Adams 232.1
Vol. 35.

ŒUVRES

DE

M^R. DE VOLTAIRE.

TOME TRENTE-CINQUIÈME.

MÊLANGES

DE

LITTÉRATURE,

D'HISTOIRE

ET

DE PHILOSOPHIE.

TOME TROISIÈME.

adams 232.1 vol 35

M. DCC. LXXV.

ADAMS 232.1
N.35

MÊLANGES DE LITTÉRATURE, D'HISTOIRE, ET DE PHILOSOPHIE.

ÉLOGE HISTORIQUE DE LA RAISON,

PRONONCÉ DANS UNE ACADÉMIE DE PROVINCE PAR M.......

MESSIEURS,

ERASME fit au ſeizième ſiècle l'éloge de la Folie. Vous m'ordonnez de vous faire l'éloge de la Raiſon. Cette raiſon n'eſt fêtée en effet tout au plus que deux cents ans après ſon ennemie, ſouvent beaucoup plus tard; & il y a des nations chez leſquelles on ne l'a point encore vue.

Elle était ſi inconnue chez nous du tems de nos druides, qu'elle n'avait pas même de nom dans notre langue. Céſar ne l'apporta ni en Suiſſe, ni à Autun, ni à Paris, qui n'était alors qu'un hameau de pêcheurs, & lui-même ne la connut guère.

Il avait tant de grandes qualités, que la Raiſon ne put trouver de place dans la foule. Ce magnanime

insensé sortit de notre pays dévasté pour aller dévaster le sien, & pour se faire donner vingt-trois coups de poignard par vingt-trois autres illustres enragés qui ne le valaient pas, à beaucoup près.

Le Sicambre Clodvich ou Clovis vint environ cinq cents années après exterminer une partie de notre nation, & subjuguer l'autre. On n'entendit parler de Raison ni dans son armée, ni dans nos malheureux petits villages, si ce n'est de la raison du plus fort.

Nous croupîmes long-tems dans cette horrible & avilissante barbarie. Les croisades ne nous en tirèrent pas. Ce fut à la fois la folie la plus universelle, la plus atroce, la plus ridicule & la plus malheureuse. L'abominable folie de la guerre civile & sacrée, qui extermina tant de gens de la langue de *oc* & de la langue de *oueil*, succéda à ces croisades lointaines. La Raison n'avait garde de se trouver là. Alors la politique régnait à Rome ; elle avait pour ministres ses deux sœurs, la fourberie & l'avarice. On voyait l'ignorance, le fanatisme, la fureur courir sous ses ordres dans l'Europe ; la pauvreté les suivait partout ; la Raison se cachait dans un puits avec la Vérité sa fille. Personne ne savait où était ce puits ; & si on s'en était douté, on y serait descendu pour égorger la fille & la mère.

Après que les Turcs eurent pris Constantinople, & redoublé les malheurs épouvantables de l'Europe, deux ou trois Grecs, en s'enfuyant, tombèrent dans ce puits, ou plutôt dans cette caverne, demi-morts de fatigue, de faim & de peur.

La Raison les reçut avec humanité, leur donna à manger sans distinction des viandes, (chose qu'ils n'avaient jamais connue à Constantinople.) Ils reçurent d'elles quelques instructions en petit nombre : car la Raison n'est pas prolixe. Elle leur fit jurer qu'ils ne découvriraient pas le lieu de sa retraite. Ils partirent & arrivèrent, après

bien des courſes, à la cour de Charles-Quint & de François premier.

On les y reçut comme des jongleurs qui venaient faire des tours de ſoupleſſe pour amuſer l'oiſiveté des courtiſans & des dames, dans les intervalles de leurs rendez-vous. Les miniſtres daignèrent les regarder dans les momens de relâches qu'ils pouvaient donner au torrent des affaires. Ils furent même accueillis par l'empereur & par le roi de France, qui jetèrent ſur eux un coup d'œil en paſſant, lorſqu'ils allaient chez leurs maîtreſſes. Mais ils firent plus de fruit dans de petites villes où ils trouvèrent de bons bourgeois qui avaient encore, je ne ſais comment, quelque lueur de ſens commun.

Ces faibles lueurs s'éteignirent dans toute l'Europe parmi les guerres civiles qui la déſolèrent. Deux ou trois étincelles de raiſon ne pouvaient pas éclairer le monde au milieu des torches ardentes & des bûchers que le fanatiſme alluma pendant tant d'années. La Raiſon & ſa fille ſe cachèrent plus que jamais.

Les diſciples de leurs premiers apôtres ſe turent, excepté quelques-uns qui furent aſſez inconſidérés pour prêcher la Raiſon déraiſonnablement & à contre-tems : il leur en coûta la vie, comme à Socrate ; mais perſonne n'y fit attention. Rien n'eſt ſi déſagréable que d'être pendu obſcurément. On fut occupé ſi long-tems des ſaint Barthelemi, des maſſacres d'Irlande, des échaffauts de la Hongrie, des aſſaſſinats des rois, qu'on n'avait ni aſſez de tems, ni aſſez de liberté d'eſprit pour penſer aux menus crimes & aux calamités ſecrètes qui inondaient le monde d'un bout à l'autre.

La Raiſon informée de ce qui ſe paſſait, par quelques exilés qui ſe refugièrent dans ſa retraite, fut touchée de pitié, quoiqu'elle ne paſſe pas pour être fort tendre. Sa fille qui eſt plus hardie qu'elle, l'encouragea à voir le monde & à tâcher de le guérir. Elles parurent, elles parlèrent ; mais elles trouvèrent tant de méchans intéreſſés à

les contredire, tant d'imbécilles aux gages de ces méchans, tant d'indifférens, uniquement occupés d'eux-mêmes & du moment présent, qui ne s'embarrassaient ni d'elles ni de leurs ennemis, qu'elles regagnèrent sagement leur asyle.

Cependant quelques semences des fruits, qu'elles portent toujours avec elles, & qu'elles avaient répandues, germèrent sur la terre, & même sans pourir.

Enfin, il y a quelque tems qu'il leur prit envie d'aller à Rome en pélérinage, déguisées & cachant leur nom de peur de l'inquisition. Dès qu'elles furent arrivées, elles s'adresèrent au cuisinier du pape Ganganelli, Clément XIV. Elles savaient que c'était le cuisinier de Rome le moins occupé. On peut dire même qu'il était, après vos confesseurs, messieurs, l'homme le plus désœuvré de sa profession.

Ce bon homme, après avoir donné aux deux pélerines un dîner presque aussi frugal que celui du pape, les introduisit chez sa sainteté, qu'elles trouvèrent lisant les pensées de Marc-Aurèle. Le pape reconnut les masques, les embrassa cordialement, malgré l'étiquette. Mesdames, (leur dit-il) si j'avais pu imaginer que vous fussiez sur la terre, je vous aurais fait la première visite.

Après les complimens, on parla d'affaires. Dès le lendemain, Ganganelli abolit la bulle *in cœná Domini*, l'un des plus grands monumens de la folie humaine, qui avait si long-tems outragé tous les potentats. Le surlendemain il prit la résolution de détruire la compagnie de Garasse, de Guignard, de Garnet, de Busembaum, de Malagrida, de Paulian, de Patouillet, de Nonotte; & l'Europe battit des mains. Le surlendemain il diminua les impôts dont le peuple se plaignait. Il encouragea l'agriculture & tous les arts; il se fit aimer de tous ceux qui passaient pour les ennemis de sa place, On eût dit alors dans Rome qu'il n'y avait qu'une nation & qu'une loi dans le monde.

Les deux pélerines, très-étonnées & très-ſatisfaites, prirent congé du pape, qui leur fit préſent non d'agnus & de reliques, mais d'une bonne chaiſe de poſte, pour continuer leurs voyages. La Raiſon & la Vérité n'avaient pas été juſques-là dans l'habitude d'avoir leurs aiſes.

Elles viſitèrent toute l'Italie, & furent ſurpriſes d'y trouver, au-lieu de machiavéliſme, une émulation entre les princes & les républiques, depuis Parme juſqu'à Turin, à qui rendrait ſes ſujets plus gens de bien, plus riches & plus heureux.

Ma fille, (diſait la Raiſon à la Vérité) voici, je crois, notre règne qui pourrait bien commencer à advenir, après notre longue priſon. Il faut que quelques-uns des prophêtes, qui ſont venus nous viſiter dans notre puits, aient été bien puiſſans en paroles & en œuvres, pour changer ainſi la face de la terre. Vous voyez que tout vient tard : il fallait paſſer par les ténèbres de l'ignorance & du menſonge, avant de renter dans votre palais de lumière, dont vous avez été chaſſée avec moi pendant tant de ſiècles. Il nous arrivera ce qui eſt arrivé à la nature; elle a été couverte d'un méchant voile, & toute défigurée pendant des ſiècles innombrables. A la fin il eſt venu un Galilée, un Copernic, un Newton, qui l'ont montrée preſque nue, & qui en ont rendu les hommes amoureux.

En converſant ainſi, elles arrivèrent à Veniſe. Ce qu'elles y conſidérèrent avec le plus d'attention, ce fut un procurateur de St. Marc, qui tenait une grande paire de ciſeaux, devant une table toute couverte de griffes, de becs & de plumes noires. -- Ah ! (s'écria la Raiſon,) DIEU me pardonne, *Luſtriſſimo ſignor*, je crois que voilà une de mes paires de ciſeaux que j'avais apportés dans mon puits, lorſque je m'y refugiai avec ma fille ! comment votre excellence les a-t-elle eus, & qu'en faites-vous ? -- *Luſtriſſima ſignora*, (lui répondit le procurateur,) il ſe peut que les ciſeaux aient appartenir autre-

ois à votre excellence ; mais ce fut un nommé Fra Paolo qui nous les apporta il y a long-tems, & nous nous en servons pour couper les griffes de l'inquisition que vous voyez étalées sur cette table.

Ces plumes noires appartenaient à des harpies, qui venaient manger le dîner de la république ; nous leur rognons tous les jours les ongles & le bout du bec. Sans cette précaution elles auraient fini par tout avaler ; il ne serait rien resté pour les sages grands, ni pour les *pregadi*, ni pour les citadins.

Si vous passez par la France, vous trouverez peut-être à Paris votre autre paire de ciseaux chez un ministre Espagnol, qui s'en servait au même usage que nous dans son pays, & qui sera un jour béni du genre humain.

Les voyageuses, après avoir assisté à l'opéra vénitien, partirent pour l'Allemagne. Elles virent avec satisfaction ce pays qui du tems de Charlemagne n'était qu'une forêt immense, entre-coupée de marais, maintenant couverte de villes florissantes & tranquilles ; ce pays, peuplé de souverains, autrefois barbares & pauvres, devenus tous polis & magnifiques ; ce pays, qui n'avait eu dans les tems antiques que des sorcières pour prêtres, immolant alors des hommes sur des pierres grossiérement creusées ; ce pays, qui ensuite avait été inondé de son sang pour savoir au juste si la chose était *in*, *cùm*, *sub*, ou non ; ce pays qui enfin recevait dans son sein trois religions ennemies, étonnées de vivre paisiblement ensemble. -- DIEU soit béni ! (dit la Raison,) ces gens-ci sont venus enfin à moi, à force de démence.

On les introduisit chez une impératrice, qui était bien plus que raisonnable : car elle était bienfaisante. Les pélerines furent si contentes d'elle, qu'elles ne prirent pas garde à quelques usages qui les choquèrent ; mais elles furent toutes deux amoureuses de l'empereur son fils.

Leur étonnement redoubla, quand elles furent en Suède. -- Quoi ! (disaient-elles,) une révolution si dif-

ficile & cependant ſi prompte ! ſi périlleuſe & pourtant ſi paiſible ! & depuis ce grand jour pas un ſeul jour perdu ſans faire du bien; & tout cela dans l'âge qui eſt ſi rarement celui de la raiſon ! que nous avons bien fait de ſortir de notre cache, quand ce grand événement ſaiſiſſait d'admiration l'Europe entière !

Delà elles paſsèrent vîte par la Pologne. -- Ah ! ma mère, quel contraſte ! (s'écria la Vérité.) Il me prend envie de regagner mon puits. Voilà ce que c'eſt que d'avoir écraſé toujours la portion du genre humain la plus utile, & d'avoir traité les cultivateurs plus mal qu'ils ne traitent leurs animaux de labourage ! ce chaos de l'anarchie ne pouvait ſe débrouiller autrement que par une ruine : on l'avait aſſez clairement prédite. Je plains un monarque vertueux, ſage & humain ; & j'oſe eſpérer qu'il ſera heureux, puiſque les autres rois commencent à l'être, & que vos lumières ſe communiquent de proche en proche.

Allons voir, continua-t-elle, un changement plus favorable & plus ſurprenant. Allons dans cette immenſe région hyperborée, qui était ſi barbare il y a quatre-vingts ans, & qui eſt aujourd'hui ſi éclairée & ſi invincible. Allons contempler celle qui a achevé le miracle d'une création nouvelle. . . . . . Elles y coururent & avouèrent qu'on ne leur en avait pas aſſez dit.

Elles ne ceſſaient d'admirer combien le monde était changé depuis quelques années. Elles en concluaient que peut-être un jour le Chili & les Terres-Auſtrales feraient le centre de la politeſſe & du bon goût, & qu'il faudrait aller au pole antarctique pour apprendre à vivre.

Quand elles furent en Angleterre, la Vérité dit à ſa mère : il me ſemble que le bonheur de cette nation n'eſt point fait comme celui des autres ; elle a été plus folle, plus fanatique, plus cruelle & plus malheureuſe qu'aucune de celles que je connais ; & la voilà qui s'eſt fait un gouvernement unique, dans lequel on a conſervé tout

ce que la monarchie a d'utile, & tout ce qu'une république a de nécessaire. Elle est supérieure dans la guerre, dans les loix, dans les arts, dans le commerce. Je la vois seulement embarrassée de l'Amérique septentrionale qu'elle a conquise à un bout de l'univers, & des plus belles provinces de l'Inde, subjuguées à l'autre bout. Comment portera-t-elle ces deux fardeaux de sa félicité? -- Le poids est lourd; (dit la Raison,) mais pour peu qu'elle m'écoute, elle trouvera des leviers qui le rendront très-léger.

Enfin, la Raison & la Vérité passèrent par la France. Elles y avaient fait déjà quelques apparitions, & en avaient été chassées. -- Vous souvient-il, (disait la Vérité à sa mère,) de l'extrême envie que nous eûmes de nous établir chez les Français, dans les beaux jours de Louis XIV? mais les querelles impertinentes des jésuites & des jansénistes nous firent enfuir bientôt. Les plaintes continuelles des peuples ne nous rappellèrent pas. J'entends à présent les acclamations de vingt millions d'hommes qui bénissent le ciel. Les uns disent: *cet avénement est d'autant plus joyeux, que nous n'en payons pas la joie.* Les autres crient: *le luxe n'est que vanité. Les doubles emplois, les dépenses superflues, les profits excessifs vont être retranchés.* Et ils ont raison. -- *Tout impôt nouveau va être aboli.* Et ils ont tort: car il faut que chaque particulier paie pour le bonheur général. --

Les loix vont être uniformes. Rien n'est plus à desirer, mais rien n'est plus difficile. — *On va répartir aux indigens qui travaillent, & surtout aux pauvres officiers, les biens immenses de certains oisifs qui ont fait vœu de pauvreté. Ces gens de main-morte n'auront plus eux-mêmes des esclaves de main-morte. On ne verra plus des huissiers de moines chasser de la maison paternelle des orphelins réduits à la mendicité pour enrichir de leurs dépouilles un couvent jouissant des droits seigneuriaux qui*

ſont les droits des anciens conquérans. On ne verra plus des familles entières demandant vainement l'aumône à la porte de ce couvent qui les dépouille. -- Plût-à-Dieu ! Rien n'eſt plus digne d'un roi. Le roi de Sardaigne a détruit chez lui cet abus abominable. Faſſe le ciel que cet abus ſoit exterminé en France !

N'entendez-vous pas, ma mère, toutes ces voix qui diſent : *Les mariages de cent mille familles utiles à l'état ne ſeront plus réputés concubinage ; & les enfans ne ſeront plus déclarés bâtards par la loi.* -- La nature, la juſtice, & vous, ma mère, tout demande ſur ce grand objet un réglement ſage, qui ſoit compatible avec le repos de l'état & avec les droits de tous les hommes.

On rendra la profeſſion de ſoldat ſi honorable, que l'on ne ſera plus tenté de déſerter. -- La choſe eſt poſſible, mais délicate.

Les petites fautes ne ſeront point punies comme de grands crimes, parce qu'il faut de la proportion à tout. Une loi barbare, obſcurément énoncée, mal interprétée, ne fera plus périr, ſous des barres de fer & dans les flammes, des enfans indiſcrets & imprudens, comme s'ils avaient aſſaſſiné leurs pères & leurs mères. Ce devrait être le premier axiome de la juſtice criminelle.

Les biens d'un père de famille ne ſeront plus confiſqués, parce que les enfans ne doivent point mourir de faim pour les fautes de leur père, & que le roi n'a nul beſoin de cette miſérable confiſcation. -- A merveille ! & cela eſt digne de la magnanimité du ſouverain.

La torture, inventée autrefois par les voleurs de grands chemins, pour forcer les volés à découvrir leur tréſor ; & employée aujourd'hui chez un petit nombre de nations pour ſauver le coupable robuſte & pour perdre l'innocent faible de corps & d'eſprit, ne ſera plus en uſage que dans les crimes de lèze-ſociété au premier chef, & ſeulement pour avoir révélation des complices. Mais ces crimes ne ſe commettront jamais. -- On ne peut mieux. Voilà les vœux que

j'entends faire partout, & j'écrirai tous ces grands changemens dans mes annales, moi qui suis la Vérité. --

J'entends encore proférer, autour de moi, dans tous les tribunaux ces paroles remarquables : *Nous ne citerons plus jamais les deux puissances, parce qu'il ne peut en exister qu'une : celle du roi, ou de la loi, dans une monarchie : celle de la nation, dans une république. La puissance divine est d'une nature si différente & si supérieure, qu'elle ne doit pas être compromise par un mélange profane avec les loix humaines. L'infini ne peut se joindre au fini. Grégoire VII fut le premier qui osa appeller l'infini à son secours, dans ses guerres jusqu'alors inouies ; contre Henri IV empereur très-fini ; j'entends trop borné. Ces guerres ont ensanglanté l'Europe bien long-tems ; mais enfin on a séparé ces deux êtres vénérables, qui n'ont rien de commun : & c'est le seul moyen d'être en paix.* --

Ces discours que tiennent tous les ministres des loix, me paraissent bien forts. Je sais qu'on ne reconnaît deux puissances ni à la Chine, ni dans l'Inde, ni en Perse, ni à Constantinople, ni à Moscou, ni à Londres, &c... Mais je m'en rapporte à vous, ma mère. Je n'écrirai rien que ce que vous aurez dicté.

La Raison lui répondit : Ma fille, vous sentez bien que je desire à-peu-près les mêmes choses & bien d'autres. Tout cela demande du tems & de la réflexion. J'ai toujours été très-contente, quand, dans mes chagrins, j'ai obtenu une partie des soulagemens que je voulais. Je suis aujourd'hui trop heureuse.

Vous souvenez-vous du tems où presque tous les rois de la terre, étant dans une profonde paix, s'amusaient à jouer aux énigmes ; & où la belle reine de Saba venait proposer tête-à-tête des logogrifes à Salomon ? -- Oui, ma mère ; c'était un bon tems, mais il n'a pas duré. -- Eh bien ! (reprit la mère) celui-ci est infiniment meilleur. On ne songeait alors qu'à montrer un peu d'esprit ;

& je vois que depuis dix à douze ans on s'eſt appliqué dans l'Europe, aux arts & aux vertus néceſſaires qui adouciſſent l'amertume de la vie. Il ſemble en général qu'on ſe ſoit donné le mot pour penſer plus ſolidement qu'on n'avait fait pendant des milliers de ſiècles. Vous qui n'avez jamais pu mentir, dites-moi quel tems vous auriez choiſi, ou préféré au tems où nous ſommes pour vous habituer en France ?

J'ai la réputation (répondit la fille) d'aimer à dire des choſes aſſez dures aux gens chez qui je me trouve ; & vous ſavez bien que j'y ai toujours été forcé. Mais j'avoue que je n'ai que du bien à dire du tems préſent, en dépit de tant d'auteurs qui ne louent que le paſſé.

Je dois inſtruire la poſtérité que c'eſt dans cet âge que les hommes ont appris à ſe garantir d'une maladie affreuſe & mortelle, en ſe la donnant moins funeſte ; à rendre la vie à ceux qui la perdent dans les eaux, à gouverner & à braver le tonnerre ; à ſuppléer au point fixe qu'on deſire en vain d'occident en orient. On a fait plus en morale. On a oſé demander juſtice aux loix contre des loix qui avaient condamné la vertu au ſupplice, & cette juſtice a été quelquefois obtenue. Enfin on a oſé prononcer le mot de tolérance.

Eh bien, ma chère fille ; jouiſſons de ces beaux jours ; reſtons ici, s'ils durent ; & ſi les orages ſurviennent, retournons dans notre puits.

LE PRÉSIDENT DE THOU JUSTIFIÉ contre les accuſations de M. de Buri, auteur d'une vie de Henri IV.

TOUT homme de lettres, tout bon Français doit être étonné & affligé de voir notre illuſtre préſident de *Thou* indignement traité dans la préface que M. de Buri a miſe au-devant de ſon hiſtoire de la vie de Henri IV. Voici comme il s'exprime ſur un des plus grands hommes que nous ayons jamais eus dans la magiſtrature & dans les lettres.

« L'hiſtoire, dit-il, ne doit point être un recueil de » bons mots & d'épigrammes, encore moins de ſatyres » & de médiſances, auxquels ſe livrent les hiſtoriens » qui veulent donner de l'eſprit, & le font ſouvent aux » dépens de la vérité. Nous avons beaucoup d'écrivains » qui ont acquis leur principale réputation par le mal » qu'ils ont affecté de dire des princes & des particu- » liers ; tels ſont entr'autres de Thou & Mézerai, écri- » vains recherchés par les médiſances qu'ils ont répan- » dues dans leurs ouvrages, parce que beaucoup de per- » ſonnes s'imaginent que ce ſont des actes de vérité.

Il faudrait au moins ſavoir parler ſa langue lorſqu'on oſe cenſurer ſi durement un hiſtorien qui a écrit auſſi purement que le préſident de Thou, dans une langue étrangère. On ne dit point *donner de l'eſprit* tout court, on dit donner de l'eſprit à ceux que l'on fait parler, & pour cela il faut en avoir. Cette expreſſion *donner de l'eſprit*, n'eſt pas françaiſe. On ne dit point *des actes de vérité*, comme on dit des actes de foi, de charité, de juſtice.

« La plupart des auteurs, continue-t-il, ont voulu

» imiter Tacite, dont le ſtyle a gâté beaucoup d'hiſto-
» riens par la malignité de ſes réflexions qui n'ont rien
» de naturel ni d'innocent. »

Il aurait dû voir que le ſtyle n'a rien de commun avec la malignité des réflexions ; on peut avoir un bon ou un mauvais ſtyle, ſoit qu'on faſſe une ſatyre, ſoit qu'on faſſe un panégyrique. Et *une malignité qui n'a rien d'innocent*, eſt aſſurément une phraſe qui n'a rien de ſpirituel.

Eſt-il permis à un homme qui écrit ainſi, de reprocher à M. de Thou du *pédantiſme*? Il le condamne, ſurtout parce qu'il a écrit en latin. Ne ſait-il pas que du tems de M. de Thou le latin était encore la langue univerſelle des ſavans. Le français n'était pas formé ; il fallait écrire en latin pour être lu de toutes les nations.

Une telle préface révolte tout honnête homme ; & lorſqu'on voit enſuite l'auteur parler de lui-même, en commençant la vie de Henri IV. & dire qu'il a déjà donné au public la vie de Philippe de Macédoine, on voit que ce pédant de Thou, qui peut-être était en droit, par ſon rang & ſon mérite, d'oſer parler de lui dans ſon admirable hiſtoire, n'a pourtant point eu un *pédantiſme* ſi déplacé.

Le ſieur de Buri ne devait ni ſe citer ainſi lui-même, ni inſulter un grand homme, mais il devait mieux écrire.

« Son courage, dit-il, en parlant d'Henri IV était
» preſque au-deſſus de l'humanité. Il eſt toujours ſorti
» des occaſions périlleuſes, victorieux & avec avan-
» tage. »

Le terme d'*humanité* fait ici une équivoque qui n'eſt pas permiſe. Et quand on ſort *victorieux* d'une action périlleuſe, apparemment qu'on en ſort auſſi avec *avantage*. Ce n'eſt pas le ſtyle du *pédant* de Thou.

Je ne remarque ces fautes, dans le début de cette hiſtoire, que pour faire voir combien il eſt indécent à

un homme qui écrit ſi mal, de ſe déchaîner contre le plus éloquent de nos hiſtoriens. Je ne parlerai point des fautes de langage qui ſont en très-grand nombre dans cet ouvrage, je paſſe à des objets plus importans.

L'auteur remonte juſqu'à la mort de François I, & dit que ce monarque laiſſa dans ſon tréſor quatre millions d'eſpèces. Je ne veux point trop blâmer ici l'uſage où ſont tant d'auteurs de répéter ce que d'autres ont dit; mais il faut au moins s'expliquer d'une manière intelligible. Quatre millions d'eſpèces ne ſignifient rien. Le *pédant* de Thou nous apprend que François I. laiſſa quatre cent mille écus d'or, outre le quart des revenus, dont le recouvrement n'était pas encore fait, ce qui ne compoſe point quatre millions d'eſpèces, mais ſeize cent mille livres numériques, à trois livres l'écu d'or.

Venant enſuite à la paix de Cateau-Cambreſis, faite avec Philippe II, l'auteur dit (*a*), *qu'on rendit les conquêtes de part & d'autre*, *excepté Metz*, *Toul & Verdun*. On croirait par cet énoncé, que Henri II avait pris Metz, Toul & Verdun ſur Philippe; mais il les avait priſes ſur l'Allemagne, & il n'en fut point du tout queſtion dans le traité de Cateau-Cambreſis.

Il eſt bien étrange que dans la vie de Henri IV, on parle des batailles de Jarnac, de Moncontour, & de la ſaint Barthelemi, avant de parler de la naiſſance de ce prince, de ſon éducation, & de la part qu'il eut à tous ces événemens; & il eſt encore plus étrange que l'auteur en revenant ſur ſes pas, & en parlant de la ſaint Barthelemi, ne nomme aucun de ceux qui étaient alors auprès de Henri de Navarre, & qui ſe cachèrent juſques ſous le lit de la princeſſe Marguerite, ſa femme. Il ne parle point de ceux qui furent égorgés entre ſes bras. La réticence ſur des faits ſi intéreſſans, n'eſt pas pardonnable.

(*a*) Tom. I. pag. 13.

Il eſt encore plus repréhenſible de ne pas dire que Henri IV étant gardé à vue après la ſaint Barthelemi, changea de religion. C'eſt un fait ſi important, & le nom de *relaps* qu'on lui donna depuis, ſuſcita contre lui tant d'ennemis, & fut pour eux un prétexte ſi ſpécieux, qu'il eſt impoſſible de ſe faire une idée nette des traverſes qu'il eſſuya; quand on omet ce qui en a été le principe, c'eſt pécher contre la principale loi de l'hiſtoire. Il eſt vrai que quarante pages après, il dit un mot qui ſuppoſe cette abjuration de Henri IV. Mais un mot qui n'eſt pas à ſa place ne ſuffit pas; *& jam nunc dicat, jam nunc, &c.*

Je paſſe bien des fautes de cette eſpèce pour arriver à la mort du prince Henri de Condé en 1587. On ne trouve que cinq ou ſix lignes ſur ce fatal événement. Henri IV, alors roi de Navarre, n'était qu'à quelques lieues de St. Jean d'Angéli, où le prince Henri de Condé était mort. Les lettres qu'il écrivit ſur cette mort, ſont un des plus précieux monumens de l'hiſtoire, elles ſont connues, elles ſont authentiques; je les tranſcrirais ici ſi elles n'étaient pas imprimées dans le tome XVII^e^. de cette édition, pages 32. & ſuiv.

Ce ſont là des monumens précieux, abſolument néceſſaires à un hiſtorien qui doit s'inſtruire avant que d'inſtruire le public. Ce n'eſt pas la peine de répéter des faits rebattus, & de tranſcrire ſans choix les mémoires compoſés par les ſecretaires du duc de Sulli, & trop corrigés par l'abbé de l'Ecluſe. Qui n'a rien de nouveau à dire, doit ſe taire, ou du moins ſe faire pardonner ſon inutilité per ſon éloquence.

Il faut ſurtout, quand on répète, ne ſe pas tromper. L'exactitude doit venir au ſecours de la ſtérilité.

L'auteur s'exprime ainſi ſur le prince palatin Caſimir, qui vint pluſieurs fois faire la guerre en France; (*a*)

(*a*) Tom. I. pag. 86.

« on donna au prince Casimir, pour le renvoyer dans » ses états, une satisfaction tant en argent qu'en présens.

Ce prince Casimir ne put être renvoyé dans ses états, car il n'en avait point. Il était le quatrième fils de Fréderic III, électeur palatin; mais c'était un prince entreprenant & courageux, qui offrait ses services à tous les partis qui désolaient alors la France. Le roi Henri III lui avait donné une compagnie de cent hommes d'armes, le duché d'Etampes & des pensions. Voilà le prince que M. de Buri nous donne pour un souverain, dans une histoire où il veut réformer tous ceux qui ont écrit avant lui.

On sait que le pape Sixte-Quint eut l'insolence d'envoyer en 1589 un monitoire par lequel il ordonnait au roi de se rendre à Rome dans trente jours pour se justifier de la mort du cardinal de Guise; l'auteur dit (*a*): « que le » roi fut cité à *comparoir* dans trente jours à Rome. »

Il semble par cette expression que Sixte-Quint ait écrit ce monitoire en français, & qu'il se soit servi du langage de notre barreau. Il était écrit en latin selon l'usage de Rome L'auteur devait se servir du mot de *comparaître*, pour lever cette équivoque.

L'auteur après l'assassinat de Henri III, par le jacobin Jacques Clément, ne devait pas omettre l'arrêt que porta en personne Henri IV contre le cadavre du moine, & l'interrogation faite par le grand-prévôt de l'hôtel au procureur-général Laguesle, qui avait introduit cet assassin. Lorsqu'on fait une histoire de Hènri IV en quatre volumes, un fait aussi singulier ne doit pas être passé sous silence. Nous avons encore le procès criminel fait au cadavre. Il commence par le passe-port donné à Jacques Clément par le comte de Brienne de la maison de Luxembourg, & est signé Charles de Luxembourg, du

(*a*) Tom. I. pag. 287.

du 29 Juillet 1559, & plus bas, par mondit ſeigneur, de Geoffre.

Les interrogatoires & confrontations ſont ſignés, François du Pleſſis, ſeigneur de Richelieu, grand-prévôt de l'hôtel, de la Guesle, du Mont, Monciries, gentilhomme ordinaire de la chambre, d'Aupou, idem, Roger de Bellegarde, premier gentilhomme de la chambre & grand-écuyer, Savari de Bonrepos, gentilhomme ordinaire, Antoine Portail, valet de chambre & chirurgien du roi. L'arrêt ſigné Henri, & plus bas Ruzé, le 2 Août 1589, eſt conçu en ces termes.

« Le roi étant en ſon conſeil, après avoir oui le » rapport fait par le ſieur de Richelieu, chevalier de ſes » ordres, conſeiller en ſon conſeil d'état, prévôt de ſon » hôtel & grand-prévôt de France, du procès fait au » corps mort de feu Jacques Clément jacobin, pour » raiſon de l'aſſaſſinat commis en la perſonne de feu » bonne mémoire Henri de Valois naguère roi de » France & de Pologne. Sa majeſté de l'avis de ſondit » conſeil, a ordonné & ordonne que le corps dudit » Clément ſoit tiré à quatre chevaux; ce fait, ledit corps » brûlé & mis en cendres, jeté en la rivière, à ce qu'il » n'en ſoit à l'avenir aucune mémoire. Fait à ſaint Cloud, » ſadite majeſté y étant. »

Un homme qui fait une hiſtoire de Henri IV après de Thou, Mézerai, Daniel & tant d'autres, doit au moins puiſer quelque choſe de nouveau dans les ſources. Et ce n'eſt pas la peine d'écrire quand on ne fait que répéter & tronquer ſans ordre & ſans liaiſon des faits connus de tout le monde.

Ce qui fait peine encore dans cette hiſtoire, c'eſt que les événemens n'y ſont preſque jamais à leur place. On y parle ſouvent de faits dont on n'a précédemment donné aucune idée, le lecteur ne ſait point où il en eſt, il ſe trouve continuellement égaré; en voici un exemple:

En parlant de la mort du duc d'Anjou dernier fils du

roi Henri II, l'auteur s'exprime ainſi : (*a*) « Le bruit » courut qu'il avait été empoiſonné, mais la véritable » cauſe de ſa mort fut le chagrin qu'il avait conçu du » mauvais ſuccès de ſes entrepriſes, & en dernier lieu » de celle d'Anvers. »

Mais par qui & pourquoi aurait-il été empoiſonné ? Quelles étaient ſes entrepriſes ? Quelle était celle d'Anvers ? C'eſt ce que l'auteur ne dit pas ; & c'eſt ſur quoi de Thou & Mézerai, que l'auteur mépriſe ſi fort, donnent de grandes lumières.

« Le légat (*a*) voyant une armée victorieuſe près de » Paris. » Quel était ce légat ; il était important de le ſavoir ; l'auteur n'en dit qu'un ſeul mot dans le premier tome. Il devait dire que Sixte-Quint envoya en France le cardinal Caëtan avec le jéſuite Bellarmin & Panigarole, & que tous trois étaient vendus à Philippe II ; qu'il arriva à Lyon le 9 Novembre 1589 ; que Henri IV en le déclarant ſon ennemi, & en proteſtant de nullité contre toutes ſes entrepriſes, eut la généroſité & la prudence de le faire recevoir avec honneur dans toutes les villes qui lui obéiſſaient. Il fallait ſurtout dire que ce légat dont le duc de Mayenne ſe défiait autant que Henri IV, cabalait alors, c'eſt-à-dire en 1590, pour faire donner le royaume de France à l'infante Claire Eugénie.

Les états de la ligue tenus en 1593, furent l'époque la plus célèbre & la plus critique qu'on eût vue en France depuis les tems de Philippe de Valois & de Charles VI. Il s'agiſſait non-ſeulement d'abolir la loi ſalique, comme ſous le règne de Philippe, mais de placer une fille ſur le trône, & même une fille étrangère. Philippe II promettait cinquante mille hommes pour ſoutenir l'élection de l'infante Claire Eugénie qui devait épouſer le fils du duc de Guiſe le balafré, tué à Blois.

(*a*) Tom. I. pag. 142.
(*b*) Tom. II. pag. 32.

Le duc de Mayenne qui avait alors dans Paris la puiſſance d'un roi de France, ſans en avoir le titre, allait perdre tout le fruit de la guerre civile & devenir le premier ſujet de ſon neveu dont il était jaloux.

Henri IV, ſans argent & preſque ſans armée, ayant contre lui les catholiques, & environné de factions, n'aurait pu réſiſter, probablement, aux tréſors & aux armes de Philippe II, le plus puiſſant monarque de l'Europe. Le duc de Mayenne ſauva la France en ne conſultant que ſes propres intérêts & ſa jalouſie contre le jeune duc de Guiſe. Il était trop roi dans Paris, pour ne pas empêcher qu'on lui donnât un roi. Maître du parlement, de la ligue, ſiégeant à Paris, il eſt très vraiſemblable qu'il engagea ſous main ce parlement à rompre les meſures des Eſpagnols, à proteſter contre l'élection d'une infante, à ſoutenir la loi ſalique. Ce fut principalement ce qui déconcerta les états.

Le préſident de Thou ne deſcend pas ſans doute juſqu'à rapporter ces harangues baſſes & ridicules de la Satyre Ménipée, au-lieu de rapporter la ſubſtance de ce qui fut en effet propoſé. Il eſt trop grave, trop ſage, trop inſtruit, pour dire que la Satyre Ménipée *ouvrit les yeux à beaucoup de perſonnes*, & contribua *à faire rentrer* dans leur devoir une partie de ceux qui s'en étaient écartés.

C'eſt bien mal connaître les hommes, que de prétendre qu'une ſatyre empêche des hommes d'état de pourſuivre leurs entrepriſes.

Il eſt très-certain que la Satyre Ménipée ne parut point pendant la tenue des états; elle ne fut connue qu'en 1594, pluſieurs mois après l'abjuration du roi. La première édition fut commencée ſur la fin de l'année 1593, & ne fut achevée que quand le roi fut entré dans Paris. Cela eſt inconteſtable, puiſque tout l'ouvrage ne fut achevé & ne put l'être qu'en 1594; car il y eſt parlé de pluſieurs faits qui ne ſe paſsèrent que long-tems

après la diſſolution des états, comme l'aventure du con ſeiller d'Amour, celle de M. Vitri, du banniſſement de d'Aubray & du meurtre de ſaint Pol.

M. de Buri croit s'appuyer de l'abrégé chronologique du préſident Hénault, qui dit que la Satyre Ménipée ne fut guère moins utile à Henri IV que la bataille d'Ivry; mais il ajoute *peut-être*, & il fait très-bien.

Ce qui réellement porta le dernier coup aux états, & ce qui mit Henri IV ſur ſon trône, ce fut le parti qu'il prit d'abjurer; & c'était en effet le ſeul parti qui reſtât à ſa politique. Le mot ſi célèbre de ce monarque, *Ventre-ſaint-gris, Paris vaut bien une meſſe*, eſt une plaiſanterie ſi commune, & en même tems ſi innocente, ſurtout dans un tems où la liberté des expreſſions était extrême, que l'auteur n'a aucune raiſon de nier cette ſaillie de Henri IV. Il faudrait pour être en droit de la nier, rapporter quelque autorité contraire; & il n'en produit, ni n'en peut produire aucune.

La fameuſe lettre de Henri à Gabrielle d'Etrées, conſervée à la bibliothèque du roi, eſt un monument qui confond aſſez la critique de M. de Buri. Ces mots, *c'eſt demain que je fais le ſaut périlleux; ces gens-ci me feront haïr ſaint Denis autant que vous haïſſez Monceaux &c.* ſont plus forts que ceux-ci, *Paris vaut bien une meſſe*; & ſon apologie auprès de la reine Elizabeth achève de mettre dans tout ſon jour le véritable motif de ce grand événement.

Il ſe fait apparemment un mérite de copier ici le jéſuite Daniel, qui dit qu'au tems des conférences de Surêne, Henri IV *était déjà catholique dans le cœur.* Mais comment pouvait-il être catholique dans le cœur en ce tems-là, puiſque pendant le ſiége de Paris, qui précéda de très-peu ces conférences, le comte de Soiſſons l'étant venu aſſurer qu'il ſerait reçu dans la ville s'il ſe faiſait catholique, il lui répondit deux fois, *qu'il ne changerait jamais de religion.* Ce fait eſt atteſté dans

plusieurs mémoires, & surtout dans le discours *des choses plus notables arrivées au siége de Paris, & de la défense de cette ville par monseigneur le duc de* Nemours *contre le roi de Navarre.* N'est-il pas bien évident, que Henri IV ne voulut pas changer tant qu'il espéra de se rendre maître de la ville, & qu'il changea enfin lorsque le duc de Parme eut fait lever le siége? Il faut avouer que le duc de Parme fut son véritable convertisseur La vérité doit l'emporter sur les subterfuges du jésuite Daniel.

M. de Buri ne se trompe pas moins en disant que *le cardinal* Tolet *fut celui auquel* Henri *eut le plus d'obligation de l'absolution du pape.* C'est sans doute à son épée & à la dextérité du cardinal d'Ossat que ce héros en eut toute l'obligation, & non pas à un jésuite Espagnol qui servit fort peu dans cette affaire & qui n'employa son faible crédit que dans la vue d'obtenir le rappel des jésuites, chassés alors de France par arrêt du parlement. Car l'absolution inutile & arrachée au pape Clément VIII, est du 17 Septembre 1595, & le bannissement des jésuites est du 29 Décembre 1594.

Remarquez que je dis ici absolution inutile, parce que Henri IV avait été absous par les évêques de son royaume, parce qu'il était absous par DIEU même; parce que la prétention du pape que Henri ne pouvait être légitime possesseur de son royaume, que sous le bon plaisir ultramontain, était la prétention la plus absurde & la plus attentatoire à tous les droits d'un souverain & à tous ceux des nations.

N'est-on pas un peu révolté quand on voit que M. de Buri ne parle pas seulement de la clause qui fut insérée un mois entier dans l'absolution donnée par le pape Clément VIII: *Nous réhabilitons* Henri *dans sa royauté.*

Certes ce ne fut pas le cardinal Tolet qui fit rayer cette formule criminelle digne tout-au-plus de Grégoire VII ou de Boniface VIII, & dont la seule lecture nous saisit

d'indignation. *Nous réhabilitons* Henri *dans sa royauté*! Quoi? un évêque de Rome se croit en droit de donner & d'ôter les royaumes! & l'Europe entière n'a pas puni ces attentats! & un écrivain qui donne la vie de Henri IV les supprime!

M. de Buri dit (*a*) que les écrivains huguenots rapportaient par dérision que Henri s'était soumis à recevoir des coups de fouet par procureur. Ce ne sont point les huguenots qui ont parlé ainsi les premiers, c'est Mézerai lui-même, dont voici les paroles : *Les politiques reprochèrent au cardinal* du Perron, *que pour mériter la faveur du pape il avait soumis son roi à recevoir des coups de bâton par procureur.*

Du Perron pouvait épargner au roi cette cérémonie, mais il voulait être cardinal. Les évêques de France qui avaient reçu l'abjuration du roi, n'avaient eu garde de proposer cette espèce de pénitence, qui aurait été régardée dans un tems plus heureux comme un crime de lèze-majesté ; à plus forte raison un évêque de Rome n'avait pas le droit de faire cette insulte à un roi de France.

Une chose plus importante est le parricide commis par Jean Châtel, pour lequel les jésuites avaient été chassés.

(*b*) « La maison du père de Châtel fut rasée, & le » prix des démolitions fut employé à la construction » sur le terrain où elle était située, d'une pyramide à » quatre faces, avec plusieurs inscriptions à la louange » du roi, & sur le danger qu'il avait couru. Cette affaire » des jésuites pensa causer au roi de grands embarras à » Rome. »

Premièrement, il n'est pas vrai que la pyramide érigée par arrêt du parlement, ne contînt que des louanges pour le roi, & des inscriptions sur son danger, comme

(*a*) Tom. II. pag. 431.
(*b*) Tom. II. pag. 414.

l'auteur l'insinue. On grava sur le côté qui regardait l'Orient ces propres mots ;

Pulso totá Galliá hominum genere novæ ac maleficæ superstitionis, qui rempublicam turbabant, quorum instinctu piacularis adolescens facinus instituerat.

On a chassé de toute la France ce genre d'hommes d'une superstition nouvelle & pernicieuse ; perturbateurs du royaume, pour avoir induit un jeune homme à commettre un parricide par pénitence.

Ce mot *pénitence* répond précisément à *piacularis*, & devient par-là un des plus singuliers monumens qui puissent servir à l'histoire de l'esprit humain.

On ne sort point d'étonnement de voir que l'auteur appelle le parricide commis contre Henri IV, *cette affaire des jésuites.* C'est assurément une singulière affaire.

Je passe enfin au grand & terrible événement qui priva la France du meilleur de ses rois, & qui changea la face de l'Europe. Je ne vois pas sur quoi M. de Buri rapporte que dès que Conchini, depuis maréchal d'Ancre, sur la mort de Henri IV, il se présenta à la porte du cabinet de la reine, l'entr'ouvrit, avança la tête, & dit, *è amazzato*, la ferma & se retira.

On sent la valeur de ces paroles, & les affreuses conséquences d'un pareil discours. Entr'ouvrir la porte, dire simplement *il est tué*, & le dire à la reine, à la femme du mort : prononcer, dis-je, *il est tué*, sans prononcer le nom du roi, comme si le prenom *il* avait été un terme convenu entr'eux, refermer la porte sur le champ, comme pour aller pourvoir aux suites de l'assassinat ! Quelles conséquences, quels crimes n'en résultent-ils pas !

Quand on allégue une accusation si terrible, il faut dire d'où on la tient, examiner si l'auteur est croyable, peser exactement toutes les circonstances, sans quoi l'on se rend coupable d'une prodigieuse témérité. Cette anecdote ne se trouve ni dans de Thou, ni dans Mézerai,

ni dans aucun des mémoires du tems un peu connu. Si elle était vraie, elle prouverait trop ſans doute.

On ſe ſouviendra long-tems dans une province de France du ſupplice d'un homme en place, qui fut convaincu d'un aſſaſſinat ſur une parole à-peu-près ſemblable qu'il avait dite devant témoins. Il venait de tuer le mari d'une femme dont il était amoureux. Cette femme était alors au ſpectacle ; il va dans ſa loge immédiatement après avoir fait le coup, & lui dit en l'abordant, *il dort*. Ce ſeul mot conduiſit les juges à la conviction du crime.

Quoi ! l'auteur oſe accuſer M. de Thou de témérité, de malignité ! Et lui-même, ſans aucune raiſon, ſans aucune autorité, intente une accuſation qui fait frémir !

Je dois dire un mot de la prétendue paix univerſelle à laquelle Henri IV, dit-on, voulait parvenir par la guerre, dont l'événement eſt toujours incertain.

S'il y avait eu la moindre apparence au prétendu projet de Henri IV, de partager l'Europe en quinze dominations, & d'établir un tribunal perpétuel, on en trouverait quelques traces dans les mémoires de Villeroi, dans ceux de tant d'autres hommes d'état, dans les archives d'Angleterre, de Veniſe, dans ceux des princes proteſtans ſi attachés à Henri IV, & ſi intéreſſés à cette balance générale. Il ne ſe trouve aucun monument de ce deſſein. Ce ſilence univerſel doit produire un doute raiſonnable.

Il n'eſt pas naturel que M. de Villeroi, qui eut la confiance de Henri IV, ignorât un projet ſi extraordinaire qui regardait uniquement ſon département. Les ſecretaires qui compilèrent les *Economies politiques* attribuées au duc de Sulli, lorſqu'il était âgé de quatre-vingts ans, ſont les ſeuls qui parlent de cette étrange idée.

Je vais examiner une choſe non moins étrange : c'eſt la comparaiſon de Henri IV avec Philippe roi de Macédoine.

Si le judicieux de Thou avait voulu comparer Henri avec quelqu'autre monarque, il aurait choisi un roi de France. On aurait pu trouver un peu de ressemblance entre lui & Charles VII. Tous deux eurent une guerre civile à soutenir, tous deux virent l'étranger dans la capitale. Les Anglais y bravèrent quelque tems Charles VII, & les Espagnols Henri IV; ils regagnèrent l'un & l'autre leur royaume pied à pied, par les armes & par les négociations. Tous deux au milieu de la guerre eurent des maîtresses.

Le parallèle est assez frappant, & il est tout à l'honneur de Henri IV, qui par son courage, son application & sa sagesse dans le gouvernement, l'emporte sur Charles au jugement de tout le monde.

Pourquoi donc choisir le père d'Alexandre pour le comparer au père de Louis XIII ? Ce qui fonde cette comparaison chez M. de Buri, c'est que Philippe s'empara de la couronne de Macédoine au préjudice d'Amintas son neveu, dont il était tuteur, & que Henri était héritier légitime.

Qu'Epaminondas présida à l'éducation de Philippe, & que Florent Chrétien fut précepteur de Henri IV.

Que Philippe construisit des flottes, & que Henri n'en eut jamais.

Que Phippe trouva des mines d'or dans la Thrace, & que Henri IV n'en trouva pas chez lui.

Que Philippe fut tellement couvert de blessures, qu'il en devint borgne & boiteux, & que Henri IV conserva heureusement ses yeux & ses jambes.

Que Démosthène excita les Athéniens contre le roi de Macédoine, & que des curés prêchèrent dans Paris contre le roi de France.

Il est vrai que ce parallèle est relevé par les louanges de Salomon, du roi d'Angleterre d'aujourd'hui, du roi

de Dannemarck & de l'impératrice reine de Hongrie, ce qui fera ſans doute débiter ſon livre dans toute l'Europe. Une telle ſageſſe manqua au préſident de Thou.

Finiſſons par les prétendus bons mots, dont la tradition populaire défigure le caractère de Henri IV.

Qu'un payſan qui avait les cheveux blancs & la barbe noire, ait répondu au roi, *que ſes cheveux étaient de vingt ans plus vieux que ſa barbe*, c'eſt un bon mot de payſan & non pas du roi. Ce conte eſt imprimé dans des facéties italiennes, plus de dix ans avant la naiſſance de Henri IV, & la plupart de ces facéties ont fait le tour de l'Europe.

Qu'un autre payſan ait apporté au roi du fromage de lait de bœuf, c'eſt une inſipidité bien indigne de l'hiſtoire, & ce n'eſt pas Henri IV qui l'a dite.

Mais qu'il eût fait battre de verges ſept ou huit praticiens aſſemblés dans un cabaret pour leurs affaires, & que Henri ait exercé ſur eux cette indigne vengeance, parce que ces bourgeois n'avaient pas voulu partager leur dîner avec un homme qu'ils ne connaiſſaient pas; c'eût été une action tyrannique, infame, non-ſeulement indigne d'un grand roi, mais d'un homme bien élevé. C'eſt l'Etoile qui rapporte cette ſottiſe ſur un oui-dire. L'Etoile ramaſſait mille contes frivoles, débités parmi la populace de Paris. Mais ſi une pareille action avait la moindre lueur de vraiſemblance, elle déshonorerait la mémoire de Henri IV à jamais; & cette mémoire ſi chère deviendrait odieuſe. Le bon ſens & le bon goût conſiſtent à choiſir dans les anecdotes de la vie des grands-hommes ce qui eſt vraiſemblable, & ce qui eſt digne de la poſtérité.

Le grave & judicieux de Thou ne s'eſt jamais écarté de ce devoir d'un hiſtorien.

Si M. de Buri a cru rendre ſon ouvrage recommanda-

ble en décriant un homme tel que de Thou, il s'eſt bien trompé. Il n'a pas ſu qu'il y avait encore dans Paris des hommes alliés à cette illuſtre famille, qui prendraient la défenſe du meilleur de nos hiſtoriens, & qui ne ſouffriraient pas qu'on attaquât en mauvais français, une hiſtoire chère à la nation, & écrite dans le latin le plus pur.

ESSAI HISTORIQUE ET CRITIQUE *ſur les diſſentions des égliſes de Pologne.*

Par un profeſſeur en droit public.

AVANT de donner au public une idée juſte des différends qui diviſent aujourd'hui la Pologne, avant de déférer au tribunal du genre humain la cauſe des diſſidens grecs, romains & proteſtans, il eſt néceſſaire de faire voir premièrement ce que c'eſt que l'égliſe grecque.

Il faut avouer d'abord que les égliſes grecque & ſyriaque furent inſtituées les premières, & que l'Orient enſeigna l'Occident. Nous n'avons aucune preuve que Pierre ait été à Rome, & nous ſommes sûrs qu'il reſta longtems en Syrie, & qu'il alla juſqu'à Babylone. Paul était de Tarſe en Cilicie. Ses ouvrages ſont écrits en grec. Nous n'avons aucun évangile qui ne ſoit grec. Tous les pères des quatre premiers ſiècles juſqu'à Jérôme, ont été Grecs, Syriens ou Africains. Preſque tous les rites de la communion romaine atteſtent encore par leurs noms même leur origine grecque; égliſe, baptême, paraclet, liturgie, litanie, ſymbole, euchariſtie, agape, épiphanie, évêque, prêtre, diacre, pape même, tout annonce que l'égliſe d'Occident eſt la fille de l'égliſe d'Orient, fille qui dans ſa puiſſance a méconu ſa mère.

Aucun évêque de Rome ne fut compté, ni parmi les pères, ni parmi les auteurs approuvés, pendant plus de ſix ſiècles entiers. Tandis qu'Athénagore, Ephrem, Juſtin, Tertullien, Clément d'Alexandrie, Origène, Cyprien, Irenée, Athanaſe, Euſèbe, Jérôme, Auguſtin, rempliſſaient le monde de leurs écrits, les évêques de Rome en ſilence, ſe bornaient au ſoin d'établir leur troupeau qui croiſſait de jour en jour.

Nous n'avons ſous le nom d'un évêque de Rome, que les récognitions de Clément. Il eſt prouvé qu'elles ne ſont pas de lui; & ſi elles en étaient, elles ne feraient pas honneur à ſa mémoire. Ce ſont des conférences de Clément avec Pierre, Zachée, Barnabé & Simon le magicien. Ils rencontrent vers Tripoli un vieillard, & Pierre devine que ce vieillard eſt de la race de Céſar, qu'il épouſa Mathilde, dont il eut trois enfans; que Clément eſt le cadet de ces enfans; ainſi Clément eſt reconnu pour être de la maiſon impériale. C'eſt apparemment cette reconnaiſſance qui a donné le titre au livre; encore cette rapſodie eſt-elle écrite en grec.

Mais aucun prêtre chrétien, ſoit Grec, ſoit Syriaque, ou Africain, ou Italien, n'eut certainement d'autre puiſſance que celle de parler toutes les langues du monde, de faire des miracles, de chaſſer les diables, puiſſance admirable que nous ſommes bien loin de leur conteſter.

Qu'il nous ſoit permis de le dire, ſans offenſer perſonne; ſi l'ambition pouvait s'en tenir aux paroles expreſſes de l'évangile, elle verrait évidemment que les apôtres n'ont reçu aucune domination temporelle de JESUS-CHRIST, qui lui-même n'en avait pas. Elle verrait que ſes diſciples étaient tous égaux, & que JESUS-CHRIST même a menacé de châtiment ceux qui voudraient s'élever au-deſſus des autres.

Pour peu qu'on ſoit inſtruit, on ſait que dans le premier ſiècle il n'y eut aucun ſiége épiſcopal particulier. Les apôtres & leurs ſucceſſeurs ſe cachaient tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre; & certainement lorſqu'ils prêchaient de village en village, de cave en cave, de galetas en galetas, ils n'avaient ni trône épiſcopal, ni juriſdiction, ni gardes, & quatre principaux barons ne portaient point à leur entrée les cordons d'un dais ſuperbe, ſous lequel ont eût vu André & Luc portés pompeuſement comme des ſouverains.

Dès le ſecond ſiècle la place d'évêque fut lucrative par

les aumônes des chrétiens, & conséquemment les évêques des grandes villes furent plus riches que les autres : étant plus riches, ils eurent plus de crédit & de pouvoir.

Si quelque évêque avait pu prétendre à la supériorité, c'eût été assurément l'évêque de Jérusalem, non pas comme le plus riche, mais comme celui qui, selon l'opinion vulgaire, avait succédé à saint Jacques, le propre frère de JESUS-CHRIST. Jérusalem était le berceau de la religion chrétienne. Son fondateur y était mort par un supplice cruel ; il était reçu que Jacques son frère y avait été lapidé. Marie mère de DIEU, y était morte. Joseph son mari, était enterré dans le pays. Tous les mystères du christianisme s'y étaient opérés. Jérusalem était la ville sainte qui devait reparaître dans toute sa gloire pendant mille années. Que de titres pour assurer à l'évêque de Jérusalem une prééminence incontestable !

Mais, lorsque le concile de Nicée régla la hiérarchie, qui avait eu tant de peine à s'établir, le gouvernement ecclésiastique se modéla sur le politique. Les évêques appellèrent leurs districts spirituels du nom temporel de *diocèse*. Les évêques des grandes villes prirent le titre de *métropolitains*. Le nom de *patriarche* s'établit peu à peu ; on donna ce titre aux évêques de Constantinople & de Rome qui étaient deux villes impériales, à ceux d'Alexandrie & d'Antioche qui étaient encore deux considérables métropoles, & enfin à celui de Jérusalem qu'on n'osa pas dépouiller de cette dignité, quoique cette ville nommée alors Elia, fût presque dépeuplée & située dans un terrein ingrat, dans lequel elle ne pouvait s'affranchir de la pauvreté, n'ayant jamais fleuri que par le grand concours des Juifs qui venaient autrefois y célébrer leurs grandes fêtes ; mais ne tirant alors quelque argent que des pélérinages peu fréquens des chrétiens, le district de ce patriarche fut très-peu de chose. Les quatre autres au contraire furent très-étendus.

Il ne tomba dans la tête ni d'aucun évêque, ni d'aucun

patriarche de s'arroger une jurifdiction temporelle. On n'en trouve aucun exemple que dans la fubverfion de l'empire romain en Occident.

Tout y changea, lorfque Pipin d'Auftrafie, premier domeftique d'un prince Franc nommé Childeric, fe lia avec le pape Zacharie, & enfuite avec le pape Etienne II, pour rendre fon ufurpation refpectable aux peuples. Il fe fit facrer à faint Denis en France par ce même pape Etienne: en récompenfe cet ufurpateur lui donna dans la Romagne quelques domaines aux dépens des ufurpateurs Lombards.

Voilà le premier évêque devenu prince. On conviendra fans peine que cette grandeur n'eft pas des tems apoftoliques. Auffi fut-elle fignalée par le meurtre & par le carnage peu de tems après fous le pape Etienne III. Le clergé romain partagé en deux partis, inonda de fang la chaire de bois dans laquelle on prétend que faint Pierre avait prêché au peuple romain. Il eft vrai qu'il n'eft plus vraifemblable que du tems de l'empereur Tibère un Galiléen ait prêché en chaire dans le *forum romanum*, qu'il n'eft vraifemblable qu'un Grec vînt prêcher aujourd'hui dans le grand bazard de Stamboul. Mais enfin, il y avait à Rome, du tems d'Etienne III, une chaire de bois. & elle fut entourée de cadavres fanglans.

Lorfque Charlemagne partit de la Germanie pour ufurper la Lombardie, lorfqu'il eut privé fes neveux de l'héritage de leur père Pipin, lorfqu'il eut enfermé en prifon ces enfans innocens dont on n'entendit plus parler depuis, lorfque fes fuccès eurent couronné ce crime, lorfqu'il fe fut fait reconnaître empereur dans Rome, il donna encore de nouvelles feigneuries au pape Léon III, qui lui mit dans l'églife de St. Pierre une couronne d'or fur la tête, & un manteau de pourpre fur les épaules.

Cependant remarquons que ce pape Léon III, encore fujet des empereurs réfidans à Conftantinople, n'ofa pas facrer un Allemand, tant ce vieux refpect pour l'empire romain prévalait encore. Ce n'était qu'une cérémonie de

plus, mais elle était réputée ſainte, & on n'oſait la faire. La faibleſſe ſe joignait à l'audace de l'eſprit, qui ſouvent n'oſe franchir la ſeconde barrière après avoir abattu la première.

Charlemagne fut toujours le maître dans Rome ; mais dans la décadence de ſa maiſon, le peuple romain reprit un peu ſa liberté, & la diſputa toujours contre l'évêque, contre la maiſon de Toſcanelle, contre les Gui de Spolette, contre les Bérengers & d'autres tyrans, juſqu'à ce qu'enfin l'impudent Octavien Sporco, qui le premier changea ſon nom à ſon avénement au pontificat, appella Othon de Saxe en Italie. Ce Sporco eſt connu ſous le nom de Jean XII. Il était fils de cette fameuſe Maroſie qui avait fait pape ſon bâtard Jean XI, né de ſon inceſte avec le pape Sergius III.

Jean XII était patrice de Rome, ainſi qu'Alberic ſon père dernier mari de Maroſie. Ils tenaient cette dignité de l'empereur Conſtantin Porphirogenète ; preuve évidente que les Romains au milieu de leur anarchie reconnaiſſaient toujours les empereurs Grecs pour les vrais ſucceſſeurs des Céſars ; mais dans leurs troubles ils avaient recours tantôt aux Allemands, tantôt aux Hongrois, & ſe donnaient tour-à-tour pluſieurs maîtres pour n'en avoir aucun.

On ſait comment le roi d'Allemagne Othon, appellé à Rome par ce Jean XII, & enſuite trahi par lui, le fit dépoſer pour ſes crimes. Le procès verbal exiſte, il fait frémir.

Tous les papes ſes ſucceſſeurs eurent à combattre les prétentions des empereurs Allemands ſur Rome, les anciens droits des empereurs Grecs, & juſqu'aux Sarraſins même. Ils ne furent puiſſans que par l'intrigue & par l'opinion du vulgaire, opinion qu'ils ſurent établir, & dont ils ſurent toujours profiter.

Grégoire VII, qui à la faveur de cette opinion, & ſurtout des fauſſes décrétales, marcha ſur les têtes des em-

pereurs & des rois, ne put jamais être le maître dans Rome. Les papes ne purent enfin avoir la souveraineté de cette ville que lorsqu'ils se furent emparés du Môle d'Adrien appellé depuis St. Ange, qui avait toujours appartenu au peuple ou à ceux qui le représentaient.

La vraie puissance des papes & celle des évêques d'Occident ne s'établit en Allemagne que dans l'interrègne & l'anarchie, vers le tems de l'élection de Rodolphe de Habsbourg à l'empire : ce fut alors que les évêques Allemands furent véritablement souverains.

Jamais rien de semblable ne s'est vu dans l'église grecque. Elle fut toujours soumise aux empereurs jusqu'au dernier Constantin ; & dans le vaste empire de Russie elle est entiérement dépendante du pouvoir suprême. On n'y connaît pas plus qu'en Angleterre la distinction des deux puissances ; l'autel est subordonné au trône ; & ces mots même *les deux puissances* y sont un crime de lèze-majesté. Cette heureuse subordination est la seule digue qu'on ait pu opposer aux querelles théologiques & aux torrens de sang que ces querelles ont fait répandre dans les églises d'Occident, depuis l'assassinat de Priscillien, jusqu'à nos jours.

Personne n'ignore comme au seizième siècle la moitié de l'Europe lassée des crimes d'Alexandre VI, de l'ambition de Jules II, des extorsions de Léon X, de la vente des indulgences, de la taxe des péchés, des superstitions & des friponneries de tant de moines, secoua enfin le joug appesanti depuis long-tems. Les Grecs avaient enseigné l'église d'Occident, les protestans la réformèrent.

Je ne prétends point parler ici des dogmes qui divisent les grecs, les romains, les évangéliques, les réformés & d'autres communions. Je laisse ce soin à ceux qui sont éclairés d'une lumière divine. Il faut l'être sans doute pour bien savoir si le St. Esprit procède par spiration du Père & du Fils, ou du fils seulement, lequel fils étant engendré & n'étant point fait, ne peut pour-

tant engendrer. Il n'y a qu'une révélation qui puisse apprendre clairement aux saints comment on mange le fils en corps & en ame dans un pain qui est anéanti, sans manger ni le Père ni le saint Esprit, ou comment le corps & l'ame de JESUS sont incorporés au pain, ou comment on mange JESUS par la foi. Ces questions sont si divines qu'elles ne devraient point mettre la discorde entre ceux qui ne sont qu'hommes, & qui doivent se borner à vivre en frères, & à cultiver la raison & la justice, sans se persécuter pour des mystères qu'ils ne peuvent entendre.

Tout ce que j'oserais dire en respectant les évêques de toutes les communions, c'est que ceux qui iraient à pied de leur maison à l'église prêcher la charité & la concorde, ressembleraient peut-être plus aux apôtres, au moins à l'extérieur, que ceux qui diraient quelques mots dans une messe en musique en quatre parties, entourés de hallebardiers & de mousquetaires, & qui ne sortiraient de l'église qu'au son des tambours & des trompettes.

Je me garderai bien d'examiner si celui qui naquit dans une étable entre un bœuf & un âne, qui vécut & qui mourut dans l'indigence, se plaît plus à la pompe & aux richesses de ses ministres, qu'à leur pauvreté & à leur simplicité. Nous ne sommes plus au tems des apôtres, mais nous sommes toujours au tems des citoyens; il s'agit de leurs droits, de la liberté naturelle, de l'exécution des loix solemnelles, de la foi des sermens, de l'intérêt du genre humain. Tout cela existait avant qu'il y eût des prélats, & existera encore si jamais, (ce qu'à DIEU ne plaise,) on a le malheur de se passer de prélatures. Les dignités peuvent s'abolir, les sectes peuvent s'éteindre, le droit des gens est éternel.

FAIT.

La religion chrétienne ne pénétra que très-tard chez les Sarmates. La nation était guerrière & pauvre. Le zèle

des missionnaires la respecta. La Pologne proprement dite ne fut chrétienne qu'à la fin du dixième siècle. Boleslas, en l'an 1001 de notre ère vulgaire, fut le premier roi chrétien, & il signala son christianisme en faisant crever les yeux au roi de Bohême.

Le grand duché de Lithuanie, vaste pays qui fait presque la moitié de la Pologne entière, ne fut chrétien que dans le quinzième siècle, après que Jagellon, grand duc de Lithuanie, eut épousé la princesse Edvige au quatorzième en 1387, à condition qu'il serait de la religion de la princesse, & que la Lithuanie serait jointe à la Pologne.

On demandera de quelle religion étaient tous ces peuples avant qu'ils fussent chrétiens. Ils adoraient DIEU sous d'autres noms, d'autres emblêmes, d'autres rites; on les appellait *payens*. La grace de JESUS-CHRIST qui est venu pour tout le monde, leur avait été refusée, ainsi qu'à plus des trois quarts de la terre. Leur tems n'était pas venu; toutes leurs générations étaient livrées aux flammes éternelles; du moins c'est ainsi qu'on pense à Rome, ou ce qu'on feint d'y penser. Cette idée est grande: tu seras puni à jamais, si tu ne penses pas sur le bord du Volga ou du Gange, comme je pense sur le bord de l'Anio. On ne peut porter ses vues plus haut & plus loin.

Il arriva un grand malheur à ces nouveaux chrétiens au seizième siècle. L'hérésie pénétra chez eux; & comme l'hérésie damne les hommes encore plus que le paganisme, le salut des Polonais était en grand danger. Ces hérétiques se disaient enfans de la primitive église, & on les appellait *novateurs*; ainsi on ne pouvait convenir des qualités.

Outre ces réformés d'Occident, il y avait beaucoup de Grecs d'Orient. Ces Grecs étaient répandus dans cinq provinces de la Lithuanie converties autrefois à la foi grecque, & annexées depuis à la Pologne. Ils n'étaient pas à la vérité aussi damnés que les évangéliques & les réformés; mais enfin ils l'étaient, puisqu'ils ne reconnaissaient

pas l'évêque de Rome comme le maître du monde entier.

Il est à remarquer que ces provinces grecques, & la Pologne proprement dite, & la Lithuanie, & la Russie sa voisine, avaient été converties par des dames, ainsi que la Hongrie & l'Angleterre. Cette origine devait faire espérer de la tolérance, de l'indulgence, de la bonté, des mœurs douces & faciles. Il en arriva tout autrement.

Les évêques de Pologne sont puissans; ils n'aimaient pas à voir leur troupeau diminuer. Outre ces évêques, il y avait toujours à Varsovie un nonce du pape. Ce nonce tenait lieu de grand inquisiteur, & son tribunal était très-redoutable. Les Grecs, les évangéliques & les réformés, & les unitaires qui survinrent, tout fut persécuté. Le *contrain-les d'entrer*, fut employé dans toute sa rigueur. C'est une chose admirable que ce *contrain-les d'entrer*, qui n'est dans l'évangile qu'une invitation pressante à souper, ait toujours servi de prétexte à l'église romaine pour faire mourir les gens de faim.

Les évêques ne manquaient pas d'excommunier tout gentilhomme du rite grec ou de la communion protestante; & par un abus étrange, mais ancien, cette excommunication les privait dans les diètes de voix active & passive. L'excommunication peut bien priver un homme de la dignité de marguillier, & même du paradis; mais elle ne doit pas s'étendre sur les effets civils. Un prince de l'empire, un électeur qu'un évêque ou un chapitre excommunierait, n'en serait pas moins prince de l'empire. On peut juger par cette seule oppression combien les dissidens étaient vexés par les tribunaux ecclésiastiques; il suffit de dire qu'ils étaient jugés par leurs ennemis.

Sigismond Auguste, le dernier des Jagellons, fit cesser ce dévot scandale. Sa probité lui persuada qu'il ne faut persécuter personne pour la religion. Il se souvint que JESUS-CHRIST avait enseigné & non opprimé. Il comprit que l'oppression ne pouvait faire naître que des guer-

res civiles entre des gentilshommes égaux : il fit plus dans la diète ſolemnelle de Vilna le 16 Juin 1563, *il anéantit toute différence qui pourrait jamais naître entre les citoyens pour cauſe de religion.* Voici les paroles eſſentielles de cette loi devenue fondamentale.

« A compter depuis ce jour, non-ſeulement les nobles » & ſeigneurs avec leurs deſcendans qui appartiennent à » la communion romaine, & dont les ancêtres ont ob- » tenu auſſi des lettres de nobleſſe dans le royaume de » Pologne, mais encore en général tous ceux qui ſont » de l'ordre équeſtre & des nobles, ſoit Lithuaniens, » ſoit Ruſſes d'origine, *pourvu qu'ils faſſent profeſſion* » *du chriſtianiſme*, quand même leurs ancêtres n'au- » raient pas acquis les droits de nobleſſe dans le royaume » de Pologne, doivent jouir dans toute l'étendue du » royaume, de tous les privilèges, libertés & droit de » nobleſſe à eux accordés, & en jouir à perpétuité en » commun.

» On admettra aux dignités du ſénat & de la cou- » ronne, à toutes les charges nobles, non-ſeulement » ceux qui appartiennent à l'égliſe romaine, mais auſſi » tous ceux qui ſont de l'ordre équeſtre, pourvu qu'ils » ſoient chrétiens...... nul ne ſera exclu, pourvu qu'il » ſoit chrétien.

La diéte de Grodno en 1568 confirma ſolemnellement ces ſtatuts, & elle ajouta, pour rendre la loi, s'il était poſſible, encore plus claire, ces mots eſſentiels : *de quelque communion ou confeſſion que l'on ſoit.*

Enfin dans la diéte d'union encore plus célèbre, tenue à Lublin en 1569, diéte qui acheva d'incorporer pour jamais le grand duché de Lithuanie à la couronne, on renouvella, on confirma de nouveau cette loi humaine qui regardait tous les chrétiens comme des frères, & qui devait ſervir d'exemple aux autres nations.

Après la mort de Sigiſmond Auguſte, ce héros de la tolérance, la république entière confédérée en 1573 pour

l'élection d'un nouveau roi, jura de ne reconnaître que celui qui ferait serment de maintenir cette paix des chrétiens. Henri de Valois, trop accusé d'avoir eu part aux massacres de la saint Barthelemi, ne balança pas à jurer, *devant le* DIEU *tout-puissant, de maintenir les droits des dissidens :* & ce serment de Henri de Valois servit de modèle à ses successeurs. Etienne ne lui succéda qu'à cette condition. Ce fut une loi fondamentale & sacrée. Tous les nobles furent égaux par la religion comme par la nature.

C'est ainsi qu'après l'union de l'Angleterre & de l'Ecosse, les pairs d'Ecosse presbytériens ont eu séance au parlement de Londres avec les pairs de la communion anglicane. Ainsi l'évêché d'Osnabruck en Allemagne appartient tantôt à un évangélique, tantôt à un catholique romain. Ainsi dans plusieurs bourgs d'Allemagne les évangéliques viennent chanter leurs pseaumes dès que le curé catholique a dit sa messe. Ainsi les chambres de Vetzlard & de Vienne ont des assesseurs luthériens. Ainsi les réformés de France étaient ducs & pairs & généraux des armées sous le grand Henri IV. & l'on peut croire que le DIEU de miséricorde & de paix n'écoutait pas avec colère les différens concerts que ses enfans lui adressaient d'un même cœur.

Tout change avec le tems. Un roi de Pologne, nommé aussi Sigismond, de la race de Gustave Vasa, voulut enfin détruire ce que le grand Sigismond, le dernier des Jagellons, avait établi. Il était à la fois roi de Pologne & de Suède, mais il fut déposé en Suède par les états assemblés en 1592 ; & malheureusement la religion catholique romaine lui attira cette disgrace. Les états du royaume élurent son frère Charles qui avait pour lui le cœur des soldats & la confession d'Augsbourg. Sigismond se vengea en Pologne du catholicisme qui lui avait ôté la couronne de Suède.

Les jésuites qui le gouvernèrent lui ayant fait perdre

un royaume, le firent haïr dans l'autre. Il ne put à la vérité révoquer une loi devenue fondamentale, confirmée par tant de rois & de diétes; mais il l'éluda, il la rendit inutile. Plus de charges, plus de dignités données à ceux qui n'étaient pas de la communion de Rome. On ne leur ravit pas leurs biens, parce qu'on ne le pouvait pas; on les vexa par une persécution sourde & lente, & si on les tolérait, on leur fit sentir bientôt qu'on ne les tolérerait plus dès qu'on pourrait les opprimer impunément.

Cependant la loi fut toujours plus forte que la haine. Tous les rois à leur couronnement firent le même serment que leurs prédécesseurs. Ladislas VI fils de Sigismond le Suédois, n'osa s'en dispenser. Son frère Jean Casimir, quoiqu'il eût d'abord été jésuite & ensuite cardinal, fut obligé de s'y soumettre : tant le respect extérieur pour les loix reçues a de force sur les hommes.

Michel Viesnovisky, l'illustre Jean Sobiesky, vainqueur des Turcs, n'imaginèrent pas d'éluder cette loi à leur couronnement. L'électeur de Saxe Auguste ayant renoncé à la religion évangélique de ses pères pour acquérir le royaume de Pologne, jura avec plaisir cette grande loi de la tolérance, dont un roi qui abandonne sa religion pour un sceptre, semble avoir toujours besoin, & qui assurait la liberté & les droits de ses anciens frères.

L'Europe sait combien son règne fut malheureux; il fut détrôné par les armes d'un roi luthérien, & rétabli par les victoires d'un czar de la communion grecque.

Les prêtres catholiques romains & leurs adhérens crurent se venger du roi de Suède Charles XII en persécutant les Polonais évangéliques dont il avait été le protecteur : ils en trouvèrent l'occasion l'année 1717, dans une diéte toute composée de nonces de leur parti :

ils eurent le crédit, non pas d'abolir la loi, elle était trop ſacrée, mais de la limiter. On ne permit aux non-conformiſtes le libre exercice de leur religion que dans leurs égliſes précédemment bâties ; & on alla même juſqu'à prononcer des peines pécuniaires, la priſon, le banniſſement contre ceux qui prieraient DIEU ailleurs. Cette clauſe d'oppreſſion ne paſſa qu'avec une extrême difficulté. Pluſieurs évêques même, plus patriotes que prêtres, & plus touchés des droits de l'humanité que des avantages de leur parti, eurent la gloire de s'y oppoſer quelque tems.

Cette diète de 1717 ne ſongeait pas qu'en ſe vengeant du luthérien Charles XII ſon ennemi, elle inſultait le Grec Pierre le grand ſon protecteur. Enfin la loi paſſa en partie ; mais le roi Auguſte la détruiſit en la ſignant. Il donna un diplôme le 3 Février 1717, dans lequel il s'exprime ainſi :

« Quant à la religion des diſſidens, afin qu'ils ne » penſent point que la communion de la nobleſſe, leur » égalité & leur paix aient été lézés par les articles inſérés » dans le nouveau traité, nous déclarons que ces articles » inſérés dans le traité ne doivent déroger en aucune » manière aux confédérations des années 1573, 1632, » 1648, 1669, 1674, 1697, & à nos *pacta conventa*, » en tant qu'elles ſont utiles aux diſſidens dans la reli- » gion. Nous conſervons leſdits diſſidens en fait de » religion, dans leurs libertés énoncées dans toutes ces » confédérations, ſelon leur teneur, (laquelle doit être » tenue pour inſérée & exprimée ici) & nous voulons » qu'ils ſoient conſervés par tous les états, officiers & » tribunaux. En foi de quoi nous avons ordonné de » munir ces préſentes ſignées de notre main, & ſcellées » du ſceau du royaume. Donné à Varſovie le 3 Février » 1717, & le 20 de notre règne.

Après cette contradiction formelle d'une loi décernée & abolie en même tems, contradiction trop ordinaire

aux hommes, le parti le plus fort l'emporta ſur le plus faible; la violence ſe donna carrière. Il eſt vrai qu'on ne ralluma pas les bûchers qui mirent autrefois en cendre toute une province du tems des Albigeois; on ne détruiſit point vingt-quatre villages inondés du ſang de leurs habitans, cemme à Mérindol & à Cabrière. Les roues & les gibets ne furent point d'abord dreſſés dans les places publiques contre les Grecs & les proteſtans, comme ils le furent en France ſous Henri II. On n'a point encore parlé en Pologne d'imiter les maſſacres de la ſaint Barthelemi, ni ceux d'Irlande, ni ceux des Vallées du Piémont. Les torrens de ſang n'ont point encore coulé d'un bout du royaume à l'autre pour la cauſe d'un Dieu de paix. Mais enfin, on a commencé à ravir à des innocens la liberté & la vie. Quand les premiers coups ſont une fois portés, on ne ſait plus où l'on s'arrêtera. Les exemples des anciennes horreurs que le fanatiſme a produites, ſont perdus pour la poſtérité: les eſprits de ſang-froid les déteſtent, & les eſprits échauffés les renouvellent.

Bientôt on démolit des égliſes, des écoles, des hôpitaux de diſſidens. On leur fit payer une taxe arbitraire pour leurs baptêmes & pour leurs communions, tandis que deux cent cinquante ſynagogues juives chantaient leurs pſeaumes hébraïques ſans bourſe délier.

Dès l'année 1718, un nonce du nom de Pietroski, fut chaſſé de la chambre, uniquement parce qu'il était diſſident. Le capitaine Keler accuſé par l'avocat Vindeleuski d'avoir ſoutenu contre lui le religion proteſtante, eut la tête tranchée à Petekou comme blaſphémateur. Le bourgeois Hébers fut condamné à la corde ſur la même accuſation. Le gentilhomme Rosbiki fut obligé de ſortir des terres de la république. Le gentilhomme Unrug avait écrit quelques remarques & quelques extraits d'auteurs évangéliques contre la religion romaine: on lui vola ſon porte-feuille; & ſur cet effet volé, ſur des écrits qui

n'étaient pas publics, sur l'énoncé de ses opinions permises par les loix, sur le secret de sa conscience tracé de sa main, il fut condamné à perdre la tête. Il fallut qu'il dépensât tout son bien pour faire casser cette exécrable sentence.

Enfin en 1724 l'exécution sanglante de Thorn renouvella les anciennes calamités qui avaient souillé le christianisme dans tant d'autres états. Quelques malheureux écoliers des jésuites & quelques bourgeois protestans ayant pris querelle, le peuple s'attroupa, on força le collège des jésuites, mais sans effusion de sang; on emporta quelques images de leurs saints, & malheureusement une image de la Vierge qui fut jetée dans la boue.

Il est certain que les écoliers des jésuites, ayant été les agresseurs, étaient les plus coupables. C'était une grande faute d'avoir pris les images des jésuites, & surtout celle de la sainte Vierge. Les protestans devaient être condamnés à la rendre ou à en fournir une autre, à demander pardon, à réparer le dommage à leurs frais, & aux peines modérées qu'un gouvernement équitable peut infliger. L'image de la Vierge Marie est très-respectable; mais le sang des hommes l'est aussi. La profanation d'un portrait de la Vierge dans un catholique est une très-grande faute; elle est moindre dans un protestant qui n'admet point le culte des images.

Les jésuites demandèrent vengeance au nom de DIEU & de sa mère; ils l'obtinrent malgré l'intervention de toutes les puissances voisines. La cour assessoriale à laquelle le chancelier préside, jugea cette cause. Un jésuite y plaida contre la ville de Thorn; l'arrêt fut porté tel que les jésuites le desiraient. Le président Rosner accusé de ne s'être pas assez opposé au tumulte, fut décapité malgré les privilèges de sa charge. Quelques assesseurs & d'autres principaux bourgeois périrent par le même supplice. Deux artisans furent brûlés, d'autres furent

pendus. On n'aurait pas traité autrement des aſſaſſins. Les hommes n'ont pas encore appris à proportionner les peines aux fautes. Cette ſcience cependant n'eſt pas moins néceſſaire que celle de Copernic, qui découvrit dans Thorn le vrai ſyſtême de l'univers, & qui prouva que notre terre ſouvent ſi mal gouvernée & affligée de tant de malheurs, roule autour du ſoleil dans ſon orbite immenſe.

La Pologne ſemblait donc deſtinée à ſubir le ſort de tant d'autres états que les querelles de religion ont dévaſtés.

Un miniſtre évangélique nommé Mokzulky fut tué impunément en 1753 dans un grand chemin, par le curé de Birze; voilà déjà une hoſtilité de l'égliſe militante. Un dominicain de Popiel, en 1762, aſſomma à coups de bâton le prédicant Jaugel à la porte d'un malade qu'il allait conſoler.

Le curé de la paroiſſe de Cone rencontrant un mort luthérien qu'on portait au cimetière, battit le miniſtre, renverſa le cercueil, & fit jeter le corps à la voirie.

En 1765 pluſieurs jéſuites avec d'autres moines voulurent changer les Grecs en Romains à Mſciſlau en Lithuanie. Ils forçaient à coups de bâton les pères & les mères de mener les enfans dans les égliſes. Soixante & dix gentilshommes s'y opposèrent; les miſſionnaires ſe battirent contr'eux. Les gentilshommes furent traités comme des ſacrilèges; ils furent condamnés à la mort, & ne ſauvèrent leur vie qu'en allant à l'égliſe des jéſuites.

On priva alors en Lithuanie du droit de bourgeoiſie, on raya du corps des métiers les bourgeois & les artiſans qui n'allaient pas à la meſſe latine. Enfin, on a exclu des diétines tous les gentilshommes diſſidens, que les droits de la naiſſance & les loix du royaume y appellent.

Tant de rigueurs, tant de perſécutions, tant d'in-

fractions des loix, ont enfin réveillé des gentilshommes que leurs ennemis croyaient avoir abattus. Ils s'aſſemblèrent, ils invoquèrent les loix de leur patrie, & les puiſſances garantes de ces loix.

Il faut ſavoir que leurs droits avaient été ſolemnellement confirmés par la Suède, l'empire d'Allemagne, la Pologne entière, & particuliérement par l'électeur de Brandebourg dans le traité d'Oliva en 1660. Ils l'avaient été plus expreſſément encore par la Ruſſie en 1686, quand la Pologne céda l'ancienne Kiovie, la capitale de l'Ukraine, à l'empire ruſſe. La religion grecque eſt nommée la *religion orthodoxe* dans les inſtrumens ſignés par le grand Sobieski.

Ces nobles ont donc eu recours à ce qu'il y a de plus ſacré ſur la terre, les ſermens de leurs pères, ceux des princes garans, les loix de leur patrie, & les loix de toutes les nations.

Ils s'adreſsèrent à la fois à l'impératrice de Ruſſie Catherine II, à la Suède, au Dannemarck, à la Pruſſe. Ils implorèrent leur interceſſion. C'était un bel exemple dans des gentilshommes accoutumés autrefois à traiter dans leurs diétes des affaires de l'état le ſabre à la main; d'implore le droit public contre la perſécution. Cette démarche même irritait leurs ennemis.

Le roi Staniſlas Poniatoski, fils de ce célèbre comte Poniatoski ſi connu dans les guerres de Suède, élu du conſentement unanime de ſes compatriotes, ne démentit pas dans cette affaire délicate l'idée que l'Europe avait de ſa prudence. Ennemi du trouble, zélé pour le bonheur & la gloire de ſon pays, tolérant par humanité & par principe, religieux ſans ſuperſtition, citoyen ſur le trône, homme éclairé & homme d'eſprit, il propoſa des tempéramens qui pouvaient mettre en ſûreté tous les droits de la religion catholique romaine & ceux des autres communions. La plupart des évêques & de leurs partiſans opposèrent le zèle de la maiſon de DIEU au

zèle patriotique du monarque, qui attendit que le tems pût concilier ces deux zèles.

Cependant, les gentilshommes dissidens se confédérèrent en plusieurs endroits du royaume. On vit le 20 Mars 1767 près de quatre cents gentilshommes demander justice par un mémoire signé d'eux dans cette même ville de Thorn qui fumait encore du sang que les jésuites avaient fait répandre. D'autres confédérations se formaient déjà en plus grand nombre, & surtout dans la Lithuanie, où il se fit vingt-quatre confédérations. Toutes ensemble formèrent un corps respectable. La substance de leurs manifestes contenait, « qu'ils étaient hommes, citoyens, » nobles, membres de la législation & persécutés; que » la religion n'a rien de commun avec l'état, qu'elle est » de DIEU à l'homme, & non pas du citoyen au ci- » toyen; que la funeste coutume de mêler DIEU aux » affaires purement humaines, a ensanglanté l'Europe » depuis Constantin: qu'il doit en être dans les diétes » & dans le sénat, comme dans les batailles, où l'on » ne demande point à un capitaine qui marche aux » ennemis, de quel religion il est; qu'il suffit que le » noble soit brave au combat & juste au conseil; qu'ils » sont tous nés libres, & que la liberté de conscience » est la première des libertés, sans laquelle celui qu'on » appelle *libre* serait esclave; qu'on doit juger d'un » homme non par ses dogmes, mais par sa conduite: » non par ce qu'il pense, mais par ce qu'il fait; & » qu'enfin l'évangile qui ordonne d'obéir aux puissances » payennes, n'ordonne certainement pas de dépouiller » les législateurs chrétiens de leurs droits, sous pré- » texte qu'ils sont autrement chrétiens qu'on ne l'est » à Rome. » Ils fortifiaient toutes ces raisons par la sanction des loix, & par les garanties protectrices de ces loix sacrées.

On ne leur opposa qu'une seule raison, c'est qu'ils réclamaient l'égalité, & que bientôt ils affecteraient la

supériorité ; qu'ils étaient mécontens, & qu'ils troubleraient une république déjà trop orageuse. Ils répondaient : Nous ne l'avons pas troublée pendant cent années : mécontens, nous sommes vos ennemis ; contens, nous sommes vos défenseurs.

Les puissances garantes de la paix d'Oliva, prenaient hautement leur parti, & écrivaient des lettres pressantes en leur faveur. Le roi de Prusse se déclarait pour eux. Sa recommandation était puissante, & devait avoir plus d'effet que celle de la Suède sur les esprits, puisqu'il donnait dans ses états des exemples de tolérance que la Suède ne donnait pas encore. Il faisait bâtir une église aux catholiques romains de Berlin sans les craindre, sachant bien qu'un prince victorieux, philosophe & armé n'a rien à redouter d'aucune religion. Le jeune roi de Dannemarck né bienfaisant, & son sage ministère, parlaient hautement.

Mais de tous les potentats nul ne se signala avec autant de grandeur & d'efficace que l'impératrice de Russie. Elle prévit une guerre civile en Pologne, & elle envoya la paix avec une armée. Cette armée n'a paru que pour protéger les dissidens en cas qu'on voulût les accabler par la force. On fut étonné de voir une armée russe vivre au milieu de la Pologne avec beaucoup plus de discipline que n'en eurent jamais les troupes polonaises. Il n'y a pas eu le plus léger désordre. Elle enrichissait le pays au-lieu de le dévaster ; elle n'était là que pour protéger la tolérance ; il fallait que ces troupes étrangères donnassent l'exemple de la sagesse ; & elles le donnèrent. On eût pris cette armée pour une diète assemblée en faveur de la liberté.

Les politiques ordinaires s'imaginèrent que l'impératrice ne voulait que profiter des troubles de la Pologne pour s'agrandir. On ne considérait pas que le vaste empire de Russie, qui contient onze cent cinquante mille lieues quarrées, & qui est plus grand que ne fût jamais l'em-

pire romain, n'a pas besoin de terrains nouveaux, mais d'hommes, de loix, d'arts & d'industrie.

Catherine II lui donnait déjà des hommes en établissant chez elle trente mille familles qui venaient cultiver les arts nécessaires. Elle lui donnait des loix en formant un code universel pour ses provinces qui touchent à la Suède & à la Chine. La première de ces loix était la tolérance.

On voyait avec admiration cet empire immense se peupler, s'enrichir en ouvrant son sein à des citoyens nouveaux, tandis que de petits états se privaient de leurs sujets par l'aveuglement d'un faux zèle; tandis que sans citer d'autres provinces, les seuls émigrans de Saltzbourg avaient laissé leur patrie déserte.

Le systême de la tolérance a fait des progrès rapides dans le Nord, depuis le Rhin jusqu'à la mer glaciale, parce que la raison y a été écoutée, parce qu'il y est permis de penser & de lire. On a connu dans cette vaste partie du monde que toutes les manières de servir DIEU peuvent s'accorder avec le service de l'état. C'était la maxime de l'empire romain dès le tems des Scipions jusqu'à celui des Trajans. Aucun potentat n'a plus suivi cette maxime que Catherine II. Non-seulement elle établit la tolérance chez elle, mais elle a recherché la gloire de la faire naître chez ses voisins. Cette gloire est unique. Les fastes du monde entier n'ont point d'exemple d'une armée envoyée chez des peuples considérables pour leur dire : Vivez justes & paisibles.

Si l'impératrice avait voulu fortifier son empire des dépouilles de la Pologne, il ne tenait qu'à elle. Il suffisait de fomenter les troubles au-lieu de les appaiser. Elle n'avait qu'à laisser opprimer les Grecs, les évangéliques & les réformés, ils seraient venus en foule dans ses états. C'est tout ce que la Pologne avait à craindre. Le climat ne diffère pas beaucoup; & les beaux-arts, l'esprit, les plaisirs, les spectacles, les fêtes qui ren-

daient la cour de Catherine II la plus brillante de l'Europe, invitaient tous les étrangers. Elle formait un empire & un siècle nouveau, & on eût été chez elle de plus loin pour l'admirer.

Tandis que l'impératrice de Russie faisait naître chez elle les loix & les plaisirs, la discorde, sous le masque de la religion, bouleversa la Pologne; les plus ardens catholiques ayant le nonce du pape à leur tête, implorèrent l'église des Turcs contre la grecque & la protestante. L'église turque marcha sur la frontière avec l'étendart de Mahomet; mais Mahomet fut battu pendant quatre années de suite par saint Nicolas patron des Russes, sur terre & sur mer. L'Europe vit avec étonnement des flottes pénétrer du fond de la mer baltique auprès des Dardanelles, & brûler les flottes turques vers Smyrne. Il y eut sans doute plus de héros russes dans cette guerre, qu'on n'en supposa dans celle de Troye. L'histoire l'emporta sur la fable. Ce fut un beau spectacle que ce peuple naissant, qui seul écrasait partout la grandeur ottomane si long-tems victorieuse de l'Europe réunie, & qui faisait revivre les vertus des Miltiades, lorsque tant d'autres nations dégénéraient.

La faction polonaise opposée à son roi, n'eut d'autre ressource que l'intrigue. Et comme la religion était mêlée dans ces troubles, on eut bientôt recours aux assassinats.

A quelques lieues de Varsovie est une Notre-Dame aussi en vogue dans le Nord, que celle de Lorette en Italie. Ce fut dans la chapelle de cette statue que les conjurés s'engagèrent par serment de prendre le roi, mort ou vif, au nom de JESUS & de sa mère. Après ce serment, ils allèrent se cacher dans Varsovie chez des moines, & n'en sortirent que pour accomplir leur promesse à la Vierge. Le carrosse du roi fut entouré, plusieurs domestiques tués aux portières, le roi blessé de coups de sabre, & effleuré de coups de fusil. Il ne dut la vie

qu'aux

qu'aux remords d'un des assassins. Ce crime, qu'on avait voulu rendre sacré, ne fut que lâche & inutile.

La suite de tant d'horreurs fut le démembrement de la Pologne, que Stanislas Leksinsky avait prédit. L'impératrice reine de Hongrie Marie-Thérèse, l'impératrice Catherine II, Fréderic le grand, roi de Prusse, firent valoir les droits qu'ils réclamaient sur trois provinces polonaises. Ils s'en emparèrent; on n'osa s'y opposer. Tel fut le débrouillement du chaos polonais.

AVERTISSEMENT ESSENTIEL OU INUTILE,

SUR

LA DÉFENSE DE MON ONCLE.

LORSQUE *je* mis la plume à la main *pour défendre* unguibus & roſtro *la mémoire de mon cher oncle contre un libelle inconnu intitulé*, Supplément à la philoſophie de l'hiſtoire; (*a*) *je crus d'abord n'avoir à faire qu'à un jeune abbé diſſolu, qui pour s'égayer avait parlé dans ſa diatribe des filles de joie de Babylone, de l'uſage des garçons, de l'inceſte & de la beſtialité. Mais lorſque je travaillais en digne neveu, j'ai appris que le libelle anonyme eſt du ſieur* Larcher *ancien répétiteur de belles lettres au collège Mazarin. Je lui demande très-humblement pardon de l'avoir pris pour un jeune homme, & j'eſpère qu'il me pardonnera d'avoir rempli mon devoir en écoutant le cri du ſang qui parlait à mon cœur, & la voix de la vérité qui m'a ordonné de* mettre la plume à la main.

Il eſt queſtion ici de grands objets, il ne s'agit pas moins que des mœurs & des loix depuis Pékin juſqu'à Rome, & même des aventures de l'Océan & des montagnes. On trouvera auſſi dans ce petit ouvrage une furieuſe ſortie contre l'évêque Warburton; *mais le lecteur judicieux pardonnera à la chaleur de mon zèle, quand il ſaura que cet évêque eſt un hérétique.*

J'aurais pu relever toutes les fautes de M. Larcher, *mais il aurait fallu faire un livre auſſi gros que le ſien.*

(*a*) Voyez la *philoſophie de l'hiſtoire*, à la tête du tome XVe. de cette édition.

Je n'insisterai que sur son impiété. Il est bien douloureux pour des yeux chrétiens de lire dans son ouvrage page 299, que les écrivains sacrés ont pu se tromper comme les autres. *Il est vrai qu'il ajoute pour déguiser le poison*, dans ce qui n'est pas du dogme.

Mais, notre ami, il n'y a presque point de dogme dans les livres hébreux, tout y est histoire ou ordonnance légale, ou cantique, ou prophétie, ou morale. La genèse, l'exode, Josué, les juges, les rois, Esdras, les Maccabées sont historiques; le lévitique & le deutéronome sont des loix. Les pseaumes sont des cantiques; les livres d'Isaïe, Jérémie &c. sont prophétiques; la sagesse, les proverbes, l'ecclésiaste, l'ecclésiastique, sont de la morale. Nul dogme dans tout cela. On ne peut même appeller dogme *les dix commandemens; ce sont des loix.* Dogme *est une* proposition *qu'il faut croire.* JESUS-CHRIST *est consubstantiel à* DIEU. Marie *est mère de* DIEU. *Le* CHRIST *a deux natures & deux volontés dans une personne. L'eucharistie est le corps & le sang de* JESUS-CHRIST *sous les apparences d'un pain qui n'existe plus: Voilà des dogmes.* Le Credo *qui fut fait du tems de* Jérôme & d'Augustin, *est une profession de dogmes. A peine y a-t-il trois de ces dogmes dans le nouveau testament.* DIEU *a voulu qu'ils fussent tirés par notre sainte église du germe qui les contenait.*

Vois donc quel est ton blasphême! Tu oses dire que les auteurs des livres sacrés ont pu se tromper dans tout ce qui n'est pas dogme.

Tu prétends donc que le St. Esprit qui a dicté ces livres a pu se tromper depuis le premier verset de la genèse jusqu'au dernier des actes des apôtres; & après une telle impiété tu as l'insolence d'accuser d'impiété des citoyens dont tu n'as jamais approché, chez qui tu ne peux être reçu, & qui ignoreraient ton existence si tu ne les avais pas outragés.

Que les gens de bien se réunissent pour imposer silence

D 2

à ces malheureux qui dès qu'il paraît un bon livre crient à l'impie, comme les fous des petites-maifons du fond de leurs loges fe plaifent à jeter leur ordure aux nez des hommes les plus parés, par ce fecret inftinct de jaloufie qui fubfifte encore dans leur démence.

Et vous, pufille grex, *qui lirez* la Défenfe de mon Oncle, *daignez commencer par jeter des yeux attentifs fur la table des chapitres, & choififfez pour vous amufer le fujet qui fera le plus de votre goût.* (a)

(*a*) Voyez cette table à la fin du volume.

LA DÉFENCE DE MON ONCLE.

EXORDE.

UN des premiers devoirs eſt d'aider ſon père : & le ſecond eſt d'aider ſon oncle. Je ſuis neveu de feu M. l'abbé Bazing, à qui un éditeur ignorant a ôté impitoyablement un G qui le diſtinguait des Bazin de Thuringe à qui Childeric enleva la reine Bazine (*a*) Mon oncle était un profond théologien qui fut aumônier de l'ambaſſade que l'empereur Charles VI envoya à Conſtantinople après la paix de Belgrade. Mon oncle ſavait parfaitement l'arabe & le cophte. Il voyagea en Egypte, & dans tout l'Orient, & enfin s'établit à Pétersbourg en qualité d'interprête chinois. Mon grand amour pour la vérité ne me permet pas de diſſimuler que malgré ſa piété, il était quelquefois un peu railleur. Quand M. Guignes fit deſcendre les Chinois des Egyptiens, quand il prétendit que l'empereur de la Chine *Yu* était viſiblement le roi d'Egypte Ménes en changeant *nes* en *u* & *mé* en *y*, (quoique Ménes ne ſoit pas un nom égyptien, mais grec) mon oncle alors ſe permit une petite raillerie innocente, laquelle d'ailleurs ne devait point affaiblir l'eſprit de charité entre deux interprêtes chinois. Car au fond mon oncle eſtimait fort M. Guignes.

L'abbé Bazin aimait paſſionnément la vérité & ſon prochain. Il avait écrit la *Philoſophie de l'hiſtoire* dans un de ſes voyages en Orient ; ſon grand but était de juger par le ſens commun de toutes les fables de l'antiquité, fables pour la plupart contradictoires. Tout ce qui n'eſt

(*a*) Vous ſentez bien, mon cher lecteur, que Bazin eſt un nom celtique, & que la femme de Bazin ne pouvait s'appeller que Bazine : c'eſt ainſi qu'on a écrit l'hiſtoire.

pas dans la nature lui paraissait absurde, excepté ce qui concerne la foi. Il respectait St. Matthieu autant qu'il se moquait de Ctésias, & quelquefois d'Hérodote; de plus très-respectueux pour les dames, ami de la bienséance & zélé pour les loix. Tel était M. l'abbé Ambroise Bazing, nommé par l'erreur des typographes, Bazin.

CHAPITRE PREMIER.

De la providence.

UN cruel vient de troubler sa cendre par un prétendu *Supplément à la philosophie de l'histoire*. Il a intitulé ainsi sa scandaleuse satyre, croyant que ce titre seul de *Supplément aux idées de mon oncle*, lui attirerait des lecteurs. Mais dès la page 33 de sa préface, on découvre ses intentions perverses. Il accuse le pieux abbé Bazin d'avoir dit que la providence envoie la famine & la peste sur la terre. Quoi! mécréant, tu oses le nier! & de qui donc viennent les fléaux qui nous éprouvent & les châtimens qui nous punissent? Dis-moi, qui est le maître de la vie & de la mort? dis-moi donc qui donna le choix à David, de la peste, de la guerre ou de la famine? DIEU ne fit-il pas périr soixante & dix mille Juifs en un quart-d'heure? & ne mit-il pas ce frein à la fausse politique du fils de Jessé qui prétendait connaître à fond la population de son pays? ne punit-il pas d'une mort subite cinquante mille soixante & dix Béthsamites qui avaient osé regarder l'arche? La révolte de Coré, Dathan & Abiron, ne coûta-t-elle pas la vie à quatorze mille sept cents Israélites, sans compter deux cent cinquante engloutis dans la terre avec leurs chefs? L'ange exter-

minateur ne descend-il pas à la voix de l'Eternel, armé du glaive de la mort, tantôt pour frapper les premiers nés de toute l'Egypte, tantôt pour exterminer l'armée de Sennakerib ?

Que dis-je ? il ne tombe pas un cheveu de nos têtes sans l'ordre du maître des choses & des tems. La providence fait tout ; providence tantôt terrible & tantôt favorable, devant laquelle il faut également se prosterner dans la gloire ou dans l'opprobre, dans la jouissance délicieuse de la vie & sur le bord du tombeau. Ainsi pensait mon oncle, ainsi pensent tous les sages. Malheur au mécréant qui contredit ces grandes vérités dans sa fatale préface.

CHAPITRE SECOND.

L'apologie des dames de Babylone.

L'ENNEMI de mon oncle commence son étrange livre par dire ; *Voilà les raisons qui m'ont fait mettre la plume à la main.*

Mettre la plume à la main ! mon ami, quelle expression ! mon oncle qui avait presque oublié sa langue dans ses longs voyages, parlait mieux français que toi.

Je te laisse déraisonner & dire des injures à propos de Khamos, & de Ninive, & d'Assur. Trompe-toi tant que tu voudras sur la distance de Ninive à Babylone, cela ne fait rien aux dames, pour qui mon oncle avait un si profond respect & que tu outrages si barbarement.

Tu veux absolument que du tems d'Hérodote toutes les dames de la ville immense de Babylone vinssent religieusement se prostituer dans le temple au premier venu,

& même pour de l'argent. Et tu le crois parce qu'Hérodote l'a dit.

O que mon oncle était éloigné d'imputer aux dames une telle infamie ! Vraiment il ferait beau voir nos princesses, nos duchesses, madame la chancelière, madame la première présidente, & toutes les dames de Paris, donner dans l'église Notre-Dame leurs faveurs pour un écu au premier batelier, au premier fiacre qui se sentirait du goût pour cette auguste cérémonie !

Je sais que les mœurs asiatiques diffèrent des nôtres, & je le sais mieux que toi, puisque j'ai accompagné mon oncle en Asie. Mais la différence en ce point est que les Orientaux ont toujours été plus sévères que nous. Les femmes en Orient ont toujours été renfermées, ou du moins elles ne sont jamais sorties de la maison qu'avec un voile. Plus les passions sont vives dans ces climats, plus on a gêné les femmes. C'est pour les garder qu'on a imaginé les eunuques. La jalousie inventa l'art de mutiler les hommes pour s'assurer de la fidélité des femmes & de l'innocence des filles. Les eunuques étaient déjà très-communs dans le tems où les Juifs étaient en république. On voit que Samuel voulant conserver son autorité & détourner les Juifs de prendre un roi, leur dit que ce roi aura des eunuques à son service.

Peut-on croire que dans Babylone, dans la ville la mieux policée de l'Orient, des hommes si jaloux de leurs femmes les auront envoyées toutes se prostituer dans un temple aux plus vils étrangers ? que tous les époux & tous les pères aient étouffé ainsi l'honneur & la jalousie ? que toutes les femmes & toutes les filles aient foulé aux pieds la pudeur si naturelle à leur sexe ? Le faiseur de contes Hérodote a pu amuser les Grecs de cette extravagance, mais nul homme sensé n'a dû le croire.

Le détracteur de mon oncle & du beau sexe, veut que la chose soit vraie ; & sa grande raison, c'est que quelquefois les Gaulois ou Welches ont immolé des hom-

mes (& probablement des captifs) à leur vilain dieu Teutatès. Mais de ce que des barbares ont fait des ſacrifices de ſang humain, de ce que les Juifs immolèrent douze pucelles au ſeigneur des trente-deux mille pucelles trouvées dans le camp des Madianites avec ſoixante-un mille ânes, & de ce qu'enfin dans nos derniers tems, nous avons immolé tant de Juifs dans nos auto-da-fé, ou plutôt dans nos autos-de-fé, à Lisbonne, à Goa, à Madrid, s'enſuit-il que toutes les belles Babyloniennes couchaſſent avec des palfreniers étrangers dans la cathédrale de Babylone? La religion de Zoroaſtre ne permettait pas aux femmes de manger avec les étrangers; leur aurait-elle permis de coucher avec eux?

L'ennemi de mon oncle qui me paraît avoir ſes raiſons pour que cette belle coutume s'établiſſe dans les grandes villes, appelle le prophête Baruch au ſecours d'Hérodote. Et il cite le ſixième chapitre de la prophétie de ce ſublime Baruch. Mais il ne ſait peut-être pas que ce ſixième chapitre eſt préciſément celui de tout le livre qui eſt le plus évidemment ſuppoſé. C'eſt une lettre prétendue de Jérémie aux pauvres Juifs qu'on menait enchaînés à Babylone; St. Jérôme en parle avec le dernier mépris. Pour moi, je ne mépriſe rien de ce qui eſt inſéré dans les livres des Juifs. Je fais tout le reſpect qu'on doit à cet admirable peuple, qui ſe convertira un jour & qui ſera le maître de toute la terre.

Voici ce qui eſt dit dans cette lettre ſuppoſée: *On voit dans Babylone des femmes qui ont des ceintures de cordelettes (ou de rubans), aſſiſes dans les rues, & brûlant des noyaux d'olives. Les paſſans les choiſiſſent, & celle qui a eu la préférence ſe moque de ſa compagne qui a été négligée, & dont on n'a pas délié la ceinture.*

Je veux bien avouer qu'une mode à-peu-près ſemblable s'eſt établie à Madrid, & dans le quartier du Palais-royal à Paris. Elle eſt fort en vogue dans les rues de

Londres ; & les muſicaux d'Amſterdam ont eu une grande réputation.

L'hiſtoire générale des bordels peut être fort curieuſe. Les ſavans n'ont encore traité ce grand ſujet que par parties détachées. Les bordels de Veniſe & de Rome commencent un peu à dégénérer, parce que tous les beaux-arts tombent en décadence. C'était ſans doute la plus belle inſtitution de l'eſprit humain avant le voyage de Chriſtophoro Colombo aux iſles Antilles. La vérole que la providence avait reléguée dans ces iſles, a inondé depuis toute la chrétienté ; & ces beaux bordels, conſacrés à la déeſſe Aſtarté, ou Décerto, ou Milita, ou Aphrodiſe, ou Vénus, ont perdu aujourd'hui toute leur ſplendeur ; je crois bien que l'ennemi de mon oncle les fréquente encore comme des reſtes des mœurs antiques ; mais enfin, ce n'eſt pas une raiſon pour qu'il affirme que la ſuperbe ville de Babylone n'était qu'un vaſte bordel, & que la loi du pays ordonnait aux femmes & aux filles des ſatrapes, voire même aux filles du roi, d'attendre les paſſans dans les rues. C'eſt bien pis que ſi on diſait que les femmes & les filles des bourguemeſtres d'Amſterdam ſont obligées par la religion calviniſte de ſe donner dans les muſicaux aux matelots Hollandais qui reviennent des grandes Indes.

Voilà comme les voyageurs prennent probablement tous les jours un abus de la loi pour la loi même, une groſſière coutume du bas peuple pour un uſage de la cour. J'ai entendu ſouvent mon oncle parler ſur ce grand ſujet avec une extrême édification. Il diſait que ſur mille quintaux peſant de rélations & d'anciennes hiſtoires on ne trierait pas dix onces de vérités.

Remarquez, s'il vous plaît, mon cher lecteur, la malice du paillard qui outrage ſi clandeſtinement la mémoire de mon oncle : il ajoute au texte ſacré de Baruch : il le falſifie pour établir ſon bordel dans la cathédrale de Babylone même. Le texte ſacré de l'apocryphe Baruch

porte dans la vulgate, *mulieres autem circumdatæ funibus in viis ſedent.* Notre ennemi ſacrilège traduit : *des femmes environnées de cordes ſont aſſiſes dans les allées du temple.* Le mot *de temple* n'eſt nulle part dans le texte.

Peut-on pouſſer la débauche au point de vouloir qu'on paillarde ainſi dans les égliſes ? il faut que l'ennemi de mon oncle ſoit un bien vilain homme.

S'il avait voulu juſtifier la paillardiſe par de grands exemples, il aurait pu choiſir ce fameux droit de prélibation, de marquette, de jambage, de cuiſſage, que quelques ſeigneurs de châteaux s'étaient arrogé dans la chrétienté, dans les commencemens du beau gouvernement féodal. Des barons, des évêques, des abbés devinrent légiſlateurs, & ordonnérent que dans tous les mariages autour de leurs châteaux, la première nuit des noces ſerait pour eux. Il eſt bien difficile de ſavoir juſqu'où ils pouſſaient leur légiſlation, s'ils ſe contentaient de mettre une cuiſſe dans le lit de la mariée, comme quand on épouſait une princeſſe par procureur, ou s'ils y mettaient les deux cuiſſes. Mais ce qui eſt avéré, c'eſt que ce droit de cuiſſage qui était d'abord un droit de guerre, a été vendu enfin aux vaſſaux par les ſeigneurs ſoit ſéculiers ſoit réguliers, qui ont ſagement compris qu'ils pourraient avec l'argent de ce rachat avoir des filles plus jolies.

Mais ſurtout remarquez, mon cher lecteur, que les coutumes biſarres établies ſur une frontière par quelques brigands, n'ont rien de commun avec les loix des grandes nations ; que jamais le droit de cuiſſage n'a été approuvé par nos tribunaux ; & jamais les ennemis de mon oncle, tout acharnés qu'ils ſont, ne trouveront une loi babylonienne qui ait ordonné à toutes les dames de la cour de coucher avec les paſſans.

CHAPITRE TROISIÈME.

De l'Alcoran.

NOTRE infame débauché cherche un ſubterfuge chez les Turcs pour juſtifier les dames de Babylone. Il prend la comédie d'*Arlequin Ulla* pour une loi des Turcs. *Dans l'Orient*, dit-il, *ſi un mari répudie ſa femme, il ne peut la reprendre que lorſqu'elle a épouſé un autre homme qui paſſe la nuit avec elle* &c. Mon paillard ne ſait pas plus ſon alcoran que ſon baruch ; qu'il liſe le chapitre II du grand livre arabe donné par l'ange *Gabriel*, & le 45ᵉ paragraphe de la *Sonna* ; c'eſt dans ce chapitre II, intitulé *la vache*, que le prophête qui a toujours grand ſoin des dames, donne des loix ſur leur mariage & ſur leur douaire ; *ce ne ſera pas un crime*, dit-il, *de faire divorce avec vos femmes, pourvu que vous ne les ayez pas encore touchées & que vous n'ayez pas encore aſſigné leur douaire ; & ſi vous vous ſéparez d'elles avant de les avoir touchées, & après avoir établi leur douaire, vous ſerez obligé de leur payer la moitié de leur douaire &c. à moins que le nouveau mari ne veuille pas le recevoir.*

KISRON HECBALAT DOROMFET ERNAM RABOLA ISRON TAMON ERG BEMIN OULDEG EBORI CARAMOUFEN &c.

Il n'y a peut-être point de loi plus ſage : on en abuſe quelquefois chez les Turcs comme on abuſe de tout. Mais en général on peut dire que les loix des Arabes adoptées par les Turcs leurs vainqueurs, ſont bien auſſi ſenſées pour le moins que les coutumes de nos provinces qui ſont toujours en oppoſition les unes avec les autres.

Mon oncle faisait grand cas de la jurisprudence turque. Je m'apperçus bien dans mon voyage à Constantinople, que nous connaissons très-peu ce peuple dont nous sommes si voisins. Nos moines ignorans n'ont cessé de le calomnier. Ils appellent toujours sa religion *sensuelle*; il n'y en a point qui mortifie plus les sens. Une religion qui ordonne cinq prières par jour, l'abstinence du vin, le jeûne le plus rigoureux, qui défend tous les jeux de hasard, qui ordonne sous peine de damnation de donner deux & demi pour cent de son revenu aux pauvres, n'est certainement pas une religion voluptueuse, & ne flatte pas, comme on l'a tant dit, la cupidité & la mollesse. On s'imagine chez nous que chaque bacha a un serrail de sept cents femmes, de trois cents concubines, d'une centaine de jolis pages & d'autant d'eunuques noirs. Ce sont des fables dignes de nous. Il faut jeter au feu tout ce qu'on a dit jusqu'ici sur les musulmans. Nous prétendons qu'ils sont autant de *Sardanapales*, parce qu'ils ne croient qu'un seul DIEU. Un savant Turc de mes amis nommé *Notmig* travaille à présent à l'histoire de son pays; on la traduit à mesure; le public sera bientôt détrompé de toutes les erreurs débitées jusqu'à présent sur les fidèles croyans.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Des Romains.

QUE M. l'abbé Bazin était chaste ! qu'il avait la pudeur en recommandation ! Il dit dans un endroit de son savant livre : *j'aimerais autant croire* Dion Cassius *qui assure que les graves sénateurs de Rome proposèrent un décret par lequel* César *âgé de cinquante-sept ans, aurait le droit de jouir de toutes les femmes qu'il voudrait.* pag. 98.

Qu'y a-t-il donc de si extraordinaire dans un tel décret, s'écrie notre effronté censeur ; il trouve cela tout simple ; il présentera bientôt une pareille requête au parlement ; je voudrais bien savoir quel âge il a. Tu-Dieu quel homme ! Ce Salomon possesseur de sept cents femmes & trois cents concubines n'approchait pas de lui.

CHAPITRE CINQUIÈME.

De la sodomie.

MON oncle, toujours discret, toujours sage, toujours persuadé que jamais les loix n'ont pu violer les mœurs, s'exprime ainsi dans la philosophie de l'histoire ;
» je ne croirai pas davantage *Sextus Empiricus*, qui
» prétend que chez les Perses la pédérastie était ordonnée.
» Quelle pitié ! Comment imaginer que les hommes
» eussent fait une loi, qui si elle avait été exécutée,
» aurait détruit la race des hommes ? La pédérastie au

» contraire était expressément défendue dans le livre » du zend, & c'est ce qu'on voit dans l'abrégé du sad- » der, où il est dit (porte 9.) *Qu'il n'y a point de* » *plus grand péché.* »

Qui croirait, mon cher lecteur, que l'ennemi de ma famille ne se contente pas de vouloir que toutes les femmes couchent avec le premier venu, mais qu'il veuille encore insinuer adroitement l'amour des garçons? *Les jésuites*, dit-il, *n'ont rien à démêler ici.* Eh, mon cher enfant! mon oncle n'a point parlé des jésuites. Je sais bien qu'il était à Paris, lorsque le révérend père Marsi & le révérend père Fréron furent chassés du collège de *Louis le grand* pour leurs fredaines; mais cela n'a rien de commun avec *Sextus Empiricus*; cet écrivain doutait de tout, mais personne ne doute de l'aventure de ces deux révérends pères.

Pourquoi troubler mal-à-propos leurs manes? dis-tu dans l'apologie que tu fais du péché de Sodome. Il est vrai que frère Marsi est mort, mais frère Fréron vit encore. Il n'y a de lui que ses ouvrages qui soient morts; & quand on dit de lui qu'il est *ivre-mort* presque tous les jours, c'est par catacrèse, ou si l'on veut par une espèce de métonimie.

Tu te complais à citer la dissertation de feu M. Jean Matthieu Gesner, qui a pour titre, *Socrates sanctus pederastes*, *Socrate le saint b....* (*a*) En vérité cela est intolérable; il pourra bien t'arriver pareille aventure qu'à feu M. Deschaufour; l'abbé Desfontaines l'esquiva.

C'est une chose bien remarquable dans l'histoire de l'esprit humain, que tant d'écrivains folliculaires soient sujets à caution. J'en ai cherché souvent la raison; il m'a paru que les folliculaires sont pour la plupart des crasseux chassés des collèges, qui n'ont jamais pu parve-

(*a*) Qui le croirait, mon cher lecteur? cela est imprimé à la page 209 du livre de M. Toxotès, intitulé *Supplément à la philosophie de l'histoire.*

nir à être reçu dans la compagnie des dames : ces pauvres gens preſſés de leurs vilains beſoins ſe ſatisfont avec les petits garçons qui leur apportent de l'imprimerie la feuille à corriger, ou avec les petits décroteurs du quartier ; c'eſt ce qui était arrivé à l'ex-jéſuite Desfontaines prédéceſſeur de l'ex-jéſuite Fréron. (*a*)

N'es-tu pas honteux, notre ami, de rappeller toutes ces ordures dans un *Supplement à la philoſophie de l'hiſtoire?* Quoi ! tu veux faire l'hiſtoire de la ſodomie ? *il aura*, dit-il, *occaſion encore d'en parler dans un autre ouvrage.* Il va chercher juſqu'à un Syrien nommé Bardeçane, qui a dit que chez les Welches tous les petits garçons faiſaient cette infamie, *Para de gallois oi neoi gamontai.* Fi, vilain ! oſes-tu bien mêler ces turpitudes à la ſage bienſéance dont mon oncle s'eſt tant piqué ? oſes-tu outrager ainſi les dames, & manquer de reſpect à ce point à l'auguſte impératrice de Ruſſie à qui j'ai dédié le livre inſtructif & ſage de feu M. l'abbé Bazin ?

(*a*) Voyez dans l'*Antologie françaiſe* cette épigramme.

Un ramonneur à face baſanée,
Le fer en main, les yeux ceints d'un bandeau,
S'allait gliſſant dans une cheminée,
Quand de Sodome un antique bedeau
Vint endoſſer ſa figure inclinée, &c.

CHAPITRE.

CHAPITRE SIXIÈME.

De l'inceste.

IL ne suffit pas au cruel ennemi de mon oncle d'avoir nié la providence, d'avoir pris le parti des ridicules fables d'Hérodote contre la droite raison, d'avoir falsifié Baruch & l'alcoran, d'avoir fait l'apologie des bordels & de la sodomie; il veut encore canoniser l'inceste. M. l'abbé Bazin a toujours été convaincu que l'inceste au premier degré, c'est-à-dire, entre le père & la fille, entre la mère & le fils, n'a jamais été permis chez les nations policées. L'autorité paternelle, le respect filial en souffriraient trop. La nature fortifiée par une éducation honnête se révolterait avec horreur.

On pouvait épouser sa sœur chez les Juifs, j'en conviens. Lorsqu'Ammon fils de David viola sa sœur Thamar fille de David, Thamar lui dit en propres mots. *Ne me faites pas de sottises, car je ne pourrais supporter cet opprobre, & vous passerez pour un fou; mais demandez-moi au roi mon père en mariage, & il ne vous refusera pas.*

Cette coutume est un peu contradictoire avec le lévitique. Mais les contradictoires se concilient souvent. Les Athéniens, les Egyptiens, les Perses épousaient leurs sœurs utérines. Cela n'était pas permis aux Romains, ils ne pouvaient même se marier avec leurs nièces. L'empereur Claude fut le seul qui obtint cette grace du sénat. Chez nous autres remués des barbares on peut épouser sa nièce avec la permission du pape, moyennant la taxe ordinaire, qui va, je crois, à quarante mille petits écus en comptant les menus frais. J'ai toujours entendu dire qu'il n'en avait coûté que quatre-

vingt mille francs à M. de Montmartel. J'en connais qui ont couché avec leurs nièces à bien meilleur marché. Enfin il eſt inconteſtable que le pape a de droit divin la puiſſance de diſpenſer de toutes les loix. Mon oncle croyait même que dans un cas preſſant ſa ſainteté pouvait permettre à un frère d'épouſer ſa ſœur, ſurtout s'il s'agiſſait évidemment de l'avantage de l'égliſe; car mon oncle était très-grand ſerviteur du pape.

A l'égard de la diſpenſe pour épouſer ſon père ou ſa mère, il croyait le cas très-embarraſſant: & il doutait, ſi j'oſe le dire, que le droit divin du ſaint père pût s'étendre juſques-là. Nous n'en avons ce me ſemble aucun exemple dans l'hiſtoire moderne.

Ovide à la vérité dit dans ſes belles métamorphoſes:

Gentes tamen eſſe feruntur
In quibus & nato génitrix & nata parenti
Jungitur, & pietas geminato creſcit amore.

Ovide avait ſans doute en vue les Perſans Babyloniens que les Romains leurs ennemis accuſaient de cette infamie.

Le partiſan des péchés de la chair qui a écrit contre mon oncle, le défie de trouver un autre paſſage que celui de Catulle. Eh bien qu'en réſulterait-il? qu'on n'aurait trouvé qu'un accuſateur contre les Perſes, & que par conſéquent on ne doit point les juger coupables. Mais c'eſt aſſez qu'un auteur ait donné crédit à une fauſſe rumeur pour que vingt auteurs en ſoient les échos. Les Hongrois aujourd'hui font aux Turcs mille reproches qui ne ſont pas mieux fondés.

Grotius lui-même dans ſon aſſez mauvais livre ſur la religion chrétienne, va juſqu'à citer la fable du pigeon de Mahomet. On tâche toujours de rendre ſes ennemis odieux & ridicules.

Notre ennemi n'a pas lu ſans doute un extrait du

Zenda-Vesta de Zoroastre, communiqué dans Surate à Lordius, par un de ces mages qui subsistent encore. Les ignicoles ont toujours eu la permission d'avoir cinq femmes : mais il est dit expressément qu'il leur a toujours été défendu d'épouser leurs cousines. Voilà qui est positif. Tavernier dans son livre IV, avoue que cette vérité lui a été confirmée par un autre mage.

Pourquoi donc notre incestueux adversaire trouve-t-il mauvais que M. l'abbé Bazin ait défendu les anciens Perses ? Pourquoi dit-il qu'il était d'usage de coucher avec sa mère ? que gagne-t-il à cela ? veut-il introduire cet usage dans nos familles ? Ah, qu'il se contente des bonnes fortunes de Babylone.

CHAPITRE SEPTIÈME.

De la bestialité, & du bouc du Sabath.

IL ne manquait plus au barbare ennemi de mon oncle que le péché de bestialité ; il en est enfin convaincu. M. l'abbé Bazin avait étudié à fond l'histoire de la sorcellerie depuis Jannès & Mambrès conseillers du roi, sorciers à la cour de Pharaon, jusqu'au révérend père Girard accusé juridiquement d'avoir endiablé la demoiselle Cadière en soufflant sur elle. Il savait parfaitement tous les différens degrès par lesquels le sabath & l'adoration du bouc avaient passé. C'est bien dommage que ses manuscrits soient perdus. Il dit un mot de ces grands secrets dans sa philosophie de l'histoire. *Le bouc avec lequel les sorcières étaient supposées s'accoupler, vient de cet ancien commerce que les Juifs eurent avec les boucs dans le désert, ce qui leur est reproché dans le lévitique.*

Remarquez, s'il vous plaît, la discrétion & la pu-

deur de mon oncle. Il ne dit pas que les forcières s'accouplent avec un bouc, il dit qu'elles font fuppofées s'accoupler.

Et là-deffus, voilà mon homme qui s'échauffe comme un Calabrois pour fa chèvre, & qui vous parle à tort & à travers de fornication avec des animaux, & qui vous cite Pindare & Plutarque pour vous prouver que les dames de la dynaftie de Mendès, couchaient publiquement avec des boucs. Voyez comme il veut juftifier les Juifs par les Mendéfiennes. Jufqu'à quand outragera-t-il les dames ? Ce n'eft pas affez qu'il proftitue les princeffes de Babylone aux muletiers, il donne des boucs pour amans aux princeffes de Mendès. Je l'attends aux Parifiennes.

Il eft très-vrai, & je l'avoue en foupirant, que le lévitique fait ce reproche aux dames juives qui erraient dans le défert. Je dirai pour leur juftification, qu'elles ne pouvaient fe laver dans un pays qui manque d'eau abfolument, & où l'on eft encore obligé d'en faire venir à dos de chameau. Elles ne pouvaient changer d'habits, ni de fouliers, puifqu'elles confervèrent quarante ans leurs mêmes habits par un miracle fpécial. Elles n'avaient point de chemife. Les boucs du pays purent très-bien les prendre pour des chèvres à leur odeur. Cette conformité put établir quelque galanterie entre les deux efpèces ; mon oncle prétendait que ce cas avait été très-rare dans le défert, comme il avait vérifié qu'il eft affez rare en Calabre malgré tout ce qu'on en dit. Mais enfin il lui paraiffait évident que quelques dames juives étaient tombées dans ce péché. Ce que dit le lévitique ne permet guère d'en douter. On ne leur aurait pas reproché des intrigues amoureufes dont elles n'auraient pas été coupables.

Et qu'ils n'offrent plus aux velus avec lefquels ils ont forniqué. Lévitique, chap. XVII.

Les femmes ne forniqueront point avec les bêtes. chap. XIX.

La femme qui aura ſervi de ſuccube à une bête ſera punie avec la bête, & leur ſang retombera ſur eux. chap. XX.

Cette expreſſion remarquable, *leur ſang retombera ſur eux*, prouve évidemment que les bêtes paſſaient alors pour avoir de l'intelligence. Non-ſeulement le ſerpent & l'âneſſe avaient parlé ; mais DIEU après le déluge, avait fait un pacte, une alliance avec les bêtes. C'eſt pourquoi de très-illuſtres commentateurs trouvent la punition des bêtes qui avaient ſubjugué des femmes, très-analogue à tout ce qui eſt dit des bêtes dans la ſainte écriture. Elles étaient capables de bien & de mal. Quant aux velus, on croit dans tout l'Orient que ce ſont des ſinges. Mais il eſt sûr que les Orientaux ſe ſont trompés en cela, car il n'y a point de ſinges dans l'Arabie déſerte. Ils ſont trop aviſés pour venir dans un pays aride où il faut faire venir de loin le manger & le boire. Par les velus il faut abſolument entendre les boucs.

Il eſt conſtant que la cohabitation des ſorcières avec un bouc, la coutume de le baiſer au derrière qui eſt paſſée en proverbe, la danſe ronde qu'on exécute autour de lui, les petits coups de verveine dont on le frappe, & toutes les cérémonies de cette orgie viennent des Juifs qui les tenaient des Egyptiens ; car les Juifs n'ont jamais rien inventé.

Je poſsède un manuſcrit juif, qui a je crois plus de deux mille ans d'antiquité ; il me paraît que l'original doit être du tems du premier ou du ſecond Ptolomée ; c'eſt un détail de toutes les cérémonies de l'adoration du bouc, & c'eſt probablement ſur un exemplaire de cet ouvrage que ceux qui ſe ſont adonnés à la magie, ont compoſé ce qu'on appelle le grimoire. Un grand d'Eſpagne m'en a offert cent louis d'or, je ne l'aurais pas

donné pour deux cents. Jamais le bouc n'eſt appellé que le velu dans cet ouvrage. Il confondrait bien toutes les mauvaiſes critiques de l'ennemi de feu mon oncle.

Au reſte, je ſuis bien aiſe d'apprendre à la dernière poſtérité qu'un ſavant d'un grande ſagacité ayant vu dans ce chapitre que M. *** eſt convaincu de *beſtialité*, a mis en marge, liſez *bêtiſe*.

CHAPITRE HUITIÈME.

D'Abraham & de Ninon l'Enclos.

MONSIEUR l'abbé Bazin était perſuadé avec Onkelos & avec tous les Juifs orientaux qu'Abraham était âgé d'environ cent trente-cinq ans quand il quitta la Caldée. Il importe fort peu de ſavoir préciſément quel âge avait le père des croyans. Quand DIEU nous jugera tous dans la vallée de Joſaphat, il eſt probable qu'il ne nous punira pas d'avoir été de mauvais chronologiſtes comme le détracteur de mon oncle. Il ſera puni pout avoir été vain, inſolent, groſſier & calomniateur, & non pour avoir manqué d'eſprit & avoir ennuyé les dames.

Il eſt bien vrai qu'il eſt dit dans la genèſe qu'Abraham ſortit d'Aran en Méſopotamie, âgé de ſoixante & quinze ans après la mort de ſon père Tharé le potier. Mais il eſt dit auſſi dans la genèſe que Tharé ſon père l'ayant engendré à ſoixante & dix ans, vécut juſqu'à deux cent cinq. Il faut donc abſolument expliquer l'un des deux paſſages par l'autre. Si Abraham ſortit de la Caldée après la mort de Tharé âgé de deux cent cinq ans, & ſi Tharé l'avait eu à l'âge de ſoixante & dix, il eſt clair qu'Abraham avait juſte cent trente-cinq ans lorſqu'il ſe mit à voyager. Notre lourd adverſaire propoſe un autre ſyſtême pour

esquiver la difficulté ; il appelle Philon le juif à son secours, & il croit donner le change à mon cher lecteur en disant que la ville d'Aran est la même que Carrès. Je suis bien sûr du contraire, & je l'ai vérifié sur les lieux. Mais quel rapport, je vous prie, la ville de Carrès a-t-elle avec l'âge d'Abraham & de Sara?

On demandait encore à mon oncle comment Abraham venu de Mésopotamie pouvait se faire entendte à Memphis. Mon oncle répondait qn'il n'en savait rien, qu'il ne s'en embarrassait guère, qu'il croyait tout ce qui se trouve dans la sainte écriture, sans vouloir l'expliquer, & que c'était l'affaire de Mrs. de sorbonne qui ne se sont jamais trompés.

Ce qui est bien plus important, c'est l'impiété avec laquelle notre mortel ennemi compare Sara la femme du père des croyans avec la fameuse Ninon l'Enclos. Il se demande comment il se peut faire que Sara âgée de soixante & quinze ans, allant de Sichem à Memphis sur son âne pour chercher du bled, enchantât le cœur du roi de la superbe Egypte, & fît ensuite le même effet sur le petit roi de Gérar dans l'Arabie déserte. Il répond à cette difficulté par l'exemple de Ninon. *On sait*, dit-il, *qu'à l'âge de quatre-vingts ans* Ninon *sut inspirer à l'abbé* Gédoin *des sentimens qui ne sont faits que pour la jeunesse ou l'âge viril.* Avouez, mon cher lecteur, que voilà une plaisante manière d'expliquer l'écriture sainte; il veut s'égayer, il croit que c'est là le bon ton. Il veut imiter mon oncle. Mais quand certain animal à longues oreilles veut donner la patte comme le petit chien, vous savez comme on le renvoie.

Il se trompe sur l'histoire moderne comme sur l'ancienne. Personne n'est plus en état que moi de rendre compte des dernières années de Mlle. de l'Enclos, qui ne ressemblait en rien à Sara. Je suis son légataire. Je l'ai vue les dernières années de sa vie. Elle était sèche comme une momie. Il est vrai qu'on lui présenta l'abbé

de Gédoin qui ſortait alors des jéſuites ; mais non pas pour les mêmes raiſons que les Desfontaines & les Frérons en ſont ſortis. J'allai quelquefois chez elle avec cet abbé qui n'avait d'autre maiſon que la nôtre. Il était fort éloigné de ſentir des deſirs pour une décrépite ridée qui n'avait ſur les os qu'une peau jaune tirant ſur le noir.

Ce n'était point l'abbé de Gédoin à qui on imputait cette folie ; c'était à l'abbé de Châteauneuf frère de celui qui avait été ambaſſadeur à Conſtantinople. Châteauneuf avait eu en effet la fantaiſie de coucher avec elle vingt ans auparavant. Elle était encore aſſez belle à l'âge de près de ſoixante années. Elle lui donna en riant un rendez-vous pour un certain jour du mois. Et pourquoi ce jour-là plutôt qu'un autre ? lui dit l'abbé de Châteauneuf. C'eſt que j'aurai alors ſoixante ans juſte, lui dit-elle. Voilà la vérité de cette hiſtoriette qui a tant couru, & que l'abbé de Châteauneuf mon bon parrain, à qui je dois mon baptême, m'a raconté ſouvent dans mon enfance, pour me former l'eſprit & le cœur ; mais Mlle. l'Enclos ne s'attendait pas d'être un jour comparée à Sara dans un libelle fait contre mon oncle.

Quoiqu'Abraham ne m'ait point mis ſur ſon teſtament, & que Ninon l'Enclos m'ait mis ſur le ſien, cependant je la quitte ici pour le père des croyans. Je ſuis obligé d'apprendre à l'abbé Fou.... détracteur de mon oncle, ce que penſent d'Abraham tous les Guèbres que j'ai vus dans mes voyages. Ils l'appellent Ebrahim, & lui donnent le ſurnom de Zér ateukt ; c'eſt notre Zoroaſtre. Il eſt conſtant que ces Guèbres diſperſés & qui n'ont jamais été mêlés avec les autres nations, dominaient dans l'Aſie avant l'établiſſement de la horde juive, & qu'Abraham était de Caldée, puiſque le pentateuque le dit. M. l'abbé Bazin avait approfondi cette matière. Il me diſait ſouvent : Mon neveu, on ne connaît pas aſſez les Guè-

bres, on ne connaît pas affez Ebrahim ; croyez-moi, lifez avec attention le zenda-vefta, & le védam.

CHAPITRE NEUVIÈME.

De Thèbes, de Boffuet & de Rollin.

MON oncle, comme je l'ai déjà dit, aimait le merveilleux, la fiction en poéfie ; mais il les déteftait dans l'hiftoire ; il ne pouvait fouffrir qu'on mît des conteurs de fables à côté des Tacite, ni des Grégoire de Tours auprès des Rapin-Thoiras. Il fut féduit dans fa jeuneffe par le ftyle brillant du difcours de Boffuet fur l'hiftoire univerfelle. Mais quand il eut un peu étudié l'hiftoire & les hommes, il vit que la plupart des auteurs n'avaient voulu écrire que des menfonges agréables, & étonner leurs lecteurs par d'incroyables aventures. Tout fut écrit comme les Amadis. Mon oncle riait quand il voyait Rollin copier Boffuet mot-à-mot ; & Boffuet copier les anciens qui ont dit que dix mille combattans fortaient par chacune des cent portes de Thèbes, & encore deux cents chariots armés en guerre par chaque porte, cela ferait un million de foldats dans une feule ville, fans compter les cochers & les guerrriers qui étaient fur les chariots, ce qui ferait encore quarante mille hommes de plus, à deux perfonnes feulement par chariot.

Mon oncle remarquait très-juftement qu'il eût fallu au moins cinq ou fix millions d'habitans dans cette ville de Thèbes pour fournir ce nombre de guerriers ; il favait qu'il n'y a pas aujourd'hui plus de trois millions de têtes en Egypte ; il favait que Diodore de Sicile n'en admettait

pas davantage de ſon tems ; ainſi il rabattait beaucoup de toutes les exagérations de l'antiquité.

Il doutait qu'il y eût eu un Séſoſtris qui partit d'Egypte pour aller conquérir le monde entier avec ſix cent mille hommes & vingt-ſept mille chars de guerre. Cela lui paraiſſait digne de Picrocole dans Rabelais. La manière dont cette conquête du monde entier fut préparée, lui paraiſſait encore plus ridicule. Le père de Séſoſtris avait deſtiné ſon fils à cette belle expédition ſur la foi d'un ſonge ; car les ſonges alors étaient des avis certains envoyés par le ciel, & le fondement de toutes les entrepriſes. Le bon homme, dont on ne dit pas même le nom, s'aviſa de deſtiner tous les enfans qui étaient nés le même jour que ſon fils, à l'aider dans la conquête de la terre, & pour en faire autant de héros, il ne leur donnait à déjeûner, qu'après les avoir fait courir cent quatre-vingts ſtades tout d'une haleine ; c'eſt bien courir dans un pays fangeux où l'on enfonce juſqu'à mi-jambe, & où preſque tous les meſſages ſe font par bateau ſur les canaux.

Que fait l'impitoyable cenſeur de mon oncle ? au-lieu de ſentir tout le ridicule de cette hiſtoire, il s'aviſe d'évaluer le grand & le petit ſtade, & il croit prouver que les petits enfans deſtinés à vaincre toute la terre, ne couraient que trois de nos grandes lieues & demie pour avoir à déjeûner.

Il s'agit bien vraiment de ſavoir au juſte ſi Séſoſtris comptait par grand ou petit ſtade, lui qui n'avait jamais entendu parler de ſtade qui eſt une meſure grecque. Voilà le ridicule de preſque tous les commentateurs, & des ſcoliaſtes ; ils s'attachent à l'explication arbitraire d'un mot inutile, & négligent le fond des choſes. Il eſt queſtion ici de détromper les hommes ſur les fables dont on les a bercés depuis tant de ſiècles. Mon oncle pèſe les probabilités dans la balance de la raiſon ; il

rappelle les lecteurs au bon ſens, & on vient nous parler de grands & de petits ſtades?

J'avouerai encore que mon oncle levait les épaules quand il liſait dans Rollin que Xerxès avait fait donner trois cents coups de fouet à la mer, qu'il avait fait jeter dans l'Helleſpont une paire de menottes pour l'enchaîner, qu'il avait écrit une lettre menaçante au mont Athos, & qu'enfin lorſqu'il arriva au pas des Thermopiles (ou deux hommes de front ne peuvent paſſer,) il était ſuivi de cinq millions deux cent quatre-vingt-trois mille deux cent vingt perſonnes, comme le dit le véridique & exact Hérodote.

Mon oncle diſait toujours, ſerrez, ſerrez, en liſant ces contes de ma mère l'oie. Il diſait, Hérodote a bien fait d'amuſer & de flatter des Grecs par ces romans, & Rollin a mal fait de ne les pas réduire à leur juſte valeur en écrivant pour des Français du dix-huitième ſiècle.

CHAPITRE DIXIÈME.

Des prêtres ou prophêtes ou ſchoen d'Egypte.

OUI, barbare, les prêtres d'Egypte s'appellaient Schoen, & la genèſe ne leur donne pas d'autre nom, la vulgate même rend ce nom par *Sacerdos.* Mais qu'importe les noms? Si tu avais ſu profiter de la philoſophie de mon oncle, tu aurais recherché quelles étaient les fonctions de ces ſchoen, leurs ſciences, leurs impoſtures; tu aurais tâché d'apprendre ſi un ſchoen était toujours en Egypte un homme conſtitué en dignité, comme parmi nous un évêque, & même un archidiacre, ou ſi quelquefois on s'arrogeait le titre de ſchoen, comme on

s'appelle parmi nous monſieur l'abbé, ſans avoir d'abbaye; ſi un ſchoen, pour avoir été précepteur d'un grand ſeigneur, & pour être nourri dans la maiſon, avait le droit d'attaquer impunément les vivans & les morts, & d'écrire ſans eſprit contre des Egyptiens qui paſſaient pour en avoir.

Je ne doute pas qu'il n'y ait eu des ſchoen fort ſavans; par exemple, ceux qui firent aſſaut de prodiges avec Moïſe, qui changèrent toutes les eaux de l'Egypte en ſang, qui couvrirent tout le pays de grenouilles, qui firent naître juſqu'à des poux, mais qui ne purent les chaſſer; car il y a dans le texte hébreu, *ils firent ainſi, mais pour chaſſer les poux, ils ne le purent.* La vulgate les traite plus durement. Elle dit qu'ils ne purent même produire des poux.

Je ne ſais ſi tu es ſchoen, & ſi tu fais ces beaux prodiges, car on dit que tu es fort initié dans les myſtères des ſchoen de ſaint Médard; mais je préférerai toujours un ſchoen doux, modeſte, honnête, à un ſchoen qui dit des injures à ſon prochain, à un ſchoen qui cite ſouvent à faux, & qui raiſonne comme il cite, à un ſchoen qui pouſſe l'horreur juſqu'à dire que M. l'abbé Bazin entendait mal le grec, parce que ſon typographe a oublié un ſigma, & a mis un *oi* pour un *ei.*

Ah! mon fils, quand on a calomnié ainſi les morts, il faut faire pénitence le reſte de ſa vie.

CHAPITRE ONZIÈME.

Du temple de Tyr.

JE paſſe ſous ſilence une infinité de menues mépriſes du ſchoen enragé contre mon oncle ; mais je vous demande, mon cher lecteur, la permiſſion de vous faire remarquer comme il eſt malin. M. l'abbé Bazin avait dit que le temple d'Hercule à Tyr n'était pas des plus anciens. Les jeunes dames qui ſortent de l'opéra comique pour aller chanter à table les jolies chanſons de M. Collet ; les jeunes officiers, les conſeillers même de grand' chambre, meſſieurs les fermiers généraux, enfin tout ce qu'on appelle à Paris la bonne compagnie, ſe ſoucieront peut-être fort peu de ſavoir en quelle année le temple d'Hercule fut bâti. Mon oncle le ſavait. Son implacable perſécuteur ſe contente de dire vaguement qu'il était auſſi ancien que la ville ; ce n'eſt pas là répondre ; il faut dire en quel tems la ville fut bâtie. C'eſt un point très-intéreſſant dans la ſituation préſente de l'Europe. Voici les propres paroles de l'abbé Bazin.

« Il eſt dit dans les annales de la Chine que les premiers empereurs ſacrifiaient dans un temple. Celui d'Hercule à Tyr ne paraît pas être des plus anciens. Hercule ne fut jamais chez aucun peuple qu'une divinité ſécondaire ; cependant le temple de Tyr eſt très-antérieur à celui de Judée. Hiram en avait un magnifique, lorſque Salomon aidé par Hiram bâtit le ſien. Hérodote qui voyagea chez les Tyriens, dit que de ſon tems les archives de Tyr ne donnaient à ce temple que deux mille trois cents ans d'antiquité. »

Il eſt clair par-là que le temple de Tyr n'était an_

térieur à celui de Salomon que d'environ douze cents années. Ce n'eſt pas là une antiquité bien reculée, comme tous les ſages en conviendront. Hélas ! preſque toutes nos antiquités ne ſont que d'hier ; il n'y a que quatre mille ſix cents ans qu'on éleva un temple dans Tyr. Vous ſentez, ami lecteur, combien quatre mille ſix cents ans ſont peu de choſe dans l'étendue des ſiècles, combien nous ſommes peu de choſe, & ſurtout combien un pédant orgueilleux eſt peu de choſe.

Quant au divin Hercule, dieu de Tyr qui dépucela cinquante damoiſelles en une nuit, mon oncle ne l'appelle que *dieu ſécondaire.* Ce n'eſt pas qu'il eût trouvé quelque autre dieu des gentils qui en eût fait davantage, mais il avait de très-bonnes raiſons pour croire que tous les dieux de l'antiquité, ceux mêmes *majorum gentium*, n'étaient que des dieux du ſecond ordre, auxquels préſidait le DIEU formateur, le maître de l'univers, le *Deus optimus* des Romains, le *Knef* des Egyptiens, *l'Iaho* des Phéniciens, le *Mitra* des Babyloniens, le *Zeus* des Grecs, maître des dieux & des hommes, *l'Iezad* des anciens Perſans. Mon oncle adorateur de la divinité, ſe complaiſait à voir l'univers entier adorer un DIEU unique malgré les ſuperſtitions abominables dans leſquelles toutes les nations anciennes, excepté les lettrés Chinois, ſe ſont plongées.

CHAPITRE DOUZIÈME.

Des Chinois.

QUEL eſt donc cet acharnement de notre adverſaire contre les Chinois & contre tous les gens ſenſés de l'Europe qui rendent juſtice aux Chinois ? le barbare n'héſite point à dire, *que les petits philoſophes ne donnent une ſi haute antiquité à la Chine que pour décréditer l'écriture.*

Quoi ! c'eſt pour décréditer l'écriture ſainte que l'archevêque Navarette, Gonzales de Mendoza, Henningius, Louis de Guſman, Semmedo & tous les miſſionnaires, ſans en excepter un ſeul, s'accordent à faire voir que les Chinois doivent être raſſemblés en corps de peuple depuis plus de cinq mille années ? quoi ! c'eſt pour inſulter à la religion chrétienne, qu'en dernier lieu le père Parennin a réfuté avec tant d'évidence la chimère d'une prétendue colonie envoyée d'Egypte à la Chine ? ne ſe laſſera-t-on jamais au bout de nos terres occidentales, de conteſter aux peuples de l'Orient leurs titres, leurs arts & leurs uſages. Mon oncle était fort irrité contre cette témérité abſurde. Mais comment accorderons-nous le texte hébreu avec le ſamaritain ? eh morbleu comme vous pourrez, diſait mon oncle ; mais ne vous faites pas moquer des Chinois ; laiſſez-les en paix comme ils vous y laiſſent.

Ecoute, cruel ennemi de feu mon cher oncle ; tâche de répondre à l'argument qu'il pouſſa vigoureuſement dans ſa brochure en huit volumes ſur l'*Hiſtoire générale*. Mon oncle était auſſi ſavant que toi, mais il était mieux ſavant, comme dit Montaigne, ou ſi tu veux, il était auſſi ignorant que toi, (car en vérité que ſavons-nous ?) mais il raiſonnait, il ne compilait pas. Or voici comme il raiſonne puiſſamment dans le pre-

mier volume de cet *Essai sur l'histoire*, où il se moque de beaucoup d'histoires.

« Qu'importe, après tout, que ces livres renferment, ou non, une chronologie toujours sûre ? je » veux que nous ne sachions pas en quel tems précisément vécut Charlemagne : dès qu'il est certain » qu'il a fait de vastes conquêtes avec de grandes » armées, il est clair qu'il est né chez une nation nombreuse, formée en corps de peuple par une longue » suite de siècles. Puis donc que l'empereur Hiao, qui » vivait incontestablement plus de deux mille quatre » cents ans avant notre ère, conquit tout le pays de » la Corée, il est indubitable que son peuple était de » l'antiquité la plus reculée. De plus, les Chinois inventèrent un cycle, un comput, qui commence deux » mille six cent deux ans avant le nôtre. Est-ce à nous » à leur contester une chronologie unanimement reçue chez eux, à nous qui avons soixante systêmes » différens pour compter les tems anciens, & qui ainsi » n'en avons pas un ?

» Les hommes ne multiplient pas aussi aisément » qu'on le pense. Le tiers des enfans est mort au bout » de dix ans. Les calculateurs de la propagation de » l'espèce humaine ont remarqué qu'il faut des circonstances favorables pour qu'une nation s'accroisse » d'un vingtième au bout de cent années ; & très-souvent il arrive que la peuplade diminue, au-lieu » d'augmenter. De savans chronologistes ont supputé » qu'une seule famille après le déluge, toujours occupée à peupler, & ses enfans s'étant occupés de » même, il se trouva en deux cent cinquante ans beaucoup plus d'habitans que n'en contient aujourd'hui » l'univers. Il s'en faut beaucoup que le Talmud & » les mille & une nuits aient inventé rien de plus » absurde. On ne fait point ainsi des enfans à coups » de plume. Voyez nos colonies, voyez nos archipels

» immenses

» immenſes de l'Aſie dont il ne ſort perſonne ; les Mal-
» dives, les Philippines, les Moluques n'ont pas le
» nombre d'habitans néceſſaires. Tout cela eſt encore
» une nouvelle preuve de la prodigieuſe antiquité de
» la population de la Chine. »

Il n'y a rien à répondre, mon ami.

Voici encore comme mon oncle raiſonnait. Abraham s'en va chercher du bled avec ſa femme en Egypte l'année qu'on dit être la 1917e. avant notre ère, il y a tout juſte trois mille ſept cent quatorze ans ; c'était quatre cent vingt-huit ans après le déluge univerſel. Il va trouver le pharaon, le roi d'Egypte ; il trouve des rois partout, à Sodome, à Gomore, à Gérar, à Salem ; déjà même on avait bâti la tour de Babel environ trois cent quatorze ans avant le voyage d'Abraham en Egypte. Or, pour qu'il y ait tant de rois, & qu'on bâtiſſe de ſi belles tours, il eſt clair qu'il faut bien des ſiècles. L'abbé Bazin s'en tenait là, il laiſſait le lecteur tirer ſes concluſions.

O l'homme diſcret que feu M. l'abbé Bazin ! auſſi avait-il vécu familiérement avec Jérôme Carré, Guillaume Vadé, feu M. Ralph, auteur de Candide, & pluſieurs autres grands perſonnages du ſiècle. Dis-moi qui tu hantes, & je te dirai qui tu es.

CHAPITRE TREIZIÈME.

De l'Inde & du Védam.

L'ABBÉ Bazin avant de mourir, envoya à la bibliothèque du roi le plus précieux manuſcrit qui ſoit dans tout l'Orient. C'eſt un ancien commentaire d'un brame nommé Shumontou ſur le védam, qui eſt le livre ſacré

des anciens bracmanes. Ce manuſcrit eſt inconteſtablement du tems où l'ancienne religion des gymnoſophiſtes commençait à ſe corrompre ; c'eſt après nos livres ſacrés le monument le plus reſpectable de la croyance de l'unité de DIEU ; il eſt intitulé ézour-védam, comme qui dirait le vrai védam, le védam expliqué, le pur védam. On ne peut pas douter qu'il n'ait été écrit avant l'expédition d'Alexandre dans les Indes, puiſque long-tems avant Alexandre, l'ancienne religion bramine ou abramine, l'ancien culte enſeigné par Brama, avaient été corrompus par des ſuperſtitions & par des fables. Ces ſuperſtitions même avaient pénétré juſqu'à la Chine du tems de Confutzé qui vivait environ trois cents ans avant Alexandre. L'auteur de l'ézour-védam combat toutes ces ſuperſtitions qui commençaient à naître de ſon tems. Or pour qu'elles aient pu pénétrer de l'Inde à la Chine, il faut un aſſez grand nombre d'années : ainſi quand nous ſuppoſerons que ce rare manuſcrit a été écrit environ quatre cents ans avant la conquête d'une partie de l'Inde par Alexandre, nous ne nous éloignerons pas beaucoup de la vérité.

Shumontou combat toutes les eſpèces d'idolâtrie dont les Indiens commençaient alors à être infectés ; & ce qui eſt extrêmement important, c'eſt qu'il rapporte les propres paroles du védam dont aucun homme en Europe juſqu'à préſent n'avait connu un ſeul paſſage. Voici donc ces propres paroles du védam attribué à Brama, citées dans l'ézour-védam :

C'eſt l'Etre ſuprême qui a tout créé, le ſenſible & l'inſenſible ; il y a eu quatre âges différens : tout périt à la fin de chaque âge, tout eſt ſubmergé, & le déluge eſt un paſſage d'un âge à l'autre, &c.

Lorſque DIEU *exiſtait ſeul, & que nul autre être n'exiſtait avec lui, il forma le deſſein de créer le monde ; il créa d'abord le tems, enſuite l'eau & la terre : & du mélange des cinq élémens, à ſavoir, la terre, l'eau, le feu, l'air & la lumière, il en forma les différens corps, & leur*

donna la terre pour base. Il fit ce globe que nous habitons en forme ovale comme un œuf. Au milieu de la terre est la plus haute des toutes les montagnes nommée Mérou, (*c'est l'Immaüs.*) Adimo, (*c'est le nom du premier homme,*) *sortit des mains de* DIEU. Pocriti *est le nom de son épouse. D'*Adimo *naquit* Brama, *qui fut le législateur des nations & le père des Brames.*

Une preuve non moins forte que ce livre fut écrit long-tems avant Alexandre, c'est que les noms des fleuves & des montagnes de l'Inde sont les mêmes que dans le hanscrit, qui est la langue sacrée des bracmanes. On ne trouve pas dans l'ézour-védam un seul des noms que les Grecs donnèrent au pays qu'ils subjuguèrent. L'Inde s'appelle Zomboudipo, le Gange Zanoubi, le mont Immaüs Merou, &c.

Notre ennemi jaloux des services que l'abbé Bazin a rendu aux lettres, à la religion & à la patrie, se ligue avec le plus implacable ennemi de notre chère patrie, de nos lettres & de notre religion, le docteur Warburton, (devenu je ne sais comment évêque de Glocestre,) commentateur de Shakespear, & auteur d'un gros fatras contre l'immortalité de l'ame, sous le nom de la divine légation de Moïse: il rapporte une objection de ce brave prêtre hérétique contre l'opinion de l'abbé Bazin bon catholique, & contre l'évidence que l'ézour-védam a été écrit avant Alexandre. Voici l'objection de l'évêque.

« Cela est aussi judicieux qu'il le serait d'observer que » les annales des Sarrazins & des Turcs ont été écrites » avant les conquêtes d'Alexandre, parce que nous n'y » remarquons point les noms que les Grecs imposèrent » aux rivières, aux villes & aux contrées qu'ils conqui- » rent dans l'Asie mineure, & qu'on n'y lit que les noms » anciens qu'elles avaient depuis les premiers tems. Il » n'est jamais entré dans la tête de ce poëte, que les » Indiens & les Arabes pouvaient exactement avoir la

» même envie de rendre les noms primitifs aux lieux
» d'où les Grecs avaient été chassés.

Warburton ne connaît pas plus les vraisemblances que les bienséances. Les Turcs & les Grecs modernes ignorent aujourd'hui les anciens noms du pays que les uns habitent en vainqueurs & les autres en esclaves. Si nous déterrions un ancien manuscrit grec, dans lequel Stamboul fût appellé Constantinople, l'Atméidam, Hippodrome, Scutari, le fauxbourg de Calcédoine, le cap Janissari, promontoire de Sigée, Cara Denguis, le Pont-Euxin, &c. nous conclurions que ce manuscrit est d'un tems qui a précédé Mahomet II, & nous jugerions ce manuscrit très-ancien s'il ne contenait que les dogmes de la primitive église.

Il est donc très-vraisemblable que le bracmane qui écrivait dans le Zomboudipo, c'est-à-dire dans l'Inde, écrivait avant Alexandre qui donna un autre nom au Zomboudipo; & cette probabilité devient une certitude lorsque ce bracmane écrit dans les premiers tems de la corruption de sa religion, époque évidemment antérieure à l'expédition d'Alexandre.

Warburton, de qui l'abbé Bazin avait relevé quelques fautes avec sa circonspection ordinaire, s'en est vengé avec toute l'âcreté du pédantisme. Il s'est imaginé, selon l'ancien usage, que des injures étaient des raisons, & il a poursuivi l'abbé Bazin avec toute la fureur que l'Angleterre entière lui reproche. On n'a qu'à s'informer dans Paris à un ancien membre du Parlement de Londres qui vient d'y fixer son séjour, du caractère de cet évêque Warburton, commentateur de Shakespear, & calomniateur de Moïse; on saura ce qu'on doit penser de cet homme, & l'on apprendra comment les savans d'Angleterre, & surtout le célèbre évêque Lowth, ont réprimé son orgueil & confondu ses erreurs.

CHAPITRE QUATORZIÈME.

Que les Juifs haïſſaient toutes les nations.

L'AUTEUR du *Supplément à la philoſophie de l'hiſtoire*, croit accabler l'abbé Bazin en répétant les injures atroces que lui dit Warburton au ſujet des Juifs. Mon oncle était lié avec les plus ſavans Juifs de l'Aſie. Ils lui avouèrent qu'il avait été ordonné à leurs ancêtres d'avoir toutes les nations en horreur; & en effet parmi tous les hiſtoriens qui ont parlé d'eux, il n'en eſt aucun qui ne ſoit convenu de cette vérité; & même pour peu qu'on ouvre les livres de leurs loix, vous trouverez au chap. IV du deutéronome; *il vous a conduit avec ſa grande puiſſance, pour exterminer à votre entrée de très-grandes nations.*

Au chap. VII, *il conſumera peu à peu les nations devant vous, par parties; vous ne pourrez les exterminer toutes enſemble, de peur que les bêtes de la terre ne ſe multiplient trop.*

Il vous livrera leurs rois entre vos mains. Vous détruirez juſqu'à leur nom, rien ne pourra vous réſiſter.

On trouverait plus de cent paſſages qui indiquent cette horreur pour tous les peuples qu'ils connaiſſaient; il ne leur était pas permis de manger avec des Egyptiens, de même qu'il était défendu aux Egyptiens de manger avec eux. Un Juif était ſouillé & le ferait encore aujourd'hui, s'il avait tâté d'un mouton tué par un étranger, s'il s'était ſervi d'une marmite étrangère. Il eſt donc conſtant que leur loi les rendait néceſſairement les ennemis du genre humain. La genèſe, il eſt vrai, fait deſcendre toutes les nations du même père. Les Perſans, les Phéniciens, les Babyloniens, les Egyptiens, les Indiens venaient de

Noé comme les Juifs, qu'eſt-ce que cela prouve, ſinon que les Juifs haïſſaient leurs frères ? les Anglais ſont auſſi les frères des Français. Cette conſanguinité empêche-t-elle que Warburton ne nous haïſſe ? il hait juſqu'à ſes compatriotes qui le lui rendent bien.

Il a beau dire que les Juifs ne haïſſaient que l'idolâtrie des autres nations ; il ne ſait abſolument ce qu'il dit. Les Perſans n'étaient point idolâtres, & ils étaient l'objet de la haine juive. Les Perſans adoraient un ſeul DIEU & n avaient point alors de ſimulacres. Les Juifs adoraient un ſeul DIEU & avaient des ſimulacres, douze bœufs dans le temple, & deux chérubins dans le ſaint des ſaints. Ils devaient regarder tous leurs voiſins comme leurs ennemis, puiſqu'on leur avait promis qu'ils domineraient d'une mer à l'autre, & depuis les bords du Nil juſqu'à ceux de l'Euphrate. Cette étendue de terrein leur aurait compoſé un empire immenſe. Leur loi qui leur promettait cet empire, les rendait donc néceſſairement ennemis de tous les peuples qui habitaient depuis l'Euphrate juſqu'à la Méditerranée. Leur extrême ignorance ne leur permettait pas de connaître d'autres nations, & en déteſtant tout ce qu'ils connaiſſaient, ils croyaient déteſter toute la terre.

Voilà l'exacte vérité. Warburton prétend que l'abbé Bazin ne s'eſt exprimé ainſi, que parce qu'un Juif qu'il appelle *grand babillard*, avait fait autrefois une banqueroute audit abbé Bazin. Il eſt vrai que le Juif Médina fit une banqueroute conſidérable à mon oncle ; mais cela empêche-t-il que Joſué n'ait fait pendre trente-un rois ſelon les ſaintes écritures ? je demande à Warburton ſi l'on aime les gens que l'on fait pendre ? *hang him.*

CHAPITRE QUINZIÈME.

De Warburton.

CONTREDITES un homme qui ſe donne pour ſavant, & ſoyez sûr alors de vous attirer des volumes d'injures. Quand mon oncle apprit que Warburton, après avoir commenté Shakeſpear, commentait Moïſe, & qu'il avait déjà fait deux gros volumes pour démontrer que les Juifs inſtruits par DIEU même, n'avaient aucune idée ni de l'immortalité de l'ame, ni d'un jugement après la mort; cette entrepriſe lui parut monſtrueuſe, ainſi qu'à toutes les conſciences timorées de l'Angleterre. Il en écrivit ſon ſentiment à M. S... avec ſa modération ordinaire. Voici ce que M. S... lui répondit.

Monſieur,

C'eſt une entrepriſe merveilleuſement ſcandaleuſe dans un prêtre, *t'is an undertaking wonderfulli ſcandalous in a prieſt*, de s'attacher à détruire l'opinion la plus ancienne & la plus utile aux hommes. Il vaudrait bien mieux que ce Warburton commentât l'opéra des gueux, *The beggars opera*, après avoir très-mal commenté Shakeſpear, que d'entaſſer une érudition ſi mal digérée & ſi erronée pour détruire la religion. Car enfin notre ſainte religion eſt fondée ſur la juive. Si DIEU a laiſſé le peuple de l'ancien teſtament dans l'ignorance de l'immortalité de l'ame & des peines & des récompenſes après la mort, il a trompé ſon peuple chéri: la religion juive eſt donc fauſſe; la chrétienne fondé ſur la juive ne s'appuie donc que ſur un tronc pourri. Quel eſt le but de cet homme audacieux? je n'en ſais encore rien. Il flatte le gouvernement: s'il obtient un évêché, il ſera chrétien; s'il n'en obtient

point, j'ignore ce qu'il ſera. Il a déjà fait deux gros volumes ſur la légation de Moïſe, dans leſquels il ne dit pas un ſeul mot de ſon ſujet. Cela reſſemble au chapitre des bottes, où Montaigne parle de tout, excepté de bottes; c'eſt un chaos de citations dont on ne peut tirer aucune lumière. Il a ſenti le danger de ſon audace, & il a voulu l'envelopper dans les obſcurités de ſon ſtyle. Il ſe montre enfin plus à découvert dans ſon troiſième volume. C'eſt-là qu'il entaſſe tous les paſſages favorables à ſon impiété, & qu'il écarte tous ceux qui appuient l'opinion commune. Il va chercher dans Job qui n'était pas Hébreu, ce paſſage équivoque; *comme le nuage qui ſe diſſipe & s'évanouit, ainſi eſt au tombeau l'homme qui ne reviendra plus.*

Et ce vain diſcours d'une pauvre femme à David: *nous devons mourir: nous ſommes comme l'eau répandue ſur la terre qu'on ne peut plus ramaſſer.*

Et ces verſets du pſeaume LXXXVIII. *les morts ne peuvent ſe ſouvenir de toi. Qui pourra te rendre des actions de grace dans la tombe? que me reviendra-t-il de mon ſang, quand je deſcendrai dans la foſſe? la pouſſière t'adreſſa-t-elle des vœux? déclarera-t-elle la vérité?*

Montreras-tu tes merveilles aux morts? les morts ſe leveront-ils? auras-tu d'eux des prières?

Le livre de l'eccléſiaſte, (dit-il, page 170,) eſt encore plus poſitif. *Les vivans ſavent qu'ils mourront, mais les morts ne ſavent rien; point de récompenſe pour eux, leur mémoire périt à jamais.*

Il met ainſi à contribution Ezéchiel, Jérémie & tout ce qu'il peut trouver de favorable à ſon ſyſtême.

Cet acharnement à répandre le dogme funeſte de la mortalité de l'ame, a ſoulevé contre lui tout le clegé. Il a tremblé que ſon patron qui penſe comme lui, ne fût pas aſſez puiſſant pour lui faire avoir un évêché. Quel parti a-t-il pris alors? celui de dire des injures à tous les philoſophes. *Quis tulerit Gracchos de ſeditione queren-*

tes? il a élevé l'étendart du fanatiſme dans une main, tandis que de l'autre il déployait celui de l'irréligion. Par-là il a ébloui la cour, & en enſeignant réellement la mortalité de l'ame, & feignant enſuite de l'admettre, il aura probablement l'évêché qu'il deſire. Chez vous tout chemin mène à Rome, & chez nous tout chemin mène à l'évêché.

Voilà ce que M. S. écrivait en 1758, & tout ce qu'il a prédit eſt arrivé. Warburton jouit d'un bon évêché : il inſulte les philoſophes. En vain l'évêque Lowth a pulvériſé ſon livre, il n'en eſt que plus audacieux, il cherche même à perſécuter. Et s'il pouvait, il reſſemblerait au *peachum in the beggars opera* qui ſe donne le plaiſir de faire pendre ſes complices. La plupart des hypocrites ont le regard doux du chat & cachent leurs griffes : celui-ci découvre les ſiennes en levant une tête hardie; il a été ouvertement délateur, & il voudrait être perſécuteur.

Les philoſophes d'Angleterre lui reprochent l'excès de la mauvaiſe foi & celui de l'orgueil; l'égliſe anglicane le regarde comme un homme dangereux, les gens de lettres comme un écrivain ſans goût & ſans méthode, qui ne ſait qu'entaſſer citations ſur citations, les politiques comme un brouillon qui ferait revivre s'il pouvait la chambre étoilée. Mais il ſe moque de tout cela : *he writes about it goddeſſ, and about it.*

Warburton me répondra peut-être qu'il n'a fait que ſuivre le ſentiment de mon oncle & de pluſieurs autres ſavans qui ont tous avoué qu'il n'eſt pas parlé expreſſément de l'immortalité de l'ame dans la loi judaïque. Cela eſt vrai, il n'y a que des ignorans qui en doutent, & des gens de mauvaiſe foi qui affectent d'en douter; mais le pieux Bazin diſait que cette doctrine, ſans laquelle il n'eſt point de religion, n'étant pas expliquée dans l'ancien teſtament, y doit être ſous-entendue, qu'elle y eſt virtuellement, que ſi on ne l'y trouve pas *totidem ver-*

bis, elle y eſt *totidem litteris*, & qu'enfin ſi elle n'y eſt point du tout, ce n'eſt pas à un évêque à le dire.

Mais mon oncle a toujours ſoutenu que DIEU eſt bon, qu'il a donné l'intelligence à ceux qu'il a favoriſés, qu'il a ſupplée à notre ignorance. Mon oncle n'a point dit d'injures aux ſavans, il n'a jamais cherché à perſécuter perſonne; au contraire il a écrit contre l'intolérance le livre le plus honnête, le plus circonſpect, le plus chrétien, le plus rempli de piété qu'on ait fait depuis Thomas à Kempis. Mon oncle, quoiqu'un peu enclin à la raillerie, était pêtri de douceur & d'indulgence. Il fit pluſieurs piéces de théatre dans ſa jeuneſſe, tandis que l'évêque Warburton ne pouvait que commenter des comédies. Mon oncle quand on ſifflait ſes piéces, ſifflait comme les autres. Si Warburton a fait imprimer Guillaume Shakeſpear avec des notes, l'abbé Bazin a fait imprimer Pierre Corneille auſſi avec des notes. Si Warburton gouverne une égliſe, l'abbé Bazin en a fait bâtir une qui n'approche pas à la vérité de la magnificence de M. le F.... de P........ mais enfin qui eſt aſſez propre. En un mot je prendrai toujours le parti de mon oncle.

CHAPITRE SEIZIÈME.

Concluſion des chapitres précédens.

TOUT le monde connaît cette réponſe prudente d'un cocher à un batelier; ſi tu me dis que mon carroſſe eſt un bélitre, je te dirai que ton bateau eſt un maraud. Le batelier qui a écrit contre mon oncle, a trouvé en moi un cocher qui le mène grand train. Ce ſont là de ces honnêtetés littéraires dont on ne ſaurait fournir trop d'exemples pour former les jeunes gens à la politeſſe & au bon

ton. Mais je préfère encore au beau difcours de ce cocher l'apophtegme de Montaigne, *ne regarde pas qui eft le plus favant, mais qui eft le mieux favant.* La fcience ne confifte pas à répéter au hafard ce que les autres ont dit, à coudre à un paffage hébreu qu'on n'entend point, un paffage grec qu'on entend mal, à mettre dans un nouvel in-douze ce qu'on a trouvé dans un vieil in-folio, à crier,

Nous rédigeons au long de point en point
Ce qu'on penfa, mais nous ne penfons point.

Le vrai favant eft celui qui n'a nourri fon efprit que de bons livres & qui a fu méprifer les mauvais, qui fait diftinguer la vérité du menfonge & le vraifemblable du chimérique, qui juge d'une nation par fes mœurs plus que par fes loix, parce que les loix peuvent être bonnes & les mœurs mauvaifes. Il n'appuie point un fait incroyable de l'autorité d'un ancien auteur. Il peut, s'il veut, faire voir le peu de foi qu'on doit à cet auteur par l'intérêt que cet écrivain a eu de mentir & par le goût de fon pays pour les fables; il peut montrer que l'auteur même eft fuppofé. Mais ce qui le détermine le plus, c'eft quand le livre eft plein d'extravagances, il les réprouve, il les regarde avec dédain, en quelque tems & par quelques mains qu'elles aient été écrites.

S'il voit dans Tite-Live qu'un augure a coupé un caillou avec un rafoir aux yeux d'un étranger nommé Lucumon devenu roi de Rome, il dit, ou Tite-Live a écrit une fottife, ou Lucumon Tarquin & l'augure étaient deux fripons qui trompaient le peuple pour le mieux gouverner. En un mot le fot copie, le pédant cite & le favant juge.

M. Toxotès qui copie & qui cite & qui eft incapable de juger, qui ne fait que dire des injures de batelier à un homme qu'il n'a jamais vu, a donc eu à faire à un

cocher qui lui donne les coups de fouet qu'il méritait, & le bout de ſon fouet a ſanglé Warburton.

Tout mon chagrin dans cette affaire eſt que perſonne n'ayant lu la diatribe de M. Toxotès, (*a*) très-peu de gens liront la réponſe du neveu de l'abbé Bazin ; cependant le ſujet eſt intéreſſant, il ne s'agit pas moins que des dames & des petits garçons de Babylone, des boucs, de Mendès, de Warburton & de l'immortalité de l'ame. Mais tous ces objets ſont épuiſés. Nous avons tant de livres que la mode de lire eſt paſſée. Je compte qu'il s'imprime vingt mille feuilles au moins par mois en Europe. Moi qui ſuis grand lecteur, je n'en lis pas la quarantième partie ; que fera donc le reſte du genre humain ? je voudrais dans le fond de mon cœur que le collège des cardinaux me remerciât d'avoir anathématiſé un évêque anglican, que l'impératrice de Ruſſie, le roi de Pologne, le roi de Pruſſe, le hoſpodar de Valachie, & le grand-viſir me fiſſent des complimens ſur ma pieuſe tendreſſe pour l'abbé Bazin mon oncle qui a été fort connu d'eux. Mais ils ne m'en diront pas un mot, ils ne ſauront rien de ma querelle. J'ai beau proteſter à la face de l'univers que M. Toxotès ne ſait ce qu'il dit, on me demande qui eſt M. Toxotès, & on ne m'écoute pas. Je remarque dans l'amertume de mon cœur que toutes les diſputes littéraires ont une pareille deſtinée. Le monde eſt devenu bien tiède ; une ſottiſe ne peut plus être célèbre ; elle eſt étouffée le lendemain par cent ſottiſes qui cèdent la place à d'autres. Les jéſuites ſont heureux ; on parlera d'eux long-tems, depuis la Rochelle, juſqu'à Macao. *Vanitas vanitatum.*

(*a*) *Toxotès* eſt un mot grec qui ſignifie *Larcher.*

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

Sur la modeſtie de Warburton, & ſur ſon ſyſtême antimoſaïque.

LA nature de l'homme eſt ſi faible, & on a tant d'affaires dans cette vie, que j'ai oublié, en parlant de ce cher Warburton, de remarquer combien cet évêque ſerait pernicieux à la religion chrétienne & à toute religion, ſi mon oncle ne s'était pas oppoſé vigoureuſement à ſa hardieſſe.

Les anciens ſages, dit Warburton, (*a*) *crurent légitime & utile au public de dire le contraire de ce qu'ils penſaient.*

(*b*) *L'utilité & non la vérité était le but de la religion.*

Il emploie un chapitre entier à fortifier ce ſyſtême par tous les exemples qu'il peut accumuler.

Remarquez que pour prouver que les Juifs étaient une nation inſtruite par DIEU même, il dit que la doctrine de l'immortalité de l'ame & d'un jugement après la mort eſt d'une néceſſité abſolue, & que les Juifs ne la connaiſſaient pas. *Tout le monde*, dit il, (*c*) *al man kind, & ſpécialement les nations les plus ſavantes & les plus ſages de l'antiquité, ſont convenues de ce principe.*

Voyez, mon cher lecteur, quelle horreur & quelle erreur dans ce peu de paroles qui ſont le ſujet de ſon livre. Si tout l'univers & particuliérement les nations les plus ſages & les plus ſavantes croyaient l'immortalité de l'ame, les Juifs qui ne la croyaient pas, n'étaient donc qu'un peuple de brutes & d'inſenſés que DIEU

(*a*) Tom. II. pag. 89.
(*b*) Pag. 91.
(*c*) Tom. I. pag. 87.

ne conduisait pas. Voilà l'horreur dans un prêtre qui insulte les pauvres laïques. Hélas, que n'eût-il point dit contre un laïque qui eût avancé les mêmes propositions ! voici maintenant l'erreur.

C'est que du tems que les Juifs étaient une petite horde de Bédouins errante dans les déserts de l'Arabie pétrée, on ne peut prouver que toutes les nations du monde crussent l'ame immortelle. L'abbé Bazin était persuadé, à la vérité, que cette opinion était reçue chez les Caldéens, chez les Persans, chez les Egyptiens, c'est-à-dire, chez les philosophes de ces nations ; mais il est certain que les Chinois n'en avaient aucune connaissance, & qu'il n'en est point parlé dans les cinq Kings qui sont antérieurs de plusieurs siècles au tems de l'habitation des Juifs dans les déserts d'Oreb & de Cadès-Barné.

Comment donc ce Warburton, en avançant des choses si dangereuses & en se trompant si grossiérement, a-t-il pu attaquer les philosophes, & particuliérement l'abbé Bazin dont il aurait dû rechercher le suffrage ?

N'attribuez cette inconséquence, mes frères, qu'à la vanité. C'est elle qui nous fait agir contre nos intérêts. La raison dit : nous hasardons une entreprise difficile, ayons des partisans. L'amour propre crie : écrasons tout pour régner. On croit l'amour propre. Alors on finit par être écrasé soi-même.

J'ajouterai encore à ce petit appendix que l'abbé Bazin est le premier qui ait prouvé que les Egyptiens sont un peuple très-nouveau, quoiqu'ils soient beaucoup plus anciens que les Juifs. Nul savant n'a contredit la raison qu'il en apporte, c'est qu'un pays inondé quatre mois de l'année depuis qu'il est coupé par des canaux, devait être inondé au moins huit mois de l'année avant que ces canaux eussent été faits. Or un pays toujours inondé était inhabitable. Il a fallu des travaux immenses, &

par conféquent une multitude de fiècles pour former l'Egypte.

Par conféquent les Syriens, les Babyloniens, les Perfans, les Indiens, les Chinois, les Japonois, &c. durent être formés en corps de peuples très-long-tems avant que l'Egypte pût devenir une habitation tolérable. On tirera de cette vérité les conclufions qu'on voudra, cela ne me regarde pas. Mais y a-t-il bien des gens qui fe foucient de l'antiquité égyptienne ?

CHAPITRE DIX-HUITIÈME.

Des hommes de différentes couleurs.

MON devoir m'oblige de dire que l'abbé Bazin admirait la fageffe éternelle dans cette profufion de variétés dont elle a couvert notre petit globe. Il ne penfait pas que les huîtres d'Angleterre fuffent engendrées des crocodiles du Nil, ni que les gérofliers des ifles Moluques tiraffent leur origine des fapins des Pyrénées. Il refpectait également les barbes des Orientaux, & les mentons dépourvus à jamais de poil folet, que DIEU a donnés aux Américains. Les yeux de perdrix des Albinois, leurs cheveux qui font de la plus belle foie & du plus beau blond, la blancheur éclatante de leur peau, leurs longues oreilles, leur petite taille d'environ trois pieds & demi, le raviffaient en extafe quand il les comparait aux Nègres leurs voifins qui ont de la laine fur la tête & de la barbe au menton que DIEU a refufée aux Albinois. Il avait vu des hommes rouges, il en avait vu de couleur de cuivre, il avait manié le tablier qui pend aux Hottentots & aux Hottentotes, depuis

le nombril, jusqu'à la moitié des cuisses. O profusion de richesses! s'écriait-il. O que la nature est féconde!

Je suis bien aise de révéler ici aux cinq ou six lecteurs qui voudront s'instruire dans cette diatribe, que l'abbé Bazin a été violemment attaqué dans un journal nommé *économique*, que j'ai acheté jusqu'à présent, & que je n'acheterai plus. J'ai été sensiblement affligé que cet économe après m'avoir donné une recette infaillible contre les punaises & contre la rage, & après m'avoir appris le secret d'éteindre en un moment le feu d'une cheminée, s'exprime sur l'abbé Bazin avec la cruauté que vous allez voir.

« (*a*) L'opinion de M. l'abbé Bazin qui croit, ou » fait semblant de croire qu'il y plusieurs espèces d'hom- » mes, est aussi absurde que celle de quelques philo- » sophes payens, qui ont imaginé des atomes blancs » & des atomes noirs, dont la réunion fortuite a pro- » duit divers hommes & divers animaux. »

M. l'abbé Bazin avait vu dans ses voyages une partie du *réticulum mucosum* d'un Nègre, lequel est entiérement noir; c'est un fait connu de tous les anatomistes de l'Europe. Quiconque voudra faire disséquer un Négre, (j'entends après sa mort,) trouvera cette membrane muqueuse noire comme de l'encre de la tête aux pieds. Or si ce rézeau est noir chez les Négres, & blanc chez nous, c'est donc une différence spécifique. Or une différence spécifique entre deux races forme assurément deux races différentes. Cela n'a nul rapport aux atomes blancs & rouges d'Anaxagore qui vivait il y a environ deux mille trois cents ans avant mon oncle.

Il vit non-seulement des Nègres & des Albinois qu'il examina très-soigneusement, mais il vit aussi quatre rouges qui vinrent en France en 1725. Le même économe lui a nié ces rouges. Il prétend que les habitans des

(*a*) Pag. 309. Recueil de 1745.

des isles Caraïbes ne sont rouges que lorsqu'ils sont peints. On voit bien que cet homme-là n'a pas voyagé en Amérique. Je ne dirai pas que mon oncle y ait été, car je suis vrai ; mais voici une lettre que je viens de recevoir d'un homme qui a résidé long-tems à la Guadaloupe en qualité d'officier du roi.

Il y a réellement à la Guadaloupe dans un quartier de la grande terre nommé le Pistolet, *dépendant de la paroisse de l'anse Bertrand, cinq ou six familles de Caraïbes dont la peau est de la couleur de notre cuivre rouge ; ils sont bien faits & ont de longs cheveux. Je les ai vus deux fois. Ils se gouvernent par leurs propres loix & ne sont point chrétiens. Tous les Caraïbes sont rougeâtres, &c.* signé, *Rieu*, 20 Mai 1767.

Le jésuite Laffiteau qui avait vécu aussi chez les Caraïbes, convient que ces peuples sont rouges ; (*a*) mais il attribue en homme judicieux cette couleur à la passion qu'ont eu leurs mères de se peindre en rouge ; comme il attribue la couleur des Nègres au goût que les dames de Congo & d'Angola ont eu de se peindre en noir. Voici les paroles remarquables du jésuite.

« Ce goût général dans toute la nation & la vue » continuelle de semblables objets a dû faire impression » sur les femmes enceintes comme les baguettes de di» verses couleurs sur les brebis de Jacob, & c'est ce qui » doit avoir contribué en premier lieu à rendre les uns » noirs par nature & les autres rougeâtres, tels qu'ils » le sont aujourd'hui.

Ajoutez à cette belle raison que le jésuite Laffiteau prétend que les Caraïbes descendent en droite ligne des peuples de Carie ; vous m'avouerez que c'est puissamment raisonner, comme dit l'abbé Grizel.

(*a*) *Mœurs des Sauvages*, pag. 68. Tom. I.

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME.

Des montagnes & des coquilles.

J'AVOUERAI ingénument que mon oncle avait le malheur d'être d'un ſentiment oppoſé à celui d'un grand naturaliſte qui prétendait que c'eſt la mer qui a fait les montagnes ; qu'après les avoir formées par ſon flux & ſon reflux, elles les a couvertes de ſes flots, & qu'elle les a laiſſées toutes ſemées de ſes poiſſons pétrifiés.

Voici, mon cher neveu, me diſait-il, quelles ſont mes raiſons. 1°. Si la mer par ſon flux avait d'abord fait un petit monticule de quelques pieds de ſable depuis l'endroit où eſt aujourd'hui le cap de Bonne-Eſpérance, juſqu'aux dernières branches du mont Immaüs ou Mérou, j'ai grand peur que le reflux n'eût détruit ce que le flux aurait formé.

2°. Le flux de l'Océan a certainement amoncelé dans une longue ſuite de ſiècles les ſables qui forment les dunes de Dunkerke & de l'Angleterre, mais elle n'a pu en faire des rochers; & ces dunes ſont fort peu élevées.

3°. Si en ſix mille ans elle a élevé des monticules de ſable hauts de quarante pieds, il lui aura fallu juſte trente millions d'années pour former la plus haute montagne des Alpes qui a vingt mille pieds de hauteur ; ſuppoſé encore qu'il ne ſe ſoit point trouvé d'obſtacles à cet arrangement, & qu'il y ait toujours eu du ſable à point nommé.

4°. Comment le flux de la mer qui s'élève tout au plus à huit pieds de haut ſur nos côtes, aura-t-il formé des montagnes hautes de vingt mille pieds ? & comment les aura-t-il couvertes pour laiſſer des poiſſons ſur les cimes ?

5°. Comment les marées & les courans auront-ils formé des enceintes presque circulaires de montagnes, telles que celles qui entourent le royaume de Cachemire, le grand-duché de Toscane, la Savoie & le pays de Vaud ?

6°. Si la mer avait été pendant tant de siècles au-dessus des montagnes, il aurait donc fallu que tout le reste du globe eût été couvert d'un autre océan d'égal en hauteur, sans quoi les eaux seraient retombées par leur propre poids. Or un océan qui pendant tant de siècles aurait couvert les montagnes des quatre parties du monde, aurait été égal à plus de quarante de nos océans d'aujourd'hui. Ainsi il faudrait nécessairement qu'il y eût trente-neuf océans au moins d'évanouis depuis le tems où ces messieurs prétendent qu'il y a des poissons de mer pétrifiés sur le sommet des Alpes & du mont-Ararat.

7°. Considérez, mon cher neveu, que dans cette supposition des montagnes formées & couvertes par la mer, notre globe n'aurait été habité que par des poissons. C'est, je crois, l'opinion de Téliamed. Il est difficile de comprendre que des marsouins aient produit des hommes.

8°. Il est évident que si par impossible la mer eût si long-tems couvert les Pyrénées, les Alpes, le Caucase, il n'y aurait pas eu d'eau douce pour les bipèdes & les quadrupèdes. Le Rhin, le Rhône, la Saone, le Danube, le Pô, l'Euphrate, le Tigre, dont j'ai vu les sources, ne doivent leurs eaux qu'aux neiges & aux pluies qui tombent sur les cimes de ces rochers. Ainsi vous voyez que la nature entière réclame contre cette opinion.

9°. Ne perdez point de vue cette grande vérité que la nature ne se dément jamais. Toutes les espèces restent toujours les mêmes. Animaux, végétaux, miné-

raux, métaux, tout eſt invariable dans cette prodigieuſe variété. Tout conſerve ſon eſſence. L'eſſence de la terre eſt d'avoir des montagnes, ſans quoi elle ſerait ſans rivières, donc il eſt impoſſible que les montagnes ne ſoient pas auſſi anciennes que la terre. Autant vaudrait-il dire que nos corps ont été long-tems ſans têtes. Je ſais qu'on parle beaucoup de coquilles. J'en ai vu tout comme un autre. Les bords eſcarpés de pluſieurs fleuves & de quelques lacs en ſont tapiſſés; mais je n'y ai jamais remarqué qu'elles fuſſent les dépouilles des monſtres marins; elles reſſemblent plutôt aux habits déchirés des moules & d'autres petits cruſtacées de lacs & de rivières. Il y en a qui ne ſont viſiblement que du talc qui a pris des formes différentes dans la terre. Enfin nous avons mille productions terreſtres qu'on prend pour des productions marines.

Je ne nie pas que la mer ne ſe ſoit avancée trente & quarante lieues dans le continent, & que des atterriſſemens ne l'aient contrainte de reculer. Je ſais qu'elle baignait autrefois Ravenne, Fréjus, Aigues-mortes, Alexandrie, Roſette, & qu'elle en eſt à préſent fort éloignée. Mais de ce qu'elle a inondé & quitté tour-à-tour quelques lieues de terre, il ne faut pas en conclure qu'elle ait été partout. Ces pétrifications dont on parle tant, ces prétendues médailles de ſon long règne me ſont fort ſuſpectes. J'ai vu plus de mille cornes d'Ammon dans les champs vers les Alpes. Je n'ai jamais pu concevoir qu'elles aient renfermé autrefois un poiſſon nommé Indien Nautilus, qui par parenthèſe n'exiſte pas. Elles m'ont paru de ſimples foſſiles tournés en volutes, & je n'ai pas plus été tenté de croire qu'elles avaient été le logement d'un poiſſon des mers de Surate que je n'ai pris les *Conchas veneris* pour des chapelles de Vénus, & les pierres étoilées pour des étoiles. J'ai penſé avec pluſieurs bons obſervateurs que la nature inépuiſable dans ſes ouvrages a pu très-bien former une grande

quantité de fossiles, que nous prenons mal-à-propos pour des productions marines. Si la mer avait dans la succession des siècles formé des montagnes de couches de sable & de coquilles, on en trouverait des lits d'un bout de la terre à l'autre, & c'est assurément ce qui n'est pas vrai, la chaîne des hautes montagnes de l'Amérique en est absolument dépourvue. Savez-vous ce qu'on répond à cette objection terrible ? *qu'on en trouvera un jour.* Attendons donc au moins qu'on en trouve.

Je suis même tenté de croire que ce fameux Fallun de Touraine n'est autre chose qu'une espèce de minière ; car si c'était un amas de vraies dépouilles de poissons que la mer eût déposé par couches successivement & doucement dans ce canton, pendant quarante ou cinquante mille siècles, pourquoi n'en aurait-elle pas laissé autant en Bretagne & en Normandie ? certainement si elle a submergé la Touraine si long-tems, elle a couvert à plus forte raison les pays qui sont au-delà. Pourquoi donc ces prétendues coquilles dans un seul canton d'une seule province ? qu'on réponde à cette difficulté.

J'ai trouvé des pétrifications en cent endroits ; j'ai vu quelques écailles d'huîtres pétrifiées à cent lieues de la mer. Mais j'ai vu aussi sous vingt pieds de terre, des monnoies romaines, des anneaux de chevaliers, à plus de neuf cents milles de Rome, & je n'ai point dit : ces anneaux, ces espèces d'or & d'argent ont été fabriqués ici. Je n'ai point dit non plus, ces huîtres sont nées ici : j'ai dit, des voyageurs ont apporté ici des anneaux, de l'argent & des huîtres.

Quand je lus il y a quarante ans qu'on avait trouvé dans les Alpes des coquilles de Syrie, je dis, je l'avoue, d'un ton un peu goguenard, que ces coquilles avaient été apparemment apportées par des pélerins qui revenaient de Jérusalem. M. de Buffon m'en reprit très-vertement dans sa théorie de la terre, page 281. Je n'ai pas voulu me brouiller avec lui pour des coquil-

les, mais je fuis demeuré dans mon opinion, parce que l'impoffibilité que la mer ait formé les montagnes m'eft démontrée. On a beau me dire que le porphyre eft fait de pointes d'ourfin, je le croirai quand je verrai que le marbre blanc eft fait de plumes d'autruche.

Il y a plufieurs années qu'un Irlandais, jéfuite fecret, nommé Néedham, qui difait avoir d'excellens microfcopes, crut s'appercevoir qu'il avait fait naître des anguilles avec de l'infufion de bled ergoté dans des bouteilles. Auffi-tôt voilà des philofophes qui fe perfuadent que fi un jéfuite a fait des anguilles fans germe, on pourra faire de même des hommes. On n'a plus befoin de la main du grand Demiurgos; le maître de la nature n'eft plus bon à rien. De la farine groffière produit des anguilles, une farine plus pure produira des finges, des hommes & des ânes. Les germes font inutiles : tout naîtra de foi-même. On bâtit fur cette expérience prétendue un nouvel univers, comme nous faifions un monde il y a cent ans avec la matière fubtile, la globuleufe & la cannelée. Un mauvais plaifant, mais qui raifonnait bien, dit qu'il y avait là anguille fous roche, & que la fauffeté fe découvrirait bientôt. En effet il fut conftaté que les anguilles n'étaient autre chofe que des parties de la farine corrompue qui fermentait, & le nouvel univers difparut.

Il en avait été de même autrefois. Les vers fe formaient par corruption dans la viande expofée à l'air; les philofophes ne foupçonnaient pas que ces vers pouvaient venir des mouches qui dépofaient leurs œufs fur cette viande, & que ces œufs deviennent des vers avant d'avoir des ailes. Les cuifiniers enfermèrent leurs viandes dans des treillis de toiles, alors plus de vers, plus de génération par corruption.

J'ai combattu quelquefois de pareilles chimères, & furtout celle du jéfuite Néedham. Un des grands agrémens de ce monde, eft que chacun puiffe avoir fon

ſentiment, ſans altérer l'union fraternelle. Je puis eſtimer la vaſte érudition de M. Guignes, ſans lui ſacrifier les Chinois que je croirai toujours la première nation de la terre qui ait été civiliſée après les Indiens. Je ſais rendre juſtice aux vaſtes connaiſſances & au génie de M. de Buffon, en étant fortement perſuadé que les montagnes ſont de la date de notre globe & de toutes les choſes, & même en ne croyant point aux molécules organiques. Je puis avouer que le jéſuite Néedham déguiſé heureuſement en laïque, a eu des microſcopes; mais je n'ai point prétendu le bleſſer, en doutant qu'il eût créé des anguilles avec de la farine.

Je conſerve l'eſprit de charité avec tous les doctes, juſqu'à ce qu'ils me diſent des injures, ou qu'ils me jouent quelque mauvais tour. Car l'homme eſt fait de façon qu'il n'aime point du tout à être vilipendé & vexé. Si j'ai été un peu goguenard, & ſi j'ai par-là déplu autrefois à un philoſophe Lappon qui voulait qu'on perçât un trou juſqu'au centre de la terre, qu'on diſſéquât des cervelles de géans pour connaître l'eſſence de la penſée, qu'on exaltât ſon ame pour prédire l'avenir, & qu'on enduisît tous les malades de poix réſine; c'eſt que ce Lappon m'avait horriblement moleſté, & cependant j'ai bien demandé pardon à DIEU de l'avoir tourné en ridicule; car il ne faut pas affliger ſon prochain, c'eſt manquer à la raiſon univerſelle.

Au reſte, j'ai toujours pris le parti des pauvres gens de lettres quand ils ont été injuſtement perſécutés: quand par exemple on a juridiquement accuſés les auteurs d'un dictionnaire en vingt volumes in-folio, d'avoir compoſé ce dictionnaire pour faire enchérir le pain, j'ai beaucoup crié à l'injuſtice.

Ce diſcours de mon bon oncle me fit verſer des larmes de tendreſſe.

CHAPITRE VINGTIÈME.

Des Tribulations de ces pauvres gens de lettres.

QUAND mon oncle m'eut ainſi attendri, je pris la liberté de lui dire ; vous avez couru une carrière bien épineuſe ; je ſens qu'il vaut mieux être receveur des finances, ou fermier général, ou évêque, qu'homme de lettres ; car enfin, quand vous eûtes appris le premier aux Français que les Anglais & les Turcs donnaient la petite vérole à leurs enfans pour les en préſerver, vous ſavez que tout le monde ſe moqua de vous. Les uns vous prirent pour un hérétique, les autres pour un muſulman. Ce fut bien pis lorſque vous vous mêlâtes d'expliquer les découvertes de Newton, dont les écoles welches n'avaient pas encore entendu parler ; on vous fit paſſer pour un ennemi de la France. Vous haſardâtes de faire quelques tragédies. Zaïre, Oreſte, Sémiramis, Mahomet tombèrent à la première repréſentation. Vous ſouvenez-vous, mon cher oncle, comme votre Adélaïde du Gueſclin fut ſifflée d'un bout à l'autre ? quel plaiſir c'était ! je me trouvai à la chûte de Tancrède, on diſait en pleurant & en ſanglottant, ce pauvre homme n'a jamais rien fait de ſi mauvais.

Vous fûtes aſſailli en divers tems d'environ ſept cent cinquante brochures, dans leſquelles les uns diſaient, pour prouver que Mérope & Alzire ſont des tragédies déteſtables, que monſieur votre père, qui fut mon grand-père, était un payſan, & d'autres qu'il était revêtu de la dignité de guichetier porte-clefs du parlement de Paris, charge importante dans l'état, mais de laquelle je n'ai jamais entendu parler, & qui n'aurait d'ailleurs que peu de rapport avec Alzire & Mé-

rope, ni avec le reſte de l'univers, que tout faiſeur de brochure doit, comme vous l'avez dit, avoir toujours devant les yeux.

On vous attribuait l'excellent livre intitulé *les hommes*, (je ne ſais ce que c'eſt que ce livre, ni vous non plus,) & pluſieurs poëmes immortels, comme la *Chandelle d'Arras*, & la *Poule à ma tante*, & le ſecond tome de Candide, & le compère Matthieu. Combien de lettres anonymes avez-vous reçues? combien de fois vous a-t-on écrit, *donnez-moi de l'argent, ou je ferai contre vous une brochure.* Ceux-mêmes à qui vous avez fait l'aumône, n'ont-ils pas quelquefois témoigné leur reconnaiſſance par quelque ſatyre bien mordante?

Ayant ainſi paſſé par toutes les épreuves, dites-moi, je vous prie, mon cher oncle, quels ſont les ennemis les plus implacables, les plus bas, les plus lâches dans la littérature, & les plus capables de nuire?

Le bon abbé Bazin me répondit en ſoupirant, mon neveu, après les théologiens les chiens les plus acharnés à ſuivre leur proie ſont les folliculaires; & après les folliculaires marchent les faiſeurs de cabale au théâtre. Les critiques en hiſtoire & en phyſique ne ſont pas grand bruit. Gardez-vous ſurtout, mon neveu, du métier de Sophocle & d'Euripide, à moins que vous ne faſſiez vos tragédies en latin, comme Grotius qui nous a laiſſé ces belles piéces entiérement ignorées, d'Adam chaſſé, de Jéſus patient & de Joſeph, ſous le nom de Soſonfoné qu'il croit un mot égyptien.

Eh pourquoi, mon oncle, ne voulez-vous pas que je faſſe des tragédies ſi j'en ai le talent? tout homme peut apprendre le latin & le grec, ou la géométrie, ou l'anatomie; tout homme peut écrire l'hiſtoire, mais il eſt très-rare, comme vous ſavez, de trouver un bon poëte. Ne ferait-ce pas un vrai plaiſir de faire de grands vers bourſoufflés, dans leſquels des *héros déplorables* rimeraient avec des *exemples mémorables*, & les *for-*

faits & *les crimes* avec les *cœurs magnanimes*, & les *justes dieux* avec les *exploits glorieux?* une fière actrice ferait ronfler ce galimatias, elle ferait applaudie par deux cents jeunes courtaux de boutique, & elle me dirait après la piéce, sans moi vous auriez été sifflé, vous me devez votre gloire. J'avoue qu'un pareil succès tourne la tête quand on a une noble ambition.

O mon neveu, me repliqua l'abbé Bazin, je conviens que rien n'est plus beau! mais souvenez-vous comment l'auteur de Cinna qui avait appris à la nation à penser & à s'exprimer, fut traité par Claveret, par Chapelain, par Scudéri, gouverneur de Notre-Dame de la Garde, & par l'abbé d'Aubignac, prédicateur du roi.

Songez que le prédicateur, auteur de la plus mauvaise tragédie de ce tems, & qui pis est d'une tragédie en prose, appelle Corneille Mascarille; il n'est fait, selon le prédicateur, que pour vivre avec les portiers de comédie; *Corneille piaille toujours, ricane toujours, & ne dit jamais rien qui vaille.*

Ce sont-là les honneurs qu'on rendait à celui qui avait tiré la France de la barbarie: il était réduit pour vivre à recevoir une pension du cardinal de Richelieu qu'il nomme *son maître.* Il était forcé de rechercher la protection de Montauron, à lui dédier Cinna, à comparer dans son épître dédicatoire Montauron à Auguste; & Montauron avait la préférence.

Jean Racine égal à Virgile pour l'harmonie & la beauté du langage, supérieur à Euripide & à Sophocle, Racine, le poëte du cœur, & d'autant plus sublime, qu'il ne l'est que quand il faut l'être, Racine, le seul poëte tragique de son tems dont le génie ait été conduit par le goût, Racine, le premier homme du siècle de Louis XIV dans les beaux-arts, & la gloire éternelle de la France, a-t-il essuyé moins de dégoût & d'opprobre? tous ses chefs-d'œuvre ne furent-ils pas parodiés à la farce dite *italienne?*

Visé, l'auteur du *Mercure galant*, ne se déchaîna-t-il pas toujours contre lui? Subligni ne prétendit-il pas le tourner en ridicule? vingt cabales ne s'élevèrent-elles pas contre tous ses ouvrages? n'eut-il pas toujours des ennemis, jusqu'à ce qu'enfin le jésuite la Chaise le rendit suspect de jansénisme auprès du roi, & le fit mourir de chagrin? mon neveu, la mode n'est plus d'accuser de jansénisme; mais si vous avez le malheur de travailler pour le théatre & de réussir, on vous accusera d'être athée.

Ces paroles de mon bon oncle se gravèrent dans mon cœur. J'avais déjà commencé une tragédie; je l'ai jetée au feu, & je conseille à tous ceux qui ont la manie de travailler en ce genre d'en faire autant.

CHAPITRE VINGT-UNIÈME.

Des sentimens théologiques de feu l'abbé Bazin. De la justice qu'il rendait à l'antiquité, & de quatre diatribes composées par lui à cet effet.

POUR mieux faire connaître la piété & l'équité de l'abbé Bazin, je suis bien aise de publier ici quatre diatribes de sa façon, composées seulement pour sa satisfaction particulière. La première est sur la cause & les effets. La seconde traite de Sanchoniaton, l'un des plus anciens écrivains qui aient *mis la plume à la main* pour écrire gravement des sottises. La troisième est sur l'Egypte, dont il faisait assez peu de cas; (ce n'est pas de sa diatribe dont il faisait peu de cas, c'est de l'Egypte.) Dans la quatrième il s'agit d'un ancien peuple à qui on coupa le nez & qu'on envoya dans le désert. Cette dernière élucubration est très-curieuse & très-instructive.

PREMIÈRE DIATRIBE

DE M. L'ABBÉ BAZIN.

SUR LA CAUSE PREMIÈRE.

Un jour le jeune Madétès ſe promenait vers le port de Pirée, il rencontra Platon qu'il n'avait point encore vu. Platon lui trouvant une phyſionomie heureuſe, lia converſation avec lui; il découvrit en lui un ſens aſſez droit. Madétès avait été inſtruit dans les belles-lettres, mais il ne ſavait rien, ni en phyſique, ni en géométrie, ni en aſtronomie. Cependant il avoua à Platon qu'il était épicurien.

Mon fils, lui dit Platon, Epicure était un fort honnête-homme, il vécut & il mourut en ſage; ſa volupté, dont on a parlé ſi diverſement, conſiſtait à éviter les excès; il recommanda l'amitié à ſes diſciples, & jamais précepte n'a été mieux obſervé. Je voudrais faire autant de cas de ſa philoſophie que de ſes mœurs. Connaiſſez-vous bien à fond la doctrine d'Epicure? Madétès lui répondit ingénument qu'il ne l'avait point étudiée. Je ſais ſeulement, dit-il, que les dieux ne ſe ſont jamais mêlés de rien, & que le principe de toutes choſes eſt dans les atomes qui ſe ſont arrangés d'eux-mêmes, de façon qu'ils ont produit ce monde tel qu'il eſt.

PLATON.

Ainſi donc, mon fils, vous ne croyez pas que ce ſoit une intelligence qui ait préſidé à cet univers dans lequel il y a tant d'êtres intelligens? voudriez-vous

bien me dire quelle eſt votre raiſon d'adopter cette philoſophie ?

MADÉTÈS.

Ma raiſon eſt que je l'ai toujours entendu dire à mes amis & à leurs maîtreſſes avec qui je ſoupe ; je m'accommode fort de leurs atomes. Je vous avoue que je n'y entends rien ; mais cette doctrine m'a paru auſſi bonne qu'une autre ; & il faut bien avoir une opinion quand on commence à fréquenter la bonne compagnie ; j'ai beaucoup d'envie de m'inſtruire, mais il m'a paru juſqu'ici plus commode de penſer, ſans rien ſavoir.

Platon lui dit ; ſi vous avez quelque deſir de vous éclairer, je ſuis magicien, & je vous ferai voir des choſes fort extraordinaires ; ayez ſeulement la bonté de m'accompagner à ma maiſon de campagne qui eſt à cinq cents pas d'ici, & peut-être ne vous repentirez-vous pas de votre complaiſance. Madétès le ſuivit avec tranſport. Dès qu'ils furent arrivés, Platon lui montra un ſquelette ; le jeune homme recula d'horreur à ce ſpectacle nouveau pour lui. Platon lui parla en ces termes.

Conſidérez bien cette forme hideuſe qui ſemble être le rebut de la nature, & jugez de mon art par tout ce que je vais opérer avec cet aſſemblage informe qui vous a paru ſi abominable.

Premièrement, vous voyez cette eſpèce de boule qui ſemble couronner tout ce vilain aſſemblage. Je vais faire paſſer par la parole dans le creux de cette boule une ſubſtance moëlleuſe & douce partagée en mille petites ramifications, que je ferai deſcendre imperceptiblement par cette eſpèce de long bâton à pluſieurs nœuds que vous voyez attaché à cette boule, & qui ſe termine en pointe dans un creux. J'adapterai au haut de ce bâton un tuyau par lequel je ferai entrer l'air, au moyen d'une ſoupape qui pourra jouer ſans

ceſſe, & bientôt après vous verrez cette fabrique ſe remuer d'elle-même.

A l'égard de tous ces autres morceaux informes qui vous paraiſſent comme des reſtes d'un bois pourri, & qui ſemblent être ſans utilité comme ſans force & ſans grace, je n'aurai qu'à parler & ils ſeront mis en mouvement par des eſpèces de cordes d'une ſtructure inconcevable. Je placerai au milieu de ces cordes une infinité de canaux remplis d'une liqueur qui en paſſant par des tamis, ſe changera en pluſieurs liqueurs différentes, & coulera dans toute la machine vingt fois par heure. Le tout ſera recouvert d'une étoffe blanche, moëlleuſe & fine. Chaque partie de cette machine aura un mouvement particulier qui ne ſe démentira point. Je placerai entre ces demi-cerceaux qui ne ſemblent bons à rien, un gros réſervoir fait à-peu-près comme une pomme de pin; ce réſervoir ſe contractera & ſe dilatera chaque moment avec une force étonnante. Il changera la couleur de la liqueur qui paſſera dans toute la machine. Je placerai non loin de lui un ſac percé en deux endroits qui reſſemblera au tonneau des Danaïdes, il ſe remplira & ſe vuidera ſans ceſſe, mais il ne ſe remplira que de ce qui eſt néceſſaire, & ne ſe vuidera que du ſuperflu. Cette machine ſera un ſi étonnant laboratoire de chymie, un ſi profond ouvrage de méchanique & d'hydraulique, que ceux qui l'auront étudié ne pourront jamais le comprendre. De petits mouvemens y produiront une force prodigieuſe; il ſera impoſſible à l'art humain d'imiter l'artifice qui dirigera cette automate. Mais ce qui vous ſurprendra davantage, c'eſt que cet automate s'étant approché d'une figure à-peu-près ſemblable, il s'en formera une troiſième figure. Ces machines auront des idées, elles raiſonneront, elles parleront comme vous, elles pourront meſurer le ciel & la terre. Mais je ne vous ferai point voir cette rareté, ſi vous ne me promettez que quand

vous l'aurez vue, vous avouerez que j'ai beaucoup d'esprit & de puissance.

MADÉTÈS.

Si la chose est ainsi, j'avouerai que vous en savez plus qu'Epicure & que tous les philosophes de la Grèce.

PLATON.

Eh bien tout ce que je vous ai promis est fait. Vous êtes cette machine, c'est ainsi que vous êtes formé, & je ne vous ai pas montré la millième partie des ressorts qui composent votre existence; tous ces ressorts sont exactement proportionnés les uns aux autres; tous s'aident réciproquement: les uns conservent la vie, les autres la donnent, & l'espèce se perpétue de siècle en siècle par un artifice qu'il n'est pas possible de découvrir. Les plus vils animaux sont formés avec un appareil non moins admirable, & les sphères célestes se meuvent dans l'espace avec une méchanique encore plus sublime; jugez après cela si un être intelligent n'a pas formé le monde, & si vos atomes n'ont pas eu besoin de cette cause intelligente.

Madétès étonné demanda au magicien qui il était. Platon lui dit son nom: le jeune homme tomba à genoux, adora DIEU, & aima Platon toute sa vie.

Ce qu'il y a de très-remarquable pour nous, c'est qu'il vécut avec les épicuriens comme auparavant. Ils ne furent point scandalisés qu'il eût changé d'avis. Il les aima, il en fut toujours aimé. Les gens de sectes différentes soupaient ensemble gaiment chez les Grecs & chez les Romains. C'était le bon tems.

SECONDE DIATRIBE

DE L'ABBÉ BAZIN.

De Sanchoniaton.

Sanchoniaton ne peut être un auteur ſuppoſé. On ne ſuppoſe un ancien livre que dans le même eſprit qu'on forge d'anciens titres pour fonder quelque prétention diſputée. On employa autrefois des fraudes pieuſes pour appuyer des vérités qui n'avaient pas beſoin de ce malheureux ſecours. De zélés indiſcrets forgèrent de très-mauvais vers grecs attribués aux ſibylles, des lettres de Pilate, & l'hiſtoire du magicien Simon qui tomba du haut des airs aux yeux de Néron. C'eſt dans le même eſprit qu'on imagina la donation de Conſtantin & les fauſſes décrétales. Mais ceux dont nous tenons les fragmens de Sanchoniaton, ne pouvaient avoir aucun intérêt à faire cette lourde friponnerie. Que pouvait gagner Philon de Biblos qui traduiſit en grec Sanchoniaton, à mettre cette hiſtoire & cette coſmogonie ſous le nom de ce phénicien? c'eſt à-peu-près comme ſi on diſait qu'Héſiode eſt un auteur ſuppoſé.

Eusèbe de Céſarée qui rapporte pluſieurs fragmens de cette traduction faite par Philon de Biblos, ne s'aviſa jamais de ſoupçonner que Sanchoniaton fût un auteur apocryphe. Il n'y a donc nulle raiſon de douter que ſa coſmogonie ne lui appartienne.

Ce Sanchoniaton vivait à-peu-près dans le tems où nous plaçons les dernières années de Moïſe. Il n'avait probablement aucune connaiſſance de Moïſe, puiſqu'il n'en parle pas, quoiqu'il fût dans ſon voiſinage. S'il en avait parlé, Eusèbe n'eût pas manqué de le citer comme un

un témoignage authentique des prodiges opérés par Moïse. Eusèbe aurait insisté d'autant plus sur ce témoignage, que ni Manéthon, ni Cheremon, auteurs Egyptiens, ni Eratosthènes, ni Hérodote, ni Diodore de Sicile qui ont tant écrit sur l'Egypte, trop occupés d'autres objets, n'ont jamais dit un seul mot de ces fameux & terribles miracles qui dûrent laisser d'eux une mémoire durable, & effrayer les hommes de siècle en siècle. Ce silence de Sanchoniaton a même fait soupçonner très-justement à plusieurs docteurs qu'il vivait avant Moyse.

Ceux qui le font contemporain de Gédéon, n'appuient leur sentiment que sur un abus des paroles de Sanchoniaton même. Il avoue qu'il a consulté le grand-prêtre Jérombal. Or ce Jérombal, disent nos critiques, est vraisemblablement Gédéon. Mais pourquoi, s'il vous plaît, ce Jérombal était-il Gédéon? Il n'est point dit que Gédéon fût prêtre. Si le Phénicien avait consulté le Juif, il aurait parlé de Moïse & des conquêtes de Josué. Il n'aurait pas admis une cosmogonie absolument contraire à la genèse: il aurait parlé d'Adam, il n'aurait pas imaginé des générations entiérement différentes de celles que la genèse a consacrées.

Cet ancien auteur Phénicien avoue en propres mots qu'il a tiré une partie de son histoire des écrits de Thot qui florissait huit cents ans avant lui. Cet aveu auquel on ne fait pas assez d'attention, est un des plus curieux témoignages que l'antiquité nous ait transmis. Il prouve qu'il y avait donc déjà huit cents ans qu'on avait des livres écrits avec le secours de l'alphabet, que les nations cultivées pouvaient par ce secours s'entendre les unes les autres, & traduire réciproquement leurs ouvrages. Sanchoniaton entendait les livres de Thot écrits en langue égyptienne. Le premier Zoroastre était beaucoup plus ancien, & ses livres étaient la catéchèse des Persans. Les Caldéens, les Syriens, les Persans, les

Phéniciens, les Egyptiens, les Indiens, devaient néceſſairement avoir commerce enſemble; & l'écriture alphabétique devait faciliter ce commerce. Je ne parle pas des Chinois qui étaient depuis long-tems un grand peuple, & compoſaient un monde ſéparé.

Chacun de ces peuples avait déjà ſon hiſtoire. Lorſque les Juifs entrèrent dans le pays voiſin de la Phénicie, ils pénétrèrent juſqu'à la ville de Dabir, qui s'appellait autrefois la ville des lettres: *Alors* Caleb *dit, je donnerai ma fille* Axa *pour femme à celui qui prendra Eta, & qui ruinera la ville des lettres. Et* Othoniel *fils de* Cenès, *frère puîné de* Caleb, *l'ayant priſe, il lui donna pour femme ſa fille* Axa.

Il paraît par ce paſſage que Caleb n'aimait pas les gens de lettres: mais ſi on cultivait les ſciences anciennement dans cette petite ville de Dabir, combien devaient-elles être en honneur dans la Phénicie, dans Sidon & dans Tyr, qui étaient appellés *le pays des livres*, *le pays des archives*, & qui enſeignèrent leur alphabet aux Grecs?

Ce qui eſt fort étrange, c'eſt que Sanchoniaton qui commence ſon hiſtoire au même tems où commence la genèſe, & qui compte le même nombre de générations, ne fait pas cependant plus de mention du déluge que les Chinois. Comment la Phénicie, ce pays ſi renommé par ſes expéditions maritimes, ignorait-elle ce grand événement?

Cependant l'antiquité le croyait; & la magnifique deſcription qu'en fait Ovide eſt une preuve que cette idée était bien générale; car de tous les récits qu'on trouve dans les métamorphoſes d'Ovide, il n'en eſt aucun qui ſoit de ſon invention. On prétend même que les Indiens avaient déjà parlé d'un déluge univerſel avant celui de Deucalion. Pluſieurs bracmanes croyaient, (dit-on) que la terre avait eſſuyé trois déluges.

Il n'en eſt rien dit dans l'ézour-védam, ni dans le Cormo-védam que j'ai lus avec une grande attention;

mais plusieurs missionnaires envoyés dans l'Inde, s'accordent à croire que les brames reconnaissent plusieurs déluges. Il est vrai que chez les Grecs on ne connaissait que les deux déluges particuliers d'Egigès & de Deucalion. Le seul auteur Grec connu qui ait parlé d'un déluge universel, est Apollodore, qui n'est antérieur à notre ère que d'environ cent quarante ans. Ni Homère, ni Hésiode, ni Hérodote n'ont fait mention du déluge de Noé, & le nom de Noé ne se trouve chez aucun ancien auteur profane.

La mention de ce déluge universel faite en détail, & avec toutes ses circonstances, n'est que dans nos livres sacrés. Quoique Vossius, & plusieurs autres savans aient prétendu que cette inondation n'a pu être universelle, il ne nous est pas permis d'en douter. Je ne rapporte la cosmogonie de Sanchoniaton que comme un ouvrage profane. L'auteur de la genèse était inspiré, & Sanchoniaton ne l'était pas. L'ouvrage de ce Phénicien n'est qu'un monument précieux des anciennes erreurs des hommes.

C'est lui qui nous apprend qu'un des premiers cultes établis sur la terre fut celui des productions de la terre même; & qu'ainsi les oignons étaient consacrés en Egypte bien long-tems avant les siècles auxquels nous rapportons l'établissement de cette coutume. Voici les paroles de Sanchoniaton. « Ces anciens hommes consacrèrent » des plantes que la terre avait produites; ils les crurent » divines : eux & leur postérité & leurs ancêtres révé» rèrent les choses qui les faisaient vivre, ils leur offri» rent leur boire & leur manger. Ces inventions & ce » culte étaient conformes à leur faiblesse & à la pusil» lanimité de leur esprit.

Ce passage si curieux prouve invinciblement que les Egyptiens adoraient leurs oignons long-tems avant Moïse; & il est étonnant qu'aucun livre hébraïque ne reproche ce culte aux Egyptiens. Mais voici ce qu'il

faut confidérer. Sanchoniaton ne parle point expreffément d'un DIEU dans fa cofmogonie ; tout chez lui femble avoir fon origine dans le chaos, & ce chaos eft débrouillé par l'efprit vivifiant qui fe mêle avec les principes de la nature. Il pouffe la hardieffe de fon fyftême jufqu'à dire, *que des animaux qui n'avaient point de fens*, *engendrèrent des animaux intelligens*.

Il n'eft pas étonnant après cela qu'il reproche aux Egyptiens d'avoir confacré des plantes. Pour moi, je crois que ce culte des plantes utiles à l'homme, n'était pas d'abord fi ridicule que Sanchoniaton fe l'imagine. Thot qui gouvernait une partie de l'Egypte, & qui avait établi la théocratie huit cents ans avant l'écrivain phénicien, était à la fois prêtre & roi. Il était impoffible qu'il adorât un oignon comme le maître du monde; & il était impoffible qu'il préfentât des offrandes d'oignons à un oignon, cela eût été trop abfurde, trop contradictoire ; mais il eft très-naturel qu'on remerciât les dieux du foin qu'ils prenaient de fubftanter notre vie, qu'on leur confacrât long-tems les plantes les plus délicieufes de l'Egypte, & qu'on révérât dans ces plantes les bienfaits des dieux. C'eft ce qu'on pratiquait de tems immémorial dans la Chine & dans les Indes.

J'ai déjà dit ailleurs qu'il y a une grande différence entre un oignon confacré & un oignon dieu. Les Egyptiens après Thot confacrèrent des animaux ; mais certainement ils ne croyaient pas que ces animaux euffent formé le ciel & la terre. Le ferpent d'airain élevé par Moïfe, était confacré; mais on ne le regardait pas comme une divinité. Le térébinthe d'Abraham, le chêne de Membré étaient confacrés, & on fit des facrifices dans la place même où avaient été ces arbres jufqu'au tems de Conftantin ; mais ils n'étaient point des dieux. Les chérubins de l'arche étaient facrés & n'étaient pas adorés.

Les prêtres Egyptiens au milieu de toutes leurs fuperftitions reconnurent un maître fouverain de la na-

ture; ils l'appellaient Knef ou Knufi, ils le repréſentaient par un globe. Les Grecs traduiſirent le mot Knef par celui de Démiourgos, *artiſan ſuprême, faiſeur du monde.*

Ce que je crois très-vraiſemblable & très-vrai, c'eſt que les premiers légiſlateurs étaient des hommes d'un grand ſens. Il faut deux choſes pour inſtituer un gouvernement, un courage & un bon ſens ſupérieurs à ceux des autres hommes. Ils imaginent rarement des choſes abſurdes & ridicules qui les expoſeraient au mépris & à l'inſulte. Mais qu'eſt-il arrivé chez preſque toutes les nations de la terre, & ſurtout chez les Egyptiens? Le ſage commence par conſacrer à DIEU le bœuf qui laboure la terre, le ſot peuple adore à la fin le bœuf & les fruits même que la nature a produits. Quand cette ſuperſtition eſt enracinée dans l'eſprit du vulgaire, il eſt bien difficile au ſage de l'extirper.

Je ne doute pas même que quelque ſchoen d'Egypte n'ait perſuadé aux femmes & aux filles des bateliers du Nil, que les chats & les oignons étaient de vrais dieux. Quelques philoſophes en auront douté; & ſûrement ces philoſophes auront été traités de petits eſprits inſolens & de blaſphémateurs; ils auront été anathématiſés & perſécutés. Le peuple égyptien regarda comme un athée le perſan Cambyſe adorateur d'un ſeul DIEU, lorſqu'il fit mettre le bœuf Apis à la broche. Quand Mahomet s'éleva dans la Mecque contre le culte des étoiles, quand il dit qu'il ne fallait adorer qu'un DIEU unique dont les étoiles étaient l'ouvrage, il fut chaſſé comme un athée & ſa tête fut miſe à prix. Il avait tort avec nous, mais il avait raiſon avec les Mecquois.

Que conclurons-nous de cette petite excurſion ſur Sanchoniaton? qu'il y a long-tems qu'on ſe moque de nous, mais qu'en fouillant dans les débris de l'antiquité on peut encore trouver ſous ces ruines quelques monumens précieux, utiles à qui veut s'inſtruire des ſottiſes de l'eſprit humain.

TROISIÈME DIATRIBE

DE L'ABBÉ BAZIN.

Sur l'Egypte.

J'AI vu les pyramides, & je n'en ai point été émerveillé. J'aime mieux les fours à poulets dont l'invention eſt, dit-on, auſſi ancienne que les pyramides. Une petite choſe utile me plaît; une monſtruoſité qui n'eſt qu'étonnante n'a nul mérite à mes yeux. Je regarde ces monumens comme des jeux de grands enfans qui ont voulu faire quelque choſe d'extraordinaire ſans imaginer d'en tirer le moindre avantage. Les établiſſemens des invalides, de St. Cyr, de l'école militaire, ſont des monumens d'hommes.

Quand on m'a voulu faire admirer les reſtes de ce fameux labyrinthe, de ces palais, de ces temples dont on parle avec tant d'emphaſe, j'ai levé les épaules de pitié; je n'ai vu que des piliers ſans proportions qui ſoutenaient de grandes pierres plates; nul goût d'architecture, nulle beauté; du vaſte, il eſt vrai, mais du groſſier. Et j'ai remarqué (je l'ai dit ailleurs) que les Egyptiens n'ont jamais eu rien de beau que de la main des Grecs. Alexandrie ſeule bâtie par les Grecs a fait la gloire véritable de l'Egypte.

A l'égard de leurs ſciences, ſi dans leur vaſte bibliothèque ils avaient eu quelque bon livre d'érudition, les Grecs & les Romains les auraient traduits. Non-ſeulement nous n'avons aucune traduction, aucun extrait de leurs livres de philoſophie, de morale, de belles-lettres, mais rien ne nous apprend qu'on ait jamais daigné en faire.

Quelle idée peut-on ſe former de la ſcience & de la ſagacité d'un peuple qui ne connaiſſait pas même la ſource de ſon fleuve nourricier ? Les Ethiopiens qui ſubjuguèrent deux fois ce peuple mou, lâche & ſuperſtitieux, auraient bien dû lui apprendre au moins que les ſources du Nil étaient en Ethiopie. Il eſt plaiſant que ce ſoit un jéſuite portugais qui ait découvert ces ſources.

Ce qu'on a vanté du gouvernement égyptien me paraît abſurde & abominable. Les terres, dit-on, étaient diviſées en trois portions. La première appartenait aux prêtres, la ſeconde aux rois, & la troiſième aux ſoldats. Si cela eſt, il eſt clair que le gouvernement avait été d'abord & très-long-tems théocratique, puiſque les prêtres avaient pris pour eux la meilleure part. Mais comment les rois ſouffraient-ils cette diſtribution ? apparemment ils reſſemblaient aux rois fainéans ; & comment les ſoldats ne détruiſirent-ils pas cette adminiſtration ridicule ? Je me flatte que les Perſans, & après eux les Ptolomées, y mirent bon ordre ; & je ſuis bien aiſe qu'après les Ptolomées, les Romains qui réduiſirent l'Egypte en province de l'empire, aient rogné la portion ſacerdotale.

Tout le reſte de cette petite nation qui n'a jamais monté à plus de trois ou quatre millions d'hommes, n'était donc qu'une foule de ſots eſclaves. On loue beaucoup la loi par laquelle chacun était obligé d'exercer la profeſſion de ſon père. C'était le vrai ſecret d'anéantir tous les talens. Il fallait que celui qui aurait été un bon médecin ou un ſculpteur habile, reſtât berger ou vigneron, que le poltron, le faible reſtât ſoldat, & qu'un ſacriſtain qui ſerait devenu un bon général d'armée paſsât ſa vie à balayer un temple.

La ſuperſtition de ce peuple eſt ſans contredit ce qu'il y a jamais eu de plus mépriſable. Je ne ſoupçonne point ſes rois & ſes prêtres d'avoir été aſſez imbécilles pour

adorer férieufement des crocodiles, des boucs, des finges & des chats ; mais ils laifsèrent le peuple s'abrutir dans un culte qui le mettait fort au-deffous des animaux qu'il adorait. Les Ptolomées ne purent déraciner cette fuperftition abominable, ou ne s'en foucièrent pas. Les grands abandonnent le peuple à fa fottife pourvu qu'il obéiffe. Cléopatre ne s'inquiétait pas plus des fuperftitions de l'Egypte, qu'Hérodote de celles de la Judée.

Diodore rapporte que du tems de Ptolomée Aulètes, il vit le peuple maffacrer un Romain qui avait tué un chat par mégarde. La mort de ce Romain fut bien vengée quand les Romains dominèrent. Il ne refte, Dieu merci, de ces malheureux prêtres d'Egypte qu'une mémoire qui doit être à jamais odieufe. Apprenons à ne pas prodiguer notre eftime.

QUATRIÈME DIATRIBE DE L'ABBÉ BAZIN.

SUR UN PEUPLE A QUI ON A COUPÉ LE NEZ ET LAISSÉ LES OREILLES.

IL y a bien des ſortes de fables ; quelques-unes ne ſont que l'hiſtoire défigurée comme tous les anciens récits de batailles & les faits giganteſques dont il a plu à preſque tous les hiſtoriens d'embellir leurs chroniques. D'autres fables ſont des allégories ingénieuſes ; ainſi Janus a un double viſage qui repréſente l'année paſſée & l'année commençante. Saturne qui dévore ſes enfans eſt le tems qui détruit tout ce qu'il a fait naître. Les muſes filles de la mémoire vous enſeignent que ſans mémoire on n'a point d'eſprit, & que pour combiner des idées il faut commencer par retenir des idées. Minerve, formé dans le cerveau du maître des dieux, n'a pas beſoin d'explication. Vénus la déeſſe de la beauté accompagnée des graces & mère de l'amour, la ceinture de la mère, les flèches & le bandeau du fils, tout cela parle aſſez de ſoi-même.

Des fables qui ne diſent rien du tout, comme Barbe bleue & les contes d'Hérodote, ſont le fruit d'une imagination groſſière & déréglée qui veut amuſer des enfans, & même malheureuſement des hommes : l'hiſtoire des deux voleurs qui venaient toutes les nuits prendre l'argent du roi Rampſinitus & de la fille du roi qui épouſa un des deux voleurs ; l'anneau de Gigès & cent autres facéties, ſont indignes d'une attention ſérieuſe.

Mais il faut avouer qu'on trouve dans l'ancienne hiſ-

toire des traits assez vraisemblables qui ont été négligés dans la foule, & dont on pourrait tirer quelques lumières. Diodore de Sicile qui avait consulté les anciens historiens d'Egypte, nous rapporte que ce pays fut conquis par des Ethiopiens; je n'ai pas de peine à le croire, car j'ai déjà remarqué que quiconque s'est présenté pour conquérir l'Egypte, en est venu à bout en une campagne, excepté nos extravagans croisés qui y furent tous tués ou réduits en captivité, parce qu'ils avaient à faire, non aux Egyptiens qui n'ont jamais su se battre, mais aux Mammelucs, vainqueurs de l'Egypte & meilleurs soldats que les croisés. Je n'ai donc nulle répugnance à croire qu'un roi d'Egypte, nommé par les Grecs Amasis, cruel & efféminé, fut vaincu lui & ses ridicules prêtres par un chef Ethiopien nommé Actisan, qui avait apparemment de l'esprit & du courage.

Les Egyptiens étaient de grands voleurs, tout le monde en convient. Il est fort naturel que le nombre des voleurs ait augmenté dans le tems de la guerre d'Actisan & d'Amasis. Diodore rapporte d'après les historiens du pays, que ce vainqueur voulut purger l'Egypte de ces brigands, & qu'il les envoya vers les déserts de Sinaï & d'Oreb, après leur avoir préalablement fait couper le bout du nez, afin qu'on les reconnût aisément s'ils s'avisaient de venir encore voler en Egypte. Tout cela est très-probable.

Diodore remarque avec raison que le pays où on les envoya ne fournit aucune des commodités de la vie, & qu'il est très-difficile d'y trouver de l'eau & de la nourriture. Telle est en effet cette malheureuse contrée depuis le désert de Pharam jusqu'auprès de l'Eber.

Les nez coupés purent se procurer à force de soins quelques eaux de citernes, ou se servir de quelques puits qui fournissaient de l'eau saumache & mal saine, laquelle donne communément une espèce de scorbut & de lèpre. Ils purent encore, ainsi que le dit Diodore, se faire des

filets avec lesquels ils prirent des cailles. On remarque en effet que tous les ans des troupes innombrables de cailles passent au-dessus de la mer rouge & viennent dans ce désert. Jusques-là cette histoire n'a rien qui révolte l'esprit, rien qui ne soit vraisemblable.

Mais si on veut en inférer que ces nez coupés sont les pères des Juifs, & que leurs enfans accoutumés au brigandage s'avancèrent peu à peu dans la Palestine, & en conquirent une partie, c'est ce qui n'est pas permis à des chrétiens. Je sais que c'est le sentiment du consul Maillet, du savant Fréret, de Boulanger, des Herbert, des Bolingbroke, des Toland. Mais quoique leur conjecture soit dans l'ordre commun des choses de ce monde, nos livres sacrés donnent une toute autre origine aux Juifs, & les font descendre des Caldéens par Abraham, Tharé, Nachor, Sarug, Rehu & Phaleg.

Il est bien vrai que l'exode nous apprend que les Israélites avant d'avoir habité ce désert, avaient emporté les robes & les ustenciles des Egyptiens, & qu'ils se nourrirent de cailles dans le désert; mais cette légère ressemblance avec le rapport de Diodore de Sicile, tiré des livres d'Egypte, ne nous mettra jamais en droit d'assurer que les Juifs descendent d'une horde de voleurs à qui on avait coupé le nez. Plusieurs auteurs ont en vain tâché d'appuyer cette profane conjecture sur le pseaume LXXX. où il est dit, *Que la fête des trompettes a été instituée pour faire souvenir le peuple saint du tems où il sortit d'Egypte, & où il entendit alors parler une langue qui lui était inconnue.*

Ces Juifs, dit-on, étaient donc des Egyptiens qui furent étonnés d'entendre parler au-delà de la mer rouge un langage qui n'était pas celui d'Egypte; & delà on conclut qu'il n'est pas hors de vraisemblance que les Juifs soient les descendans de ces brigands que le roi Actisanès avait chassés.

Un tel soupçon n'est pas admissible : premièrement

parce que s'il eſt dit dans l'exode que les Juifs enlevèrent les uſtenciles des Egyptiens avant d'aller dans le déſert, il n'eſt point dit qu'ils y aient été relégués pour avoir volé. Secondement, ſoit qu'ils fuſſent des voleurs ou non, ſoit qu'ils fuſſent Egyptiens ou Juifs, ils ne pouvaient guère entendre la langue des petites hordes d'Arabes bédouins qui erraient dans l'Arabie déſerte au nord de la mer rouge; & on ne peut tirer aucune induction du pſeaume LXXX, ni en faveur des Juifs ni contr'eux. Toutes les conjectures d'Hérodote, de Diodore de Sicile, de Manéthon, d'Eratoſthènes ſur les Juifs, doivent céder ſans contredit aux vérités qui ſont conſacrées dans les livres ſaints. Si ces vérités qui ſont d'un ordre ſupérieur, ont de grandes difficultés, ſi elles atterrent nos eſprits, c'eſt préciſément parce qu'elles ſont d'un ordre ſupérieur. Moins nous pouvons y atteindre, plus nous devons les reſpecter.

Quelques écrivains ont ſoupçonné que ces voleurs chaſſés ſont les mêmes que les Juifs qui errèrent dans le déſert, parce que le lieu où ils reſtèrent quelque tems s'appella depuis Rhinocolure, nez coupé, & qu'il n'eſt pas fort éloigné du mont Carmel, des déſerts de Sur, d'Ethan, de Sin, d'Oreb & de Cadès-Barné.

On croit encore que les Juifs étaient ces mêmes brigands, parce qu'ils n'avaient pas de religion fixe, ce qui convient très-bien, dit-on, à des voleurs; & on croit prouver qu'ils n'avaient pas de religion fixe par pluſieurs paſſages de l'écriture même.

L'abbé de Tilladet, dans ſa diſſertation ſur les Juifs, prétend que la religion juive ne fut établie que très-long-tems après. Examinons ſes raiſons.

1°. Selon l'exode, Moïſe épouſa la fille d'un prêtre de Madian nommé Jéthro, & il n'eſt point dit que les Madianites reconnuſſent le même DIEU qui apparut enſuite à Moïſe dans un buiſſon vers le mont Oreb.

2°. Joſué qui fut le chef des fugitifs d'Egypte après

Moïſe, & ſous lequel ils mirent à feu & à ſang une partie du petit pays qui eſt entre le Jourdain & la mer, leur dit au chap. XXIV : *Otez du milieu de vous les dieux que vos pères ont adorés dans la Méſopotamie & dans l'Egypte, & ſervez* Adonaï..... *choiſiſſez ce qu'il vous plaira d'adorer, ou les dieux qu'ont ſervi vos pères dans la Méſopotamie, ou les dieux des Amorrhéens dans la terre deſquels vous habitez.*

3°. Une autre preuve, ajoute-t-on, que leur religion n'était pas encore fixée, c'eſt qu'il eſt dit au livre des juges, chap. I. *Adonai* (le ſeigneur) *conduiſit Juda, & ſe rendit maître des montagnes; mais il ne put ſe rendre maître des vallées.*

L'abbé de Tilladet & Boulanger infèrent delà que ces brigands dont les repaires étaient dans les creux des rochers dont la Paleſtine eſt pleine, reconnaiſſaient un dieu des rochers, & un des vallées.

4°. Ils ajoutent à ces prétendues preuves ce que Jephté dit aux chefs des Ammonites au chap. II. *Ce que Chamos votre dieu poſsède ne vous eſt-il pas dû de droit? de même ce que notre dieu vainqueur a obtenu doit être en notre poſſeſſion.*

M. Frèret infère de ces paroles que les Juifs reconnaiſſaient Chamos pour Dieu auſſi-bien qu'Adonaï, & qu'ils penſaient que chaque nation avait ſa divinité locale.

5°. On fortifie encore cette opinion dangereuſe par ce diſcours de Jérémie au commencement du chap. XLIV. *Pourquoi le dieu Melchom s'eſt-il emparé du pays de Gad?* & on en conclut que les Juifs avouaient la divinité du dieu Melchom.

Le même Jérémie dit au chap. VII, en faiſant parler DIEU aux Juifs, *Je n'ai point ordonné à vos pères au jour que je les tirai d'Egypte de m'offrir des holocauſtes & des victimes.*

6°. Iſaïe ſe plaint au chap. XLVII, que les Juifs ado-

raient plusieurs dieux. *Vous cherchez votre consolation dans vos dieux au milieu des bocages, vous leur sacrifiez des petits enfans dans des torrens sous des grandes pierres.* Il n'est pas vraisemblable, dit-on, que les Juifs eussent immolé leurs enfans à des dieux dans des torrens sous de grandes pierres, s'ils avaient eu alors leur loi qui leur défend de sacrifier aux dieux.

7°. On cite encore en preuve le prophête Amos qui assure au chap. V, que jamais les Juifs n'ont sacrifié au seigneur pendant quarante ans dans le désert; au contraire, dit Amos, *vous y avez porté le tabernacle de votre dieu Moloc, les images de vos idoles, & l'étoile de votre dieu* (*Remphan.*)

8°. C'était, dit-on, une opinion si constante, que saint Etienne le premier martyr dit au chap. VII des actes des apôtres, que les Juifs dans le désert adoraient la milice du ciel, c'est-à-dire, les étoiles, & qu'ils portèrent le tabernacle de Moloc, & l'astre du dieu Remphan pour les adorer.

Des savans, tels que Mrs. Maillet & Dumarsais, ont conclu des recherches de l'abbé de Tilladet, que les Juifs ne commencèrent à former leur religion telle qu'ils l'ont encore aujourd'hui, qu'au retour de la captivité de Babylone. Ils s'obstinent dans l'idée que ces Juifs si longtems esclaves, & si long-tems privés d'une religion bien nettement reconnue, ne pouvaient être que les descendans d'une troupe de voleurs sans mœurs & sans loix. Cette opinion paraît d'autant plus vraisemblable, que le tems auquel le roi d'Ethiopie & d'Egypte Actisan bannit dans le désert une troupe de brigands qu'il avait fait mutiler, se rapporte au tems auquel on place la fuite des Israélites conduits par Moïse; car Flavien Joseph dit que Moïse fit la guerre aux Ethiopiens; & ce que Joseph appelle guerre pouvait très-bien être réputé brigandage par les historiens d'Egypte.

Ce qui achève d'éblouir ces savans, c'est la confor-

mité qu'ils trouvent entre les mœurs des Iſraélites & celles d'un peuple de voleurs ; ne ſe ſouvenant pas aſſez que DIEU lui-même dirigeait ces Iſraélites, & qu'il punit par leurs mains les peuples de Canaan. Il paraît à ces critiques que les Hébreux n'avaient aucun droit ſur ce pays de Canaan, & que s'ils en avaient, ils n'auraient pas dû mettre à feu & à ſang un pays qu'ils auraient cru leur héritage.

Ces audacieux critiques ſuppoſent donc que les Hébreux firent toujours leur premier métier de brigands. Ils penſent trouver des témoignages de l'origine de ce peuple dans ſa haine conſtante pour l'Egypte, où l'on avait coupé le nez de ſes pères, & dans la conformité de pluſieurs pratiques égyptiennes qu'il retint, comme le ſacrifice de la vache rouſſe, le bouc émiſſaire, les ablutions, les habillemens des prêtres, la circonciſion, l'abſtinence du porc, les viandes pures & impures. Il n'eſt pas rare, diſent-ils, qu'une nation haïſſe un peuple voiſin dont elle a imité les coutumes & les loix. La populace d'Angleterre & de France en eſt un exemple frappant.

Enfin, ces doctes trop confians en leurs propres lumières dont il faut toujours ſe défier, ont prétendu que l'origine qu'ils attribuent aux Hébreux eſt plus vraiſemblable que celle dont les Hébreux ſe glorifient. *Vous convenez avec nous*, leur dit M. Toland, *que vous avez volé les Egyptiens en vous enfuyant de l'Egypte, que vous leur avez pris des vaſes d'or & d'argent, & des habits. Toute la différence entre votre aveu & notre opinion, c'eſt que vous prétendez n'avoir commis ce larcin que par ordre de* DIEU. *Mais à ne juger que par la raiſon, il n'y a point de voleur qui n'en puiſſe dire autant. Eſt-il bien ordinaire que* DIEU *faſſe tant de miracles en faveur d'une troupe de fuyards qui avoue qu'elle a volé ſes maîtres? Dans quel pays de la terre laiſſerait-on une telle rapine impunie? Suppoſons que les Grecs*

de Conſtantinople prennent toutes les garderobes des Turcs & toute leur vaiſſelle pour aller dire la meſſe dans un déſert, en bonne foi croirez-vous que DIEU *noiera tous les Turcs dans la Propontide pour favoriſer ce vol, quoiqu'il ſoit fait à bonne intention?*

Ces détracteurs ne ſe contentent pas de ces aſſertions auxquelles il eſt ſi aiſé de répondre, ils vont juſqu'à dire que le pentateuque n'a pu être écrit que dans le tems où les Juifs commencèrent à fixer leur culte qui avait été juſques-là fort incertain. Ce fut, diſent-ils, au tems d'Eſdras & de Néhémie. Ils apportent pour preuve le 4e. livre d'Eſdras long-tems reçu pour canonique; mais ils oublient que ce livre a été rejetté par le concile de Trente. Ils s'appuient du ſentiment d'Aben-Eſra, & d'une foule de théologiens tous hérétiques; ils s'appuient enfin de la déciſion de Newton lui-même. Mais que peuvent tous ces cris de l'héréſie & de l'infidélité contre un concile écuménique?

De plus, ils ſe trompent en croyant que Newton attribue le pentateuque à Eſdras. Newton croit que Samuel en fut l'auteur ou plutôt le rédacteur.

C'eſt encore un grand blaſphême de dire avec quelques ſavans que Moïſe tel qu'on nous le dépeint, n'a jamais exiſté; que toute ſa vie eſt fabuleuſe depuis ſon berceau juſqu'à ſa mort; que ce n'eſt qu'une imitation de l'ancienne fable arabe de Bacchus tranſmiſe aux Grecs & enſuite adoptée par les Hébreux. Bacchus, diſent-ils, avait été ſauvé des eaux; Bacchus avait paſſé la mer rouge à pied ſec; une colonne de feu conduiſait ſon armée; il écrivit ſes loix ſur deux tables de pierres; des rayons ſortaient de ſa tête. Ces conformités leur font ſoupçonner que les Juifs attribuèrent cette ancienne tradition de Bacchus à leur Moïſe. Les écrits des Grecs étaient connus dans toute l'Aſie, & les écrits des Juifs étaient ſoigneuſement cachés aux autres nations. Il eſt vraiſemblable, ſelon ces téméraires, que la métamor-

phoſe

phoſe d'Edith femme de Loth en ſtatue de ſel, eſt priſe de la fable d'Euridice; que Samſon eſt la copie d'Hercule, & le ſacrifice de la fille de Jephté imité de celui d'Iphigénie. Ils prétendent que le peuple groſſier qui n'a jamais inventé aucun art, doit avoir tout puiſé chez les peuples inventeurs.

Il eſt aiſé de ruiner tous ces ſyſtêmes en montrant ſeulement que les auteurs Grecs, excepté Homère, ſont poſtérieurs à Eſdras qui raſſembla & reſtaura les livres canoniques.

Dès que ces livres ſont reſtaurés du tems de Cyrus & d'Artaxerxes, ils ont précédé Hérodote, le premier hiſtorien des Grecs. Non-ſeulement ils ſont antérieurs à Hérodote, mais le pentateuque eſt beaucoup plus ancien qu'Homère.

Si on demande pourquoi ces livres ſi anciens & ſi divins ont été inconnus aux nations juſqu'au tems où les premiers chrétiens répandirent la traduction faite en grec ſous Ptolomée Philadelphe, je répondrai qu'il ne nous appartient pas d'interroger la providence. Elle a voulu que ces anciens monumens reconnus pour authentiques, annonçaſſent des merveilles, & que ces merveilles fuſſent ignorées de tous les peuples, juſqu'au tems où une nouvelle lumière vînt ſe manifeſter. Le chriſtianiſme a rendu témoignage à la loi moſaïque au-deſſus de laquelle il s'eſt élevé & par laquelle il fut prédit. Soumettons-nous, prions, adorons & ne diſputons pas.

EPILOGUE.

Ce ſont-là les dernières lignes qu'écrivit mon oncle; il mourut avec cette réſignation à l'Etre ſuprême, perſuadé que tous les ſavans peuvent ſe tromper, & reconnaiſſant que l'égliſe romaine eſt ſeule infaillible. L'égliſe grecque lui en ſut très-mauvais gré, & lui en fit de vifs reproches à ſes derniers momens. Mon oncle en fut

affligé ; & pour mourir en paix il dit à l'archevêque d'Aſtracan, allez, ne vous attriſtez pas, ne voyez-vous pas que je vous crois infaillible auſſi ? c'eſt du moins ce qui m'a été raconté dans mon dernier voyage à Moſcou. Mais je doute toujours de ces anecdotes qu'on débite ſur les vivans & ſur les mourans.

CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME.

Défenſe d'un général d'armée attaqué par des cuiſtres.

APRÈS avoir vengé la mémoire d'un honnête prêtre, je céde au noble deſir de venger celle de Béliſaire. Ce n'eſt pas que je croie Béliſaire exempt des faibleſſes humaines. J'ai avoué avec candeur que l'abbé Bazin avait été trop goguenard, & j'ai quelque pente à croire que Béliſaire fut très-ambitieux, grand pillard & quelquefois cruel, courtiſan tantôt adroit & tantôt mal-adroit. Ce qui n'eſt point du tout rare.

Je ne veux rien diſſimuler à mon cher lecteur. Il ſait que l'évêque de Rome Silverius, fils de l'évêque de Rome Hormiſdas, avait acheté ſa papauté du roi des Goths Théodat. Il ſait que Béliſaire ſe croyant trahi par ce pape, le dépouilla de ſa ſimmare épiſcopale, le fit revêtir d'un habit de palfrenier, & l'envoya en priſon à Patare en Licie. Il ſait que ce même Béliſaire vendit la papauté à un ſous-diacre nommé Vigile, pour quatre cents marcs d'or de douze onzes à la livre, & qu'à la fin ce ſage Juſtinien fit mourir ce bon pape Silvère dans l'iſle Palmaria. Ce ne ſont-là que de petites tracaſſeries de cour dont les panégyriſtes ne tiennent point de compte.

Juſtinien & Béliſaire avaient pour femmes les deux

plus impudentes carognes qui fuſſent dans tout l'empire. La plus grande faute de Béliſaire à mon ſens, fut de ne ſavoir pas être cocu. Juſtinien ſon maître était bien plus habile que lui en cette partie. Il avait épouſé une baladine des rues, une gueuſe qui s'était proſtituée en plein théatre, & cela ne me donne pas grande opinion de la ſageſſe de cet empereur, malgré les loix qu'il fit compiler ou plutôt abréger par ſon fripon de Trébonien. Il était d'ailleurs poltron & vain, avare & prodigue, défiant & ſanguinaire; mais il ſut fermer les yeux ſur la lubricité énorme de Théodora; & Béliſaire voulut faire aſſaſſiner l'amant d'Antonine. On accuſe auſſi Béliſaire de beaucoup de rapines.

Quoiqu'il en ſoit, il eſt certain que le vieux Béliſaire, qui n'était pas ſi aveugle que le vieux Juſtinien, lui donna ſur la fin de ſa vie de très-bons conſeils dont l'empereur ne profita guère. Un Grec très-ingénieux & qui avait conſervé le véritable goût de l'éloquence dans la décadence de la littérature, nous a tranſmis ces converſations de Béliſaire avec Juſtinien. Dès qu'elles parurent, tout Conſtantinople en fut charmé. La quinzième converſation ſurtout enchanta tous les eſprits raiſonnables.

Pour avoir une parfaite connaiſſance de cette anecdote, il faut ſavoir que Juſtinien était un vieux fou qui ſe mêlait de théologie. Il s'aviſa de déclarer par un édit de 564, que le corps de JESUS-CHRIST avait été impaſſible & incorruptible, & qu'il n'avait jamais eu beſoin de manger ni pendant ſa vie, ni après ſa réſurrection.

Pluſieurs évêques trouvèrent ſon édit fort ſcandaleux. Il leur annonça qu'ils ſeraient damnés dans l'autre monde & perſécutés dans celui-ci; & pour le prouver par les faits, il exila le patriarche de Conſtantinople & pluſieurs autres prélats, comme il avait exilé le pape Silvère.

C'eſt à ce ſujet que Béliſaire fait à l'empereur de très-ſages remontrances. Il lui dit qu'il ne faut pas damner ſi légérement ſon prochain, encore moins le perſécuter ; que DIEU eſt le père des hommes ; que ceux qui ſont en quelque façon ſes images ſur la terre, (ſi on oſe le dire,) doivent imiter ſa clémence, & qu'il ne fallait pas faire mourir de faim le patriarche de Conſtantinople, ſous prétexte que JESUS-CHRIST n'avait pas eu beſoin de manger. Rien n'eſt plus tolérant, plus humain, plus divin peut-être que cet admirable diſcours de Béliſaire. Je l'aime beaucoup mieux que ſa dernière campagne en Italie, dans laquelle on lui reprocha de n'avoir fait que des ſottiſes.

Les ſavans, il eſt vrai, penſent que ce diſcours n'eſt pas de lui, qu'il ne parlait pas ſi bien, & qu'un homme qui avait mis le pape Silvère dans un cu de baſſe-foſſe, & vendu ſa place quatre cents marcs d'or de douze onces à la livre, n'était pas homme à parler de clémence & de tolérance ; ils ſoupçonnent que tout ce diſcours eſt de l'éloquent Grec Marmontelos qui le publia. Cela peut être. Mais conſidérez, mon cher lecteur, que Béliſaire était vieux & malheureux : alors on change d'avis, on devient compatiſſant.

Il y avait alors quelques petits Grecs envieux, pédans ignorans, & qui faiſaient des brochures pour gagner du pain. Un de ces animaux nommé Cogeos, eut l'impudence d'écrire contre Béliſaire, parce qu'il croyait que ce vieux général était mal en cour.

Béliſaire depuis ſa diſgrace était devenu dévot ; c'eſt ſouvent la reſſource des vieux courtiſans diſgraciés, & même encore aujourd'hui les grands-viſirs prennent le parti de la dévotion, quand au-lieu de les étrangler avec un cordon de ſoie, on les relègue dans l'iſle de Mitilêne. Les belles dames auſſi ſe font dévotes comme on ſait, vers les cinquante ans, ſurtout ſi elles ſont bien enlaidies ; & plus elles ſont laides, plus elles ſont

ferventes. La dévotion de Bélisaire était très-humaine ; il croyait que JESUS-CHRIST était mort pour tous, & non pas pour plusieurs. Il disait à Justinien que DIEU voulait le bonheur de tous les hommes: & cela même tenait encore un peu du courtisan ; car Justinien avait bien des péchés à se reprocher ; & Bélisaire dans la conversation lui fit une peinture si touchante de la miséricorde divine, que la conscience du malin vieillard couronné en devait être rassurée.

Les ennemis secrets de Justinien & de Bélisaire suscitèrent donc quelques pédans qui écrivirent violemment contre la bonté de DIEU. Le folliculaire Cogeos entr'autres, s'écria dans sa brochure, page 63, *il n'y aura donc plus de réprouvés !* Si fait, lui répondit-on, tu seras très-réprouvé : console-toi, l'ami ; sois réprouvé toi & tes semblables, & sois sûr que tout Constantinople en rira. Ah ! cuistres de collège, que vous êtes loin de soupçonner ce qui se passe dans la bonne compagnie de Constantinople !

POSTSCRIPTUM.

Défense d'un jardinier.

Le même Cogeos attaqua non moins cruellement un pauvre jardinier d'une province de Cappadoce, & l'accusa, page 54, d'avoir écrit ces propres mots, *notre religion avec toute sa révélation, n'est & ne peut être que la religion naturelle & perfectionnée.*

Voyez, mon cher lecteur, la malignité & la calomnie! ce bon jardinier était un des meilleurs chrétiens du canton, qui nourrissait les pauvres des légumes qu'il avait semés, & qui pendant l'hiver s'amusait à écrire pour édifier son prochain qu'il aimait. Il n'avait jamais écrit ces paroles ridicules & presque impies, *avec toute sa révélation*, (une telle expression est toujours méprisante:) cet homme *avec tout son latin*, ce *critique avec tout son fatras*. Il n'y a pas un seul mot dans ce passage du jardinier qui ait le moindre rapport à cette imputation. Ses œuvres ont été recueillies, & dans la dernière édition de 1764, page 252, ainsi que dans toutes les autres éditions, on trouve le passage que Cogeos ou Cogé a si lâchement falsifié. Le voici en français tel qu'il a été fidélement traduit du grec.

« Celui qui pense que Dieu a daigné mettre un » rapport entre lui & les hommes, qu'il les a fait » libres, capables du bien & du mal, & qu'il leur a » donné à tous ce bon sens qui est l'instinct de l'hom- » me, & sur lequel est fondée la loi naturelle, ce- » lui-là sans doute a une religion beaucoup meilleure » que toutes les sectes qui sont hors de notre église: » car toutes ces sectes sont fausses, & la loi naturelle » est vraie. Notre religion révélée n'est même & ne

» pouvait être que cette loi naturelle perfectionnée. » Ainsi le théisme est le bon sens qui n'est pas encore » instruit de la révélation, & les autres religions sont » le bon sens perverti par la superstition. »

Ce morceau avait été honoré de l'approbation du patriarche de Constantinople & de plusieurs évêques; il n'y a rien de plus chrétien, de plus catholique, de plus sage.

Comment donc ce Cogé osa-t-il mêler son venin aux eaux pures de ce jardinier? pourquoi voulut-il perdre ce bon homme & faire condamner Bélisaire? N'est-ce pas assez d'être dans la dernière classe des derniers écrivains? faut-il encore être faussaire? ne savais-tu pas, ô Cogé, quels châtimens étaient ordonnés pour les crimes de faux? tes pareils sont d'ordinaire aussi mal instruits des loix que des principes de l'honneur. Que ne lisais-tu les instituts de Justinien au titre de *publicis judiciis*, & la loi *Cornelia?*

Ami Cogé, la falsification est comme la polygamie; *c'est un cas, un cas pendable.*

Ecoute, misérable, vois combien je suis bon, je te pardonne.

DERNIER AVIS AU LECTEUR.

Ami lecteur, je vous ai entretenu des plus grands objets qui puissent intéresser les doctes, de la formation du monde, selon les Phéniciens, du déluge, des dames de Babylone, de l'Egypte, des Juifs, des montagnes & de Ninon. Vous aimez mieux une bonne comédie, un bon opéra comique, & moi aussi. Réjouissez-vous, & laissez ergoter les pédans. La vie est courte. Il n'y a rien de bon, dit Salomon, que de vivre avec son amie & de se réjouir dans ses œuvres.

FRAGMENT

A SON ALTESSE MONSEIGNEUR LE PRINCE DE***,

SUR QUELQUES AUTEURS ACCUSÉS D'AVOIR MAL PARLÉ DE LA RELIGION CHRÉTIENNE. (a)

IL n'y eut que Giordano Bruno, qui ayant bravé l'inquisiteur à Venise, & s'étant fait un ennemi irréconciliable d'un homme si puissant & si dangereux, fut recherché pour son livre *della bestia triumphante*; on le fit périr par le supplice du feu, supplice inventé parmi les chrétiens contre les hérétiques. Ce livre très-rare est pis qu'hérétique, l'auteur n'admet que la loi des patriarches, la loi naturelle; il fut composé & imprimé à Londres chez le lord Philippe Sidney, l'un des plus grands-hommes d'Angleterre, favori de la reine Elizabeth.

Parmi les incrédules on range communément tous les princes & les politiques d'Italie des quatorzième, quinzième & seizième siècles. On prétend que si le pape Sixte IV avait eu de la religion, il n'aurait pas trempé dans la conspiration des Pazzi, pour laquelle on pendit l'archevêque de Florence en habits pontificaux aux fenêtres de l'hôtel-de-ville. Les assassins des Médicis qui exécutèrent leur parricide dans la cathédrale au moment que le prêtre montrait l'eucharistie au peuple, ne pouvaient, dit-on, croire à l'eucharistie: il paraît impossible qu'il y eût le moindre instinct de religion dans le cœur d'un Alexandre VI qui faisait

(a) Voyez les *Questions sur l'Encyclopédie.*

périr par le ſtilet, par la corde ou par le poiſon tous les petits princes dont il raviſſait les états, & qui leur accordait des indulgences *in articulo mortis* dans le tems qu'ils rendaient les derniers ſoupirs.

On ne tarit point ſur ces affreux exemples. Hélas! monſeigneur, que prouvent-ils? que le frein d'une religion pure, dégagée de toutes les ſuperſtitions qui la déshonorent & qui peuvent la rendre incroyable, était abſolument néceſſaire à ces grands criminels. Si la religion avait été épurée, il y aurait eu moins d'incrédulité & moins de forfaits. Quiconque croit fermement un DIEU rémunérateur de la vertu & vengeur du crime, tremblera ſur le point d'aſſaſſiner un homme innocent, & le poignard lui tombera des mains; mais les Italiens alors ne connaiſſant le chriſtianiſme que par des légendes ridicules, par les ſottiſes & les fourberies des moines, s'imaginaient qu'il n'eſt aucune religion, parce que leur religion ainſi déshonorée leur paraiſſait abſurde. De ce que Savonarole avait été un faux prophête, ils concluaient qu'il n'y a point de DIEU; ce qui eſt un fort mauvais argument. L'abominable politique de ces tems affreux leur fit commettre mille crimes: leur philoſophie non moins affreuſe étouffa leurs remords; ils voulurent anéantir le DIEU qui pouvait les punir.

AU MÊME.

SUR VANINI.

MONSEIGNEUR,

VOUS me demandez des mémoires ſur Vanini, je ne puis mieux faire que de vous renvoyer à la ſection troiſième, article ATHÉISME de l'ouvrage que je viens de citer: j'ajouterai aux ſages réflexions que vous y trouverez, qu'on imprima une vie de Vanini à Londres en 1717. Elle eſt dédiée à mylord North and Grei. C'eſt un Français refugié ſon chapelain qui en eſt l'auteur. C'eſt aſſez de dire pour faire connaître le perſonnage, qu'il s'appuie dans ſon hiſtoire ſur le témoignage du jéſuite Garaſſe, le plus abſurde & le plus inſolent calomniateur, & en même tems le plus ridicule écrivain qui jamais ait été chez les jéſuites. Voici les paroles de Garaſſe, citées par le chapelain, & qui ſe trouvent en effet dans la doctrine curieuſe de ce jéſuite, page 144.

« Pour Lucile Vanini, il était Napolitain, homme de » néant, qui avait rodé toute l'Italie en chercheur de » repues franches, & une bonne partie de la France en » qualité de pédant. Ce méchant beliſtre étant venu en » Gaſcogne en 1617, faiſait état d'y ſemer avantageuſement ſon yvroie, & faire riche moiſſon d'impiété, » cuidant avoir trouvé des eſprits ſuſceptibles de ſes » propoſitions. Il ſe gliſſait dans les nobleſſes effrontément pour y piquer l'eſcabelle auſſi franchement que » s'il eût été domeſtique, & apprivoiſé de tout tems à » l'humeur du pays; mais il rencontra des eſprits plus » forts & réſolus à la défenſe de la vérité qu'il ne s'était » imaginé. »

Que pouvez-vous penser, monseigneur, d'une vie écrite sur de pareils mémoires ? ce qui vous surprendra davantage, c'est que lorsque ce malheureux Vanini fut condamné, on ne lui représenta aucun de ses livres dans lesquels on a imaginé qu'était contenu le prétendu athéisme pour lequel il fut condamné. Tous les livres de ce pauvre Napolitain étaient des livres de théologie & de philosophie, imprimés avec privilège & approuvés par des docteurs de la faculté de Paris. Ses dialogues même qu'on lui reproche aujourd'hui, & qu'on ne peut guère condamner que comme un ouvrage très-ennuyeux, furent honorés des plus grands éloges en français, en latin & même en grec. On voit surtout parmi ces éloges ces vers d'un fameux docteur de Paris.

Vaninus, vir mente potens sophiæque magister
Maximus, Italiæ decus & nova gloria gentis.

Ces deux vers furent imités depuis en français :

Honneur de l'Italie, émule de la Grèce,
Vanini fait connaître & chérir la sagesse.

Mais tous ces éloges ont été oubliés : & on se souvient seulement qu'il a été brûlé vif. Il faut avouer qu'on brûle quelquefois les gens un peu légérement ; témoin Jean Hus, Jérôme de Prague, le conseiller Anne Dubourg, Servet, Antoine, Urbain Grandier, la maréchale d'Ancre, Morin & Jean Calas ; témoin enfin cette foule innombrable d'infortunés que presque toutes les sectes chrétiennes ont fait périr tour-à-tour dans les flammes, horreur inconnue aux Persans, aux Turcs, aux Tartares, aux Indiens, aux Chinois, à la république Romaine & à tous les peuples de l'antiquité ; horreur à peine abolie parmi nous, & qui fera rougir nos enfans d'être sortis d'aïeux si abominables.

Des auteurs Anglais ; et particulierement de Warburton.

VOTRE alteſſe demande qui ſont ceux qui ont eu l'audace de s'élever, non-ſeulement contre l'égliſe romaine, mais contre l'égliſe chrétienne ; le nombre en eſt prodigieux, ſurtout en Angleterre. Un des premiers eſt le lord Herbert de Cherburi, mort en 1648, connu par ſes traités de la religion des laïques, & de celle des gentils.

Hobbes ne reconnut d'autre religion que celle à qui le gouvernement donnait ſa ſanction. Il ne voulait point deux maîtres. Le vrai pontife eſt le magiſtrat ; cette doctrine ſouleva tout le clergé. On cria au ſcandale, à la nouveauté. Pour du ſcandale, c'eſt-à-dire, de ce qui fait tomber, il y en avait ; mais de la nouveauté non ; car en Angleterre le roi était dès long-tems le chef de l'égliſe. L'impératrice de Ruſſie en eſt le chef dans un pays plus vaſte que l'empire Romain. Le ſénat dans la république était le chef de la religion, & tout empereur Romain était ſouverain pontife.

Le lord Shaftersburi ſurpaſſa de bien loin Herbert & Hobbes pour l'audace & pour le ſtyle. Son mépris pour la religion chrétienne éclate trop ouvertement.

La religion naturelle de Woolaſton eſt écrite avec bien plus de ménagement ; mais n'ayant pas les agrémens de mylord Shaftersburi, ce livre n'a été guère lu que des philoſophes.

DE TOLAND.

Toland a porté des coups beaucoup plus violens. C'était une ame fière & indépendante ; né dans la pauvreté, il pouvait s'élever à la fortune s'il avait été plus

modéré. La perſécution l'irrita ; il écrivit contre la religion chrétienne par haine & par vengeance.

Dans ſon premier livre intitulé, *la religion chrétienne ſans myſtères*, il avait écrit lui-même un peu myſtérieuſement, & ſa hardieſſe était couverte d'un voile. On le condamna, on le pourſuivit en Irlande : le voile fut bientôt déchiré. Ses *Origines judaïques*, ſon *Nazaréen*, ſon *Pantéiſticon* furent autant de combats qu'il livra ouvertement au chriſtianiſme. Ce qui eſt étrange, c'eſt qu'ayant été opprimé en Irlande pour le plus circonſpect de ſes ouvrages, il ne fut jamais troublé en Angleterre pour les livres les plus audacieux.

On l'accuſa d'avoir fini ſon *Pantéiſticon*, par cette prière blaſphématoire qui ſe trouve en effet dans quelques éditions. *Omnipotens & ſempiterne Bacche, qui hominum corda donis tuis recreas, concede propitius ut qui heſternis poculis ægroti facti ſunt, hodiernis curentur, per pocula poculorum, Amen !*

Mais comme cette profanation était une parodie d'une prière de l'égliſe romaine, les Anglais n'en furent point choqués. Au reſte, il eſt démontré que cette prière profane n'eſt point de Toland ; elle avait été faite deux cents ans auparavant en France par une ſociété de buveurs ; on la trouve dans le Carême allégoriſé, imprimé en 1563. Ce fou de jéſuite Garaſſe en parle dans ſa doctrine curieuſe, liv. II. pag. 201.

Toland mourut avec un grand courage en 1721. Ses dernières paroles furent *je vais dormir.* Il y a encore quelques piéces de vers à l'honneur de ſa mémoire ; ils ne ſont pas faits par des prêtres de l'égliſe anglicane.

DE LOCKE.

C'eſt à tort qu'on a compté le grand philoſophe Locke parmi les ennemis de la religion chrétienne. Il eſt vrai que ſon livre du chriſtianiſme raiſonnable s'écarte aſſez de la foi ordinaire ; mais la religion des primitifs

appellés Trembleurs, qui fait une si grande figure en Pensilvanie, est encore plus éloignée du christianisme ordinaire; & cependant ils sont réputés chrétiens.

On lui a imputé de ne point croire l'immortalité de l'ame, parce qu'il était persuadé que DIEU, le maître absolu de tout, pouvait donner (s'il voulait) le sentiment à la pensée & à la matière. M. de Voltaire l'a bien vengé de ce reproche. Il a prouvé que DIEU peut conserver éternellement l'atome, la monade qu'il aura daigné favoriser du don de la pensée. C'était le sentiment du célèbre & saint prêtre Gassendi, pieux défenseur de ce que la doctrine d'Epicure peut avoir de bon. Voyez sa fameuse lettre à Descartes.

« D'où vous vient cette notion? Si elle procède du » corps, il faut que vous ne soyez pas sans extension. » Apprenez-nous comment il se peut faire que l'espèce » ou l'idée du corps, qui est étendu, puisse être reçue » dans vous, c'est-à-dire dans une substance non étendue......... Il est vrai que vous connaissez que vous » pensez. mais vous ignorez quelle espèce de substance » vous êtes, vous qui pensez, quoique l'opération de » la pensée vous soit connue. Le principal de votre » essence vous est caché, & vous ne savez point quelle » est la nature de cette substance, dont l'une des opérations est de penser, &c. »

Locke mourut en paix, disant à madame Mashan & à ses amis qui l'entouraient : *La vie est une pure vanité.*

DE L'ÉVÊQUE TAILOR ET DE TINDAL.

On a mis peut-être avec autant d'injustice, Tailor évêque de Cannor parmi les mécréans, à cause de son livre du Guide des douteurs.

Mais pour le docteur Tindal, auteur du christianisme aussi ancien que le monde, il a été constamment le plus intrépide soutien de la religion naturelle, ainsi que de

la maiſon royale de Hanovre. C'était un des plus ſavans hommes d'Angleterre dans l'hiſtoire. Il fut honoré juſqu'à ſa mort d'une penſion de deux cents livres ſterling. Comme il ne goûtait pas les livres de Pope, qu'il le trouvait abſolument ſans génie & ſans imagination, & ne lui accordait que le talent de verſifier, & de mettre en œuvre l'eſprit des autres, Pope fut ſon implacable ennemi. Tindal de plus était un whig ardent, & Pope un jacobite. Il n'eſt pas étonnant que Pope l'ait déchiré dans ſa Dunciade, ouvrage imité de Driden, & trop rempli de baſſeſſes & d'images dégoûtantes.

DE COLLINS.

Un des plus terribles ennemis de la religion chrétienne a été Antoine Collins grand tréſorier de la comté d'Eſſex, bon métaphyſicien, & d'une grande condition. Il eſt triſte qu'il n'ait fait uſage de ſa profonde dialectique que contre le chriſtianiſme. Le docteur Clarke, célèbre ſocinien, auteur d'un très-bon livre où il démontre l'exiſtence de DIEU, n'a jamais pu répondre aux livres de Collins d'une manière ſatisfaiſante, & a été réduit aux injures.

Ses Recherches philoſophiques ſur la liberté de l'homme, ſur le fondemnet de la religion chrétienne, ſur les prophéties littérales, ſur la liberté de penſer, ſont malheureuſement demeurés des ouvrages victorieux.

DE WOLSTON.

Le trop fameux Thomas Wolſton, maître-ès-arts de Cambridge, ſe diſtingua vers l'an 1726 par ſes diſcours contre les miracles de JESUS-CHRIST, & leva l'étendart ſi hautement qu'il faiſait vendre à Londres ſon ouvrage dans ſa propre maiſon. On en fit trois éditions coup ſur coup de dix mille exemplaires chacune.

Perſonne n'avait encore porté ſi loin la témérité &

le ſcandale. Il traite de contes puériles & extravagans les miracles & la réſurrection de notre ſauveur. Il dit que quand JESUS-CHRIST changea l'eau en vin pour des convives qui étaient déjà ivres, c'eſt qu'apparemment il fit du punch. DIEU emporté par le diable ſur le pinacle du temple & ſur une montagne dont on voyait tous les royaumes de la terre, lui paraît un blaſphême monſtrueux. Le diable envoyé dans un troupeau de deux mille cochons, le figuier ſéché pour n'avoir pas porté des figues quand ce n'était pas le tems des figues, la transfiguration de JESUS, ſes habits devenus tout blancs, ſa converſation avec Moïſe & Elie, enfin toute ſon hiſtoire ſacrée eſt traveſtie en roman ridicule. Walſton n'épargne pas les termes les plus injurieux & les plus mépriſans. Il appelle ſouvent notre ſeigneur JESUS-CHRIST *The fellow*, ce compagnon, ce garnement, *a wanderer*, un vagabond, *a mendicant fryar*, un frère coupe-chou mendiant.

Il ſe ſauve pourtant à la faveur du ſens myſtique en diſant que ces miracles ſont de pieuſes allégories. Tous les bons chrétiens n'en ont pas moins eu ſon livre en horreur.

Il y eut un jour une dévote qui en le voyant paſſer dans la rue lui cracha au viſage. Il s'eſſuya tranquillement, & lui dit, *c'eſt ainſi que les Juifs ont traité votre* DIEU. Il mourut en paix, en diſant, *t'is a paſſ every man muſt come to*, c'eſt un terme où tout homme doit arriver. Vous trouverez dans le dictionnaire hiſtorique portatif de l'abbé l'Avocat, & dans un nouveau dictionnaire portatif où les mêmes erreurs ſont copiées, que Wolſton eſt mort en priſon en 1733. Rien n'eſt plus faux, pluſieurs de mes amis l'ont vu dans ſa maiſon ; il eſt mort libre chez lui.

DE WARBURTON.

On a regardé Warburton évêque de Gloceſter comme un

un des plus hardis infidèles qui aient jamais écrit, parce qu'après avoir commenté Shakefpéar, dont les comédies & même quelquefois les tragédies fourmillent de quolibets licentieux, il a foutenu dans fa légation de Moïfe que DIEU n'a point enfeigné à fon peuple chéri l'immortalité de l'ame. Il fe peut qu'on ait jugé cet évêque trop durement, & que l'orgueil & l'efprit fatyrique qu'on lui reprocha, aient foulevé toute la nation. On a beaucoup écrit contre lui. Les deux premiers volumes de fon ouvrage n'ont paru qu'un vain fatras d'érudition erronée, dans lefquels il ne traite pas même fon fujet, & qui de plus font contraires à fon fujet, puifqu'ils ne tendent qu'à prouver que tous les légiflateurs ont établi pour principe de leurs religions, l'immortalité de l'ame; en quoi même Warburton fe trompe; car ni Sanchoniaton le phénicien, ni le livre des cinq Kings chinois, ni Confucius n'admettent ce principe.

Mais jamais Warburton dans tous fes faux-fuyans n'a pu répondre aux grands argumens perfonnels dont on l'a accablé. Vous prétendez que tous les fages ont pofé pour fondement de la religion l'immortalité de l'ame, les peines & les récompenfes après la mort; or Moïfe n'en parle ni dans fon décalogue, ni dans aucune de fes loix; donc Moïfe, de votre aveu, n'était pas un fage.

Ou il était inftruit de ce grand dogme, ou il l'ignorait. S'il en était inftruit, il eft coupable de ne l'avoir pas enfeigné. S'il l'ignorait, il était indigne d'être légiflateur.

Ou Dieu infpirait Moïfe, ou ce n'était qu'un charlatan. Si DIEU infpirait Moïfe, il ne pouvait lui cacher l'immortalité de l'ame; & s'il ne lui a pas appris ce que tous les Egyptiens favaient, DIEU l'a trompé & a trompé tout fon peuple. Si Moïfe n'était qu'un charlatan, vous détruifez toute la loi mofaïque, & par conféquent vous fappés par le fondement la religion chrétienne bâtie fur la mofaïque. Enfin, fi DIEU a trompé Moïfe, vous

faites de l'Etre infiniment parfait un séducteur & un fripon. De quelque côté que vous vous tourniez, vous blasphémez.

Vous croyez vous tirer d'affaire en disant que DIEU payait son peuple comptant, en le punissant temporellement de ses transgressions, & en le récompensant par les biens de la terre quand il était fidèle. Cette évasion est pitoyable ; car combien de transgresseurs ont passé leurs jours dans les délices ! témoin Salomon. Ne faut-il pas avoir perdu le bon sens ou la pudeur, pour dire que chez les Juifs aucun scélérat n'échappait à la punition temporelle ? N'est-il pas parlé cent fois du bonheur des méchans dans l'écriture ?

Nous savions avant vous que ni le décalogue, ni le lévitique ne font mention de l'immortalité de l'ame, ni de sa spiritualité, ni des peines & des récompenses dans une autre vie : mais ce n'était pas à vous à le dire. Ce qui est pardonnable à un laïque ne l'est pas à un prêtre ; & surtout vous ne devez pas le dire dans quatre volumes ennuyeux.

Voilà ce que l'on objecte à Warburton ; il a répondu par des injures atroces, & il a cru enfin qu'il avait raison, parce que son évêché lui vaut deux mille cinq cents guinées de rente. Toute l'Angleterre s'est déclarée contre lui malgré ses guinées. Il s'est rendu odieux par la virulence de son insolent caractère, beaucoup plus que par l'absurdité de son systême.

DE BOLINGBROKE.

Mylord Bolingbroke a été plus audacieux que Warburton & de meilleure foi. Il ne cesse de dire dans ses œuvres philosophiques que les athées sont beaucoup moins dangereux que les théologiens ; il raisonnait en ministre d'état qui savait combien de sang les querelles théologiques ont coûté à l'Angleterre ; mais il devait

s'en tenir à profcrire la théologie & non la religion chrétienne, dont tout homme d'état peut tirer de très-grands avantages pour le genre humain, en la reſſerrant dans ſes bornes ſi elle les a franchies. On a publié après la mort du lord Bolingbroke quelques-uns de ſes ouvrages plus violens encore que ſon recueil philoſophique; il y déploie une éloquence funeſte. Perſonne n'a jamais écrit rien de plus fort; on voit qu'il avait la religion chrétienne en horreur. Il eſt triſte qu'un ſi ſublime génie ait voulu couper par la racine un arbre qu'il pouvait rendre très-utile en élaguant ſes branches, & en nettoyant ſa mouſſe.

On peut épurer la religion. On commença ce grand ouvrage il y a près de deux cent cinquante années; mais les hommes ne s'éclairent que par dégrés. Qui aurait prévu alors qu'on analyſerait les rayons du ſoleil, qu'on électriſerait le tonnerre, & qu'on découvrirait la loi de la gravitation univerſelle, loi qui préſide à l'univers? Il eſt tems, ſelon Bolingbroke, qu'on banniſſe la théologie comme on a banni l'aſtrologie judiciaire, la ſorcellerie, la poſſeſſion du diable, la baguette divinatoire, la panacée univerſelle & les jéſuites. La théologie n'a jamais ſervi qu'à renverſer les loix & qu'à corrompre les cœurs; elle ſeule fait les athées; car le grand nombre des théologiens qui eſt aſſez ſenſé pour voir le ridicule de cette ſcience chimérique, n'en fait pas aſſez pour lui ſubſtituer une ſaine philoſophie. La théologie, diſent-ils, eſt, ſelon la ſignification du mot, la ſcience de DIEU. Or, les poliſſons qui ont profané cette ſcience, ont donné de DIEU des idées abſurdes; & delà ils concluent que la divinité eſt une chimère, parce que la théologie eſt chimérique. C'eſt préciſément dire qu'il ne faut ni prendre du quinquina pour la fiévre, ni faire diète dans le plethore, ni être ſaigné dans l'apoplexie, parce qu'il y a eu de mauvais médecins; c'eſt nier la connaiſſance du cours des aſtres, parce qu'il y a eu des aſtrologues; c'eſt nier

les effets évidens de la chymie, parce que des chymiſtes charlatans ont prétendu faire de l'or. Les gens du monde encore plus ignorans que ces petits théologiens, diſent : Voilà des bacheliers & des licenciés qui ne croient pas en DIEU ; pourquoi y croirions-nous ? Voilà quelle eſt la ſuite funeſte de l'eſprit théologique. Une fauſſe ſcience fait les athées, une vraie ſcience proſterne l'homme devant la divinité : elle rend juſte & ſage celui que l'abus de la théologie a rendu inique & inſenſé.

DE THOMAS CHUBB.

Thomas Chubb eſt un philoſophe formé par la nature. La ſubtilité de ſon génie dont il abuſa, lui fit embraſſer non-ſeulement le parti des ſociniens, qui ne regardent JESUS-CHRIST que comme un homme, mais enfin celui des théiſtes rigides, qui reconnaiſſent un DIEU, & n'admettent aucun myſtère. Ses égaremens ſont méthodiques : il voudrait réunir tous les hommes dans une religion qu'il croit épurée parce qu'elle eſt ſimple. Le mot de chriſtianiſme eſt à chaque page dans ſes divers ouvrages, mais la choſe ne s'y trouve pas. Il oſe penſer que JESUS-CHRIST à été de la religion de Thomas Chubb ; mais il n'eſt pas de la religion de JESUS-CHRIST. Un abus perpétuel des mots eſt le fondement de ſa perſuaſion. JESUS-CHRIST a dit : Aimez DIEU & votre prochain, voilà toute la loi, voilà tout l'homme. Chubb s'en tient à ces paroles ; il écarte tout le reſte. Notre ſauveur lui paraît un philoſophe comme Socrate, qui fut mis à mort comme lui pour avoir combattu les ſuperſtitions & les prêtres de ſon pays. D'ailleurs il a écrit avec retenue, il s'eſt toujours couvert d'un voile. Les obſcurités dans leſquelles il s'enveloppe lui ont donné plus de réputation que de lecteurs.

SUR SWIFT.

Il eſt vrai, monſeigneur, que je ne vous ai point

parlé de Swift ; il mérite un article à part ; c'eſt le ſeul écrivain anglais de ce genre qui ait été plaiſant. C'eſt une choſe bien étrange que les deux hommes à qui on doit le plus reprocher d'avoir oſé tourner la religion chrétienne en ridicule, aient été deux prêtres ayant charge d'ames. Rabelais fut curé de Meudon, & Swift fut doyen de la cathédrale de Dublin ; tous deux lancèrent plus de ſarcaſmes contre le chriſtianiſme que Molière n'en a prodigué contre la médecine ; & tous deux vécurent & moururent paiſibles, tandis que d'autres hommes ont été perſécutés, pourſuivis, mis à mort pour quelques paroles équivoques.

Mais ſouvent l'un ſe perd où l'autre s'eſt ſauvé,
Et par où l'un périt un autre eſt conſervé.

Le conte du tonneau du doyen Swift eſt une imitation des trois anneaux. La fable de ces trois anneaux eſt fort ancienne ; elle eſt du tems des croiſades. C'eſt un vieillard qui laiſſa en mourant une bague à chacun de ſes trois enfans ; ils ſe battirent à qui aurait la plus belle ; on reconnut enfin aprés de longs débats que les trois bagues étaient parfaitement ſemblables. Le bon vieillard eſt le théiſme, les trois enfans ſont la religion juive, la chrétienne, & la muſulmane.

L'auteur oublia les religions des mages & des bracmanes, & beaucoup d'autres ; mais c'était un Arabe qui ne connaiſſait que ces trois ſectes. Cette fable conduit à cette indifférence qu'on reprocha tant à l'empereur Fréderic II, & à ſon chancelier de Vineis, qu'on accuſe d'avoir compoſé le livre *de tribus impoſtoribus*, qui, comme vous ſavez, n'a jamais exiſté.

Le conte des trois anneaux ſe trouve dans quelques anciens recueils : le docteur Swift lui a ſubſtitué trois juſt'au-corps : l'introduction à cette raillerie impie eſt digne de l'ouvrage ; c'eſt une eſtampe où ſont repréſentées trois manières de parler en public ; la première eſt le

théatre d'Arlequin & de Gilles ; la feconde eft un prédicateur dont la chaire eft la moitié d'une futaille ; la troifième eft l'échelle du haut de laquelle un homme qu'on va pendre, harangue le peuple.

Un prédicateur entre Gilles & un pendu ne fait pas une belle figure. Le corps du livre eft une hiftoire allégorique des trois principales fectes qui divifent l'Europe méridionale, la romaine, la luthérienne & la calvinifte ; car il ne parle pas de l'églife grecque qui pofsède fix fois plus de terrain qu'aucune des trois autres, & il laiffe là le mahométifme bien plus étendu que l'églife grecque.

Les trois frères à qui leur vieux bon homme de père a legué trois juft'au-corps tout unis, & de la même couleur, font Pierre, Martin & Jean ; c'eft-à-dire, le pape, Luther & Calvin. L'auteur fait faire plus d'extravagances à fes trois héros que Cervantes n'en attribue à fon Don Quichotte, & l'Ariofte à fon Roland ; mais mylord Pierre eft le plus maltraité des trois frères. Le livre eft très-mal traduit en français ; il n'était pas poffible de rendre le comique dont il eft affaifonné ; ce comique tombe fouvent fur des querelles entre l'églife anglicane & la prefbytérienne, fur des ufages, fur des aventures que l'on ignore en France, & fur des jeux de mots particuliers à la langue anglaife. Par exemple, le mot qui fignifie *une bulle du pape* en français, fignifie auffi en anglais *un bœuf.* C'eft une fource d'équivoques & de plaifanteries entiérement perdues pour un lecteur français.

Swift était bien moins favant que Rabelais, mais fon efprit eft plus fin & plus délié ; c'eft le Rabelais de la bonne compagnie. Les lords Oxford & Bolingbroke firent donner le meilleur bénéfice d'Irlande après l'archevêché de Dublin, à celui qui avait couvert la religion chrétienne de ridicule, & Abadie qui avait écrit en faveur de cette religion un livre auquel on prodiguait les éloges, n'eut qu'un malheureux petit bénéfice de village. Mais il eft à remarquer que tous deux font morts fous.

DES ALLEMANDS.

MONSEIGNEUR,

VOTRE Allemagne a eu auſſi beaucoup de grands ſeigneurs & de philoſophes accuſés d'irreligion. Votre célèbre Corneille Agrippa au XV^e. ſiècle, fut regardé non-ſeulement comme un ſorcier, mais comme un incrédule ; cela eſt contradictoire ; car un ſorcier croit en DIEU, puiſqu'il oſe mêler le nom de DIEU dans toutes ſes conjurations. Un ſorcier croit au diable, puiſqu'il ſe donne au diable. Chargé de ces deux calomnies comme Apulée, Agrippa fut bienheureux de n'être qu'en priſon, & de ne mourir qu'à l'hôpital. Ce fut lui qui le premier débita que le fruit défendu dont avaient mangé Adam & Eve, était la jouiſſance de l'amour à laquelle ils s'étaient abandonnés avant d'avoir reçu de DIEU la bénédiction nuptiale. Ce fut encore lui qui après avoir cultivé les ſciences, écrivit le premier contr'elles. Il décria le lait dont il avait été nourri, parce qu'il l'avait très-mal digéré. Il mourut dans l'hôpital de Grenoble en 1735.

Je ne connais votre fameux docteur Fauſtus que par la comédie dont il eſt le héros, & qu'on joue dans toutes vos provinces de l'empire. Votre docteur Fauſtus y eſt dans un commerce ſuivi avec le diable. Il lui écrit des lettres qui cheminent par l'air au moyen d'une ficelle. Il en reçoit des réponſes. On voit des miracles à chaque acte, & le diable emporte Fauſtus à la fin de la pièce. On dit qu'il était né en Suabe, & qu'il vivait ſous Maximilien I. Je ne crois pas qu'il ait fait plus de fortune auprès de Maximilien qu'auprès du diable ſon autre maître.

Le célèbre Eraſme fut également ſoupçonné d'irreli-

gion par les catholiques & par les proteſtans, parce qu'il ſe moquait des excès où les uns & les autres tombèrent. Quand deux partis ont tort, celui qui ſe tient neutre, & qui par conſéquent a raiſon, eſt vexé par l'un & par l'autre. La ſtatue qu'on lui a dreſſée dans la place de Roterdam ſa patrie, l'a vengé de Luther & de l'inquiſition.

Mélanƈton, terre noire, fut à-peu-près dans le cas d'Eraſme. On prétend qu'il changea quatorze fois de ſentiment ſur le péché originel & ſur la prédeſtination. On l'appellait, dit-on, le Prothée d'Allemagne. Il aurait voulu en être le Neptune qui retient la fougue des vents.

Jam cœlum terramque meo ſine numine venti
Miſcere & tentas audetis tollere moles !

Il était modéré & tolérant. Il paſſa pour indifférent. Etant devenu proteſtant, il conſeilla à ſa mère de reſter catholique. Delà on jugea qu'il n'était ni l'un ni l'autre.

J'omettrai, ſi vous le permettez, la foule des ſectaires à qui l'on a reproché d'embraſſer des factions plutôt que d'adhérer à des opinions, & de croire à l'ambition ou à la cupidité bien plutôt qu'à Luther & au pape. Je ne parlerai pas des philoſophes accuſés de n'avoir eu d'autre évangile que la nature.

Je viens à votre illuſtre Leibnitz. Fontenelle en faiſant ſon éloge à Paris en pleine académie, s'exprime ſur ſa religion en ces termes : *on l'accuſe de n'avoir été qu'un grand & rigide obſervateur du droit naturel : ſes paſteurs lui en ont fait des réprimandes publiques & inutiles.*

Vous verrez bientôt, monſeigneur, que Fontenelle qui parlait ainſi, avait eſſuyé des imputations non moins graves.

Volf, le disciple de Leibnitz, a été exposé à un plus grand danger : il enseignait les mathématiques dans l'université de Hall avec un succès prodigieux. Le professeur théologien Lange, qui gelait de froid dans la solitude de son école, tandis que Volf avait cinq cents auditeurs, s'en vengea en dénonçant Volf comme un athée. Le feu roi de Prusse Fréderic-Guillaume, qui s'entendait mieux à exercer ses troupes qu'aux disputes des savans, crut Lange trop aisément ; il donna le choix à Volf de sortir de ses états dans vingt-quatre heures ou d'être pendu : le philosophe résolut sur le champ le problême en se retirant à Marbourg où ses écoliers le suivirent, & où sa gloire & sa fortune augmentèrent. La ville de Hall perdit alors plus de quatre cent mille florins par an que Volf lui valait par l'affluence de ses disciples ; le revenu du roi en souffrit, & l'injustice faite au philosophe ne retomba que sur le monarque. Vous savez, monseigneur, avec quelle équité & quelle grandeur d'ame le successeur de ce prince répara l'erreur dans laquelle on avait entraîné son père.

Il est dit à l'article Volf dans un dictionnaire, que Charles-Fréderic philosophe couronné, ami de Volf, l'éleva à la dignité de vice-chancelier de l'université de l'électeur de Bavière, & de baron de l'empire. Le roi dont il est parlé dans cet article, est en effet un philosophe, un savant, un très-grand génie, ainsi qu'un très-grand capitaine sur le trône, mais il ne s'appelle point Charles ; il n'y a point dans ses états d'université appartenante à l'électeur de Bavière ; l'empereur seul fait des barons de l'empire. Ces petites fautes qui sont trop fréquentes dans tous les dictionnaires, peuvent être aisément corrigées.

Depuis ce tems la liberté de penser a fait des progrès étonnans dans tout le nord de l'Allemagne. Cette liberté même a été portée à un tel excès, qu'on a imprimé en 1766 un abrégé de l'histoire ecclésiastique de Fleuri avec

une préface d'un ſtyle éloquent, qui commence par ces paroles.

« L'établiſſement de la religion chrétienne a eu, » comme tous les empires, de faibles commencemens. » Un Juif de la lie du peuple, dont la naiſſance eſt dou- » teuſe, qui mêle aux abſurdités des anciennes prophé- » ties, des préceptes de morale, auquel on attribue des » miracles, eſt le héros de cette ſecte : douze fanatiques » ſe répandent d'Orient en Italie, &c.

Il eſt triſte que l'auteur de ce morceau, d'ailleurs profond & ſublime, ſe ſoit laiſſé emporter à une hardieſſe ſi fatale à notre ſainte religion. Rien n'eſt plus pernicieux. Cependant, cette licence prodigieuſe n'a preſque point excité de rumeurs. Il eſt bien à ſouhaiter que ce livre ſoit peu répandu. On n'en a tiré, à ce que je préſume, qu'un petit nombre d'exemplaires.

Le diſcours de l'empereur Julien contre le chriſtianiſme, traduit à Berlin par le marquis d'Argens chambellan du roi de Pruſſe, & dédié au prince Ferdinand de Brunſwick, ferait un coup non moins funeſte porté à notre religion, ſi l'auteur n'avait pas eu le ſoin de raſſurer par des remarques ſavantes les eſprits effarouchés. L'ouvrage eſt précédé d'une préface ſage & inſtructive, dans laquelle il rend juſtice (il eſt vrai) aux grandes qualités & aux vertus de Julien, mais dans laquelle auſſi il avoue les erreurs funeſtes de cet empereur. Je penſe, monſeigneur, que ce livre ne vous eſt pas inconnu, & que votre chriſtianiſme n'en a pas été ébranlé.

SUR LES FRANÇAIS.

VOUS avez, je crois, très-bien deviné, monseigneur, qu'en France il y a plus d'hommes accusés d'impiétés que de véritables impies; de même qu'on y a vu beaucoup plus de soupçons d'empoisonnemens que d'empoisonneurs. La vivacité peu réfléchie qu'on reproche à cette nation, la porte à tous les jugemens téméraires; cette pétulance inquiète a fait que plusieurs auteurs ont écrit avec liberté, & ont été jugés avec cruauté. L'extrême délicatesse des théologiens & des moines leur a toujours fait craindre la diminution de leur crédit; ils sont comme des sentinelles qui crient toujours qui vive, & qui pensent que l'ennemi est aux portes, pour peu qu'ils soupçonnent qu'on leur en veut dans un livre, ils sonnent l'alarme.

Consultez encore les Questions sur l'Encyclopédie: *lisez ce qui est écrit article* ATHÉISME, section quatrième, *sur* BONAVENTURE DES-PÉRIERS, THÉOPHILE, DES-BARREAUX, LA MOTTE LE VAYER, SAINT EVREMONT, FONTENELLE, L'ABBÉ DE SAINT PIERRE, BARBEYRAC, FRERET, BOULANGER, &c.

DE BAYLE.

Cependant s'élevait alors, & depuis plusieurs années, l'immortel Bayle, le premier des dialecticiens & des philosophes sceptiques. Il avait déjà donné ses *pensées sur la comète*, ses *réponses aux questions d'un provincial*, & enfin son *dictionnaire de raisonnement*. Ses plus grands ennemis sont forcés d'avouer qu'il n'y a pas une seule ligne dans ses ouvrages qui soit un blasphême évident contre la religion chrétienne; mais

ſes plus grands défenſeurs avouent que dans les articles de controverſe il n'y a pas une ſeule page qui ne conduiſe le lecteur au doute, & ſouvent à l'incrédulité. On ne pouvait le convaincre d'être impie, mais il faiſait des impies, en mettant les objections contre nos dogmes dans un jour ſi lumineux, qu'il n'était pas poſſible à une foi médiocre de n'être pas ébranlée : & malheureuſement la plus grande partie des lecteurs n'a qu'une foi très-médiocre.

Il eſt rapporté dans un de ces dictionnaires hiſtoriques où la vérité eſt ſi ſouvent mêlée avec le menſonge, que le cardinal de Polignac en paſſant par Roterdam, demanda à Bayle s'il était anglican ou luthérien, ou calviniſte, & qu'il répondit : *Je ſuis proteſtant, car je proteſte contre toutes les religions.* En premier lieu, le cardinal de Polignac ne paſſa jamais par Roterdam que lorſqu'il alla conclure la paix d'Utrecht en 1713, après la mort de Bayle.

Secondement, ce ſavant prélat n'ignorait pas que Bayle né calviniſte au pays de Foix, & n'ayant jamais été en Angleterre, ni en Allemagne, n'était ni anglican, ni luthérien.

Troiſièmement, il était trop poli pour aller demander à un homme de quelle religion il était. Il eſt vrai que Bayle avait dit quelquefois ce qu'on lui fait dire ; il ajoutait qu'il était comme Jupiter aſſemble-nuages d'Homère. C'était d'ailleurs un homme de mœurs réglées & ſimples ; un vrai philoſophe dans toute l'étendue de ce mot. Il mourut ſubitement après avoir écrit ces mots, *voilà ce que c'eſt que la vérité.*

Il l'avait cherchée toute ſa vie, & n'avait trouvé partout que des erreurs.

Après lui on a été beaucoup plus loin. Les Maillet, les Boulainvilliers, les Boulangers, les Meſliers, le ſavant Freret. le dialecticien du Marſai, l'intempérant la Métrie, & bien d'autres, ont attaqué la religion chré-

tienne avec autant d'acharnement que les Porphires, les Celſes & les Juliens.

J'ai ſouvent recherché ce qui pouvait déterminer tant d'écrivains modernes à déployer cette haine contre le chriſtianiſme. Quelques-uns m'ont répondu que les écrits des nouveaux apologiſtes de notre religion les avaient indignés. Que ſi ces apologiſtes avaient écrit avec la modération que leur cauſe devait leur inſpirer, on n'aurait pas penſé à s'élever contr'eux; mais que leur bile donnait de la bile; que leur colère faiſait naître la colère; que le mépris qu'il affectaient pour les philoſophes excitait le mépris: de ſorte qu'enfin il eſt arrivé entre les défenſeurs & les ennemis du chriſtianiſme, ce qu'on avait vu entre toutes les communions; on a écrit de part & d'autre avec emportement; on a mêlé les outrages aux argumens.

DE MADEMOISELLE HUBER.

Mademoiſelle Huber était une femme de beaucoup d'eſprit, & ſœur de l'abbé Huber très-connu de Mgr. votre père. Elle s'aſſocia avec un grand métaphyſicien pour écrire vers l'an 1740 le livre intitulé *la réligion eſſentielle à l'homme.* Il faut convenir que malheureuſement cette religion eſſentielle eſt le pur théiſme tel que les Noachides le pratiquèrent, avant que DIEU eût daigné ſe faire un peuple chéri dans les déſerts de Sinaï & d'Oreb, & lui donner des loix particulières. Selon Mlle. Huber & ſon ami, la religion eſſentielle à l'homme doit être de tous les tems, de tous les lieux, & de tous les eſprits. Tout ce qui eſt miſtère eſt au-deſſus de l'homme, & n'eſt pas fait pour lui, la pratique des vertus ne peut avoir aucun rapport avec le dogme. La religion eſſentielle à l'homme eſt dans ce qu'on doit faire, & non dans ce qu'on ne peut comprendre. L'intolérance eſt à la religion eſſentielle ce que la barbarie eſt à l'hu-

manité, la cruauté à la douceur. Voilà le précis de tout le livre. L'auteur eſt très-abſtrait : c'eſt une ſuite de lemmes & de théorèmes qui répandent quelquefois plus d'obſcurité que de lumières. On a peine à ſuivre cette marche. Il eſt étonnant qu'une femme ait écrit en géomètre ſur une matière ſi intéreſſante : peut-être a-t-elle voulu rebuter des lecteurs qui l'auraient perſécutée, s'ils l'avaient entendue, & s'ils avaient eu du plaiſir en la liſant. Comme elle était proteſtante, elle n'a guère été lue que par des proteſtans. Un prédicant nommé Deroches l'a refutée, & même aſſez poliment pour un prédicant. Les miniſtres proteſtans, monſeigneur, devraient, ce me ſemble, être plus modérés avec les théiſtes, que les évêques catholiques & les cardinaux; car ſuppoſé un moment, ce qu'à DIEU ne plaiſe, que le théiſme prévalût, qu'il n'y eût qu'un culte ſimple ſous l'autorité des loix & des magiſtrats, que tout fût réduit à l'adoration de l'Etre ſurprême rémunérateur & vengeur, les paſteurs proteſtans n'y perdront rien; ils reſteront chargés de préſider aux prières publiques faites à l'Etre ſurprême, & feront toujours des maîtres de morale, on leur conſervera leurs penſions, ou s'ils les perdent, cette perte ſera bien modique. Leurs antagoniſtes, au contraire, ont des riches prélatures, ils ſont comtes, ducs, princes, ils ont des ſouverainetés, & quoique tant de grandeurs & de richeſſes conviennent mal peut-être aux ſucceſſeurs des apôtres, ils ne ſouffriront jamais qu'on les en dépouille; les droits temporels même qu'ils ont acquis ſont tellement liés aujourd'hui à la conſtitution des états catholiques, qu'on ne peut les en priver que par de ſecouſſes violentes.

Or le théiſme eſt une religion ſans entouſiaſme, qui par elle-même ne cauſera jamais de révolution. Elle eſt erronée, mais elle eſt paiſible. Tout ce qui eſt à craindre, c'eſt que le théiſme ſi univerſellement ré-

pandu ne dispose insensiblement tous les esprits à mépriser le joug des pontifes, & qu'à la première occasion la magistrature ne les reduise à la fonction de prier DIEU pour le peuple; mais tant qu'ils seront modérés, ils seront respectés : il n'y a jamais que l'abus du pouvoir qui puisse énerver le pouvoir. Remarquons en effet, mon seigneur, que deux ou trois cents volumes de théisme n'ont jamais diminué d'un écu le revenu des pontifes catholiques romains, & que deux ou trois écrits de Luther & de Calvin leur ont enlevé environ cinquante millions de rente. Une querelle de théologie pouvait il y a deux cents ans bouleverser l'Europe : le théisme n'attroupera jamais quatre personnes. On peut même dire que cette religion en trompant les esprits, les adoucit, & qu'elle appaise les querelles que la vérité mal entendue a fait naître. Quoi qu'il en soit, je me borne à rendre à V. A. un compte fidèle. C'est à vous qu'il appartient de juger.

DE MONTESQUIEU.

Le plus modéré & le plus fin des philosophes a été le président de Montesquieu. Il ne fut que plaisant dans ses lettres Persannes, il fut délié & profond dans son *Esprit des loix*. Cet ouvrage rempli d'ailleurs de choses excellentes, & de fautes, semble fondé sur la loi naturelle & sur l'indifférence des religions : c'est là surtout ce qui lui fit tant de partisans & tant d'ennemis. Mais les ennemis cette fois furent vaincus par les philosophes. Un cri long-tems retenu s'éleva de tous côtés. On vit enfin à découvert les progrès du théisme qui jetait depuis long-tems de profondes racines. La Sorbonne voulut censurer l'*Esprit des loix* ; mais elle sentit qu'elle serait sensurée par le public, elle garda le silence. Il n'y eut que quelques misérables écrivains obscurs, comme un abbé Guion & un jésuite, qui

dirent des injures au préſident de Monteſquieu, & ils en devinrent plus obſcurs encore, malgré la célébrité de l'homme qu'ils attaquaient. Ils auraient rendu plus de ſervice à notre religion, s'il avaient combattu avec des raiſons; mais ils ont été de mauvais avocats d'une bonne cauſe.

DE LA MÉTRIE.

Depuis ce tems, ce fut un déluge d'écrits contre le chriſtianiſme. Le médecin la Métrie, le meilleur commentateur de Boerhaave, abandonna la médecine du corps, pour ſe donner, diſait-il, à la médecine de l'ame. Mais ſon *homme machine* fit voir aux théologiens qu'il ne donnait que du poiſon. Il était lecteur du roi de Pruſſe, & membre de ſon académie de Berlin. Le monarque content de ſes mœurs & de ſes ſervices, ne daigna pas ſonger ſi la Métrie avait eu des opinions erronées en théologie, il ne penſa qu'au phyſicien, à l'académicien; & en cette qualité la Métrie eut l'honneur que ce héros philoſophe dignât faire ſon éloge funeraire. Cet éloge fut lu à l'académie par un ſecretaire de ſes commandemens. Un roi gouverné par un jéſuite, eût pu proſcrire la Métrie & ſa mémoire; un roi qui n'était gouverné que par la raiſon, ſépara le philoſophe de l'impie: & laiſſant à DIEU le ſoin de punir l'impiété, protégea & loua le merite.

DU CURÉ MESLIER.

Le curé Meslier eſt le plus ſingulier phénomène qu'on ait vu parmi tous ces météores funeſtes à la religion chrétienne. Il était curé du village d'Etrepigni en Champagne près de Rocroy, & deſſervait auſſi petite paroiſſe annexe nommée But. Son père était un ouvrier en ſerge du village de Mazerni dependant du

duché de Rethel. Cet homme de mœurs irréprochables & assidu à tous ses devoirs, donnait tous les ans aux pauvres de ses paroisses ce qui lui restait de son revenu. Il mourut en 1733, âgé de cinquante-cinq ans. On fut bien surpris de trouver chez lui trois gros manuscrits de trois cent soixante-six feuillets chacun, tous trois de sa main, & signés de lui, intitulés, *mon testament*. Il avait écrit sur un papier gris qui enveloppait un des trois exemplaires adressé à ses paroissiens, ces paroles remarquables :

« J'ai vu & reconnu les erreurs, les abus, les vanités, les folies, les méchancetés des hommes. Je les hais & déteste ; je n'ai osé le dire pendant ma vie, mais je le dirai au moins en mourant ; & c'est afin qu'on le sache que j'écris ce présent mémoire, afin qu'il puisse servir de témoignage à la vérité à tous ceux qui le verront & qui le liront, si bon leur semble. »

Le corps de l'ouvrage est une réfutation naïve & grossière de tous nos dogmes sans en excepter un seul. Le style est très-rebutant, tel qu'on devait l'attendre d'un curé de village. Il n'avait eu d'autre secours pour composer cet étrange écrit contre la bible & contre l'église que la bible elle-même & quelques pères. Des trois exemplaires il y en eut un que le grand-vicaire de Rheims retint : un autre fut envoyé à Mr. le garde-des-sceaux Chauvelin ; le troisième resta au greffe de la justice du lieu. Le comte de Cailus eut quelque tems entre les mains une de ces trois copies ; & bientôt après il y en eut plus de cent dans Paris que l'on vendait dix louis la pièce. Plusieurs curieux conservent encore ce triste & dangereux monument. Un prêtre qui s'accuse en mourant d'avoir professé & enseigné la religion chrétienne, fit une impression plus forte sur les esprits que les *Pensées de Pascal*.

On devait plutôt, ce me semble, réfléchir sur le

travers d'esprit de ce mélancolique prêtre, qui voulait délivrer ses paroissiens du joug d'une religion prêchée vingt ans par lui-même. Pourquoi adresser ce testament à des hommes agrestes qui ne savaient par lire? & s'ils avaient pu lire, pourquoi leur ôter un joug salutaire, une crainte nécessaire qui seule peut prévenir les crimes secrets? La croyance des peines & des récompenses après la mort est un frein dont le peuple a besoin. La religion bien épurée serait le premier lien de la société.

Ce curé voulait anéantir toute religion, & même la naturelle. Si son livre avait été bien fait, le caractère dont l'auteur était revêtu en aurait trop imposé aux lecteurs. On en a fait plusieurs petits abrégés, dont quelques-uns ont été imprimés; ils sont heureusement purgés du poison de l'athéisme.

Ce qui est encore plus surprenant, c'est que dans le même tems il y eut un curé de Bonne-Nouvelle auprès de Paris, qui osa de son vivant écrire contre la religion qu'il était chargé d'enseigner: il fut exilé sans bruit par le gouvernement. Son manuscrit est d'une rareté extrême.

Long-tems avant ce tems-là l'évêque du Mans Lavardin avait donné en mourant un exemple non moins singulier; il ne laissa pas à la vérité de testament contre la religion qui lui avait procuré un évêché; mais il déclara qu'il la détestait; il refusa les sacremens de l'église, & jura qu'il n'avait jamais consacré le pain & le vin en disant la messe, ni eu aucune intention de baptiser les enfans & de donner les ordres quand il avait baptisé des chrétiens & ordonné des diacres & des prêtres. Cet évêque se faisait un plaisir malin d'embarrasser tous ceux qui auraient reçu de lui les sacremens de l'église: il riait en mourant des scrupules qu'ils auraient, & il jouissait de leurs inquiétudes? on décida qu'on ne rebaptiserait & qu'on ne réordonnerait personne; mais quel-

ques prêtres ſcrupuleux ſe firent ordonner une ſeconde fois ; du moins l'évêque Lavardin ne laiſſa point après lui de monument contre la religion chrétienne : c'était un voluptueux qui riait de tout, au-lieu que le curé Meſlier était un homme ſombre & un enthouſiaſte ; d'une vertu rigide, il eſt vrai, mais plus dangereux par cette vertu même.

SUR L'ENCYCLOPÉDIE.

MONSEIGNEUR,

VOTRE alteſſe demande quelques détails ſur l'*Encyclopédie* ; j'obéis à vos ordres. Cet immenſe projet fut conçu par meſſieurs Diderot & d'Alembert, deux philoſophes qui font honneur à la France ; l'un a été diſtingué par les généroſités de l'impératrice de Ruſſie, & l'autre par le refus d'une fortune éclatante offerte par cette impératrice, mais que ſa philoſophie même ne lui a pas permis d'accepter. Monſieur le chevalier de Jaucourt, d'une ancienne maiſon qu'il illuſtre par ſes vaſtes connaiſſances comme par ſes vertus, ſe joignit à ces deux ſavans, & ſe ſignala par un travail infatigable.

Ils furent aidés par Mr. le conte d'Hérouvil, lieutenant-général des armées du roi, profondément inſtruit dans tous les arts qui peuvent tenir à votre grand art de la guerre ; par Mr. le comte de Treſſan auſſi lieutenant-général, dont les différens mérites ſont univerſellement reconnus ; par Mr. de St. Lambert ancien officier, qui en faiſant des vers mieux que Chapelle, n'en a pas moins approfondi ce qui regarde les armes. Pluſieurs au-

tres officiers-généraux ont donné d'excellens mémoires de tactique,

D'habiles ingénieurs ont enrichi ce dictionnaire de tout ce qui concerne l'attaque & la défense des places. Des présidens & des conseillers des parlemens ont fourni plusieurs articles sur la jurisprudence. Enfin, il n'y a point de science, d'art, de profession, dont les plus grands maîtres n'aient à l'envi enrichi ce dictionnaire. C'est le premier exemple & le dernier peut-être sur la terre, qu'une foule d'hommes supérieurs se soient empressés sans aucun intérêt, sans aucune vue particulière, sans même celle de la gloire, (puisque quelques-uns se sont cachés) à former ce dépôt immortel des connaissances de l'esprit humain.

Cet ouvrage fut entrepris sous les auspices & sous les yeux du comte d'Argenson, ministre d'état, capable de l'entendre & digne de le protéger. Le vestibule de ce prodigieux édifice est un discours préliminaire composé par Mr. d'Alembert. J'ose dire hardiment que ce discours applaudi de toute l'Europe, parut supérieur à la méthode de Descartes, & égal à tout ce que l'illustre chancelier Bacon avait écrit de mieux. S'il y a dans le corps de l'ouvrage des articles frivoles, & d'autres qui sentent plutôt le déclamateur que le philosophe, ce défaut est bien réparé par la quantité prodigieuse d'articles profonds & utiles. Les éditeurs ne purent refuser quelques jeunes gens qui voulurent dans cette collection mettre leurs essais à côté des chefs-d'œuvre des maîtres: on laissa gâter ce grand ouvrage par politesse; c'est le sallon d'Apollon où des peintres médidiocres ont quelquefois mêlé leurs tableaux à ceux des Vanlo & de Lemoine. Mais votre altesse a bien dû s'appercevoir en parcourant l'*Encyclopédie*, que cet ouvrage est précisément le contraire des autres collections, c'est-à-dire, que le bon l'emporte de beaucoup sur le mauvais.

Vous sentez bien que dans une ville telle que Paris, plus remplie de gens de lettres que ne le furent jamais Athènes & Rome, ceux qui ne furent pas admis à cette entreprise importante, s'élevèrent contr'elle. Les jésuites commencèrent; ils avaient voulu travailler aux articles de théologie, & ils avaient été refusés. Il n'en fallait pas plus pour accuser les encyclopédistes d'irréligion, c'est la marche ordinaire. Les jansénistes voyant que leurs rivaux sonnaient l'alarme, ne restèrent pas tranquilles. Il fallait bien montrer plus de zèle que ceux auxquels ils avaient tant reproché une morale commode.

Si les jésuites crièrent à l'impiété, les jansénistes hurlèrent. Il se trouva un convulsionnaire ou convulsioniste nommé Abraham Chaumeix, qui présenta à des magistrats une accusation en forme, intitulée *Préjugés légitimes contre l'Encyclopédie*, dont le premier tome paraissait à peine; c'était un étrange assemblage que ces mots de *préjugé*, qui signifie proprement illusion, & *légitime* qui ne convient qu'à ce qui est raisonnable. Il poussa ses préjugés très-illégitimes jusqu'à dire que si le venin ne paraissait pas dans le premier volume, on l'appercevrait sans doute dans les suivans. Il rendait les encyclopédistes coupables, non pas de ce qu'ils avaient dit, mais de ce qu'ils diraient.

Comme il faut des témoins dans un procès criminel, il produisait saint Augustin & Ciceron, & ces témoins étaient d'autant plus irréprochables qu'on ne pouvait convaincre Abraham Chaumeix d'avoir eu avec eux le moindre commerce. Les cris de quelques énergumènes joints à ceux de cet insensé, excitèrent une assez longue persécution; mais qu'est-il arrivé? la même chose qu'à la saine philosophie, à l'émétique, à la circulation du sang, à l'inoculation: tout cela fut proscrit pendant quelque tems, & a triomphé enfin de l'ignorance, de la bêtise & de l'envie; le dictionnaire encyclopédique, malgré ses défauts, a

ſubſiſté & Abraham Chaumeix eſt allé cacher ſa honte à Moſcou. On dit que l'impératrice l'a forcé à être ſage; c'eſt un des prodiges de ſon règne.

SUR LES JUIFS.

DE tous ceux qui ont attaqué la religion chrétienne dans leurs écrits, les Juifs ſeraient peut-être les plus à craindre & ſi on ne leur oppoſait pas les miracles de Notre Seigneur JESUS-CHRIST, il ſerait fort difficile à un ſavant médiocre de leur tenir tête. Ils ſe regardent comme les fils aînés de la maiſon, qui en perdant leur héritage ont conſervé leurs titres. Ils ont employé une ſagacité profonde à expliquer toutes les prophéties à leur avantage. Ils prétendent que la loi de Moyſe leur a été donnée pour être éternelle, qu'il eſt impoſſible que DIEU ait changé, & qu'il ſe ſoit parjuré, que notre Sauveur lui-même en eſt convenu. Ils nous objectent que ſelon JESUS-CHRIST aucun point, aucun ïota de la loi ne doit être tranſgreſſé; que JESUS était venu pour accomplir la loi, & non pour l'abolir; qu'il en a obſervé tous les commandemens, qu'il a été circoncis, qu'il a gardé le ſabbat, ſolemniſé toutes les fêtes, qu'il eſt né Juif, qu'il a vécu Juif, qu'il eſt mort Juif, qu'il n'a jamais inſtitué une religion nouvelle, que nous n'avons pas une ſeule ligne de lui, que c'eſt nous, & non pas lui qui avons fait la religion chrétienne.

Il ne faut pas qu'un chrétien haſarde de diſputer contre un Juif, à moins qu'il ne ſache la langue hébraïque comme ſa langue maternelle : ce qui ſeul peut le mettre en état d'entendre les prophéties & de répondre aux rabins. Voici comme s'exprime Joſeph Scaliger dans ſes *Excerpta.* « Les Juifs ſont ſubtils; que Juſtin a écrit » miſérablement contre Triphon! & Tertullien plus

» mal encore ! Qui veut réfuter les Juifs doit connaî-
» tre à fond le judaïſme. Quelle honte ! Les chrétiens
» écrivent contre les chrétiens, & n'oſent écrire contre
» les Juifs. »

Le Toldos Jeſchut eſt le plus ancien écrit juif qui nous ait été tranſmis contre notre religion. C'eſt une vie de JESUS-CHRIST toute contraire à nos ſaints évangiles; elle paraît être du premier ſiècle, & même écrite avant les évangiles; car l'auteur ne parle pas d'eux, & probablement il aurait tâché de les réfuter s'il les avait connus. Il fait JESUS fils adultérin de Miriah ou Mariah & d'un ſoldat nommé Joſeph Pander, il raconte que lui & Judas voulurent chacun ſe faire chef de ſecte, que tous deux ſemblaient opérer des prodiges par la vertu du nom de Jéhova qu'ils avaient appris à prononcer comme il le faut pour faire les conjurations. C'eſt un ramas de rêveries rabiniques fort au-deſſous des Mille & une nuit. Origène le réfuta, & c'était le ſeul qui le pouvait faire; car il fut preſque le ſeul père Grec ſavant dans la langue hébraïque.

Les Juifs théologiens n'écrivirent guère plus raiſonnablement juſqu'au onzième ſiècle : alors éclairés par les Arabes, devenus la ſeule nation ſavante, ils mirent plus de jugement dans leurs ouvrages : ceux du rabin Alben-Eſra furent très-eſtimés : il fut chez les Juifs le fondateur de la raiſon autant qu'on la peut admettre dans les diſputes de ce genre. Spinoſa s'eſt beaucoup ſervi de ſes ouvrages.

Long-tems après Aben-Eſra vint maimonides au treizième ſiècle : il eut encore plus de réputation. Depuis ce tems-là juſqu'au ſeizième, les Juifs eurent des livres intelligibles, & par conſéquent dangereux; ils en imprimèrent quelques-uns dès la fin du ſiècle quinzième. Le nombre de leurs manuſcrits était conſidérable. Les théologiens chrétiens craignirent la ſéduction, ils firent brûler les livres juifs ſur leſquels ils purent mettre

la main ; mais ils ne purent ni trouver tous les livres ni convertir jamais un ſeul homme de cette religion On a vu, il eſt vrai, quelques Juifs feindre d'abjurer, tantôt par avarice, tantôt par terreur ; mais aucun n'a jamais embraſſé le chriſtianiſme de bonne foi : un cathaginois aurait plutôt pris le parti de Rome qu'un Juif ne ſe ſerait fait chrétien. Orobio parle de quelques rabins Eſpagnols & Arabes qui abjurèrent & devinrent évêques en Eſpagne ; mais il ſe garde bien de dire qu'ils euſſent renoncés de bonne foi à leur religion.

Les Juifs n'ont point écrit contre le mahométiſme, ils ne l'ont pas à beaucoup près dans la même horreur que notre doctrine : la raiſon en eſt évidente, les muſulmans ne font point un DIEU de JESUS-CHRIST.

Par une fatalité qu'on ne peut aſſez déplorer, pluſieurs ſavans chrétiens ont quitté leur religion pour le judaïſme. Rittangel profeſſeur des langues orientales à Koniſberg, dans le dix-ſeptième ſiècle, embraſſe la loi moſaïque. Antoine, miniſtre à Genève, fut brûlé pour avoir abjuré le chriſtianiſme en faveur du judaïſme en 1632. Les Juifs le comptent parmi les martyrs qui leur font le plus d'honneur. Il fallait que ſa malheureuſe perſuaſion fût bien forte, puiſqu'il aima mieux ſouffrir le plus affreux ſupplice que de ſe rétracter.

On lit dans le Niſſachon Vetus, c'eſt-à-dire, le livre de l'ancienne victoire, un trait concernant la ſupériorité de la loi moſaïque ſur la chrétienne & ſur la perſanne, qui eſt bien dans le goût oriental. Un roi ordonne à un Juif, à un Galiléen & à un mahométan de quitter chacun ſa religion, & leur laiſſe la liberté de choiſir une des deux autres ; mais s'ils ne changent pas, le bourreau eſt là qui va leur trancher la tête. Le chrétien dit, Puiſqu'il faut mourir ou changer, j'aime mieux être de la religion de Moïſe que de celle de Mahomet, car les chrétiens ſont plus anciens que les muſulmans, & les Juifs plus

anciens que JESUS : je me fais donc juif. Le Mahométan dit, Je ne puis me faire chien de chrétien, j'aime encore mieux me faire chien de juif, puisque ces juifs ont le droit de primauté. Sire, dit le Juif, Votre majesté voit bien que je ne puis embrasser ni la loi du chrétien, ni celle du mahométan, puisque tous deux ont donné la préférence à la mienne. Le roi fut touché de cette raison, renvoya son bourreau, & se fit juif. Tout ce qu'on peut inférer de cette historiette, c'est que les princes ne doivent pas avoir des bourreaux pour apôtres.

Cependant, les Juifs ont eu des docteurs rigides & scrupuleux, qui ont craint que leurs compatriotes ne se laissassent subjuguer par les chrétiens. Il y a eu entr'autres un rabin nommé Beccai, dont voici les paroles : *Les sages défendent de prêter de l'argent à un chrétien, de peur que le créancier ne soit corrompu par le débiteur. Mais un Juif peut emprunter d'un chrétien sans crainte d'être séduit par lui, car le débiteur évite toujours son créancier.*

Malgré ce beau conseil, les Juifs ont toujours prêté à une grosse usure aux chrétiens, & n'en ont pas été plus convertis.

Après le fameux Nissachon Vetus, nous avons la rélation de la dispute du rabin Zéchiel, & du dominicain frère Paul, dit Ciriaque. C'est une conférence tenue entre ces deux savans hommes en 1263 en présence de Dom Jacques roi d'Arragon, & de la reine sa femme. Cette conférence est très-mémorable. Les deux athlètes étaient savans dans l'hébreu & dans l'antiquité. Le talmud, le targum, les archives du sanhédrin étaient sur la table. On expliquait en espagnol les endroits contestés. Zéchiel soutenait que JESUS avait été condamné sous le roi Alexandre Jannée, & non sous Hérode le tétrarque, conformément à ce qui est rapporté dans le toldos Jeschut & dans le talmud. Vos évangiles, disait-il, n'ont

été écrits que vers le commencement de votre ſecond ſiècle, & ne ſont point authentiques comme notre talmud. Nous n'avons pu crucifier celui dont vous nous parlez du tems d'Hérode le tétrarque, puiſque nous n'avions pas alors le droit du glaive : nous ne pouvons l'avoir crucifié, puiſque ce ſupplice n'était point en uſage parmi nous ? Notre talmud porte que celui qui périt du tems de Jannée fut condamné à être lapidé. Nous ne pouvons pas plus croire vos évangiles que les lettres prétendues de Pilate que vous avez ſuppoſées. Il était aiſé de renverſer cette vaine érudition rabinique. La reine finit la diſpute en demandant aux Juifs pourquoi ils puaient ?

Ce même Zéchiel eut encore pluſieurs autres conférences dont un de ſes diſciples nous rend compte. Chaque parti s'attribua la victoire, quoiqu'elle ne pût être que du côté de la vérité.

Le rempart de la foi écrit par un Juif nommé Iſaac, trouvé en Afrique, eſt bien ſupérieur à la rélation de Zéchiel, qui eſt très-confuſe, & remplie de puérilités. Iſaac eſt méthodique & très-bon dialécticien : jamais l'erreur n'eut peut-être un plus grand appui. Il a raſſemblé ſous cent propoſitions toutes les difficultés que les incrédules ont prodiguées depuis.

C'eſt-là qu'on voit les objections contre les deux généalogiſtes de JESUS-CHRIST qui ſont différentes l'une de l'autre.

Contre toutes les citations des paſſages des prophêtes qui ne ſe trouvent point dans les livres Juifs.

Contre la divinité de JESUS-CHRIST, qui n'eſt pas expreſſément annoncée dans les évangiles, mais qui n'en eſt pas moins prouvée par les ſaints conciles.

Contre l'opinion que JESUS n'avait point de frères ni de ſœurs.

Contre les différentes rélations des évangéliſtes que l'on a cependant conciliées.

Contre l'hiſtoire du Lazarre.

Contre les prétendues falſifications des anciens livres canoniques.

Enfin les incrédules les plus déterminés n'ont preſque rien allégué qui ne ſoit dans ce rempart de la foi du rabin Iſaac. On ne peut faire un crime aux Juifs d'avoir eſſayé de ſoutenir leur antique religion aux dépens de la nôtre : on ne peut que les plaindre, mais quels reproches ne doit-on pas faire à ceux qui ont profité des diſputes des chrétiens & des Juifs pour combattre l'une & l'autre religion ! Plaignons ceux qui effrayés de dix-ſept ſiècles de contradictions, & laſſés de tant de diſputes, ſe ſont jetés dans le théiſme, & n'ont voulu admettre qu'un DIEU avec une morale pure. S'ils ont conſervé la charité, ils ont abandonné la foi ; ils ont cru être hommes au-lieu d'être chrétiens. Ils devaient être ſoumis, & ils n'ont aſpiré qu'à être ſages ! Mais combien la folie de la croix eſt-elle ſupérieure à cette ſageſſe ! comme dit l'apôtre Paul.

D'OROBIO.

Orobio était un rabin ſi ſavant qu'il n'avait donné dans aucune des rêveries qu'on reproche à tant d'autres rabins ; profond ſans être obſcur, poſſédant les belles-lettres, homme d'un eſprit agréable, & d'une extrême politeſſe. Philippe Limborch théologien du parti des arminiens dans Amſterdam, fit connaiſſance avec lui vers l'an 1685 : ils diſputèrent long-tems enſemble, mais ſans aucune aigreur, & comme deux amis qui veulent s'éclairer. Les converſations éclairciſſent bien rarement les ſujets qu'on traite ; il eſt difficile de ſuivre toujours le même objet & de ne pas s'égarer ; une queſtion en amène une autre. On eſt tout étonné au bout d'un quart-d'heure de ſe trouver hors de ſa route. Ils prirent le parti de mettre par écrit les objections & les réponſes, qu'ils firent enſuite imprimer tous deux en 1687. C'eſt peut-être

la première dispute entre deux théologiens dans laquelle on ne se soit pas dit des injures; au contraire, les deux adversaires se traitent l'un & l'autre avec respect.

Limborch réfute les sentimens du très-savant & très-illustre Juif, qui réfute avec les mêmes formules les opinions du très-savant & très-illustre chrétien. Orobio même ne parle jamais de JESUS-CHRIST qu'avec la plus grande circonspection. Voici le précis de la dispute.

Orobio soutient d'abord que jamais il n'a été ordonné aux Juifs par leur loi de croire à un messie.

Qu'il n'y a aucun passage dans l'ancien testament qui fasse dépendre le salut d'Israël de la foi au messie.

Qu'on ne trouve nulle part qu'Israël ait été menacé de n'être plus le peuple choisi s'il ne croyait pas au futur messie.

Que dans aucun endroit il n'est dit que la loi judaïque soit l'ombre & la figure d'une autre loi; qu'au-contraire il est dit partout que la loi de Moïse doit être éternelle.

Que tout prophète même qui ferait des miracles pour changer quelque chose à la loi mosaïque, devait être puni de mort.

Qu'à la vérité quelques prophètes ont prédit aux Juifs dans leurs calamités, qu'ils auraient un jour un libérateur; mais que ce libérateur serait le soutien de la loi mosaïque au-lieu d'en être le destructeur.

Que les Juifs attendent toujours un messie, lequel sera un roi puissant & juste.

Qu'une preuve de l'immutabilité éternelle de la religion mosaïque est que les Juifs dispersés sur toute la terre n'ont jamais cependant changé une seule virgule à leur loi, & que les Israélites de Rome, d'Angleterre, de Hollande, d'Allemagne, de Pologne, de Turquie, de Perse, ont constamment tenu la même doctrine depuis la

prise de Jérusalem par Titus, sans que jamais il se soit élevé parmi eux la plus petite secte qui se soit écartée d'une seule observance, & d'une seule opinion de la nation Israélite.

Qu'au contraire, les chrétiens ont été divisés entr'eux dès la naissance de leur religion.

Qu'ils sont encore partagés en beaucoup plus de sectes qu'ils n'ont d'états, & qu'ils se sont poursuivis à feu & à sang les uns les autres pendant plus de douze siècles entiers : que si l'apôtre Paul trouva bon que les Juifs continuassent à observer tous les préceptes de leur loi, les chrétiens d'aujourd'hui ne devaient pas leur reprocher de faire ce que l'apôtre Paul leur a permis.

Que ce n'est point par haine & par malice qu'Israël n'a point reconnu JESUS; que ce n'est point par des vues basses & charnelles que les Juifs sont attachés à leur loi ancienne; qu'au contraire, ce n'est que dans l'espoir des biens célestes qu'ils lui sont fidèles, malgré les persécutions des Babyloniens, des Syriens, des Romains, malgré leur dispersion & leur opprobre, malgré la haine de tant de nations, & que l'on ne doit point appeller *charnel* un peuple entier qui est le martyr de DIEU depuis près de quarante siècles.

Que ce sont les chrétiens qui ont attendu des biens charnels, témoin presque tous les premiers pères de l'église qui ont espéré de vivre mille ans dans une nouvelle Jérusalem, au milieu de l'abondance & de toutes les délices du corps.

Qu'il est impossible que les Juifs aient crucifié le vrai messie, attendu que les prophêtes disent expressément que le messie viendra purger Israël de tout péché, qu'il ne laissera pas une seule souillure en Israël; que ce serait le plus horrible péché & la plus abominable souillure, ainsi que la contradiction la plus palpable, que DIEU envoyât son messie pour être crucifié.

Que les préceptes du décalogue étant parfaits, toute nouvelle miſſion était entiérement inutile.

Que la loi moſaïque n'a jamais eu aucun ſens myſtique.

Que ce ſerait tromper les hommes de leur dire des choſes que l'on devrait entendre dans un ſens différent de celui dans lequel elles ont été dites.

Que les apôtres chrétiens n'ont jamais égalé les miracles de Moïſe.

Que les évangéliſtes & les apôtres n'étaient point des hommes ſimples, puiſque Luc était médecin, que Paul avait étudié ſous Gamaliel, dont les Juifs ont conſervé les écrits.

Qu'il n'y avait point du tout de ſimplicité & d'idiotiſme à ſe faire apporter tout l'argent de leurs néophites; que Paul, loin d'être un homme ſimple, uſa du plus grand artifice en venant ſacrifier dans le temple, & en jurant devant Feſtus Agrippa qu'il n'avait rien fait contre la circonciſion & contre la loi du judaïſme.

Qu'enfin les contradictions qui ſe trouvent dans les évangiles, prouvent que ces livres n'ont pu être inſpirés de DIEU.

Limborch répond à toutes ces aſſertions par les argumens les plus forts que l'on puiſſe employer. Il eut tant de confiance dans la bonté de ſa cauſe, qu'il ne balança pas à faire imprimer cette célèbre diſpute; mais comme il était du parti des arminiens, celui des gomariſtes le perſécuta: on lui reprocha d'avoir expoſé les vérités de la religion chrétienne à un combat dont ſes ennemis pourraient triompher. Orobio ne fut point perſécuté dans la ſynagogue.

D'URIEL ACOSTA.

Il arriva à Uriel Acoſta dans Amſterdam, à-peu-près la même choſe qu'à Spinoſa: il quitta dans Amſterdam le judaïſme pour la philoſophie. Un Eſpagnol & un

Anglais s'étant adreſſés à lui pour ſe faire juifs, il les détourna de ce deſſein & leur parla contre la religion des Hébreux : il fut condamné à recevoir trente-neuf coups de fouet à la colonne, & à ſe proſterner enſuite ſur le ſeuil de la porte ; tous les aſſiſtans paſsèrent ſur ſon corps.

Il fit imprimer cette aventure dans un petit livre que nous avons encore, & c'eſt-là qu'il profeſſe n'être ni juif, ni chrétien, ni mahométan, mais adorateur d'un DIEU. Son petit livre eſt intitulé : *Exemplaire de la vie humaine.* Le même Limborch réfuta Uriel Acoſta, comme il avait réfuté Orobio ; & le magiſtrat d'Amſterdam ne ſe mêla en aucune manière de ces querelles.

SUR SPINOSA.

MONSEIGNEUR,

IL me ſemble qu'on a ſouvent auſſi mal jugé la perſonne de Spinoſa que ſes ouvrages. Voici ce qu'on dit de lui dans deux dictionnaires hiſtoriques ;

« Spinoſa avait un tel deſir de s'immortaliſer, qu'il » eût ſacrifié volontiers à cette gloire la vie préſente, » eût-il fallu être mis en piéces par un peuple mutiné : » les abſurdités du ſpinoſiſme ont été parfaitement réfu- » tées par Jean Bredembourg, bourgeois de Roterdam. »

Autant de mots, autant de fauſſetés. Spinoſa était préciſément le contraire du portrait qu'on trace de lui. On doit déteſter ſon athéiſme, mais on ne doit pas mentir ſur ſa perſonne. Jamais homme ne fut plus éloigné en tout ſens de la vaine gloire, il le faut avouer ; ne le calomnions pas en le condamnant. Le miniſtre Colerus qui habita long-tems la propre chambre où Spinoſa mourut, avoue avec tous ſes contemporains, que Spinoſa

vécut toujours dans une profonde retraite, cherchant à ſe dérober au monde, ennemi de toute ſuperfluité, modeſte dans la converſation, négligé dans ſes habillemens, travaillant de ſes mains, ne mettant jamais ſon nom à aucun de ſes ouvrages : ce n'eſt pas là le caractère d'un ambitieux de gloire.

A l'égard de Bredembourg, loin de le réfuter parfaitement bien, j'oſe croire qu'il le réfuta parfaitement mal : j'ai lu cet ouvrage, & j'en laiſſe le jugement à quiconque comme moi aura la patience de le lire. Bredembourg fut ſi loin de confondre nettement Spinoſa, que lui-même effrayé de la faibleſſe de ſes réponſes, devint malgré lui le diſciple de celui qu'il avait attaqué : grand exemple de la misère & de l'inconſtance de l'eſprit humain.

La vie de Spinoſa eſt écrite aſſez en détail, & aſſez connue pour que je n'en rapporte rien ici. Que votre alteſſe me permette ſeulement de faire avec elle une réflexion ſur la maniere dont ce Juif jeune encore fut traité par la ſynagogue. Accuſé par deux jeunes gens de ſon âge de ne pas croire à Moïſe, on commença pour le remettre dans le bon chemin, par l'aſſaſſiner d'un coup de couteau au ſortir de la comédie ; quelques-uns diſent au ſortir de la ſynagogue, ce qui eſt plus vraiſemblable.

Après avoir manqué ſon corps, on ne voulut pas manquer ſon ame ; il fut procédé à l'excommunication majeure, au grand anathême, au chammata. Spinoſa prétendit que les Juifs n'étaient pas en droit d'exercer cette eſpèce de juriſdiction dans Amſterdam. Le conſeil de ville renvoya la déciſion de cette affaire au conſiſtoire des paſteurs ; ceux-ci conclurent que ſi la ſynagogue avait ce droit, le conſiſtoire en jouirait à plus forte raiſon : le conſiſtoire donna gain de cauſe à la ſynagogue.

Spinoſa fut donc proſcrit par les Juifs avec la grande cérémonie : le chantre Juif entonna les paroles d'exécration ; on ſonna du cor, on renverſa goutte à goutte des

des bougies noires dans une cuve pleine de sang, on dévoua Benoît Spinosa à Belzébuth, à Sathan & à Astaroth, & toute la synagogue cria Amen!

Il est étrange qu'on ait permis un tel acte de jurisdiction qui ressemble plutot à un sabbat de sorciers qu'à un jugement intègre. On peut croire que sans le coup de couteau & sans les bougies noires éteintes dans le sang, Spinosa n'eût jamais écrit contre Moïse & contre DIEU. La persécution irrite, elle enhardit quiconque se sent du génie, elle rend irréconciliable celui que l'indulgence aurait retenu.

Spinosa renonça au judaïsme, mais sans se faire jamais chrétien. Il ne publia son traité des cérémonies superstitieuses, autrement *Tractatus Theologico-politicus*, qu'en 1670, environ huit ans après son excommunication. On a prétendu trouver dans ce livre les semences de son athéisme, par la même raison qu'on trouve toujours la physionomie mauvaise à un homme qui a fait une méchante action. Ce livre est si loin de l'athéisme, qu'il y est souvent parlé de JESUS-CHRIST, comme de l'envoyé de DIEU. Cet ouvrage est très-profond & le meilleur qu'il ait fait; j'en condamne sans doute les sentimens, mais je ne puis m'empêcher d'en estimer l'érudition. C'est lui, ce me semble, qui a remarqué le premier que le mot hébreu *Ruhag*, que nous traduisons par *ame*, signifiait chez les Juifs le vent, le souffle dans son sens naturel; que tout ce qui est grand portait le nom de divin, les cèdres de DIEU, les vents de DIEU, la mélancolie de Saül, mauvais esprit de DIEU, les hommes vertueux, enfans de DIEU.

C'est lui qui le premier a développé le dangereux systême d'Aben-Esra, que le pentateuque n'a point été écrit par Moïse, ni le livre de Josué par Josué: ce n'est que d'après lui que le Clerc, plusieurs théologiens de Hollande, & le célèbre Newton, ont embrassé ce sentiment.

Newton diffère de lui ſeulement en ce qu'il attribue à Samuel les livres de Moïſe, au-lieu que Spinoſa en fait Eſdras auteur. On peut voir toutes les raiſons que Spinoſa donne de ſon ſyſtême dans ſes VIII, IX & Xe. chapitres; on y trouve beaucoup d'exactitude dans la chronologie; une grande ſcience de l'hiſtoire, du langage & des mœurs de ſon ancienne patrie; plus de méthode & de raiſonnement que dans tous les rabbins enſemble. Il me ſemble que peu d'écrivains avant lui avaient prouvé nettement que les Juifs reconnaiſſaient des prophêtes chez les Gentils: en un mot, il a fait un uſage coupable de ſes lumières, mais il en avait de très-grandes.

Il faut chercher l'athéiſme dans les anciens philoſophes; on ne le trouve à découvert que dans les œuvres poſthumes de Spinoſa. Son traité de l'athéiſme n'étant point ſous ce titre, & étant écrit dans un latin obſcur & très-ſec, Mr. le comte de Boulainvilliers l'a réduit en français ſous le titre de *Réfutation de* Spinoſa: nous n'avons que le poiſon, Boulainvilliers n'eut pas le tems apparemment de donner l'antidote.

Peu de gens ont remarqué que Spinoſa, dans ſon funeſte livre, parle toujours d'un être infini & ſuprême; il annonce DIEU en voulant le détruire. Les argumens dont Bayle l'accable, me paraîtraient ſans replique, ſi en effet Spinoſa admettait un DIEU; car ce DIEU n'étant que l'immenſité des choſes, ce DIEU étant à la fois la matière & la penſée, il eſt abſurde, comme Bayle l'a très-bien prouvé, de ſuppoſer que DIEU ſoit à la fois agent & patient, cauſe & ſujet, faiſant le mal & le ſouffrant, s'aimant, ſe haïſſant lui-même, ſe tuant, ſe mangeant. Un bon eſprit, ajoute Bayle, aimerait mieux cultiver la terre avec les dents & les ongles, que de cultiver une hypothèſe auſſi choquante & auſſi abſurde; car, ſelon Spinoſa, ceux qui diſent, les Allemands ont tué dix mille Turcs, parlent mal & fauſſement; ils doivent

dire, DIEU modifié en dix mille Allemands, a tué DIEU modifié en dix mille Turcs.

Bayle a très-grande raison si Spinosa reconnaît un DIEU, mais le fait est qu'il n'en reconnaît point du tout, & qu'il ne s'est servi de ce mot sacré que pour ne pas trop effaroucher les hommes.

Entêté de Descartes, il abuse de ce mot également célèbre & insensé de Descartes, *donnez-moi du mouvement & de la matière, & je vais former un monde.*

Entêté encore de l'idée incompréhensible & antiphysique, que tout est plein, il s'est imaginé qu'il ne peut exister qu'une seule substance un seul pouvoir qui raisonne dans les hommes, sent et se souvient dans les animaux, étincelle dans le feu, coule dans les eaux, roule dans les vents, gronde dans le tonnerre, végète sur la terre, est étendu dans tout l'espace.

Selon lui, tout est nécessaire, tout est éternel; la création est impossible; point de dessein dans la structure de l'univers, dans la permanence des espèces & dans la succession des individus. Les oreilles ne sont plus faites pour entendre, les yeux pour voir, le cœur pour recevoir & chasser le sang, l'estomac pour digérer, la cervelle pour penser, les organes de la génération pour donner la vie, & des desseins divins ne sont que les effets d'une nécessité aveugle.

Voilà au juste le système de Spinosa. Voilà, je crois, les côtés par lesquels il faut attaquer sa citadelle, citadelle bâtie, (si je ne me trompe,) sur l'ignorance de la physique & sur l'abus le plus monstrueux de la métaphysique.

Il semble, & on doit s'en flatter, qu'il y ait aujourd'hui peu d'athées. L'auteur de la *Henriade* a dit, *un catéchiste annonce* DIEU *aux enfans, & Newton le démontre aux sages.* Plus on connaît la nature, plus on adore son auteur.

L'athéisme ne peut faire aucun bien à la morale, & peut lui faire beaucoup de mal. Il est presque aussi dan-

M 2

gereux que le fanatiſme. Vous êtes, monſeigneur, également éloigné de l'un & de l'autre, & c'eſt ce qui autoriſe la liberté que j'ai priſe de mettre la vérité ſous vos yeux ſans aucun déguiſement. J'ai répondu à toutes vos queſtions, depuis ce bouffon ſavant de Rabelais, juſqu'au téméraire métaphyſicien Spinoſa.

J'aurais pu joindre à cette liſte une foule de petits livres qui ne ſont guère connus que des bibliothécaires; mais j'ai craint qu'en multipliant le nombre des coupables, je ne paruſſe diminuer l'iniquité. J'eſpère que le peu que j'ai dit, affermira votre alteſſe dans ſes ſentimens pour nos dogmes & pour nos écritures, quand elle verra qu'elles n'ont été combattues que par des ſtoïciens entêtés, par des ſavans enflés de leur ſcience, par des gens du monde qui ne connaiſſaient que leur vaine raiſon, par des plaiſans qui prennent des bons mots pour des argumens, par des théologiens enfin qui au-lieu de marcher dans les voies de DIEU, ſe ſont égarés dans leurs propres voies.

Encore une fois, ce qui doit conſoler une ame auſſi noble que la vôtre, c'eſt que le théiſme qui perd aujourd'hui tant d'ames, ne peut jamais nuire ni à la paix des états, ni à la douceur de la ſociété. La controverſe a fait couler partout le ſang, & le théiſme l'a étanché. C'eſt un mauvais remède, je l'avoue, mais il a guéri les plus cruelles bleſſures. Il eſt excellent pour cette vie, s'il eſt déteſtable pour l'autre. Il damne ſûrement ſon homme, mais il le rend paiſible.

Votre pays a été autrefois en feu pour des argumens, le théiſme y a porté la concorde. Il eſt clair que ſi Poltrot, Jacques Clément, Jaurigni, Balthazar Gerard, Jean Châtel, Damiens, le jéſuite Malagrida, &c. &c. &c. avaient été des théiſtes, il y aurait eu moins de princes aſſaſſinés.

A DIEU ne plaiſe que je veuille préférer le théiſme à la ſainte religion des Ravaillacs, des Damiens, des Ma-

lagrida qu'ils ont méconnue & outragée ! je dis seulement qu'il est plus agréable de vivre avec des théistes qu'avec des Ravaillacs & des Brinvilliers qui vont à confesse ; & si votre altesse n'est pas de mon avis, j'ai tort.

ESSAI SUR LES GUERRES CIVILES DE FRANCE. (a)

HENRI le grand naquit en 1553 à Pau, petite ville, capitale du Béarn. Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, son père, était du sang-royal de France, & chef de la branche de Bourbon, (ce qui autrefois signifiait *bourbeux*,) ainsi appellée d'un fief de ce nom, qui tomba dans leur maison par un mariage avec l'héritière de Bourbon.

La maison de Bourbon, depuis Louis IX, jusqu'à Henri IV, avait presque toujours été négligée & réduite à un tel degré de pauvreté, que le fameux prince de Condé, frère d'Antoine de Navarre, & oncle d'Henri le grand, n'avait que six cents livres de rente de son patrimoine.

La mère d'Henri était Jeanne d'Albret, fille d'Henri d'Albret, roi de Navarre, prince sans mérite, mais bon homme, plutôt indolent que paisible, qui soutint avec trop de résignation la perte de son royaume, enlevé à son père par une bulle du pape, appuyée des armes de l'Espagne. Jeanne, fille d'un prince si faible, eut encore un plus faible époux, auquel elle apporta en mariage la principauté de Béarn, & le vain titre de roi de Navarre.

Ce prince qui vivait dans un tems de factions & de

(a) L'auteur avait écrit ce morceau en anglais, lorsqu'on imprima *la Henriade* à Londres.

guerres civiles, où la fermeté d'esprit est si nécessaire, ne fit voir qu'incertitude & irrésolution dans sa conduite. Il ne sut jamais de quel parti, ni de quelle religion il était. Sans talent pour la cour, & sans capacité pour l'emploi de général d'armée, il passa toute sa vie à favoriser ses ennemis & à ruiner ses serviteurs; joué par Catherine de Médicis, amusé & accablé par les Guises, & toujours dupe de lui-même, il reçut une blessure mortelle au siége de Rouen, où il combattit pour la cause de ses ennemis contre l'intérêt de sa propre maison. Il fit voir en mourant le même esprit inquiet & flottant, qui l'avait agité pendant sa vie.

Jeanne d'Albret était d'un caractère tout opposé, pleine de courage & de résolution, redoutée de la cour de France, chérie des protestans, estimée des deux partis. Elle avait toutes les qualités qui font les grands politiques, ignorant cependant les petits artifices de l'intrigue & de la cabale. Une chose remarquable est qu'elle se fit protestante, dans le même tems que son époux devint catholique, & fut aussi constamment attachée à la nouvelle religion, qu'Antoine était chancelant dans la sienne. Ce fut par-là qu'elle se vit à la tête d'un parti, tandis que son époux était le jouet de l'autre.

Jalouse de l'éducation de son fils, elle voulut seule en prendre le soin. Henri apporta en naissant toutes les excellentes qualités de sa mère, & il les porta dans la suite à un plus haut degré de perfection. Il n'avait hérité de son père qu'une certaine facilité d'humeur, qui dans Antoine dégénéra en incertitude & en faiblesse; mais qui dans Henri fut bienveillance & bon naturel.

Il ne fut pas élevé, comme un prince, dans cet orgueil lâche & efféminé, qui énerve le corps, affaiblit l'esprit & endurcit le cœur. Sa nourriture était grossière, & ses habits simples & unis. Il alla toujours nue tête. On l'envoyait à l'école avec de jeunes gens de même âge; il grimpait avec eux sur les rochers & sur le som-

met des montagnes voiſines, ſuivant la coutume du pays & des tems.

Pendant qu'il était ainſi élevé au milieu de ſes ſujets, dans une ſorte d'égalité, ſans laquelle il eſt facile à un prince d'oublier qu'il eſt né homme, la fortune ouvrit en France une ſcène ſanglante, & au travers des débris d'un royaume preſque détruit, & ſur les cendres de pluſieurs princes enlevés par une mort prématurée, lui fraya le chemin d'un trône, qu'il ne put rétablir dans ſon ancienne ſplendeur qu'après en avoir fait la conquête.

Henri II roi de France, chef de la branche des Valois, fut tué à Paris dans un tournois, qui fut en Europe le dernier de ces romaneſques & périlleux divertiſſemens.

Il laiſſa quatre fils, François II, Charles IX, Henri III & le duc d'Alençon. Tous ces indignes deſcendans de François I montèrent ſucceſſivement ſur le trône, excepté le duc d'Alençon, & moururent heureuſement à la fleur de leur âge & ſans poſtérité.

Le regne de François II fut court, mais remarquable. Ce fut alors que percèrent ces factions, & que commencèrent ces calamités, qui pendant trente ans ſucceſſivement ravagèrent le royaume de France.

Il épouſa la célèbre & malheureuſe Marie Stuart, reine d'Ecoſſe, que ſa beauté & ſa faibleſſe conduiſirent à de grandes fautes, & à de plus grands malheurs, & enfin à une mort déplorable. Elle était maîtreſſe abſolue de ſon jeune époux, prince de dix-huit ans, ſans vices & ſans vertu, né avec un corps délicat & un eſprit faible.

Incapable de gouverner par elle-même, elle ſe livra ſans réſerve au duc de Guiſe, frère de ſa mère. Il influait ſur l'eſprit du roi par ſon moyen, & jetait par-là les fondemens de la grandeur de ſa propre maiſon. Ce fut dans ce tems que Catherine de Médicis, veuve du feu

roi, & mère du roi régnant, laissa échapper les premières étincelles de son ambition, qu'elle avait habilement étouffée pendant la vie d'Henri II. Mais se voyant incapable de l'emporter sur l'esprit de son fils, & sur une jeune princesse qu'il aimait passionnément, elle crut qu'il lui était plus avantageux d'être pendant quelque tems leur instrument, & de se servir de leur pouvoir, pour établir son autorité, que de s'y opposer inutilement. Ainsi les Guises gouvernaient le roi & les deux reines. Maîtres de la cour, ils devinrent les maîtres de tout le royaume : l'un en France est toujours une suite nécessaire de l'autre.

La maison de Bourbon gémissait sous l'oppression de la maison de Lorraine; & Antoine, roi de Navarre, souffrit tranquillement plusieurs affronts d'une dangereuse conséquence. Le prince de Condé, son frère, encore plus indignement traité, tâcha de secouer le joug, & s'associa pour ce grand dessein à l'amiral de Coligni, chef de la maison de Châtillon. La cour n'avait point d'ennemi plus redoutable. Condé était plus ambitieux, plus entreprenant, plus actif; Coligni était d'une humeur plus posée, plus mesuré dans sa conduite, plus capable d'être chef d'un parti; à la vérité aussi malheureux à la guerre que Condé, mais réparant souvent par son habileté ce qui semblait irréparable; plus dangereux après une défaite que ses ennemis après une victoire; orné d'ailleurs d'autant de vertus que des tems si orageux & l'esprit de faction pouvaient le permettre.

Les protestans commençaient alors à devenir nombreux : ils s'apperçurent bientôt de leurs forces.

La superstition, les secrètes fourberies des moines de ce tems-là, le pouvoir immense de Rome, la passion des hommes pour la nouveauté, l'ambition de Luther & de Calvin, la politique de plusieurs princes, servirent à l'accroissement de cette secte, libre à la vérité de superstition, mais tendant aussi impétueuse-

ment à l'anarchie, que la religion de Rome à la tyrannie.

Les proteſtans avaient eſſuyé en France les perſécutions les plus violentes, dont l'effet ordinaire eſt de multiplier les proſélytes. Leur ſecte croiſſait au milieu des échaffauts & des tortures. Condé, Coligni, les deux frères de Coligni, leurs partiſans & tous ceux qui étaient tyranniſés par les Guiſes, embraſsèrent en même-tems la religion proteſtante. Ils unirent avec tant de concert leurs plaintes, leur vengeance & leurs intérêts, qu'il y eut en même-tems une révolution dans la religion & dans l'état.

La première entrepriſe fut un complot pour arrêter les Guiſes à Amboiſe, & pour s'aſſurer de la perſonne du roi. Quoique ce complot eût été tramé avec hardieſſe, & conduit avec ſecret, il fut découvert au moment où il allait être mis en exécution. Les Guiſes punirent les conſpirateurs de la manière la plus cruelle, pour intimider leurs ennemis, & les empêcher de former à l'avenir de pareils projets. Plus de ſept cents proteſtans furent exécutés; Condé fut fait priſonnier & accuſé de lèze-majeſté. On lui fit ſon procès, & il fut condamné à mort.

Pendant le cours de ſon procès, Antoine, roi de Navarre, ſon frère, leva en Guienne, à la ſollicitation de ſa femme & de Coligni, un nombre infini de gentilshommes, tant proteſtans que catholiques, attachés à ſa maiſon. Il traverſa la Gaſcogne avec ſon armée; mais ſur un ſimple meſſage qu'il reçut de la cour en chemin, il les congédia tous en pleurant. *Il faut que que j'obéiſſe*, dit-il; *mais j'obtiendrai votre pardon du roi. Allez, & demandez pardon pour vous-même*, lui répondit un vieux capitaine. *Notre ſûreté eſt au bout de nos épées.* Là deſſus la nobleſſe qui le ſuivait, s'en retourna avec mépris & indignation.

Antoine continua ſa route, & arriva à la cour. Il y

ſollicita pour la vie de ſon frère, n'étant pas sûr de la ſienne. Il allait tous les jours chez le duc, & chez le cardinal de Guiſe, qui le recevaient aſſis & couverts, pendant qu'il était débout & nue tête.

Tout était prêt alors pour la mort du prince de Condé, lorſque le roi tomba tout-d'un-coup malade, & mourut. Les circonſtances & la promptitude de cet événement, le penchant des hommes à croire que la mort précipitée des princes n'eſt point naturelle, donnèrent cours au bruit commum que François II avait été empoiſonné.

Sa mot donna un nouveau tour aux affaires. Le prince de Condé fut mis en liberté : ſon parti commença à reſpirer ; la religion proteſtante s'étendit de plus en plus, l'autorité des Guiſes baiſſa, ſans cependant être abattue ; Antoine de Navarre recouvra une ombre d'autorité, dont il ſe contenta ; Marie Stuart fut renvoyée en Ecoſſe, & Catherine de Médicis, qui commença alors à jouer le premier rôle ſur le théâtre, fut déclarée régente du royaume pendant la minorité de Charles IX ſon ſecond fils.

Elle ſe trouva elle-même embarraſſée dans un labyrinthe de difficultés inſurmontables, & partagée, entre deux religions, & différentes factions, qui étaient aux priſes l'une avec l'autre, & diſputaient le pouvoir ſouverain.

Cette princeſſe réſolut de les détruire par leurs propres armes, s'il était poſſible. Elle nourrit la haine des Condés contre les Guiſes ; elle jeta la ſentence des guerres civiles ; indifférente & impartiale entre Rome & Genève, uniquement jalouſe de ſa propre autorité.

Les Guiſes, qui étaient zélés catholiques, parce que Condé & Coligni étaient proteſtans, furent long-tems à la tête des troupes. Il y eut pluſieurs batailles livrées, le royaume fut ravagé en même-tems par trois ou quatre armées.

Le connétable Anne de Montmorenci fut tué à la

journée de Saint-Denis dans la quatre-vingtième année de son âge. François, duc de Guise, fut assassiné par Poltrot au siége d'Orléans. Henri III alors duc d'Anjou, grand prince dans sa jeunesse, quoique roi de peu de mérite dans la maturité de l'âge, gagna les batailles de Jarnac contre Condé, & de Moncontour contre Coligni.

La conduite de Condé, & sa mort funeste, à la bataille de Jarnac, sont trop remarquables pour n'être pas détaillées. Il avait été blessé au bras deux jours auparavant. Sur le point de donner bataille à son ennemi, il eut le malheur de recevoir un coup de pied d'un cheval fougeux, sur lequel était monté un de ses officiers. Le prince, sans marquer aucune douleur, dit à ceux qui étaient autour de lui, *messieurs, apprenez par cet accident qu'un cheval fougueux est plus dangereux qu'utile dans un jour de bataille. Allons*, poursuivit-il, *le prince de* Condé *avec une jambe cassée, & le bras en écharpe, ne craint point de donner bataille, puisque vous le suivez*. Le succès ne répondit point à son courage: il perdit la bataille; toute son armée fut mise en déroute. Son cheval ayant été tué sous lui, il se tint tout seul le mieux qu'il put appuyé contre un arbre, à demi évanoui, à cause de la douleur que lui causait son mal, mais toujours intrépide & le visage tourné du côté de l'ennemi. Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou, passa par-là, quand ce prince infortuné était en cet état, & demanda qui il était. Comme on lui dit que c'était le prince de Condé, il le tua de sang-froid.

Après la mort de Condé, Coligni eut sur les bras tout le fardeau du parti. Jeanne d'Albret, alors veuve, confia son fils à ses soins. Le jeune Henri, alors âgé de quatorze ans, alla avec lui à l'armée, & partagea les fatigues de la guerre. Le travail & les adversités furent ses guides & ses maîtres.

Sa mère & l'amiral n'avaient point d'autre vue que de rendre en France leur religion indépendante de l'église de Rome, & d'assurer leur propre autorité contre le pouvoir de Catherine de Médicis.

Catherine était déjà débarrassée de plusieurs de ses rivaux. François, duc de Guise, qui était le plus dangereux & le plus nuisible de tous; quoiqu'il fût de même parti, avait été assassiné devant Orléans. Henri de Guise, son fils, qui joua depuis un si grand rôle dans le monde, était fort jeune.

Le prince de Condé était mort, Charles IX son fils avait pris le pli qu'elle voulait, étant aveuglément soumis à ses volontés. Le duc d'Anjou, qui fut depuis Henri III, était absolument dans ses intérêts; elle ne craignait d'autres ennemis que Jeanne d'Albret, Coligni & les protestans. Elle crut qu'un seul coup pouvait les détruire tous, & rendre son pouvoir immuable.

Elle pressentit le roi & même le duc d'Anjou sur son dessein. Tout fut concerté, & les piéges étant préparés, une paix avantageuse fut proposée aux protestans. Coligni, fatigué de la guerre civile, l'accepta avec chaleur. Charles, pour ne laisser aucun sujet de soupçon, donna sa sœur en mariage au jeune Henri de Navarre. Jeanne d'Albret, trompée par des apparences si séduisantes, vint à la cour avec son fils, Coligni & tous les chefs des protestans. Le mariage fut célébré avec pompe: toutes les manières obligeantes, toutes les assurances d'amitié, tous les sermens si sacrés parmi les hommes, furent prodigués par Catherine & par le roi. Le reste de la cour n'était occupé que de fêtes, de jeux, & de mascarades. Enfin une nuit, qui fut la veille de la St. Barthelemi, au mois d'Août, 1572, le signal fut donné à minuit. Toutes les maisons des protestans furent forcées & ouvertes en même-tems. L'amiral de Coligni, alarmé du tumulte, sauta de son lit. Une troupe d'assassins entra dans sa chambre; un certain Besme, Lorrain,

qui avait été élevé domeſtique dans la maiſon de Guiſe, était à leur tête ; il plongea ſon épée dans le ſein de l'amiral, & lui donna un coup de revers ſur le viſage.

Le jeune Henri, duc de Guiſe, qui forma enſuite la ligue catholique, & qui fut depuis aſſaſſiné à Blois, était à la porte de la maiſon de Coligni, attendant la fin de l'aſſaſſinat, & cria tout haut : Beſme, *cela eſt-il fait?* Immédiatement après, les aſſaſſins jetèrent le corps par la fenêtre. Coligni tomba, & expira aux pieds de Guiſe, qui lui marcha ſur le corps. Non qu'il fût enivré de ce zèle catholique pour la perſécution, qui dans ce tems avait infecté la moitié de la France ; mais il y fut pouſſé par l'eſprit de vengeance, qui bien qu'il ne ſoit point en général ſi cruel que le faux zèle pour la religion, mène ſouvent à de plus grandes baſſeſſes.

Cependant tous les amis de Coligni étaient attaqués dans Paris : hommes, enfans, tout était maſſacré ſans diſtinction : toutes les rues étaient jonchées de corps morts. Quelques prêtres tenant un crucifix d'une main, & une épée de l'autre, couraient à la tête des meurtriers, & les encourageaient au nom de DIEU de n'épargner ni parens, ni amis.

Le maréchal de Tavanne, ſoldat ignorant & ſuperſtitieux, qui joignait la fureur de la religion à la rage du parti, courait à cheval dans Paris, criant aux ſoldats ; *du ſang, du ſang : la ſaignée eſt auſſi ſalutaire dans le mois d'Août que dans le mois Mai.*

Le palais du roi fut un des principaux théâtres du carnage : car le prince de Navarre logeait au Louvre, & tous ſes domeſtiques étaient proteſtans. Quelques-uns d'entr'eux furent tués dans leur lit avec leurs femmes ; d'autres s'enfuyaient tout nuds, & étaient pourſuivis par les ſoldats ſur les eſcaliers de tous les appartemens du palais, & même juſqu'à l'antichambre du roi. La jeune femme d'Henri de Navarre, éveillée par cet affreux tumulte, craignant pour ſon époux & pour elle-

même, saisie d'horreur & à demi-morte, sauta brusquement de son lit, pour aller se jeter aux pieds du roi son frère. A peine eut-elle ouvert la porte de sa chambre, que quelques-uns de ses domestiques protestans coururent s'y refugier. Les soldats entrèrent après eux, & les poursuivirent en présence de la princesse. Un d'eux qui s'était caché sous son lit, y fut tué; deux autres furent percés de coups de hallebarde à ses pieds; elle fut elle-même couverte de sang.

Il y avait un jeune gentilhomme, qui était fort avant dans la faveur du roi, à cause de son air noble, de sa politesse & d'un certain tour heureux qui régnait dans sa conversation. C'était le comte de la Rochefoucault, bisaïeul du marquis de Montendre, qui est venu en Angleterre pendant une persécution moins cruelle, mais aussi injuste. La Rochefoucault avait passé la soirée avec le roi dans une douce familiarité, où il avait donné l'essor à son imagination. Le roi sentit quelques remords, & fut touché d'une sorte de compassion pour lui. Il lui dit deux ou trois fois de ne point retourner chez lui, & de coucher dans sa chambre; mais la Rochefoucault répondit qu'il voulait aller trouver sa femme. Le roi ne l'en pressa pas davantage, & dit, *qu'on le laissât aller; je vois bien que* DIEU *a résolu sa mort.* Ce jeune homme fut massacré deux heures après.

Il y en eut fort peu qui échappèrent de ce massacre général. Parmi ceux-ci, la délivrance du jeune la Force est un exemple illustre de ce que les hommes appellent *destinée.* C'était un enfant de dix ans. Son père, son frère aîné & lui furent arrêtés en même tems par les soldats du duc d'Anjou. Ces meurtriers tombèrent sur tous les trois tumultuairement; & les frappèrent au hasard. Le père & les enfans couverts de sang, tombèrent à la renverse, les uns sur les autres. Le plus jeune, qui n'avait reçu aucun coup, contrefit le mort, & le jour suivant il fut délivré de tout danger. Une vie si miraculeusement con-

ſervée dura quatre-vingt-cinq ans Ce fut le célèbre maréchal de la Force, oncle de la ducheſſe de la Force qui eſt préſentement en Angleterre.

Cependant pluſieurs de ces infortunées victimes fuyaient du côté de la rivière. Quelques-uns la traverſaient à la nage, pour gagner le fauxbourg Saint Germain. Le roi les apperçut de ſa fenêtre, qui avait vue ſur la rivière ; ce qui eſt preſque incroyable, quoique cela ne ſoit que trop vrai, il tira ſur eux avec une carabine. Catherine de Médicis, ſans trouble & avec un air ſerein & tranquille, au milieu de cette boucherie, regardait du haut d'un balcon qui avait vue ſur la ville, enhardiſſait les aſſaſſins, & riait d'entendre les ſoupirs des mourans, & les cris de ceux qui étaient maſſacrés. Ses filles d'honneur vinrent dans la rue, avec une curioſité effrontée, digne des abominations de ce ſiècle ; elles contemplèrent le corps nud d'un gentilhomme nommé Soubiſe, qui avait été ſoupçonné d'impuiſſance, & qui venait d'être aſſaſſiné ſous les fenêtres de la reine.

La cour qui fumait encore du ſang de la nation, eſſaya quelques jours après de couvrir un forfait ſi énorme par les formalités des loix. Pour juſtifier ce maſſacre, ils imputèrent calomnieuſement à l'amiral une conſpiration qui ne fut crue de perſonne. On ordonna au parlement de procéder contre la mémoire de Coligni. Son corps fut pendu par les pieds, avec une chaîne de fer, au gibet de Montfaucon. Le roi lui-même eut la cruauté d'aller jouir de ce ſpectacle horrible. Un de ſes courtiſans l'avertiſſant de ſe retirer, parce que le corps ſentait mauvais ; le roi répondit, *le corps d'un ennemi mort ſent toujours bon.*

Il eſt impoſſible de ſavoir s'il eſt vrai que l'on envoya la tête de l'amiral à Rome. Ce qu'il y a de bien certain, c'eſt qu'il y a à Rome dans le Vatican un tableau, où eſt repréſenté le maſſacre de la St. Barthelemi, avec ces paroles ; *le pape approuve la mort de Coligni.*

Le jeune Henri de Navarre fut épargné plutôt par politique que par compaſſion de la part de Catherine, qui le retint priſonnier juſqu'à la mort du roi, pour être caution de la ſoumiſſion des proteſtans qui voudraient ſe révolter.

Jeanne d'Albret était morte ſubitement trois ou quatre jours auparavant. Quoique peut-être ſa mort eût été naturelle, ce n'eſt pas toutefois une opinion ridicule, de croire qu'elle avait été empoiſonnée.

Quoi qu'il en ſoit, l'exécution ne fut pas bornée à la ville de Paris. Les mêmes ordres de la cour furent envoyés à tous les gouverneurs des provinces de France. Il n'y eut que deux ou trois gouverneurs qui refusèrent d'obéir aux ordres du roi. Un, entr'autres, appellé Montmorin, gouverneur d'Auvergne, écrivit à S. M. la lettre ſuivante, qui mérite d'être tranſmiſe à la poſtérité.

SIRE,

J'ai reçu un ordre, ſous le ſceau de votre majeſté, de faire mourir tous les proteſtans qui ſont dans ma province. Je reſpecte trop votre majeſté pour ne pas croire que ces lettres ſont ſuppoſées; & ſi, ce qu'à DIEU *ne plaiſe, l'ordre eſt véritablement émané d'elle, je la reſpecte auſſi trop pour lui obéir.*

Ces maſſacres portèrent au cœur des proteſtans la rage & l'épouvante. Leur haine irréconciliable ſembla prendre de nouvelles forces; l'eſprit de vengeance les rendit plus forts & plus redoutables.

Peu de tems après, le roi fut attaqué d'une étrange maladie qui l'empotta au bout de deux ans. Son ſang coulait toujours, & perçait au travers des pores de ſa peau; maladie incompréhenſible, contre laquelle échoua l'art & l'habileté des médecins, & qui fut regardée comme un effet de la vengeance divine.

Durant la maladie de Charles, ſon frère le duc d'An-

jou avait été élu roi de Pologne. Il devait son élévation à la réputation qu'il avait acquise étant général, & qu'il perdit en montant sur le trône.

Dès qu'il apprit la mort de son frère, il s'enfuit de Pologne, & se hâta de venir en France se mettre en possession du périlleux héritage d'un royaume déchiré par des factions fatales à ses souverains, & inondé du sang de ses habitans. Il ne trouva en arrivant que partis & troubles qui augmentèrent à l'infini.

Henri, alors roi de Navarre, se mit à la tête des protestans, & donna une nouvelle vie à ce parti. D'un autre côté, le jeune duc de Guise commençait à frapper les yeux de tout le monde par ses grandes & dangereuses qualités. Il avait un génie encore plus entreprenant que son frère; il semblait d'ailleurs avoir une heureuse occasion d'atteindre à ce faîte de grandeur, dont son père lui avait frayé le chemin.

Le duc d'Anjou, alors Henri III était regardé comme incapable d'avoir des enfans, à cause de ses infirmités qui étaient les suites des débauches de sa jeunesse. Henri de Navarre était légitime héritier de la couronne. Guise essaya de se l'assurer à lui-même, du moins après la mort d'Henri III & de l'enlever à la maison des Capets, comme les Capets l'avaient usurpé sur la maison de Charlemagne, & comme le père de Charlemagne l'avait ravie à son légitime souverain.

Jamais si hardi projet ne parut si bien & si heureusement concerté. Henri de Navarre, & toute la maison de Bourbon était protestante. Guise commença à se concilier la bienveillance de la nation, en affectant un grand zèle pour la religion catholique. Sa libéralité lui gagna le peuple; il avait tout le clergé à sa dévotion, des amis dans le parlement, des espions à la cour, des serviteurs partout le royaume. Sa première démarche politique fut une association sous le nom de Ste. Ligue,

contre les proteſtans, pour la sûreté de la religion catholique.

La moitié du royaume entra avec empreſſement dans cette nouvelle confédération. Le pape Sixte Quint donna ſa bénédiction à la ligue, & la protégea comme une nouvelle milice romaine. Philippe II roi d'Eſpagne, ſelon la politique des ſouverains, qui concourent toujours à la ruine de leurs voiſins, encouragea la ligue de toutes ſes forces, dans la vue de mettre la France en piéces, & de s'enrichir de ſes dépouilles.

Ainſi Henri III toujours ennemi des proteſtans, fut trahi lui-même par des catholiques, aſſiégé d'ennemis ſecrets & déclarés, & inférieur en autorité à un ſujet, qui ſoumis en apparence, était réellement plus roi que lui.

La ſeule reſſource pour ſe tirer de cet embarras, était peut-être de ſe joindre avec Henri de Navarre, dont la fidélité, le courage & l'eſprit infatigable étaient l'unique barrière qu'on pouvait oppoſer à l'ambition de Guiſe, & qui pouvait retenir dans le parti du roi tous les proteſtans; ce qui eût mis un grand poids de plus dans ſa balance.

Le roi dominé par Guiſe, dont il ſe défiait, mais qu'il n'oſait offenſer, intimidé par le pape, trahi par ſon conſeil, & par ſa mauvaiſe politique, prit un parti tout oppoſé. Il ſe mit lui-même à la tête de la Ste. Ligue. Dans l'eſpérance de s'en rendre le maître, il s'unit avec Guiſe ſon ſujet rebelle, contre ſon ſucceſſeur & ſon beau-frère, que la nature & la bonne politique lui déſignaient pour ſon allié.

Henri de Navarre commandait alors en Gaſcogne une petite armée, tandis qu'un grand corps de troupes accourait à ſon ſecours de la part des princes proteſtans d'Allemagne; il était déjà ſur les frontières de Lorraine.

Le roi s'imagina qu'il pourrait tout à la fois réduire

le Navarrois, & se débarrasser de Guise. Dans ce dessein il envoya le Lorrain avec une très-petite & très-faible armée contre les Allemands, par lesquels il faillit à être mis en déroute.

Il fit marcher en même-tems Joyeuse son favori, contre le Navarrois; avec la fleur de la noblesse française, & avec la plus puissante armée qu'on eût vue depuis François I. Il échoua dans tous ces desseins. Henri de Navarre défit entiérement à Coutras cette armée si redoutable; & Guise remporta la victoire sur les Allemands.

Le Navarrois ne se servit de sa victoire que pour offrir une paix sûre au royaume, & son secours au roi. Mais quoique vainqueur, il se vit refusé, le roi craignant plus ses propres sujets que ce prince.

Guise retourna victorieux à Paris, & y fut reçu comme le sauveur de la nation. Son parti devint plus audacieux, & le roi plus méprisé; en sorte que Guise semblait plutôt avoir triomphé du roi que des Allemands.

Le roi sollicité de toutes parts, sortit, mais trop tard, de sa profonde léthargie. Il essaya d'abattre la ligue; il voulut s'assurer de quelques bourgeois les plus séditieux; il osa défendre à Guise l'entrée de Paris; mais il éprouva à ses dépens ce que c'est que de commander sans pouvoir. Guise, au mépris de ses ordres, vint à Paris; les bourgeois prirent les armes, les gardes du roi furent arrêtés, & lui-même fut emprisonné dans son palais.

Rarement les hommes sont assez bons, ou assez méchans. Si Guise avait entrepris dans ce jour sur la liberté ou la vie du roi, il aurait été le maître de la France; mais il le laissa échapper, après l'avoir assiégé, & en fit ainsi trop ou trop peu.

Henri III s'enfuit à Blois, où il convoqua les états-généraux du royaume. Ces états ressemblaient au par-

lement de la Grande-Bretagne, quant à leur convocation; mais leurs opérations étaient différentes. Comme ils étaient rarement assemblés, ils n'avaient point de règles pour se conduire. C'était en général une assemblée de gens incapables, faute d'expérience, de savoir prendre de justes mesures, ce qui formait une véritable confusion.

Guise, après avoir chassé son souverain de sa capitale, osa venir le braver à Blois, en présence d'un corps qui représentait la nation. Henri & lui se réconcilièrent solemnellement; ils allèrent ensemble au même autel: ils y communièrent ensemble. L'un promit par serment d'oublier toutes les injures passées, l'autre d'être obéissant & fidèle à l'avenir; mais dans le même tems le roi projetait de faire mourir Guise, & Guise de faire détrôner le roi.

Guise avait été suffisamment averti de se défier d'Henri; mais il le méprisait trop pour le croire assez hardi d'entreprendre un assassinat. Il fut la dupe de sa sécurité: le roi avait résolu de se venger de lui, & de son frère le cardinal de Guise, le compagnon de ses ambitieux desseins, & le plus hardi promoteur de la ligue. Le roi fit lui-même provision de poignards, qu'il distribua à quelques Gascons, qui s'étaient offerts d'être les ministres de sa vengeance. Ils tuèrent Guise dans le cabinet du roi; mais ces mêmes hommes qui avaient tué le duc, ne voulurent point tremper leurs mains dans le sang de son frère, parce qu'il était prêtre & cardinal; comme si la vie d'un homme qui porte une robe longue & un rabat, était plus sacrée que celle d'un homme qui porte un habit court & une épée.

Le roi trouva quatre soldats, qui, au rapport du jésuite Maimbourg, n'étant pas si scrupuleux que les Gascons, tuèrent le cardinal pour cent écus chacun. Ce fut sous l'appartement de Catherine de Médicis que les deux frères furent tués; mais elle ignorait parfaite-

ment le deſſein de ſon fils, n'ayant plus alors la confiance d'aucun parti, & étant même abandonnée par le roi.

Si une telle vengeance eût été revêtue des formalités de la loi, qui ſont les inſtrumens naturels de la juſtice des rois, ou le voile naturel de leur iniquité, la ligue en eût été épouvantée : mais manquant de cette forme ſolemnelle, cette action fut regardée comme un affreux aſſaſſinat, & ne fit qu'irriter le parti. Le ſang des Guiſes fortifia la ligue, comme la mort de Coligni avait fortifié les proteſtans. Pluſieurs villes de France ſe révoltèrent ouvertement contre le roi.

Il vint d'abord à Paris : mais il en trouva les portes fermées, & tous les habitans ſous les armes.

Le fameux duc de Mayenne, cadet du feu duc de Guiſe, était alors dans Paris. Il avait été éclipſé par la gloire de Guiſe pendant ſa vie ; mais après ſa mort, le roi le trouva auſſi dangereux ennemi que ſon frère. Il avait toutes ſes grandes qualités, auxquelles il ne manqua que l'éclat & le luſtre.

Le parti des Lorrains était très-nombreux dans Paris. Le grand nom de Guiſe, leur magnificence, leur libéralité, leur zèle apparent pour la religion catholique, les avaient rendus les délices de la ville. Prêtres, bourgeois, femmes, magiſtrats, tout ſe ligua fortement avec Mayenne, pour pourſuivre une vengeance qui leur paraiſſait légitime.

La veuve du duc préſenta une requête au parlement contre Henri, comme contre un meurtrier. Le procès commença ſuivant le cours ordinaire de la juſtice : deux conſeillers furent nommés pour marquer les chefs d'accuſation contre le roi. Mais le parlement n'alla pas plus loin, les principaux étant ſinguliérement attachés aux intérêts du roi.

La ſorbonne ne ſuivit point cet exemple de modération ; ſoixante & dix docteurs publièrent un écrit, par

lequel ils déclarèrent Henri de Valois déchu de ſon droit à la couronne, & les ſujets diſpenſés du ſerment de fidélité.

Mais l'autorité royale n'avait pas d'ennemis plus dangereux que ces bourgeois de Paris, nommés les Seize, non à cauſe de leur nombre, puiſqu'ils étaient quarante, mais à cauſe des ſeize quartiers de Paris, dont ils s'étaient partagé le gouvernement. Le plus conſidérable de tous ces bourgeois était un certain le Clerc, qui avait uſurpé le grand nom de Buſſi. C'était un citoyen hardi, & un méchant ſoldat, comme tous ſes compagnons. Ses Seize avaient acquis une autorité abſolue, & devinrent dans la ſuite auſſi inſupportables à Mayenne, qu'ils avaient été terribles au roi.

D'ailleurs les prêtres qui ont toujours été les trompettes de toutes les révolutions, tonnaient en chaire, & aſſuraient de la part de Dieu, que celui qui tuerait le tyran, entrerait infailliblement en paradis. Les noms ſacrés & dangereux de Jéhu & de Judith, & tous ces aſſaſſinats conſacrés par l'écriture ſainte, frappaient partout les oreilles de la nation. Dans cette affreuſe extrémité, le roi fut enfin forcé d'implorer le ſecours de ce même Navarrois, qu'il avait autrefois refuſé. Ce prince fut plus ſenſible à la gloire de protéger ſon beau-frère & ſon roi, qu'à la victoire qu'il avait remportée ſur lui

Il mena ſon armée au roi; mais avant que ſes troupes fuſſent arrivées, il vint le trouver, accompagné d'un ſeul page. Le roi fut étonné de ce trait de généroſité, dont il n'avait pas été lui-même capable. Quoi qu'il en ſoit, les deux rois marchèrent vers Paris à la tête d'une puiſſante armée. La ville n'était point en état de ſe défendre. La ligue touchait au moment de ſa ruine entière, lorſqu'un jeune religieux de l'ordre de St. Dominique changea toute la face des affaires.

Son nom était Jacques Clément; il était né dans un village de Bourgogne appellé Sorbonne, âgé de vingt-

quatre ans. Sa farouche piété & son esprit noir & mélancolique se laissèrent bientôt entraîner au fanatisme, par les importunes clameurs de prêtres. Il se chargea d'être le libérateur & le martyr de la Ste. Ligue. Il communiqua son projet à ses amis & à ses supérieurs : tous l'encouragèrent & le canonisèrent d'avance. Clément se prépara à son parricide par des jeûnes & par des prières continuelles, pendant des nuits entières. Il se confessa, reçut les sacremens, puis acheta un bon couteau. Il alla à St. Cloud, où était le quartier du roi, & demanda à être présenté à ce prince, sous prétexte de lui révéler un secret, dont il lui importait d'être promptement instruit. Ayant été conduit devant sa majesté, il se prosterna avec une modeste rougeur sur le front; & il lui remit une lettre qu'il disait être écrite par Achille de Harlai, premier président. Tandis que le roi lit, le moine le frappe dans le ventre, & laisse le couteau dans la place. Ensuite avec un regard assuré, & les mains sur sa poitrine, il lève les yeux au ciel, attendant paisiblement les suites de son assassinat. Le roi se lève, arrache le couteau de son ventre, & en frappe le meurtrier au front. Plusieurs courtisans accoururent au bruit. Leur devoir exigeait qu'ils arrêtassent le moine, pour lui donner la question, pour l'interroger & tâcher de découvrir ses complices; mais ils le tuèrent sur le champ avec une précipitation qui les fit soupçonner d'avoir été trop instruits de son dessein. Henri de Navarre fut alors roi de France par le droit de sa naissance, reconnu d'une partie de l'armée, & abandonné par l'autre.

Le duc d'Epernon & quelques autres quittèrent l'armée, alléguant qu'ils étaient trop bons catholiques pour prendre les armes pour un roi qui n'allait point à la messe. Ils espéraient secrètement que le renversement du royaume, l'objet de leurs desirs & de leur espérance, leur donnerait occasion de se rendre souverains dans leur pays.

Cependant le meurtre de Clément fut approuvé à Rome, & adoré à Paris. La Ste. Ligue reconnut pour son roi le cardinal de Bourbon, vieux prêtre, oncle d'Henri IV, pour faire voir au monde que ce n'était pas la maison de Bourbon, mais les hérétiques, que sa haine poursuivait.

Ainsi le duc de Mayenne fut assez sage pour ne pas usurper le titre de roi ; & cependant il s'empara de toute l'autorité royale, pendant que le malheureux cardinal de Bourbon, appellé roi par la ligue, fut gardé prisonnier par Henri IV le reste de sa vie, qui dura encore deux ans. La ligue plus appuyée que jamais par le pape, secourue des Espagnols, & forte par elle-même, était parvenue au plus haut point de sa grandeur, & faisait sentir à Henri IV cette haine que le faux zèle inspire, & ce mépris que font naître les heureux succès.

Henri avait peu d'amis, peu de places importantes, point d'argent & une petite armée ; mais son courage, son activité, sa politique suppléaient à tout ce qui lui manquait. Il gagna plusieurs batailles, & entr'autres, celle d'Ivri sur le duc de Mayenne, une des plus remarquables qui ait jamais été donnée. Les deux généraux montrèrent dans ce jour toute leur capacité, & les soldats tout leur courage. Il y eut peu de fautes commises de part & d'autre. Henri fut enfin redevable de la victoire à la supériorité de ses connaissances & de sa valeur. Mais il avoua que Mayenne avait rempli tous les devoirs d'un grand général : *Il n'a péché*, dit-il, *que dans la cause qu'il soutenait.*

Il se montra après la victoire aussi modéré qu'il avait été terrible dans le combat. Instruit que le pouvoir diminue souvent, quand on en fait un usage trop étendu, & qu'il augmente en l'employant avec ménagement, il mit un frein à la fureur du soldat armé contre l'ennemi ; il eut soin des blessés, & donna la li-

berté à plusieurs personnes. Cependant tant de valeur & tant de générosité ne touchèrent point les ligueurs.

Les guerres civiles de France étaient devenues la querelle de toute l'Europe. Le roi Philippe II était vivement engagé à défendre la ligue : la reine Elizabeth donnait toutes sortes de secours à Henri, non parce qu'il était protestant, mais parce qu'il était ennemi de Philippe II dont il lui était dangereux de laisser croître le pouvoir. Elle envoya à Henri cinq mille hommes sous le commandement du comte d'Essex, son favori, auquel elle fit depuis trancher la tête.

Le roi continua la guerre avec différens succès. Il prit d'assaut tous les fauxbourgs de Paris dans un seul jour. Il eût peut-être pris de même la ville, s'il n'eût pensé qu'à la conquérir; mais il craignit de donner sa capitale en proie aux soldats, & de ruiner une ville qu'il avait envie de sauver. Il assiégea Paris; il leva le siége, il le recommença; enfin il le bloqua, & coupa toutes les communications à la ville, dans l'espérance que les Parisiens seraient forcés, par la disette des vivres, à se rendre sans effusion de sang.

Mais Mayenne, les prêtres & les Seize tournèrent les esprits avec tant d'art, les envenimèrent si fort contre les hérétiques, & remplirent leur imagination de tant de fanatisme, qu'ils aimèrent mieux mourir de faim, que de se rendre & d'obéir.

Les moines & les religieux donnèrent un spectacle qui, bien que ridicule en lui-même, fut cependant un ressort merveilleux pour animer le peuple. Ils firent une espèce de revue militaire, marchant par rang & de file, & portant des armes rouillées par dessus leurs capuchons, ayant à leur tête la figure de la vierge Marie, branlant des épées, & criant qu'ils étaient tout prêts à combattre, & à mourir pour la défense de la foi; en sorte que les bourgeois voyant leurs confesseurs armés, croyaient effectivement soutenir la cause de DIEU.

Quoi qu'il en ſoit la diſette dégénéra en famine univerſelle. Le nombre prodigieux de citoyens n'avait d'autre nourriture que les ſermons des prêtres, & que les miracles imaginaires des moines, qui par ce pieux artifice avaient dans leurs couvens toutes choſes en abondance, tandis que toute la ville était ſur le point de mourir de faim. Les miſérables Pariſiens, trompés d'abord par l'eſpérance d'un prompt ſecours, chantaient dans les rues des ballades & des lampons contre Henri : folie qu'on ne pourrait attribuer à quelqu'autre nation avec vraiſemblance ; mais qui eſt aſſez conforme au génie des Français, même dans un état ſi affreux. Cette courte & déplorable joie fut bientôt entiérement étouffée par la misère la plus réelle & la plus étonnante. Trente mille hommes moururent de faim dans l'eſpace d'un mois. Les malheureux citoyens, preſſés par la famine, eſſayèrent de faire une eſpèce de pain avec les os des morts, leſquels étant briſés & bouillis formaient une ſorte de gelée. Mais cette nourriture ſi peu naturelle ne ſervait qu'à les faire mourir plus promptement. On conte, & cela eſt atteſté par les témoignages les plus authentiques, qu'une femme tua & mangea ſon propre enfant. Au reſte, l'inflexible opiniâtreté des Pariſiens était égale à leur misère. Henri eut plus de compaſſion pour leur état qu'ils n'en avaient eux-mêmes : ſon bon naturel l'emporta ſur ſon intérêt particulier.

Il ſouffrit que ſes ſoldats vendiſſent en particulier toutes ſortes de proviſions à la ville. Ainſi on vit arriver ce qu'on n'avait pas encore vu, que les aſſiégés étaient nourris par les aſſiégeans. C'était un ſpectacle bien ſingulier que de voir les ſoldats qui du fond de leurs tranchées envoyaient des vivres aux citoyens, qui leur jetaient de l'argent de leurs remparts. Pluſieurs officiers, entraînés par la licence ſi ordinaire à la ſoldateſque, troquaient un aloyau pour une fille ; en ſorte qu'on ne voyait que femmes qui deſcendaient dans des

baquets, & des baquets qui remontaient pleins de provisions. Par-là une licence hors de saison régna parmi les officiers; les soldats amassèrent beaucoup d'argent; les assiégés furent soulagés, & le roi perdit la ville; car dans le même tems une armée d'Espagnols vint des Pays-bas. Le roi fut obligé de lever le siège, & d'aller à sa rencontre, au travers de tous les dangers & de tous les hasards de la guerre, jusqu'à ce qu'enfin les Espagnols ayant été chassés du royaume, il revint une troisième fois devant Paris, qui était toujours plus opiniâtré à ne point le recevoir.

Sur ces entrefaites, le cardinal de Bourbon, ce fantôme de la royauté, mourut. On tint une assemblée à Paris, qui nomma les états généraux du royaume pour procéder à l'élection d'un nouveau roi. L'Espagne influait fortement sur ces états : Mayenne avait un parti considérable, qui voulait le mettre sur le trône. Enfin Henri, ennuyé de la cruelle nécessité de faire éternellement la guerre à ses sujets, & sachant d'ailleurs que ce n'était pas sa personne, mais sa religion qu'ils haïssaient, résolut de rentrer au giron de l'église romaine. Peu de semaines après, Paris lui ouvrit ses portes. Ce qui avait été impossible à sa valeur & à sa magnanimité, il l'obtint facilement en allant à la messe, & en recevant l'absolution du pape.

Tout le peuple changé dans ce jour salutaire,
Reconnaît son vrai roi, son vainqueur & son père.
Dès-lors on admira ce règne fortuné,
Et commencé trop tard & trop tôt terminé.
L'Espagnol en trembla. Justement désarmé
Rome adopta Bourbon; Rome s'en vit aimée.
La discorde rentra dans l'éternelle nuit

A reconnaître un roi Mayenne fut réduit ;
Et ſoumettant enfin ſon cœur & ſes provinces,
Fut le meilleur ſujet du plus juſte des princes.

Henriade, fin du dernier chant.

TRAITÉ SUR LA TOLÉRANCE.

HISTOIRE ABRÉGÉE DE LA MORT DE JEAN CALAS.

LE meurtre de Calas, commis dans Touloufe avec le glaive de la juftice le neuvième Mars 1762, eft un des plus finguliers événemens qui méritent l'attention de notre âge, & de la poftérité. On oublie bientôt cette foule de morts qui a péri dans des batailles fans nombre, non-feulement parce que c'eft la fatalité inévitable de la guerre, mais parce que ceux qui meurent par le fort des armes, pouvaient auffi donner la mort à leurs ennemis, & n'ont point péri fans fe défendre. Là où le danger & l'avantage font égaux, l'étonnement ceffe, & la pitié même s'affaiblit; mais fi un père de famille innocent eft livré aux mains de l'erreur ou de la paffion, ou du fanatifme, fi l'accufé n'a de défenfe que fa vertu, fi les arbitres de fa vie n'ont à rifquer en l'égorgeant que de fe tromper, s'ils peuvent tuer impunément par un arrêt; alors le cri public s'élève, chacun craint pour foi-même; on voit que perfonne n'eft en sûreté de fa vie devant un tribunal érigé pour veiller fur la vie des citoyens, & toutes les voix fe réuniffent pour demander vengeance.

Il s'agiffait dans cette étrange affaire, de religion, de fuicide, de parricide: il s'agiffait de favoir fi un père & une mère avaient étranglé leur fils pour plaire à DIEU, fi un frère avait étranglé fon frère, fi un ami avait étranglé fon ami, & fi les juges avaient à fe reprocher d'avoir fait mourir fur la roue un père innocent, ou d'avoir épargné une mère, un frère, un ami coupables.

Jean Calas, âgé de ſoixante-huit ans, exerçait la profeſſion de négociant à Toulouſe, depuis plus de quarante années, & était reconnu de tous ceux qui ont vécu avec lui pour un bon père. Il était proteſtant, ainſi que ſa femme & tous ſes enfans, excepté un qui avait abjuré l'héréſie, & à qui le père faiſait une petite penſion. Il paraiſſait ſi éloigné de cet abſurde fanatiſme qui rompt tous les liens de la ſociété, qu'il approuva la converſion de ſon fils Louis Calas, & qu'il avait depuis trente ans chez lui une ſervante zélée catholique, laquelle avait élevé tous ſes enfans.

Un des fils de Jean Calas, nommé, Marc-Antoine, était un homme de lettres : il paſſait pour un eſprit inquiet, ſombre & violent. Ce jeune homme ne pouvant réuſſir ni à entrer dans le négoce auquel il n'était pas propre, ni à être reçu avocat parce qu'il fallait des certificats de catholicité qu'il ne put obtenir, réſolut de finir ſa vie, & fit preſſentir ce deſſein à un de ſes amis ; il ſe confirma dans ſa réſolution par la lecture de tout ce qu'on a jamais écrit ſur le ſuicide.

Enfin, un jour, ayant perdu ſon argent au jeu, il choiſit ce jour-là même pour exécuter ſon deſſein. Un ami de ſa famille, & le ſien, nommé Lavaiſſe, jeune homme de dix-neuf ans, connu par la candeur & la douceur de ſes mœurs, fils d'un avocat célèbre de Toulouſe, était arrivé (*a*) de Bordeaux la veille ; il ſoupa par haſard chez les Calas. Le père, la mère, Marc-Antoine leur fils aîné, Pierre leur ſecond fils, mangèrent enſemble. Après le ſouper on ſe retira dans un petit ſallon : Marc-Antoine diſparut : enfin, lorſque le jeune Lavaiſſe voulut partir, Pierre Calas & lui étant deſcendus, trouvèrent en-bas auprès du magaſin, Marc-Antoine en chemiſe, pendu à un porte, & ſon habit plié ſur le comptoir ; ſa chemiſe n'était pas ſeulement dérangée ; ſes cheveux étaient bien pei-

(*a*) 12 Octobre 1761.

gnés : il n'avait ſur ſon corps aucune plaie, aucune meurtriſſure. (*a*)

On paſſe ici tous les détails dont les avocats ont rendu compte : on ne décrira point la douleur & le déſeſpoir du père & de la mère : leurs cris furent entendus des voiſins. Lavaiſſe & Pierre Calas hors d'eux-mêmes coururent chercher des chirurgiens & la juſtice.

Pendant qu'ils s'acquittaient de ce devoir, pendant que le père & la mère étaient dans les ſanglots & dans les larmes, le peuple de Toulouſe s'attroupe autour de la maiſon. Ce peuple eſt ſuperſtitieux & emporté; il regarde comme des monſtres ſes frères qui ne ſont pas de la même religion que lui. C'eſt à Toulouſe qu'on remercia DIEU ſolemnellement de la mort de Henri III, & qu'on fit ſerment d'égorger le premier qui parlerait de reconnaître le grand, le bon Henri IV. Cette ville ſolemniſe encore tous les ans par une proceſſion & par des feux de joie, le jour où elle maſſacra quatre mille citoyens hérétiques il y a deux ſiècles. En vain ſix arrêts du conſeil ont défendu cette odieuſe fête ; les Toulouſains l'ont toujours célébrée comme les jeux floraux.

Quelque fanatique de la populace s'écria que Jean Calas avait pendu ſon propre fils Marc-Antoine. Ce cri répété fut unanime en un moment; d'autres ajoutèrent que le mort devait le lendemain faire abjuration, que ſa famille & le jeune Lavaiſſe l'avaient étranglé, par haine contre la religion catholique ; le moment d'après on n'en douta plus ; toute la ville fut perſuadée que c'eſt un point de religion chez les proteſtans, qu'un père & une mère doivent aſſaſſiner leur fils, dès qu'il veut ſe convertir.

Les eſprits une fois émus ne s'arrêtent point. On ima-

(*a*) On ne lui trouva après le tranſport du cadavre à l'hôtel-de-ville, qu'une petite égratignure au bout du nez, & une petite tache ſur la poitrine, cauſés par quelque inadvertence dans le tranſport du corps.

gina que les proteſtans du Languedoc s'étaient aſſemblés la veille, qu'ils avaient choiſi à la pluralité des voix un bourreau de la ſecte, que le choix était tombé ſur le jeune Lavaiſſe, que ce jeune homme en vingt-quatre heures avait reçu la nouvelle de ſon élection, & était arrivé de Bordeaux pour aider Jean Calas, ſa femme & leur fils Pierre, à étrangler un ami, un fils, un frère.

Le Sr. David, capitoul de Toulouſe, excité par ces rumeurs, & voulant ſe faire valoir par une prompte exécution, fit une procédure contre les règles & les ordonnances. La famille Calas, la ſervante catholique, Lavaiſſe furent mis aux fers.

On publia un monitoire non moins vicieux que la procédure. On alla plus loin. Marc-Antoine Calas était mort calviniſte; & s'il avait attenté ſur lui-même, il devait être traîné ſur la claie : on l'inhuma avec la plus grande pompe dans l'égliſe St. Etienne, malgré le curé qui proteſtait contre cette profanation.

Il y a dans le Languedoc quatre confréries de pénitens, la blanche, la bleue, la griſe, & la noire. Les confrères portent un long capuce avec un maſque de drap percé de deux trous pour laiſſer la vue libre : ils ont voulu engager M. le duc de Fitz-James, commandant de la province à entrer dans leur corps, & il les a refuſés. Les confrères blancs firent à Marc-Antoine Calas un ſervice ſolemnel comme à un martyr. Jamais aucune égliſe ne célébra la fête d'un martyr véritable avec plus de pompe ; mais cette pompe fut terrible. On avait élevé au-deſſus d'un magnifique catafalque, un ſquelette qu'on faiſait mouvoir, & qui repréſentait Marc-Antoine Calas, tenant d'une main une palme, & de l'autre la plume dont il devait ſigner l'abjuration de l'héréſie, & qui écrivait en effet l'arrêt de mort de ſon père.

Alors il ne manqua plus au malheureux qui avait

attenté ſur ſoi-même que la canoniſation ; tout le peuple le regardait comme un ſaint ; quelques-uns l'invoquaient, d'autres allaient prier ſur ſa tombe, d'autres lui demandaient des miracles, d'autres racontaient ceux qu'il avait faits. Un moine lui arracha quelques dents pour avoir des reliques durables. Une dévote un peu ſourde, dit qu'elle avait entendu le ſon des cloches. Un prêtre apoplectique fut guéri après avoir pris de l'émétique. On dreſſa des verbaux de ces prodiges. Celui qui écrit cette relation, poſsède une atteſtation qu'un jeune homme de Toulouſe eſt devenu fou pour avoir prié pluſieurs nuits ſur le tombeau du nouveau ſaint, & pour n'avoir pu obtenir un miracle qu'il implorait.

Quelques magiſtrats étaient de la confrérie des pénitens blancs. Dès ce moment la mort de Jean Calas parut infaillible.

Ce qui ſurtout prépara ſon ſupplice, ce fut l'approche de cette fête ſingulière que les Toulouſains célèbrent tous les ans en mémoire d'un maſſacre de quatre mille huguenots ; l'année 1762 était l'année ſéculaire. On dreſſait dans la ville l'appareil de cette ſolemnité : cela même allumait encore l'imagination échauffée du peuple : on diſait publiquement que l'échaffaut ſur lequel on rouerait les Calas, ſerait le plus grand ornement de la fête ; on diſait que la providence amenait elle-même ces victimes pour être ſacrifiées à notre ſainte religion. Vingt perſonnes ont entendu ces diſcours, & de plus violens encore. Et c'eſt de nos jours ! & c'eſt dans un tems où la philoſophie a fait tant de progrès ! & c'eſt lorſque cent académies écrivent pour inſpirer la douceur des mœurs ! il ſemble que le fanatiſme indigné depuis peu des ſuccès de la raiſon, ſe débatte ſous elle avec plus de rage.

Treize juges s'aſſemblèrent tous les jours pour terminer le procès. On n'avait, on ne pouvait avoir aucune preuve contre la famille ; mais la religion trom-

pée tenait lieu de preuve. Six juges persistèrent longtems à condamner Jean Calas, son fils & Lavaisse à la roue, & la femme de Jean Calas au bûcher. Sept autres plus modérés voulaient au moins qu'on examinât. Les débats furent réitérés & longs. Un des juges, convaincu de l'innocence des accusés, & de l'impossibilité du crime, parla vivement en leur faveur ; il opposa le zèle de l'humanité au zèle de la sévérité ; il devint l'avocat public des Calas dans toutes les maisons de Toulouse, où les cris continuels de la religion abusée demandaient le sang de ces infortunés. Un autre juge connu par sa violence, parlait dans la ville avec autant d'emportement contre les Calas, que le premier montrait d'empressement à les défendre. Enfin l'éclat fut si grand, qu'ils furent obligés de se reculer l'un & l'autre ; ils se retirèrent à la campagne.

Mais par un malheur étrange, le juge favorable aux Calas, eut la délicatesse de persister dans sa récusation, & l'autre revint donner sa voix contre ceux qu'il ne devait point juger : ce fut cette voix qui forma la condamnation à la roue ; car il y eut huit voix contre cinq, un des six juges opposés ayant à la fin, après bien des contestations, passé au parti le plus sévère.

Il semble que quand il s'agit d'un parricide & de livrer un père de famile au plus affreux supplice, le jugement devrait être unanime, parce que les preuves d'un crime si inoui, (*a*) devraient être d'une évidence

(*a*) Je ne connais que deux exemples de pères accusés dans l'histoire d'avoir assassiné leurs fils pour la religion : le premier est du père de Ste. Barbara, que nous nommons Ste. Barbe. Il avait commandé deux fenêtres dans sa salle de bains : Barbe en son absence en fit une troisième en l'honneur de la Ste. Trinité : elle fit *du bout du doigt* le signe de la croix sur des colonnes de marbre, & ce signe se grava profondément dans les colonnes. Son père en colère courut après elle l'épée à la main : mais elle s'enfuit à travers une montagne, qui s'ouvrit pour elle. Le père fit le tour de la montagne, & rattrapa sa fille ; on la fouetta toute nue, mais DIEU la cou-

fenfible à tout le monde : le moindre doute dans un cas pareil, doit fuffire pour faire trembler un juge qui va figner un arrêt de mort. La faibleffe de notre raifon & l'infuffifance de nos loix fe font fentir tous les jours ; mais dans quelle occafion en découvre-t-on mieux la misère que quand la prépondérance d'une feule voix fait rouer un citoyen ? il fallait dans Athènes cinquante voix au-delà de la moitié pour ofer prononcer un jugement de mort. Qu'en réfulte-t-il ? ce que nous favons très-inutilement, que les Grecs étaient plus fages & plus humains que nous.

Il paraiffait impoffible que Jean Calas, vieillard de foixante-huit ans, qui avait depuis long-tems les jambes enflées & faibles, eût feul étranglé & pendu un fils âgé de vingt-huit ans, qui était d'une force au-deffus de l'ordinaire ; il fallait abfolument qu'il eût été affifté dans cette exécution par fa femme, par fon fils Pierre Calas, par Lavaiffe & par la fervante. Ils ne s'étaient pas quittés un feul moment le foir de cette fatale aventure. Mais cette fuppofition était encore auffi abfurde que l'autre : car comment une fervante zélée catholique aurait-elle pu fouffrir que des huguenots affaffinaffent un jeune homme élevé par elle, pour le punir d'aimer la religion de cette fervante ? comment Lavaiffe ferait-il venu exprès de Bourdeaux pour étrangler fon ami dont il ignorait la converfion prétendue ? comment une mère tendre aurait-elle mis les mains fur fon fils ? comment tous enfemble auraient-ils pu étrangler un jeune homme auffi robufte qu'eux tous, fans un combat long & violent, fans des cris affreux qui auraient appellé tout le voifinage, fans des coups

vrit d'un nuage blanc ; enfin fon père lui trancha la tête. Voilà ce que rapporte la *Fleur des Saints*.

Le fecond exemple eft du prince *Hermenegilde*. Il fe révolta contre le roi fon père, lui donna bataille en 584, fut vaincu & tué par un officier : on en a fait un martyr, parce que fon père était arien.

réitérés, ſans des meurtriſſures, ſans des habits déchirés ?

Il était évident que ſi le parricide avait pu être commis, tous les acuſés étaient également coupables, parce qu'ils ne s'étaient pas quittés d'un moment ; il était évident qu'ils ne l'étaient pas ; il était évident que le père ſeul ne pouvait l'être ; & cependant l'arrêt condamna ce père ſeul à expirer ſur la roue.

Le motif de l'arrêt était auſſi inconcevable que tout le reſte. Les juges qui étaient décidés pour le ſupplice de Jean Calas, perſuadèrent aux autres que ce vieillard faible ne pourrait réſiſter aux tourmens, & qu'il avouerait ſous les coups des bourreaux ſon crime & celui de ſes complices. Ils furent confondus, quand ce vieillard, en mourant ſur la roue, prit DIEU à témoin de ſon innocence, & le conjura de pardonner à ſes juges.

Ils furent obligés de rendre un ſecond arrêt contradictoire avec le premier, d'élargir la mère, ſon fils Pierre, le jeune Lavaiſſe & la ſervante : mais un des conſeillers leur ayant fait ſentir que cet arrêt démentait l'autre, qu'ils ſe condamnaient eux-mêmes, que tous les accuſés ayant toujours été enſemble dans le tems qu'on ſuppoſait le parricide, l'élargiſſement de tous les ſurvivans prouvait invinciblement l'innocence du père de famille exécuté. Ils prirent alors le parti de bannir Pierre Calas ſon fils. Ce banniſſement ſemblait auſſi inconſéquent, auſſi abſurde que tout le reſte : car Pierre Calas était coupable ou innocent du parricide ; s'il était coupable, il fallait le rouer comme ſon père ; s'il était innocent, il ne fallait pas le bannir. Mais les juges effrayés du ſupplice du père, & de la piété attendriſſante avec laquelle il était mort, imaginèrent ſauver leur honneur en laiſſant croire qu'ils faiſaient grace au fils, comme ſi ce n'eût pas été une prévarication nouvelle de faire grace ; & ils crurent que le banniſſement de ce jeune homme pauvre & ſans appui étant ſans conſéquence, n'était pas une

grande injuſtice après celle qu'ils avaient eu le malheur de commettre.

On commença par menacer Pierre Calas dans ſon cachot, de le traiter comme ſon père s'il n'abjurait pas ſa religion. C'eſt ce que ce jeune homme (*a*) atteſte par ſerment.

Pierre Calas, en ſortant de la ville, rencontra un abbé convertiſſeur qui le fit rentrer dans Toulouſe; on l'enferma dans un couvent de dominicains, & là on le contraignit à remplir toutes les fonctions de la catholicité; c'était en partie ce qu'on voulait; c'était le prix du ſang de ſon père; & la religion qu'on avait cru venger, ſemblait ſatisfaite.

On enleva les filles à la mère; elles furent enfermées dans un couvent. Cette femme preſque arroſée du ſang de ſon mari, ayant tenu ſon fils aîné mort entre ſes bras, voyant l'autre banni, privée de ſes filles, dépouillée de tout ſon bien, était ſeule dans le monde, ſans pain, ſans eſpérance, & mourante de l'excès de ſon malheur. Quelques perſonnes ayant examiné mûrement toutes les circonſtances de cette aventure horrible, en furent ſi frappées, qu'elles firent preſſer la dame Calas, retirée dans une ſolitude, d'oſer venir demander juſtice aux pieds du trône. Elle ne pouvait pas alors ſe ſoutenir, elle s'éteignait; & d'ailleurs étant née Angloiſe, tranſplantée dans une province de France dès ſon jeune âge, le nom ſeul de la ville de Paris l'effrayait. Elle s'imaginait que la capitale du royaume devait être encore plus barbare que celle de Touloufe. Enfin le devoir de venger la mémoire de ſon mari, l'emporta ſur ſa faibleſſe. Elle arriva à Paris prête d'expirer. Elle fut étonnée d'y trouver de l'accueil, des ſecours & des larmes.

(*a*) Un jacobin vint dans mon cachot, & me menaça du même genre de mort, ſi je n'abjurais pas: c'eſt ce que j'atteſte devant DIEU, 23 Juillet 1762.

Pierre Calas.

La raiſon l'emporte à Paris ſur le fanatiſme, quelque grand qu'il puiſſe être, au-lieu qu'en province le fanatiſme l'emporte preſque toujours ſur la raiſon.

M. de Beaumont, célèbre avocat du parlement de Paris, prit d'abord ſa défenſe & dreſſa une conſultation qui fut ſignée de quinze avocats. M. Loiſeau, non moins éloquent, compoſa un mémoire en faveur de la famille. M. Mariette, avocat au conſeil, dreſſa une requête juridique, qui portait la conviction dans tous les eſprits.

Ces trois généreux défenſeurs des loix & de l'innocence abandonnèrent à la veuve le profit des éditions de leurs plaidoyers. (*a*) Paris & l'Europe entière s'émurent de pitié, & demandèrent juſtice avec cette femme infortunée. L'arrêt fut prononcé par tout le public longtems avant qu'il pût être ſigné par le conſeil.

La pitié pénétra juſqu'au miniſtère, malgré le torrent continuel des affaires, qui ſouvent exclut la pitié, & malgré l'habitude de voir des malheureux, qui peut endurcir le cœur encore davantage. On rendit les filles à la mère. On les vit toutes les trois couvertes d'un crêpe & baignées de larmes, en faire répandre à leurs juges.

Cependant cette famille eut encore quelques ennemis, car il s'agiſſait de religion. Pluſieurs perſonnes qu'on appelle en France *dévotes*, (*a*) dirent hautement qu'il valait mieux laiſſer rouer un vieux calviniſte innocent, que d'expoſer huit conſeillers de Languedoc à convenir qu'ils s'étaient trompés : on ſe ſervit même de cette expreſſion : « il y a plus de magiſtrats que » de Calas : » & on inférait de-là que la famille Calas devait être immolée à l'honneur de la magiſtrature. On

(*a*) On les a contrefaits dans pluſieurs villes, & la dame Calas a perdu le fruit de cette généroſité.

(*b*) *Dévot* vient du mot latin *devotus*. Les *devoti* de l'ancienne Rome étaient ceux qui ſe dévouaient pour le ſalut de la république ; c'étaient les *Curtius*, les *Décius*.

ne ſongeait pas que l'honneur des juges conſiſte comme celui des autres hommes à réparer leurs fautes. On ne croit pas en France que le pape aſſiſté de ſes cardinaux ſoit infaillible : on pourrait croire de même que huit juges de Toulouſe ne le ſont pas. Tout le reſte des gens ſenſés & déſintéreſſés diſaient que l'arrêt de Toulouſe ſerait caſſé dans toute l'Europe, quand même des conſidérations particulières empêcheraient qu'il fût caſſé dans le conſeil.

Tel était l'état de cette étonnante aventure, lorſqu'elle a fait naître à des perſonnes impartiales, mais ſenſibles, le deſſein de préſenter au public quelques réflexions ſur la tolérance, ſur l'indulgence, ſur la commiſération, que l'abbé Houteville appelle *Dogme monſtrueux*, dans ſa déclamation ampoulée & erronée ſur des faits, & que la raiſon appelle *l'apanage de la nature.*

Ou les juges de Toulouſe entraînés par le fanatiſme de la populace ont fait rouer un père de famille innocent, ce qui eſt ſans exemple ; ou ce père de famille & ſa femme ont étranglé leur fils aîné, aidés dans ce parricide par un autre fils & par un ami, ce qui n'eſt pas dans la nature. Dans l'un ou dans l'autre cas l'abus de la religion la plus ſainte a produit un grand crime. Il eſt donc de l'intérêt du genre humain d'examiner ſi la religion doit être charitable ou barbare.

CONSÉQUENCES DU SUPPLICE DE JEAN CALAS.

Si les pénitens blancs furent la cauſe du ſupplice d'un innocent, de la ruine totale d'une famille, de la diſperſion & de l'opprobre qui ne devrait être attaché qu'à l'injuſtice, mais qui l'eſt au ſupplice ; ſi cette précipitation des pénitens blans à célébrer comme un ſaint, celui qu'on aurait dû traîner ſur la claie, a fait rouer

un père de famille vertueux, ce malheur doit sans doute les rendre pénitens en effet pour le reste de leur vie: eux & les juges doivent pleurer, mais non pas avec un long habit blanc, & un masque sur le visage qui cacherait leurs larmes.

On respecte toutes les confrèries; elles sont édifiantes; mais quelque grand bien qu'elles puissent faire à l'état, égale-t-il ce mal affreux qu'elles ont causé? Elles semblent instituées par le zèle qui anime en Languedoc les catholiques contre ceux que nous nommons *huguenots*. On dirait qu'on a fait vœu de haïr ses frères; car nous avons assez de religion pour haïr & persécuter, nous n'en avons pas assez pour aimer & pour secourir. Et que serait-ce, si ces confréries étaient gouvernées par des enthousiastes, comme l'ont été autrefois quelques congrégations des artisans & des messieurs, chez lesquels on réduisait en art & en systême l'habitude d'avoir des visions, comme le dit un de nos plus éloquens & savans magistrats? Que serait-ce si on établissait dans les confréries ces chambres obscures, appellées *chambres de méditation*, où l'on faisait peindre des diables armés de cornes & de griffes, des gouffres de flammes, des croix & des poignards, avec le saint nom de JESUS au-dessus du tableau? Quel spectacle pour des yeux déjà fascinés, & pour des imaginations aussi enflammées que soumises à leurs directeurs!

Il y a eu des tems, on ne le sait que trop, où des confréries ont été dangereuses. Les Frérots, les Flagellas ont causé des troubles. La ligue commença par de telles associations. Pourquoi se distinguer ainsi des autres citoyens? s'en croyait-on plus parfait? cela même est une insulte au reste de la nation. Voulait-on que tous les chrétiens entrassent dans la confrérie? Ce serait un beau spectacle que l'Europe en capuchon & en masque, avec deux petits trous ronds au-devant des yeux! Pense-t-on de bonne foi que DIEU préfère cet accoutrement

à un juſt'au-corps? Il y a bien plus ; cet habit eſt un uniforme de controverſiſtes, qui avertit les adverſaires de ſe mettre ſous les armes; il peut exciter une eſpèce de guerre civile dans les eſprits, & elle finirait peut-être par de funeſtes excès, ſi le roi & ſes miniſtres n'étaient auſſi ſages que les fanatiques ſont inſenſés.

On ſait aſſez ce qu'il en a coûté depuis que les chrétiens diſputent ſur le dogme; le ſang a coulé, ſoit ſur les échaffauts, ſoit dans les batailles, dès le quatrième ſiècle juſqu'à nos jours. Bornons-nous ici aux guerres & aux horreurs que les querelles de la réformer ont excitées, & voyons quelle en a été la ſource en France. Peut-être un tableau raccourci & fidèle de tant de calamités ouvrira les yeux de quelques perſonnes peu inſtruites, & touchera des cœurs bien faits.

IDÉE DE LA RÉFORME DU SEIZIÈME SIÈCLE.

Lorſqu'à la renaiſſance des lettres, les eſprits commencèrent à s'éclairer, on ſe plaignit généralement des abus : tout le monde avoue que cette plainte était légitime.

Le pape Alexandre VI avait acheté publiquement la tiare, & ſes cinq bâtards en partageaient les avantages. Son fils, le cardinal duc de Borgia, fit périr de concert avec le pape ſon père, les Vitelli, les Urbino, les Gravina, les Oliveretto, & cent autres ſeigneurs, pour ravir leurs domaines. Jule II animé du même eſprit, excommunia Louis XII, donna ſon royaume au premier occupant, & lui-même le caſque en tête, & la cuiraſſe ſur le dos mit à feu & à ſang une partie de l'Italie. Léon X, pour payer ſes plaiſirs, trafiqua des indulgences, comme on vent des denrées dans un marché public. Ceux qui s'élevèrent contre tant de bri-

gandages, n'avaient du moins aucun tort dans la morale, voyons s'ils en avaient contre nous dans la politique.

Ils disaient que JESUS-CHRIST n'ayant jamais exigé d'annates, ni de réserves, ni vendu des dispenses pour ce monde, & des indulgences pour l'autre, on pouvait se dispenser de payer à un prince étranger le prix de toutes ces choses. Quand les annates, les procès en cour de Rome, & les dispenses qui subsistent encore aujourd'hui, ne nous coûteraient que cinq cent mille francs par an, il est clair que nous avons payé depuis François I, en deux cent cinquante années, cent vingt millions; & en évaluant les différens prix du marc d'argent, cette somme en compose une d'environ deux cent cinquante millions d'aujourd'hui. On peut donc convenir sans blasphême, que les hérétiques proposant l'abolition des ces impôts singuliers, dont la postérité s'étonnera, ne faisaient pas en cela un grand mal au royaume, & qu'ils étaient plutôt bons calculateurs que mauvais sujets. Ajoutons qu'ils étaient les seuls qui sussent la langue grecque, & qui connussent l'antiquité. Ne dissimulons point que malgré leurs erreurs, nous leur devons le développement de l'esprit humain, long-tems enseveli dans la plus épaisse barbarie.

Mais comme ils niaient le purgatoire, dont on ne doit pas douter, & qui d'ailleurs rapportait beaucoup aux moines; comme ils ne révéraient pas des reliques qu'on doit révérer, mais qui rapportaient encore davantage; enfin, comme il attaquaient des dogmes très-respectés, (*a*) on ne leur répondit d'abord qu'en les faisant brûler.

(*a*) Ils renouvellaient le sentiment de Bérenger sur l'eucharistie; ils niaient qu'un corps pût être en cent mille endroits différens, même par la toute-puissance divine; ils niaient que les attributs pussent subsister sans sujet; ils croyaient qu'il était absolument impossible que ce qui est pain & vin aux yeux, au goût, à l'estomac, fût anéanti dans le moment même qu'il existe; ils soutenaient toutes ces erreurs condamnées autrefois dans Bérenger. Ils se fondaient sur plusieurs passages des pre-

Le roi qui les protégeait, & les soudoyait en Allemagne, marcha dans Paris à la tête d'une procession, après laquelle on exécuta plusieurs de ces malheureux; & voici quelle fut cette exécution. On les suspendait au bout d'une longue poutre qui jouait en bascule sur un arbre debout; un grand feu était allumé sous eux, on les y plongeai, t& on les relevait alternativement; ils éprouvaient les tourmens & la mort par degrés, jusqu'à-ce qu'ils expirassent par le plus long & le plus affreux supplice que jamais ait inventé la barbarie.

Peu de tems avant la mort de François I, quelques membres du parlement de Provence, animés par des ecclésiastiques contre les habitans de Mérindol & de Cabrière, demandèrent au roi des troupes pour appuyer l'exécution de dix-neuf personnes de ce pays condamnées par eux; ils en firent égorger six mille, sans pardonner ni au sexe, ni à la vieillesse, ni à l'enfance; ils réduisirent trente bourgs en cendres. Ces peuples, jus-

miers pères de l'église, & surtout de St. Justin, qui dit expressément dans son dialogue contre Typhon; « L'oblation de » fine farine est la figure de l'eu- » charistie, que JESUS-CHRIST » nous ordonne de faire en » mémoire de sa passion. » καὶ ἡ τῆς σεμιδάλεως &c. τύπος ἦν τοῦ ἄρτου τῆς εὐχαριστίας, ὃν εἰς ἀνάμνησιν τοῦ πάθους Ἰησοῦς Χριστὸς ὁ κύριος ἡμῶν παρέδωκε ποιεῖν.

Ils rappellaient tout ce qu'on avait dit dans les premiers siècles contre le culte des reliques; ils citaient ces paroles de Vigilantius: « Est-il nécessaire que vous respectiez, » ou même que vous adoriez » une vile poussière? les ames » des martyrs aiment-elles en- » core leurs cendres? Les cou- » tumes des idolâtres se sont » introduites dans l'église; on » commence à allumer des flam- » beaux en plein midi; nous » pouvons pendant notre vie » prier les uns pour les autres; » mais après la mort, à quoi » servent ces prières? »

Mais ils ne disaient pas combien St. Jérôme s'était élevé contre ces paroles de Vigilantius. Enfin, ils voulaient tout rappeller aux tems apostoliques, & ne voulaient pas convenir que l'église s'étant étendue & fortifiée, il avait fallu nécessairement étendre & fortifier sa discipline: ils condamnaient les richesses, qui semblaient pourtant nécessaites pour soutenir la majesté du culte.

qu'alors inconnus, avaient tort sans doute d'être nés Vaudois, c'était leur seul iniquité. Ils étaient établis depuis trois censt ans dans des déserts, & sur des montagnes qu'ils avaient rendu fertiles par un travail incroyable. Leur vie pastorale & tranquille retraçait l'innocence attribuée aux premiers âges du monde. Les villes voisines n'étaient connues d'eux que par le trafic des fruits qu'ils allaient vendre ; ils ignoraient les procès & la guerre ; ils ne se défendirent pas ; on les égorgea comme des animaux fugitifs qu'on tue dans une enceinte (*a*).

Après la mort de François I, prince plus connu cependant par ses galanteries & par ses malheurs que par ses cruautés, le supplice de mille hérétiques, surtout

(*a*) Le véridique & respectable président de Thou parle ainsi de ces hommes si innocens & si infortunés : *Homines esse qui trecentis circiter abhinc annis asperum & incultum solum vectigale à dominis acceperint, quod improbo labore & assiduo cultu frugum ferax & aptum pecori reddiderint ; patientissimos eos laboris & inediæ, à litibus abhorrentes, erga egenos munificos, tributa principi & sua jura dominis sedulò & summa fide pendere ; Dei cultum assiduis precibus & morum inocentiam præ se ferre, ceterum rarò divorum templa adire, nisi si quando ad vicina suis finibus oppida mercandi aut negotiorum causa divertant ; quò si quandoque pedem inferant, non dei, divorumque statuis advolvi, nec cereos eis aut donaria ulla ponere ; non sacerdotes ab eis rogari ut pro se, aut propinquorum manibus rem divinam faciant, non cruce frontem insigniri uti aliorum moris est : cùm cœlum intonat non se lustrali aqua aspergere, sed sublatis in cœlum oculis dei opem implorare ; non religionis ergo peregrè proficisci, non per vias antè crucium simulacra caput operire ; sacra alio ritu, & populari lingua celebrare ; non denique pontifici aut episcopis honorem deferre, sed quosdam è suo numero delectos pro antistitibus & doctoribus habere. Hæc uti ad Franciscum relata VI. Eid. feb. anni &c.*

Madame de Cental, à qui appartenait une partie des terres ravagées, & sur lesquelles on ne voyait plus que les cadavres de ses habitans, demanda justice au roi Henri II, qui la renvoya au parlement de Paris. L'avocat-général de Provence nommé Guerin, principal auteur des massacres, fut seul condamné à perdre la tête ; de Thou dit, qu'il porta seul la peine des autres coupables, *quòd aulicorum favore destitueretur*, parce qu'il n'avait pas d'amis à la cour.

celui du conſeiller au parlement Dubourg, & enfin, le maſſacre de Vaſſy, armèrent les perſécutés dont la ſecte s'était multipliée à la lueur des bûchers, & ſous le fer des bourreaux; la rage ſuccéda à la patience; ils imitèrent les cruautés de leurs ennemis : neuf guerres civiles remplirent la France de carnage; une paix plus funeſte que la guerre produiſit la St. Barthelemi, dont il n'y avait aucun exemple dans les annales des crimes.

La ligue aſſaſſina Henri III & Henri IV par les mains d'un frère jacobin, & d'un monſtre qui avait été frère feuillant. Il y a des gens qui prétendent que l'humanité, l'indulgence, & la liberté de conſcience ſont des choſes horribles, mais en bonne foi, auraient-elles produit des calamités comparables?

SI LA TOLÉRANCE EST DANGEREUSE, ET CHEZ QUELS PEUPLES ELLE EST PERMISE?

Quelques-uns ont dit que ſi l'on uſait d'une indulgence paternelle envers nos frères errans qui prient DIEU en mauvais français, ce ferait leur mettre les armes à la main, qu'on verrait de nouvelles batailles de Jarnac, de Montcontour, de Coutras, de Dreux, de Saint-Denis. &c. C'eſt ce que j'ignore, parce que je ne ſuis pas un prophête; mais il me ſemble que ce n'eſt pas raiſonner conſéquemment que de dire, *Ces hommes ſe ſont ſoulevés quand je leur ait fait du mal, donc ils ſe ſouléveront quand je leur ferai du bien.*

J'oſerais prendre la liberté d'inviter ceux qui ſont à la tête du gouvernement, & ceux qui ſont deſtinés aux grandes places, à vouloir bien examiner mûrement, ſi l'on doit craindre en effet que la douceur produiſe les mêmes révoltes que la cruauté à fait naître, ſi ce qui

eſt arrivé dans certaines circonſtances doit arriver dans d'autres, ſi les tems, l'opinion, les mœurs ſont toujours les mêmes?

Les huguenots, ſans doute, ont été enivrés de fanatiſme, & ſouillés de ſang comme nous : mais la génération préſente eſt-elle auſſi barbare que leurs pères? le tems, la raiſon qui fait tant de progrès, les bons livres, la douceur de la ſociété, n'ont-ils point pénétré chez ceux qui conduiſent l'eſprit de ces peuples? & ne nous appercevons-nous pas que preſque toute l'Europe a changé de face depuis environ cinquante années?

Le gouvernement s'eſt fortifié partout, tandis que les mœurs ſe ſont adoucies. La police générale, ſoutenue d'armées nombreuſes toujours exiſtantes, ne permet pas d'ailleurs de craindre le retour de ces tems anarchiques, où des payſans calviniſtes combattaient des payſans catholiques, enrégimentés à la hâte entre les ſemailles & les moiſſons.

D'autres tems, d'autres ſoins. Il ſerait abſurde de décimer aujourd'hui la ſorbonne, parce qu'elle préſenta requête autrefois pour faire brûler la Pucelle d'Orléans; parce qu'elle déclara Henri III déchu du droit de régner, qu'elle l'excommunia, qu'elle proſcrivit le grand Henri IV. On ne recherchera pas ſans doute, les autres corps du royaume qui commirent les mêmes excès dans ces tems de frénéſie; cela ſerait non-ſeulement injuſte, mais il y aurait autant de folie qu'à purger tous les habitans de Marſeille, parce qu'ils ont eu la peſte en 1520.

Irons-nous ſaccager Rome, comme firent les troupes de Charles-Quint, parce que Sixte-Quint en 1585 accorda neuf ans d'indulgence à tous les Français qui prendraient les armes contre leur ſouverain? & n'eſt-ce pas aſſez d'empêcher Rome de ſe porter jamais à des excès ſemblables?

La fureur qu'inspirent l'esprit dogmatique & l'abus de la religion chrétienne mal entendue, a répandu autant de sang, a produit autant de désastres en Allemagne, en Angleterre, & même en Hollande, qu'en France : cependant aujourd'hui la différence des religions ne cause aucun trouble dans ces états : le juif, le catholique, le grec, le luthérien, le calviniste, l'anabaptiste, le socinien, le memnoniste, le morave & tant d'autres, vivent en frères dans ces contrées, & contribuent également au bien de la société.

On ne craint plus en Hollande que les disputes d'un (*a*) Gomar, sur la prédestination fassent trancher la tête au grand pensionnaire. On ne craint plus à Londres que les querelles des presbytériens & des épiscopaux pour une liturgie & pour un surpelis, répandent le sang d'un roi sur un échaffaut (*b*). L'Irlande peuplée & enrichie ne verra plus ses citoyens catholiques sacrifier à DIEU

(*a*) François Gomar était un théologien protestant ; il soutint contre Arminius son collègue, que DIEU a destiné de toute éternité la plus grande partie des hommes à être brûlés éternellement : ce dogme infernal fut soutenu comme il devait l'être, par la persécution. Le grand-pensionnaire Barnevelt, qui était du parti contraire à Gomar, eut la tête tranchée à l'âge de 72 ans, le 13 Mai 1619, *pour avoir contristé au possible l'église de* DIEU.

(*b*) Un déclamateur dans l'apologie de la révocation de l'édit de Nantes, dit en parlant de l'Angleterre : *une fausse religion devait produire nécessairement de tels fruits ; il en restait un seul à meurir, ces insulaires le recueillent, c'est le mépris des nations.* Il faut avouer que l'auteur prend mal son tems pour dire que les Anglais sont méprisables & méprisés de toute la terre. Ce n'est pas, ce me semble, lorsqu'une nation signala sa bravoure & sa générosité, lorsqu'elle est victorieuse dans les quatre parties du monde, qu'on est bien reçu à dire qu'elle est méprisable & méprisée. C'est dans un chapitre sur l'intolérance, qu'on trouve ce singulier passage. Ceux qui prêchent l'intolérance méritent d'écrire ainsi. Cet abominable livre, qui semble fait par le fou de Verberies, est d'un homme sans mission ; car quel pasteur écrirait ainsi ? La fureur est poussée dans ce livre, jusqu'à justifier la St. Barthelemi. On croirait qu'un tel ouvrage rempli de si affreux paradoxes devrait être entre les mains de tout le monde, au moins par sa singularité, cependant à peine est-il connu.

pendant deux mois ses citoyens protestans, les enterrer vivans, suspendre les mères à des gibets, attacher les filles au cou de leurs mères & les voir expirer ensemble, ouvrir le ventre des femmes enceintes, en tirer les enfans à demi-formés, & les donner à manger aux porcs & aux chiens; mettre un poignard dans la main de leurs prisonniers garrottés, & conduire leurs bras dans le sein de leurs femmes, de leurs pères de leurs mères, de leurs filles; s'imaginant en faire mutuellement des parricides, & les damner tous en les exterminant tous. Ce que rapporte Rapin Thoiras, officier en Irlande; presque contemporain: c'est ce que rapportent toutes les annales, toutes les histoires d'Angleterre, & ce qui sans doute ne sera jamais imité. La philosophie, la seule philosophie, cette sœur de la religion, a désarmé des mains que la superstition avait si long-tems ensanglantées; & l'esprit humain au réveil de son ivresse s'est étonné des excès où l'avait emporté le fanatisme.

Nous-mêmes, nous avons en France une province opulente où le luthéranisme l'emporte sur le catholicisme. L'université d'Alsace est entre les mains des luthériens: ils occupent une partie des charges municipales; jamais la moindre querelle religieuse n'a dérangé le repos de cette province depuis qu'elle appartient à nos rois. Pourquoi? c'est qu'on n'y a persécuté personne. Ne cherchez point à gêner les cœurs, & tous les cœurs seront à vous.

Je ne dis pas que tous ceux qui ne sont point de la religion du prince doivent partager les places & les honneurs de ceux qui sont de la religion dominante. En Angleterre, les catholiques regardés comme attachés au parti du prétendant, ne peuvent parvenir aux emplois; ils payent même double taxe; mais ils jouissent d'ailleurs de tous les droits des citoyens.

On a soupçonné quelques évêques français de penser qu'il n'est ni de leur honneur, ni de leur intérêt, d'avoir dans

dans leur diocèſe des calviniſtes; & que c'eſt-là le plus grand obſtacle à la tolérance; je ne le puis croire. Le corps des évêques en France eſt compoſé de gens de qualité qui penſent & qui agiſſent avec une nobleſſe digne de leur naiſſance; ils ſont charitables & généreux, c'eſt une juſtice qu'on doit leur rendre : ils doivent penſer que certainement leurs diocéſains fugitifs ne ſe convertiront pas dans les pays étrangers, & que retournés auprès de leurs paſteurs ils pourraient être éclairés par leurs inſtructions, & touchés par leurs exemples; il y aurait de l'honneur à les convertir, le temporel n'y perdrait pas, & plus il y aurait de citoyens, plus les terres des prélats rapporteraient.

Un évêque de Varmie en Pologne avait un anabaptiſte pour fermier, & un ſocinien pour receveur; on lui propoſa de chaſſer & de pourſuivre l'un parce qu'il ne croyait pas la conſubſtantiabilité, & l'autre parce qu'il ne baptiſait ſon fils qu'à quinze ans; il répondit qu'ils ſeraient éternellement damnés dans l'autre monde, mais que dans ce monde-ci ils lui étaient très-néceſſaires.

Sortons de notre petite ſphère, & examinons le reſte de notre globe. Le grand ſeigneur gouverne en paix vingt peuples de différentes religions, deux cent mille Grecs vivent avec ſécurité dans Conſtantinople; le muphti même nomme & préſente à l'empereur le patriarche grec; on y ſouffre un patriarche latin. Le ſultan nomme des évêques latins pour quelques iſles de la Grèce, (*a*) & voici la formule dont il ſe ſert : *Je lui commande d'aller réſider évêque dans l'iſle de Chio, ſelon leur ancienne coutume & leurs vaines cérémonies.* Cet empire eſt rempli de jacobites, de neſtoriens, de monothélites; il y a des cophtes, des chrétiens de St. Jean, des Juifs, des Guèbres, des Banians. Les an-

(*a*) Voyez Ricaut.

nales turques ne font mention d'aucune révolte excitée par aucune de ces religions.

Allez dans l'Inde, dans la Perse, dans la Tartarie, vous y verrez la même tolérance & la même tranquillité. Pierre le grand a favorisé tous les cultes dans son vaste empire : le commerce & l'agriculture y ont gagné, & le corps politique n'en a jamais souffert.

Le gouvernement de la Chine n'a jamais adopté, depuis près de quatre mille ans qu'il est connu, que le culte des noachides, l'adoration simple d'un seul DIEU : cependant il tolère les superstitions de Fo, & une multitude de bonzes, qui serait dangereuse, si la sagesse des tribunaux ne les avait pas toujours contenus.

Il est vrai que le grand empereur Yontchin, le plus sage & le plus magnanime peut-être qu'ait eu la Chine, a chassé les jésuites ; mais ce n'était pas parce qu'il était intolérant, c'était au contraire parce que les jésuites l'étaient. Ils rapportent eux-mêmes dans leurs lettres curieuses, les paroles que leur dit ce bon prince : *Je sais que votre religion est intolérante ; je sais ce que vous avez fait aux Manilles & au Japon ; vous avez trompé mon père, n'espérez pas me tromper de même.* Qu'on lise tout le discours qu'il daigna leur tenir, on le trouvera le plus sage & le plus clément des hommes. Pouvait-il en effet retenir des physiciens d'Europe, qui sous prétexte de montrer des thermomètres & des éolipiles à la cour, avaient soulevé déjà un prince du sang ? & qu'aurait dit cet empereur s'il avait lu nos histoires, s'il avait connu nos tems de la ligue, & de la conspiration des poudres ?

C'en était assez pour lui d'être informé des querelles indécentes des jésuites, des dominicains, des capucins, des prêtres séculiers envoyés du bout du monde dans ses états : ils venaient prêcher la vérité, & ils s'anathématisaient les uns les autres. L'empereur ne fit donc que renvoyer des perturbateurs étrangers : mais avec

quelle bonté les renvoya-t-il ? quels soins paternels n'eut-il pas d'eux pour leur voyage, & pour empêcher qu'on ne les insultât sur la route ? leur bannissement même fut un exemple de tolérance & d'humanité.

(*a*) Les Japonois étaient les plus tolérans de tous les hommes ; douze religions paisibles étaient établies dans leur empire : les jésuites vinrent faire la treizième ; mais bientôt n'en voulant pas souffrir d'autre, on sait ce qui en résulta ; une guerre civile, non moins affreuse que celle de la ligue, désola ce pays. La religion chrétienne fut noyée enfin dans des flots de sang ; les Japonois fermèrent leur empire au reste du monde, & ne nous regardèrent que comme des bêtes farouches, semblables à celles dont les Anglais ont purgé leur isle. C'est en vain que le ministre Colbert sentant le besoin que nous avions des Japonois qui n'ont nul besoin de nous, tenta d'établir un commerce avec leur empire ; il les trouva inflexibles.

Ainsi donc notre continent entier nous prouve qu'il ne faut ni annoncer, ni exercer l'intolérance.

Jetez les yeux sur l'autre hémisphére, voyez la Caroline, dont le sage Locke fut le législateur ; il suffit de sept pères de famille pour établir un culte public approuvé par la loi : cette liberté n'a fait naître aucun désordre. DIEU nous préserve de citer cet exemple pour engager la France à l'imiter ! on ne le rapporte que pour faire voir que l'excès le plus grand où puisse aller la tolérance, n'a pas été suivi de la plus légère dissention : mais ce qui est très-utile & très-bon dans une colonie naissante, n'est pas convenable dans un ancien royaume.

Que dirons-nous des primitifs que l'on a nommés quakers par dérision, & qui avec des usages peut-être ridicules, ont été si vertueux, & ont enseigné inutile-

(*a*) Voyez Kempfer & toutes les relations du Japon.

ment la paix au reſte des hommes ? Ils ſont en Penſilvanie au nombre de cent mille ; la diſcorde, la controverſe ſont ignorées dans l'heureuſe patrie qu'ils ſe ſont faite : & le nom ſeul de leur ville de Philadelphie, qui leur rappelle à tout moment que les hommes ſont frères, eſt l'exemple & la honte des peuples qui ne connaiſſent pas encore la tolérance.

Enfin cette tolérance n'a jamais excité de guerre civile ; l'intolérance a couvert la terre de carnage. Qu'on juge maintenant entre ces deux rivales, entre la mère qui veut qu'on égorge ſon fils, & la mère qui le cède pourvu qu'il vive.

Je ne parle ici que de l'intérêt des nations, & en reſpectant comme je le dois la théologie, je n'enviſage dans cet article que le bien phyſique & moral de la ſociété. Je ſupplie tout lecteur impartial de peſer ces vérités, de les rectifier & de les étendre. Des lecteurs attentifs qui ſe communiquent leurs penſées, vont toujours plus loin que l'auteur (*a*).

(*a*) Mr. de la Bourdonnaie, intendant de Rouen, dit que la manufacture de chapeaux eſt tombée à Caudebec & à Neufchâtel par la fuite des refugiés. Mr. Foucaut, intendant de Caen, dit que le commerce eſt tombé de moitié dans la généralité. Mr. de Maupeou, intendant de Poitiers, dit que la manufacture de droguet eſt anéantie. Mr. de Bezons, intendant de Bordeaux, ſe plaint que le commerce de Clérac & de Nérac ne ſubſiſte preſque plus. Mr. de Miroménil, intendant de Touraine, dit que le commerce de Tours eſt diminué de dix millions par année ; & tout cela par la perſécution. Voyez les mémoires des intendans en 1698. Comptez ſurtout le nombre des officiers de terre & de mer, & des matelots, qui ont été obligés d'aller ſervir contre la France, & ſouvent avec un funeſte avantage : & voyez ſi l'intolérance n'a pas cauſé quelque mal à l'état.

On n'a pas ici la témérité de propoſer des vues à des miniſtres dont on connaît le génie & les grands ſentimens, & dont le cœur eſt auſſi noble que la naiſſance : ils verront aſſez que le rétabliſſement de la marine demande quelque indulgence pour les habitans de nos côtes.

COMMENT LA TOLÉRANCE PEUT ETRE ADMISE.

J'ofe fuppofer qu'un miniftre éclairé & magnanime, un prélat humain & fage, un prince qui fait que fon intérêt confifte dans le grand nombre de fes fujets, & fa gloire dans leur bonheur, daigne jeter les yeux fur cet écrit informe & défectueux ; il y fupplée par fes propres lumières; il fe dit à lui-même : Que rifquerai-je à voir la terre cultivée & ornée par plus de mains laborieufes, les tributs augmentés, l'état plus floriffant?

L'Allemagne ferait un défert couvert des offemens des catholiques, évangéliques, réformés, anabaptiftes, égorgés les uns par les autres, fi la paix de Veftphalie n'avait pas procuré enfin la liberté de confcience.

Nous avons des Juifs à Bordeaux, à Metz, en Alface; nous avons des luthériens, des moliniftes, des janféniftes; ne pouvons-nous pas fouffrir & contenir des calviniftes à-peu-près aux mêmes conditions que les catholiques font tolérés à Londres? Plus il y a de fectes, moins chacune eft dangereufe; la multiplicité les affaiblit; toutes font réprimées par de juftes loix, qui défendent les affemblées tumultueufes, les injures, les féditions, & qui font toujours en vigueur par la force coactive.

Nous favons que plufieurs chefs de famille, qui ont élevé de grandes fortunes dans les pays étrangers, font pêts à retourner dans leur patrie; ils ne demandent que la protection de la loi naturelle, la validité de leurs mariages, la certitude de l'état de leurs enfans, le droit d'hériter de leurs pères, la franchife de leurs perfonnes; point de temples publics, point de droit aux charges municipales, aux dignités : les catholiques n'en ont ni à Londres, ni en plufieurs autres pays. Il ne s'agit plus de donner des privilèges immenfes, des

places de sûreté à une faction mais de laisser vivre un peuple paisible, d'adoucir des édits, autrefois peut-être nécessaires, & qui ne le sont plus ; ce n'est pas à nous d'indiquer au ministère ce qu'il peut faire; il suffit de l'implorer pour des infortunés.

Que de moyens de les rendre utiles, & d'empêcher qu'ils ne soient jamais dangereux ! La prudence du ministère & du conseil, appuyée de la force, trouvera bien aisément ces moyens, que tant d'autres nations emploient si heureusement.

Il y a des fanatiques encore dans la populace calviniste ; mais il est constant qu'il y en a davantage dans la populace convulsionnaire. La lie des insensés de saint Médard est comptée pour rien dans la nation, celle des prophêtes calvinistes est anéantie. Le grand moyen de diminuer le nombre des maniaques, s'il en reste, est d'abandonner cette maladie de l'esprit au régime de la raison, qui éclaire lentement, mais infailliblement, les hommes. Cette raison est douce, elle est humaine, elle inspire l'indulgence, elle étouffe la discorde elle affermit la vertu, elle rend aimable l'obéissance aux loix, plus encore que la force qui les maintient. Et comptera-t-on pour rien le ridicule attaché aujourd'hui à l'enthousiasme par tous les honnêtes-gens ? Ce ridicule est une puissante barrière contre les extravagances de tous les sectaires. Les tems passés sont comme s'ils n'avaient jamais été. Il faut toujours partir du point où l'on est, & de celui où les nations sont parvenues.

Il a été un tems où l'on se crut obligé de rendre des arrêts contre ceux qui enseignaient une doctrine contraire aux catégories d'Aristote, à l'horreur du vuide, aux quiddités, & à l'universel de la part de la chose. Nous avons en Europe plus de cent volumes de jurisprudence sur la sorcellerie, & sur la manière de distinguer les faux sorciers des véritables. L'excommunication des sauterelles, & des insectes nuisibles aux moissons, a été

très-en uſage, & ſubſiſte encore dans pluſieurs rituels; l'uſage eſt paſſé, on laiſſe en paix Ariſtote, les ſorciers & les ſauterelles. Les exemples de ces graves démences, autrefois ſi importantes, ſont innombrables; il en revient d'autres de tems en tems; mais quand elles ont fait leur effet, quand on en eſt raſſaſié elles s'anéantiſſent. Si quelqu'un s'aviſait aujourd'hui d'être carpocratien, ou eutichéen, ou monothélite, monophiſite, neſtorien, manichéen &c. qu arriverait-il? on en rirait comme d'un homme habillé à l'antique avec une fraiſe & un pourpoint.

La nation commençait à entrouvir les yeux, lorſque les jéſuites le Tellier & Doucin fabriquèrent la bulle *Unigenitus* qu'ils envoyèrent à Rome; ils crurent être encore dans ces tems d'ignorance, où les peuples adoptaient ſans examen les aſſertions les plus abſurdes. Ils osèrent proſcrire cette propoſition, qui eſt d'une vérité univerſelle dans tous les cas & dans tous les tems: *La crainte d'une excommunication injuſte ne doit point empêcher de faire ſon devoir*: c'était proſcrire la raiſon, les libertés de l'égliſe gallicane, & le fondement de la morale; c'était dire aux hommes, DIEU vous ordonne de ne jamais faire votre devoir, dès que vous craindrez l'injuſtice. On n'a jamais heurté le ſens commun plus effrontément. Les conſulteurs de Rome n'y prirent pas garde. On perſuada à la cour de Rome que cette bulle était néceſſaire, & que la nation la deſirait; elle fut ſignée, ſcellée & envoyée; on en ſait les ſuites; certainement ſi on les avait prévues, on aurait mitigé la bulle. Les querelles ont été vives, la prudence & la bonté du roi les a enfin appaiſées.

Il en eſt de même dans une grande partie des points qui diviſent les proteſtans & nous; il y en a quelques-uns qui ne ſont d'aucune conſéquence, il y en a d'autres plus graves, mais ſur leſquels la fureur de la diſpute eſt tellement amortie, que les proteſtans eux-mêmes

ne prêchent aujourd'hui la controverſe en aucune de leurs égliſes.

C'eſt donc ce tems de dégoût, de ſatiété, ou plutôt de raiſon, qu'on peut ſaiſir comme une époque & un gage de la tranquillité publique. La controverſe eſt une maladie épidémique qui eſt ſur ſa fin, & cette peſte dont on eſt guéri, ne demande plus qu'un régime doux. Enfin l'intérêt de l'état eſt que des fils expatriés reviennent avec modeſtie dans la maiſon de leur père; l'humanité le demande, la raiſon le conſeille, & la politique ne peut s'en effrayer.

SI L'INTOLÉRANCE EST DE DROIT NATUREL ET DE DROIT HUMAIN.

Le droit naturel eſt celui que la nature indique à tous les hommes. Vous avez élevé votre enfant; il vous doit du reſpect comme à ſon père, de la reconnaiſſance comme à ſon bienfaicteur. Vous avez droit aux productions de la terre que vous avez cultivée par vos mains; vous avez donné & reçu une promeſſe, elle doit être tenue.

Le droit humain ne peut être fondé en aucun cas que ſur ce droit de nature; & le grand principe, le principe univerſel de l'un & de l'autre, & dans toute la terre: *Ne fais pas ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît.* Or on ne voit pas comment, ſuivant ce principe, un homme pourait dire à un autre, *Crois ce que je crois, & ce que tu ne peux croire, ou tu périras.* C'eſt ce qu'on dit en Portugal, en Eſpagne, à Goa. On ſe contente à préſent dans quelques autres pays de dire; *Crois, ou je t'abhorre, crois, ou je te ferai tout le mal que je pourrai, monſtre, tu n'as pas ma religion, tu n'as donc point de religion, il faut que tu ſois en horreur à tes voiſins, à ta ville, à ta province.*

S'il était de droit humain de se conduire ainsi, il faudrait donc que le Japonois détestât le Chinois, qui aurait en exécration le Siamois; celui-ci poursuivrait les Gangarides, qui tomberaient sur les habitans de l'Indus, un Mogol arracherait le cœur au premier Malabare qu'il trouverait, le Malabare pourrait égorger le Persan, qui pourrait massacrer le Turc; & tous ensemble se jeteraient sur les chrétiens, qui se sont si long-tems dévorés les uns les autres.

Le droit de l'intolérance est donc absurde & barbare; c'est le droit des tigres; & il est bien plus horrible, car les tigres ne déchirent que pour manger, & nous nous sommes exterminés pour des paragraphes.

SI L'INTOLÉRANCE A ÉTÉ CONNUE DES GRECS.

Les peuples dont l'histoire nous a donné quelques faibles connaissances, ont tous regardé leurs différentes religions comme des nœuds qui les unissaient tous ensemble; c'était une association du genre humain. Il y avait une espèce de droit d'hospitalité entre les dieux comme entre les hommes. Un étranger arrivait-il dans une ville, il commençait par adorer les dieux du pays, on ne manquait jamais de vénérer les dieux mêmes de ses ennemis. Les Troyens adressaient des prières aux dieux qui combattaient pour les Grecs.

Alexandre, alla consulter dans les déserts de la Libie le dieu Ammon, auquel les Grecs donnèrent le nom de Zéus, & les Latins de Jupiter, quoique les uns & les autres eussent leur Jupiter & leur Zéus chez eux. Lorsqu'on assiégeait une ville, on faisait un sacrifice & des prières aux dieux de la ville, pour se les rendre favorables. Ainsi, au milieu même de la guerre, la religion réunissait les hommes, & adoucissait quel-

quefois leurs fureurs, si quelquefois elle leur commandait des actions inhumaines & horribles.

Je peux me tromper, mais il me paraît que de tous les anciens peuples policés, aucun n'a gêné la liberté de penser. Tous avaient une religion ; mais il me semble qu'ils en usaient avec les hommes comme avec leurs dieux, ils reconnaissaient tous un DIEU surprême, mais ils lui associaient une quantité prodigieuse de divinités inférieures ; ils n'avaient qu'un culte, mais ils permettaient une foule de systêmes particuliers.

Les Grecs, par exemple, quelque religieux qu'ils fussent, trouvaient bon que les épicuriens niassent la providence, & l'existence de l'ame. Je ne parle pas des autres sectes, qui toutes blessaient les idées saines qu'on doit avoir de l'Etre créateur, & qui toutes étaient tolérées.

Socrate, qui approcha le plus près de la connaissance du Créateur, en porta, dit-on, la peine, & mourut martyr de la Divinité ; c'est le seul que les Grecs aient fait mourir pour ses opinions. Si ce fut en effet la cause de sa condamnation, cela n'est pas à l'honneur de l'intolérance, puisqu'on ne punit que celui qui seul rendit gloire à DIEU, & qu'on honora tous ceux qui donnaient de la Divinité les notions les plus indignes. Les ennemis de la tolérance ne doivent pas, à mon avis, se prévaloir de l'exemple odieux des juges de Socrate.

Il est évident, d'ailleurs, qu'il fut la victime d'un parti furieux animé contre lui. Il s'était fait des ennemis irréconciliables des sophistes, des orateurs, des poëtes, qui enseignaient dans les écoles, & même de tous les précepteurs qui avaient soin des enfans de distinction. Il avoue lui-même dans son discours rapporté par Platon, qu'ils allaient de maison en maison prouver à ces précepteurs qu'ils n'étaient que des ignorans ; cette conduite n'était pas digne de celui qu'un

oracle avait déclaré le plus ſage des hommes. On déchaîna contre lui un prêtre, & un conſeiller des cinq cents qui l'accusèrent, j'avoue que je ne ſais pas préciſément de quoi, je ne vois que du vague dans ſon apologie, on lui fait dire en général, qu'on lui imputait d'inſpirer aux jeunes gens des maximes contre la religion & le gouvernement. C'eſt ainſi qu'en uſent tous les jours les calomniateurs dans le monde: mais il faut dans un tribunal des faits avérés, des chefs d'accuſation précis & circonſtanciés, c'eſt ce que le procès de Socrate ne nous fournit point, nous ſavons ſeulement qu'il eut d'abord deux cent vingt voix pour lui. Le tribunal des cinq cents poſſédait donc deux cent vingt philoſophes, c'eſt beaucoup; je doute qu'on les trouvât ailleurs. Enfin, la pluralité fut pour la cigue, mais auſſi, ſongeons que les Athéniens revenus à eux-mêmes eurent les accuſateurs & les juges en horreur, que Mélitus, le principal auteur de cet arrêt, fut condamné à mort pour cette injuſtice, que les autres furent bannis, & qu'on éleva un temple à Socrate. Jamais la philoſophie ne fut ſi bien vengée, ni tant honorée. L'exemple de Socrate eſt au fond le plus terrible argument qu'on puiſſe alléguer contre l'intolérance. Les Athéniens avaient un autel dédié aux dieux étrangers, aux dieux qu'ils ne pouvaient connaître. Y a-t-il une plus forte preuve, non-ſeulement d'indulgence pour toutes les nations, mais encore de reſpect pour leurs cultes ?

Un honnête homme qui n'eſt ennemi ni de la raiſon, ni de la littérature, ni de la probité, ni de la patrie, en juſtifiant depuis peu la St. Barthelemi, cite la guerre des Phocéens nommée *la guerre ſacrée*, comme ſi cette guerre avait été allumée pour le culte, pour le dogme, pour des argumens de théologie, il s'agiſſait de ſavoir à qui appartiendrait un champ : c'eſt le ſujet de toutes les guerres. Des gerbes de bled ne ſont pas un ſymbole

de croyance, jamais aucune ville grecque ne combattit pour des opinions. D'ailleurs que prétend cet homme modeſte & doux? veut-il que nous faſſions une guerre ſacrée ?

SI LES ROMAINS ONT ÉTÉ TOLÉRANS.

Chez les anciens Romains, depuis Romulus juſqu'aux tems où les chrétiens diſputèrent avec les prêtres de l'empire, vous ne voyez pas un ſeul homme perſécuté pour ſes ſentimens. Ciceron douta de tout, Lucrèce nia tout, & on ne leur en fit pas le plus léger reproche : la licence même alla ſi loin, que Pline le naturaliſte commence ſon livre par nier un DIEU, & par dire que s'il en eſt un, c'eſt le ſoleil. Ciceron dit, en parlant des enfers, *Non eſt anus tam excors quæ credat* : « Il » n'y a pas même de vieille aſſez imbécile pour les » croire ». Juvenal dit : *Nec pueri credunt* : « Les en- » fans n'en croient rien ». On chantait ſur le théatre de Rome : *Poſt mortem nihil eſt, ipſaque mors nihil* : « Rien n'eſt après la mort, la mort même n'eſt rien ». Abhorrons ces maximes, & tout au plus, pardonnons-les à un peuple que les évangiles n'éclairaient pas ; elles ſont fauſſes, elles ſont impies ; mais concluons que les Romains étaient très-tolérans, puiſqu'elles n'excitèrent jamais le moindre murmure.

Le grand principe du ſénat & du peuple romain était : *Deorum offenſa diis curæ* : » C'eſt aux dieux » ſeuls à ſe ſoucier des offenſes faites aux dieux ». Ce peuple roi ne ſongeait qu'à conquérir, à gouverner, & à policer l'univers. Ils ont été nos légiſlateurs comme nos vainqueurs ; & jamais Céſar, qui nous donna des fers, des loix & des jeux, ne voulut nous forcer à

quitter nos druides pour lui, tout grand pontife qu'il était d'une nation notre ſouveraine.

Les Romains ne profeſſaient pas tous les cultes, ils ne donnaient pas à tous la ſanction publique, mais ils les permirent tous. Ils n'eurent aucun objet matériel de culte ſous Numa, point de ſimulacres, point de ſtatues ; bientôt ils en élevèrent aux dieux *Majorum Gentium*, que les Grecs leur firent connaître. La loi des douze tables, *Deos peregrinos ne colunto*, ſe réduiſit à n'accorder le culte public qu'aux divinités ſupérieures approuvées par le ſénat. Iſis eut un temple dans Rome, juſqu'au tems où Tibère le démolit, lorſque les prêtres de ce temple corrompus par l'argent de Mundus, le firent coucher dans le temple ſous le nom du dieu Anubis avec une femme nommée Pauline. Il eſt vrai que Joſeph eſt le ſeul qui rapporte cette hiſtoire ; il n'était pas contemporain, il était crédule & exagérateur. Il y a peu d'apparence que dans un tems auſſi éclairé que celui de Tibère, une dame de la première condition eût été aſſez imbécille pour croire avoir les faveurs du dieu Anubis.

Mais que cette anecdote ſoit vraie ou fauſſe, il demeure certain que la ſuperſtition égyptienne avait élevé un temple à Rome avec le conſentement public. Les Juifs y commerçaient dès le tems de la guerre punique ; ils y avaient des ſynagogues du tems d'Auguſte, & ils les conſervèrent preſque toujours, ainſi que dans Rome moderne. Y a-t-il un plus grand exemple que la tolérance était regardée par les Romains comme la loi la plus ſacrée du droit des gens ?

On nous dit qu'auſſi-tôt que les chrétiens parurent, ils furent perſécutés par ces mêms Romains qui ne perſécutaient perſonne. Il me paraît évident que ce fait eſt très-faux ; je n'en veux pour preuve que St. Paul lui-même. Les *actes des apôtres* nous apprennent que (*a*)

(*a*) Chap. XXI & XXII.

St. Paul étant accusé par les Juifs, de vouloir détruire la loi mosaïque par JESUS-CHRIST, St. Jacques proposa à St. Paul de se faire raser la tête, & d'aller se purifier dans le temple avec quatre Juifs, *afin que tout le monde sache que tout ce que l'on dit de vous est faux, & que vous continuez à garder la loi de* Moïse.

Paul chrétien alla donc s'acquitter de toutes les cérémonies judaïques pendant sept jours; mais les sept jours n'étaient pas encore écoulés, quand des Juifs d'Asie le reconnurent, & voyant qu'il était entré dans le temple, non-seulement avec des Juifs, mais avec des Gentils, ils crièrent à la profanation: on le saisit, on le mena devant le gouverneur Félix, & ensuite on s'adressa au tribunal de Festus. Les Juifs en foule demandèrent sa mort; Festus leur répondit, (*a*) *Ce n'est point la coutume des Romains de demander un homme avant que l'accusé ait ses accusateurs devant lui, & qu'on lui ait donné la liberté de se défendre.*

Ces paroles sont d'autant plus remarquables dans ce magistrat romain, qu'il paraît n'avoir eu nulle considération pour St. Paul, n'avoir senti pour lui que du mépris, tombé par les fausses lumières de sa raison, il le prit pour un fou; il lui dit à lui-même qu'il était en demence, (*b*) *multæ te litteræ ad insaniam convertunt.* Festus n'écouta donc que l'équité de la loi romaine, en donnant sa protection à un inconnu qu'il ne pouvait estimer.

Voilà le Saint Esprit lui-même, qui déclare que les Romains n'étaient pas persécuteurs, & qu'ils étaient justes. Ce ne sont pas les Romains qui se soulevèrent contre St. Paul, ce furent les Juifs. St. Jacques, frère de JESUS, fut lapidé par l'ordre d'un Juif saducéen, & non d'un Romain: les Juifs seuls lapidèrent St. Etienne;

(*a*) Act. chap. XXV.
(*b*) Act. chap. XXVI. v. 34.

(*a*) & lorsque St. Paul gardait les manteaux des exécuteurs, certes, il n'agissait pas en citoyen romain.

Les premiers chrétiens n'avaient rien sans doute à démêler avec les Romains; ils n'avaient d'ennemis que les Juifs dont ils commençaient à se séparer. On sait quelle haine implacable portent tous les sectaires à ceux qui abandonnent leur secte. Il y eut sans doute du tumulte dans les synagogues de Rome. Suétone dit, dans la vie de Claude, *Judæos impulsore Christo assidue tumultuantes Roma expulit.* Il se trompait, en disant que c'était à l'instigation de CHRIST : il ne pouvait pas être instruit des détails d'un peuple aussi méprisé à Rome que l'était le peuple Juif, mais il ne se trompait pas sur l'occasion de ces querelles. Suétone écrivait sous Adrien dans le second siècle; les chrétiens n'étaient pas alors distingués des Juifs aux yeux de Romains. Le passage de Suétone fait voir que les Romains, loin d'opprimer les premiers chrétiens, réprimaient alors les Juifs qui les persécutaient. Ils voulaient que la synagogue de Rome eût pour ses frères séparés la même indulgence que le sénat avait pour elle; & les Juifs chassés revinrent bientôt après; ils parvinrent même aux honneurs malgré les loix qui les en excluaient : c'est Dion Cassius & Ulpien qui nous l'apprennent (*b*). Est-il possible qu'après la ruine de Jérusalem les empereurs eussent prodigué des dignités aux Juifs, & qu'ils eussent persécuté, livré aux bourreaux & aux bêtes, des chrétiens qu'on regardait comme une secte de Juifs!

(*a*) Quoique les Juifs n'eussent pas le droit du glaive depuis qu'*Archelaüs* avait été relégué chez les Allobroges, & que la Judée était gouvernée en province de l'empire; cependant les Romains fermaient souvent les yeux quand les Juifs exerçaient le jugement du zèle, c'est-à-dire, quand dans une émeute subite ils lapidaient par zèle celui qu'ils croyaient avoir blasphémé.

(*b*) Ulpianus l. — tit. II. *Eis qui judaicam superstitionem sequuntur honores adipisci permiserunt &c.*

Néron, dit-on, les perſécuta. Tacite nous apprend qu'ils furent accuſés de l'incendie de Rome, & qu'on les abandonna à la fureur du peuple. S'agiſſait-il de leur croyance dans une telle accuſation ? Non ſans doute. Dirons-nous que les Chinois, que les Hollandais égorgèrent il y a quelques années dans les fauxbourgs de Batavia, furent immolés à la religion ? Quelque envie qu'on ait de ſe tromper, il eſt impoſſible d'attribuer à l'intolérance le déſaſtre arrivé ſous Néron à quelques malheureux demi-juifs & demi-chrétiens. (*a*)

Des

(*a*) Tacite dit : *Quos per flagitia inviſos vulgus chriſtianos appellabat.*

Il eſt bien difficile que le nom de *chrétien* fût déjà connu à Rome : *Tacite* écrivait ſous Veſpaſien & ſous Domitien ; il parlait des chrétiens comme on en parlait de ſon tems. J'oſerais dire que ces mots, *odio humani generis convicti*, pourraient bien ſignifier, dans le ſtyle de Tacite, *convaincu d'être haïs du genre humain*, autant que *convaincu de haïr le genre humain.*

En effet, que faiſaient à Rome ces premiers miſſionnaires ? Ils tâchaient de gagner quelques ames ; ils leur enſeignaient la morale la plus pure ; ils ne s'élevaient contre aucune puiſſance ; l'humanité de leur cœur était extrême comme celle de leur état & de leur ſituation ; à peine étaient-ils connus, à peine étaient-ils ſéparés des autres Juifs ; comment le genre humain, qui les ignorait, pouvait-il les haïr ? & comment pouvaient-ils être convaincus de déteſter le genre humain ?

Lorſque Londres brûla, on en accuſa les catholiques ; mais c'était après des guerres de religion, c'était après la conſpiration des poudres, dont pluſieurs catholiques indignes de l'être avaient été convaincus.

Les premiers chrétiens du tems de Néron ne ſe trouvaient pas aſſurément dans les mêmes termes. Il eſt très-difficile de percer dans les ténèbres de l'hiſtoire ; Tacite n'apporte aucune raiſon du ſoupçon qu'on eut, que Néron lui-même eût voulu mettre Rome en cendres. On aurait été bien mieux fondé de ſoupçonner Charles II d'avoir brûlé Londres : le ſang du roi ſon père, exécuté ſur un échaffaut aux yeux du peuple qui demandait ſa mort, pouvait au moins ſervir d'excuſe à Charles II. Mais Néron n'avait ni excuſe, ni prétexte, ni intérêt. Ces rumeurs inſenſées peuvent être en tout pays le partage du peuple : nous en avons entendu de nos jours d'auſſi folles & d'auſſi injuſtes.

Tacite qui connaît ſi bien le naturel des princes, devait connaître auſſi celui du peuple, toujours vain, toujours outré dans ſes opinions violen-

DES MARTYRS.

Il y eut dans la suite des martyrs chrétiens. Il est bien difficile de savoir précisément pour quelles raisons ces martyrs furent condamnés : mais j'ose croire qu'aucun

tes & passagères, incapable de rien voir, & capable de tout dire, de tout croire, & de tout oublier.

Philon dit que Séjan *les persécuta sous Tibère; mais qu'après la mort de Séjan, l'empereur les rétablit dans tous leurs droits.* Ils avaient celui des citoyens romains, tout méprisés qu'ils étaient des citoyens romains : ils avaient part aux distributions de bled ; & même, lorsque la distribution se faisait un jour de sabbat, on remettait la leur à un autre jour : c'était probablement en considération des sommes d'argent qu'ils avaient données à l'état ; car en tout pays ils ont acheté la tolérance, & se sont dedommagés bien vîte de ce qu'elle avait coûté.

Ce passage de Philon explique parfaitement celui de Tacite, qui dit qu'on envoya quatre mille Juifs ou Egyptiens en Sardaigne, & que si l'intempérie du climat les eût fait périr, c'eût été une perte légère, *vile damnum.*

J'ajouterai à cette remarque, que Philon regarde Tibère comme un prince sage & juste. Je crois bien qu'il n'était juste qu'autant que cette justice s'accordait avec ses intérêts ; mais le bien que Philon en dit, me fait un peu douter des horreurs que Tacite & Suétone lui reprochent. Il ne me paraît point vraisemblable qu'un vieillard infirme de soixante & dix ans, se soit retiré dans l'isle de Caprée pour s'y livrer à des débauches recherchées qui sont à peine dans la nature, & qui étaient même inconnues à la jeunesse de Rome la plus effrénée ; ni Tacite, ni Suétone, n'avaient connu cet empereur ; ils recueillaient avec plaisir des bruits populaires. Octave, Tibère, & leurs successeurs avaient été odieux, parce qu'ils régnaient sur un peuple qui devait être libre : les historiens se plaisaient à les diffamer, & on croyait ces historiens sur leur parole, parce qu'alors on manquait de mémoires, de journaux du tems, de documens : aussi les historiens ne citent personne ; on ne pouvait les contredire ; ils diffamaient qui ils voulaient, & décidaient à leur gré du jugement de la postérité. C'est au lecteur sage de voir jusqu'à quel point on doit se défier de la véracité des historiens, quelle croyance on doit avoir pour les faits publics attestés par des auteurs graves, nés dans une nation éclairée, & quelles bornes on doit mettre à sa crédulité sur des anecdotes que ces mêmes auteurs rapportent sans aucune preuve.

ne le fut ſous les premiers Céſars, pour ſa ſeule religion : on les tolérait toutes ; comment aurait-on pu rechercher & pourſuivre des hommes obſcurs, qui avaient un culte particulier, dans le tems qu'on permettait tous les autres ?

Les Titus, les Trajans, les Antonins, les Décius n'étaient pas des barbares : peut-on imaginer qu'ils auraient privé les ſeuls chrétiens d'une liberté dont jouiſſait toute la terre ? Les aurait-on ſeulement oſé accuſer d'avoir des myſtères ſecrets, tandis que les myſtères d'Iſis, ceux de Mitras, ceux de la déeſſe de Syrie, tous étrangers au culte romain, étaient permis ſans contradiction ? Il faut bien que la perſécution ait eu d'autres cauſes, & que les haines particulières, ſoutenues par la raiſon d'état, aient répandu le ſang des chrétiens.

Par exemple, lorſque St. Laurent refuſe au préfet de Rome Cornelius Secularis l'argent des chrétiens qu'il avait en ſa garde, il eſt naturel que le préfet & l'empereur ſoient irrités ; ils ne ſavaient pas que St. Laurent avait diſtribué cet argent aux pauvres, & qu'il avait fait une œuvre charitable & ſainte ; ils le regardèrent comme un réfractaire, & le firent périr. (*a*)

(*a*) Nous reſpectons aſſurément tout ce que l'égliſe rend reſpectable ; nous invoquons les Sts. Martyrs ; mais en révérant St. Laurent, ne peut-on pas douter que St. Sixte lui ait dit, *Vous me ſuivrez dans trois jours*, que dans ce court intervalle le préfet de Rome lui ait fait demander l'argent des chrétiens ? que le diacre Laurent ait eu le tems de faire aſſembler tous les pauvres de la ville, qu'il ait marché devant le préfet pour le mener à l'endroit où étaient ces pauvres, qu'on lui ait fait ſon procès, qu'il ait ſubi la queſtion, que le préfet ait commandé à un forgeron un gril aſſez grand pour y rôtir un homme, que le premier magiſtrat de Rome ait aſſiſté lui-même à cet étrange ſupplice ; que St. Laurent ſur ce gril ait dit : « Je ſuis aſſez » cuit d'un côté, fais-moi re» tourner de l'autre, ſi tu veux » me manger ? » Ce gril n'eſt guère dans le génie des Romains ; & comment ſe peut-il faire qu'aucun auteur payen n'ait parlé d'aucune de ces aventures ?

Considérons le martyre de St. Polyeucte. Le condamna-t-on pour la religion seule ? Il va dans le temple, où l'on rend aux dieux des actions de graces pour la victoire de l'empereur Décius ; il y insulte les sacrificateurs, il renverse & brise les autels & les statues : quel est le pays au monde où l'on pardonnerait un pareil attentat ? Le chrétien qui déchira publiquement l'édit de l'empereur Dioclétien, & qui attira sur ses frères la grande persécution, dans les deux dernières années du règne de ce prince, n'avait pas un zèle selon la science ; & il était bien malheureux d'être la cause du désastre de son parti. Ce zèle inconsidéré qui éclata souvent, & qui fut même condamné par plusieurs pères de l'église, a été probablement la source de toutes les persécutions.

Je ne compare point, sans doute, les premiers sacramentaires aux premiers chrétiens ; je ne mets point l'erreur à côté de la vérité ; mais Farel prédécesseur de Jean Calvin, fit dans Arles la même chose que St. Polyeucte, avait fait en Arménie. On portait dans les rues la statue de St. Antoine l'hermite en procession ; Farel tombe avec quelques-uns des siens sur les moines qui portaient St. Antoine, les bat, les disperse, & jette St. Antoine dans la rivière. Il méritait la mort qu'il ne reçut pas, parce qu'il eut le tems de s'enfuir. S'il s'était contenté de crier à ces moines, qu'il ne croyait pas qu'un corbeau eût apporté la moitié d'un pain à St. Antoine l'hermite, ni que St. Antoine eût eu des conversations avec des centaures & des satyres, il aurait mérité une forte réprimande, parce qu'il troublait l'ordre ; mais si le soir après la procession, il avait examiné paisiblement l'histoire du corbeau, des centaures & des satyres, on n'aurait rien eu à lui reprocher.

Quoi ! les Romains auraient souffert que l'infame Antinous fût mis au rang des seconds dieux, & ils auraient déchiré, livré aux bêtes tous ceux auxquels on n'aurait reproché que d'avoir paisiblement adoré un juste ! Quoi !

ils auraient reconnu un DIEU ſuprême (*a*) un DIEU ſouverain, maître de tous les dieux ſecondaires, atteſté par cette formule, *Deus optimus maximus*; & ils auraient recherché ceux qui adoraient un DIEU unique!

Il n'eſt pas croyable que jamais il y eût une inquiſition contre les chrétiens ſous les empereurs, c'eſt-à-dire; qu'on ſoit venu chez eux les interroger ſur leur croyance. On ne troubla jamais ſur cet article ni Juif, ni Syrien, ni Egyptien, ni bardes, ni druides, ni philoſophes. Les martyrs furent donc ceux qui s'élevèrent contre les faux dieux. C'était une choſe très-ſage, très-pieuſe de n'y

(*a*) Il n'y a qu'à ouvrir Virgile pour voir que les Romains reconaiſſaient un DIEU ſuprême, ſouverain de tous les êtres céleſtes.

O! quis res hominumque deûmque
Æternis regis imperiis, & fulmine terres,
O pater, ô hominum divûmque æterna poteſtas &c.

Horace s'exprime bien plus fortement:

Unde nil majus generatur ipſo;
Nec viget quidquam ſimile, aut ſecundum.

On ne chantait autre choſe que l'unité de DIEU dans les myſtères auxquels preſque tous les Romains étaient initiés. Voyez la belle hymne d'Orphée, liſez la lettre de Maxime de Madaure à St. Auguſtin, dans laquelle il dit, qu'*il n'y a que des imbécilles qui puiſſent ne pas reconnaître un* DIEU *ſouverain.* Longinien, étant payen, écrit au même St. Auguſtin, que DIEU *eſt unique, incompréhenſible, inéffable* Lactance lui-même, qu'on ne peut accuſer d'être trop indulgent, avoue dans ſon livre V, que *les Romains ſoumettent tous les dieux au* DIEU *ſuprême, illos ſubjicit & mancipat Deo.* Tertullien même, dans ſon apologétique, avoue que tout l'empire reconnaiſſait un DIEU maître du monde, dont la puiſſance & la majeſté ſont infinies, *principem mundi perfectæ potentiæ & majeſtatis.* Ouvrez ſurtout Platon, le maître de Ciceron dans la philoſophie, vous y verrez qu'*il n'y a qu'un* DIEU, qu'*il faut l'adorer, l'aimer, travailler à lui reſſembler par la ſainteté & par la juſtice.* Epictète dans les fers, Marc-Antoine ſur le trône, diſent la même choſe en cent endroits.

pas croire ; mais enfin, ſi non contens d'adorer un DIEU en eſprit & en vérité, ils éclatèrent violemment contre le culte reçu, quelque abſurde qu'il pût être, on eſt forcé d'avouer qu'eux-mêmes étaient intolérans.

Tertullien, dans ſon apologétique, avoue (*a*) qu'on regardait les chrétiens comme des factieux ; l'accuſation était injuſte, mais elle prouvait que ce n'était pas la religion ſeule des chrétiens, qui excitait le zèle des magiſtrats. Il avoue (*b*) que les chrétiens refuſaient d'orner leurs portes de branches de laurier dans les réjouiſſances publiques pour les victoires des empereurs : on pouvait aiſément prendre cette affectation condamnable pour un crime de lèze-majeſté.

La première ſévérité juridique exercée contre les chrétiens, fut celle de Domitien ; mais elle ſe borna à un exil qui ne dura pas une année : *facile cæptum repreſſit reſtitutis quos ipſe relegaverat*, dit Tertullien. Lactance, dont le ſtyle eſt ſi emporté, convient que depuis Domitien juſqu'à Décius l'égliſe fut tranquille & floriſſante. (*c*) Cette longue paix, dit-il, fut interrompue quand cet exécrable animal Décius opprima l'égliſe : *poſt multos annos extitit execrabile animal Decius qui vexaret eccleſiam.*

On ne veut point diſcuter ici le ſentiment du ſavant Dodwel ſur le petit nombre des martyrs ; mais ſi les Romains avaient perſécuté la religion chrétienne, ſi le ſénat avait fait mourir tant d'innocens par des ſupplices inuſités, s'ils avaient plongé des chrétiens dans l'huile bouillante, s'ils avaient expoſé des filles toutes nues aux bêtes dans le cirque, comment auraient-ils laiſſé en paix tous les premiers évêques de Rome ? St. Irénée ne compte pour martyr parmi ces évêques que le ſeul Téleſphore, dans l'an 139 de l'ère vulgaire, & on n'a au-

(*a*) Chap. XXXIX.
(*b*) Chap. XXXV.
(*c*) Chap. III.

cune preuve que ce Télefphore ait été mis à mort. Zéphirin gouverna le troupeau de Rome pendant dix-huit années, & mourut paifiblement l'an 219. Il eft vrai que dans les anciens martyrologes, on place prefque tous les premiers papes; mais le mot de martyre n'était pris alors que fuivant fa véritable fignification : martyre voulait dire témoignage, & non pas fupplice.

Il eft difficile d'accorder cette fureur de perfécution avec la liberté qu'eurent les chrétiens d'affembler cinquante-fix conciles, que les écrivains eccléfiaftiques comptent dans les trois premiers fiècles.

Il y eut des perfécutions; mais fi elles avaient été auffi violentes qu'on le dit, il eft vraifemblable que Tertullien, qui écrivit avec tant de force contre le culte reçu, ne ferait pas mort dans fon lit. On fait bien que les empereurs ne lurent pas fon apologétique, qu'un écrit obfcur compofé en Afrique ne parvient pas à ceux qui font chargés du gouvernement du monde; mais il devait être connu de ceux qui approchaient le proconful d'Afrique; il devait attirer beaucoup de haine à l'auteur; cependant il ne fouffrit point le martyre.

Origène enfeigna publiquement dans Alexandrie, & ne fut point mis à mort. Ce même Origène qui parlait avec tant de liberté aux payens & aux chrétiens, qui annonçait JESUS aux uns, qui niait un DIEU en trois perfonnes aux autres, avoue expreffément dans fon troifième livre contre *Celfe*, *qu'il y a eu très-peu de martyrs, & encore de loin; cependant*, dit-il, *les chrétiens ne négligent rien pour faire embraffer leur religion par tout le monde; ils courent dans les villes, dans les bourgs, dans les villages.*

Il eft certain que ces courfes continuelles pouvaient être aifément accufées de fédition par les prêtres ennemis, & pourtant ces miffions font tolérées malgré le peuple Egyptien, toujours turbulent, féditieux & lâche, peuple qui avait déchiré un Romain pour avoir tué

un chat, peuple en tout tems méprisable, quoi qu'en disent les admirateurs des pyramides. (*a*)

Qui devait plus soulever contre lui les prêtres & le gouvernement que St. Grégoire Taumaturge, disciple

(*a*) Cette assertion doit être prouvée. Il faut convenir que depuis que l'histoire a succédé à la fable, on ne voit dans les Egyptiens qu'un peuple aussi lâche que superstitieux. Cambyse s'empare de l'Egypte par une seule bataille : Alexandre y donne des loix sans essuyer un seul combat, sans qu'aucune ville ose attendre un siége : les Ptolomées s'en emparent sans coup férir; César & Auguste la subjuguent aussi aisément. Omar prend toute l'Egypte en une seule campagne; les Mammelucs, peuples de la Colchide & des environs du mont Caucase, en sont les maîtres après Omar; ce sont eux, & non les Egyptiens, qui défont l'armée de St. Louis, & qui prennent ce roi prisonnier. Enfin, les Mammelucs étant devenus Egyptiens, c'est-à-dire, mous, lâches, inappliqués, volages, comme les habitans naturels de ce climat, ils passent en trois mois sous le joug de Selim I, qui fait pendre leur soudan, & qui laisse cetre province annexée à l'empire des Turcs, jusqu'à ce que d'autres barbares s'en emparent un jour.

Hérodote rapporte que dans les tems fabuleux, un roi Egyptien nommé Sésostris sortit de son pays dans le dessein formel de conquérir l'univers : il est visible qu'un tel dessein n'est digne que de Pycrocole ou de Dom Quichote; & sans compter que le nom de Sésostris n'est point égyptien, on peut mettre cet événement, ainsi que tous les faits antérieurs, au rang des *Mille & une nuits*. Rien n'est plus commun chez les peuples conquis, que de débiter des fables sur leur ancienne grandeur, comme dans certains pays, certaines misérables familles se font descendre d'antiques souverains. Les prêtres d'Egypte contèrent à Hérodote que ce roi qu'il appelle Sésostris, était allé subjuguer la Colchide; c'est comme si on disait qu'un roi de France partit de la Touraine pour aller subjuguer la Norvége.

On a beau répéter tous ces contes dans mille & mille volumes, ils n'en sont pas plus vraisemblables; il est bien plus naturel que les habitans robustes & féroces du Caucase, les Colchidiens, & les autres Scythes, qui vinrent tant de fois ravager l'Asie, pénétrèrent jusqu'en Egypte : & si les prêtres de Colchos rapportèrent ensuite chez eux la mode de la circoncision, ce n'est pas une preuve qu'ils aient été subjugués par les Egyptiens. Diodore de Sicile rapporte que tous les rois vaincus par Sésostris venaient tous les ans du fond de leurs royaumes lui apporter leurs tributs, & que Sésostris se servait d'eux comme de chevaux de carrosse, qu'il les faisait atteler à son char pour aller au temple. Ces

d'Origène ? Grégoire avait vu pendant la nuit un vieillard envoyé de DIEU, accompagné d'une femme resplendissante de lumière : cette femme était la Ste. Vierge, & ce vieillard était St. Jean l'évangéliste. St. Jean lui dicta un symbole, que St. Grégoire alla prêcher. Il passa en allant à Néocésarée, près d'un temple où l'on rendait des oracles, & où la pluie l'obligea de passer la nuit ; il y fit plusieurs signes de croix. Le lendemain, le grand sacrificateur du temple fut étonné que les démons qui lui répondaient auparavant ne voulaient plus rendre d'ora-

histoires de Gargantua sont tous les jours fidélement copiées. Assurément ces rois étaient bien bons de venir de si loin servir ainsi de chevaux.

Quant aux pyramides, & aux autres antiquités, elles ne prouvent autre chose que l'orgueil, & le mauvais goût des princes d'Egypte, & l'esclavage d'un peuple imbécille, employant ses bras qui étaient son seul bien, à satisfaire la grossière ostentation de ses maîtres. Le gouvernement de ce peuple ; dans les tems mêmes que l'on vante si fort, paraît absurde & tyrannique : on prétend que toutes les terres appartenaient à leurs monarques. C'était bien à de pareils esclaves à conquérir le monde !

Cette profonde science des prêtres Egyptiens est encore un des plus énormes ridicules de l'histoire ancienne, c'est-à-dire de la fable. Des gens qui prétendaient que dans le cours d'onze mille années le soleil s'était levé deux fois au couchant, & couché deux fois au levant, en recommençant son cours, étaient sans doute bien au-dessous de l'auteur de l'almanach de Liége. La religion de ces prêtres qui gouvernaient l'état, n'était pas comparable à celle des peuples les plus sauvages de l'Amérique : on sait qu'ils adoraient des crocodiles, des singes, des chats, des oignons ; & il n'y a peut-être aujourd'hui dans toute la terre que le culte du grand Lama qui soit aussi absurde.

Leurs arts ne valent guère mieux que leur religion ; il n'y a pas une seule ancienne statue égyptienne qui soit supportable, & tout ce qu'ils ont eu de bon a été fait dans Alexandrie sous les Ptolomées & sous les Césars, par des artistes de Grèce : ils ont eu besoin d'un Grec pour apprendre la géométrie.

L'illustre Bossuet s'extasie sur le mérite égyptien ; dans son *Discours sur l'histoire universelle* adressé au fils de Louis XIV. Il peut éblouir un jeune prince, mais il contente bien peu les savans ; c'est une très-éloquente déclamation ; mais un historien doit être plus philosophe qu'orateur. Au reste on ne donne cette réflexion sur les Egyptiens que comme une conjecture : quel autre nom peut-on donner à tout ce qu'on dit de l'antiquité ?

cles ; il les appella ; les diables vinrent pour lui dire qu'ils ne viendraient plus ; ils lui apprirent qu'ils ne pouvaient plus habiter ce temple, parce que Grégoire y avait passé la nuit, & qu'il y avait fait des signes de croix. Le sacrificateur fit saisir Grégoire, qui lui répondit, *je peux chasser les démons d'où je veux, & les faire entrer où il me plaira. Faites-les donc rentrer dans mon temple*, dit le sacrificateur. Alors Grégoire déchira un petit morceau d'un volume qu'il tenait à la main, & y traça ces paroles, *Grégoire à Satan, je te commande de rentrer dans ce temple* ; on mit ce billet sur l'autel ; les démons obéirent, & rendirent ce jour-là leurs oracles comme à l'ordinaire ; après quoi ils cessèrent, comme on le sait.

C'est St. Grégoire de Nysse qui rapporte ces faits dans la vie de St. Grégoire Taumaturge. Les prêtres des idoles devaient sans doute être animés contre Grégoire, & dans leur aveuglement le déférer au magistrat ; cependant leur plus grand ennemi n'essuya aucune persécution.

Il est dit dans l'histoire de St. Cyprien, qu'il fut le premier évêque de Carthage condamné à la mort. Le martyre de St. Cyprien est de l'an 258 de notre ère ; donc pendant un très-long tems aucun évêque de Carthage ne fut immolé pour sa religion. L'histoire ne nous dit point quelles calomnies s'élevèrent contre St. Cyprien, quels ennemis il avait, pourquoi le proconsul d'Afrique fut irrité contre lui. St. Cyprien écrit à Cornelius évêque de Rome : *Il arriva depuis peu une émotion populaire à Carthage, & on cria par deux fois qu'il fallait me jeter aux lions.* Il est bien vraisemblable que les emportemens du peuple féroce de Carthage furent enfin cause de la mort de Cyprien ; & il est bien sûr que ce ne fut pas l'empereur Gallus qui le condamna de si loin pour sa religion, puisqu'il laissait en paix Corneille qui vivait sous ses yeux.

Tant de causes secrètes se mêlent souvent à la cause apparente, tant de ressorts inconnus servent à persécuter un homme, qu'il est impossible de démêler dans les siècles postérieurs, la source cachée des malheurs des hommes les plus considérables, à plus forte raison celle du supplice d'un particulier qui ne pouvait être connu que par ceux de son parti.

Remarquez que St. Grégoire Taumaturge, & St. Denis évêque d'Alexandrie, qui ne furent point suppliciés, vivaient dans le tems de St. Cyprien. Pourquoi étant aussi connus pour le moins que cet évêque de Carthage, demeurèrent-ils paisibles ? & pourquoi St. Cyprien fut-il livré au supplice ? N'y a-t-il pas quelque apparence que l'un succomba sous des ennemis personnels & puissans, sous la calomnie, sous le prétexte de la raison d'état, qui se joint si souvent à la religion, & que les autres eurent le bonheur d'échapper à la méchanceté des hommes ?

Il n'est guère possible que la seule accusation de christianisme ait fait périr St. Ignace, sous le clément & juste Trajan, puisqu'on permit aux chrétiens de l'accompagner & de le consoler quand on le conduisit à Rome. (*a*) Il y avait eu souvent des séditions dans Antioche,

(*a*) On ne révoque point en doute la mort de St. Ignace ; mais qu'on lise la relation de son martyre, un homme de bon sens ne sentira-t-il pas quelques doutes s'élever dans son esprit ? L'auteur inconnu de cette relation dit, que *Trajan crut qu'il manquerait quelque chose à sa gloire, s'il ne soumettait à son empire le Dieu des chrétiens.* Quelle idée ! Trajan était-il un homme qui voulût triompher des dieux ? Lorsqu'Ignace parut devant l'empereur, ce prince lui dit, *Qui es-tu, esprit impur* ? Il n'est guère vraisemblable qu'un empereur ait parlé à un prisonnier, & qu'il l'ait condamné lui-même ; ce n'est pas ainsi que les souverains en usent. Si Trajan fit venir Ignace devant lui, il ne lui demanda pas, *Qui es-tu* ? il le savait bien. Ce mot, *esprit impur*, a-t-il pu être prononcé par un homme comme Trajan ? Ne voit-on pas que c'est une expression d'exorciste, qu'un chrétien met dans la bouche d'un empereur ? Est-ce là, bon DIEU ! le style de Trajan ?

ville toujours turbulente, où Ignace était évêque secret des chrétiens : peut-être ces séditions malignement imputées aux chrétiens innocens, excitèrent l'attention du gouvernement, qui fut trompé, comme il est trop souvent arrivé.

Saint Siméon, par exemple, fut accusé devant Sapor d'être l'espion des Romains. L'histoire de son martyre rapporte que le roi Sapor lui proposa d'adorer le soleil ; mais on sait que les Perses ne rendaient point de culte au soleil, ils le regardaient comme un emblême du bon prin-

Peut-on imaginer qu'Ignace lui ait répondu qu'il se nommait Théophore, parce qu'il portait JESUS dans son cœur, & que Trajan eût disserté avec lui sur JESUS-CHRIST ? On fait dire à Trajan, à la fin de la conversation, *Nous ordonnons qu'Ignace, qui se glorifie de porter en lui le crucifié, sera mis aux fers &c.* Un sophiste ennemi des chrétiens pouvait appeller JESUS-CHRIST *le crucifié* ; mais il n'est guère probable que dans un arrêt on se fût servi de ce terme. Le supplice de la croix était si usité chez les Romains, qu'on ne pouvait dans le style des loix désigner par *le crucifié* l'objet du culte des chrétiens, & ce n'est pas ainsi que les loix & les empereurs prononcent leurs jugemens.

On fait ensuite écrire une longue lettre par St. Ignace aux chrétiens de Rome, *Je vous écris*, dit-il, *tout enchaîné que je suis.* Certainement, s'il lui fut permis d'écrire aux chrétiens de Rome, ces chrétiens n'étaient donc pas recherchés ; Trajan n'avait donc pas dessein de soumettre leur Dieu à son empire ; ou si ces chrétiens étaient sous le fléau de la persécution, Ignace commettait une très-grande imprudence en leur écrivant ; c'était les exposer, les livrer, c'était se rendre leur délateur.

Il semble que ceux qui ont rédigé ces actes devaient avoir plus d'égard aux vraisemblances & aux convenances. Le martyre de St. Polycarpe fait naître encore plus de doutes. Il est dit qu'une voix cria du haut du ciel, *Courage*, Polycarpe ! que les chrétiens l'entendirent, mais que les autres n'entendirent rien : il est dit que quand on eut lié Polycarpe au poteau, & que le bûcher fut en flammes, ces flammes s'écartèrent de lui & formèrent un arc au-dessus de sa tête, qu'il en sortit une colombe, que le saint respecté par le feu exhala une odeur d'aromate qui embauma toute l'assemblée ; mais que celui dont le feu n'osait approcher ne put résister au tranchant du glaive. Il faut avouer qu'on doit pardonner à ceux qui trouvent dans ces histoires plus de piété que de vérité.

cipe, d'Oromafe, ou Orofmade, du DIEU créateur qu'ils reconnaiffaient.

Quelque tolérant que l'on puiffe être, on ne peut s'empêcher de fentir quelque indignation contre ces déclamateurs, qui accufent Dioclétien d'avoir perfécuté les chrétiens, depuis qu'il fut fur le trône ; rapportons-nous-en à Eusèbe de Céfarée, fon témoignage ne peut être recufé ; le favori, le panégyrifte de Conftantin, l'ennemi violent des empereurs précédens, doit être cru quand il les juftifie : voici fes paroles : (*a*) « Les empereurs donnèrent long-tems aux chrétiens de grandes marques de bienveillance ; ils leur confièrent des provinces ; plusieurs chrétiens demeurèrent dans le palais, ils épousèrent même des chrétiennes ; Dioclétien prit pour fon époufe Prifca, dont la fille fut femme de Maximien Galère &c. »

Qu'on apprenne donc de ce témoignage décifif à ne plus calomnier ; qu'on juge fi la perfécution excitée par Galère après dix-neuf ans d'un règne de clémence & de bienfaits, ne doit pas avoir fa fource dans quelque intrigue que nous ne connaiffons pas.

Qu'on voie combien la fable de la légion Thébaine ou Thébéenne, maffacrée, dit-on, toute entière pour la religion, eft une fable abfurde. Il eft ridicule qu'on ait fait venir cette légion d'Afie par le grand St. Bernard, il eft impoffible qu'on l'eût appellée d'Afie pour venir appaifer une fédition dans les Gaules, un an après que cette fédition avait été réprimée ; il n'eft pas moins impoffible qu'on ait égorgé fix mille hommes d'infanterie, & fept cents cavaliers, dans un paffage où deux cents hommes pourraient arrêter une armée entière. La relation de cette prétendue boucherie commence par une impofture évidente : *quand la terre gémiffait fous la tyrannie de Dioclétien, le ciel fe peuplait en martyrs* : Or cette aventure,

(*a*) Hift. eccléfiaft. liv. VIII.

comme on l'a dit, eſt ſuppoſée en 286, tems où Dioclétien favoriſait le plus les chrétiens, & où l'empire romain fut le plus heureux. Enfin ce qui devrait épargner toutes ces diſcuſſions, c'eſt qu'il n'y eut jamais de légion Thébaine : les Romains étaient trop fiers & trop ſenſés pour compoſer une légion de ces Egyptiens qui ne ſervaient à Rome que d'eſclaves, *Verna Canopi* : c'eſt comme s'ils avaient eu une légion juive. Nous avons les noms des trente-deux légions qui faiſaient les principales forces de l'empire romain ; aſſurément la légion Thébaine ne s'y trouve pas. Rangeons donc ce conte avec les vers acroſtiches des ſibylles qui prédiſaient les miracles de JESUS-CHRIST, & avec tant de pièces ſuppoſées qu'un faux zèle prodigua pour abuſer la crédulité.

DU DANGER DES FAUSSES LÉGENDES, ET DE LA PERSÉCUTION.

Le menſonge en a trop long-tems impoſé aux hommes; il eſt tems qu'on connaiſſe le peu de vérités qu'on peut démêler à travers ces nuages de fables qui couvrent l'hiſtoire romaine, depuis Tacite & Suétone, & qui ont preſque toujours enveloppé les annales des autres nations anciennes.

Comment peut-on croire, par exemple, que les Romains, ce peuple grave & ſévère de qui nous tenons nos loix, aient condamné des vierges chrétiennes, des filles de qualité, à la proſtitution ? C'eſt bien mal connaître l'auſtère dignité de nos légiſlateurs, qui puniſſaient ſi ſévérement les faibleſſes des veſtales. Les actes ſincères de Ruinart rapportent ces turpitudes ; mais doit-on croire aux actes de Ruinart, comme aux actes des apôtres ? Ces actes ſincères diſent, après

Bollandus, qu'il y avait dans la ville d'Ancire ſept vierges chrétiennes, d'environ ſoixante & dix ans chacune, que le gouverneur Théodecte les condamna à paſſer par les mains des jeunes gens de la ville, mais que ces vierges ayant été épargnées (comme de raiſon) il les obligea de ſervir toutes nues aux myſtères de Diane; auxquels pourtant, on n'aſſiſta jamais qu'avec un voile. Saint Théodote, qui à la vérité était cabaretier, mais qui n'en était pas moins zèlé, pria DIEU ardemment de vouloir bien faire mourir ces ſaintes filles, de peur qu'elles ne ſuccombaſſent à la tentation: DIEU l'exauça, le gouverneur les fit jeter dans un lac avec une pierre au cou: elles apparurent auſſi-tôt à Théodote, & le prièrent de ne pas ſouffrir *que leurs corps fuſſent mangés des poiſſons*: ce furent leurs propres paroles.

Le ſaint cabaretier & ſes compagnons allèrent pendant la nuit au bord du lac gardé par des ſoldats; un flambeau céleſte marcha toujours devant eux, & quand ils furent au lieu où étaient les gardes, un cavalier céleſte armé de toutes piéces pourſuivit ces gardes la lance à la main: St. Théodote retira du lac les corps des vierges. il fut mené devant le gouverneur, & le cavalier céleſte n'empêcha pas qu'on ne lui tranchât la tête. Ne ceſſons de répéter que nous vénérons les vrais martyrs, mais qu'il eſt difficile de croire cette hiſtoire de Bollandus & de Ruinart.

Faut-il rapporter ici le conte du jeune St. Romain? On le jeta dans le feu, dit Euſèbe, & des Juifs qui étaient préſens inſultèrent à JESUS-CHRIST qui laiſſait brûler ſes confeſſeurs, après que DIEU avait tiré Sidrac, Mizac & Abdenago de la fournaiſe ardente. A peine les Juifs eurent-ils parlé, que St. Romain ſortit triomphant du bûcher: l'empereur ordonna qu'on lui pardonnât, & dit au juge qu'il ne voulait rien avoir à démêler avec DIEU. (étranges paroles pour Dioclétien!) Le juge mal-

gré l'indulgence de l'empereur, commanda qu'on coupât la langue à St. Romain; & quoiqu'il eût des bourreaux, il fit faire cette opération par un médecin. Le jeune Romain né bègue, parla avec volubilité dès qu'il eut la langue coupée. Le médecin essuya une réprimande, & pour montrer que l'opération était faite selon les règles de l'art, il prit un passant, & lui coupa juste autant de langue qu'il en avait coupé à St. Romain, de quoi le passant mourut sur le champ : car, ajoute savamment l'auteur, *l'anatomie nous apprend qu'un homme sans langue ne saurait vivre.* En vérité, si Eusèbe a écrit de pareilles fadaises, si on ne les a point ajoutées à ses écrits, quel fonds peut-on faire sur son histoire?

On nous donne le martyre de Ste. Félicité & de ses sept enfans, envoyés, dit-on, à la mort par le sage & pieux Antonin, sans nommer l'auteur de la relation. Il est bien vraisemblable que quelque auteur plus zèlé que vrai, a voulu imiter l'histoire des Maccabées; c'est ainsi que commence la relation : *Ste. Félicité était Romaine, elle vivait sous le règne d'Antonin* : il est clair par ces paroles, que l'auteur n'était pas contemporain de Ste. Félicité : il dit que le préteur les jugea sur son tribunal dans le champ de Mars; mais le préfet de Rome tenait son tribunal au capitole, & non au champ de Mars, qui après avoir servi à tenir les comices, servait alors aux revues des soldats, aux courses, aux jeux militaires : cela seul démontre la supposition.

Il est dit encore, qu'après le jugement, l'empereur commit à différens juges le soin de faire exécuter l'arrêt; ce qui est entiérement contraire à toutes les formalités de ces tems-là, & à celles de tous les tems.

Il y a de même un St. Hyppolite, que l'on suppose traîné par des chevaux, comme Hyppolite fils de Thésée. Ce supplice ne fut jamais connu des anciens Romains,

& la ſeule reſſemblance du nom a fait inventer cette fable.

Obſervez encore que dans les relations des martyres, compoſées uniquement par les chrétiens mêmes, on voit preſque toujours une foule de chrétiens venir librement dans la priſon du condamné, le ſuivre au ſupplice, recueillir ſon ſang, enſevelir ſon corps, faire des miracles avec les reliques. Si c'était la religion ſeule qu'on eût perſécutée, n'aurait-on pas immolé ces chrétiens déclarés, qui aſſiſtaient leurs frères condamnés, & qu'on accuſait d'opérer des enchantemens avec les reſtes des corps martyriſés? ne les aurait-on pas traités comme nous avons traité les Vaudois, les Albigeois, les huſſites, les différentes ſectes des proteſtans? nous les avons égorgés, brûlés en foule, ſans diſtinction ni d'âge, ni de ſexe. Y a-t-il dans les relations avérées des perſécutions anciennes un ſeul trait qui approche de la St. Barthelemi, & des maſſacres d'Irlande? y en a-t-il un ſeul qui reſſemble à la fête annuelle qu'on célèbre encore dans Toulouſe, fête cruelle, fête aboliſſable à jamais, dans laquelle un peuple entier remercie DIEU en proceſſion, & ſe félicite d'avoir égorgé il y a deux cents ans quatre mille de ſes concitoyens?

Je le dis avec horreur, mais avec vérité; c'eſt nous chrétiens, c'eſt nous qui avons été perſécuteurs, bourreaux, aſſaſſins! & de qui? de nos frères. C'eſt nous qui avons détruit cent villes, le crucifix ou la bible à la main, & qui n'avons ceſſé de répandre le ſang, & d'allumer des bûchers, depuis le règne de Conſtantin juſqu'aux fureurs des Cannibales qui habitaient les Cévennes, fureurs, qui graces au ciel, ne ſubſiſtent plus aujourd'hui.

Nous envoyons encore quelquefois à la potence, de pauvres gens du Poitou, du Vivarais, de Valence, de Montauban. Nous avons pendu depuis 1745 huit perſonnages

perſonnages de ceux qu'on appelle prédicans, ou miniſtres de l'évangile, qui n'avaient d'autre crime que d'avoir prié DIEU pour le roi en patois, & d'avoir donné une goutte de vin & un morceau de pain levé à quelques payſans imbécilles. On ne ſait rien de cela dans Paris, où le plaiſir eſt la ſeule choſe importante, où l'on ignore tout ce qui ſe paſſe en province & chez les étrangers. Ces procès ſe font en une heure, & plus vite qu'on ne juge un déſerteur. Si le roi en était inſtruit, il ferait grace.

On ne traite ainſi les prêtres catholiques en aucun pays proteſtant. Il y a plus de cent prêtres catholiques en Angleterre & en Irlande, on les connaît, on les a laiſſé vivre très-paiſiblement dans la dernière guerre.

Serons-nous toujours les derniers à embraſſer les opinions ſaines des autres nations? Elles ſe ſont corrigées, quand nous corrigerons-nous? Il a fallu ſoixante ans pour nous faire adopter ce que Newton avait démontré; nous commençons à peine à oſer ſauver la vie à nos enfans par l'inoculation; nous ne pratiquons que depuis très-peu de tems les vrais principes de l'agriculture: quand commencerons-nous à pratiquer les vrais principes de l'humanité? & de quel front pouvons-nous reprocher aux payens d'avoir fait des martyrs, tandis que nous avons été coupables de la même cruauté dans les mêmes circonſtances?

Accordons que les Romains ont fait mourir une multitude de chrétiens pour leur ſeule religion; en ce cas, les Romains ont été très-condamnables. Voudrions-nous commettre la même injuſtice? & quand nous leur reprochons d'avoir perſécuté, voudrions-nous être perſécuteurs?

S'il ſe trouvait quelqu'un aſſez dépourvu de bonne foi, ou aſſez fanatique, pour me dire ici, Pourquoi venez-vous développer nos erreurs & nos fautes? pour-

quoi détruire nos faux miracles & nos fausses légendes? elles sont l'aliment de la piété de plusieurs personnes; il y a des erreurs nécessaires; n'arrachez pas du corps un ulcère invétéré qui entraînerait avec lui la destruction du corps: voici ce que je lui répondrais.

Tous ces faux miracles par lesquels vous ébranlez la foi qu'on doit aux véritables, toutes ces légendes absurdes que vous ajoutez aux vérités de l'évangile, éteignent la religion dans les cœurs; trop de personnes qui veulent s'instruire, & qui n'ont pas le tems de s'instruire assez, disent, Les maîtres de ma religion m'ont trompé, il n'y a donc point de religion; il vaut mieux se jeter dans les bras de la nature que dans ceux de l'erreur; j'aime mieux dépendre de la loi naturelle que des inventions des hommes. D'autres ont le malheur d'aller encore plus loin; ils voient que l'imposture leur a mis un frein, & ils ne veulent pas même du frein de la vérité, ils penchent vers l'athéisme; on devient dépravé, parce que d'autres ont été fourbes & cruels.

Voilà certainement les conséquences de toutes les fraudes pieuses, & de toutes les superstitions. Les hommes d'ordinaire ne raisonnent qu'à demi; c'est un très-mauvais argument que de dire, Voraginé l'auteur de la légende dorée, & le jésuite Ribadeneira compilateur de la Fleur des saints, n'ont dit que des sottises, donc il n'y a point de DIEU: Les catholiques ont égorgé un certain nombre d'huguenots, & les huguenots à leur tour ont assassiné un certain nombre de catholiques; donc il n'y a point de DIEU: On s'est servi de la confession, de la communion & de tous les sacremens, pour commettre les crimes les plus horribles, donc il n'y a point de DIEU. Je conclurais au contraire, donc il y a un DIEU, qui après cette vie passagère, dans laquelle nous l'avons tant méconnu, & tant commis de crimes en son nom, daignera nous consoler de tant d'horribles

malheurs ; car à considérer les guerres de religion, les quarante schismes des papes, qui ont presque tous été sanglans, les impostures qui ont presque toutes été funestes, les haines irréconciliables allumées par les différentes opinions, à voir tous les maux qu'a produits le faux zèle, les hommes ont eu long-tems leur enfer dans cette vie.

ABUS DE L'INTOLÉRANCE.

Mais quoi ! sera-t-il permis à chaque citoyen de ne croire que sa raison, & de penser ce que cette raison éclairée ou trompée lui dictera ? Il le faut bien (a), pourvu qu'il ne trouble point l'ordre, car il ne dépend pas de l'homme de croire, ou de ne pas croire, mais il dépend de lui de respecter les usages de sa patrie : & si vous disiez que c'est un crime de ne pas croire à la religion dominante, vous accuseriez donc vous-même les premiers chrétiens vos pères, & vous justifieriez ceux que vous accusez de les avoir livrés aux supplices.

Vous répondez que la différence est grande, que toutes les religions sont les ouvrages des hommes, & que l'église catholique, apostolique & romaine est seule l'ouvrage de DIEU. Mais en bonne foi, parce que notre religion est divine, doit-elle régner par la haine, par les fureurs, par les exils, par l'enlèvement des biens, les prisons, les tortures, les meurtres, & par les actions de graces rendues à DIEU pour ces meurtres ? Plus la religion chrétienne est divine, moins il appartient à l'homme de la commander ; si DIEU l'a faite, DIEU la soutiendra sans vous. Vous savez que l'intolérance ne produit que des hypocrites ou des rebelles ; quelle fu-

(a) Voyez l'excellente lettre de Locke sur la tolérance.

neste alternative ! Enfin voudriez-vous soutenir par des bourreaux la religion d'un DIEU que des bourreaux ont fait périr, & qui n'a prêché que la douceur & la patience ?

Voyez, je vous prie, les conséquences affreuses du droit de l'intolérence. S'il était permis de dépouiller de ses biens, de jeter dans les cachots, de tuer un citoyen, qui sous un tel degré de latitude ne professerait pas la religion admise sous ce degré, quel exception exempterait les premiers de l'état des mêmes peines ? La religion lie également le monarque & les mandians : aussi, plus de cinquante docteurs ou moines ont affirmé cette horreur monstreuse, qu'il était permis de déposer, de tuer les souverains qui ne penseraient pas comme l'église dominante, & les parlemens du royaume n'ont cessé de proscrire ces abominables décisions d'abominables théologiens (*a*).

(*a*) Le jésuite Busembaum, commenté par le jésuite *La Croix*, dit qu'*il est permis de tuer un prince excommunié par le pape, dans quelque pays qu'on trouve ce prince, parce que l'univers appartient au pape, & que celui qui accepte cette commission fait une œuvre charitable.* C'est cette proposition inventée dans les petites-maisons de l'enfer, qui a le plus soulevé toute la France contre les jésuites. On leur a reproché alors plus que jamais ce dogme si souvent enseigné par eux & si souvent désavoué. Ils ont cru se justifier en montrant à-peu-près les mêmes décisions dans St. Thomas & dans plusieurs jacobins. * En effet St. Thomas d'Aquin, docteur angelique, interprête de la volonté divine, (ce sont ses titres) avance qu'un prince apostat perd son droit à la couronne, & qu'on ne doit plus lui obéir : ** que l'église peut le punir de mort : qu'on n'a toléré l'empereur Julien que parce qu'on n'était pas le plus fort : *** que de droit on doit tuer tout hérétique : **** que ceux qui délivrent le peuple d'un prince qui gouverne tyranniquement, sont très-louables, &c. &c. On respecte fort l'ange de l'école ; mais si

* *Voyez si vous pouvez la lettre d'un homme du monde à un théologien sur St. Thomas ; c'est une brochure de jésuite de* 1762.

** *Liv. II. part. II. quest. XII.*

*** *Ibib.*

**** *Ibib. quest. XI & XII.*

Le ſang de Henri le grand fumait encore, quand le parlement de Paris donna un arrêt qui établiſſait l'indépendance de la couronne, comme une loi fondamentale. Le cardinal Duperron, qui devait la pourpre à Henri le grand, s'éleva dans les états de 1614 contre l'arrêt du parlement, le fit ſupprimer. Tous les journaux du tems rapportent les termes dont Duperron ſe ſervit dans ſes harangues : *Si un prince ſe faiſait arien*, dit-il, *on ſerait bien obligé de le dépoſer.*

Non aſſurément, monſieur le cardinal, on veut bien adopter votre ſuppoſition chimérique, qu'un de nos rois ayant lu l'hiſtoire des concils & des pères, frappé, d'ailleurs, de ces paroles, *mon père eſt plus grand que moi*, les prenant trop à la lettre, & la balançant entre le concile de Nicée & celui de Conſtantinople, ſe déclarât pour Euſèbe de Nicomédie, je n'en obéïrai pas moins à mon roi, je ne me croirai pas moins lié par le ferment que je lui ai fait ; & ſi vous oſiez vous ſoulever contre lui, & que je fuſſe un de vos juges, je vous déclarerais criminel de lèze-majeſté.

Duperron pouſſa plus loin la diſpute, & je l'abrège. Ce n'eſt pas ici le lieu d'approfondir ces chimères révol-

dans les tems de Jacques Clément ſon confrère, & du feuillant Ravaillac, il était venu ſoutenir en France de telles propoſitions, comment aurait-on traité l'ange de l'école ?

Il faut avouer que Jean Gerſon, chancelier de l'univerſité, alla encore plus loin que St. Thomas, & le cordelier Jean Petit infiniment plus loin que Gerſon. Pluſieurs cordeliers ſoutinrent les horribles thèſes de Jean Petit. Il faut avouer que cette doctrine diabolique du régicide vient uniquement de la folle idée où ont été longtems preſque tous les moines, que le pape eſt un dieu en terre, qui peut diſpoſer à ſon gré du trône & de la vie des rois. Nous avons été en cela fort au-deſſous de ces Tartares qui croient le grand Lama immortel ; il leur diſtribue ſa chaiſe percée ; ils ſont ſécher ces reliques, les enchaſſent, & les baiſent dévotement. Pour moi, j'avoue que j'aimerais mieux pour le bien de la paix porter à mon cou de telles reliques, que de croire que le pape ait le moindre droit ſur le temporel des rois, ni même ſur le mien, en quelque cas que ce puiſſe être.

tantes; je me bornerai à dire avec tous les citoyens, que ce n'eſt pas parce que Henri IV fut ſacré à Chartres qu'on lui devait obéiſſance, mais parce que le droit inconteſtable de la naiſſance donnait la couronne à ce prince, qui la méritait par ſon courage & par ſa bonté.

Qu'il ſoit donc permis de dire que tout citoyen doit hériter, par le même droit, des biens de ſon père, & qu'on ne voit pas qu'il mérite d'en être privé, & d'être traîné au gibet, parce qu'il ſera du ſentiment de Ratram contre Paſcaſe Ratberg, & de Bérenger contre Scot.

On ſait que tous nos dogmes n'ont pas toujours été clairement expliqués, & univerſellement reçus dans notre égliſe. JESUS-CHRIST ne nous ayant point dit comment procédait le St. Eſprit, l'égliſe latine crut longtems avec la grecque, qu'il ne procédait que du Père : enfin elle ajouta au ſymbole, qu'il procédait auſſi du Fils. Je demande, ſi le lendemain de cette déciſion, un citoyen qui s'en ferait tenu au ſymbole de la veille eût été digne de mort? La cruauté, l'injuſtice ſerait-elle moins grande, de punir aujourd'hui celui qui penſerait comme on penſait autrefois? Etait-on coupable du tems d'Honorius I, de croire que JESUS n'avait pas deux volontés?

Il n'y a pas long-tems que l'immaculée conception eſt établie : les dominicains n'y croient pas encore. Dans quel tems les dominicains commenceront-ils à mériter des peines dans ce monde & dans l'autre?

Si nous devons apprendre de quelqu'un à nous conduire dans nos diſputes interminables, c'eſt certainement des apôtres & des évangéliſtes. Il y avait de quoi exciter un ſchiſme violent entre St. Paul & St. Pierre. Paul dit expreſſément dans ſon épître aux Galates, qu'il réſiſta en face à Pierre, parce que Pierre était répréhenſible, parce qu'il uſait de diſſimulation auſſi-bien que Barnabé, parce qu'ils mangeaient avec les Gentils avant

l'arrivée de Jacques, & qu'ensuite ils se retirèrent secrètement, & se séparèrent des Gentils de peur d'offenser les circoncis. *Je vis*, ajoute-t-il, *qu'ils ne marchaient pas droit selon l'évangile : je dis à* Céphas ; *Si vous Juif, vivez comme les Gentils, & non comme les Juifs, pourquoi obligez-vous les Gentils à judaïser ?*

C'était là un sujet de querelle violente. Il s'agissait de savoir si les nouveaux chrétiens judaïseraient ou non. St. Paul alla dans ce tems-là même sacrifier dans le temple de Jérusalem. On sait que les quinze premiers évêques de Jérusalem furent des Juifs circoncis, qui observèrent le sabbat, & qui s'abstinrent des viandes défendues. Un évêque Espagnol ou Portugais qui se ferait circoncire & qui observerait le sabbat, serait brûlé dans un Auto-da-fé. Cependant la paix ne fut altérée pour cet objet fondamental ni parmi les apôtres, ni parmi les premiers chrétiens.

Si les évangélistes avaient ressemblé aux écrivains modernes, ils avaient un champ bien vaste pour combattre les uns contre les autres. St. Matthieu compte vingt-huit générations depuis David jusqu'à JESUS ; St. Luc en compte quarante-une ; & ces générations sont absolument différentes. On ne voit pourtant nulle dissention s'élever entre les disciples sur ces contrariétés apparentes très-bien conciliées par plusieurs pères de l'église. La charité ne fut point blessée, la paix fut conservée. Quelle plus grande leçon de nous tolérer dans nos disputes, & de nous humilier dans tout ce que nous n'entendons pas ?

St. Paul dans son épître à quelques Juifs de Rome convertis au christianisme, emploie toute la fin du troisième chapître à dire que la seule foi glorifie, & que les œuvres ne justifient personne. St. Jacques, au contraire, dans son épitre aux douze tribus dispersées par toute la terre, chapitre II, ne cesse de dire qu'on ne peut être sauvé sans les œuvres. Voilà ce qui a séparé deux grandes

communions parmi nous, & ce qui ne divisa point les apôtres.

Si la persécution contre ceux avec qui nous disputons, était une action sainte, il faut avouer que celui qui aurait fait tuer le plus d'hérétiques, serait le plus grand saint du paradis. Quelle figure y ferait un homme qui se serait contenté de dépouiller ses frères, & de les plonger dans des cachots, auprès d'un zèle qui en aurait massacré des centaines le jour de la St. Barthelemi? En voici la preuve.

Le successeur de St. Pierre & son consistoire ne peuvent errer; ils approuvèrent, célébrèrent, consacrèrent l'action de la St. Barthelemi; donc cette action était très-sainte, donc de deux assassins égaux en piété celui qui aurait éventré vingt-quatre femmes grosses huguenotes, doit être élevé en gloire du double de celui qui n'en aura éventré que douze; par la même raison les fanatiques des Cevennes devaient croire qu'ils seraient élevés en gloire à proportion du nombre des prêtres, des religieux, & des femmes catholiques qu'ils auraient égorgés. Ce sont là d'étranges titres pour la gloire éternelle.

Si l'intolérance fut de droit divin dans le judaisme, et si elle fut toujours mise en pratique.

On appelle, je crois, *Droit Divin*, les préceptes que Dieu a donnés lui-même. Il voulut que les Juifs mangeassent un agneau cuit avec des laitues, & que les convives le mangeassent debout, un bâton à la main, en commémoration du Phasé; il ordonna que la consécration du grand-prêtre se ferait en mettant du sang à son oreille droite, à sa main droite, & à son pied droit; coutumes extraordinaires pour nous, mais non pour l'antiquité; il voulut qu'on chargeât le bouc Hazazel des iniquités du peuple; il défendit qu'on se nourrît (*a*) de poissons sans écailles, de liévres, de hérissons, de hibous, de griffons, d'ixions &c.

Il institua les fêtes, les cérémonies; toutes ces choses qui semblaient arbitraires aux autres nations, & soumises au droit positif, à l'usage, étant commandées par Dieu même, devenaient un droit divin pour les Juifs, comme tout ce que Jesus-Christ fils de Marie, fils de Dieu, nous a commandé, est de droit divin pour nous.

Gardons-nous de rechercher ici pourquoi Dieu a substitué une loi nouvelle, à celle qu'il avait donnée à Moïse, & pourquoi il avait commandé à Moïse plus de choses qu'au patriarche Abraham, & plus à Abraham qu'à Noé. (*b*) Il semble qu'il daigne se pro-

(*a*) Deuter. chap. XIV.

(*b*) Dans l'idée que nous avons de faire sur cet ouvrage quelques notes utiles, nous remarquerons ici, qu'il est dit que Dieu fit une alliance avec Noé, & avec tous les animaux; & cependant, il permet à Noé de *manger de tout ce qui a vie & mouvement*; il excepte seulement le sang, dont il ne permet pas qu'on se nour-

portionner aux tems & à la population du genre humain ; c'eſt une gradation paternelle ; mais ces abymes ſont trop profonds pour notre débile vue. Tenons-nous dans les bornes de notre ſujet ; voyons d'abord ce qu'était l'intolérance chez les Juifs.

riſſe. DIEU ajoute, *qu'il tirera vengeance de tous les animaux qui auront répandu le ſang de l'homme.*

On peut inférer de ces paſſages & de pluſieurs autres, ce que toute l'antiquité a toujours penſé juſqu'à nos jours, & ce que tous les hommes ſenſés penſent, que les animaux ont quelques connaiſſances. DIEU ne fait point un pacte avec les arbres & avec les pierres, qui n'ont point de ſentiment ; mais il en fait un avec les animaux, qu'il a daigné douer d'un ſentiment ſouvent plus exquis que le nôtre, & de quelques idées néceſſairement attachées à ce ſentiment. C'eſt pourquoi il ne veut pas qu'on ait la barbarie de ſe nourrir de leur ſang, parce qu'en effet le ſang eſt la ſource de la vie, & par conſéquent du ſentiment. Privez un animal de tout ſon ſang, tous ſes organes reſtent ſans action. C'eſt donc avec très-grande raiſon que l'écriture dit en cent endroits, que l'ame, c'eſt-à-dire, ce qu'on appellait l'*ame ſenſitive*, eſt dans le ſang ; & cette idée ſi naturelle a été celle de tous les peuples.

C'eſt ſur cette idée qu'eſt fondée la commiſération que nous devons avoir pour les animaux. Des ſept préceptes des Noachides, admis chez les Juifs, il y en a un qui défend de manger le membre d'un animal en vie. Ce précepte prouve que les hommes avaient eu la cruauté de mutiler les animaux pour manger leurs membres coupés, & qu'ils les laiſſaient vivre, pour ſe nourrir ſucceſſivement des parties de leur corps. Cette coutume ſubſiſta en effet chez quelques peuples barbares, comme on le voit par les ſacrifices de l'iſle de Chio, à Bacchus Omadios, le mangeur de chair crue. DIEU en permettant que les animaux nous ſervent de pâture, recommande donc quelque humanité envers eux. Il faut convenir qu'il y a de la barbarie à les faire ſouffrir, & il n'y a certainement que l'uſage qui puiſſe diminuer en nous l'horreur naturelle d'égorger un animal que nous avons nourri de nos mains. Il y a toujours eu des peuples qui s'en ſont fait un grand ſcrupule : ce ſcrupule dure encore dans la preſqu'iſle de l'Inde ; toute la ſecte de Pythagore, en Italie & en Grèce, s'abſtint conſtamment de manger de la chair. Porphire dans ſon livre de l'abſtinence reproche à ſon diſciple de n'avoir quitté ſa ſecte que pour ſe livrer à ſon appétit barbare.

Il faut, ce me ſemble, avoir renoncé à la lumière naturelle, pour oſer avancer que les bêtes ne ſont que des machines. Il y a une contradiction manifeſte à convenir que DIEU a donné aux bêtes tous les organes du

Il eſt vrai que dans l'éxode, les nombres, le lévitique, le deutéronome, il y a des loix très-ſévères ſur le culte, & des châtimens plus ſévères encore. Pluſieurs commentateurs ont de la peine à concilier les récits de Moïſe avec les paſſages de Jérémie & d'Amos, & avec le célèbre diſcours de St. Etienne, (*a*) rapporté dans les actes des apôtres. Amos dit que les Juifs adorèrent toujours dans le déſert Moloc, Rempham & Kium. Jérémie dit expreſſément, (*b*) que DIEU ne demanda aucun ſacrifice à leurs pères quand ils ſortirent d'Egypte. St. Etienne dans ſon diſcours aux Juifs s'exprime ainſi : « Ils adorèrent l'armée du ciel, (*c*) ils » n'offrirent ni ſacrifices, ni hoſties dans le déſert pendant quarante ans, ils portèrent le tabernacle du dieu » Moloc, & l'aſtre de leur dieu Rempham.

D'autres critiques infèrent du culte de tant de dieux étrangers, que ces dieux furent tolérés par Moïſe, & ils citent en preuves ces paroles du deutéronome : (c) *Quand vous ſerez dans la terre de Canaan, vous ne ferez*

ſentiment, & à ſoutenir qu'il ne leur a point donné de ſentiment.

Il me paraît encore qu'il faut n'avoir jamais obſervé les animaux, pour ne pas diſtinguer chez eux les différentes voix du beſoin, de la ſouffrance, de la joie, de la crainte, de l'amour, de la colère & de toutes leurs affections ; il ſerait bien étrange qu'elles exprimaſſent ſi bien ce qu'elles ne ſentiraient pas.

Cette remarque peut fournir beaucoup de réflexions aux eſprits exercés, ſur le pouvoir & la bonté du créateur, qui daigne accorder la vie, le ſentiment, les idées, la mémoire aux êtres que lui-même a organiſés de ſa main toute-puiſſante. Nous ne ſavons ni comment ces organes ſe ſont formés, ni comment ils ſe développent, ni comment on reçoit la vie, ni par quelles loix les ſentimens, les idées, la mémoire, la volonté ſont attachés à cette vie : & dans cette profonde & éternelle ignorance, inhérente à notre nature, nous diſputons ſans ceſſe, nous nous perſécutons les uns les autres, comme les taureaux qui ſe battent avec leurs cornes, ſans ſavoir pourquoi & comment ils ont des cornes.

(*a*) Amos chap. V. v. 26.
(*b*) Jerem. cbap. VII. v. 12.
(*c*) Act. chap. VII. v. 42.
(*d*) Deut. chap. XII. v. 8.

point comme nous faiſons aujourd'hui, où chacun fait ce qui lui ſemble bon. (*a*)

Ils appuyent leur ſentiment ſur ce qu'il n'eſt parlé d'aucun acte religieux du peuple dans le déſert, point

(*a*) Pluſieurs écrivains conclurent témérairement de ce paſſage, que le chapitre concernant le veau d'or (qui n'eſt autre choſe que le dieu Apis) a été ajouté aux livres de Moïſe, ainſi que pluſieurs autres chapitres.

Aben-Eſra fut le premier qui crut prouver que le pentateuque avait été rédigé du tems des rois. Wolaſton, Colins, Tindale, Schaftsburi, Bolingbroke, & beaucoup d'autres ont allégué que l'art de graver ſes penſées ſur la pierre polie, ſur la brique, ſur le plomb ou ſur le bois, était alors la ſeule manière d'écrire; ils diſent que du tems de Moïſe, les Caldéens & les Egyptiens n'écrivaient pas autrement, qu'on ne pouvait alors graver que d'une manière très abrégée, & en hiéroglyphes, la ſubſtance des choſes qu'on voulait tranſmettre à la poſtérité, & non pas des hiſtoires détaillées; qu'il n'était pas poſſible de graver de gros livres dans un déſert où l'on changeait ſi ſouvent de demeure, où l'on n'avait perſonne qui pût ni fournir des vêtemens, ni les tailler, ni même raccommoder les ſandales, & où DIEU fut obligé de faire un miracle de quarante années pour conſerver les vêtemens & les chauſſures de ſon peuple. Ils diſent qu'il n'eſt pas vraiſemblable qu'on eût tant de graveurs de caractères, lorſqu'on manquait des arts les plus néceſſaires, & qu'on ne pouvait même faire du pain: & ſi on leur dit que les colonnes du tabernacle étaient d'airain, & les chapiteaux d'argent maſſif, ils répondent que l'ordre a pu en être donné dans le déſert, mais qu'il ne fut exécuté que dans des tems plus heureux.

Ils ne peuvent concevoir que ce peuple pauvre ait demandé un veau d'or maſſif pour l'adorer au pied de la montagne même où DIEU parlait à Moïſe, au milieu des foudres & des éclairs que ce peuple voyait, & au ſon de la trompette céleſte qu'il entendait. Ils s'étonnent que la veille du jour même où Moïſe deſcendit de la montagne, tout ce peuple ſe ſoit adreſſé au frère de Moïſe pour avoir ce veau d'or maſſif. Comment Aaron le jeta-t-il en fonte en un ſeul jour? Comment enſuite Moïſe le réduiſit-il en poudre? Ils diſent qu'il eſt impoſſible à tout artiſte de faire en moins de trois mois une ſtatue d'or, & que pour la réduire en poudre qu'on puiſſe avaler, l'art de la chymie la plus ſavante ne ſuffit pas; ainſi, la prévarication d'Aaron, & l'opération de Moïſe auraient été deux miracles.

L'humanité, la bonté de cœur qui les trompe, les empêche de croire que Moïſe ait fait égorger vingt-trois mille perſonnes pour expier ce pé-

de pâque célébrée, point de pentecôte, nulle mention qu'on ait célébré la fête des tabernacles, nulle prière publique établie ; enfin, la circoncision, ce sceau de l'alliance de DIEU avec Abraham, ne fut point pratiquée.

ché : ils n'imaginent pas que que vingt-trois mille hommes se soient ainsi laissés massacrer par des lévites à moins d'un troisième miracle. Enfin, ils trouvent étrange qu'Aaron, le plus coupable de tous, ait été récompensé du crime dont les autres étaient si horriblement punis, & qu'il ait été fait grand-prêtre, tandis que les cadavres de vingt-trois mille de ses frères sanglans, étaient entassés au pied de l'autel où il allait sacrifier.

Ils font les mêmes difficultés sur les vingt-quatre mille Israélites massacrés par l'ordre de Moïse, pour expier la faute d'un seul qu'on avait surpris avec une fille Madianite. On voit tant de rois Juifs, & surtout Salomon, épouser impunément des étrangères, que ces critiques ne peuvent admettre que l'alliance d'une Madianite ait été un si grand crime : Ruth était Moabite, quoique sa famille fût originaire de Béthléem : la sainte écriture l'appelle toujours Ruth la Moabite ; cependant elle alla se mettre dans le lit de Booz par le conseil de sa mère, elle en reçut six boisseaux d'orge, l'épousa ensuite, & fut l'aïeule de David. Rahab était non-seulement étrangère, mais une femme publique, la vulgate ne lui donne d'autre titre que celui de *meretrix* ; elle épousa Salmon prince de Juda ; & c'est encore de Salmon que David descend. On regarde même Rahab comme la figure de l'église chrétienne, c'est le sentiment de plusieurs pères, & surtout d'Origène dans sa 7e homélie sur Josué.

Betzabé femme d'Urie, de laquelle David eut Salomon, était Ethéenne. Si vous remontez plus haut, le patriarche Juda épousa une femme Cananéenne ; ses enfans eurent pour femme Thamar de la race d'Aram : cette femme avec laquelle Juda commit, sans le savoir, un inceste, n'était pas de la race d'Israël.

Ainsi notre Seigneur JESUS-CHRIST daigna s'incarner chez les Juifs dans une famille dont cinq étrangères étaient la tige, pour faire voir que les nations étrangères auraient part à son héritage.

Le rabin Aben-Esra fut, comme on l'a dit, le premier qui osa prétendre que le pentateuque avait été rédigé longtems après Moïse : il se fonde sur plusieurs passages. « Le Cananéen était alors dans ce » pays. La montagne de Moria, » appellé la *montagne de* DIEU. » Le lit de Og, roi de Bazan, » se voit encore en Rabath, & » il appella tout ce pays de » Bazan, les villages de Jaïr, » jusqu'aujourd'hui. Il ne s'est » jamais vu de prophête en Israël comme Moïse. Ce sont » ici les rois qui ont régné en » Edon avant qu'aucun roi ré-

Ils se prévalent encore de l'histoire de Josué. Ce conquérant dit aux Juifs ; (b) « L'option vous est donnée, » choisissez quel parti il vous plaira, ou d'adorer les » dieux que vous avez servis dans le pays des Amor- » rhéens, ou ceux que vous avez reconnus en Mésopo-

» gnât sur Israël. » Il prétend que ces passages, où il est parlé de choses arrivées après Moïse, ne peuvent être de Moïse. On répond à ces objections, que ces passages sont des notes ajoutées long-tems après par les copistes.

Newton, de qui d'ailleurs on ne doit prononcer le nom qu'avec respect, mais qui a pu se tromper puisqu'il était homme, attribue dans son introduction à ses commentaires sur Daniel & sur St. Jean, les livres de Moïse, de Josué & des Juges, à des auteurs sacrés très postérieurs ; il se fonde sur le chap. XXXVI de la genèse, sur quatre chapitres des juges, XVII, XVIII, XIX, XXI ; sur Samuel chap. VIII. sur les chroniques ch. II, sur le livre de Ruth chap. IV. En effet, si dans le chap. XXXVI de la genèse il est parlé des rois, s'il en est fait mention dans les livres des juges, si dans le livre de Ruth il est parlé de David, il semble que tous ces livres aient été rédigés du tems des rois. C'est aussi le sentiment de quelques théologiens, à la tête desquels est le fameux Le Clerc. Mais cette opinion n'a qu'un petit nombre de sectateurs, dont la curiosité sonde ces abymes. Cette curiosité, sans doute, n'est pas au rang des devoirs de l'homme. Lorsque les savans & les ignorans, les princes & les bergers, paraîtront après cette courte vie devant le maître de l'éternité, chacun de nous alors voudra avoir été juste, humain, compatissant, généreux ; nul ne se vantera d'avoir su précisément en quelle année le pentateuque fut écrit, & d'avoir démêlé le texte des notes qui étaient en usage chez les scribes DIEU ne nous demandera pas si nous avons pris parti pour les massorètes contre le talmud, si nous n'avons jamais pris un *caph* pour un *beth*, un *yod* pour un *vaü*, un *daleth* pour un *res* : certes il nous jugera sur nos actions, & non sur l'intelligence de la langue hébraïque. Nous nous en tenons fermement à la décision de l'église, selon le devoir raisonnable d'un fidèle.

Finissons cette note par un passage important du lévitique, livre composé après l'adoration du veau d'or. Il ordonne aux Juifs de ne plus adorer les velus, * *les boucs avec lesquels même ils ont commis des abominations infames.* On ne sait si cet étrange culte venait d'Egypte, patrie de la superstition & du sortilège ; mais on croit que la coutume de nos prétendus sorciers d'aller au sabbat, d'y adorer un bouc, & de s'abandonner avec lui à des turpitudes inconcevables, dont

* *Levitiq, chap. XVII.*

» tamie : le peuple répond, Il n'en ſera pas ainſi, nous » ſervirons Adonaï. Joſué leur repliqua : » Vous avez » choiſi vous-mêmes, ôtez donc du milieu de vous les » dieux étrangers. « Ils avaient donc eu inconteſtablement d'autres dieux qu'Adonaï ſous Moïſe.

Il eſt très-inutile de réfuter ici les critiques qui penſent que le pentateuque ne fut pas écrit par Moïſe ; tout a été dit dès long-tems ſur cette matière ; & quand même quelque petite partie des livres de Moïſe aurait été écrite du tems des juges, ou des pontifes, ils n'en feraient pas moins inſpirés & moins divins.

C'eſt aſſez, ce me ſemble, qu'il ſoit prouvé par la

l'idée fait horreur, eſt venue des anciens Juifs : en effet, ce furent eux qui enſeignèrent dans une partie de l'Europe la ſorcellerie. Quel peuple ! Une ſi étrange infamie ſemblait mériter un châtiment pareil à celui que le veau d'or leur attira, & pourtant le légiſlateur ſe contente de leur faire une ſimple défenſe. On ne rapporte ici ce fait que pour faire connaître la nation juive : il faut que la beſtialité ait été commune chez elle, puiſqu'elle eſt la ſeule nation connue, chez qui les loix aient été forcées de prohiber un crime, † qui n'a été ſoupçonné ailleurs par aucun légiſlateur.

Il eſt à croire que dans les fatigues & dans la pénurie que les Juifs avaient eſſuyées dans les déſerts de Pharan, d'Oreb, & de Cadès-Barné, l'eſpèce féminine, plus faible que l'autre, avait ſuccombé. Il faut bien qu'en effet les Juifs manquaſſent de filles, puiſqu'il leur eſt toujours ordonné, quand ils s'emparent d'un bourg ou d'un village, ſoit à gauche, ſoit à droite du lac Aſphaltide, de tuer tout, excepté les filles nubiles.

Les Arabes qui habitent encore une partie de ces déſerts, ſtipulent toujours dans les traités qu'ils font avec les caravanes, qu'on leur donnera des filles nubiles. Il eſt vraiſemblable que les jeunes gens dans ces pays affreux pouſſèrent la dépravation de la nature humaine, juſqu'à s'accoupler avec des chèvres, comme on le dit de quelques bergers de la Calabre.

Il reſte maintenant à ſavoir ſi ces accouplemens avaient produit des monſtres, & s'il y a quelque fondement aux anciens contes des ſatyres, des faunes, des centaures & des minotaures ; l'hiſtoire le dit, la phyſique ne nous a pas encore éclairés ſur cet article monſtrueux.

(*b*) Joſué chap. XIV. v. 15. & ſuiv.

† *Levit. chap. XVIII. v.* 23.

ſainte écriture, que malgré la punition extraordinaire attirée aux Juifs par le culte d'Apis, ils conſervèrent long-tems une liberté entière : peut-être même que le maſſacre que Moïſe fit de vingt-trois mille hommes pour le veau érigé par ſon frère, lui fit comprendre qu'on ne gagnait rien par la rigueur, & qu'il fut obligé de fermer les yeux ſur la paſſion du peuple pour les dieux étrangers.

(*a*) Lui-même ſemble bientôt tranſgreſſer la loi qu'il a donnée. Il a défendu tout ſimulacre, cependant il érige un ſerpent d'airain. La même exception à la loi ſe trouve depuis dans le temple de Salomon; ce prince fait ſculpter douze bœufs qui ſoutiennent le grand baſſin du temple; des chérubins ſont poſés dans l'arche, ils ont une tête d'aigle & une tête de veau; & c'eſt apparemment cette tête de veau mal faite, trouvée dans le temple par les ſoldats romains, qui fit croire long-tems que les Juifs adoraient un âne.

En vain le culte des dieux étrangers eſt défendu; Salomon eſt paiſiblement idolâtre. Jéroboam à qui DIEU donna dix parts du royaume, fait ériger deux veaux d'or, & règne vingt-deux ans, en réuniſſant en lui les dignités de monarque & de pontife. Le petit royaume de Juda dreſſe ſous Roboam des autels étrangers & des ſtatues. Le ſaint roi Aſa ne détruit point les hauts lieux. (*b*) Le grand-prêtre Urias érige dans le temple à la place de l'autel des holocauſtes, un autel du roi de Syrie. On ne voit, en un mot, aucune contrainte ſur la religion. Je ſais que la plupart des rois juifs s'exterminèrent, s'aſſaſſinèrent les uns les autres; mais ce fut toujours pour leur intérêt, & non pour leur croyance.

(*c*) Il eſt vrai que parmi les prophêtes il y en eut qui

(*a*) Nomb. chap. XXI. v. 9.

(*b*) Liv. IV. des Rois, chap. XVI.

(*c*) Liv. III. des Rois, chap. XVIII. v. 38 & 40. Liv. IV. des Rois, chap. II. v. 24.

qui intéressèrent le ciel à leur vengeance. Elle fit descendre le feu céleste pour consumer les prêtres de Baal. Elisée fit venir des ours pour dévorer quarante-deux petits enfans qui l'avaient appellé tête chauve; mais ce sont des miracles rares, & des faits qu'il serait un peu dur de vouloir imiter.

On nous objecte encore que le peuple juif fut très-ignorant & très-barbare. Il est dit (*a*) que dans la guerre qu'il fit aux Madianites, (*b*) Moïse ordonna de tuer tous les enfans mâles & toutes les mères, & de partager le butin. Les vainqueurs trouvèrent dans le camp 675000 brebis, 72000 bœufs, 61000 ânes, & 32000 jeunes filles; ils en firent le partage, & tuèrent tout le reste. Plusieurs commentateurs même prétendent que trente-deux filles furent immolées au Seigneur : *cesserunt in partem Domini triginta duæ animæ.*

En effet, les Juifs immolaient des hommes à la Divinité, témoin le sacrifice de Jephté (*c*), témoin le roi

(*a*) Nomb. chap. XXXI.

(*b*) Madian n'était point compris dans la terre promise : c'est un petit canton de l'Idumée dans l'Arabie pétrée; il commence vers le septentrion au torrent d'Arnon, & finit au torrent de Zared, au milieu des rochers, & sur le rivage oriental du lac Asphaltide. Ce pays est habité aujourdhui par une petite horde d'Arabes : il peut avoir huit lieues ou environ de long, & un peu moins en largeur.

(*c*) Il est certain par le texte que Jephté immola sa fille. DIEU *n'approuva pas ces dévouemens*, dit Dom Calmet dans sa dissertation sur le vœu de Jephté; *mais lorsqu'on les a faits, il veut qu'on les exécute, ne fut-ce que pour punir ceux qui les faisaient, ou pour réprimer la légéreté qu'on aurait eu à les faire, si on n'en avait pas craint l'exécution.* St. Augustin, & presque tous les pères, condamnent l'action de Jephté : il est vrai que l'écriture dit, qu'*il fut rempli de l'esprit de* DIEU; & St. Paul dans son épître aux Hebreux chap. XI. fait l'éloge de Jephté; il le place avec Samuel & David.

St. Jérôme dans son épître à Julien, dit, Jephté *immola sa fille au Seigneur, & c'est pour cela que l'apôtre le compte parmi les saints.* Voilà de part & d'autre des jugemens sur lesquels il ne nous est pas permis de porter le nôtre; on doit craindre même d'avoir un avis.

Agag (*a*) coupé en morceaux par le prêtre Samuel. Ezéchiel même leur promet pour les encourager, qu'ils mangeront de la chair humaine. *Vous mangerez*, dit-il, *le cheval & le cavalier*; *vous boirez le sang des*

(*a*) On peut regarder la mort du roi Agag comme un vrai sacrifice. Saül avait fait ce roi des Amalécites prisonnier de guerre, & l'avait reçu à composition; mais le prêtre Samuel lui avait ordonné de ne rien épargner: il lui avait dit en propres mots, (*) *Tuez tout*, *depuis l'homme jusqu'à la femme*, *jusqu'aux petits enfans*, *& ceux qui sont encore à la mammelle.*

Samuel *coupa le roi* Agag *en morceaux*, *devant le Seigneur*, *à Galgal.*

« Le zèle dont ce prophête » était animé, dit Dom Calmet, » lui mit l'épée en main dans » cette occasion, pour venger » la gloire du Seigneur, & » pour confondre Saül. »

On voit dans cette fatale aventure un dévouement, un prêtre, une victime; c'était donc un sacrifice.

Tous les peuples dont nous avons l'histoire, ont sacrifié des hommes à la Divinité, excepté les Chinois. Plutarque rapporte que les Romains mêmes en immolèrent du tems de la république.

On voit dans les commentaires de César, que les Germains allaient immoler les ôtages qu'il leur avait donnés, lorsqu'il délivra ces ôtages par sa victoire. J'ai remarqué ailleurs que cette violation du droit des gens envers les ôtages de César, & ces victimes humaines immolées, pour comble d'horreur, par la main des femmes, dément un peu le panégyrique que Tacite fait des Germains dans son traité *De moribus Germanorum.* Il paraît que dans ce traité Tacite songe plus à faire la satyre des Romains, que l'éloge des Germains qu'il ne connaissait pas.

Disons ici en passant que Tacite aimait encore mieux la satyre que la vérité. Il veut rendre tout odieux, jusqu'aux actions indifférentes; & sa malignité nous plaît presque autant que son style, parce que nous aimons la médisance & l'esprit.

Revenons aux victimes humaines. Nos pères en immolaient aussi-bien que les Germains; c'est le dernier degré de la stupidité de notre nature abandonnée à elle-même, & c'est un des fruits de la faiblesse de notre jugement. Nous dîmes: Il faut offrir à DIEU ce qu'on a de plus précieux & de plus beau: nous n'avons rien de plus précieux que nos enfans; il faut donc choisir les plus beaux & les plus jeunes pour les sacrifier à la Divinité.

Philon dit que dans la terre de Canaan on immolait quelquefois ses enfans avant que DIEU eût ordonné à Abraham

(*) *I. Rois*, *chap. XV.*

princes. Plusieurs commentateurs appliquent deux versets de cette prophétie aux Juifs mêmes, & les autres aux animaux carnassiers. On ne trouve dans toute l'histoire de ce peuple aucun trait de générosité, de magnanimité, de bienfaisance; mais il s'échappe toujours dans le nuage de cette barbarie si longue & si affreuse, des rayons d'une tolérance universelle.

Jephté inspiré de DIEU, & qui lui immola sa fille, dit aux Ammonites, (*a*) *Ce que votre dieu Chamos vous a donné ne vous appartient-il pas de droit? Souffrez donc que nous prenions la terre que notre Dieu nous a promise.* Cette déclaration est précise; elle peut mener bien loin; mais au moins, elle est une preuve évidente que DIEU tolérait Chamos. Car la sainte écriture ne dit pas, vous pensez avoir droit sur les terres que vous dites avoir été données par le dieu Chamos; elle dit positivement, Vous avez droit, *Tibi jure debentur*: ce qui est le vrai sens de ces paroles hébraïques, *Otho tirasch.*

L'histoire de Michas & du lévite, rapportée aux XVIe & XVIIIe. chapitres du livre des juges, est bien encore une preuve incontestable de la tolérance & de la liberté la plus grande, admise alors chez les Juifs. La mère de Michas, femme fort riche d'Ephraïm, avait perdu onze cents pièces d'argent, son fils les lui rendit; elle voua cet argent au Seigneur, & en fit faire des idoles: elle bâtit une petite chapelle; un lévite desservit la chapelle, moyennant dix piéces d'argent, une

de lui sacrifier son fils unique Isaac pour éprouver sa foi.

Sanchoniaton cité par Eusebe, rapporte que les Phéniciens sacrifiaient dans les grands dangers le plus cher de leur enfans, & qu'Ilus immola son fils Jehud à-peu-près dans le tems que DIEU mit la foi d'Abraham à l'épreuve. Il est difficile de percer dans les ténèbres de cette antiquité; mais il n'est que trop vrai que ces horribles sacrifices ont été presque partout en usage; les peuples ne s'en sont défaits qu'à mesure qu'ils se sont policés. La politesse amène l'humanité.

(*a*) Juges chap. 5. v. 24.

tunique, un manteau par année & sa nourriture; & Michas s'écria, (*a*) *C'est maintenant que* DIEU *me fera du bien, puisque j'ai chez moi un prêtre de la race de Lévi.*

Cependant, six cents hommes de la tribu de Dan qui cherchaient à s'emparer de quelque village dans le pays, & à s'y établir, mais n'ayant point de prêtre lévite avec eux, & en ayant besoin pour que DIEU favorisât leur entreprise, allèrent chez Michas, & prirent son éphod, ses idoles & son lévite, malgré les remontrances de ce prêtre, & malgré les cris de Michas & de sa mère, alors ils allèrent avec assurance attaquer le village nommé Laïs, & y mirent tout à feu & à sang selon leur coutume. Ils donnèrent le nom de Dan à Laïs en mémoire de leur victoire; ils placèrent l'idole de Michas sur un autel; & ce qui est bien plus remarquable, Jonathan petit-fils de Moïse fut le grand-prêtre de ce temple, où l'on adorait le DIEU d'Israël, & l'idole de Michas.

Après la mort de Gédéon, les Hébreux adorèrent Baal-bérith pendant près de vingt ans, & renoncèrent au culte d'Adonaï, sans qu'aucun chef, aucun juge, aucun prêtre criât vengeance. Leur crime était grand, je l'avoue; mais si cette idolâtrie même fut tolérée, combien les différences dans le vrai culte ont-elles dû l'être?

Quelques-uns donnent pour une preuve d'intolérance, que le Seigneur lui-même ayant permis que son arche fût prise par les Philistins dans un combat, il ne punit les Philistins qu'en les frappant d'une maladie secrète, ressemblante aux hémorroïdes, en renversant la statue de Dagon, & en envoyant une multitude de rats dans leurs campagnes: mais lorsque les Philistins pour appaiser sa colère eurent renvoyé l'ar-

(*a*) Juges chap. XVII. vers. dern.

che attelée de deux vaches qui nourriſſaient leurs veaux, & offert à DIEU cinq rats d'or, & cinq anus d'or, le Seigneur fit mourir ſoixante & dix anciens d'Iſraël, & cinquante mille hommes du peuple, pour avoir regardé l'arche; on répond que le châtiment du Seigneur ne tombe point ſur une croyance, ſur une différence dans le culte, ni ſur aucune idolâtrie.

Si le Seigneur avait voulu punir l'idolâtrie, il aurait fait périr tous les Philiſtins qui osèrent prendre ſon arche, & qui adoraient Dagon; mais il fit périr cinquante mille ſoixante & dix hommes de ſon peuple, uniquement parce qu'ils avaient regardé ſon arche qu'ils ne devaient pas regarder : tant les loix, les mœurs de ce tems, l'économie judaïque diffèrent de tout ce que nous connaiſſons; tant les voies inſcrutables de DIEU ſont au-deſſus des nôtres. *La rigueur exercée*, dit le judicieux Dom Calmet, *contre ce grand nombre d'hommes, ne paraîtra exceſſive qu'à ceux qui n'ont pas compris juſqu'à quel point* DIEU *voulait être craint & reſpecté parmi ſon peuple, & qui ne jugent des vues & des deſſeins de* DIEU *qu'en ſuivant les faibles lumières de leur raiſon.*

DIEU ne punit donc pas un culte étranger, mais une profanation du ſien, une curioſité indiſcrète, une déſobéiſſance, peut-être même un eſprit de révolte. On ſent bien que de tels châtimens n'appartiennent qu'à DIEU dans la théocratie judaïque. On ne peut trop redire que ces tems & ces mœurs n'ont aucun rapport aux nôtres.

Enfin, lorſque dans des ſiècles poſtérieurs Naaman l'idolâtre demanda à Eliſée s'il lui était permis de ſuivre ſon roi (*a*) dans le temple de Remnon, *& d'y adorer avec lui*, ce même Eliſée qui avait fait dévorer les enfans par les ours, ne lui répondit-il pas *Allez en paix?*

(*a*) Liv. IV des Rois chap. XX. v. 25.

Il y a bien plus; le Seigneur ordonne à Jérémie de se mettre des cordes au cou, des colliers (*a*) & des jougs, de les envoyer aux roitelets, ou Melchim, de Moab, d'Ammon, d'Edom, de Tyr, de Sidon; & Jé-

(*a*) Ceux qui sont peu au fait des usages de l'antiquité, & qui ne jugent que d'après ce qu'ils voient autour d'eux, peuvent être étonnés de ces singularités; mais il faut songer qu'alors dans l'Egypte, & dans une grande partie de l'Asie, la plupart des choses s'exprimaient par des figures, des hiéroglyphes, des signes, des types.

Les prophêtes, qui s'appellaient *les Voyans* chez les Egyptiens & chez les Juifs, non-seulement s'exprimaient en allégories, mais ils figuraient par des signes les événemens qu'ils annonçaient. * Ainsi Isaïe, le premier des quatre grands prophêtes Juifs, prend un rouleau, & y écrit, *Shas bas*, *butinez vîte* : puis il s'approche de la prophéteſſe, elle conçoit, & met au monde un fils qu'il appelle *Maher-Salas-Has-bas*; c'est une figure des maux que les peuples d'Egypte & d'Assyrie feront aux Juifs.

Ce prophête dit : *Avant que l'enfant soit en âge de manger du beurre & du miel, & qu'il sache réprouver le mauvais & choisir le bon, la terre détestée par vous sera délivrée des deux rois : le Seigneur sifflera aux mouches d'Egypte, & aux abeilles d'Assur : le Seigneur prendra un rasoir de louage, & en rasera toute la barbe & les poils des pieds du roi d'Assur.*

Cette prophêtie des abeilles, de la barbe & du poil des pieds rasé, ne peut être entendu que par ceux qui savent que c'était la coutume d'appeller les essaims au son du flageolet ou de quelque autre instrument champêtre : que le plus grand affront qu'on pût faire à un homme était de lui couper la barbe; qu'on appellait le poil des pieds, le *poil du pubis*; que l'on ne rasait ce poil que dans des maladies immondes, comme celle de la lèpre. Toutes ces figures si étrangères à notre style ne signifient autre chose, que le Seigneur dans quelques annés délivrera son peuple d'oppression.

** Le même Isaïe marche tout nud, pour marquer que le roi d'Assyrie emmènera d'Egypte & d'Ethiopie une foule de captifs qui n'auront pas de quoi couvrir leur nudité.

*** Ezéchiel mange le volume de parchemin qui lui est présenté : ensuite il couvre son pain d'excrémens, & demeure couché sur son côté gauche trois cent quatre-vingt-dix jours, & sur le côté droit quarante jours, pour faire entendre que les Juifs manqueront de pain, & pour signifier les

* *Isaïe chap. VIII.*
** *Isaïe chap. XX.*
*** *Ezéch. chap. IV & suiv.*

rémie leur fait dire par le Seigneur, *J'ai donné toutes vos terres à Nabucodonosor roi de Babylone mon serviteur.* (*a*) Voilà un roi idolâtre serviteur de DIEU & son favori.

années que devait durer la captivité. Il se charge de chaînes, qui figurent celles du peuple; il coupe ses cheveux & sa barbe, & les partage en trois parties; le premier tiers désigne ceux qui doivent périr dans la ville, le second ceux qui seront mis à mort autour des murailles, le troisième ceux qui doivent être emmenés à Babylone.

† Le prophête Ozée s'unit à une femme adultère, qu'il achète quinze piéces d'argent, & un chomer & demi d'orge: *Vous m'attendrez*, lui dit-il, *plusieurs jours, & pendant ce tems nul homme n'approchera de vous; c'est l'état où les enfans d'Israël seront long-tems sans rois, sans princes, sans sacrifice, sans autels & sans éphod.* En un mot, les nabi, les voyans, les prophêtes ne prédisent presque jamais sans figurer par un signe la chose prédite.

Jérémie ne fait donc que se conformer à l'usage, en se liant de cordes, & en se mettant des colliers & des jougs sur le dos, pour signifier l'esclavage de ceux auxquels il envoie ces types. Si on veut y prendre garde, ces tems-là sont comme ceux d'un ancien monde, qui diffère en tout du nouveau; la vie civile, les loix, la manière de faire la guerre, les cérémonies de la religion, tout est absolument différent. Il n'y a même qu'à ouvrir Homère & le premier livre d'Hérodote, pour se convaincre que nous n'avons aucune ressemblance avec les peuples de la haute antiquité, & que nous devons nous défier de notre jugement quand nous cherchons à comparer leurs mœurs avec les nôtres.

La nature même n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui. Les magiciens avaient sur elle un pouvoir qu'ils n'ont plus: ils enchantaient les serpens, ils évoquaient les morts &c. DIEU envoyait des songes, & des hommes les expliquaient. Le don de prophétie était commun. On voyait des métamorphoses telles que celles de Nabucodonosor changé en bœuf, de la femme de Loth en statue de sel, de cinq villes en un lac bitumineux.

Il y avait des espèces d'hommes qui n'existent plus. La race des géans Réphaïm, Enim, Néphilim, Enacim a disparu. St. Augustin au livre V de *la cité de* DIEU, dit avoir vu la dent d'un ancien géant grosse comme cent de nos molaires. Ezéchiel parle des pygmées Gamadim hauts d'une coudée, qui combattaient au siége de Tyr: & en presque tout cela les auteurs sacrés sont d'accord avec les profanes. Les maladies & les remèdes n'étaient point

† *Ozée chap. III.*

Le même Jérémie que le melk ou roitelet juif Sédécias avait fait mettre au cachot, ayant obtenu son pardon de Sédécias, lui conseille de la part de DIEU de se rendre au roi de Babylone: (*a*) *Si vous allez vous rendre à ses officiers*, dit-il, *votre ame vivra.* DIEU prend donc enfin le parti d'un roi idolâtre; il lui livre l'arche, dont la seule vue avait coûté la vie à cinquante mille soixante & dix Juifs; il lui livre le Saint des saints, & le reste du temple qui avait coûté à bâtir cent huit mille talens d'or, un million dix-sept mille talens en argent, & dix mille drachmes d'or, laissés par David & ses officiers pour la construction de la maison du Seigneur; ce qui, sans compter les deniers employés par Salomon, monte à la somme de dix-neuf milliards soixante-deux millions, ou environ, au cours de ce jour. Jamais idolâtrie ne fut plus récompensée. Je sais que ce compte est exagéré, qu'il y a probablement erreur de copiste; mais réduisez la somme à la moitié, au quart, au huitième même, elle vous étonnera encore. On n'est guère moins surpris des richesses qu'Hérodote dit avoir vues dans le temple d'Ephèse. Enfin, les trésors ne sont rien aux yeux de DIEU; & le nom de son serviteur donné à Nabucodonosor, est le vrai trésor inestimable.

(*c*) DIEU ne favorise pas moins le Kir, ou Koresh, ou Kosroes, que nous appellons Cyrus; il l'appelle son Christ, son Oint, quoiqu'il ne fût pas oint, selon

les mêmes que de nos jours: les possédés étaient guéris avec la racine nommée Barad enchâssée dans un anneau qu'on leur mettait sous le nez.

Enfin tout cet ancien monde était si différent du nôtre, qu'on ne peut en tirer aucune règle de conduite; & si dans cette antiquité reculée les hommes s'étaient persécutés & opprimés tour-à-tour au sujet de leur culte, on ne devrait pas imiter cette cruauté sous la loi de grace.

(*a*) Jérém. chap. XXVII. v. 6.

(*b*) Jérém. chap. XVIII. v. 19.

(*c*) Isaïe chap. XLIV & XLV.

la ſignification commune de ce mot, & qu'il ſuivit la religion de Zoroaſtre; il l'appelle ſon paſteur, quoiqu'il fût uſurpateur aux yeux des hommes : il n'y a pas dans toute la ſainte écriture une plus grande marque de prédilection.

Vous voyez dans Malachie que *du levant au couchant le nom de* DIEU *eſt grand dans les nations, & qu'on lui offre partout des oblations pures.* DIEU a ſoin des Ninivites idolâtres comme des Juifs; il les menace, & il leur pardonne. Melchiſedech qui n'était point Juif, etait ſacrificateur de DIEU. Balaam idolâtre était prophête. L'écriture nous apprend donc que non-ſeulement DIEU tolérait tous les autres peuples, mais qu'il en avait un ſoin paternel : & nous oſons être intolérans?

Extreme tolérance des Juifs.

Ainſi donc ſous Moïſe, ſous les juges, ſous les rois, vous voyez toujours des exemples de tolérance. Il y a bien plus : (*a*) Moïſe dit pluſieurs fois *que* DIEU *punit les pères dans les enfans juſqu'à la quatrième génération* : cette menace était néceſſaire à un peuple à qui DIEU n'avait révélé ni l'immortalité de l'ame, ni les peines & les récompenſes dans une autre vie. Ces vérités ne lui furent annoncées ni dans le décalogue, ni dans aucune loi du lévitique & du deuteronome. C'étaient les dogmes des Perſes, des Babyloniens, des Egyptiens, des Grecs, des Crétois; mais ils ne conſtituaient nullement la religion des Juifs. Moïſe ne dit point, *Honore ton père & ta mère, ſi tu veux aller au ciel*; mais, (*b*) *Honore ton père & ta mère, afin de vivre*

(*a*) Exode chap. XX. v. 5.
(*b*) Deuter. chap. XXVIII.

long-tems ſur la terre. il ne les menace que de maux corporels, de la galle sèche, de la galle purulente, d'ulcères malins dans les genoux & dans les gras des jambes, d'être expoſés aux infidélités de leurs femmes, d'emprunter à uſure des étrangers, & de ne pouvoir prêter à uſure, de périr de famine, & d'être obligés de manger leur enfans : mais en aucun lieu il ne leur dit que leurs ames immortelles ſubiront des tourmens après la mort, ou goûteront des félicités. DIEU qui conduiſait lui-même ſon peuple, le puniſſait ou le récompenſait immédiatement après ſes bonnes ou ſes mauvaiſes actions. Tout était temporel, & c'eſt une vérité dont Warburton abuſe pour prouver que le loi des Juifs était divine; (*a*) parce que DIEU même étant leur roi,

(*a*) Il n'y a qu'un ſeul paſſage dans les loix de Moïſe, d'où l'on pût conclure qu'il était inſtruit de l'opinion régnante chez les Egyptiens, que l'ame ne meurt point avec le corps; ce paſſage eſt très important, c'eſt dans le chap. XVIII du deutéronome : *Ne conſultes point les devins qui prédiſent par l'inſpection des nuées, qui enchantent les ſerpens, qui conſultent l'eſprit de Python, les voyans, les connaiſſeurs qui interrogent les morts, & leur demandent la vérité.*

Il paraît par ce paſſage, que ſi l'on évoquait les ames des morts, ce ſortilège prétendu ſuppoſait la permanence des ames. Il ſe peut auſſi que les magiciens dont parle Moïſe, n'étant que des trompeurs groſſiers, n'euſſent pas une idée diſtincte du ſortilège qu'ils croyaient opérer. Ils faiſaient accroire qu'ils forçaient des morts à parler, qu'ils les remettaient par leur magie dans l'état où ces corps avaient été de leur vivant; ſans examiner ſeulement ſi l'on pouvait inférer ou non de leurs opérations ridicules le dogme de l'immortalité de l'ame. Les ſorciers n'ont jamais été philoſophes, ils ont été toujours des jongleurs ſtupides, qui jouaient devant des imbécilles.

On peut remarquer encore qu'il eſt bien étrange que le mot de Python ſe trouve dans le deutéronome, long-tems avant que ce mot grec pût être connu des Hébreux : auſſi le terme Python n'eſt point dans l'hébreu, dont nous n'avons aucune traduction exacte.

Cette langue a des difficultés inſurmontables : c'eſt un mélange de phénicien, d'égyptien, de ſyrien & d'arabe : & cet ancien mélange eſt très altéré aujourd'hui. L'hébreu n'eut jamais que deux modes aux verbes, le préſent & le futur : il

rendant justice immédiatement après la transgression ou l'obéissance, n'avait pas besoin de leur révéler une doctrine qu'il réservait au tems où il ne gouvernait plus son peuple. Ceux qui par ignorance prétendent que Moïse enseignait l'immortalité de l'ame, ôtent au nouveau testament un de ses plus grands avantages sur l'ancien. Il est constant que la loi de Moïse n'annoncait que des châtimens temporels jusqu'à la quatrième génération. Cependant malgré l'énoncé précis de cette loi, malgré cette déclaration expresse de DIEU, qu'il punirait jusqu'à la quatrième génération, Ezéchiel annonce tout le contraire aux Juifs, & leur dit, (*a*) que le fils ne portera point l'iniquité de son père : il va même jusqu'à faire dire à DIEU, qu'il leur avait donné (*b*) *des préceptes qui n'étaient pas bons.* (c)

Le livre d'Ezéchiel n'en fut pas moins inséré dans le

faut deviner les autres modes par le sens. Les voyelles différentes étaient souvent exprimées par les mêmes caractères ; ou plutôt ils n'exprimaient pas les voyelles ; & les inventeurs des points n'ont fait qu'augmenter la difficulté. Chaque adverbe a vingt significations différentes. Le même mot est pris en des sens contraires. Ajoutez à cet embarras la sécheresse & la pauvreté du langage : les Juifs privés des arts ne pouvaient exprimer ce qu'ils ignoraient. En un mot l'hébreu est au grec ce que le langage d'un paysan est à celui d'un académicien.

(*a*) Ezéch. chap. XVIII. v. 20.

(*b*) Ezéch. ch. XX. v. 25.

(*c*) Le sentiment d'Ezéchiel prévalut enfin dans la synagogue ; mais il y eut des Juifs, qui en croyant aux peines éternelles, croyaient aussi que DIEU poursuivait sur les enfans les iniquités des pères. Aujourd'hui ils sont punis par-delà la cinquantième génération, & ont encore les peines éternelles à craindre. On demande comment les descendans des Juifs qui n'étaient pas complices de la mort de JESUS-CHRIST, ceux qui étant dans Jérusalem n'y eurent aucune part, & ceux qui étaient répandus sur le reste de la terre, peuvent être temporellement punis dans leurs enfans, aussi innocens que leurs pères ? Cette punition temporelle, ou plutôt, cette manière d'exister différente des autres peuples, & de faire le commerce sans avoir de patrie, peut n'être point regardée comme un châtiment en comparaison des peines éternelles qu'ils s'attirent par leur incrédulité, & qu'ils peuvent éviter par une conversion sincère.

canon des auteurs inſpirés de DIEU : il eſt vrai que la ſynagogue n'en permettait pas la lecture avant l'âge de trente ans, comme nous l'apprend ſaint Jérôme; mais c'était de peur que la jeuneſſe n'abusât des peintures trop naïves qu'on trouve dans les chapitres XVI & XXIII du libertinage des deux ſœurs Oolla & Ooliba. En un mot, ſon livre fut toujours reçu, malgré ſa contradiction formelle avec Moïſe.

Enfin, (*a*) lorſque l'immortalité de l'ame fut un dog-

(*a*) Ceux qui ont voulu trouver dans le pentateuque la doctrine de l'enfer & du paradis, tels que nous les concevons, ſe ſont étrangement abuſés : leur erreur n'eſt fondée que ſur une vaine diſpute de mots ; la vulgate ayant traduit le mot hébreu Sheol, la foſſe, par *infernum*, & le mot latin *infernum* ayant été traduit en français par *enfer*, on s'eſt ſervi de cette équivoque pour faire croire que les anciens Hébreux avaient la notion de l'Ades & du Tartare des Grecs, que les autres nations avaient connus auparavant ſous d'autres noms.

Il eſt rapporté au chapitre XVI des Nombres, que la terre ouvrit ſa bouche ſous les tentes de Coré, de Dathan & d'Abiron, qu'elle les dévora avec leurs tentes & leur ſubſtance, & qu'ils furent précipités vivans dans la ſépulture, dans le ſouterrain; il n'eſt certainement queſtion dans cet endroit, ni des ames de ces trois Hébreux, ni des tourmens de l'enfer, ni d'une punition éternelle.

Il eſt étrange que dans le *Dictionnaire encyclopédique* au mot *enfer*, on diſe que les anciens Hébreux *en ont reconnu la réalité* ; ſi cela était, ce ſerait une contradiction inſoutenable dans le pentateuque. Comment ſe pourrait-il faire que Moïſe eût parlé dans un paſſage iſolé & unique, des peines après la mort, & qu'il n'en eût point parlé dans ſes loix ? On cite le XXXIIe chapitre du deuteronome, mais on le tronque ; le voici entier : *Ils m'ont provoqué en celui qui n'était pas* DIEU, *& ils m'ont irrité dans leur vanité ; & moi je les provoquerai dans celui qui n'eſt pas peuple, & je les irriterai dans la nation inſenſée. Et il s'eſt allumé un feu dans ma fureur, & il brûlera juſqu'au fond de la terre ; il dévorera la terre juſqu'à ſon germe, & il brûlera les fondemens des montagnes ; & j'aſſemblerai ſur eux les maux, & je remplirai mes flèches ſur eux ; ils ſeront conſumés par la faim, les oiſeaux les dévoreront par des morſures amères ; je lâcherai ſur eux les dents des bêtes qui ſe traînent avec fureur ſur la terre, & des ſerpens.*

Y a-t-il le moindre rapport entre ces expreſſions, & l'idée des punitions infernales, telles que nous les concevons ? Il ſemble plutôt que ces paroles n'aient été rapportées que pour

me reçu, ce qui probablement avait commencé dès le tems de la captivité de Babylone, la secte des saducéens persista toujours à croire qu'il n'y avait ni peines ni récompenses après la mort, & que la faculté de sen-

faire voir évidemment, que notre enfer était ignoré des anciens Juifs.

L'auteur de cet article cite encore le passage de *Job*, au chap. XXIV. *L'œil de l'adultère observe l'obscurité, disant, l'œil ne me verra point, & il couvrira son visage; il perce les maisons dans les ténèbres comme il l'avait dit dans le jour, & ils ont ignoré la lumière; si l'aurore apparaît subitement, ils la croient l'ombre de la mort, & ainsi ils marchent dans les ténèbres comme dans la lumière: il est léger sur la surface de l'eau; que sa part soit maudite sur la terre, qu'il ne marche point par la voie de la vigne, qu'il passe des eaux de neige à une trop grande chaleur: & ils ont péché le tombeau*, ou bien, *le tombeau a dissipé ceux qui péchent*, ou bien (selon les Septante) *leur péché a été rappellé en mémoire.*

Je cite les passages entiers, & littéralement, sans quoi il est toujours impossible de s'en former une idée vraie.

Y a-t-il là, je vous prie, le moindre mot, dont on puisse conclure, que Moïse avait enseigné aux Juifs la doctrine claire & simple des peines & des récompenses après la mort?

Le livre de Job n'a nul rapport avec les loix de Moïse. De plus, il est très vraisemblable que Job n'était point juif; c'est l'opinion de St. Jérôme dans ses questions hébraïques sur la genèse. Le mot Sathan, qui est dans Job, n'était point connu des juifs, & vous ne le trouvez jamais dans le pentateuque. Les juifs n'apprirent ce nom que dans la Caldée, ainsi que les noms de Gabriel & de Raphael, inconnus avant leur esclavage à Babylone. Job est donc cité ici très mal-à-propos.

On rapporte encore le chapitre dernier d'Isaïe: *Et de mois en mois, & de sabbat en sabbat, toute chair viendra m'adorer, dit le Seigneur; & ils sortiront, & ils verront à la voirie les cadavres de ceux qui ont prévariqué; leur ver ne mourra point, leur feu ne s'éteindra point, & ils seront exposés aux yeux de toute chair jusqu'à satiété.*

Certainement s'ils sont jetés à la voirie, s'ils sont exposés à la vue des passans jusqu'à satiété, s'ils sont mangés des vers, cela ne veut pas dire que Moïse enseigna aux juifs le dogme de l'immortalité de l'ame; & ces mots, *Le feu ne s'éteindra point*, ne signifient pas que des cadavres qui sont exposés à la vue du peuple subissent les peines éternelles de l'enfer.

Comment peut-on citer un passage d'Isaïe pour prouver que les juifs du tems de Moïse avaient reçu le dogme de l'immortalité de l'ame? Isaïe pro-

tir & de penser périssait avec nous, comme la force active, le pouvoir de marcher & de digérer. Ils niaient l'existence des anges. Ils différaient beaucoup plus des autres Juifs, que les protestans ne diffèrent des catho-

phétisait, selon la computation hébraïque, l'an du monde 3380. Moïse vivait vers l'an du monde 2500; il s'est écoulé huit siècles entre l'un & l'autre. C'est une insulte au sens commun, ou une pure plaisanterie, que d'abuser ainsi de la permission de citer, & de prétendre prouver qu'un auteur a eu une telle opinion, par un passage d'un auteur venu huit cents ans après, & qui n'a point parlé de cette opinion. Il est indubitable que l'immortalité de l'ame, les peines & les récompenses après la mort, sont annoncées, reconnues, constatées dans le nouveau testament, & il est indubitable qu'elles ne se trouvent en aucun endroit du pentateuque; & c'est ce que le grand Arnauld dit nettement & avec force dans son apologie de Port-Royal.

Les Juifs en croyant depuis l'immortalité de l'ame, ne furent point éclairés sur sa spiritualité; ils pensèrent comme presque toutes les autres nations, que l'ame est quelque chose de délié, d'aérien, une substance légére, qui retenait quelque apparence du corps qu'elle avait animé; c'est ce qu'on appellait les *ombres*, les *mânes des corps*. Cette opinion fut celle de plusieurs pères de l'église. Tertullien dans son chap. XXII *de l'ame*, s'exprime ainsi : *Definimus animam Dei flatu natam, immortalem, corporalem, effigiatam, substantiâ simplicem*; "Nous définissons l'ame née du souffle de DIEU, » immortelle, corporelle, figurée, simple dans sa substance. »

St. Irénée dit dans son livre II. ch. XXXIV. *Incorporales sunt animæ quatum ad comparationem mortalium corporum.* « Les » ames sont incorporelles en » comparaison des corps mortels. Il ajoute, que JESUS-» CHRIST a enseigné que les » ames conservent les images » du corps; « *Caracterem corporum in quo adoptantur &c.* On ne voit pas que JESUS-CHRIST ait jamais enseigné cette doctrine, & il est difficile de deviner le sens de St. Irénée.

St. Hilaire est plus formel & plus positif dans son commentaire sur St. Matthieu : il attribue nettement une substance corporelle à l'ame : *Corporum naturæ suæ substantiam sortiuntur.*

St. Ambroise sur Abraham liv. II. chap. VIII, prétend qu'il n'y a rien de dégagé de la matière, si ce n'est la substance de la Ste. Trinité.

On pourrait reprocher à ces hommes respectables d'avoir une mauvaise philosophie; mais il est à croire qu'au fond leur théologie était fort saine, puisque ne connaissant pas la nature incompréhensible de l'ame, ils l'assuraient immortelle, & la voulaient chrétienne.

liques; ils n'en demeurèrent pas moins dans la communion de leurs frères : on vit même des grands-prêtres de leur secte.

Les Pharisiens croyaient à la fatalité (*a*) & à la mé-

Nous savons que l'ame est spirituelle, mais nous ne savons point du tout ce que c'est qu'esprit. Nous connaissons très-imparfaitement la matière, & il nous est impossible d'avoir une idée distincte de ce qui n'est pas matière. Très-peu instruits de ce qui touche nos sens, nous ne pouvons rien connaître par nous-mêmes de ce qui est au-delà des sens. Nous transportons quelques paroles de notre langage ordinaire dans les abymes de la métaphysique & de la théologie, pour nous donner quelque légère idée des choses que nous ne pouvons ni concevoir, ni exprimer; nous cherchons à nous étayer de ces mots, pour soutenir, s'il se peut, notre faible entendement dans ces régions ignorées.

Ainsi nous nous servons du mot *esprit*, qui répond à *souffle* & *vent*, pour exprimer quelque chose qui n'est pas matière; & ce mot *souffle*, *vent*, *esprit*, nous ramenant malgré nous à l'idée d'une substance déliée & légère, nous en retranchons encore ce que nous pouvons, pour parvenir à concevoir la spiritualité pure; mais nous ne parvenons jamais à une notion distincte : nous ne savons même ce que nous disons quand nous prononçons le mot *substance*; il veut dire, à la lettre, ce qui est dessous; & par cela même il nous avertit qu'il est incompréhensible : car, qu'est-ce en effet que ce qui est dessous? La connaissance des secrets de DIEU n'est pas le partage de cette vie. Plongés ici dans les ténèbres profondes, nous nous battons les uns contre les autres, & nous frappons au hasard au milieu de cette nuit, sans savoir précisément pourquoi nous combattons.

Si on veut bien réfléchir attentivement sur tout cela, il n'y point d'homme raisonnable qui ne conclue que nous devons avoir de l'indulgence pour les opinions des autres, & en mériter.

Toutes ces remarques ne sont point étrangères au fond de la question, qui consiste à savoir si les hommes doivent se tolérer : car si elles prouvent combien on s'est trompé de part & d'autre dans tous les tems, elles prouvent que les hommes ont dû dans tous les tems se traiter avec indulgence.

(*a*) Le dogme de la fatalité est ancien & universel : vous le trouvez toujours dans Homère. Jupiter voudrait sauver la vie à son fils Sarpedon; mais le destin l'a condamné à la mort; Jupiter ne peut qu'obéir. Le destin était chez les philosophes ou l'enchaînement nécessaire des causes & des effets nécessairement produit par la nature, ou ce même enchaînement ordonné par la providence; ce qui est bien plus raisonnable. Tout le systême de la fatalité est contenu

tempſycoſe. (*a*) Les eſſéniens penſaient que les ames des juſtes allaient dans les iſles fortunées, (*b*) & celles des méchans dans une eſpèce de tartare. Ils ne faiſaient point de ſacrifices; ils s'aſſemblaient entr'eux dans une ſynagogue

dans ce vers d'Anneus Sénèque :

Ducunt volentem fata, nolentem trahunt.

On eſt toujours convenu que DIEU gouvernerait l'univers par des loix éternelles, univerſelles, immuables : cette vérité fut la ſource de toutes ces diſputes inintelligibles ſur la liberté, parce qu'on n'a jamais défini la liberté, juſqu'à-ce que le ſage Locke ſoit venu : il a prouvé que la liberté eſt le pouvoir d'agir. DIEU donne ce pouvoir ; & l'homme agiſſant librement ſelon les ordres éternels de DIEU, eſt une des roues de la grande machine du monde. Toute l'antiquité diſputa ſur la liberté ; mais perſonne ne perſécuta ſur ce ſujet, juſqu'à nos jours. Quelle horreur abſurde, d'avoir empriſonné, exilé pour cette diſpute, un Pompone d'Andilly, un Arnauld, un Sacy, un Nicole, & tant d'autres qui ont été la lumière de la France !

(*a*) Le roman théologique de la métempſycoſe vient de l'Inde, dont nous avons reçu beaucoup plus de fables qu'on ne croit communément. Ce dogme eſt expliqué dans l'admirable quinzième livre des Métamorphoſes d'Ovide. Il a été reçu preſque dans toute la terre : il a été toujours combattu ; mais nous ne voyons point qu'aucun prêtre de l'antiquité ait jamais fait donner une lettre de cachet à un diſciple de Pythagore.

(*c*) Ni les anciens Juifs, ni les Egyptiens, ni les Grecs leurs contemporains, ne croyaient que l'ame de l'homme allât dans le ciel après ſa mort. Les Juifs penſaient que la lune & le ſoleil étaient à quelques lieues au-deſſus de nous dans le même cercle, & que le firmament était une voûte épaiſſe & ſolide, qui ſoutenait les poids des eaux, leſquelles s'échappaient par quelques ouvertures. Le palais des dieux, chez les anciens Grecs, était ſur le mont Olympe. La demeure des héros après la mort, était du tems d'Homère, dans une iſle au-delà de l'Océan, & c'était l'opinion des eſſéniens.

Depuis Homère ; on aſſigna des planètes aux dieux ; mais il n'y avait pas plus de raiſon aux hommes de placer un dieu dans la lune, qu'aux habitans de la lune de mettre un dieu dans la planète de la terre. Junon & Iris n'eurent d'autre palais que les nuées; il n'y avait pas là où repoſer ſon pied. Chez les Sabéens, chaque dieu eut ſon étoile ; mais une étoile étant un ſoleil, il n'y a pas moyen d'habiter là, à moins d'être de la nature du feu. C'eſt donc une queſtion fort inutile de demander ce que les anciens penſaient du ciel; la meilleure réponſe eſt qu'ils ne penſaient pas.

ſynagogue particulière. En un mot, ſi l'on veut examiner de près le judaïſme, on ſera étonné de trouver la plus grande tolérance, au milieu des horreurs les plus barbares. C'eſt une contradiction, il eſt vrai; preſque tous les peuples ſe ſont gouvernés par des contradictions. Heureuſe celle qui amène des mœurs douces, quand on a des loix de ſang!

Si l'intolerance a été enseignée par Jesus-Christ.

Voyons maintenant ſi Jesus-Christ a établi des loix ſanguinaires, s'il a ordonné l'intolérance, s'il fit bâtir les cachots de l'inquiſition, s'il inſtitua les bourreaux des *auto-da-fé.*

Il n'y a, ſi je ne me trompe, que peu de paſſages dans les évangiles, dont l'eſprit perſécuteur ait pu inférer que l'intolérance, la contrainte ſont légitimes; l'un eſt la parabole dans laquelle le royaume des cieux eſt comparé à un roi qui invite des convives aux noces de ſon fils; ce monarque leur fait dire par ſes ſerviteurs, (*a*) *J'ai tué mes bœufs & mes volailles, tout eſt prêt, venez aux noces.* Les uns, ſans ſe ſoucier de l'invitation, vont à leurs maiſons de campagne, les autres à leur négoce, d'autres outragent les domeſtiques du roi & les tuent. Le roi fait marcher ſes armées contre ces meurtriers, & détruit leur ville: il envoie ſur les grands chemins convier au feſtin tous ceux qu'on trouve: un d'eux s'étant mis à table ſans avoir mis la robe nuptiale, eſt chargé de fers & jeté dans les ténèbres extérieures.

Il eſt clair que cette allégorie ne regardant que le

(*a*) St. Matth. chap. XXII.

royaume des cieux, nul homme assurément, ne doit en prendre le droit de garrotter, ou de mettre au cachot son voisin qui serait venu souper chez lui sans avoir un habit de noces convenable; & je ne connais dans l'histoire aucun prince qui ait fait pendre un courtisan pour un pareil sujet : il n'est pas non plus à craindre que quand l'empereur ayant tué ses volailles, enverra des pages à des princes de l'empire pour les prier à souper, ces princes tuent ces pages. L'invitation au festin signifie la prédication du salut, le meurtrier des envoyés du prince figure la persécution contre ceux qui prêchent la sagesse & la vertu.

(*a*) L'autre parabole est celle d'un particulier qui invite ses amis à un grand souper, & lorsqu'il est prêt de se mettre à table, il envoie son domestique les avertir. L'un s'excuse sur ce qu'il a acheté une terre, & qu'il va la visiter; cette excuse ne paraît pas valable, ce n'est pas pendant la nuit qu'on va voir sa terre. Un autre dit qu'il a acheté cinq paires de bœufs, & qu'il les doit éprouver; il a le même tort que l'autre; on n'essaie pas des bœufs à l'heure du souper. Un troisième répond qu'il vient de se marier, & assurément son excuse est très-recevable. Le père de famille en colère fait venir à son festin les aveugles & les boiteux; & voyant qu'il reste encore des places vuides, il dit à son valet *Allez dans les grands chemins, & le long des haies, & contraignez les gens d'entrer.*

Il est vrai qu'il n'est pas dit expressément que cette parabole soit une figure du royaume des cieux. On n'a que trop abusé de ces paroles, *Contrains-les d'entrer*; mais il est visible qu'un seul valet ne peut contraindre par la force tous les gens qu'il rencontre, à venir souper chez son maître; & d'ailleurs, des convives ainsi forcés, ne rendraient pas le repas fort

(*b*) St. Luc, chap. XIV.

agréable. *Contrains-les d'entrer*, ne veut dire autre chose, selon les commentateurs les plus accrédités, sinon, Priez, conjurez, pressez, obtenez. Quel rapport, je vous prie, de cette prière & de ce souper à la persécution !

Si on prend les choses à la lettre, faudra-t-il être aveugle, boiteux, & conduit par force, pour être dans le sein de l'église ? JESUS dit dans la même parabole, *Ne donnez à dîner ni à vos amis, ni à vos parens riches* : en a-t-on jamais inféré, qu'on ne dût point en effet dîner avec ses parens & ses amis, dès qu'ils ont un peu de fortune ?

JESUS-CHRIST après la parabole du festin, dit, (*a*) *Si quelqu'un vient à moi, & ne hait pas son père, sa mère, ses frères, ses sœurs, & même sa propre ame, il ne peut être mon disciple*, &c. *Car qui est celui d'entre vous qui voulant bâtir une tour, ne suppute pas auparavant la dépense* ? Y a-t-il quelqu'un dans le monde assez dénaturé, pour conclure qu'il faut haïr son père & sa mère ? & ne comprend-on pas aisément que ces paroles signifient, Ne balancez pas entre moi & vos plus chères affections ?

On cite le passage de saint Matthieu : (*b*) *Qui n'écoute point l'église, soit comme un payen & comme un receveur de la douane*. Cela ne dit pas assurément qu'on doive persécuter les payens, & les fermiers des droits du roi, ils sont maudits, il est vrai, mais ils ne sont point livrés au bras séculier. Loin d'ôter à ces fermiers aucune prérogative de citoyen, on leur a donné les plus grands privilèges ; c'est la seule profession qui soit condamnée dans l'écriture, & c'est la plus favorisée dans les gouvernemens. Pourquoi donc n'aurions-nous pas pour nos frères errans autant d'indulgence que

(*a*) St. Luc, chap. XIV, v. 26, & suiv.
(*b*) St. Matth. chap. VIII. v. 17.

nous prodiguons de confidération à nos frères les traitans ?

Un autre paffage dont on a fait un abus groffier, eft celui de faint Matthieu & de faint Marc, où il eft dit que JESUS ayant faim le matin, approcha d'un figuier où il ne trouva que des feuilles, car ce n'était pas le tems des figues : il maudit le figuier, qui fe fécha auffi-tôt.

On donne plufieurs explications différentes de ce miracle : mais y en a-t-il une feule qui puiffe autorifer la perfécution ? Un figuier n'a pu donner des figues vers le commencement de Mars, on l'a féché : eft-ce une raifon pour faire fécher nos frères de douleur dans tous les tems de l'année ? Refpectons dans l'écriture tout ce qui peut faire naître des difficultés dans nos efprits curieux & vains, mais n'en abufons pas pour être durs & implacables.

L'efprit perfécuteur qui abufe de tout, cherche encore fa juftification dans l'expulfion des marchands chaffés du temple, & dans la légion des démons envoyée du corps d'un poffédé dans le corps de deux mille animaux immondes. Mais qui ne voit que ces deux exemples ne font autre chofe qu'une juftice que DIEU daigne faire lui-même d'une contravention à la loi ? C'était manquer de refpect à la maifon du Seigneur, que de changer fon parvis en une boutique de marchands. En vain le fanhédrin & les prêtres permettaient ce négoce pour la commodité des facrifices ; le DIEU auquel on facrifiait pouvait fans doute, quoique caché fous la figure humaine détruire cette profanation : il pouvait de même punir ceux qui introduifaient dans le pays des troupeaux entiers, défendus par une loi dont il daignait lui-même être l'obfervateur. Ces exemples n'ont pas le moindre rapport aux perfécutions fur le dogme. Il faut que l'efprit d'intolérance foit appuyé fur de bien

mauvaises raisons, puisqu'il cherche partout les plus vains prétextes.

Presque tout le reste des paroles & des actions de JESUS-CHRIST prêche la douceur, la patience, l'indulgence. C'est le père de famille qui reçoit l'enfant prodigue; c'est l'ouvrier qui vient à la dernière heure, & qui est payé comme les autres; c'est le samaritain charitable; lui-même justifie ses disciples de ne pas jeûner; il pardonne à la pécheresse, il se contente de recommander la fidélité à la femme adultère : il daigne même condescendre à l'innocente joie des convives de Cana, qui étant déjà échauffés de vin en demandent encore, il veut bien faire un miracle en leur faveur, il change pour eux l'eau en vin.

Il n'éclate pas même contre Judas qui doit le trahir; il ordonne à Pierre de ne se jamais servir de l'épée; il réprimande les enfans de Zébédée, qui à l'exemple d'Elie voulaient faire descendre le feu du ciel sur une ville qui n'avait pas voulu le loger.

Enfin il meurt victime de l'envie. Si on ose comparer le sacré avec le profane, & un Dieu avec un homme, sa mort, humainement parlant, a beaucoup de rapport à celle de Socrate. Le philosophe grec périt par la haine des sophistes, des prêtres, & des premiers du peuple: le législateur des chrétiens succomba sous la haine des scribes, des pharisiens & des prêtres. Socrate pouvait éviter la mort, & il ne le voulut pas : JESUS-CHRIST s'offrit volontairement. Le philosophe grec pardonna non-seulement à ses calomniateurs & à ses juges iniques, mais il les pria de traiter un jour ses enfans comme lui-même, s'ils étaient assez heureux pour mériter leur haine comme lui : le législateur des chrétiens, infiniment supérieur, pria son père de pardonner à ses ennemis.

Si JESUS-CHRIST sembla craindre la mort, si l'angoisse qu'il ressentit fut si extrême qu'il en eut une sueur

mêlée de ſang, ce qui eſt le ſymptome le plus violent & le plus rare, c'eſt qu'il daigna s'abaiſſer à toute la faibleſſe du corps humain qu'il avait revêtu. Son corps tremblait, & ſon ame était inébranlable ; il nous apprenait que la vraie force, la vraie grandeur conſiſtent à ſupporter des maux ſous leſquels notre nature ſuccombe. Il y a un extrême courage à courir à la mort en la redoutant.

Socrate avait traité les ſophiſtes d'ignorans, & les avait convaincus de mauvaiſe foi : JESUS uſant de ſes droits divins, traita les ſcribes (*a*) & les phariſiens d'hypocrites, d'inſenſés, d'aveugles, de méchans, de ſerpens, de race de vipère.

Socrate ne fut point accuſé de vouloir fonder une ſecte nouvelle : on n'accuſa point JESUS-CHRIST d'en avoir voulu introduire une. (*b*) Il eſt dit que les princes des prêtres, & tout le conſeil, cherchaient un faux témoignage contre JESUS pour le faire périr.

Or, s'ils cherchaient un faux témoignage, ils ne lui reprochaient donc pas d'avoir prêché publiquement contre la loi. Il fut en effet ſoumis à la loi de Moïſe depuis ſon enfance juſqu'à ſa mort : on le circoncit le huitième jour comme tous les autres enfans. S'il fut depuis baptiſé dans le Jourdain, c'était une cérémonie conſacrée chez les Juifs, comme chez tous les peuples de l'Orient. Toutes les ſouillures légales ſe nettoyaient par le baptême ; c'eſt ainſi qu'on conſacrait les prêtres ; on ſe plongeait dans l'eau à la fête de l'expiation ſolemnelle, on baptiſait les proſélytes.

JESUS obſerva tous les points de la loi ; il fêta tous les jours de ſabbat ; il s'abſtint des viandes défendues, il célébra toutes les fêtes, & même avant ſa mort il avait célébré la pâque ; on ne l'accuſa ni d'aucune opinion nou-

(*a*) St. Matth. chap. XXIII.
(*b*) St. Matth. chap. XXVI. v. 61.

velle, ni d'avoir observé aucun rite étranger. Né Israélite, il vécut constamment en Israélite.

Deux témoins qui se présentèrent, l'accusèrent d'avoir dit, (*a*) *qu'il pourrait détruire le temple, & le rebâtir en trois jours.* Un tel discours était incompréhensible pour les Juifs charnels, mais ce n'était pas une accusation de vouloir fonder une nouvelle secte.

Le grand-prêtre l'interrogea, & lui dit : *Je vous commande par le* DIEU *vivant, de nous dire, si vous êtes le* CHRIST *fils de* DIEU. On ne nous apprend point ce que le grand-prêtre entendait par fils de DIEU. On se servait quelquefois de cette expression pour signifier un juste, (*b*) comme on employait ces mots de *fils de Bélial*, pour signifier un méchant. Les Juifs grossiers n'avaient aucune idée du mystère sacré d'un fils de DIEU, DIEU lui-même venant sur la terre.

JESUS lui répondit, *Vous l'avez dit, mais je vous dis que vous verrez bientôt le fils de l'homme assis à la droite de la vertu de* DIEU, *venant sur les nuées du ciel.*

Cette réponse fut regardée par le sanhédrin irrité, comme un blasphême. Le sanhédrin n'avait plus le droit du glaive ; ils traduisirent JESUS devant le gouverneur romain de la province, & l'accusèrent calomnieusement

(*a*) St. Matth. chap. XXVI.

(*b*) Il était, en effet, très-difficile aux Juifs, pour ne pas dire impossible, de comprendre sans une révélation particulière ce mystère ineffable de l'incarnation du fils de DIEU, DIEU lui-même. La Genèse (chap. VI.) appelle *fils de* DIEU les fils des hommes puissans : de même les grands cèdres dans les pseaumes sont appellés les *cèdres de* DIEU. Samuël dit qu'une frayeur de DIEU tomba sur le peuple, c'est-à-dire une grande frayeur; un grand vent, un vent de DIEU ; la maladie de Saül, mélancolie de DIEU. Cependant il paraît que les Juifs entendirent à la lettre, que JESUS se dit fils de DIEU dans le sens propre ; mais s'ils regardèrent ces mots comme un blasphême, c'est peut-être encore une preuve de l'ignorance où ils étaient du mystère de l'incarnation, & de DIEU, fils de DIEU, envoyé sur la terre pour le salut des hommes.

d'être un perturbateur du repos public, qui disait qu'il ne fallait pas payer le tribut à César, & qui de plus se disait roi des Juifs. Il est donc de la plus grande évidence qu'il fut accusé d'un crime d'état.

Le gouverneur Pilate ayant appris qu'il était Galiléen, le renvoya d'abord à Hérode tétrarque de Galilée. Hérode crut qu'il était impossible que JESUS pût aspirer à se faire chef de parti, & prétendre à la royauté ; il le traita avec mépris, & le renvoya à Pilate, qui eut l'indigne faiblesse de le condamner, pour appaiser le tumulte excité contre lui-même ; d'autant plus qu'il avait essuyé déjà une révolte des Juifs, à ce que nous apprend Joseph. Pilate n'eut pas la même générosité qu'eut depuis le gouverneur Festus.

Je demande à présent, si c'est la tolérance, ou l'intolérance qui est de droit divin ? Si vous voulez ressembler à JESUS-CHRIST, soyez martyrs & non pas bourreaux.

TEMOIGNAGES CONTRE L'INTOLERANCE.

C'est une impiété d'ôter, en matière de religion, la liberté aux hommes, d'empêcher qu'ils ne fassent choix d'une divinité; aucun homme, aucun Dieu ne voudrait d'un service forcé. (*Apologétique*, *ch. XXIV.*)

Si on usait de violence pour la défense de la foi, les évêques s'y opposeraient. (*St. Hilaire*, *liv. I.*)

La religion forcée n'est plus religion ; il faut persuader & non contraindre. La religion ne le commande point. (*Lactance*, *liv. III.*)

C'est une execrable hérésie de vouloir tirer par la force, par les coups, par les emprisonnemens, ceux qu'on n'a pu convaincre par la raison. (*St. Athanase*, *liv. I.*)

Rien n'eſt plus contraire à la religion que la contrainte. (*St. Juſtin, martyr, liv. V.*)

Perſécuterons-nous ceux que DIEU tolère? dit *St. Auguſtin, avant que ſa querelle avec les donatiſtes l'eût rendu trop ſévère.*

Qu'on ne faſſe aucune violence aux Juifs. 4^me^. *concile de Tolède, 56^me^. canon.*)

Conſeillez & ne forcez pas. (*Lettres de ſaint Bernard.*)

Nous ne prétendons point détruire les erreurs par la violence. (*Diſcours du clergé de France à Louis XIII.*)

Nous avons toujours déſapprouvé les voies de rigueur. (*Aſſemblée du clergé, 11^me^. Août* 1560.)

Nous ſavons que la foi ſe perſuade, & ne ſe commande point. (*Fléchier, évêque de Niſmes, lettre* 19.)

On ne doit pas même uſer des termes inſultans. (*L'évêque du Belley dans une inſtruction paſtorale.*)

Souvenez-vous que les maladies de l'ame ne ſe guériſſent point par contrainte & par violence. (*Le cardinal le Camus, inſtruction paſtorale de* 1688.)

Accordez à tous la tolérance civile. (*Fénélon, archevêque de Cambrai, au duc de Bourgogne.*)

L'exaction forcée d'une religion eſt une preuve évidente que l'eſprit qui la conduit eſt un eſprit ennemi de la vérité. (*Dirois, docteur de ſorbonne, liv. VI. chap. IV.*

La violence peut faire des hypocrites; on ne perſuade point quand on fait retentir partout les menaces. (*Tillemont, hiſt. eccl. Tom. VI.*)

Il nous a paru conforme à l'équité & à la droite raiſon, de marcher ſur les traces de l'ancienne égliſe, qui n'a point uſé de violence pour établir & éteindre la religion. (*Remontr. du parlement de Paris à Henri II.*)

L'expérience nous apprend que la violence eſt plus

capable d'irriter que de guérir un mal qui a ſa racine dans l'eſprit &c. (*De Thou*, *épître dédicatoire à Henri IV.*)

La foi ne s'inſpire pas à coups d'épée. (*Cériſiers ſur les règnes de Henri IV & de Louis XIII.*)

C'eſt un zèle barbare que celui qui prétend planter la religion dans les cœurs, comme ſi la perſuaſion pouvait être l'effet de la contrainte. (*Boulainvilliers*, *état de la France.*

Il en eſt de la religion comme de l'amour, le commandement n'y peut rien, la contrainte encore moins, rien de plus indépendant que d'aimer & de croire. (*Amelot de la Houſſaie*, *ſur les lettres du cardinal d'Oſſat.*

Si le ciel vous a aſſez aimé pour vous faire voir la vérité, il vous a fait une grande grace ; mais eſt-ce à ceux qui ont l'héritage de leur père, de haïr ceux qui ne l'ont pas ? (*Eſprit des Loix*, *liv. XXV.*)

On pourrait faire un livre énorme, tout compoſé de pareils paſſages. Nos hiſtoires, nos diſcours, nos ſermons, nos ouvrages de morale, nos catéchiſmes, reſpirent tous, enſeignent tous aujourd'hui ce devoir ſacré de l'indulgence. Par quelle fatalité, par quelle inconſéquence démentirions-nous dans la pratique une théorie que nous annonçons tous les jours ? Quand nos actions démentent notre morale, c'eſt que nous croyons qu'il y a quelque avantage pour nous à faire le contraire de ce que nous enſeignons ; mais certainement il n'y a aucun avantage à perſécuter ceux qui ne ſont pas de notre avis, & à nous en faire haïr. Il y a donc, encore une fois, de l'abſurdité dans l'intolérance. Mais, dira-t-on, ceux qui ont intérêt à gêner les conſciences ne ſont point abſurdes. C'eſt à eux que s'adreſſe le petit dialogue ci-après.

Dialogue entre un mourant et un homme qui se porte bien.

Un citoyen était à l'agonie dans une ville de province; un homme en bonne ſanté vint inſulter à ſes derniers momens, & lui dit :

Miſérable ! penſe comme moi tout-à-l'heure, ſigne cet écrit, confeſſe que cinq propoſitions ſont dans un livre que ni toi ni moi n'avons jamais lu; ſois tout-à-l'heure du ſentiment de Lamfran contre Bérenger, de St. Thomas contre St. Bonaventure; embraſſe le ſecond concile de Nicée contre le concile de Francfort; explique-moi dans l'inſtant, comment ces paroles, *Mon père eſt plus grand que moi*, ſignifient expreſſément : *Je ſuis auſſi grand que lui.*

Dis-moi comment le père communique tout au fils, excepté la paternité; ou je vais faire jeter ton corps à la voirie; tes enfans n'hériteront point de toi, ta femme ſera privée de ſa dot, & ta famille mendiera du pain que mes pareils ne lui donneront pas.

LE MOURANT.

J'entends à peine ce que vous me dites; les menaces que vous me faites parviennent confuſément à mon oreille, elles troublent mon ame, elles rendent ma mort affreuſe. Au nom de DIEU, ayez pitié de moi !

LE BARBARE.

De la pitié ! je n'en puis avoir ſi tu n'es pas de mon avis en tout.

LE MOURANT.

Hélas ! vous ſentez qu'à ces derniers momens tous mes

ſens ſont flétris, toutes les portes de mon entendement ſont fermées, mes idées s'enfuient, ma penſée s'éteint. Suis-je en état de diſputer ?

LE BARBARE.

Eh bien, ſi tu ne peux pas croire ce que je veux, dis que tu le crois, & cela me ſuffit.

LE MOURANT.

Comment puis-je me parjurer pour vous plaire ? Je vais paraître dans un moment devant le DIEU qui punit le parjure.

LE BARBARE.

N'importe; tu auras le plaiſir d'être enterré dans un cimetière, & ta femme, tes enfans auront de quoi vivre. Meurs en hypocrite : l'hypocriſie eſt une bonne choſe ; c'eſt comme on dit, un hommage que le vice rend à la vertu. Un peu d'hypocriſie, mon ami, qu'eſt-ce que cela coûte ?

LE MOURANT.

Hélas ! vous mépriſez DIEU, ou vous ne le reconnaiſſez pas, puiſque vous me demandez un menſonge à l'article de la mort, vous qui devez bientôt recevoir votre jugement de lui, & qui répondrez de ce menſonge.

LE BARBARE.

Comment, inſolent, je ne reconnais point de DIEU ?

LE MOURANT.

Pardon, mon frère, je crains que vous n'en connaiſſiez pas. Celui que j'adore ranime en ce moment mes for-

ces, pour vous dire d'une voix mourante, que ſi vous croyez en DIEU, vous devez uſer envers moi de charité. Il m'a donné ma femme & mes enfans, ne les faites pas périr de misère. Pour mon corps, faites-en ce que vous voudrez, je vous l'abandonne; mais croyez en DIEU, je vous en conjure.

LE BARBARE.

Fais, ſans raiſonner, ce que je t'ai dit; je le veux, je l'ordonne.

LE MOURANT.

Et quel intérêt avez-vous à me tant tourmenter?

LE BARBARE.

Comment! quel intérêt? ſi j'ai ta ſignature, elle me vaudra un bon canonicat.

LE MOURANT.

Ah! mon frère! voici mon dernier moment; je meurs, je vais prier DIEU qu'il vous touche & qu'il vous convertiſſe.

LE BARBARE.

Au diable ſoit l'impertinent qui n'a point ſigné! Je vais ſigner pour lui, & contrefaire ſon écriture.

La lettre ſuivante eſt une confirmation de la même morale.

Lettre écrite au jesuite Le Tellier, par un bénéficier, le 6 Mai 1714. (*a*)

Mon révérend père,

J'obéis aux ordres que votre révérence m'a donnés de lui présenter les moyens les plus propres de délivrer Jesus & sa compagnie de leurs ennemis. Je crois qu'il ne reste plus que cinq cent mille huguenots dans le royaume, quelques-uns disent un million, d'autres quinze cent mille; mais en quelque nombre qu'ils soient, voici mon avis, que je soumets très-humblement au vôtre, comme je le dois.

1°. Il est aisé d'attraper en un jour tous les prédicans, & de les pendre tous à la fois dans une même place, non-seulement pour l'édification publique, mais pour la beauté du spectacle.

2°. Je ferais assassiner dans leurs lits, tous les pères & mères, parce que si on les tuait dans les rues, cela pourrait causer quelque tumulte; plusieurs même pourraient se sauver, ce qu'il faut éviter, sur toute chose. Cette exécution est un corollaire nécessaire de nos principes; car s'il faut tuer un hérétique, comme tant de grands théologiens le prouvent, il est évident qu'il faut les tuer tous.

3°. Je marierais le lendemain toutes les filles à de bons catholiques, attendu qu'il ne faut pas dépeupler trop

(*a*) Lorsqu'on écrivait ainsi en 1762, l'ordre des jésuites n'était pas aboli en France. S'ils avaient été malheureux, l'auteur les aurait assurément respectés. Mais qu'on se souvienne à jamais qu'ils n'ont été persécutés que parce qu'ils avaient été persécuteurs; & que leur exemple fasse trembler ceux qui étant plus intolérans que les jésuites voudraient opprimer un jour leurs concitoyens qui n'embrasseraient pas leurs opinions dures & absurdes.

l'état après la dernière guerre ; mais à l'égard des garçons de quatorze & quinze ans, déjà imbus de mauvais principes, qu'on ne peut se flatter de détruire, mon opinion est qu'il faut les châtrer tous, afin que cette engeance ne soit jamais reproduite. Pour les autres petits garçons ; ils seront élevés dans vos collèges, & on les fouettera jusqu'à-ce qu'ils sachent par cœur les ouvrages de *Sanchez* & de *Molina*.

4°. Je pense, sauf correction, qu'il en faut faire autant à tous les luthériens d'Alsace, attendu que dans l'année 1704 j'apperçus deux vieilles de ce pays-là qui riaient le jour de la bataille d'Hochstet.

5°. L'article des jansénistes paraîtra peut-être un peu plus embarrassant : je les crois au nombre de six millions, au moins, mais un esprit tel que le vôtre ne doit pas s'en effrayer. Je comprends parmi les jansénistes tous les parlemens, qui soutiennent si indignement les libertés de l'église gallicane. C'est à votre révérence de peser avec sa prudence ordinaire les moyens de vous soumettre tous ces esprits revêches. La conspiration des poudres n'eut pas le succès desiré, parce qu'un des conjurés eut l'indiscrétion de vouloir sauver la vie à son ami : mais comme vous n'avez point d'ami, le même inconvénient n'est point à craindre ; il vous sera fort aisé de faire sauter tous les parlemens du royaume avec cette invention du moine Shwartz qu'on appelle *pulvis pyrius*. Je calcule qu'il faut, l'un portant l'autre, trente-six tonneaux de poudre pour chaque parlement ; & ainsi en multipliant douze parlemens par trente-six tonneaux, cela ne compose que quatre cent trente-deux tonneaux, qui à cent écus piéce font la somme de cent vingt-neuf mille six cents livres ; c'est une bagatelle pour le révérend père général.

Les parlemens une fois sautés, vous donnerez leurs charges à vos congréganistes, qui sont parfaitement instruits des loix du royaume.

6°. Il sera aisé d'emprisonner M. le cardinal de Noailles' qui est un homme simple, & qui ne se défie de rien.

Votre révérence emploiera les mêmes moyens de conversion auprès de quelques évêques rénitens : leurs évêchés seront mis entre les mains des jésuites, moyennant un bref du pape ; alors tous les évêques étant du parti de la bonne cause, & tous les curés étant habilement choisis par les évêques, voici ce que je conseille, sous le bon plaisir de votre révérence.

7°. Comme on dit que les jansénistes communient au moins à Pâques, il ne serait pas mal de saupoudrer les hosties, de la drogue dont on se servit pour faire justice de l'empereur Henri VII. Quelque critique me dira peut-être, qu'on risquerait dans cette opération, de donner aussi de la mort-aux-rats aux molinistes ; cette objection est forte, mais il n'y a point de projet qui ne menace ruine par quelque endroit. Si on était arrêté par ces petites difficultés, on ne viendrait jamais à-bout de rien : & d'ailleurs, comme il s'agit de procurer le plus grand bien qu'il soit possible, il ne faut pas se scandaliser si ce grand bien entraîne après lui quelques mauvaises suites, qui ne sont de nulle considération.

Nous n'avons rien à nous reprocher : il est démontré que tous les prétendus reformés, tous les jansénistes sont dévolus à l'enfer ; ainsi nous ne faisons que hâter le moment où ils doivent entrer en possession.

Il n'est pas moins clair que le paradis appartient de droit aux molinistes ; donc en les faisant périr par mégarde, & sans aucune mauvaise intention, nous accélerons leur joie : nous sommes dans l'un & l'autre cas les ministres de la providence.

Quant à ceux qui pourraient être un peu effarouchés du nombre, votre paternité pourra leur faire remarquer, que depuis les jours florissans de l'église jusqu'à 1707, c'est-à-dire, depuis environ quatorze cents ans, la théologie a procuré le massacre de plus de cinquante millions

lions d'hommes ; & que je ne propose d'en étrangler ou égorger, ou empoisonner, qu'environ six millions cinq cent mille.

On nous objectera peut-être encore que mon compte n'est pas juste, & que je viole la règle de trois ; car, dira-t-on, si en quatorze cents ans il n'a péri que cinquante millions d'hommes pour des distinctions, des dilêmes, & des antilêmes théologiques, cela ne fait par année que trente-cinq mille sept cent quatorze personnes, avec fraction, & qu'ainsi je tue six millions soixante-quatre mille deux cent quatre-vingt-cinq personnes de trop, avec fraction, pour la présente année. Mais, en vérité, cette chicane est bien puérile ; on peut même dire qu'elle est impie : car ne voit-on pas par mon procédé que je sauve la vie à tous les catholiques jusqu'à la fin du monde ? On n'aurait jamais fait si on voulait répondre à toutes les critiques. Je suis avec un profond respect, de votre paternité :

Le très-humble, tres-dévot & très-doux R.... natif d'Angoulême, préfet de la congrégation.

Ce projet ne put être exécuté, parce que le père Le Tellier y trouva quelques difficultés, & que sa paternité fut exilée l'année suivante. Mais comme il faut examiner le pour & le contre, il est bon de rechercher dans quels cas on pourrait légitimement suivre en partie les vues du correspondant du père Le Tellier. Il paraît qu'il serait dur d'exécuter ce projet dans tous ses points ; mais il faut voir dans quelles occasions on doit rouer, ou pendre, ou mettre aux galères les gens qui ne sont pas de notre avis ; c'est l'objet de l'article suivant.

SEULS CAS OU L'INTOLÉRANCE EST DE DROIT HUMAIN.

Pour qu'un gouvernement ne soit pas en droit de punir les erreurs des hommes, il est nécessaire que ces erreurs ne soient pas des crimes, elles ne sont des crimes que quand elles troublent la société; elles troublent cette société, dès qu'elles inspirent le fanatisme, il faut donc que les hommes commencent par n'être pas fanatiques pour mériter la tolérance.

Si quelques jeunes jésuites, sachant que l'église a les réprouvés en horreur, que les jansénistes sont condamnés par une bulle, qu'ainsi les jansénistes sont réprouvés, s'en vont brûler une maison des pères de l'oratoire, parce que Quesnel l'oratorien était janséniste; il est clair qu'on sera bien obligé du punir ces jésuites.

De même s'ils ont débité des maximes coupables, si leur institut est contraire aux loix du royaume, on ne peut s'empêcher de dissoudre leur compagnie, & d'abolir les jésuites pour en faire des citoyens : ce qui au fond est un mal imaginaire, & un bien réel pour eux; car où est le mal de porter un habit court au-lieu d'une soutane, & d'être libre au-lieu d'être esclave? On réforme à la paix des régimens entiers, qui ne se plaignent pas : pourquoi les jésuites poussent-ils de si hauts cris, quand on les réforme pour avoir la paix?

Que les cordeliers transporté d'un saint zèle pour la vierge Marie aillent démolir l'église des jacobins, qui pensent que Marie est née dans le péché originel; on sera obligé alors de traiter les cordeliers à-peu-près comme les jésuites.

On en dira autant des luthériens & des calvinistes; ils auront beau dire : Nous suivons les mouvemens de

notre conſcience, il vaut mieux obéir à DIEU qu'aux hommes, nous ſommes le vrai troupeau, nous devons exterminer les loups. Il eſt évident qu'alors ils ſont loups eux-mêmes.

Un des plus étonnans exemples de fanatiſme, a été une petite ſecte en Dannemarck, dont le principe était le meilleur du monde. Ces gens-là voulaient procurer le ſalut éternel à leurs frères; mais les conſéquences de ce principe étaient ſingulières. Ils ſavaient que tous les petits enfans qui meurent ſans baptême ſont damnés, & que ceux qui ont le bonheur de mourir immédiatement après avoir reçu le baptême, jouiſſent de la gloire éternelle : ils allaient égorgeant les garçons & les filles nouvellement baptiſés, qu'ils pouvaient rencontrer; c'était ſans doute leur faire le plus grand bien qu'on pût leur procurer : on les préſervait à la fois du péché, des misères de cette vie, & de l'enfer, on les envoyait infailliblement au ciel. Mais ces gens charitables ne conſidéraient pas qu'il n'eſt pas permis de faire un petit mal pour un grand bien; qu'ils n'avaient aucun droit ſur la vie de ces petits enfans; que la plupart des pères & mères ſont aſſez charnels pour aimer mieux avoir auprès d'eux leurs fils & leurs filles, que de les voir égorger pour aller en paradis, & qu'en un mot, le magiſtrat doit punir l'homicide, quoiqu'il ſoit fait à bonne intention.

Les Juifs ſembleraient avoir plus de droit que perſonne, de nous voler & de nous tuer. Car bien qu'il y ait cent exemples de tolérance dans l'ancien teſtament, cependant il y a auſſi quelques exemples & quelques loix de rigueur. DIEU leur a ordonné quelquefois de tuer les idolâtres, & de ne réſerver que les filles nubiles : il nous regardent comme idolâtres, & quoique nous les tolérions aujourd'hui, ils pourraient bien, s'ils étaient les maîtres, ne laiſſer au monde que nos filles.

Ils feraient ſurtout dans l'obligation indiſpenſable d'aſ-

ſaſſiner tous les Turcs ; cela va ſans difficulté ; car les Turcs poſsèdent le pays des Hétéens, des Jébuſéens, des Amorrhéens, Jerſénéens, Hévénens, Aracéens, Cinéens, Hamatéens, Samaréens : tous ces peuples furent dévoués à l'anathême : leur pays qui était de plus de vingt-cinq lieues de long, fut donné aux Juifs par pluſieurs pactes conſécutifs, ils doivent rentrer dans leur bien, les mahométans en ſont les uſurpateurs depuis plus de de mille ans.

Si les Juifs raiſonnaient ainſi aujourd'hui, il eſt clair qu'il n'y aurait d'autre réponſe à leur faire que de les empâler.

Ce ſont à-peu-près les ſeuls cas où l'intolérance paraît raiſonnable.

RELATION D'UNE DISPUTE DE CONTROVERSE A LA CHINE.

Dans les premières années du règne du grand empereur Cam-hi, un mandarin de la ville de Kanton entendit de ſa maiſon un grand bruit qu'on faiſait dans la maiſon voiſine, il s'informa ſi l'on ne tuait perſonne, on lui dit que c'était l'aumônier de la compagnie Danoiſe, un chapelain de Batavia, & un jéſuite qui diſputaient, il les fit venir, leur fit ſervir du thé & des confitures, & leur demanda pourquoi ils ſe querellaient ?

Le jéſuite lui répondit qu'il était bien douloureux pour lui, qui avait toujours raiſon, d'avoir à faire à des gens qui avaient toujours tort, que d'abord il avait argumenté avec la plus grande retenue, mais qu'enfin la patience lui avait échappé.

Le mandarin leur fit ſentir, avec toute la diſcrétion poſſible, combien la politeſſe eſt néceſſaire dans la

dispute, leur dit qu'on ne se fâchait jamais à la Chine, & leur demanda de quoi il s'agissait ?

Le jésuite lui répondit, Monseigneur, je vous en fais juge ; ces deux messieurs refusent de se soumettre aux décisions du concile de Trente.

Cela m'étonne, dit le mandarin. Puis se tournant ves les deux réfractaires, Il me paraît, leur dit-il, messieurs, que vous devriez respecter les avis d'une grande assemblée ; je ne sais pas ce que c'est que le concile de Trente, mais plusieurs personnes sont toujours plus instruites qu'une seule. Nul ne doit croire qu'il en sait plus que les autres, & que la raison n'habite que dans sa tête ; c'est ainsi que l'enseigne notre grand Confucius ; & si vous m'en croyez, vous feriez très-bien de vous en rapporter au concile de Trente.

Le Danois prit alors la parole, & dit : Monseigneur parle avec la plus grande sagesse ; nous respectons les grandes assemblées comme nous le devons ; aussi sommes-nous entiérement de l'avis de plusieurs assemblées qui se sont tenues avec celle de Trente.

Oh ! si cela est ainsi, dit le mandarin, je vous demande pardon, vous pourriez bien avoir raison. Çà, vous êtes donc du même avis, ce Hollandais & vous, contre ce pauvre jésuite ?

Point du tout, dit le Hollandais ; cet homme-ci a des opinions presque aussi extravagantes que celles de ce jésuite, qui fait ici le doucereux avec vous ; il n'y a pas moyen d'y tenir.

Je ne vous conçois pas, dit le mandarin ; n'êtes-vous pas tous trois chrétiens ? ne venez-vous pas tous trois enseigner le christianisme dans notre empire ? & ne devez-vous pas par conséquent avoir les mêmes dogmes ?

Vous voyez, monseigneur, dit le jésuite : ces deux gens-ci sont ennemis mortels, & disputent tous deux contre moi ; il est donc évident qu'ils ont tous les

deux tort, & que la raiſon n'eſt que de mon côté. Cela n'eſt pas ſi évident, dit le mandarin, il ſe pourrait faire à toute force que vous euſſiez tort tous trois; je ſerais curieux de vous entendre l'un après l'autre.

Le jéſuite fit alors un aſſez long diſcours, pendant lequel le Danois & le Hollandais levaient les épaules; le mandarin n'y comprit rien. Le Danois parla à ſon tour; ſes deux adverſaires le regardèrent en pitié, & le mandarin n'y comprit pas davantage. Le Hollandais eut le même ſort. Enfin, ils parlèrent tous trois enſemble, ils ſe dirent de groſſes injures. L'honnête mandarin eut bien de la peine à mettre le holà, & leur dit: Si vous voulez qu'on tolère ici votre doctrine, commencez par n'être ni intolérans, ni intolérables.

Au ſortir de l'audience, le jéſuite rencontra un miſſionnaire jacobin; il lui apprit qu'il avait gagné ſa cauſe, l'aſſurant que la vérité triomphait toujours. Le jacobin lui dit: Si j'avais été là, vous ne l'auriez pas gagnée; je vous aurais convaincu de menſonge & d'idolâtrie. La querelle s'échauffa; le jacobin & le jéſuite ſe prirent aux cheveux. Le mandarin informé du ſcandale les envoya tous deux en priſon. Un ſous-mandario dit au juge, Combien de tems votre excellence veut-elle qu'ils ſoient aux arrêts? Juſqu'à ce qu'ils ſoient d'accord, dit le juge. Ah! dit le ſous-mandarin, ils ſeront donc en priſon toute leur vie. Eh bien, dit le juge, juſqu'à ce qu'ils ſe pardonnent. Ils ne ſe pardonneront jamais, dit l'autre, je les connais. Eh bien donc, dit le mandarin, juſqu'à ce qu'ils faſſent ſemblant de ſe pardonner.

S'IL EST UTILE D'ENTRETENIR LE PUPLIC DANS LA SUPERSTITION?

Telle eſt la faibleſſe du genre-humain, & telle ſa perverſité, qu'il vaut mieux ſans doute pour lui d'être ſubjugué par toutes les ſuperſtitions poſſibles, pourvu qu'elles ne ſoient point meurtrières, que de vivre ſans religion. L'homme a toujours eu beſoin d'un frein; & quoiqu'il fût ridicule de ſacrifier aux Faunes, aux Sylvains, aux Naïades, il était bien raiſonnable & plus utile d'adorer ces images fantaſtiques de la divinité, que de ſe livrer à l'athéiſme. Un athée qui ſerait raiſonneur, violent & puiſſant, ſerait un fléau auſſi funeſte qu'un ſuperſtitieux ſanguinaire.

Quand les hommes n'ont pas de notions ſaines de la divinité, ſes idées fauſſes y ſuppléent, comme dans les tems malheureux on trafique avec de la mauvaiſe monnoie, quand on n'en a pas de bonne. Le payen craignait de commettre un crime de peur d'être puni par les faux dieux. Le Malabare craint d'être puni par ſa pagode. Partout où il y a une ſociété établie, une religion eſt néceſſaire; les loix veillent ſur les crimes commis, & la religion ſur les crimes ſecrets.

Mais lorſqu'une fois les hommes ſont parvenus à embraſſer une religion pure & ſainte, la ſuperſtition devient, non-ſeulement inutile, mais très-dangereuſe. On ne doit pas chercher à nourrir de gland ceux que DIEU daigne nourrir de pain.

La ſuperſtition eſt à la religion ce que l'aſtrologie eſt à l'aſtronomie, la fille très-folle d'une mère très-ſage. Ces deux filles ont long-tems ſubjugué toute la terre.

Lorſque dans nos ſiècles de barbarie il y avait à peine deux ſeigneurs féodaux qui euſſent chez eux un

nouveau testament, il pouvait être pardonnable de présenter des fables au vulgaire, c'est-à-dire à ces seigneurs féodaux, à leurs femmes imbécilles, & aux brutes leurs vassaux : on leur faisait croire que St. Cristophe avait porté l'enfant JESUS du bord d'une rivière à l'autre ; on les repaissait d'histoires de sorciers & de possédés : ils imaginaient aisément que St. Genou guérissait de la goutte, & que Ste. Claire guérissait les yeux malades. Les enfans croyaient au loup-garou, & les pères au cordon de St. François. Le nombre des reliques était innombrable.

La rouille de tant de superstitions a subsisté encore quelque tems chez les peuples, lors même qu'enfin la religion fut épurée. On sait que quand Mr. de Noailles, évêque de Châlons, fit enlever & jeter au feu la prétendue relique du saint nombril de JESUS-CHRIST, toute la ville de châlons lui fit un procès ; mais il eut autant de courage que de piété, & il parvint bientôt à faire croire aux Champenois, qu'on pouvait adorer JESUS-CHRIST en esprit & en vérité, sans avoir son nombril dans une église.

Ceux qu'on appelle jansénistes, ne contribuèrent pas peu à déraciner insensiblement dans l'esprit de la nation, la plupart des fausses idées qui déshonoraient la religion chrétienne. On cessa de croire qu'il suffisait de réciter l'oraison des trente jours à la vierge Marie, pour obtenir tout ce qu'on voulait, & pour pécher impunément.

Enfin, la bougeoisie a commencé à soupçonner que ce n'était pas Ste. Geneviéve qui donnait ou arrêtait la pluie, mais que c'était DIEU lui-même qui disposait des élémens. Les moines ont été étonnés que leurs saints ne fissent plus de miracles ; & si les écrivains de la vie de St. François Xavier revenaient au monde, ils n'oseraient pas écrire que ce saint ressuscita neuf morts, qu'il se trouva en même tems sur mer & sur terre, & que

son crucifix étant tombé dans la mer, un cancre vint le lui rapporter.

Il en a été de même des excommunications. Nos historiens nous disent que lorsque le roi Robert eut été excommunié par le pape Grégoire V, pour avoir épousé la princesse Berthe sa commère, ses domestiques jetaient par les fenêtres les viandes qu'on avait servies au roi, & que la reine Berthe accoucha d'une oie en punition de ce mariage incestueux. On doute aujourd'hui que les maîtres d'hôtel d'un roi de France excommunié jetassent son dîner par la fenêtre, & que la reine mît au monde un oison en pareil cas.

S'il y a quelques convulsionnaires dans un coin d'un fauxbourg, c'est une maladie pédiculaire, dont il n'y a que la plus vile populace qui soit attaquée. Chaque jour la raison pénètre en France dans les boutiques des marchands, comme dans les hôtels des seigneurs. Il faut donc cultiver les fruits de cette raison, d'autant plus qu'il est impossible de les empêcher d'éclore. On ne peut gouverner la France après qu'elle a été éclairée par les Pascals, les Nicoles, les Arnaulds, les Bossuets, les Descartes, les Gassendis, les Bayles, les Fontenelles, &c. comme on la gouvernait du tems des Garasses & des Menot.

Si les maîtres d'erreurs, je dis les grands maîtres, si long-tems payés & honorés pour abrutir l'espèce humaine, ordonnaient aujourd'hui de croire que le grain doit pourrir pour germer, que la terre est immobile sur ses fondemens; qu'elle ne tourne point autour du soleil, que les marées ne sont pas un effet naturel de la gravitation, que l'arc-en-ciel n'est pas formé par la réfraction & la réflexion des rayons de la lumière &c., & s'ils se fondaient sur des passages mal entendus de la sainte écriture pour appuyer leurs ordonnances, comment seraient-ils regardés par tous les hommes instruits? Le terme de *bêtes* serait-il trop fort? Et si ces sages maî-

tres ſes ſervaient de la force & de la perſécution pour faire régner leur ignorance inſolente, le terme de *bêtes farouches* ſerait-il déplacé ?

Plus les ſuperſtitions des moines ſont mépriſées, plus les évêques ſont reſpectés, & les curés conſidérés ; ils ne font que du bien, & les ſuperſtitions monachales ultramontaines feraient beaucoup de mal. Mais de toutes les ſuperſtitions la plus dangereuſe, n'eſt-ce pas celle de haïr ſon prochain pour ſes opinions ? & n'eſt-il pas évident qu'il ſerait encore plus raiſonnable d'adorer le ſaint nombril, le ſaint prépuce, le lait & la robe de la Vierge *Marie*, que de déteſter, & de perſécuter ſon frère ?

VERTU VAUT MIEUX QUE SCIENCE.

Mains de dogmes, moins de diſputes ; & moins de diſputes, moins de malheurs : ſi cela n'eſt pas vrai, j'ai tort.

La religion eſt inſtituée pour nous rendre heureux dans cette vie & dans l'autre. Que faut-il pour être heureux dans la vie à venir ? Etre juſte.

Pour être heureux dans celle-ci, autant que le permet la misère de notre nature, que faut-il ? Etre indulgent.

Ce ſerait le comble de la folie, de prétendre amener tous les hommes à penſer d'une manière uniforme ſur la métaphyſique. On pourrait beaucoup plus aiſément ſubjuguer l'univers entier par les armes, que de ſubjuguer tous les eſprits d'une ſeule ville.

Euclide eſt venu aiſément à bout de perſuader à tous les hommes les vérités de la géométrie ; pourquoi ? parce qu'il n'y en a pas une qui ne ſoit un corollaire évident de ce petit axiome : *deux & deux ſont quatre*. Il n'en

eſt pas tout-à-fait de même dans le mêlange de la métaphyſique & de la théologie.

Lorſque l'évêque Alexandre, & le prêtre Arios ou Arius, commencèrent à diſputer ſur la manière dont le Logos était une émanation du père, l'empereur Conſtantin leur écrivit d'abord ces paroles rapportées par Eusèbe, & par Socrate; *Vous êtes de grands fous de diſputer ſur des choſes que vous ne pouvez entendre.*

Si les deux partis avaient été aſſez ſages pour convenir que l'empereur avait raiſon, le monde chrétien n'aurait pas été enſanglanté pendant trois cents années.

Qu'y a-t-il en effet de plus fou & de plus horrible que de dire aux hommes, « Mes amis, ce n'eſt pas » aſſez d'être des ſujets fidèles, des enfans ſoumis des » pères tendres, des voiſins équitables, de pratiquer » toutes les vertus, de cultiver l'amitié, de fuir l'in- » gratitude, d'adorer JESUS-CHRIST en paix; il faut » encore que vous ſachiez comment on eſt engendré de » toute éternité; & ſi vous ne ſavez pas diſtinguer l'O- » mouſion dans l'hypoſtaſe, nous vous dénonçons que » vous ſerez brûlés à jamais; & en attendant, nous » allons commencer par vous égorger? »

Si on avait préſenté une telle déciſion à un Archimède, à un Poſſidonius, à un Varron, à un Caton, à un Ciceron, qu'auraient-il répondu?

Conſtantin ne perſévéra point dans la réſolution d'impoſer ſilence aux deux partis, il pouvait faire venir les chefs de l'ergotiſme dans ſon palais; il pouvait leur demander par quelle autorité ils troublaient le monde: « Avez-vous les titres de la famille divine? Que vous im- » porte que le Logos ſoit fait ou engendré, pourvu qu'on » lui ſoit fidèle, pourvu qu'on prêche une bonne mo- » rale, & qu'on la pratique ſi on peut? J'ai commis bien » des fautes dans ma vie, & vous auſſi: vous êtes ambi- » tieux, & moi auſſi: l'empire m'a coûté des fourberies » & des cruautés; j'ai aſſaſſiné preſque tous mes pro-

» ches, je m'en repens ; je veux expier mes crimes en » rendant l'empire romain tranquille ; ne m'empêchez » pas de faire le ſeul bien qui puiſſe faire oublier mes » anciennes barbaries ; aidez-moi à finir mes jours en » paix. » Peut-être n'aurait-il rien gagné ſur les diſputeurs, peut-être fut-il flatté de préſider à un concile, en long habit rouge, la tête chargée de pierreries.

Voilà pourtant ce qui ouvrit la porte à tous ces fléaux qui vinrent de l'Aſie inonder l'Occident. Il ſortit de chaque verſet conteſté une furie armée d'un ſophiſme & d'un poignard, qui rendit tous les hommes inſenſés & cruels. Les Huns, les Herules, les Gots, & les Vandales qui ſurvinrent, firent infiniment moins de mal, & le plus grand qu'ils firent, fut de ſe prêter enfin eux-mêmes à ces diſputes fatales.

De la tolerance universelle.

Il ne faut pas un grand art, une éloquence bien recherchée, pour prouver que des chrétiens doivent ſe tolérer les uns les autres. Je vais plus loin ; je vous dis, qu'il faut regarder tous les hommes comme nos frères. Quoi ! mon frère le Turc ? mon frère le Chinois ? le Juif ? le Siamois ? Oui, ſans doute ; ne ſommes-nous pas tous enfans du même père, & créatures du même DIEU ?

Mais ces peuples nous mépriſent ; mais ils nous traitent d'idolâtres ! Eh bien ! je leur dirai qu'ils ont grand tort. Il me ſemble que je pourrais étonner au moins l'orgueilleuſe opiniâtreté d'un iman, ou d'un talopoin, ſi je leur parlais à-peu-près ainſi.

Ce petit globe, qui n'eſt qu'un point, roule dans l'eſpace, ainſi que tant d'autres globes ; nous ſommes perdus dans cette immenſité. L'homme haut d'environ

cinq pieds, eſt aſſurément peu de choſe dans la création. Un de ces êtres imperceptibles dit à quelques-uns de ſes voiſins, dans l'Arabie, ou dans la Cafrerie ; « Ecou-
» tez-moi, car le DIEU de tous ces mondes m'a éclairé ;
» il y a neuf cents millions de petites fourmis comme
» nous ſur la terre, mais il n'y a que ma fourmillière
» qui ſoit chère à DIEU, toutes les autres lui ſont en
» horreur de toute éternité ; elle ſera ſeule heureuſe,
» & toutes les autres ſeront éternellement infortunées. »

Ils m'arrêteraient alors, & me demanderaient, quel eſt le fou qui a dit cette ſottiſe ? Je ſerais obligé de leur répondre, c'eſt vous-mêmes. Je tâcherais enſuite de les adoucir, mais ce ſerait bien difficile.

Je parlerai maintenant aux chrétiens, & j'oſerais dire, par exemple, à un dominicain inquiſiteur pour la foi ; « Mon frère, vous ſavez que chaque province d'Italie
» a ſon jargon, & qu'on ne parle point à Veniſe & à
» Bergame comme à Florence. L'académie de la Cruſca
» a fixé la langue ; ſon dictionnaire eſt une règle dont
» on ne doit pas s'écarter, & la grammmaire de Buon
» Matei eſt un guide infaillible qu'il faut ſuivre : mais
» croyez-vous que le conſul de l'académie, & en
» ſon abſence Buon Matei, auraient pu en conſcience
» faire couper la langue à tous les Vénitiens & à tous
» les Bergamaſques qui auraient perſiſté dans leur patois ?

L'inquiſiteur me répond ; « Il y a bien de la différence ;
» il s'agit ici du ſalut de votre ame ; c'eſt pour votre
» bien que le directoire de l'inquiſition ordonne qu'on
» vous ſaiſiſſe ſur la dépoſition d'une ſeule perſonne,
» fût-elle infame & repriſe de juſtice ; que vous n'ayez
» point d'avocat pour vous défendre, que le nom de
» votre accuſateur ne vous ſoit pas ſeulement connu ;
» que l'inquiſiteur vous promette grace, & enſuite
» vous condamne ; qu'il vous applique à cinq tortures
» différentes, & qu'enſuite vous ſoyez ou fouetté, ou

» mis aux galères, ou brûlé en cérémonie ; (*a*) le père
» Ivonet, Chucalon, Zanchimus, Campegius, Royas,
» Telinus, Camarus, Diabarus, Gemelimus, y sont
» formels, & cette pieuse pratique ne peut souffrir de
» contradiction. »

Je prendrai la liberté de lui répondre, « Mon frère,
» peut-être avez-vous raison ; je suis convaincu du bien
» que vous voulez me faire ; mais ne pourrais-je pas
» être sauvé sans tout cela ? »

Il est vrai que ces horreurs absurdes ne souillent pas tous les jours la face de la terre ; mais elles ont été fréquentes, & on en composerait aisément un volume beaucoup plus gros que les évangiles qui les réprouvent. Non-seulement il est bien cruel de persécuter dans cette courte vie, ceux qui ne pensent pas comme nous ; mais je ne sais s'il n'est pas bien hardi de prononcer leur damnation éternelle. Il me semble qu'il n'appartient guère à des atomes d'un moment tels que nous sommes, de prévenir ainsi les arrêts du créateur. Je suis bien loin de combattre cette sentence, *hors de l'église point de salut* : je la respecte, ainsi que tout ce qu'elle enseigne ; mais en vérité, connaissons-nous toutes les voies de DIEU, & toute l'étendue de ses miséricordes ? n'est-il pas permis d'espérer en lui autant que de le craindre ? N'est-ce pas assez d'être fidèles à l'église ? faudra-t-il que chaque particulier usurpe les droits de la Divinité, & décide avant elle du sort éternel de tous les hommes ?

Quand nous portons le deuil d'un roi de Suède, ou de Dannemarck, ou d'Angleterre, ou de Prusse, disons nous que nous portons le deuil d'un réprouvé qui brûle éternellement en enfer ? Il y a dans l'Europe quarante millions d'habitans qui ne sont pas de l'église de Rome : dirons-nous à chacun d'eux, « Monsieur, attendu que

(*a*) Voyez l'excellent livre, intitulé, *le Manuel de l'inquisition*.

» vous êtes infailliblement damné, je ne veux ni man-
» ger, ni contracter, ni converser avec vous? »

Quel est l'ambassadeur de France, qui étant présenté à l'audience du grand-seigneur, se dira dans le fond de son cœur, sa hautesse sera infailliblement brûlée pendant toute l'éternité, parce qu'elle s'est soumise à la circoncision? S'il croyait réellement que le grand-seigneur est l'ennemi mortel de DIEU, & l'objet de sa vengeance, pourrait-il lui parler? devrait-il être envoyé vers lui? Avec quel homme pourrait-on commercer? quel devoir de la vie civile pourrait-on jamais remplir, si en effet on était convaincu de cette idée que l'on converse avec des réprouvés?

O sectateurs d'un DIEU clément! si vous aviez un cœur cruel, si en adorant celui dont toute la loi consistait en ces paroles, *aimez* DIEU *& votre prochain*, vous aviez surchargé cette loi pure & sainte, de sophismes & de disputes incompréhensibles; si vous aviez allumé la discorde, tantôt pour un mot nouveau, tantôt pour une seule lettre de l'alphabet; si vous aviez attaché des peines éternelles à l'omission de quelques paroles, de quelques cérémonies que d'autres peuples ne pouvaient connaître; je vous dirais en répandant des larmes sur le genre humain: « Transportez-vous avec moi au jour où tous les
» hommes seront jugés, & où DIEU rendra à chacun
» selon ses œuvres.

» Je vois tous les morts des siècles passés & du nôtre
» comparaître en sa présence. Etes-vous bien sûrs que
» notre créateur & notre père dira au sage & vertueux
» Confucius, au législateur Solon, à Pythagore, à Za-
» leucus, à Socrate, à Platon, aux divins Antonins,
» au bon Trajan, à Titus les délices du genre humain,
» à Epictète, à tant d'autres hommes, les modèles des
» hommes; allez, monstres! allez subir des châtimens
» infinis en intensité & en durée; que votre supplice
» soit éternel comme moi! Et vous, mes bien-aimés,

» Jean Châtel, Ravaillac, Damiens, Cartouche, &c. » qui êtes morts avec les formules prefcrites, partagez » à jamais à ma droite mon empire & ma félicité ? »

Vous reculez d'horreur à ces paroles, & après qu'elles me font échappées, je n'ai plus rien à vous dire.

Prière a Dieu.

Ce n'eft donc plus aux hommes que je m'adreffe, c'eft à toi, Dieu de tous les êtres, de tous les mondes & de tous les tems, s'il eft permis à de faibles créatures perdues dans l'immenfité, & imperceptibles au refte de l'univers, d'ofer te demander quelque chofe, à toi qui as tout donné, à toi dont les décrets font immuables comme éternels. Daigne regarder en pitié les erreurs attachées à notre nature : que ces erreurs ne faffent point nos calamités ! Tu ne nous as point donné un cœur pour nous haïr, & des mains pour nous égorger ; fais que nous nous aidions mutuellement à fupporter le fardeau d'une vie pénible & paffagère ; que les petites différences entre les vêtemens qui couvrent nos débiles corps, entre tous nos langages infuffifans, entre tous nos ufages ridicules, entre toutes nos loix imparfaites, entre toutes nos opinions infenfées, entre toutes nos conditions fi difproportionnées à nos yeux, & fi égales devant toi ; que toutes ces petites nuances qui diftinguent les atomes appellés *hommes*, ne foient pas des fignaux de haine & de perfécution ; que ceux qui allument des cierges en plein midi pour te célébrer, fupportent ceux qui fe contentent de la lumière de ton foleil ! que ceux qui couvrent leur robe d'une toile blanche pour dire qu'il faut t'aimer, ne déteftent pas ceux qui difent la même chofe fous un manteau de laine noire ; qu'il foit égal de t'adorer dans un jargon formé d'une ancienne langue, ou dans un

un jargon plus nouveau ; que ceux dont l'habit eſt teint en rouge ou en violet, qui dominent ſur une petite parcelle d'un petit tas de la boue de ce monde, & qui poſsèdent quelques fragmens arrondis d'un certain métal, jouiſſent ſans orgueil de ce qu'ils appellent *grandeur* & *richeſſe*, & que les autres les voient ſans envie ; car tu ſais qu'il n'y a dans ces vanités ni de quoi envier, ni de quoi s'enorgueillir.

Puiſſent tous les hommes ſe ſouvenir qu'ils ſont frères ! qu'ils aient en horreur la tyrannie exercée ſur les ames, comme ils ont en exécration le brigandage, qui ravit par la force le fruit du travail & de l'induſtrie paiſible ? Si les fléaux de la guerre ſont inévitables, ne nous haïſſons pas, ne nous déchirons pas les uns les autres dans le ſein de la paix, & employons l'inſtant de notre exiſtence à bénir également en mille langages divers, depuis Siam juſqu'à la Californie, ta bonté qui nous a donné cet inſtant !

POSTCRIPTUM.

Tandis qu'on travaillait à cet ouvrage, dans l'unique deſſein de rendre les hommes plus compatiſſans & plus doux, un autre homme écrivait dans un deſſein tout contraire ; car chacun a ſon opinion. Cet homme faiſait imprimer un petit code de perſécution, intitulé, *L'accord de la religion & de l'humanité* : (c'eſt une faute de l'imprimeur, liſez de *l'inhumanité.*)

L'auteur de ce ſaint libelle s'appuie ſur St. Auguſtin, qui après avoir prêché la douceur, prêcha enfin la perſécution, attendu qu'il était alors le plus fort, & qu'il changeait ſouvent d'avis. Il cite auſſi l'évêque de Meaux Boſſuet, qui perſécuta le célèbre Fénélon archevêque de

Cambrai, coupable d'avoir imprimé que DIEU vaut bien la peine qu'on l'aime pour lui-même.

Boſſuet était éloquent, je l'avoue, l'évêque d'Hippone; quelquefois inconſéquent, était plus diſert que ne ſont les autres Africains, je l'avoue encore; mais je prendrai la liberté de leur dire avec Armande dans les *femmes ſavantes.*

Quand ſur une perſonne on prétend ſe régler,
C'eſt par les beaux côtés qu'il faut lui reſſembler.

Je dirai à l'évêque d'Hippone: monſeigneur, vous avez changé d'avis, permettez-moi de m'en tenir à votre première opinion; en vérité je la crois la meilleure.

Je dirais à l'évêque de Meaux: monſeigneur, vous êtes un grand homme, je vous trouve auſſi ſavant, pour le moins, que St. Auguſtin, & beaucoup plus éloquent; mais pourquoi tant tourmenter votre confrère, qui était auſſi éloquent que vous dans un autre genre, & qui était plus aimable?

L'auteur du ſaint libelle ſur l'inhumanité n'eſt ni un Boſſuet, ni un Auguſtin; il me paraît tout propre à faire un excellent inquiſiteur; je voudrais qu'il fût à Goa à la tête de ce beau tribunal. Il eſt de plus homme d'état, & il étale de grands principes de politique. *S'il y a chez vous*, dit-il, *beaucoup d'hétérodoxes, ménagez-les, perſuadez-les; s'il n'y en a qu'un petit nombre, mettez en uſage la potence & les galères, & vous vous en trouverez fort bien.* C'eſt ce qu'il conſeille à la page 89 & 90.

DIEU merci, je ſuis bon catholique, je n'ai point à craindre ce que les huguenots appellent *le martyre*: mais ſi cet homme eſt jamais premier miniſtre, comme il paraît s'en flatter dans ſon libelle, je l'avertis que

je pars pour l'Angleterre, le jour qu'il aura ſes lettres-patentes.

En attendant, je ne puis que remercier la providence de ce qu'elle permet que les gens de ſon eſpèce ſoient toujours de mauvais raiſonneurs. Il va juſqu'à citer Bayle parmi les partiſans de l'intolérance, cela eſt ſenſé & adroit: & de ce que Bayle accorde qu'il faut punir les factieux & les fripons, nôtre homme en conclut, qu'il faut perſécuter à feu & à ſang les gens de bonne foi qui ſont paiſibles.

Preſque tout ſon livre eſt une imitation de l'apologie de la St. Barthelemi. C'eſt cet apologiſte ou ſon écho. Dans l'un ou dans l'autre cas, il faut eſpérer que ni le maître ni le diſciple ne gouverneront l'état.

Mais s'il arrive qu'ils en ſoient les maîtres, je leur préſente de loin cette requête, au ſujet de deux lignes de la page 93 du ſaint libelle.

Faut-il ſacrifier au bonheur du vingtième de la nation, le bonheur de la nation entière?

Suppoſé qu'en effet il y ait vingt catholiques romains en France contre un huguenot, je ne prétends point que le huguenot mange les vingt catholiques; mais auſſi, pourquoi ces vingt catholiques mangeraient-ils ce huguenot, & pourquoi empêcher ce huguenot de ſe marier? N'y a-t-il pas des évêques, des abbés, des moines qui ont des terres en Dauphiné, dans le Gévaudan, devers Agde, devers Carcaſſonne? Ces évêques, ces abbés, ces moines, n'ont-ils pas des fermiers qui ont le malheur de ne pas croire à la tranſubſtantiation? N'eſt-il pas de l'intérêt des évêques, des abbés, des moines, & du public, que ces fermiers aient de nombreuſe familles? N'y aura-t-il que ceux qui communieront ſous une ſeule eſpèce à qui il ſera permis de faire des enfans? En vérité, cela n'eſt ni juſte, ni honnête.

La révocation de l'édit de Nantes n'a point autant pro-

duit d'inconvéniens qu'on lui en attribue, dit l'auteur. Si en effet on lui en attribue plus qu'elle n'en a produit, on exagère; & le tort de presque tous les historiens est d'exagérer : mais c'est aussi le tort de tous les controversistes de réduire à rien le mal qu'on leur reproche. N'en croyons ni les docteurs de Paris, ni les prédicateurs d'Amsterdam.

Prenons pour juge Mr. le comte d'Avaux, ambassadeur en Hollande depuis 1685 jusqu'en 1688. Il dit, page 181. Tom. V. qu'un seul homme avait offert de découvrir plus de vingt millions, que les persécutés faisaient sortir de France. Louis IV répond à Mr. d'Avaux : *Les avis que je reçois tous les jours d'un nombre infini de conversions, ne me laissent plus douter que les plus opiniâtres ne suivent l'exemple des autres.*

On voit par cette lettre de Louis XIV, qu'il était de très-bonne foi sur l'étendue de son pouvoir. On lui disait tous les matins, Sire, vous êtes le plus grand roi de l'univers, tout l'univers fera gloire de penser comme vous, dès que vous aurez parlé. Pélisson qui s'était enrichi dans la place de premier commis des finances, Pélisson qui avait été trois ans à la Bastille comme complice de Fouquet, Pélisson qui de calviniste était devenu diacre & bénéficier, qui faisait imprimer des prières pour la messe & des bouquets à Iris, qui avait obtenu la place des économats, & de convertisseur; Pélisson, dis-je, apportait tous les trois mois une grande liste d'abjurations à sept ou huit écus la piéce, & faisait accroire à son roi, que quand il voudrait, il convertirait tous les Turcs au même prix. On se relayait pour le tromper; pouvait-il résister à la séduction ?

Cependant, le même Mr. d'Avaux mande au roi qu'un nommé Vincent maintient plus de cinq cents ouvriers auprès d'Angoulême, & que sa sortie causera du préjudice page 194. Tom. V.

Le même M. d'Avaux parle de deux régimens que le

prince d'Orange fait déjà lever par les officiers Français refugiés : il parle de matelots qui désertèrent de trois vaisseaux pour servir sur ceux du prince d'Orange. Outre ces deux régimens, le prince d'Orange forme encore une compagnie de cadets refugiés, commandés par deux capitaines, page 240. Cet ambassadeur écrit encore le 9 Mai 1686 à Mr. de Seignelay, *qu'il ne peut lui dissimuler la peine qu'il a de voir les manufactures de France s'établir en Hollande, d'où elles ne sortiront jamais.*

Joignez à tous ces témoignages ceux de tous les intendans du royaume en 1698, & jugez si la révocation de l'édit de Nantes n'a pas produit plus de mal que de bien, malgré l'opinion du respectable auteur de *l'accord de la religion & de l'inhumanité.*

Un maréchal de France connu par son esprit supérieur, disait, il y a quelques années, *je ne sais pas si la dragonade a été nécessaire, mais il est nécessaire de n'en plus faire.*

J'avoue que j'ai cru aller un peu trop loin, quand j'ai rendu publique la lettre du correspondant du père Le Tellier, dans laquelle ce congréganiste propose des tonneaux de poudre. Je me disais à moi-même, on ne m'en croira pas, on regardera cette lettre comme une piéce supposée : mes scrupules heureusement ont été levés, quand j'ai lu dans *l'accord de la religion & de l'inhumanité*, page 149, ces douces paroles :

L'extinction totale des protestans en France, n'affaiblirait pas plus la France, qu'une saignée n'affaiblit un malade bien constitué.

Ce chrétien compatissant, qui a dit tout-à-l'heure que les protestans composent les vingtième de la nation, veut donc qu'on répande le sang de cette vingtième partie, & ne regarde cette opération que comme une saignée d'une palette ! DIEU nous préserve avec lui des trois vingtièmes !

Si donc cet honnête homme propose de tuer le ving-

tième de la nation, pourquoi l'ami du père Le Tellier n'aurait-il pas proposé de faire sauter en l'air, d'égorger & d'empoisonner le tiers ? Il est donc très-vraisemblable que la lettre au père Le Tellier a été réellement écrite.

Le saint auteur finit enfin par conclure que l'intolérance est un chose excellente, *parce qu'elle n'a pas été*, dit-il, *condamnée expressément par* JESUS-CHRIST. Mais JESUS-CHRIST n'a pas condamné non plus ceux qui mettraient le feu aux quatre coins de Paris ; est-ce une raison pour canoniser les incendiaires ?

Ainsi donc, quand la nature fait entendre d'un côté sa voix douce & bienfaisante, le fanatisme, cet ennemi de la nature, pousse des hurlemens ; & lorsque la paix se présente aux hommes, l'intolérance forge ses armes. O vous, arbitres des nations, qui avez donné la paix à l'Europe, décidez entre l'esprit pacifique, & l'esprit meurtrier !

SUITE ET CONCLUSION.

Nous apprenons que le 7 Mars 1763, tout le conseil d'état assemblé à Versailles, les ministres d'état y assistant, le chancelier y présidant, Mr. de Crosne, maître des requêtes, rapporta l'affaire des Calas avec l'impartialité d'un juge, l'exactitude d'un homme parfaitement instruit, & l'éloquence simple & vraie d'un orateur homme d'état, la seule qui convienne dans une telle assemblée. Une foule prodigieuse de personnes de tout rang attendait dans la galerie du château la décision du conseil. On annonça bientôt au roi que toutes les voix, sans en excepter une, avaient ordonné que le parlement de Toulouse enverrait au conseil les piéces du procès, & les motifs de son arrêt, qui avait fait expirer Jean Ca-

las ſur la roue. Sa majeſté approuva le jugement du conſeil.

Il y a donc de l'humanité & de la juſtice chez les hommes, & principalement dans le conſeil d'un roi aimé, & digne de l'être. L'affaire d'une malheureuſe famille de citoyens obſcurs a occupé ſa majeſté, ſes miniſtres, le chancelier, & tout le conſeil, & a été diſcutée avec un examen auſſi réfléchi que les plus grands objets de la guerre & de la paix peuvent l'être. L'amour de l'équité, l'intérêt du genre humain ont conduit tous les Juges. Graces en ſoient rendues à ce DIEU de clémence, qui ſeul inſpire l'équité & toutes les vertus !

Nous atteſtons, que nous n'avons jamais connu ni cet infortuné Calas que les huit juges de Toulouſe firent périr ſur les indices les plus faibles, contre les ordonnances de nos rois, & contre les loix de toutes les nations ; ni ſon fils Marc-Antoine, dont la mort étrange a jeté ces huit juges dans l'erreur ; ni la mère ; auſſi reſpectable que malheureuſe ; ni ſes innocentes filles, qui ſont venues avec elle de deux cents lieues mettre leur déſaſtre & leur vertu au pied du trône.

Ce DIEU ſait que nous n'avons été animés que d'un eſprit de juſtice, de vérité & de paix ; quand nous avons écrit ce que nous penſons de la tolérance, à l'occaſion de Jean Calas, que l'eſprit d'intolérance a fait mourir.

Nous n'avons pas cru offenſer les huit juges de Toulouſe, en diſant qu'ils ſe ſont trompés, ainſi que tout le conſeil l'a préſumé : au contraire, nous leur avons ouvert une voie de ſe juſtifier devant l'Europe entière : cette voie eſt d'avouer que des indices équivoques, & les cris d'une multitude inſenſée, ont ſurpris leur juſtice ; de demander pardon à la veuve, & de réparer autant qu'il eſt en eux la ruine entière d'une famille innocente, en ſe joignant à ceux qui la ſecourent dans ſon affliction. Ils ont fait mourir le père injuſtement,

c'eſt à eux de tenir lieu de père aux enfans, ſuppoſé que ces orphelins veuillent bien recevoir d'eux une faible marque d'un très-juſte repentir. Il ſera beau aux juges de l'offrir, & à la famille de le refuſer.

C'eſt ſurtout au Sr. David capitoul de Toulouſe, s'il a été le premier perſécuteur de l'innocence, à donner l'exemple de remords. Il inſulta un père de famille mourant ſur l'échaffaut. Cette cruauté eſt bien inouie : mais puiſque DIEU pardonne, les hommes doivent auſſi pardonner à qui répare ſes injuſtices.

On m'a écrit du Languedoc cette lettre du 20 Février 1763.

. . . .

. . . .

Votre ouvrage ſur la tolérance me paraît plein d'humanité, & de vérité; mais je crains qu'il ne faſſe plus de mal que de bien à la famille des Calas. Il peut ulcérer les huit juges qui ont opiné à la roue; ils demanderont au parlement qu'on brûle votre livre; & les fanatiques, car il y en a toujours, répondront par des cris de fureur à la voix de la raiſon, &c.

Voici ma réponſe.

Les huit juges de Toulouſe peuvent faire brûler mon livre s'il eſt bon; il n'y a rien de plus aiſé : on a bien brûlé les lettres provinciales *qui valaient ſans doute beaucoup mieux : chacun peut brûler chez lui les livres & papiers qui lui déplaiſent.*

Mon ouvrage ne peut faire ni bien ni mal aux Calas que je ne connais point. Le conſeil du roi impartial & ferme, juge ſuivant les loix, ſuivant l'équité, ſur les piéces, ſur les procédures, & non ſur un écrit qui n'eſt

point juridique, & dont le fonds est absolument étranger à l'affaire qu'il juge.

On aurait beau imprimer des in-folio pour ou contre les huit juges de Toulouse, & pour ou contre la tolérance, ni le conseil, ni aucun tribunal ne regardera ces livres comme des piéces du procès.

Cet écrit sur la tolérance est une requête que l'humanité présente très-humblement au pouvoir & à la prudence. Je seme un grain qui pourra un jour produire une moisson. Attendons tout du tems, de la bonté du roi, de la sagesse de ses ministres, & de l'esprit de raison qui commence à répandre partout sa lumière.

La nature dit à tous les hommes : Je vous ai tous fait naître faibles & ignorans, pour végéter quelques minutes sur la terre, & pour l'engraisser de vos cadavres. Puisque vous êtes faibles, secourez-vous ; puisque vous êtes ignorans, éclairez-vous & supportez-vous. Quand vous seriez tous du même avis ce qui certainement n'arrivera jamais, quand il n'y aurait qu'un seul homme d'un avis contraire, vous devriez lui pardonner ; car c'est moi qui le fais penser comme il pense. Je vous ai donné des bras pour cultiver la terre, & une petite lueur de raison pour vous conduire : j'ai mis dans vos cœurs un germe de compassion pour vous aider les uns les autres à supporter la vie. N'étouffez pas ce germe ; ne le corrompez pas : apprenez qu'il est divin ; & ne substituez pas les misérables fureurs de l'école à la voix de la nature.

C'est moi seule qui vous unis encore malgré vous par vos besoins mutuels, au milieu même de vos guerres cruelles si légérement entreprises, théâtre éternel des fautes, des hasards & des malheurs. C'est moi seule qui dans une nation arrête les suites funestes de la division interminable entre la noblesse & la magistrature, entre ces deux corps & celui du clergé, entre le bourgeois même & le cultivateur. Ils ignorent tous les bornes de leurs droits ; mais ils écoutent tous malgré eux à la longue ma voix

qui parle à leur cœur. Moi ſeule, je conſerve l'équité dans les tribunaux, où tout ſerait livré ſans moi à l'indéciſion & aux caprices, au milieu d'un amas confus de loix faites ſouvent au haſard, & pour un beſoin paſſager, différentes entr'elles de province en province, de ville en ville, & preſque toujours contradictoires entr'elles dans le même lieu. Seule je peux inſpirer la juſtice, quand les loix n'inſpirent que la chicane : celui qui m'écoute, juge toujours bien : & celui qui ne cherche qu'à concilier des opinions qui ſe contrediſent, eſt celui qui s'égare.

Il y a un édifice immenſe dont j'ai poſé le fondement de mes mains ; il était ſolide & ſimple, tous les hommes pouvaient y entrer en ſûreté ; il ont voulu y ajouter les ornemens les plus bizarres, les plus groſſiers & les plus inutiles ; le bâtiment tombe en ruine de tous les côtés ; les hommes en prennent les pierres, & ſe les jettent à la tête ; je leur crie, arrêtez, écartez ces décombres funeſtes qui ſont votre ouvrage, & demeurez avec moi en paix dans l'édifice inébranlable qui eſt le mien.

Article nouvellement ajouté, dans lequel on rend compte du dernier arrêt rendu en faveur de la famille Calas.

Depuis le 7 Mars 1673 jufqu'au jugement définitif, il fe paffa encore deux années ; tant il eft facile au fanatifme d'arracher la vie à l'innocence, & difficile à la raifon de lui faire rendre juftice. Il fallut effuyer des longueurs inévitables, néceffairement attachées aux formalités. Moins ces formalités avaient été obfervées dans la condamnation de Calas, plus elles devaient l'être rigoureufement par le confeil d'état. Une année entière ne fuffit pas pour forcer le parlement de Touloufe à faire parvenir au confeil toute la procédure, pour en faire l'examen pour le rapporter. Monfieur de Crofne fut encore chargé de ce travail pénible. Une affemblée de près de quatre-vingts juges caffa l'arrêt de Touloufe, & ordonna la revifion entière du procès.

D'autres affaires importantes occupaient alors prefque tous les tribunaux du royaume. On chaffait les jéfuites ; on aboliffait leur fociété en France : ils avaient été intolérans & perfécuteurs, il furent perfécutés à leur tour.

L'extravagance des billets de confeffion dont on les crut les auteurs fecrets, & dont ils étaient publiquement les partifans, avait déjà ranimé contr'eux la haine de la nation. Une banqueroute immenfe d'un de leurs miffionnaires, banqueroute qu'on crut en partie frauduleufe, acheva de les perdre. Ces feuls mots de *miffionnaires* & de *banqueroutiers*, fi peu faits pour être joints enfemble, portèrent dans tous les efprits l'arrêt de leur condamnation. Enfin les ruines de Port-Royal, & les offemens de tant d'hommes célèbres infultés par eux dans leurs fé-

pultures & exhumés au commencement du ſiècle par des ordres que les jéſuites ſeuls avaient dictés, s'élevèrent tous contre leur crédit expirant. On peut voir l'hiſtoire de leur proſcription dans l'excellent livre intitulé *la deſtruction des jéſuites en France*, ouvrage impartial parce qu'il eſt d'un philoſophe, écrit avec la fineſſe & l'éloquence de Paſcal, & ſurtout avec une ſupériorité de lumières qui n'eſt pas offuſquée dans Paſcal par des préjugés qui ont quelquefois ſéduit des grands-hommes.

Cette grande affaire, dans laquelle quelques partiſans des jéſuites diſaient que la religion était outragée, & où le plus grand nombre la croyait vengée, fit pendant pluſieurs mois perdre de vue au public le procès des Calas. Mais le roi ayant attribué au tribunal qu'on appelle les *requêtes de l'hôtel* le jugement définitif, le même public, qui aime à paſſer d'une ſcène à l'autre, oublia les jéſuites, & les Calas ſaiſirent toute ſon attention.

La chambre des requêtes de l'hôtel eſt une cour ſouveraine compoſée de maîtres des requêtes, pour juger les procès entre les officiers de la cour, & les cauſes que le roi leur renvoie. On ne pouvait choiſir un tribunal plus inſtruit de l'affaire. C'étaient préciſément les mêmes magiſtrats qui avaient jugé deux fois les préliminaires de la reviſion, & qui étaient parfaitement inſtruits du fond & de la forme. La veuve de Jean Calas, ſon fils, & le Sr. de Lavaiſſe ſe remirent en priſon : on fit venir du fond du Languedoc cette vieille ſervante catholique qui n'avait pas quitté un moment ſes maîtres & ſa maîtreſſe, dans le tems qu'on ſuppoſait contre toute vraiſemblance qu'ils étranglaient leur fils & leur frère. On délibéra enfin ſur les mêmes piéces qui avaient ſervi à condamner Jean Calas à la roue, & ſon fils Pierre au banniſſement.

Ce fut alors que parut un nouveau mémoire de l'éloquent Mr. de Beaumont, & un autre du jeune Mr. de Lavaiſſe ſi injuſtement impliqué dans cette procédure cri-

minelle par les juges de Toulouſe, qui pour comble de contradiction ne l'avaient pas déclaré abſous. Ce jeune homme fit lui-même un factum qui fut jugé digne par tout le monde de paraître à côté de celui de Mr. de Beaumont. Il avait le double avantage de parler pour lui-même & pour une famille dont il avait partagé les fers. Il n'avait tenu qu'à lui de briſer les ſiens, & de ſortir des priſons de Toulouſe, s'il avait voulu ſeulement dire qu'il avait quitté un moment les Calas, dans le tems qu'on prétendait que le père & la mère avaient aſſaſſiné leur fils. On l'avait menacé du ſupplice ; la queſtion & la mort avaient été préſentées à ſes yeux : un mot lui aurait pu rendre ſa liberté ; il aima mieux s'expoſer au ſupplice que de prononcer ce mot qui aurait été un menſonge. Il expoſa tout ce détail dans ſon factum avec une candeur ſi noble, ſi ſimple, ſi éloignée de toute oſtentation, qu'il toucha tous ceux qu'il ne voulait que convaincre, & qu'il ſe fit admirer ſans prétendre à la réputation.

Son père, fameux avocat, n'eut aucune part à cet ouvrage, & il ſe vit tout-d'un-coup égalé par ſon fils qui n'avait jamais ſuivi le barreau.

Cependant les perſonnes de la plus grande conſidération venaient en foule dans la priſon de madame Calas, où ſes filles s'étaient renfermées avec elle. On s'y attendriſſait juſqu'aux larmes. L'humanité, la généroſité leur prodiguaient des ſecours. Ce qu'on appelle la charité ne leur en donnait aucun. La charité qui d'ailleurs eſt ſi ſouvent meſquine & inſultante, eſt le partage des dévots, & les dévots tenaient encore contre les Calas.

Le jour arriva où l'innocence triompha pleinement. Monſieur de Baquancourt ayant rapporté toute la procédure, & ayant inſtruit l'affaire juſques dans les moindres circonſtances, tous les juges d'une voix unanime déclarèrent la famille innocente, tortionnairement &

abusivement jugée par le parlement de Toulouse. Ils réhabilitèrent la mémoire du père. Ils permirent à la famille de se pourvoir devant qui il appartiendrait, pour prendre ses juges à partie, & pour obtenir les dépens, dommages & intérêts que les magistrats toulousains auraient dû offrir d'eux-mêmes.

Ce fut dans Paris une joie universelle : on s'attroupait dans les places publiques, dans les promenades : on accourait pour voir cette famille si malheureuse & si bien justifiée : on battait des mains en voyant passer les juges, on les comblait de benédictions. Ce qui rendait encore ce spectacle plus touchant, c'est que ce jour neuvième Mars, était le jour même où Calas avait péri par le plus cruel supplice.

Messieurs les maîtres des requêtes avaient rendu à la famille Calas une justice complette, & en cela ils n'avaient fait que leur devoir. Il est un autre devoir, celui de la bienfaisance, plus rarement rempli par les tribunaux, qui semblent se croire faits pour être seulement équitables. Les maîtres des requêtes arrêtèrent qu'ils écriraient en corps à sa majesté, pour la supplier de réparer par ses dons la ruine de la famille. La lettre fut écrite. Le roi y répondit en faisant délivrer trente-six mille livres à la mère & aux enfans; & de ces trente-six mille livres, il y en eut trois mille pour cette servante vertueuse qui avait constamment défendu la vérité en défendant ses maîtres.

Le roi par cette bonté mérita, comme par tant d'autres actions, le surnom que l'amour de la nation lui a donné. Puisse cet exemple servir à inspirer aux hommes la tolérance, sans laquelle le fanatisme désolerait la terre, ou du moins l'attristerait toujours! Nous savons qu'il ne s'agit ici que d'une seule famille, & que la rage des sectes en a fait périr des milliers; mais aujourd'hui qu'une ombre de paix laisse reposer toutes les sociétés

chrétiennes, après des ſiècles de carnage, c'eſt dans ce tems de tranquillité que le malheur des Calas doit faire une plus grande impreſſion, à-peu-près comme le tonnerre qui tombe dans la ſérénité d'un beau jour. Ces cas ſont rares, mais ils arrivent, & ils ſont l'effet de cette ſombre ſuperſtition qui porte les ames faibles à imputer des crimes à quiconque ne penſe pas comme elles.

PIÉCES ORIGINALES

CONCERNANT.

LA MORT DES SRS. CALAS ET LE JUGEMENT RENDU A TOULOUSE, &c. &c.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE LA DAME VEUVE CALAS.

Du 15 *Juin* 1762.

NON, monſieur, il n'y a rien que je ne faſſe pour prouver notre innocence, préférant de mourir juſtifiée à vivre & à être crue coupable. On continue d'opprimer l'innocence, & d'exercer ſur nous & notre déplorable famille une cruelle perſécution. On vient encore de me faire enlever, comme vous le ſavez, mes chères filles, ſeuls reſtes de ma conſolation, pour les conduire dans deux différens couvens de Toulouſe; on les mène dans le lieu qui a ſervi de théatre à tous nos affreux malheurs : on les a même ſéparées. Mais ſi le roi daigne ordonner qu'on ait ſoin d'elles, je n'ai qu'à le bénir. Voici exactement le détail de notre malheureuſe affaire, tout comme elle s'eſt paſſée au vrai.

Le 13 Octobre 1761, jour infortuné pour nous, Mr. Gober Lavaiſſe, arrivé de Bordeaux, (où il avait reſté quelque tems) pour voir ſes parens, qui étaient pour lors à leur campagne, & cherchant un cheval de louage pour les y aller joindre, ſur les quatre à cinq heures du

du ſoir, vient à la maiſon ; & mon mari lui dit que puiſqu'il ne partait pas, s'il voulait ſouper avec nous, il nous ferait plaiſir ; à quoi le jeune homme conſentit ; & il monta me voir dans ma chambre, d'où, contre mon ordinaire, je n'étais pas ſortie. Le premier compliment fait, il me dit : Je ſoupe avec vous, votre mari m'en a prié ; je lui en témoignai ma ſatisfaction, & le quittai quelques momens pour aller donner des ordres à ma ſervante : en conſéquence je fus auſſi trouver mon fils aîné (Marc-Antoine), que je trouvai aſſis tout ſeul dans la boutique, & fort rêveur, pour le prier d'aller acheter du fromage de Roquefort ; il était ordinairement le pourvoyeur pour cela, parce qu'il s'y connaiſſait mieux que les autres : je lui dis donc, Tiens, va acheter du fromage de Roquefort, voilà de l'argent pour cela, & tu rendras le reſte à ton père ; & je retourne dans ma chambre joindre le jeune homme (Lavaiſſe) que j'y avais laiſſé. Mais peu d'inſtans après, il me quitta, diſant qu'il voulait retourner chez les fenaſſiers (*a*), voir s'il y avait quelque cheval d'arrivé, voulant abſolument partir le lendemain pour la campagne de ſon père ; & il ſortit.

Lorſque mon fils aîné eut fait l'emplette du fromage, l'heure du ſouper arrivée (*b*), tout le monde ſe rendit pour ſe mettre à table, & nous nous y plaçâmes. Durant le ſouper qui ne fut pas fort long, on s'entretint de choſes indifférentes, & entr'autres des antiquités de l'hôtel-de-ville ; & mon cadet (Pierre) voulut en citer quelques-unes, & ſon frère le reprit, parce qu'il ne les racontait pas bien, ni juſte.

Lorſque nous fûmes au deſſert, ce malheureux enfant, je veux dire mon fils aîné (Marc-Antoine), ſe leva de table, comme c'était ſa coutume, & paſſa à la cuiſine.

(*a*) Ce ſont les loueurs de chevaux.
(*b*) Sur les ſept heures.

La ſervante (*a*) lui dit avez-vous froid, Mr. l'aîné? chauffez-vous; il lui répondit, Bien au contraire, je brûle; & ſortit. Nous reſtâmes encore quelques momens à table; après quoi nous paſſâmes dans cette chambre que vous connaiſſez, & où vous avez couché, Mr. Lavaiſſe, mon mari, mon fils & moi; les deux premiers ſe mirent ſur le ſofa, mon cadet ſur un fauteuil, & moi ſur une chaiſe, & là nous fîmes la converſation tous enſemble. Mon fils cadet s'endormit, & environ ſur les neuf heures trois quarts à dix heures, Mr. Lavaiſſe prit congé de nous, & nous réveillâmes mon cadet pour aller accompagner ledit Lavaiſſe, lui remettant le flambeau à la main pour lui faire lumière, & ils deſcendirent enſemble.

Mais lorſqu'ils furent en-bas, l'inſtant d'après, nous entendîmes de grands cris d'alarme, ſans diſtinguer ce que l'on diſait, auxquels mon mari accourut, & moi je demeurai tremblante ſur la galerie, n'oſant deſcendre, & ne ſachant ce que ce pouvait être.

Cependant, ne voyant perſonne venir, je me déterminai de deſcendre, ce que je fis; mais je trouvai au bas de l'eſcalier Mr. Lavaiſſe, à qui je demandai avec précipitation, qu'eſt-ce qu'il y avait? il me répondit qu'il me ſuppliait de remonter, que je le ſaurais; & il me fit tant d'inſtance que je remontai avec lui dans ma chambre. Sans doute que c'était pour m'épargner la douleur de voir mon fils dans cet état, & il redeſcendit; mais l'incertitude où j'étais, était un état trop violent pour pouvoir y reſter long-tems; j'appelle donc ma ſervante, & lui dis, Jannette, allez voir ce qu'il y a là-bas, je ne ſais pas ce que c'eſt, je ſuis toute tremblante; & je lui mis la chandelle à la main, & elle deſcendit; mais ne la voyant point remonter pour me rendre compte, je deſcendis moi-même. Mais grand DIEU! quelle fut ma douleur, & ma

(*a*) La cuiſine eſt auprès de la ſalle à manger au premier étage.

ſurpriſe, lorſque je vis ce cher fils étendu à terre ? Cependant je ne le crus pas mort, & je courus chercher de l'eau de la reine d'Hongrie, croyant qu'il ſe trouvait mal, & comme l'eſpérance eſt ce qui nous quitte le dernier, je lui donnai tous les ſecours qu'il m'était poſſible pour le rappeller à la vie; ne pouvant me perſuader qu'il fût mort. Nous nous en flattions tous, puiſque l'on avait été chercher le chirurgien, & qu'il était auprès de moi, ſans que je l'euſſe vu ni apperçu, que lorſqu'il me dit qu'il était inutile de lui faire rien de plus, qu'il était mort. Je lui ſoutins alors que cela ne ſe pouvait pas, & je le priai de redoubler ſes attentions, & de l'examiner plus exactement, ce qu'il fit inutilement ; cela n'était que trop vrai : & pendant tout ce tems-là mon mari était appuyé ſur un comptoir à ſe déſeſpérer ; de ſorte que mon cœur était déchiré entre le déplorable ſpectacle de mon fils mort, & la crainte de perdre ce cher mari de la douleur à laquelle il ſe livrait tout entier ſans entendre aucune conſolation; & ce fut dans cet état que la juſtice nous trouva, lorſqu'elle nous arrêta dans notre chambre, où on nous avait fait remonter.

Voilà l'affaire tout comme elle s'eſt paſſée mot-à-mot; & je prie DIEU, qui connaît notre innocence, de me punir éternellement, ſi j'ai augmenté ni diminué d'un *iota*, & ſi je n'ai dit la pure vérité en toutes ſes circonſtances; je ſuis prête à ſceller de mon ſang cette vérité, &c.

Lettre de Donat Calas fils, a la veuve dame Calas sa mère.

De Châtelaine, 22 Juin 1762.

Ma chère infortunée & respectable mère, J'ai vu votre lettre du 15 Juin entre les mains d'un ami qui pleurait en la lisant ; je l'ai mouillée de mes larmes. Je suis tombé à genoux, j'ai prié DIEU de m'exterminer, si aucun de ma famille était coupable de l'abominable parricide imputé à mon père, à mon fère, & dans lequel vous, la meilleure & la plus vertueuse des mères, avez été impliquée vous-même.

Obligé d'aller en Suisse depuis quelques mois pour mon petit commerce, c'est-là que j'appris le désastre inconcevable de ma famille entière. Je sus d'abord que vous, ma mère, mon père, mon frère Pierre Calas, Mr. Lavaisse, jeune homme connu par sa probité & par la douceur de ses mœurs, vous étiez tous aux fers à Toulouse ; que mon frère aîné, Marc-Antoine Calas, était mort d'une mort affreuse, & que la haine qui naît si souvent de la diversité des religions, vous accusait tous de ce meurtre. Je tombai malade dans l'excès de ma douleur, & j'aurais voulu être mort.

On m'apprit bientôt qu'une partie de la populace de Toulouse avait crié à notre porte en voyant mon frère expiré ; *C'est son père, c'est sa famille protestante qui l'a assassiné ; il voulait se faire catholique ;* (*a*) *il devait abju-*

(*a*) On a dit qu'on l'avait vu dans une église. Est-ce une preuve qu'il devait abjurer ? ne voit-on pas tous les jours des catholiques venir entendre les prédicateurs célèbres en Suisse, dans Amsterdam, à Genève, &c. ? Enfin il est prouvé que Marc-Antoine Calas n'avait pris aucunes mesures pour changer de religion ; ainsi nul motif de la colère prétendue de ses parens.

rer le lendemain ; son père l'a étranglé de ses mains, croyant faire une œuvre agréable à DIEU ; *il a été assisté dans ce sacrifice par son fils Pierre, par sa femme, par le jeune Lavaisse.*

On ajoutait que Lavaisse âgé de vingt ans, arrivé de Bordeaux le jour même, avait été choisi dans une assemblée de protestans, pour être le bourreau de la secte, & pour étrangler quiconque changerait de religion. On criait dans Toulouse que c'était la jurisprudence ordinaire des réformés.

L'extravagance absurde de ces calomnies me rassurait ; plus elles manifestaient de démence, plus j'espérais de la sagesse de vos juges.

Je tremblai, il est vrai, quand toutes les nouvelles m'apprirent qu'on avait commencé par faire ensevelir mon frère Marc-Antoine dans une église catholique, sur cette seule supposition imaginaire, qu'il devait changer de religion. On nous apprit que la confrairie des pénitens blancs lui avait fait un service solemnel comme à un martyr, qu'on lui avait dressé un mausolée, & qu'on avait placé sur ce mausolée sa figure, tenant dans les mains une palme.

Je ne pressentis que trop les effets de cette précipitation, & de ce fatal enthousiasme. Je connus que puisqu'on regardait mon frère Marc-Antoine comme un martyr, on ne voyait dans mon père, dans vous, dans mon frère Pierre, dans le jeune Lavaisse que des bourreaux. Je restai dans une horreur stupide un mois entier. J'avais beau me dire à moi-même, Je connais mon malheureux frère, je sais qu'il n'avait point le dessein d'abjurer, je sais que s'il avait voulu changer de religion, mon père & ma mère n'auraient jamais gêné sa conscience ; ils ont trouvé bon que mon autre frère Louis se fît catholique ; ils lui font une pension ; rien n'est plus commun dans les familles de ces provinces, que de voir des frères de religion différente ; l'amitié fraternelle n'en est point refroidie ; la to-

lérance heureuse, cette sainte & divine maxime dont nous faisons profession, ne nous laisse condamner personne, nous ne savons point prévenir les jugemens de DIEU, nous suivons les mouvemens de notre conscience, sans inquiéter celle des autres.

Il est incompréhensible, disais-je, que mon père & ma mère, qui n'ont jamais maltraité aucun de leurs enfans, en qui je n'ai jamais vu ni colère, ni humeur, qui jamais en leur vie n'ont commis la plus légère violence, ayant passé tout-d'un-coup d'une douceur habituelle de trente années, à la fureur inouie d'étrangler de leurs mains leur fils aîné, dans la crainte chimérique qu'il ne quittât une religion qu'il ne voulait point quitter.

Voilà, ma mère, les idées qui me rassuraient; mais à chaque poste, c'étaient de nouvelles alarmes. Je voulais venir me jeter à vos pieds, & baiser vos chaînes. Vos amis mes protecteurs me retinrent par des considérations aussi puissantes que ma douleur

Ayant passé près de deux mois dans cette incertitude effrayante, sans pouvoir ni recevoir de vos lettres, ni vous faire parvenir les miennes, je vis enfin les mémoires produits pour la justification de l'innocence. Je vis dans deux de ces factums précisément la même chose que vous dites aujourd'hui dans votre lettre du 15 Juin, que mon malheureux frère Marc-Antoine avait soupé avec vous avant sa mort, & qu'aucun de ceux qui assistèrent à ce dernier repas de mon frère ne se sépara de la compagnie qu'au moment fatal où l'on s'apperçut de sa fin tragique (*a*).

(*a*) Il est de la plus grande vraisemblance que Marc-Antoine Calas se défit lui-même; il était mécontent de sa situation; il était sombre, atrabilaire, & lisait souvent des ouvrages sur le suicide. Lavaisse, avant le souper, l'avait trouvé dans une profonde rêverie. Sa mère s'en était aussi apperçue. Ces mots *je brûle* répondus à la servante, qui lui proposait d'ap-

Pardonnez-moi si je vous rappelle toutes ces images horribles; il le faut bien. Nos malheurs nouveaux vous retracent continuellement les anciens, & vous ne me pardonneriez pas de ne point r'ouvrir vos blessures. Vous ne sauriez croire, ma mère, quel effet favorable fit sur tout le monde cette preuve que mon père & vous, & mon frère Pierre, & le sieur Lavaisse, vous ne vous étiez pas quittés un moment, dans le tems qui s'écoula entre ce triste souper & votre emprisonnement.

Voici comme on a raisonné dans tous les endroits de l'Europe où notre calamité est parvenue; j'en suis bien informé, & il faut que vous le sachiez. On disait:

Si Marc-Antoine Calas a été étranglé par quelqu'un de sa famille, il l'a été certainement par sa famille entière, & par Lavaisse, & par la servante même; car il est prouvé que cette famille, & Lavaisse, & la servante (*a*) furent toujours tous ensemble, les juges en conviennent, rien n'est plus avéré. Ou tous les prisonniers sont coupables, ou aucun d'eux ne l'est, il n'y a pas de milieu. Or il n'est pas dans la nature qu'une famille, jusques-là irréprochable, un père tendre, la meilleure des mères, un frère qui aimait son frère, un ami qui

procher du feu, sont d'un grand poids. Il descend seul en-bas après souper. Il exécute sa résolution funeste. Son frère au bout de deux heures, en reconduisant Lavaisse, est témoin de ce spectacle. Tous deux s'écrient; le père vient, on dépend le cadavre: voilà la première cause du jugement porté contre cet infortuné père. Il ne veut pas d'abord dire aux voisins, aux chirurgiens, mon fils s'est pendu, il faut qu'on le traîne sur la claie, & qu'on déshonore ma famille. Il n'avoue la vérité que lorsqu'on ne peut plus la céler. C'est sa pitié paternelle qui l'a perdu: on a cru qu'il était coupable de la mort de son fils, parce qu'il n'avait pas voulu d'abord accuser son fils.

(*a*) Cette servante est cathotholique & pieuse; elle était dans la maison depuis trente ans; elle avait beaucoup servi à la conversion d'un des enfans du sieur Calas. Son témoignage est du plus grand poids. Comment na-t-il pas prévalu sur les présomptions les plus trompeuses?

arrivait dans la ville, & qui par hasard avait soupé avec eux, aient pu prendre tous à la fois, & en un moment, sans aucune raison, sans le moindre motif, la résolution inouie de commettre un parricide. Un tel complot dans de telles circonstances est impossible; (*a*) l'éxécution en est plus impossible encore. Il est donc infiniment probable que les juges répareront l'affront fait à l'innocence.

Ces discours me soutenaient un peu dans mon accablement.

Toutes ces idées de consolation ont été bien vaines. La nouvelle arriva au mois de Mars, du supplice de mon père. Une lettre qu'on voulait me cacher, & que j'arrachai, m'apprit ce que je n'ai pas la force d'exprimer, & ce qu'il vous a fallu si souvent entendre.

Soutenez-moi, ma mère, dans ce moment où je vous écris en tremblant, & donnez-moi votre courage; il est égal à votre horrible situation. Vos enfans dispersés, votre fils aîné mort à vos yeux, votre mari mon père expirant du plus cruel des supplices, votre dot perdue, l'indigence & l'opprobre succédant à la considération & à la fortune. Voilà donc votre état! mais DIEU vous reste, il ne vous a pas abandonnée; l'honneur de mon père vous est cher, vous bravez les horreurs de la pauvreté, de la maladie, de la honte même, pour venir de deux cents lieues, implorer aux pieds du trône la justice du roi; si vous parvenez à vous faire entendre, vous l'obtiendrez sans doute.

(*a*) Dans quel tems le père aurait-il pu pendre son fils? Ce n'est pas avant le souper, puisqu'ils soupèrent ensemble; ce n'est pas pendant le souper, ce n'est pas après le souper, puisque le père de famille étaient en haut quand le fils était descendu. Comment le père, assisté même de main-forte, aurait-il pu pendre son fils aux deux battans d'une porte au rez-de-chaussée, sans un violent combat, sans un tumulte horrible? Enfin, pourquoi ce père aurait-il pendu son fils pour le dépendre? Quelle absurdité dans ces accusations!

Que pourrait-on oppofer aux cris & aux larmes d'une mère & d'une veuve, & aux démonftrations de la raifon ? Il eft prouvé que mon père ne vous a pas quitté, qu'il a été conftamment avec vous, & avec tous les accufés, dans l'appartement d'en-haut, tandis que mon malheureux frère était mort au bas de la maifon. Cela fuffit. On a condamné mon père au dernier & au plus affreux des fupplices; mon frère eft banni par un fecond jugement, & malgré fon banniffement on le met dans un couvent de jacobins de la même ville. Vous êtes hors de cour, Lavaiffe hors de cour. Perfonne n'a conçu ces jugemens extraordinaires & contradictoires. Pourquoi mon frère n'eft-il que banni s'il eft coupable du meurtre de fon frère ? Pourquoi, s'il eft banni du Languedoc, eft-il enfermé dans un couvent de Touloufe ? On n'y comprend rien. Chacun cherche la raifon de ces arrêts & de cette conduite, & perfonne ne la trouve.

Tout ce que je fais, c'eft que les juges, fur des indices trompeurs, voulaient condamner tous les accufés au fupplice, & qu'ils fe contentèrent de faire périr mon père, dans l'idée où ils étaient que cet infortuné avouerait en expirant le crime de toute la famille. Ils furent étonnés, m'a-t-on dit, quand mon père au milieu des tourmens, prit DIEU à témoin de fon innocence & de la vôtre, & mourut en priant ce DIEU de miféricorde, de faire grace à ces juges de rigueur, que la calomnie avait trompés.

Ce fut alors qu'ils prononcèrent l'arrêt qui vous a rendu la liberté, mais qui ne vous a rendu ni vos biens diffipés, ni votre honneur indignement flétri, fi pourtant l'honneur dépend de l'injuftice des hommes.

Ce ne font pas les juges que j'accufe : ils n'ont pas voulu fans doute, affaffiner juridiquement l'innocence ; j'impute tout aux calomnies, aux indices faux, mal ex-

posés, aux rapports de l'ignorance, (*a*) aux méprises extravagantes de quelques déposans, aux cris d'une multitude insensée, & à ce zèle furieux qui veut que ceux qui ne pensent pas comme nous, soient capables des plus grands crimes.

Il vous sera aisé, sans doute, de dissiper les illusions (*b*) qui ont surpris des juges, d'ailleurs intègres & éclairés ; car enfin, puisque mon père a été le seul condamné, il faut que mon père ait commis seul le parricide. Mais comment se peut-il faire qu'un vieillard de soixante-huit ans, que j'ai vu pendant deux ans attaqué d'un rhumatisme sur les jambes, ait seul pendu un jeune homme de vingt-huit ans, dont la force prodigieuse & l'adresse singulière étaient connues?

Si le mot de ridicule pouvait trouver place au milieu de tant d'horreurs, le ridicule excessif de cette supposition suffirait seul, sans autre examen, pour nous obtenir la réparation qui nous est due. Quels misérables indices, quels discours vagues, quels rapports populaires pourront tenir contre l'impossibilité physique démontrée ?

Voilà où je m'en tiens. Il est impossible que mon père, que même deux personnes aient pu étrangler mon frère.

(*a*) Quand le père & la mère en larmes étaient vers les dix heures du soir auprès de leur fils Marc-Antoine déjà mort & froid, ils s'écriaient, ils poussaient des cris pitoyables, ils éclataient en sanglots; & ce sont ces sanglots; ces cris paternels, qu'on a imaginé être les cris mêmes de Marc-Antoine Calas mort deux heures auparavant: & c'est sur cette méprise qu'on a cru qu'un père & une mère qui pleuraient leur fils mort, assassinaient ce fils; & c'est sur cela qu'on a jugé.

(*b*) Un témoin a prétendu, qu'on avait entendu Calas père menacer son fils quelques semaines auparavant. Quel rapport des menaces paternelles peuvent-elles avoir avec un parricide ? Marc-Antoine Calas passait sa vie à la paume, au billard, dans les salles d'arme ; le père le menaçait s'il ne changeait pas. Cette juste correction de l'amour paternel, & peut-être quelque vivacité, prouveront-ils le crime le plus atroce & le plus dénaturé ?

Il eſt impoſſible encore une fois, que mon père ſeul ſoit coupable, quand tous les accuſés ne l'ont pas quitté d'un moment. Il faut donc abſolument, ou que les juges aient condamné un innocent, ou qu'ils aient prévariqué en ne purgeant pas la terre de quatre monſtres coupables du plus horrible crime.

Plus je vous aime & vous reſpecte, ma mère, moins j'épargne les termes. L'excès de l'horreur dont on vous a chargée, ne ſert qu'à mettre au jour l'excès de votre malheur & de votre vertu. Vous demandez à préſent ou la mort ou la juſtification de mon père; je me joins à vous, & je demande la mort avec vous, ſi mon père eſt coupable.

Obtenez ſeulement que les juges produiſent le procès criminel, c'eſt tout ce que je veux, c'eſt ce que tout le monde deſire, & ce qu'on ne peut refuſer. Toutes les nations, toutes les religions y ſont intéreſſées. La juſtice eſt peinte, un bandeau ſur les yeux, mais doit-elle être muette? Pourquoi, lorſque l'Europe demande compte d'un arrêt ſi étrange, ne s'empreſſe-t-on pas à le donner?

C'eſt pour le public que la punition des ſcélérats eſt décernée. Les accuſations ſur leſquelles on les punit doivent donc être publiques. On ne peut retenir plus longtems dans l'obſcurité ce qui doit paraître au grand jour. Quand on veut donner quelque idée des tyrans de l'antiquité, on dit qu'ils décidaient arbitrairement de la vie des hommes. Les juges de Toulouſe ne ſont point des tyrans; ils ſont les miniſtres des loix, ils jugent au nom d'un roi juſte: s'ils ont été trompés, c'eſt qu'ils ſont hommes: ils peuvent le reconnaître, & devenir eux-mêmes vos avocats auprès du trône.

Adreſſez-vous donc à Mr. le chancelier, (*a*) à meſſieurs

(*a*) Mr. le chancelier ſe ſouviendra ſans doute de ces paroles de Mr. d'Agueſſeau ſon prédéceſſeur dans ſa ſeizième mercuriale. « Qui croirait qu'une « première impreſſion pût dé-

les miniſtres avec confiance. Vous êtes timide, vous craignez de parler, mais votre cauſe parlera. Ne croyez point qu'à la cour on ſoit auſſi inſenſible, auſſi dur, auſſi injuſte, que l'écrivent d'impudens raiſonneurs, à qui les hommes de tous les états ſont également inconnus. Le roi veut la juſtice, c'eſt la baſe de ſon gouvernement; ſon conſeil n'a certainement nul intérêt que cette juſtice ne ſoit pas rendue. Croyez-moi, il y a dans les cœurs de la compaſſion & de l'équité : les paſſions turbulentes & les préjugés étouffent ſouvent en nous ces ſentimens, & le conſeil du roi n'a certainement ni paſſion dans cette affaire, ni préjugé qui puiſſe éteindre ſes lumières.

Qu'arrivera-t-il, enfin? le procès criminel ſera-t-il mis ſous les yeux du public? alors on verra ſi le rapport contradictoire (*a*) d'un chirurgien & quelques mépriſes fri-

» cider quelquefois de la vie & » de la mort? Un amas fatal de » circonſtances qu'on dirait que » la fortune a aſſemblées exprès » pour faire périr un malheu- » reux, une foule de témoins » muets, & par-là plus redou- » tables, dépoſent contre l'in- » nocence; le juge ſe prévient, » l'indignation s'allume, & ſon » zèle même le ſéduit : moins » juge qu'accuſateur, il ne » voit plus que ce qui ſert à » condamner, & il ſacrifie aux » raiſonnemens de l'homme ce- » lui qu'il aurait ſauvé s'il n'a- » vait admis que les preuves de » la loi. Un événement imprévu » fait quelquefois éclater dans » la ſuite l'innocence accablée » ſous le poids des conjectu- » res, & dément les indices » trompeurs dont la fauſſe lu- » mière avait ébloui l'eſprit du » magiſtrat. La vérité ſort du » nuage de la vraiſemblance : » mais elle en ſort trop tard; » le ſang de l'innocent demande » vengeance contre la préven- » tion de ſon juge, & le magiſtrat » eſt réduit à pleurer toute ſa » vie un malheur que ſon re- » pentir ne peut réparer. »

(*a*) De très-mauvais phyſiciens ont prétendu qu'il n'était pas poſſible que Marc-Antoine ſe fût pendu. Rien n'eſt pourtant ſi poſſible : ce qui ne l'eſt pas, c'eſt qu'un vieillard ait pendu au bas de la maiſon un jeune homme robuſte, tandis que ce vieillard était en-haut.

NB. Le père en arrivant ſur le lieu où ſon fils était ſuſpendu, avait voulu couper la corde, elle avait cédé d'elle-même; il crut l'avoir coupée. Il ſe trompa ſur ce fait inutile devant les juges qui le crurent coupable.

On dit encore que ce père accablé & hors de lui-même, avait dit dans ſon interrogatoire, *tous les conviés paſsèrent au ſortir de table dans la même chambre*. Pierre lui repliqua, Eh mon père, oubliez-vous que

voles doivent l'emporter sur les démonstrations les plus évidentes que l'innocence ait jamais produites. Alors on plaindra les juges de n'avoir point vu par leurs yeux dans une affaire si imporante, & de s'en être rapporté à l'ignorance ; alors les juges eux-mêmes (*a*) joindront leurs voix aux nôtres. Refuseront-ils de tirer la vérité de leur greffe ? cette vérité s'élevera alors avec plus de force.

mon frère Marc-Antoine sortit avant nous, & descendit en-bas ? Oui, vous avez raison, répondit le père. *Vous vous coupez, vous êtes coupable*, dirent les juges. Si cette anecdote est vraie, de quoi dépend la vie des hommes ?

(*a*) Qu'on oppose indices à indices, dépositions à dépositions, conjectures à conjectures ; & les avocats qui ont défendu la cause des accusés, sont prêts de faire voir l'innocence de celui qui a été sacrifié. S'il ne s'agit que de conviction, on s'en rapporte à l'Europe entière. S'il s'agit d'un examen juridique, on s'en rapporte à tous les magistrats, à ceux de Toulouse même qui avec le tems se feront un honneur & un devoir de réparer, s'il est possible, un malheur dont plusieurs d'entr'eux sont effrayés aujourd'hui. Qu'ils descendent dans eux-mêmes, qu'ils voient par quel raisonnement ils se sont dirigés. Ne se sont-ils pas dit, Marc-Antoine Calas n'a pu se pendre lui-même, donc d'autres l'ont pendu, il a soupé avec sa famille & avec Lavaisse, donc il a été étranglé par sa famille & par Lavaisse ? On l'a vu une ou deux fois, dit-on, dans une église, donc sa famille protestante l'a étranglé par principe de religion. Voilà les présomptions qui les excusent.

Mais à présent, les juges se disent sans doute, Marc-Antoine Calas a pu renoncer à la vie ; il est physiquement impossible que son père seul l'ait étranglé, donc son père seul ne devait pas périr : il nous est prouvé que la mère, & son fils Pierre, & Lavaisse, & la servante, qui seuls pouvaient être coupables avec le père, sont tous innocens, puisque nous les avons tous élargis ; donc il nous est prouvé que Calas le père, qui ne les a pas quittés un instant, est innocent comme eux.

Il est reconnu que Marc-Antoine Calas ne devait pas abjurer, donc il est impossible que son père l'ait immolé à la fureur du fanatisme. Nous n'avons aucun témoin oculaire, & il ne peut en être. Il n'y a eu que des rapports des oui-dire ; or ces vains rapports ne peuvent balancer la déclaration de Calas sur la roue, & l'innocence avérée des autres accusés ; donc Calas le père que nous avons roué, était innocent ; donc nous devons pleurer sur le jugement que nous avons rendu ; & ce n'est pas là le premier exemple d'un si juste & si noble repentir.

Perſiſtez donc, ma mère, dans votre entrepriſe ; laiſſons-là notre fortune ; nous ſommes cinq enfans ſans pain, mais nous avons tous de l'honneur, & nous le préférons comme vous à la vie. Je me jette à vos pieds, je les baigne de mes pleurs ; je vous demande votre bénédiction avec un reſpect que vos malheurs augmentent.

DONAT CALAS.

A Châtelaine, le 22 Juin 1762.

MÉMOIRE DE DONAT CALAS, POUR SON PÈRE, SA MÈRE, ET SON FRÈRE.

JE commence par avouer que toute notre famille eſt née dans le ſein d'une religion qui n'eſt pas la dominante. On ſait aſſez combien il en coûte à la probité de changer. Mon père & ma mère ont perſévéré dans la religion de leurs pères; on nous a trompés peut-être mes parens & moi, quand on nous a dit que cette religion eſt celle que profeſſaient autrefois la France, la Germanie & l'Angleterre, lorſque le concile de Francfort aſſemblé par Charlemagne condamnait le culte des images, lorſque Ratram ſous Charles le Chauve écrivait en cent endroits de ſon livre, en faiſant parler JESUS-CHRIST même, *Ne croyez pas que ce ſoit corporellement que vous mangiez ma chair & buviez mon ſang*: lorſqu'on chantait dans la plupart des égliſes cette homélie conſervée dans pluſieurs bibliothèques : *Nous recevons le corps & le ſang de* JESUS-CHRIST, *non corporellement mais ſpirituellement.*

Quand on ſe fut fait, m'a-t-on dit, des notions plus relevées de ce myſtère, quand on crut devoir changer l'économie de l'égliſe, pluſieurs évêques ne changèrent point : ſur-tout Claude, évêque de Turin, retint les dogmes & le culte que le concile de Francfort avait adoptés, & qu'il crut être ceux de l'égliſe primitive; il y eu toujours un troupeau attaché à ce culte. Le grand nombre prévalut & prodigua à nos pères les noms de Manichéens, de Bulgares, de Patarins, de Lollards, de Vaudois, d'Albigeois, d'Huguenots, de Calviniſtes.

Telles ſont les idées acquiſes par l'examen que ma jeuneſſe a pu me permettre : je ne les rapporte pas pour étaler une vaine érudition, mais pour tâcher d'adoucir

dans l'esprit de nos frères catholiques la haine qui peut les armer contre leurs frères : mes notions peuvent être erronées, mais ma bonne foi n'est point criminelle.

Nous avons fait de grandes fautes comme tous les autres hommes : nous avons imité les fureurs des Guises ; mais nous avons combattu pour Henri IV, si cher à Louis XV. Les horreurs des Cevennes commises par des paysans insensés, & que la licence des dragons avait fait naître, ont été mises en oubli, comme les horreurs de la Fronde. Nous sommes les enfans de Louis XV, ainsi que ses autres sujets ; nous le vénérons, nous chérissons en lui notre père commun, nous obéissons à toutes ses loix, nous payons avec alégresse des impôts nécessaires pour le soutien de sa juste guerre, nous respectons le clergé de France qui fait gloire d'être soumis comme nous à son autorité royale & paternelle ; nous révérons les parlemens, nous les regardons comme les défenseurs du trône & de l'état contre les entreprises ultramontaines. C'est dans ces sentimens que j'ai été élevé, & c'est ainsi que pense parmi nous quiconque sait lire & écrire. Si nous avons quelques graces à demander, nous les espérons en silence de la bonté du meilleur des rois.

Il n'appartient pas à un jeune homme, à un infortuné, de décider laquelle des deux religions est la plus agréable à l'Etre suprême ; tout ce que je sais, c'est que le fond de la religion est entiérement semblable pour tous les cœurs bien nés ; que tous aiment également DIEU, leur patrie & leur roi.

L'horrible aventure dont je vais rendre compte, pourra émouvoir la justice de ce roi bienfaisant & de son conseil, la charité du clergé qui nous plaint en nous croyant dans l'erreur, & la compassion généreuse du parlement même, qui nous a plongés dans la plus affreuse calamité où une famille honnête puisse être réduite.

Nous

Nous sommes actuellement cinq enfans orphelins, car notre père a péri par le plus grand des supplices, & notre mère poursuit loin de nous, sans secours & sans appui, la justice due à la mémoire de mon père. Notre cause est celle de toutes les familles; c'est celle de la nature, elle intéresse l'état & la religion, & les nations voisines.

Mon père Jean Calas était un négociant établi à Toulouse depuis quarante ans. Ma mère est Anglaise, mais elle est par son aïeule de la maison de la Garde-Montesquieu, & tient à la principale noblesse du Languedoc. Tous deux ont élevé leurs enfans avec tendresse, jamais aucun de nous n'a essuyé d'eux ni coups, ni mauvaise honneur : il n'a peut-être jamais été de meilleurs parens.

S'il fallait ajouter à mon témoignage des témoignages étrangers, j'en produirais plusieurs. (*a*)

Tous ceux qui ont vécu avec nous, savent que mon père ne nous a jamais gênés sur le choix d'une religion : il s'en est toujours rapporté à DIEU & à notre conscience. Il était si éloigné de ce zèle amer qui indispose les esprits, qu'il a toujours eu dans sa maison une servante catholique.

Cette servante très-pieuse contribua à la conversion d'un de mes frères nommé Louis : elle resta auprès de nous après cette action : on ne lui fit aucuns reproches : il n'y a point de plus forte preuve de la bonté du cœur de mes parens.

(*a*) J'atteste devant DIEU, que j'ai demeuré pendant quatre ans à Toulouse chez les sieur & dame Calas, que je n'ai jamais vu une famille plus unie, ni un père plus tendre, & que dans l'espace de quatre années il ne s'est pas mis une fois en colère; que si j'ai quelques sentimens d'honneur, de droiture & de modération, je les dois à l'éducation que j'ai reçue chez lui.

Genève 5e. Juillet 1761.

Signé J. Calvet *caissier des postes de Suisse, d'Allemagne & d'Italie.*

Mon père déclara en préfence de fon fils Louis, devant Mr. de La Motte confeiller au parlement, que *pourvu que la converfion de fon fils fût fincère, il ne pouvait la défapprouver, parce que de gêner les confciences, ne fert qu'à faire des hypocrites.* Ce furent fes propres paroles, que mon frère Louis a confignées dans une déclaration publique au tems de notre cataftrophe.

Mon père lui fit une penfion de quatre cents livres, & jamais aucun de nous ne lui a fait le moindre reproche de fon changement. Tel était l'efprit de douceur & d'union que mon père & ma mère avaient établi dans notre famille. DIEU la béniffait; nous jouiffions d'un bien honnête, nous avions des amis, & pendant quarante ans notre famille n'eut dans Touloufe ni procès ni querelle avec une perfonne. Peut-être quelques marchands jaloux de la profpérité d'une maifon de commerce qui était d'une autre religion qu'eux, excitaient la populace contre nous; mais notre modération conftante femblait devoir adoucir leur haine.

Voici comment nous fommes tombés de cet état heureux dans le plus épouvantable défaftre. Notre frère aîné Marc-Antoine Calas, la fource de tous nos malheurs, était d'une humeur fombre & mélancolique; il avait quelques talens; mais n'ayant pu réuffir ni à fe faire recevoir licentié en droit, parce qu'il eût fallu faire des actes de catholiques, ou acheter des certificats; ne pouvant être négociant, parce qu'il n'y était pas propre; fe voyant repouffé dans tous les chemins de la fortune, il fe livrait à une douleur profonde. Je le voyais fouvent lire des morceaux de divers auteurs fur le fuicide, tantôt de Plutarque, ou de Senèque, tantôt de Montaigne: il favait par cœur la traduction en vers du fameux monologue de Hamlet, fi célèbre en Angleterre, & des paffages d'une tragi-comédie françaife intitulée Sidney. Je ne croyais pas qu'il dût mettre un jour en pratique des leçons fi funeftes.

Enfin un jour, c'était le 13 Octobre 1761 (je n'y étais pas, mais on peut bien croire que je ne suis que trop instruit); ce jour, dis-je, un fils de Mr. Lavaisse fameux avocat de Toulouse, arrivé de Bordeaux, veut aller voir son père qui était à la campagne : il cherche partout des chevaux, il n'en trouve point; le hasard fait que mon père & mon frère Marc-Antoine son ami le rencontrent & le prient à souper; on se met à table à sept heures, selon l'usage simple de nos familles réglées & occupées, qui finissent leur journée de bonne heure pour se lever avant le soleil. Le père, la mère, les enfans, leur ami font un repas frugal au premier étage. La cuisine était auprès de la salle à manger; la même servante catholique apportait les plats, entendait & voyait tout. Je ne peux que répéter ici ce qu'a dit ma malheureuse & respectable mère. Mon frère Marc-Antoine se lève de table un peu avant les autres; il passe dans la cuisine; la servante lui dit, Approchez-vous du feu; *Ah!* répondit-il, *je brûle.* Après avoir proféré ces paroles qui n'en disent que trop, il descend en bas vers le magasin, d'un air sombre, & profondément pensif. Ma famille, avec le jeune Lavaisse, continue une conversation paisible jusqu'à neuf heures trois quarts, sans se quitter un moment. Mr. Lavaisse se retire; ma mère dit à son second fils Pierre de prendre un flambeau, & de l'éclairer; ils descendent : mais quel spectacle s'offre à eux! ils voient la porte du magasin ouverte, les deux battans rapprochés, un bâton fait pour serrer & assujettir les ballots passés au haut des deux battans, une corde à nœuds coulans, & mon malheureux frère suspendu en chemise, les cheveux arrangés, son habit plié sur le comptoir.

A cet objet ils poussent des cris : Ah, mon DIEU! Ah, mon DIEU! Ils remontent l'escalier; ils appellent le père; la mère suit toute tremblante : ils l'arrêtent; ils la conjurent de rester; ils volent chez les chirur-

giens, chez les magiſtrats. La mère effrayée deſcend avec la ſervante; les pleurs & les cris redoublent; que faire ? laiſſera-t-on le corps de ſon fils ſans ſecours ? le père embraſſe ſon fils mort; la corde cède au premier effort, parce qu'un des bouts du bâton gliſſait aiſément ſur les battans, & que le corps ſoulevé par le père n'aſſujettiſſait plus ce billot. La mère veut faire avaler à ſon fils des liqueurs ſpiritueuſes; la ſervante multiplie en vain ſes ſecours, mon frère était mort. Aux cris & aux ſanglots de mes parens, la populace environnait déjà la maiſon; j'ignore quel fanatique imagina le premier que mon frère était un martyr, que ſa famille l'avait étranglé pour prévenir ſon abjuration. Un autre ajoute que cette abjuration devait ſe faire le lendemain. Un troiſième dit que la religion proteſtante ordonne aux pères & mères d'égorger ou d'étrangler leurs enfans quand ils veulent ſe faire catholiques. Un quatrième dit que rien n'eſt plus vrai, que les proteſtans ont dans leur dernière aſſemblée nommé un bourreau de la ſecte, que le jeune Lavaiſſe âgé de dix-neuf à vingt ans eſt le bourreau; que ce jeune homme, la candeur & la douceur même; eſt venu de Bordeaux à Toulouſe exprès pour pendre ſon ami. Voilà bien le peuple! voilà un tableau trop fidèle de ſes excès!

Ces rumeurs volaient de bouche en bouche; ceux qui avaient entendu les cris de mon frère Pierre & du ſieur Lavaiſſe, & les gémiſſemens de mon père & de ma mère, à neuf heures trois quarts, ne manquaient pas d'affirmer qu'ils avaient entendu les cris de mon frère étranglé, & qui était mort deux heures auparavant.

Pour comble de malheur, le capitoul, prévenu par ces clameurs, arrive ſur le lieu avec ſes aſſeſſeurs, & fait tranſporter le cadavre à l'hôtel-de-ville. Le procès verbal ſe fait à cet hôtel, au-lieu d'être dreſſé dans l'endroit même où l'on a trouvé le mort, comme on m'a dit

que la loi l'ordonne. (*a*) Quelques témoins on dit que ce procès verbal fait à l'hôtel-de-ville était daté de la maiſon du mort ; ce ſerait une grande preuve de l'animoſité qui a perdu ma famille. Mais qu'importe que le juge en premier reſſort ait commis cette faute ? nous ne prétendons accuſer perſonne ; ce n'eſt pas cette irrégularité ſeule qui nous a été fatale.

Ces premiers juges ne balançaient pas entre un ſuicide qui eſt rare en ce pays, & un parricide qui eſt encore mille fois plus rare ; ils croyaient le parricide ; ils le ſuppoſaient ſur le changement prétendu de religion que le mort devait faire ; & on va viſiter ſes papiers, ſes livres, pour voir s'il n'y avait pas quelque preuve de ce changement ; on n'en trouve aucune.

Enfin un chirurgien nommé La Marque, eſt nommé pour ouvrir l'eſtomac de mon frère, & pour faire rapport s'il y a trouvé des reſtes d'alimens. Son rapport dit, que les alimens avaient été pris quatre heures avant ſa mort. Il ſe trompait évidemment de deux. Il eſt clair qu'il voulait ſe faire valoir en prononçant quel tems il faut pour la digeſtion, que la diverſité des tempéramens rend plus ou moins lente. Cette petite erreur d'un chirurgien devait-elle préparer le ſupplice de mon père ? La vie des hommes dépend donc d'un mauvais raiſonnement !

Il n'y avait point de preuve contre mes parens, & il ne pouvait y en avoir aucune : on eut incontinent recours à un monitoire. Je n'examine pas ſi ce monitoire était dans les règles ; on y ſuppoſait le crime, & on demandait la révélation des preuves. On ſuppoſait Lavaiſſe mandé de Bordeaux pour être bourreau, & on ſuppoſait l'aſſemblée tenue pour élire ce bourreau, le jour même de l'arrivée de Lavaiſſe 13 Octobre. On imaginait que quand on étrangle quelqu'un pour cauſe

(*a*) Ordonnance de 1670. article I. titre IV.

de religion, on le fait mettre à genoux ; & on demandait ſi l'on n'avait pas vu le malheureux Marc-Antoine Calas à genoux devant ſon père qui l'étranglait pendant la nuit, dans un endroit où il n'y avait point de lumière.

On était sûr que mon frère était mort catholique, & l'on demandait des preuves de ſa catholicité, quoiqu'il ſoit bien prouvé que mon frère n'avait point changé de religion & n'en voulait point changer. On était ſurtout perſuadé que la maxime de tous les proteſtans eſt d'étrangler leur fils dès qu'ils ont le moindre ſoupçon que leur fils veut être catholique ; & ce fanatiſme fut porté au point, que toute l'égliſe de Genève ſe crut obligée d'envoyer une atteſtation de ſon horreur pour des idées ſi abominables & ſi inſenſées, & de l'étonnement où elle était qu'un tel ſoupçon eût jamais pu entrer dans la tête des juges.

Avant que ce monitoire parût, il s'éleva une voix du peuple, qui dit que mon frère Marc-Antoine devait entrer le lendemain dans la confrairie des pénitens blancs : auſſi-tôt les capitouls ordonnèrent qu'on enterrât mon frère pompeuſement au milieu de l'égliſe de St. Etienne. Quarante prêtres & tous les pénitens blancs aſſiſtèrent au convoi. (*b*)

Quatre jours après les pénitens blancs lui firent un ſervice ſolemnel dans leur chapelle ; l'égliſe était tendue de blanc ; on avait élevé au milieu un catafalque, au haut duquel on voyait un ſquelette humain qu'un chirurgien avait prêté : ce ſquelette tenait dans une main un papier, où on liſait ces mots, *abjuration de l'héréſie*, & de l'autre une palme, l'emblême de ſon martyre.

Le lendemain les cordeliers lui firent un pareil ſervice. On peut juger ſi un tel éclat acheva d'enflammer

(*a*) Il y a dans Toulouſe quatre confrairies de pénitens, blancs, bleus, gris, noirs : ils portent une longue capote, avec un maſque de la même couleur, percé de deux trous pour les yeux.

tous les esprits ; les pénitens blancs & les cordeliers dictaient sans le savoir la mort de son père.

Le parlement saisit bientôt cette affaire. Il cassa d'abord la procédure des capitouls, qui étant vicieuse dans toutes ses formes, ne pouvait pas subsister ; mais le préjugé subsista avec violence. Tous les zélés voulaient déposer ; l'un avait vu dans l'obscurité à travers le trou de la serrure de la porte, des hommes qui couraient ; l'autre avait entendu du fond d'une maison éloignée à l'autre bout de la rue, la voix de Calas qui se plaignait d'avoir été étranglé.

Un peintre nommé Mateï dit que sa femme lui avait dit qu'une nommée Mandrille lui avait dit qu'une inconnue lui avait dit avoir entendu les cris de Marc-Antoine Calas, à une autre extrémité de la ville.

Mais pour tous les accusés, mon père, ma mère, mon frère Pierre, le jeune Lavaisse & la servante, ils furent unanimement d'accord sur tous les points essentiels ; tous aux fers, tous séparément interrogés, ils soutinrent la vérité, sans jamais varier ni au récolement, ni à la confrontation.

Leur trouble mortel put à la vérité faire chanceler leur mémoire sur quelques petites circonstances, qu'ils n'avaient apperçues qu'avec des yeux égarés & offusqués par les larmes, mais aucun d'eux n'hésita un moment sur tout ce qui pouvait constater leur innocence. Les cris de la multitude, l'ignorante déposition du chirurgien La Marque, des témoins auriculaires qui ayant une fois débité des accusations absurdes, ne voulaient pas s'en dédire, l'emportèrent sur la vérité la plus évidente.

Les juges avaient d'un côté ces accusations frivoles sous leurs yeux, de l'autre l'impossibilité démontrée que mon père âgé de soixante-huit ans, eût pu seul pendre un jeune homme de vingt-huit ans beaucoup plus robuste que lui, comme on l'a déjà dit ailleurs ; ils

convenaient bien que ce crime était difficile à commettre, mais ils prétendaient qu'il était encore plus difficile que mon frère Marc-Antoine Calas eût terminé lui-même sa vie.

Vainement Lavaiſſe & la ſervante prouvaient l'innocence de mon père, de ma mère & de mon frère Pierre ; Lavaiſſe & la ſervante étaient eux-mêmes accuſés, le ſecours de ces témoins néceſſaires nous fut ravi contre l'eſprit de toutes les loix.

Il était clair, & tout le monde en convient, que ſi Marc-Antoine Calas avait été aſſaſſiné, il l'avait été par toute la famille, & par Lavaiſſe & la ſervante ; qu'ils étaient ou tous innocens, ou tous coupables, puiſqu'il était prouvé qu'ils ne s'étaient pas quittés un moment, ni pendant le ſouper.

J'ignore par quelle fatalité les juges crurent mon père criminel, & comment la forme l'a emporté ſur le fond. On m'a aſſuré que pluſieurs d'entr'eux ſoutinrent longtems l'innocence de mon père, mais qu'ils cédèrent enfin à la pluralité. Cette pluralité croyait toute ma famille & le jeune Lavaiſſe également coupables. Il eſt certain qu'ils condamnèrent mon malheureux père au ſupplice de la roue, dans l'idée où ils étaient qu'il ne réſiſterait pas aux tourmens, & qu'il avouerait les prétendus compagnons de ſon crime dans l'horreur du ſupplice.

Je l'ai déjà dit, & je ne peux trop le répéter, ils furent ſurpris de le voir mourir en prenant à témoin de ſon innocence le DIEU devant lequel il allait comparaître. Si la voix publique ne m'a pas trompé, les deux dominicains nommés Bourges & Caldaguès, qu'on lui donna pour l'aſſiſter dans ces momens cruels, ont rendu témoignage de ſa réſignation ; ils le virent pardonner à ſes juges & les plaindre ; ils ſouhaitèrent enfin de mourir un jour avec des ſentimens de piété auſſi touchans.

Les juges furent obligés bientôt après d'élargir ma mère, le jeune Lavaiſſe & la ſervante ; il bannirent mon

frère Pierre ; & j'ai toujours dit avec le public, pourquoi le bannir, s'il eſt innocent ? & pourquoi ſe borner au banniſſement, s'il eſt coupable ?

J'ai toujours demandé, pourquoi ayant été conduit hors de la ville par une porte, on le laiſſa, ou on le fit rentrer ſur le champ par une autre ? pourquoi il fut enfermé trois mois dans un couvent de dominicains ? voulait-on le convertir au-lieu de le bannir ? mettait-on ſon rappel au prix de ſon changement ? puniſſait-on, faiſait-on grace arbitrairement ? & le ſupplice affreux de ſon père était-il un moyen de perſuaſion ?

Ma mère, après cette horrible cataſtrophe, & eu le courage d'abandonner ſa dot & ſon bien ; elle eſt allée à Paris ſans autre ſecours que ſa vertu, implorer la juſtice du roi : elle oſe eſpérer que le conſeil de ſa majeſté ſe fera repréſenter la procédure faite à Toulouſe. Qui ſait même ſi les juges touchés de la conduite généreuſe de ma mère, n'en verront pas plus évidemment l'innocence déjà entrevue de celui qu'ils ont condamné ? n'appercevront-ils pas qu'une femme ſans appui n'oſerait aſſurément demander la réviſion du procès ſi ſon mari était criminel ? aurait-elle fait deux cents lieues pour aller chercher la mort qu'elle mériterait ? cela n'eſt pas plus dans la nature humaine que le crime dont mon père a été accuſé. Car je le dis encore avec horreur, ſi mon père a été coupable de ce parricide, ma mère & mon frère Pierre Calas le ſont auſſi : Lavaiſſe & la ſervante ont eu ſans doute part au crime. Ma mère aurait-elle entrepris ce voyage pour les expoſer tous au ſupplice, & s'y expoſer elle-même ?

Je déclare que je penſe comme elle, que je me ſoumets à la mort comme elle, ſi mon père a commis contre DIEU, la nature, l'état & la religion, le crime qu'on lui a imputé.

Je me joins donc à cette vertueuſe mère par cet acte, légal ou non, mais public & ſigné de moi. Les avocats

qui prendront sa défense pourront mettre au jour les nullités de la procédure : c'est à eux qu'il appartient de montrer que Lavaisse & la servante, quoiqu'accusés, étaient des témoins nécessaires, qui déposaient invinciblement en faveur de mon père. Ils exposeront la nécessité où les juges ont été réduits, de supposer qu'un vieillard de soixante-huit ans, que j'ai vu incommodé des jambes, avait seul pendu son propre fils, le plus robuste des hommes, & l'impossibilité absolue d'une telle exécution.

Ils mettront dans la balance d'un côté cette impossibilité physique, & de l'autre des rumeurs populaires. Ils péseront les probabilités ; ils discuteront les témoignages auriculaires.

Que ne diront-ils pas sur tous les soins que nous avons pris depuis trois mois pour nous faire communiquer la procédure, & sur le refus qu'on nous en à faits ? le public & le conseil ne seront-ils pas saisis d'indignation & de pitié, quand ils apprendront qu'un procureur nous a demandé deux cents louis d'or, à nous, à une famille devenue indigente, pour nous faire avoir cette procédure d'une manière illégale ?

Je ne demande point pardon aux juges d'élever ma voix contre leur arrêt, ils le pardonnent sans doute à la piété filiale ils me mépriseraient trop si j'avais une autre conduite, & peut-être quelques-uns d'eux mouilleront mon mémoire de leurs larmes.

Cet aventure épouvantable intéresse toutes les religions & toutes les nations ; il importe à l'état de savoir de quel côté est le fanatisme le plus dangereux. Je frémis en y pensant, & plus d'un lecteur sensible frémira comme moi-même.

Seul, dans un désert, dénué de conseil, d'appui, de consolation, je dis à monseigneur le chancelier & à tout le conseil d'état : cette requête que je mets à vos pieds est extrajudiciaire ; mais rendez-la judiciaire par votre

autorité & par votre juſtice. N'ayez point pitié de ma famille ; mais faites paraître la vérité. Que le parlement de Toulouſe ait le courage de publier les procédures ; l'Europe les demande, & s'il ne les produit pas, il voit ce que l'Europe décide.

A Châtelaine 22 Juillet 1762.

Signé, DONAT CALAS.

DÉCLARATION DE PIERRE CALAS.

En arrivant chez mon frère Donat Calas pour pleurer avec lui, j'ai trouvé entre ses mains ce mémoire qu'il venait d'achever pour la justification de notre malheureuse famille. Je me joins à ma mère & à lui; je suis prêt d'attester la vérité de tout ce qu'il vient d'écrire; je ratifie tout ce qu'a dit ma mère; & devenu plus courageux par son exemple, je demande avec elle à mourir si mon père a été criminel.

Je dépose, & je promets de déposer juridiquement ce qui suit.

Le jeune Gober Lavaisse, âgé de dix-neuf à vingt ans, jeune homme des mœurs les plus douces, élevé dans la vertu par son père, célèbre avocat, était l'ami de Marc-Antoine mon frère, & ce frère était un homme de lettres qui avait étudié aussi pour être avocat. Lavaisse soupa avec nous le 13 Octobre 1761, comme on l'a dit. Je m'étais un peu endormi après le souper, au tems que le sieur Lavaisse voulut prendre congé. Ma mère me réveilla & me dit d'éclairer notre ami avec un flambeau.

On peut juger de mon horrible surprise quand je vis mon frère suspendu en chemise aux deux battans de la porte de la boutique qui donne dans le magasin. Je poussai des cris affreux; j'appellai mon père, il descend éperdu, il prend à basse-corps son malheureux fils en faisant glisser le bâton & la corde qui le soutenaient, il ôte la corde du cou en élargissant le nœud; il tremblait, il pleurait, il s'écriait dans cette opération funeste. Va, me dit-il, au nom DIEU chez le chirurgien Camoire notre voisin, peut-être mon pauvre fils n'est pas tout-à-fait mort.

Je vole chez le chirurgien, je ne trouve que le sieur Gorse son garçon, & je l'amène avec moi. Mon père était entre ma mère, & un de nos voisins nommé Del-

pèche, fils d'un négociant catholique qui pleurait avec eux. Ma mère tâchait en vain de faire avaler à mon frère des eaux ſpiritueuſes, & lui frottait les tempes. Le chirurgien Gorſe lui tâta le pouls & le cœur, il le trouve mort & déjà froid ; il lui ôte ſon tour de cou qui était de taffetas noir, il voit l'impreſſion d'une corde, & prononce qu'il eſt étranglé.

Sa chemiſe n'était pas ſeulement froiſſée, ſes cheveux arrangés comme à l'ordinaire, & je vis ſon habit proprement plié ſur le comptoir. Je ſors pour aller partout demander conſeil. Mon père, dans l'excès de ſa douleur, me dit, ne va pas répandre le bruit que ton frère s'eſt défait lui-même, ſauve au moins l'honneur de ta miſérable famille. Je cours tout hors de moi chez le ſieur Caſeing, ami de la maiſon, négociant qui demeurait à la bourſe ; je l'amène au logis ; il nous conſeille d'avertir au plus vîte la juſtice ; je vole chez le ſieur Clauſade homme de loi ; Lavaiſſe court chez le greffier des capitouls, chez l'aſſeſſeur maître Monier. Je retourne en hâte me rendre auprès de mon père, tandis que Lavaiſſe & Clauſade faiſaient relever l'aſſeſſeur qui était déjà couché, & qu'ils vont avertir le capitoul lui-même.

Le capitoul était déjà parti ſur la rumeur publique pour ſe rendre chez nous. Il entre avec quarante ſoldats, j'étais en-bas pour le recevoir, il ordonne qu'on me garde.

Dans ce moment même l'aſſeſſeur arrivait avec les ſieurs Clauſade & Lavaiſſe. Les gardes ne voulurent point laiſſer entrer Lavaiſſe, & le repouſsèrent : ce ne fut qu'en faiſant beaucoup de bruit, en inſiſtant, & en diſant qu'il avait ſoupé avec la famille, qu'il obtint du capitoul qu'on le laiſsât entrer.

Quiconque aura la moindre connaiſſance du cœur humain, verra bien par toutes ces démarches quelle était notre innocence ; comment pouvait-on la ſoupçonner ? a-t-on quelque exemple dans les annales du monde &

des crimes, d'un pareil parricide, commis ſans aucun deſſein, ſans aucun intérêt, ſans aucune cauſe ?

Le capitoul avait mandé le ſieur La Tour médecin, & les ſieurs La Marque & Perronet chirurgiens; ils viſitèrent le cadavre en ma préſence, cherchèrent des meurtriſſures ſur le corps, & n'en trouvèrent point. Ils ne viſitèrent point la corde : ils firent un rapport ſecret, ſeulement de bouche, au capitoul : après quoi on nous mena tous à l'hôtel-de-ville, c'eſt-à-dire, mon père, ma mère, le ſieur Lavaiſſe, le ſieur Caſeing notre ami, la ſervante & moi: on prit le cadavre & les habits, qui furent portés auſſi à l'hôtel-de-ville.

Je voulus laiſſer un flambeau allumé dans le paſſage au bas de la maiſon, pour retrouver de la lumière à notre retour. Telle était ma ſécurité; & celle de mon père, que nous penſions être menés ſeulement à l'hôtel-de-ville pour rendre témoignage à la vérité, & que nous nous flattions de revenir coucher chez nous; mais le capitoul ſouriant de ma ſimplicité, fit éteindre le flambeau, en diſant que nous ne reviendrions pas ſi-tôt. Mon père & moi nous fûmes mis dans un cachot noir, ma mère dans un cachot éclairé, ainſi que Lavaiſſe, Caſeing & la ſervante. Le procès verbal du capitoul, & celui des médecins & chirurgiens, furent faits le lendemain a l'hôtel.

Caſeing qui n'avait point ſoupé avec nous fut bientôt élargi; nous fûmes tous les autres condamnés à la queſtion, & mis aux fers le 18 Novembre. Nous en appelâmes en parlement, qui caſſa la ſentence du capitoul irrégulière en pluſieurs points, & qui continua les procédures.

On m'interrogea plus de cinquante fois : on me demanda ſi mon frère Marc-Antoine devait ſe faire catholique ? je répondis que j'étais ſûr du contraire, mais qu'étant homme de lettres, & amateur de la muſique, il allait quelquefois entendre les prédicateurs qu'il croyait

éloquens, & la musique quand elle était bonne. Et que m'eût importé, bon DIEU ! que mon frère Marc-Antoine eût été catholique ou réformé ? en ai-je moins vécu en intelligence avec mon frère Louis parce qu'il allait à la messe ? n'ai-je pas dîné avec lui ? n'ai-je pas toujours fréquenté les catholiques dans Toulouse ? aucun s'est-il jamais plaint de mon père & de moi ? n'ai je pas appris dans le célèbre mandement de Mr. l'évêque de Soissons qu'il faut traiter les Turcs mêmes comme nos frères ? pourquoi aurais-je traité mon frère comme une bête féroce ? quelle idée ! quelle démence !

Je fus confronté souvent avec mon père, qui en me voyant éclatait en sanglots, & fondait en larmes. L'excès de ses malheurs dérangeait quelquefois sa mémoire. Aide-moi, me disait-il ; & je le remettais sur la voie concernant des points tout-à-fait indifférens ; par exemple, il lui échappa de dire que nous sortîmes de table tous ensemble : Eh ! mon père, m'écriai-je, oubliez-vous que mon frère sortit quelque tems avant nous ? Tu as raison, me dit-il, pardonne, je suis troublé.

Je fus confronté avec plus de cinquante témoins. Les cœurs se soulèveront de pitié quand ils verront quels étaient ces témoins & ces témoignages. C'était un nommé Popis, garçon passementier, qui entendant d'une maison voisine les cris que je poussais à la vue de mon frère mort, s'était imaginé entendre les cris de mon frère même ; c'était une bonne servante, qui lorsque je m'écriais, *ah, mon* DIEU ! crut que je criais *au voleur* ; c'étaient des oui-dire d'après des oui-dire extravagans. Il ne s'agissait guère que de méprises pareilles.

La demoiselle Peyronet déposa qu'elle m'avait vu dans la rue le 13 Octobre à dix heures du soir, *courant avec un mouchoir, essuyant mes larmes, & disant que mon frère était mort d'un coup d'épée.* Non, je ne le dis pas ; & si je l'avais dit, j'aurais bien fait de sauver l'honneur de mon cher frère. Les juges auraient-ils fait plus d'at-

tention à la partie fauſſe de cette dépoſition, qu'à la partie pleine de vérité qui parlait de mon trouble & de mes pleurs? & ces pleurs ne s'expliquaient-ils pas d'une manière invincible contre toutes les accuſations frivoles ſous leſquelles l'innocence la plus pure a ſuccombé. Il ſe peut qu'un jour mon père mécontent de mon frère aîné qui perdait ſon tems & ſon argent au billard, lui ait dire, ſi tu ne changes, je te punirai, ou je te chaſſerai, ou tu te perdras, tu périras : mais fallait-il qu'un témoin, fanatique impétueux, donnât une interprétation dénaturée à ces paroles paternelles, & qu'il ſubſtituât méchamment aux mots, *ſi tu ne changes de conduite*, ces mots cruels, *ſi tu change de religion*? fallait-il que les juges entre un témoin unique, & un père accuſé, décidaſſent en faveur de la calomnie contre la nature?

Il n'y eut contre nous aucun témoin valable, & on s'en appercevra bien à la lecture du procès verbal, ſi on peut parvenir à tirer ce procès du greffier, qui a eu défenſe d'en donner communication.

Tout le reſte eſt exactement conforme à ce que ma mère & mon frère Donat Calas ont écrit. Jamais innocence ne fut plus avérée. Des deux jacobins qui aſſiſtèrent au ſupplice de mon père, l'un qui était venu de Caſtres dit publiquement, *il eſt mort un juſte*. Sur quoi donc, me dira-t-on, votre père a-t-il été condamné? Je vais le dire, & on va être étonné.

La capitoul, l'aſſeſſeur Me. Monier, le procureur du roi, l'avocat du roi étaient venus quelques jours après notre détention avec un expert dans la maiſon où mon frère Marc-Antoine était mort; quel était cet expert? pourra-t-on le croire? c'était le bourreau. On lui demanda ſi un homme pouvait ſe pendre aux deux battans de la porte du magaſin où j'avais trouvé mon père? ce miſérable qui ne connaiſſait que ſes opérations, répondit que la choſe n'était pas praticable. C'était donc une affaire

de

de phyſique. Hélas ! l'homme le moins inſtruit aurait vu que la choſe n'était que trop aiſée, & Lavaiſſe qu'on peut interroger avec moi, en avait vu de ſes yeux la preuve bien évidente.

Le chirurgien La Marque appellé pour viſiter le cadavre, pouvait être indiſpoſé contre moi, parce qu'un jour dans un de ſes rapports juridiques ayant pris l'œil droit pour l'œil gauche, j'avais relevé ſa mépriſe. Ainſi mon père fut ſacrifié à l'ignorance autant qu'aux préjugés; il s'en fallut bien que les juges fuſſent unanimes; mais la pluralité l'emporta.

Après cette horrible exécution, les juges me firent comparaître; l'un d'eux me dit ces mots : *Nous avons condamné votre père, ſi vous n'avouez pas, prenez garde à vous.* Grand DIEU ! que pouvais-je avouer, ſinon que des hommes trompés avaient répandu le ſang innocent ?

Quelques jours après le père Bourges, l'un des deux jacobins qu'on avait donnés à mon père, pour être les témoins de ſon ſupplice & de ſes ſentimens, vint me trouver dans mon cachot, & me menaça du même genre de mort, ſi je n'abjurais pas. Peut-être qu'autrefois dans les perſécutions exagérées dont on nous parle, un proconſul romain revêtu d'un pouvoir arbitraire, ſe ferait expliqué ainſi. J'avoue que j'eus la faibleſſe de céder à la crainte d'un ſupplice épouvantable.

Enfin, on vint m'annoncer mon arrêt de banniſſement; il était reſté quatre jours ſur le bureau ſans être ſigné. Que d'irrégularités ! que d'incertitudes ! La main des juges devait trembler de ſigner quel arrêt que ce fût, après avoir ſigné la mort de mon père. Le greffier de la géole me lut ſeulement deux lignes du mien.

Quant à l'arrêt qui livra mon vertueux père au plus affreux ſupplice, je ne le vis jamais, il ne fut jamais connu; c'eſt un myſtère impénétrable. Ces jugemens ſont faits pour le public; ils étaient autrefois envoyés au

roi, & n'étaient point exécutés ſans ſon approbation : c'eſt ainſi qu'on en uſe encore dans une grande partie de l'Europe. Mais pour le jugement qui a condamné mon père, on a pris, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, autant de ſoin de le dérober à la connaiſſance des hommes, que les criminels en prennent ordinairement de cacher leurs crimes.

Mon jugement me ſurprit, comme il a ſurpris tout le monde; car ſi mon malheureux frère avait pu être aſſaſſiné, il ne pouvait l'avoir été que par moi, & par Lavaiſſe, & non par un vieillard faible. C'eſt à moi que le plus horrible ſupplice aurait été dû. On voit aſſez qu'il n'y avait pas de milieu entre le parricide & l'innocence.

Je fus conduit incontinent à une porte de la ville; un abbé m'y accompagna, & me fit rentrer le moment d'après au couvent des jacobins : le père Bourges m'attendait à la porte ; il me dit qu'on ne ferait aucune attention à mon banniſſement, ſi je profeſſais la foi catholique romaine; il me fit demeurer quatre mois dans ce monaſtère, où je fus gardé à vue.

Je ſuis échappé enfin de cette priſon, prêt à me remettre dans celle que le roi jugera à propos d'ordonner, & diſpoſé à verſer mon ſang pour l'honneur de mon père & de ma mère.

Le préjugé aveugle nous a perdus ; la raiſon éclairée nous plaint aujourd'hui ; le public, juge de l'honneur & de la honte, réhabilite la mémoire de mon père ; le conſeil confirmera l'arrêt du public, s'il daigne ſeulement voir les pièces. Ce n'eſt point ici un de ces procès qu'on laiſſe dans la poudre d'un greffe, parce qu'il eſt inutile de les publier ; je ſens qu'il importe au genre humain qu'on ſoit inſtruit juſques dans les derniers détails, de tout ce qu'a pu produire le fanatiſme, cette peſte exécrable du genre humain.

à Châtelaine 23 Juillet 1762.

Signé, PIERRE CALAS.

HISTOIRE D'ÉLIZABETH CANNING, ET DE JEAN CALAS.

D'Élizabeth Canning.

J'ÉTAIS à Londres en 1753, quand l'aventure de la jeune Elizabeth Canning fit tant de bruit. Elizabeth avait disparu pendant un mois de la maison de ses parens; elle revint maigre, défaite, & n'ayant que des habits délabrés. Et mon DIEU! dans quel état vous revenez! où vous avez été! d'où venez-vous? que vous est-il arrivé? Hélas! ma tante, je passais par Morfilds pour retourner à la maison, lorsque deux bandits vigoureux me jetèrent par terre, me volèrent, & m'emmenèrent dans une maison à dix milles de Londres.

La tante & les voisins pleurèrent à ce récit. Ah! ma chère enfant, n'est-ce pas chez cette infame madame Web, que ces brigands vous ont menée? car c'est juste à dix milles d'ici qu'elle demeure, *oui ma tante, chez madame* Wed. Dans cette grande maison à droite? *Justement, ma tante.* Les voisines dépeignirent alors madame Web; & la jeune Canning convint que cette femme était faite précisément comme elle le disaient. L'une d'elles apprend à miss Canning qu'on joue toute la nuit chez cette femme, & que c'est un coupe-gorge où tous

les jeunes gens vont perdre leur argent. *Ah ! un vrai coupe-gorge*, répondit Elizabeth Canning. On y fait bien pis, dit une autre voisine : ces deux brigands qui sont cousins de madame Web, vont sur les grands chemins prendre toutes les petites filles qu'ils rencontrent, & les font jeûner au pain & à l'eau jusqu'à-ce qu'elles soient obligées de s'abandonner aux joueurs qui se tiennent dans la maison. Hélas ! ne t'a-t-on pas mise au pain & à l'eau, ma chère nièce ? *Oui, ma tante.* On lui demande si ces deux brigands n'ont point abusé d'elle, & si on ne l'a pas prostituée ? elle répond qu'elle s'est défendue, qu'on l'a accablée de coups, & que sa vie a été en péril. Alors la tante & les voisines recommencèrent à crier & à pleurer.

On mena aussi-tôt la petite Canning chez un monsieur Adamson, protecteur de la famille depuis long-tems : c'était un homme de bien qui avait un grand crédit dans sa paroisse. Il monte à cheval avec un de ses amis aussi zélé que lui ; ils vont reconnaître la maison de madame Web ; ils ne doutent pas en la voyant que la petite n'y ait été renfermée ; ils jugent même en appercevant une petite grange où il y a du foin, que c'est dans cette grange qu'on a tenu Elizabeth en prison. La pitié du bon Adamson en augmenta : il fait convenir Elizabeth à son retour, que c'est-là qu'elle a été retenue ; il anime tout le quartier : on fait une souscription pour la jeune demoiselle si cruellement traitée.

A mesure que la jeune Canning reprend son embonpoint & sa beauté, tous les esprits s'échauffent pour elle. Monsieur Adamson fait présenter au shélif une plainte au nom de l'innocence outragée. Madame Web & tous ceux de sa maison qui étaient tranquilles dans leur campagne, son arrêtés, & mis tous au cachot.

Monsieur le shérif pour mieux s'instruire de la vérité du fait, commence par faire venir chez lui amicalement

une jeune ſervante de madame Web, & l'engage par de douces paroles à dire tout ce qu'elle ſait. La ſervante qui n'avait jamais vu en ſa vie miſs Canning, ni entendu parler d'elle, répondit d'abord ingénument, qu'elle ne ſavait rien de ce qu'on lui demandait; mais quand le shérif lui eut dit qu'il faudrait répondre devant la juſtice, & qu'elle ſerait infailliblement pendue ſi elle n'avouait pas, elle dit tout ce qu'on voulut : enfin, les jurés s'aſſemblèrent, & neuf perſonnes furent condamnées à la corde.

Heureuſement en Angleterre aucun procès n'eſt ſecret, parce que le châtiment des crimes eſt deſtiné à être une inſtruction publique aux hommes, & non pas une vengeance particulière. Tous les interrogatoires ſe font à portes ouvertes, & tous les procès intéreſſans ſont imprimés dans les journaux.

Il y a plus; on a conſervé en Angleterre une ancienne loi de France. qui ne permet pas qu'aucun criminel ſoit exécuté à mort, ſans que le procès ait été préſenté au roi, & qu'il en ait ſigné l'arrêt. Cette loi ſi ſage, ſi humaine, ſi néceſſaire, a été enfin miſe en oubli en France, comme beaucoup d'autres; mais elle eſt obſervée dans preſque toute l'Europe, elle l'eſt aujourd'hui en Ruſſie, elle l'eſt à la Chine, cette ancienne partie de la morale, qui a publié des loix divines, avant que l'Europe eût des coutumes.

Le tems de l'exécution des neuf accuſés approchait, lorſque le papier qu'on appelle des Seſſions, tomba entre les mains d'un philoſophe nommé Mr. Ramſay. Il lut le procès, & le trouva abſurde d'un bout à l'autre. Cette lecture l'indigna : il ſe mit à écrire une feuille, dans laquelle il poſe pour principe, que le premier devoir des jurés eſt d'avoir le ſens commun. Il fit voir que madame Web & ſes deux couſins, & tout le reſte de la maiſon, étaient formés d'une autre pâte que les autres hommes,

s'ils faifaient jeûner au pain & à l'eau de petites filles, dans le deffein de les proftituer; qu'au contraire, ils devaient les bien nourrir, & les parer pour les rendre agréables; que des marchands ne faliffent ni ne déchirent la marchandife qu'ils veulent vendre. Il fit voir que jamais mifs Canning n'avait été dans cette maifon, qu'elle n'avait fait que répéter ce que la bêtife de fa tante lui avait fuggéré, que le bon homme Adamfon avait par excès de zèle produit cet extravagant procès criminel, qu'enfin il en allait coûter la vie à neuf citoyens, parce que mifs Canning était jolie, & qu'elle avait menti.

La fervante qui avait avoué amicalement au shérif tout ce qui n'était pas vrai, n'avait pu fe dédire juridiquement. Quiconque a rendu un faux témoignage par enthoufiafme ou par crainte, le foutient d'ordinaire, & ment, de peur de paffer pour un menteur.

C'eft en vain, dit Mr. Ramfay, que la loi veut que deux témoins faffent pendre un accufé. Si Mr. le chancelier & Mr. l'archevêque de Cantorbéri dépofaient qu'ils m'ont vu affaffiner mon père & ma mère, & les manger tout entiers à mon déjeûner en un demi-quart d'heure, il faudrait mettre à Bedlam Mr. le chancelier & Mr. l'archevêque, plutôt que de me brûler fur leur beau témoignage. Mettez d'un côté une chofe abfurde & impoffible, & de l'autre mille témoins & mille raifonneurs, l'impoffibilité doit démentir les témoignages & les raifonnemens.

Cette petite feuille fit tomber les écailles des yeux de Mr. le shérif & des jurés. Ils furent obligés de revoir le procès: il fut avéré que mifs Canning était une petite friponne qui était allée accoucher, pendant qu'elle prétendait avoir été en prifon chez madame Web; & toute la ville de Londres qui avait pris parti pour elle, fut auffi honteufe qu'elle l'avait été lorfqu'un charlatan propofa de fe mettre dans une bouteille de deux pintes, & que

deux mille perſonnes étant venues à ce ſpectacle, il emporta leur argent, & leur laiſſa ſa bouteille.

Il ſe peut qu'on ſe ſoit trompé ſur quelques circonſtances de cet événement; mais les principales ſont d'une vérité reconnue de toute l'angleterre.

HISTOIRE DES CALAS.

Cette aventure ridicule ſerait devenue bien tragique, s'il ne s'était pas trouvé un philoſophe qui lut par haſard les papiers publics. Plût-à-DIEU que dans un procès non moins abſurde & mille fois plus horrible, il y eût eu dans Toulouſe un philoſophe au milieu de tant de pénitens blancs! on ne gémirait pas aujourd'hui ſur le ſang de l'innocence que le préjugé a fait répandre. (*a*)

Il y eut pourtant à Toulouſe un ſage, qui éleva ſa voix contre les cris de la populace effrénée, & contre les préjugés des magiſtrats prévenus. Ce ſage qu'on ne peut trop bénir, était Mr. de la Salle conſeiller au parlement, qui devait être un des juges.

Il s'expliqua d'abord ſur l'irrégularité du monitoire; il condamna hautement la précipitation avec laquelle on avait fait trois ſervices ſolemnels à un homme qu'on devait probablement traîner ſur la claie; il déclara qu'on ne devait pas enſevelir en catholique, & canoniſer en martyr, un mort qui ſelon toutes les apparences s'était défait lui-même, & qui certainement n'était point catholique. On ſavait que maître Chalier avocat au parlement avait dépoſé que Marc-Antoine Calas (qu'on ſuppoſait devoir faire abjuration le lendemain) avait au contraire le deſſein d'aller à Genève, ſe propoſer pour être reçu paſteur des égliſes proteſtantes.

(*a*) NB. Voyez la lettre de la veuve Calas, & la réponſe de Donat Calas, ſon fils. Voyez auſſi les mémoires.

Le ſieur Caſeing avait entre les mains une lettre de ce même Marc-Antoine, dans laquelle il traitait de déſerteur ſon frère Louis devenu catholique. Notre déſerteur, diſait-il dans cette lettre, nous tracaſſe. Le curé de St. Etienne avait déclaré authentiquement que Marc-Antoine Calas était venu lui demander un certificat de catholicité, & qu'il n'avait pas voulu ſe charger de la prévarication de donner un certificat de catholicité à un proteſtant.

Monſieur le conſeiller de la Salle peſait toutes ces raiſons; il ajoutait ſurtout, que ſelon la diſpoſition des ordonnances, & celles du droit romain, ſuivi dans le Languedoc, *il n'y a ni indice ni préſomption, fût-elle de droit, qui puiſſe faire regarder un père comme coupable de la mort de ſon fils, & balancer la préſomption naturelle & ſacrée, qui met les pères à l'abri de tout ſoupçon du meurtre de leurs enfans.*

Enfin, ce digne magiſtrat trouvait que le jeune Lavaiſſe étranger à toute cette horrible aventure, & la ſervante catholique, ne pouvant être accuſés du meurtre prétendu de Marc-Antoine Calas, devaient être regardés comme témoins, & que leur témoignage néceſſaire ne devait pas être ravi aux accuſés.

Fondé ſur tant de raiſons invincibles, & pénétré d'une juſte pitié, Mr. de la Salle en parla avec le zèle que donnent la perſuaſion de l'eſprit, & la bonté du cœur. Un des juges lui dit, *Ah! monſieur, vous êtes tout Calas. Ah! monſieur, vous êtes tout peuple*, répondit Mr. de Salle.

Il eſt bien triſte que cette noble chaleur qu'il faiſait paraître ait ſervi au malheur de la famille dont ſon équité prenait la défenſe, car s'étant déclaré avec tant de hauteur & en public, il eut la délicateſſe de ſe recuſer; & les Calas perdirent un juge éclairé, qui probablement aurait éclairé les autres.

Monſieur La Borde, au contraire, qui s'était déclaré pour les préjugés populaires, & qui ayant marqué un zèle

que lui-même croyait outré : Mr. La Borde, qui avait renoncé aussi à juger cette affaire, qui s'était retiré à la campagne près d'Alby, en revint pourtant pour condamner un père de famille à la roue.

Il n'y avait, comme on l'a déjà dit, & comme on le dira toujours, aucune preuve contre cette famille infortunée, on ne s'appuyait que sur des indices ; & quels indices encore ! la raison humaine en rougit.

Le sieur David, capitoul de Toulouse, avait consulté le bourreau sur la manière dont Marc-Antoine Calas avait pu être pendu ; & ce fut l'avis du bourreau qui prépara l'arrêt, tandis qu'on négligeait les avis de tous les avocats.

Quand on alla aux opinions, le rapporteur ne délibéra que sur Calas père, & opina que ce père innocent « fut » condamné à être d'abord appliqué à la question ordi- » naire & extraordinaire pour avoir révélation de ses » complices ; être ensuite rompu vif, expirer sur la » roue, après y avoir demeuré deux heures, & être en- » suite brûlé. »

Cet avis fut suivi par six juges ; trois autres opinèrent à la question seulement, deux autres furent d'avis qu'on vérifiât sur les lieux s'il était possible que Marc-Antoine Calas eût pu se pendre lui-même, un seul opina à mettre Jean Calas hors de cour.

Enfin, après de très-longs débats, la pluralité se trouva pour la question ordinaire & extraordinaitre, & pour la roue.

Ce malheureux père de famille, qui n'avait jamais eu de querelle avec personne, qui n'avait jamais battu un seul de ses enfans, ce faible vieillard de soixante-huit ans, fut donc condamné au plus horrible des supplices, pour avoir étranglé & pendu de ses débiles mains, en haine de religion catholique, un fils robuste & vigoureux qui n'avait pas plus d'inclination pour cette religion catholique que le père lui même.

Interrogé ſur ſes complices au milieu des horreurs de la queſtion, il répondit ces propres mots : *Hélas ! ou il n'y a point de crime peut-il y avoir des complices ?*

Conduit de la chambre de la queſtion au lieu du ſupplice, la même tranquillité d'ame l'y accompagna. Tous ſes concitoyens qui le virent paſſer ſur le chariot fatal, en furent attendris, le peuple même qui depuis quelque tems était revenu de ſon fanatiſme, verſait ſur ſon malheur des larmes ſincères. Le commiſſaire qui préſidait à l'exécution prit de lui le dernier interrogatoire ; il n'eut de lui que les mêmes réponſes. Le père Bourges, religieux jacobin, & profeſſeur en théologie, qui avec le père Caldaguès, religieux du même ordre, avait été chargé de l'aſſiſter dans ſes derniers momens, & ſurtout de l'engager à ne rien céler de la vérité, le trouva tout diſpoſé à offrir à DIEU le ſacrifice de ſa vie pour l'expiation de ſes péchés ; mais autant qu'il marquait de réſignation aux décrets de la providence, autant il fut ferme à défendre ſon innocence & celle des autres prévenus.

Un ſeul cri fort modéré, lui échappa au premier coup qu'il reçut, les autres ne lui arrachèrent aucune plainte. Placé enſuite ſur la roue pour y attendre le moment qui devait finir ſon ſupplice & ſa vie, il ne tint que des diſcours remplis de ſentimens de chriſtianiſme ; il ne s'emporta point contre ſes juges ; la charité lui fit dire qu'il ne leur imputait pas ſa mort, & qu'il fallait qu'ils euſſent été trompés par de faux témoins. Enfin, lorſqu'il vit le moment où l'exécuteur ſe diſpoſait à le délivrer de ſes peines, ſes dernières paroles au père Bourges furent celles-ci : « Je meurs innocent : JESUS-CHRIST qui » était l'innocence même, a bien voulu mourir par un » ſupplice plus cruel encore. Je n'ai point de regret à une » vie dont la fin va, je l'eſpère, me conduire à un bonheur » éternel. Je plains mon épouſe & mon fils ; mais ce

» pauvre étranger à qui je croyais faire politesse en le
» priant à souper, ce fils de Mr. Lavaisse, augmente en-
» core mes regrets. »

Il parlait ainsi, lorsque le capitoul, premier auteur de cette catastrophe, qui avait voulu être témoin de son supplice & de sa mort, quoiqu'il ne fût pas commissaire, s'approcha de lui, & lui cria, *Malheureux ! voici le bûcher qui va réduire ton corps en cendres, dis la vérité.* Le sieur Calas ne fit pour toute réponse que détourner un peu la tête, & au même instant l'exécuteur fit son office, & lui ôta la vie.

Quoique Jean Calas soit mort protestant, le père Bourges, & le père Caldaguès son collègue, ont donné à sa mémoire les plus grands éloges : C'est ainsi, ont-ils dit à quiconque a voulu les entendre, c'est ainsi que moururent autrefois nos martyrs, & même sur un bruit qui courut que le sieur Calas s'était démenti, & avait avoué son prétendu crime, le père Bourges crut devoir aller lui-même rendre compte aux juges des derniers sentimens de Jean Calas, & les assurer qu'il avait toujours protesté de son innocence & de celle des autres accusés.

Après cette étrange exécution ; on commença par juger Pierre Calas le fils ; il était regardé comme le plus coupable de ceux qui restaient en vie ; voici sur quel fondement.

Un jeune homme du peuple, nommé Cazeres, avait été appellé de Montpellier pour déposer dans la continuation d'information ; il avait déposé qu'étant en qualité de garçon chez un tailleur nommé Bou, qui occupait une boutique dépendante de la maison du sieur Calas le sieur Pierre Calas étant entré un jour dans cette boutique, la Dlle. Bou entendant sonner la bénédiction, ordonna à ses garçons de l'aller recevoir ; surquoi Pierre Calas lui dit : « Vous ne pensez qu'à vos bénédictions ;

» on peut se sauver dans les deux religions ; deux de mes » frères pensent comme moi, si je savais qu'ils voulussent » changer, je serais en état de les poignarder, & si j'avais » été à la place de mon père quand Louis Calas mon autre » frère se fit catholique, je ne l'aurais pas épargné. »

Pourquoi affecta-t-on de faire venir ce témoin de Montpellier, pour déposer d'un fait que ce témoin prétendait s'être passé devant la Dlle. Bou, & deux de ses garçons, qui étaient tous à Toulouse ? pourquoi ne voulut-on pas faire ouir la Dlle. Bou & ces deux garçons, surtout après qu'il eut été avancé dans les mémoires des Calas que la Dlle. Bou & ses deux garçons soutenaient fortement que tout ce que Cazeres avait osé dire n'était qu'un mensonge dicté par ses ennemis, & par la haine des partis ? Quoi ! le nommé Cazeres a entendu publiquement ce qu'on disait à ses maîtres, & ses maîtres & ses compagnons ne l'ont pas entendu ! & les juges l'écoutent, & ils n'écoutent pas ces compagnons & ces maîtres !

Ne voit-on pas que la déposition de ce misérable était une contradiction dans les termes ? *On peut se sauver dans les deux religions* ; c'est-à-dire, DIEU a pitié de l'ignorance & de la faiblesse humaine, & moi je n'aurai pas pitié de mon frère ! DIEU accepte les vœux sincères de quiconque s'adresse à lui, & moi je tuerai quiconque s'adressera à DIEU d'une manière qui ne me plaira pas ! Peut-on supposer un discours rempli d'une démence si atroce ?

Un autre témoin, mais bien moins important, qui déposa que Pierre Calas parlait mal de la religion romaine, commença par dire : « J'ai une aversion invincible pour tous les protestans. » Voilà certes un témoignage bien recevable !

C'était là tout ce qu'on avait pu rassembler contre Pierre Calas : le rapporteur crut y trouver une preuve assez forte pour fonder une condamnation aux galères perpétuelles;

il fut ſeul de ſon avis. Pluſieurs opinèrent à mettre Pierre hors de cour, d'autres à le condamner au banniſſement perpétuel; le rapporteur ſe réduiſit à cet avis, qui prévalut.

On vint enſuite à la veuve Calas, à cette mère vertueuſe. Il n'y avait contre elle aucune ſorte de preuve, ni de préſomption, ni d'indice; le rapporteur opina néanmoins contr'elle au banniſſement; tous les autres juges furent d'avis de la mettre hors de cour & de procès.

Ce fut après cela le tour du jeune Lavaiſſe. Les ſoupçons contre lui étaient abſurdes. Comment ce jeune homme de dix-neuf ans étant à Bordeaux, aurait-il été élu à Toulouſe bourreau des proteſtans ? La mère lui aurait-elle dit, Vous venez à propos, nous avons un fils aîné à exécuter, vous êtes ſon ami, vous ſouperez avec lui pour le pendre : un de nos amis devait être du ſouper, il nous aurait aidés, mais nous nous paſſerons bien de lui ?

Cet excès de démence ne pouvait ſe ſoutenir plus long-tems; cependant le rapporteur fut d'avis de condamner Lavaiſſe au banniſſement; tous les autres juges, à l'exception du ſieur Darbou, s'élevèrent contre cet avis.

Enfin, quand il fut queſtion de la ſervante des Calas, le rapporteur opina à ſon élargiſſement, en faveur de ſon ancienne catholicité; & cet avis paſſa tout d'une voix.

Serait-il poſſible qu'il y eût à préſent dans Toulouſe des juges qui ne pleuraſſent pas l'innocence d'une famille ainſi traitée ? Ils pleurent ſans doute, & ils rougiſſent; & une preuve qu'ils ſe repentent de cet arrêt cruel, c'eſt qu'ils ont pendant quatre mois refuſé la communication du procès, & même de l'arrêt, à quiconque l'a demandé.

Chacun d'eux se dit aujourd'hui dans le fond de son cœur « Je vois avec horreur tous ces préjugés, toutes » ces suppositions qui font frémir la nature & le sens » commun. Je vois que par un autre arrêt j'ai fait expi- » rer sur la roue un vieillard qui ne pouvait être coupa- » ble; & que par un autre arrêt, j'ai mis hors de cour » tous ceux qui auraient été nécessairement criminels » comme lui, si le crime eût été possible. Je sens qu'il » est évident qu'un de ces arrêts dément l'autre; j'avoue » que si j'ai fait mourir le père sur la roue, j'ai eu » tort de me borner à bannir le fils, & j'avoue qu'en » effet j'ai à me reprocher le bannissement du fils, & la » mort effroyable du père, & les fers dont j'ai chargé » une mère respectable, & le jeune Lavaisse, pendant » six mois.

» Si nous n'avons pas voulu montrer la procédure à » ceux qui nous l'ont demandée, c'est qu'elle était effa- » cée par nos larmes; ajoutons à ces larmes la réparation » qui est due à un honnête famille, que nous avons pré- » cipitée dans la désolation & dans l'indigence, je ne » dirai pas dans l'opprobre, car l'opprobre n'est pas le » partage des innocens : rendons à la mère le bien que » ce procès abominable lui a ravi. J'ajouterais, deman- » dons-lui pardon; mais qui de nous oserait soutenir sa » présence ?

» Recevons du moins des remontrances publiques, » fruit lamentable d'une publique injustice, nous en » faisons au roi quand il demande à son peuple des se- » cours absolument indispensables, pour défendre ce » même peuple du fer de ses ennemis; ne soyons point » étonnés que la terre entière nous en fasse, quand nous » avons fait mourir le plus innocent des hommes, ne » voyons-nous pas que ces remontrances sont écrites de » son sang ? »

Il est à croire que les juges ont fait plusieurs fois en

ſecret ces réflexions ; qu'il ſerait beau de s'y livrer ! & qu'ils ſont à plaindre ſi une fauſſe honte les a étouffées dans leur cœur !

Cet écrit eſt d'un témoin oculaire qui n'a aucune correſpondance avec les Calas, mais qui eſt ennemi du fanatiſme & ami de l'équité.

LETTRE

DE MR. DE V....... A MR. D......

Premier Mars 1765.

J'Ai dévoré, mon cher ami, le nouveau mémoire de Mr. de Beaumont fur l'innocence des Calas; je l'ai admiré, j'ai répandu des larmes, mais il ne m'a rien appris; il y a long-tems que j'étais convaincu, & j'avais eu le bonheur de fournir les premières preuves.

Vous voulez favoir comment cette réclamation de toute l'Europe contre le meurtre juridique du malheureux Calas, roué à Touloufe, a pu venir d'un petit coin de terre ignoré, entre les Alpes & le mont Jura, à cent lieues du théatre où fe paffa cette fcène épouvantable.

Rien ne fera peut-être mieux voir la chaîne infenfible qui lie tous les événemens de ce malheureux monde.

Sur la fin de Mars 1762, un voyageur, qui avait paffé par le Languedoc; & qui vint dans ma retraite à deux lieues de Génève, m'apprit le fupplice de Calas, & m'affura qu'il était innocent. Je lui répondis que fon crime n'était pas vraifemblable, mais qu'il était moins vraifemblable, encore que des juges euffent fans aucun intérêt fait périr un innocent par le fupplice de la roue.

J'appris le lendemain qu'un des enfans de ce malheureux pére s'était refugié en Suiffe affez près de ma chaumière. Sa fuite me fit préfumer que la famille était coupable. Cependant, je fis réflexion que le père avait été condamné au fupplice comme ayant feul affaffiné fon fils pour

pour la religion, & que ce père était mort âgé de soixante-neuf ans. Je ne me souviens pas d'avoir jamais lu qu'aucun vieillard eût été possédé d'un si horrible fanatisme. J'avais toujours remarqué que cette rage n'attaquait d'ordinaire que la jeunesse, dont l'imagination ardente, tumultueuse & faible, s'enflamme par la superstition. Les fanatiques des Cevennes étaient des fous de vingt à trente ans, stylés à prophétiser dès l'enfance. Presque tous les convulsionnaires que j'avais vus à Paris en très-grand nombre, étaient des petites filles & des jeunes garçons. Les vieillards, chez les moines, sont moins emportés & moins susceptibles des fureurs du zèle, que ceux qui sortent du noviciat. Les fameux assassins, armés par le fanatisme, ont tous été de jeunes gens, de même que tous ceux qui ont prétendu être possédés; jamais on n'a vu exorciser un vieillard. Cette idée me fit douter d'un crime qui d'ailleurs n'est guère dans la nature. J'en ignorais les circonstances.

Je fis venir le jeune Calas chez moi. Je m'attendais à voir un énergumène tel que son pays en a produit quelquefois. Je vis un enfant simple, ingénu, de la physionomie la plus douce & la plus intéressante, & qui en me parlant faisait des efforts inutiles pour retenir ses larmes. Il me dit qu'il était à Nîmes en apprentissage chez un fabriquant, lorsque la voix publique lui avait appris qu'on allait condamner dans Toulouse toute sa famille au supplice; que presque tout la Languedoc la croyait coupable, & que pour se dérober à des opprobres si affreux, il était venu se cacher en Suisse.

Je lui demandai si son père & sa mère étaient d'un caractère violent, il me dit qu'ils n'avaient jamais battu un seul de leurs enfans, & qu'il n'y avait point de parens plus indulgens & plus tendres.

J'avoue qu'il ne m'en fallut pas davantage pour présumer fortement l'innocence de la famille. Je pris de nouvelles informations de deux négocians de Genève, d'une

probité reconnue, qui avaient logé à Toulouſe chez Calas. Ils me confirmèrent dans mon opinion. Loin de croire la famille Calas fanatique & parricide, je crus voir que c'étaient des fanatiques qui l'avaient accuſée & perdue. Je ſavais depuis long-tems de quoi l'eſprit de parti & la calomnie ſont capables.

Mais quel fut mon étonnement, lorſqu'ayant écrit en Languedoc, ſur cet étrange aventure, catholiques & proteſtans me répondirent qu'il ne fallait pas douter du crime des Calas. Je ne me rebutai point. Je pris la liberté d'écrire à ceux même qui avaient gouverné la province, à des commandans des provinces voiſines, à des miniſtres d'état; tous me conſeillèrent unanimement de ne me point mêler d'une ſi mauvaiſe affaire; tout le monde me condamna, & je perſiſtai: voici le parti que je pris.

La veuve Calas, à qui pour comble de malheur & d'outrage on avait enlevé ſes filles, était retirée dans une ſolitude où elle ſe nourriſſait de ſes larmes, & où elle attendait la mort. Je ne m'informai point ſi elle était attachée ou non à la religion proteſtante, mais ſeulement ſi elle croyait un DIEU rémunérateur de la vertu & vengeur des crimes. Je lui fis demander ſi elle ſignerait, au nom de ce DIEU, que ſon mari était mort innocent, elle n'héſita pas. Je n'héſitai pas non plus. Je priai Mr. Mariette de prendre au conſeil du roi ſa défenſe. Il fallait tirer madame Calas de ſa retraite, & lui faire entreprendre le voyage de Paris.

On vit alors que s'il y a de grands crimes ſur la terre, il y a autant de vertus; & que ſi la ſuperſtition produit d'horribles malheurs, la philoſophie les répare.

Une dame dont la généroſité égale la haute naiſſance, qui était alors à Genève pour faire inoculer ſes filles, fut la première qui ſecourut cette famille infortunée; des Français, retirés dans ce pays, la ſecondèrent. Des Anglais qui voyageaient ſe ſignalèrent, & comme le dit Mr. de Beaumont, il y eut un combat de généroſité, en-

tre ces deux nations, à qui ſecourerait le mieux la vertu ſi cruellement opprimée.

Le reſte, qui le ſait mieux que vous? Qui a ſervi l'innocence avec un zèle plus conſtant & plus intrépide? Combien n'avez-vous pas encouragé la voix des orateurs qui a été entendue de toute la France & de l'Europe attentive? Nous avons vu renouveller les tems où Ciceron juſtifiait, devant une aſſemblée de légiſlateurs, Amérinus accuſé de parricide. Quelques perſonnes qu'on appelle dévotes, ſe ſont élevées contre les Calas, mais pour la première fois, depuis l'établiſſement du fanatiſme, la voix des ſages les a fait taire.

La raiſon remporte donc de grandes victoires parmi nous! Mais croiriez-vous, mon cher ami, que la famille des Calas ſi bien ſecourue, ſi bien vengée, n'était pas la ſeule alors que la religion accusât d'un parricide, n'était pas la ſeule immolée aux fureurs du préjugé? Il y en a une plus malheureuſe encore, parce qu'éprouvant les mêmes horreurs, elle n'a pas eu les mêmes conſolations, elle n'a point trouvé des Mariette, des Beaumont (*a*) & des Loiſeau.

Il ſemble qu'il y a dans le Languedoc une furie infernale amenée autrefois par les inquiſiteurs à la ſuite de Simon de Montfort, & que depuis ce tems elle ſecoue quelquefois ſon flambeau.

Un feudiſte de Caſtres, nommé Sirven, avait trois filles. Comme la religion de cette famille eſt la prétendue réformée, on enlève entre les bras de ſa femme, la plus jeune de leurs filles. On la met dans un couvent, on la fouette pour lui mieux apprendre ſon catéchiſme; elle devient folle, elle va ſe jeter dans un puits à une lieue de la maiſon de ſon père. Auſſi-tôt les zélés ne doutent pas

(*a*) Nous devons dire, à l'honneur de l'humanité, que Mr. Beaumont ſe diſpoſe à défendre l'innocence des Sirven, comme il a fait celle des Calas. Je le marquais à Mr. de V....... en même tems qu'il m'écrivait cette lettre.

que le père, la mère & les ſœurs n'aient noyé cet enfant. Il paſſait pour conſtant, chez les catholiques de la province, qu'un des points capitaux de la religion proteſtante eſt, que les pères & mères ſont tenus de pendre, d'égorger ou de noyer tous leurs enfans qu'ils ſoupçonneront avoir quelque penchant pour la religion romaine. C'était préciſément le tems où les Calas étaient aux fers, & où l'on dreſſait leur échaffaut.

L'aventure de la fille noyée parvient incontinent à Toulouſe. Voilà un nouvel exemple, s'écrie-t-on, d'un père & d'une mère parricides. La fureur publique s'en augmente ; on roue Calas, & on décrète Sirven, ſa femme & ſes filles. Sirven épouvanté, n'a que le tems de fuir avec toute ſa famille malade. Ils marchent à pied dénués de tout ſecours, à travers des montagnes eſcarpées alors couvertes de neige. Une de ſes filles accouche parmi les glaçons ; & mourante, elle emporte ſon enfant mourant dans ſes bras. Ils prennent enfin leur chemin vers la Suiſſe.

Le même haſard qui m'amena les enfans de Calas, veut encore que les Sirven s'adreſſent à moi. Figurez-vous, mon ami, quatre moutons que des bouchers accuſent d'avoir mangé un agneau. Voilà ce que je vis ; il m'eſt impoſſible de vous peindre tant d'innocence & tant de malheurs. Que devais-je faire, & qu'euſſiez vous fait à ma place ? faut-il s'en tenir à gémir ſur la nature humaine ? Je prends la liberté d'écrire à Mr. le premier préſident de Languedoc, homme vertueux & ſage : mais il n'était point à Toulouſe. Je fais préſenter par un de vos amis un placet à Mr. le vice-chancelier. Pendant ce tems on exécute vers Caſtres en effigie le père, la mère, les deux filles, leur bien eſt confiſqué, dévaſté, il n'en reſte plus rien.

Voilà toute une famille honnête, innocente vertueuſe, livrée à l'opprobre & à la mendicité chez les étrangers : ils trouvent de la pitié, ſans doute, mais qu'il eſt dur

d'être jusqu'au tombeau un objet de pitié ! On me répond enfin qu'on pourra leur obtenir des lettres de grace. Je crus d'abord que c'était de leurs juges qu'on me parlait, & que ces lettres étaient pour eux. Vous croyez bien que la famille aimerait mieux mendier son pain de porte en porte, & expirer de misère, que de demander une grace qui supposerait un crime trop horrible pour être graciable : mais aussi, comment obtenir justice ? Comment s'aller remettre en prison dans sa patrie où la moitié du peuple dit encore que le meurtre de Calas était juste ? ira-t-on une seconde fois demander une évocation au conseil ? tentera-t-on d'émouvoir la pitié publique que l'infortune des Calas a peut-être épuisée, & qui se lassera d'avoir des accusations de parricide à réfuter, des condamnés à réhabiliter, & des juges à confondre ?

Ces deux événemens tragiques arrivés coup sur coup, ne sont-ils pas, mon ami, des preuves de cette fatalité inévitable à laquelle notre misérable espèce est soumise ? Vérité terrible, tant enseignée dans Homère & dans Sophocle ; mais vérité utile, puisqu'elle nous apprend à nous résigner & à savoir souffrir.

Vous dirai-je que tandis que le désastre étonnant des Calas & des Sirven affligeait ma sensibilité, un homme dont vous devinerez l'état à ses discours, me reprocha l'intérêt que je prenais à deux familles qui m'étaient étrangères ? De quoi vous mêlez-vous, me dit-il, laissez les morts ensevelir leurs morts. Je lui répondis : J'ai trouvé dans mes déserts l'Israélite baigné dans son sang ; souffrez que je répande un peu d'huile & de vin sur ses blessures : vous êtes lévite, laissez-moi être samaritain.

Il est vrai que pour prix de mes peines on m'a bien traité en samaritain ; on a fait un libelle diffamatoire sous le nom d'*instruction pastorale & de mandement* ; mais il faut l'oublier ; c'est un jésuite qui l'a composé. Le malheu-

reux ne savait pas alors que je donnais un asyle à un jésuite. Pouvais-je mieux prouver que nous devons regarder nos ennemis comme nos frères ?

Vos passions sont l'amour de la vérité, l'humanité, la haine de la calomnie. La conformité de nos caractères a produit notre amitié. J'ai passé ma vie à chercher à publier cette vérité que j'aime. Quel autre des historiens modernes a défendu la mémoire d'un grand prince contre les impostures atroces de je ne sais quel écrivain, qu'on peut appeller le *calomniateur des rois, des ministres & des grands capitaines*, & qui cependant aujourd'hui ne peut trouver un lecteur ?

Je n'ai donc fait dans les horribles désastres des Calas & des Sirven que ce que font tous les hommes : j'ai suivi mon penchant. Celui d'un philosophe n'est pas de plaindre les malheureux, c'est de les servir.

Je sais avec quelle fureur le fanatisme s'élève contre la philosophie. Elle a deux filles qu'elle voudrait faire périr comme Calas, ce sont la vérité & la tolérance, tandis que la philosophie ne veut que désarmer les enfans du fanatisme, le mensonge & la persécution.

Des gens qui ne raisonnent pas ont voulu décréditer ceux qui raisonnent : ils ont confondu le philosophe avec le sophiste, ils se sont bien trompés. Le vrai philosophe peut quelquefois s'irriter contre la calomnie qui le poursuit lui-même. Il peut couvrir d'un éternel mépris le vil mercenaire qui outrage deux fois par mois la raison, le bon goût & la vertu. Il peut même livrer en passant, au ridicule, ceux qui insultent à la littérature dans le sanctuaire où ils auraient dû l'honorer ; mais il ne connaît ni les cabales, ni les sourdes pratiques, ni la vengeance. Il sait comme le sage de Monbart, comme celui de Voré, rendre la terre plus fertile & ses habitans plus heureux. Le vrai philosophe défriche les champs incultes, augmente le nombre des charrues, & par conséquent des habitans : occupe le pauvre & l'enrichit, encourage les ma-

riages, établit l'orphelin, ne murmure point contre des impôts néceſſai res, & met le cultivateur en état de les payer avec allégreſſe. Il n'attend rien des hommes, & il leur fait tout le bien dont il eſt capable. Il a l'hypocrite en horreur, mais il plaint le ſuperſtitieux; enfin, il ſait être ami.

AVIS AU PUBLIC SUR LES PARRICIDES IMPUTÉS AUX CALAS ET AUX SIRVEN.

VOILA donc en France deux accufations de parricides pour caufe de religion dans la même année, & deux familles juridiquement immolées par le fanatifme. Le même préjugé qui étendait Calas fur la roue à Touloufe, traînait à la potence la famille entière de Sirven dans une jurifdiction de la même province; & le même défenfeur de l'innocence, Mr. Elie de Beaumont, avocat au parlement de Paris, qui a juftifié les Calas, vient de juftifier les Sirven par un mémoire figné de plufieurs avocats; mémoire qui démontre que le jugement contre les Sirven eft encore plus abfurde que l'arrêt contre les Calas.

Voici en peu de mots le fait, dont le récit fervira d'inftruction pour les étrangers qui n'auront pu lire encore le factum de l'éloquent Mr. de Beaumont.

En 1761, dans le tems même que la famille proteftante des Calas, était dans les fers, accufée d'avoir affaffiné Marc-Antoine Calas, qu'on fuppofait vouloir embraffer la religion catholique, il arriva qu'une fille du fieur Paul Sirven, commiffaire à terrier du pays de Caftres, fut préfentée à l'évêque de Caftres par une femme qui gouverne fa maifon. L'évêque apprenant que cette fille était d'une famille calvinifte, la fait enfermer à Caftres dans une efpèce de couvent qu'on appelle *la maifon des régentes*. On inftruit à coups de fouet cette jeune fille dans la religion catholique, on la meurtrit de coups, elle devient folle, elle fort de fa prifon, & quelque tems après elle va fe jeter dans un puits, au milieu de la campagne, loin de la maifon de fon père, vers un village nommé Mazamet. Auffi-tôt le

juge du village raiſonne ainſi : On va rouer à Toulouſe Calas, & brûler ſa femme, qui ſans doute ont pendu leur fils de peur qu'il n'allât à la meſſe. Je dois donc, à l'exemple de mes ſupérieurs, en faire autant des Sirven, qui ſans doute ont noyé leur fille pour la même cauſe. Il eſt vrai que je n'ai aucune preuve que le père, la mère & les deux ſœurs de cette fille l'aient aſſaſſinée; mais j'entends dire qu'il n'y a pas plus de preuves contre les Calas, ainſi je ne riſque rien. Peut-être c'en ſerait trop pour un juge de village de rouer & de brûler; j'aurai au moins le plaiſir de pendre toute une famille huguenotte, & je ſerai payé de mes vacations ſur leurs biens confiſqués. Pour plus de ſûreté, ce fanatique imbécille fait viſiter le cadavre par un médecin auſſi ſavant en phyſique que le juge l'eſt en juriſprudence. Le médecin tout étonné de ne point trouver l'eſtomac de la fille rempli d'eau, & ne ſachant pas qu'il eſt impoſſible que l'eau entre dans un corps dont l'air ne peut ſortir, conclut que la fille a été aſſommée & jetée enſuite dans le puits. Un dévot du voiſinage aſſure que toutes les familles proteſtantes ſont dans cet uſage. Enfin, après bien des procédures auſſi irrégulières que les raiſonnemens étaient abſurdes, le juge décrète de priſe de corps le père, la mère, les ſœurs de la décédée. A cette nouvelle Sirven aſſemble ſes amis; tous ſont certains de ſon innocence; mais l'aventure des Calas rempliſſait toute la province de terreur : ils conſeillent à Sirven de ne point s'expoſer à la démence du fanatiſme : il fuit avec ſa femme & ſes filles : c'était dans une ſaiſon rigoureuſe. Cette troupe d'infortunés eſt dans la néceſſité de traverſer à pied des montagnes couvertes de neige; une des filles de Sirven, mariée depuis un an, accouche ſans ſecours dans le chemin, au milieu des glaces. Il faut que toute mourante qu'elle eſt, elle emporte ſon enfant mourant dans ſes bras. Enfin, une des premières nouvelles que cette famille apprend quand elle eſt en lieu de ſûreté,

c'eſt que le père & la mère ſont condamnés au dernier ſupplice, & que les deux ſœurs déclarées également coupables, ſont bannies à perpétuité; que leur bien eſt confiſqué, & qu'il ne leur reſte plus rien au monde que l'opprobre & la misère.

C'eſt ce qu'on peut voir plus au long dans le chef-d'œuvre de Mr. de Beaumont, avec les preuves complettes de la plus pure innocence & de la plus déteſtable injuſtice.

La providence qui a permis que les premières tentatives, qui ont produit la juſtification de Calas mort ſur la roue en Languedoc, vinſſent du fond des montagnes & des déſerts voiſins de la Suiſſe, a voulu encore que la vengeance des Sirven vînt des mêmes ſolitudes. Les enfans de Calas s'y refugièrent, la famille de Sirven y chercha un aſyle dans le même tems. Les hommes compatiſſans, & vraiment religieux, qui ont eu la conſolation de ſervir ces deux familles infortunées, & qui les premiers ont reſpecté leurs déſaſtres & leur vertu, ne purent alors faire préſenter des requêtes pour les Sirven comme pour les Calas, parce que le procès criminel contre les Sirven s'inſtruiſit plus lentement & dura plus long-tems. Et puis comment une famille errante à quatre cents milles de ſa patrie pouvait-elle recouvrer les piéces néceſſaires à ſa juſtification? que pouvaient un père accablé, une femme mourante, & qui eſt en effet morte de ſa douleur, & deux filles auſſi malheureuſes que le père & la mère? Il fallait demander juridiquement la copie de leur procès; des formes peut-être néceſſaires, mais dont l'effet eſt ſouvent d'opprimer l'innocent & le pauvre, ne le permettaient pas. Leurs parens intimidés n'oſaient même leur écrire; tout ce que cette famille put apprendre dans un pays étranger, c'eſt qu'elle avait été condamnée au ſupplice dans ſa patrie. Si on ſavait combien il a fallu de ſoins & de peines pour arracher enfin quelques preuves juridiques en leur faveur, on en ferait

effrayé. Par quelle fatalité eſt-il ſi aiſé d'opprimer & ſi difficile de ſecourir ?

On n'a pu employer pour les Sirven les mêmes formes de juſtice dont on s'eſt ſervi pour les Calas, parce que les Calas avaient été condamnés par un parlement, & que les Sirven ne l'ont été que par des juges ſubalternes, dont la ſentence reſſortit à ce même parlement. Nous ne répéterons rien ici de ce qu'a dit l'éloquent & généreux Mr. de Beaumont ; mais ayant conſidéré combien ces deux aventures ſont étroitement unies à l'intérêt du genre-humain, nous avons cru qu'il eſt du même intérêt d'attaquer dans ſa ſource le fanatiſme qui les a produites. Il ne s'agit que de deux familles obſcures ; mais quand la créature la plus ignorée meurt de la même contagion qui a long-tems déſolé la terre, elle avertit le monde entier que ce poiſon ſubſiſte encore. Tous les hommes doivent ſe tenir ſur leurs gardes : & *s'il eſt quelques médecins*, ils doivent chercher les remèdes qui peuvent détruire les principes de la mortalité univerſelle.

Il ſe peut encore que les formes de la juriſprudence ne permettent pas que la requête des Sirven ſoit admiſe au conſeil du roi de France ; mais elle l'eſt par le public ; ce juge de tous les juges a prononcé. C'eſt donc à lui que nous nous adreſſons, c'eſt d'après lui que nous allons parler.

Exemples du fanatisme en général.

Le genre humain a toujours été livré aux erreurs : toutes n'ont pas été meurtrières. On a pu ignorer que notre globe tourne autour du ſoleil, on a pu croire aux diſeurs de bonne aventure, aux revenans; on a pu croire que les oiſeaux annoncent l'avenir, qu'on enchante les ſerpens, que l'on peut faire naître des animaux bigarrés en préſentant aux mères des objets diverſement colorés ; on a pu ſe perſuader que dans le décours de la lune, la moëlle des os diminue, que les graines doivent pourrir pour germer &c. Ces inepties au moins n'ont produit ni perſécutions, ni diſcordes, ni meurtres.

Il eſt d'autres démences qui ont troublé la terre, d'autres folies qui l'ont inondée de ſang. On ne ſait point aſſez, par exemple, combien de miſérables ont été livrés aux bourreaux par des juges ignorans, qui les condamnèrent aux flammes tranquillement & ſans ſcrupule, ſur une accuſation de ſorcellerie. Il n'y a point eu de tribunal dans l'Europe chrétienne qui ne ſe ſoit ſouillé très-ſouvent par de tels aſſaſſinats juridiques pendant quinze ſiècles entiers ; & quand je dirai que parmi les chrétiens il y a eu plus de cent mille victimes de cette juriſprudence idiote & barbare, & que la plupart étaient des femmes & des filles innocentes, je ne dirai pas encore aſſez.

Les bibliothèques ſont remplies de livres concernant la juriſprudence de la ſorcellerie ; toutes les déciſions de ces juges y ſont fondées ſur l'exemple des magiciens de Pharaon, de la pythoniſſe d'Endor, des poſſédés dont il eſt parlé dans l'évangile, & des apôtres envoyés expreſſément pour chaſſer les diables des corps des poſſédés. Perſonne n'oſait ſeulement alléguer, par pitié pour le genre humain, que Dieu a pu permettre autrefois les

poſſeſſions & les ſortilèges, & ne les permet plus aujourd'hui. Cette diſtinction aurait paru criminelle ; on voulait abſolument des victimes. Le chriſtianiſme fut toujours ſouillé de cette abſurde barbarie ; tous les pères de l'égliſe crurent à la magie : plus de cinquante conciles prononcèrent anathême contre ceux qui faiſaient entrer le diable dans le corps des hommes par la vertu de leurs paroles. L'erreur univerſelle était ſacrée ; les hommes d'état qui pouvaient détromper les peuples, n'y pensèrent pas, ils étaient trop entraînés par le torrent des affaires. Ils craignaient le pouvoir du préjugé ; ils voyaient que ce fanatiſme était né du ſein de la religion même ; ils n'oſaient frapper ce fils dénaturé, de peur de bleſſer la mère ; ils aimèrent mieux s'expoſer à être eux-mêmes les eſclaves de l'erreur populaire que la combattre.

Les princes, les rois ont payé chèrement la faute qu'ils ont faite d'encourager la ſuperſtition du vulgaire. Ne fit-on pas croire au peuple de Paris que le roi Henri III employait les ſortilèges dans ſes dévotions ? & ne ſe ſervit-on pas long-tems d'opérations magiques pour lui ôter une malheureuſe vie que le couteau d'un jacobin trancha plus sûrement que n'eût fait tout l'enfer évoqué par des conjurations ?

Des fourbes ne voulurent-ils pas conduire à Rome Marthe Broſſier la poſſédée, pour accuſer Henri IV, au nom du diable, de n'être pas bon catholique ? Chaque année dans ces tems à demi-ſauvages, auxquels nous touchons, était marquée par de ſemblables aventures. Tout ce qui reſtait de la ligue à Paris ne publia-t-il pas que le diable avait tordu le cou à la belle Gabrielle d'Etrées ?

On ne devrait pas, dit-on, reproduire aujourd'hui ces hiſtoires ſi honteuſes pour la nature humaine. Et moi je dis qu'il en faut parler mille fois, qu'il faut les rendre ſans ceſſe préſentes à l'eſprit des hommes. Il faut répé-

ter que le malheureux prêtre Urbain Grandier fut condamné aux flammes par des juges ignorans & vendus à un miniſtre ſanguinaire. L'innocence de Grandier était évidente ; mais des religieuſes aſſuraient qu'il les avait enſorcelées, & c'en était aſſez. On oubliait DIEU pour ne parler que du diable. Il arrivait néceſſairement que les prêtres ayant fait un article de foi du commerce des hommes avec les diables, & les juges regardant ce prétendu crime comme auſſi réel & auſſi commun que le larcin ; il ſe trouva parmi nous plus de ſorciers que de voleurs.

UNE MAUVAISE JURISPRUDENCE MULTIPLIE LES CRIMES.

Ce furent donc nos rituels & notre juriſprudence, fondée ſur le décret de Gratien, qui formèrent en effet des magiciens. Le peuple imbécille diſait : Nos prêtres excommunient, exorciſent ceux qui ont fait des pactes avec le diable ; nos juges les font brûler ; il eſt donc très-certain qu'on peut faire des marchés avec le diable : or ſi ces marchés ſont ſecrets, ſi Belzébuth nous tient parole, nous ſerons enrichis en une ſeule nuit. Il ne nous en coûtera que d'aller au ſabbat ; la crainte d'être découverts ne doit pas l'emporter ſur l'eſpérance des biens infinis que le diable peut nous faire. D'ailleurs Belzébuth plus puiſſant que nos juges, nous peut ſecourir contre eux. Ainſi raiſonnaient ces miſérables ; & plus les juges fanatiques allumaient de bûchers, plus il ſe trouvait d'idiots qui les affrontaient.

Mais il y avait encore plus d'accuſateurs que de criminels. Une fille devenait-elle groſſe ſans que l'on connût ſon amant, c'était le diable qui lui avait fait un enfant. Quelques laboureurs s'étaient-ils procuré par leur travail une récolte plus abondante que celle de ſes voiſins, c'eſt qu'ils étaient ſorciers ; l'inquiſition les brûlait & vendait leur bien à ſon profit. Le pape déléguait dans toute l'Allemagne & ailleurs, des juges qui livraient les victimes au bras ſéculier ; de ſorte que les laïques ne furent très-long-tems que les archers & les bourreaux des prêtres. Il en eſt ainſi encore en Eſpagne, & en Portugal.

Plus une province était ignorante & groſſière, plus l'empire du diable y était reconnu. Nous avons un recueil des arrêts rendus en Franche-Comté contre les ſorciers, fait en 1607 par un grand juge de St. Claude,

nommé Boguet, & approuvé par plusieurs évêques. On mettrait aujourd'hui dans l'hôpital des fous, un homme qui écrirait un pareil ouvrage. Mais alors tous les autres juges étaient aussi cruellement insensés que lui. Chaque province eut un pareil registre. Enfin lorsque la philosophie a commencé à éclairer un peu les hommes, on a cessé de poursuivre les sorciers; & ils ont disparu de la terre.

DES PARRICIDES.

J'ofe dire qu'il en eft ainfi des parricides. Que les juges du Languedoc ceffent de croire légérement que tout père de famille proteftant commence par affaffiner fes enfans, dès qu'il foupçonne qu'ils ont quelque penchant pour la croyance romaine ; & alors il n'y aura plus de procès de parricides. Ce crime eft encore plus rare en effet que celui de faire un pacte avec le diable ; car il fe peut que des femmes imbécilles à qui leur curé aura fait accroire dans fon prône, qu'on peut aller coucher avec un bouc au fabbat, conçoivent par ce prône même l'envie d'aller au fabbat & d'y coucher avec un bouc. Il eft dans la nature que s'étant frottées d'onguent, elles rêvent pendant la nuit qu'elles ont eu les faveurs du diable. Mais il n'eft pas dans la nature que les pères & les mères égorgent leurs enfans pour plaire à DIEU. Et peut-être fi l'on continuait à foupçonner qu'il eft ordinaire aux proteftans d'affaffiner leurs enfans de peur qu'ils ne fe faffent catholiques, on leur rendrait enfin la religion catholique fi odieufe, qu'on pourrait venir à bout d'étouffer le nature dans quelques malheureux pères fanatiques, & leur donner la tentation de commettre le crime qu'on fuppofe fi légérement.

Un auteur Italien rapporte qu'en Calabre un moine s'avifa d'aller prêcher de village en village contre la beftialité, & en fit des peintures fi vives, qu'il fe trouva trois mois après plus de cinquante femmes accufées de cette horreur.

LA TOLÉRANCE PEUT SEULE RENDRE LA SOCIÉTÉ SUPPORTABLE.

C'eſt une paſſion bien terrible que cet orgueil qui veut forcer les hommes à penſer comme nous ; mais n'eſt-ce pas une extrême folie de croire les ramener à nos dogmes en les révoltant continuellement par les calomnies les plus atroces, en les perſécutant, en les traînant aux galères, à la potence, ſur la roue & dans les flammes ?

Un prêtre Irlandais a écrit depuis peu, & dans une brochure, à la vérité ignorée, mais enfin il a écrit, & il a entendu dire à d'autres, que nous venons cent ans trop tard pour élever nos voix contre l'intolérance, que la barbarie a fait place à la douceur, qu'il n'eſt plus tems de ſe plaindre à ceux qui parlent ainſi ; voyez ce qui ſe paſſe ſous vos yeux, & ſi vous avez un cœur humain, vous joindrez votre compaſſion à la nôtre. On a pendu en France huit malheureux prédicans depuis l'année 1745. Les billets de confeſſion ont excité mille troubles ; & enfin un malheureux fanatique de la lie du peuple ayant aſſaſſiné ſon roi en 1757, a répondu devant le parlement à ſon premier interrogatoire (*a*), qu'il avait commis ce parricide par principe de religion, & il a ajouté ces mots funeſtes ; *qui n'eſt bon que pour ſoi n'eſt bon à rien*. De qui les tenait-il ? qui faiſait parler ainſi un cuiſtre de collège, un miſérable valet ? (*b*) Il a ſoutenu à la torture non-ſeulement que ſon aſſaſſinat était *une œuvre méritoire*, (*c*) mais qu'il l'avait entendu dire à tous les prêtres dans la grande ſalle du palais où l'on rend la juſtice.

(*a*) Pag. 131 du procès de Damiens.
(*b*) Pag. 135.
(*c*) Pag. 405.

La contagion du fanatiſme ſubſiſte donc encore. Ce poiſon eſt ſi peu détruit, qu'un prêtre du pays des Calas & des Sirven a fait imprimer (*a*) il y a quelques années l'apologie de la St. Barthelemi. Un autre (*b*) a publié la juſtification des meurtriers du curé Urbain Grandier ; & quand le traité auſſi utile qu'humain de la tolérance a paru en France, on n'a pas oſé en permettre le débit publiquement. Ce traité a fait à la vérité quelque bien, il a diſſipé quelques préjugés ; il a inſpiré de l'horreur pour les perſécutions & pour le fanatiſme ; mais dans ce tableau des barbaries religieuſes, l'auteur a omis bien des traits qui auraient rendu le tableau plus terrible & l'inſtruction plus frappante.

On a reproché à l'auteur d'avoir été un peu trop loin, lorſque pour montrer combien la perſécution eſt déteſtable & inſenſée, il introduit un parent de Ravaillac propoſant au jéſuite Le Tellier d'empoiſonner tous les janſéniſtes. Cette fiction pourrait en effet paraître trop outrée à quiconque ne ſait pas juſqu'où peut aller la rage folle du fanatiſme. On ſera bien ſurpris quand on apprendra que ce qui eſt une fiction dans le *traité de la tolérance*, eſt une vérité hiſtorique.

On voit en effet dans l'*hiſtoire de la réformation de Suiſſe*, que pour prévenir le grand changement qui était prêt d'éclater, des prêtres ſubornèrent à Genève en 1536 une ſervante, pour empoiſonner trois principaux auteurs de la réforme, & que le poiſon n'ayant pas été aſſez fort, ils en mirent un plus violent dans le pain & le vin de la communion publique, afin d'exterminer en un ſeul matin tous les nouveaux réformés & de faire triompher l'égliſe de DIEU. (*a*)

(*a*) L'abbé de Caveirac.
(*b*) L'abbé de la Menardaye.
(*c*) Ruchat, tom. I, pag. 2, 4, 5, 6 & 7. Roſet, tom. III, pag. 13. Savion, tom. III, pag. 126. Mſſ. Chouet ; pag. 26, avec les preuves du procès.

L'auteur du *traité de la tolérance* n'a point parlé des ſupplices horribles dans leſquels on a fait périr tant de malheureux aux vallées du Piémont. Il a paſſé ſous ſilence le maſſacre de ſix cents habitans de la Valteline, hommes, femmes, enfans, que les catholiques égorgèrent un dimanche au mois de Septembre 1620. Je ne dirai pas que ce fût avec l'aveu & avec le ſecours de l'archevêque de Milan, Charles Borromée, dont on a fait un ſaint. Quelques écrivains paſſionnés ont aſſuré ce fait, que je ſuis très-loin de croire; mais je dis qu'il n'y a guère dans l'Europe de ville & de bourg où le ſang n'ait coulé pour des querelles de religion; je dis que l'eſpèce humaine en a ſenſiblement diminué, parce qu'on maſſacrait les femmes & les filles, auſſi-bien que les hommes : je dis que l'Europe ſerait plus peuplée d'un tiers s'il n'y avait point eu d'argumens théologiques. Je dis enfin que loin d'oublier ces tems abominables, il faut les remettre fréquemment ſous nos yeux, pour en inſpirer une horreur éternelle, & que c'eſt à notre ſiècle à faire amende honorable par la tolérance, pour ce long amas des crimes que l'intolérance a fait commettre pendant ſeize ſiècles de barbarie.

Qu'on ne diſe donc point qu'il ne reſte plus de traces du fanatiſme affreux de l'intolérantiſme; elles ſont encore partout; elles ſont dans les pays mêmes qui paſſent pour les plus humains. Les prédicans luthériens & calviniſtes, s'ils étaient les maîtres, ſeraient peut-être auſſi impitoyables, auſſi durs, auſſi inſolens qu'ils reprochent à leurs antagoniſtes de l'être. La loi barbare, qu'aucun catholique ne peut demeurer plus de trois jours dans certains pays proteſtans, n'eſt point encore révoquée. Un Italien, un Français, un Autrichien, ne peut poſſéder une maiſon, un arpent de terre dans leur territoire, tandis qu'au moins on permet en France qu'un citoyen inconnu de Genève ou de Schaffouſe achête des terres ſeigneuriales. Si un Français au contraire voulait

acheter un domaine dans les républiques proteſtantes dont je parle, & ſi le gouvernement fermait ſagement les yeux, il y a encore des ames de boue qui s'éléveraient encore contre cette humanité tolérante.

De ce qui fomente principalement l'intolérance, la haine et l'injustice.

Un des grands alimens de l'intolérance & de la haine des citoyens contre leurs campatriotes, eſt ce malheureux uſage de perpétuer les diviſions par des monumens & par des fêtes. Telle eſt la proceſſion annuelle de Toulouſe, dans laquelle on remercie Dieu ſolemnellement de quatre mille meurtres : elle a été défendue par pluſieurs ordonnances des rois, & n'a point été encore abolie. On inſulte dévotement chaque année la religion & le trône par cette cérémonie barbare ; l'inſulte redouble à la fin du ſiècle avec la ſolemnité. Ce ſont-là les jeux ſéculaires de Toulouſe : elle demande alors une indulgence plénière au pape en faveur de la proceſſion. Elle a beſoin ſans doute d'indulgence ; mais on n'en mérite pas quand on éterniſe le fanatiſme.

La dernière cérémonie ſéculaire ſe fit en 1762, au tems même où l'on fit expirer Calas ſur la roue. On remerciait Dieu d'un côté, & de l'autre ou maſſacrait l'innocence. La poſtérité pourra-t-elle croire à quel excès ſe porte de nos jours la ſuperſtition dans cette malheureuſe ſolemnité ?

D'abord les ſavetiers, en habit de cérémonie, portent la tête du premier évêque de Touloufe, prince du Péloponèſe, qui ſiégeait inconteſtablement à Toulouſe avant la mort de Jesus-Christ. Enſuite viennent les couvreurs chargés des os de tous les enfans qu'Hérode fit égorger, il y a dix-ſept cent ſoixante-ſix ans ; &

quoique ces enfans aient été enterrés à Ephèse, comme les onze mille vierges à Cologne, au vu & au su de tout le monde, il n'en sont pas moins enchâssés à Toulouse.

Les fripiers étalent un morceau de la robe de la vierge.

Les reliques de St. Pierre & de St. Paul sont portées par les frères tailleurs.

Trente corps morts paraissent ensuite dans cette marche. Plût-à-Dieu qu'on s'en tînt à ces spectacles ! La piété trompée n'en est pas moins piété. Le sot peuple peut à toute force remplir ses devoirs (surtout quand la police est exacte), quoiqu'il porte en procession les os des quatorze mille enfans tués par l'ordre sensé d'Hérode dans Bethléem. Mais tant de corps morts qui ne servent en ce jour qu'à renouveller la mémoire de quatre mille citoyens égorgés en 1562, ne peuvent faire sur les cerveaux des vivans qu'une impression funeste. Ajoutez que les pénitens blancs & noirs marchans à cette procession avec un masque de drap sur le visage, ressemblent à des revenans qui augmentent l'horreur de cette fête lugubre. On en sort la tête remplie de fantômes, le cœur saisi de l'esprit de fanatisme & rempli de fiel contre ses frères que cette procession outrage. C'est ainsi qu'on sortait autrefois de la chambre des méditations chez les jésuites ; l'imagination s'enflamme à ces objets, l'ame devient atroce & implacable.

Malheureux humains ! ayez des fêtes qui adoucissent les mœurs, qui portent à la clémence, à la douceur, à la charité. Célébrez la journée de Fontenoy où tous les ennemis blessés furent portés avec les nôtres dans les mêmes maisons, dans les mêmes hôpitaux, où ils furent traités, soignés avec le même empressement.

Célébrez la générosité des Anglais qui firent une souscription en faveur de nos prisonniers dans la dernière guerre.

Célébrez les bienfaits dont Louis XV a comblé la famille Calas, & que cette fête soit une éternelle réparation de l'injustice.

Célébrez les institutions bienfaisantes & utiles des invalides, des demoiselles de St. Cyr, des gentils-hommes de l'école militaire. Que vos fêtes soient les commémorations des actions vertueuses, & non de la haine, de la discorde, de l'abrutissement, & du meurtre, & du carnage.

Causes étranges de l'intolérance.

Je suppose qu'on raconte toutes ces choses à un Chinois, à un Indien de bon sens, & qu'il ait la patience de les écouter; je suppose qu'il veuille s'informer pourquoi on a tant persécuté en Europe, pourquoi des haines si invétérées éclatent encore, d'où sont partis tant d'anathêmes réciproques, tant d'instructions pastorales qui ne sont que des libelles diffamatoires, tant de lettres de cachet qui sous Louis XIV ont rempli les prisons & les déserts, il faudra bien qu'on lui réponde. On lui dira donc en rougissant; les uns croient à la grace versatile, les autres à la grace efficace. On dit dans Avignon que JESUS est mort pour tous, & dans un fauxbourg de Paris, qu'il est mort pour plusieurs. Là on assure que le mariage est le signe visible d'une chose invisible; ici on prétend qu'il n'y a rien d'invisible dans cette union. Il y a des villes où les apparences de la matière peuvent subsister sans que la matière apparente existe, & où un corps peut être en mille endroits différens. Il y a d'autres villes où l'on croit la matière pénétrable: & pour comble enfin, il y dans ces villes de grands édifices où l'on enseigne une chose, & d'autres édifices où il faut croire une chose toute contraire. On a une différente manière

d'argumenter, selon qu'on porte une robe blanche, grise ou noire, ou selon qu'on est affublé d'un manteau ou d'une chasuble. Ce sont-là les raisons de cette intolérance réciproque qui rend éternellement ennemis les sujets d'un même état; & par un renversement d'esprit inconcevable on laisse subsister ces semences de discorde.

Certainement l'Indien ou le Chinois ne pourra comprendre qu'on se soit persécuté, égorgé si long-tems pour de telles raisons. Il pensera d'abord que cet horrible acharnement ne peut avoir d'autre source que dans des principes de morale entiérement opposés. Il sera bien surpris, quand il apprendra que nous avons tous la même morale, la même qu'on professa de tout tems à la Chine & dans les Indes, la même qui a gouverné tous les peuples. Qu'il devra nous plaindre alors & nous mépriser, en voyant que cette morale uniforme & éternelle n'a pu ni nous réunir, ni nous adoucir, & que les subtilités scholastiques ont fait des monstres de ceux qui en s'attachant simplement à cette même morale auraient été des frères!

Tout ce que je dis ici à l'occasion des Calas & des Sirven, on aurait dû le dire pendant quinze cents années, depuis les querelles d'Athanase & d'Arius, que l'empereur Constantin traita d'abord d'insensées, jusqu'à celles du jésuite Le Tellier, & du jansénisite Quesnel, & des billets de confession. Non, il n'y a pas une seule dispute théologique qui n'ait eu des suites funestes. On en compilerait vingt volumes; mais je veux finir par celle des cordeliers & des jacobins, qui prépara la réformation de la puissante république de Berne. C'est de mille histoires de cette nature la plus horrible, la plus sacrilège, & en même-tems la plus avérée.

Digression sur les sacrilèges qui amenèrent la réformaton de Berne.

On ſait aſſez que les cordeliers ou franciſcains, & les jacobins ou dominicains, ſe déteſtaient réciproquement depuis leur fondation. Ils étaient diviſés ſur pluſieurs points de théologie, autant que ſur l'intérêt de leur beſace. Leur principale querelle roulait ſur l'état de Marie avant qu'elle fût née. Les frères cordeliers aſſuraient que Marie n'avait pas péché dans le ventre de ſa mère; les frères jacobins le niaient. Il n'y eut jamais peut-être de queſtion plus ridicule, & ce fut cela même qui rendit ces deux ordres de moines irréconciliables.

Un cordelier prêchant à Francfort en 1503 ſur l'immaculée conception de Marie, vit entrer dans l'égliſe un dominicain nommé Vigam; Sainte Vierge, s'écria-t-il, *je te remercie de n'avoir pas permis que je fuſſe d'une ſecte qui te déshonore toi & ton fils!* Vigam lui répondit qu'il en avait menti; le cordelier deſcendit de ſa chaire, un crucifix de fer à la main; il en frappa ſi rudement le jacobin Vigam, qu'il le laiſſa preſque mort ſur la place; après quoi il acheva ſon ſermon ſur la Vierge.

Les jacobins s'aſſemblèrent en chapitre pour ſe venger; & dans l'eſpérance d'humilier davantage les cordeliers, ils réſolurent de faire des miracles. Après pluſieurs eſſais infructueux, ils trouvèrent enfin une occaſion favorable dans Berne.

Un de leurs moines confeſſait un jeune tailleur imbécille nommé Jetzer, très-dévot d'ailleurs à la Vierge Marie & à Ste. Barbe. Cet idiot leur parut un excellent ſujet à miracles. Son confeſſeur lui perſuada que la Vierge & Ste. Barbe lui ordonnaient expreſſément de ſe faire jacobin & de donner tout ſon argent au couvent. Jetzer obéit, il prit l'habit. Quand on eut bien éprouvé ſa vo-

cation, quatre jacobins, dont les noms font au procès, fe déguisèrent plufieurs fois comme ils purent, l'un en ange, l'autre en ame du purgatoire, un troifième en Vierge Marie, & le quatrième en Ste. Barbe.

Le réfultat de toutes ces apparitions qui feraient trop ennuyeufes à décrire, fut qu'enfin la Vierge lui avoua qu'elle était née dans le péché originel, qu'elle aurait été damnée, fi fon fils qui n'était pas encore au monde, n'avait pas eu l'attention de la régénérer immédiatement après qu'elle fut née; que les cordeliers étaient des impies qui offenfaient grièvement fon fils, en prétendant que fa mère avait été conçue fans péché mortel, & qu'elle le chargeait d'annoncer cette nouvelle à tous les ferviteurs de DIEU & de Marie dans Berne.

Jetzer n'y manqua pas. Marie pour le remercier lui apparut encore, accompagnée de deux anges robuftes & vigoureux; elle lui dit qu'elle venait lui imprimer les faints ftigmates de fon fils pour preuve de fa miffion & pour fa récompenfe. Les deux anges le lièrent; la Vierge lui enfonça des clous dans les pieds & dans les mains. Le lendemain on expofa publiquement fur l'autel frère Jetzer, tout fanglant des faveurs céleftes qu'il avait reçues. Les dévotes vinrent en foule baifer fes plaies. Il fit autant de miracles qu'il voulut; mais les apparitions continuant toujours, Jetzer reconnut enfin la voix du fous-prieur fous le mafque qui le cachait; il cria, il menaça de tout révéler; il fuivit le fous-prieur jufques dans fa cellule, il y trouva fon confeffeur, Ste. Barbe & les deux anges qui buvaient avec des filles.

Les moines découverts n'avaient plus d'autre parti à prendre que celui de l'empoifonner: ils faupoudrèrent une hoftie de fublimé corrofif; Jetzer la trouva d'un fi mauvais goût qu'il ne put l'avaler; il s'enfuit hors de l'églife, en criant aux empoifonneurs & aux facrilèges. Le procès dura deux ans; il fallut plaider devant l'évêque de Laufanne; car il n'était pas permis alors à des

féculiers d'ofer juger des moines. L'évêque prit le parti des dominicains ; il jugea que les apparitions étaient véritables, & que le pauvre Jetzer était un impofteur ; il eut même la barbarie de faire mettre cet innocent à la torture ; mais les dominicains ayant enfuite eu l'imprudence de le dégrader & de lui ôter l'habit d'un ordre fi faint, Jetzer étant redevenu féculier par cette manœuvre, le confeil de Berne s'affura de fa perfonne, reçut fes dépofitions, & vérifia ce long tiffu de crimes ; il fallut faire venir des juges eccléfiaftiques de Rome ; il les força par l'évidence de la vérité à livrer les coupables au bras féculier ; ils furent brûlés le 31 Mai 1509 à la porte de Marfilly. Tout le procès eft encore dans les archives de Berne, & il a été imprimé plufieurs fois.

DES SUITES DE L'ESPRIT DE PARTI ET DU FANATISME.

Si une fimple difpute de moines a pu produire de fi étranges abominations, ne foyons point étonnés de la foule des crimes que l'efprit de parti a fait naître entre tant de fectes rivales : craignons toujours les excès où conduit le fanatifme. Qu'on laiffe ce monftre en liberté, qu'on ceffe de couper fes griffes & de brifer fes dents, que la raifon fi fouvent perfécutée fe taife, on verra les mêmes horreurs qu'aux fiècles paffés ; le germe fubfifte ; fi vous ne l'étouffez pas, il couvrira la terre.

Jugez donc enfin, lecteurs fages, lequel vaut le mieux, d'adorer DIEU avec fimplicité, de remplir tous les devoirs de la fociété fans agiter des queftions auffi funeftes qu'incompréhenfibles, & d'être juftes & bienfaifans, fans être d'aucune faction, que de vous livrer à des opinions fantaftiques qui conduifent les ames faibles à un enthoufiafme deftructeur & aux plus déteftables atrocités.

Je ne crois point m'être écarté de mon ſujet, en rapportant tous ces exemples, en recommandant aux hommes la religion qui les unit, & non pas celle qui les diviſe; la religion qui n'eſt d'aucun parti, qui forme des citoyens vertueux, & non d'imbécilles ſcholaſtiques; la religion qui tolère, & non celle qui perſécute; la religion qui dit que toute la loi conſiſte à aimer DIEU & ſon prochain, & non celle qui fait de DIEU un tyran & de ſon prochain un amas de victimes.

Ne faiſons point reſſembler la religion à ces nymphes de la fable qui s'accouplèrent avec des animaux & qui enfantèrent des monſtres.

Ce ſont les moines ſurtout, qui ont perverti les hommes. Le ſage & profond Leibnitz l'a prouvé évidemment. Il a fait voir que le dixième ſiècle, qu'on appelle *le ſiècle de fer*, était bien moins barbare que le treizième & les ſuivans, où naquirent ces multitudes de gueux qui firent vœu de vivre aux dépens des laïques & de tourmenter les laïques. Ennemis du genre humain, ennemis les uns des autres & d'eux-mêmes, incapables de connaître les douceurs de la ſociété, il fallait bien qu'ils la haïſſent. Ils déploient entr'eux une dureté dont chacun d'eux gémit & que chacun d'eux redouble. Tout moine ſecoue la chaîne qu'il s'eſt donnée, en frappe ſon confrère, & en eſt frappé à ſon tour. Malheureux dans leurs ſacrés repaires, ils voudraient rendre malheureux les autres hommes. Leurs cloîtres ſont le ſéjour du repentir, de la diſcorde & de la haine. Leur juriſdiction ſecrète eſt celle de Maroc & d'Alger. Ils enterrent pour la vie dans des cachots, ceux de leurs frères, qui peuvent les accuſer. Enfin ils ont inventé l'inquiſition.

Je ſais que dans la multitude de ces miſérables qui infectent la moitié de l'Europe, & que la ſéduction, l'ignorance, la pauvreté ont précipité dans des cloîtres à l'âge de quinze ans, il s'eſt trouvé des hommes d'un rare mérite, qui ſe ſont élevés au-deſſus de leur état, & qui

ont rendu ſervice à leur patrie. Mais j'oſe aſſurer que tous les grands hommes dont le mérite a percé du cloître dans le monde, ont tous été perſécutés par leurs confrères. Tout ſavant, tout homme de génie y eſſuie plus de dégoûts, plus de traits de l'envie, qu'il n'en aurait éprouvé dans le monde. L'ignorant & le fanatique qui ſoutiennent les intérêts de la beſace, y ont plus de conſidération que n'en aurait le plus grand génie de l'Europe, l'horreur qui règne dans ces cavernes paraît rarement aux yeux des ſéculiers : & quand elle éclate, c'eſt par des crimes qui étonnent. On a vu au mois de Mai de cette année huit de ces malheureux, qu'on nomme *Capucins*, accuſés d'avoir égorgé leur ſupérieur dans Paris.

Cependant par une fatalité étrange, des pères, des mères, des filles diſent à genoux tous leurs ſecrets à ces hommes, le rebut de la nature, qui tous ſouillés de crimes, ſe vantent de remettre les péchés des hommes au nom du DIEU qu'ils font de leurs propres mains.

Combien de fois ont-ils inſpiré à ceux qu'ils appellent leurs *pénitens* toute l'atrocité de leur caractère ? C'eſt par eux que ſont fomentées principalement ces haines religieuſes qui rendent la vie ſi amère. Les juges qui ont condamné les Calas & les Sirven ſe confeſſent à des moines : ils ont donné deux moines à Calas pour l'accompagner au ſupplice. Ces deux hommes, moins barbares que leurs confrères, avouèrent d'abord que Calas en expirant ſur la roue, avait invoqué DIEU avec la réſignation de l'innocence. Mais quand nous leur avons demandé une atteſtation de ce fait, ils l'ont refuſée ; ils ont craint d'être punis par leurs ſupérieurs, pour avoir dit la vérité.

Enfin, qui le croirait ? après le jugement ſolemnel rendu en faveur des Calas, il s'eſt trouvé un jéſuite Irlandais, qui, dans la plus inſipide des brochures, a oſé dire que les défenſeurs des Calas & les maîtres des requêtes qui ont rendu juſtice à leur innocence, étaient des ennemis de la religion.

Les catholiques répondent à tous ces reproches, que les proteſtans en méritent d'auſſi violens. Les meurtres de Servet & de Barnevelt, diſent-ils, valent bien ceux du conſeiller Dubourg. On peut oppoſer la mort de Charles I à celle de Henri III. Les ſombres fureurs des presbytériens d'Angleterre, la rage des cannibales des Cevennes, ont égalé les horreurs de la St. Barthelemi.

Comparez les ſectes, comparez les tems, vous trouverez partout, depuis ſeize cents années, une meſure à-peu-près d'abſurdités & d'horreurs, partout des races d'aveugles ſe déchirant les uns les autres dans la nuit qui les environne. Quel livre de controverſe n'a pas été écrit avec le fiel? & quel dogme théologique n'a pas fait répandre du ſang? C'était la ſuite néceſſaire de ces terribles paroles; *Quiconque n'écoute pas l'égliſe ſoit regardé comme un payen & un publicain.* Chaque parti prétendait être l'égliſe; chaque parti a donc dit toujours; Nous abhorrons les commis de la douane, il nous eſt enjoint de traiter quiconque n'eſt pas de notre avis, comme les contrebandiers traitent les commis de la douane quand ils ſont les plus forts. Ainſi partout le premier dogme a été celui de la haine.

Lorſque le roi de Pruſſe entra pour première fois dans la Siléſie, une bourgade proteſtante, jalouſe d'un village catholique, vint demander humblement au roi la permiſſion de tout tuer dans ce village. Le roi répondit aux députés; Si ce village venait me demander la permiſſion de vous égorger, trouveriez-vous bon que je la lui accordaſſe? Oh, gracieuſe majeſté! repliquèrent les députés, cela eſt bien différent, nous ſommes la véritable égliſe.

REMÈDES CONTRE LA RAGE DES AMES.

La rage du préjugé qui nous porte à croire coupables tous ceux qui ne sont pas de notre avis, la rage de la superstition, de la persécution, de l'inquisition, est une maladie épidémique qui a régné en divers tems, comme la peste; voici les préservatifs reconnus pour les plus salutaires. Faites-vous rendre compte d'abord des loix romaines jusqu'à Théodose, vous ne trouverez pas un seul édit pour mettre à la torture ou crucifier ou rouer ceux qui ne sont accusés que de penser différemment de vous, & qui ne troublent point la société par des actions dedésobéissance, & par des insultes au culte public autorisé par les loix civiles. Cette première réflexion adoucira un peu les symptomes de la rage.

Rassemblez plusieurs passages de Ciceron, & commencez par celle-ci : *Superstitio instat & urget, quocumque te verteris persequitur, &c.* (a) Si vous laissez entrer chez vous la superstition, elle vous poursuivra partout elle ne vous laissera point de relâche. Cette précaution sera très-utile contre la maladie qu'il faut traiter.

N'oubliez pas Sénèque, qui dans sa XCV[e] épître s'exprime ainsi; *Voulez-vous avoir* DIEU *propice? Soyez justes; on l'honore assez quand on l'imite. Vis Deum propitiari? bonus esto; satis illum coluit quisquis imitatus est.*

Quand vous aurez choisi de quoi faire une provision de ces remèdes antiques qui sont innombrables, passez ensuite au bon évêque Sinésius, qui dit à ceux qui voulaient le consacrer; *Je vous avertis que je ne veux ni tromper ni forcer la conscience de personne; je souffrirai que chacun demeure paisiblement dans son opinion, &*

(a) *Cic. de Divinatione.*

je demeurai dans les miennes. Je n'enſeignerai rien de ce que je ne crois pas. Si vous voulez me conſacrer à ces conditions, j'y conſens, ſinon, je renonce à l'évêché.

Deſcendez aux modernes, prenez des préſervatifs dans l'archevêque Tillotſon, le plus ſage & le plus éloquent prédicateur de l'Europe.

Toutes les ſectes, dit-il (*a*), *s'échauffent avec d'autant plus de fureur, que les objets de leur emportement ſont moins raiſonnables. Alls ſects are common y moſt hat and furious for thoſe things for which there is leaſt reaſon.*

Il vaudrait mieux, dit-il ailleurs, *être ſans révélation, il vaudrait mieux s'abandonner aux ſages principes de la nature qui inſpirent la douceur, l'humanité, la paix, & qui font le bonheur de la ſociété, que d'être guidés par une religion qui porte dans les ames une fureur ſi ſauvage. Better it were that there were no rereveal'd religion; and that human nature, were left tho ehe conduct of iſt own principles mild and mercifull and conducive to the happineſs of ſociety, than to be acted'by a religion which inſpires men with ſo wiild a fury.* Remarquez bien ces paroles mémorables; elles ne veulent pas dire que la raiſon humaine eſt préférable à la révélation; elles ſignifient que s'il n'y avait point de milieu entre la raiſon & l'abus d'une révélation qui ne ferait que des fanatiques, il vaudrait cent fois mieux ſe livrer à la nature qu'à une religion tyrannique & perſécutrice.

Je vous recommande encore ces vers que j'ai lus dans un ouvrage qui eſt à la fois très-pieux & très-philoſophique.

A la religion diſcrètement fidèle,
Sois doux, compatiſſant, ſage, indulgent comme elle;

Et

(*a*) Sixième ſermon.

Et ſans noyer autrui ſonge à gagner le port :
Qui pardonne a raiſon, & la colère a tort.
Dans nos jours paſſagers, de peines, de misères,
Enfans du même DIEU, vivons du moins en frères,
Aidons-nous l'un & l'autre à porter nos fardeaux.
Nous marchons tous courbés ſous le poids de nos maux ;
Mille ennemis cruels aſſiègent notre vie,
Toujours par nous maudite, & toujours ſi chérie :
Notre cœur égaré, ſans guide & ſans appui,
Eſt brûlé de deſirs, ou glacé par l'ennui.
Nul de vous n'a vécu ſans connaître les larmes.
De la ſociété les ſecourables charmes
Conſolent nos douleurs au moins quelques inſtans ;
Remède encore trop faible à des maux ſi conſtans.
Ah! n'empoiſonnons pas la douceur qui nous reſte.
Je crois voir des forçats dans un cachot funeſte,
Se pouvant ſecourir, l'un ſur l'autre acharnés,
Combattre avec les fers dont ils ſont enchaînés.

Quand vous aurez nourri votre eſprit de cent paſſages pareils, faites encore mieux ; mettez-vous au régime de penſer par vous-même ; examinez ce qui vous revient de vouloir dominer ſur les conſciences. Vous ſerez ſuivi de quelques imbécilles ; & vous ſerez en horreur à tous les eſprits raiſonnables. Si vous êtes perſuadé, vous êtes un tyran d'exiger que les autres ſoient perſuadés comme vous. Si vous ne croyez pas, vous êtes un monſtre d'enſeigner ce que vous mépriſez, & de perſécuter ceux mêmes dont vous partagez les opinions. En un mot, la tolérance mutuelle eſt l'unique remède aux erreurs qui pervertiſſent l'eſprit des hommes d'un bout de l'univers à l'autre.

Le genre humain eſt ſemblable à une foule de voya-

geurs qui se trouvent dans un vaisseau ; ceux-là sont à la pouppe, d'autres à la proue, plusieurs à fond de cale & dans la sentine. Le vaisseau fait eau de tous côtés ; l'orage est continuel ; misérables passagers qui seront tous engloutis ! faut-il qu'au-lieu de nous porter les uns aux autres les secours nécessaires qui adouciraient le passage, nous rendions notre navigation affreuse ! Mais celui-ci est nestorien, cet autre est juif, en voilà un qui croit à un Picard, un autre à un natif d'Islebe ; ici est une famille d'ignicoles ; là sont des musulmans ; à quatre pas voilà des anabaptistes. Eh, qu'importent leurs sectes ? Il faut qu'ils travaillent tous à calfater le vaisseau, & que chacun, en assurant la vie de son voisin pour quelques momens, assure la sienne ; mais ils se querellent, & ils périssent.

CONCLUSION.

Après avoir montré aux lecteurs cette chaîne de superstitions qui s'étend de siècle en siècle jusqu'à nos jours, nous implorons les ames nobles & compatissantes, faites pour servir d'exemple aux autres ; nous les conjurons de daigner se mettre à la tête de ceux qui ont entrepris de justifier & de secourir la famille des Sirven. L'aventure effroyable des Calas, à laquelle l'Europe s'est intéressée, n'aura point épuisé la compassion des cœurs sensibles : & puisque la plus horrible injustice s'est multipliée, la pitié vertueuse redoublera.

On doit dire à la louange de notre siècle, & à celle de la philosophie, que les Calas n'ont reçu les secours qui ont réparé leur malheur, que des personnes instruites & sages qui foulent le fanatisme à leurs pieds. Pas un de ceux qu'on appelle *dévots*, je le dis avec douleur, n'a essuyé leurs larmes, ni rempli leur bourse.

Il n'y a que les esprits raisonnables qui pensent noblement ; des têtes couronnées, des ames dignes de leur rang, ont donné à cette occasion de grands exemples ; leurs noms seront marqués dans les fastes de la philosophie, qui consiste dans l'horreur de la superstition, & dans cette charité universelle que Ciceron recommande ; *caritas humani generis* : charité dont la théologie s'est approprié le nom, comme s'il n'appartenait qu'à elle, mais dont elle a proscrit trop souvent la réalité ; charité, amour du genre humain, vertu inconnue aux trompeurs, aux pédans qui argumentent, aux fanatiques qui persécutent.

LETTRE (a)

DE MR. LE MARQUIS DARGENCE,

BRIGADIER DES ARMÉES DU ROI.

J'AI lu dans une feuille, mon vertueux ami, intitulée *l'année littéraire*, une satyre à l'occasion de la justice rendue à la famille des Calas par le tribunal suprême de messieurs les maîtres des requêtes ; elle a indigné tous les honnêtes gens ; on m'a dit que c'est le sort de ces feuilles.

L'auteur, par une ruse à laquelle personne n'est jamais pris, feint qu'il a reçu de Languedoc une lettre d'un philosophe protestant ; il fait dire à ce prétendu philosophe, que si on avait jugé les Calas sur une lettre de Mr. de Voltaire, qui a couru dans l'Europe, on aurait eu une fort mauvaise idée de leur cause. L'auteur des feuilles n'ose pas attaquer messieurs les maîtres des requêtes directement, mais il semble espérer que les traits qu'il porte à Mr. de Voltaire, retomberont sur eux, puisque Mr. de Voltaire avait agi sur les mêmes preuves.

Il commence par vouloir détruire la présomption favorable que tous les avocats ont si bien fait valoir, qu'il n'est pas naturel qu'un père assassine son fils, sur le soupçon que ce fils veut changer de religion. Il oppose à cette probabilité reconnue de tout le monde, l'exemple de Junius Brutus, qu'on prétend avoir condamné son fils à la mort. Il s'aveugle au point de ne

(a) Quoique cette lettre dût être imprimée dans le recueil du procès des Calas, cependant nous avons cru devoir l'insérer ici en faveur des lecteurs qui ne la connaissent pas.

pas voir que Junius Brutus était un juge qui ſacrifia, en gémiſſant, la nature à ſon devoir. Quelle comparaiſon entre une ſentence ſévère & un aſſaſſinat exécrable ! entre le devoir & un parricide ! & quel parricide encore ! Il fallait, s'il eût été en effet exécuté, que le père & la mère, un frère & un ami, en euſſent été également coupables.

Il pouſſe la démence juſqu'à oſer dire, que ſi les fils de Jean Calas ont aſſuré qu'il n'y eut *jamais de père plus tendre & plus indulgent, & qu'il n'avait jamais battu un ſeul de ſes enfans*, c'eſt plutôt une preuve de ſimplicité de croire cette dépoſition, qu'une preuve de l'innocence des accuſés.

Non, ce n'eſt pas uue preuve juridique complette, mais c'eſt la plus grande des probabilités ; c'eſt un motif puiſſant d'examiner ; & il ne s'agiſſait alors pour Mr. de Voltaire, que de chercher des motifs qui le déterminaſſent à entreprendre une affaire ſi intéreſſante, dans laquelle il fournit depuis des preuves complettes, qu'il fit recueillir à Toulouſe.

Voici quelque choſe de plus révoltant encore. Mr. de Voltaire, chez qui je paſſai trois mois auprès de Genève, lorſqu'il entreprit cette affaire, exigea avant de s'y expoſer, que madame Calas, qu'il ſavait être une dame très-religieuſe, jurât au nom du DIEU qu'elle adore, que ni ſon mari ni elle n'étaient coupables. Ce ſerment était du plus grand poids, car il n'était pas poſſible que madame Calas fît un faux ſerment, pour venir à Paris s'expoſer au ſupplice ; elle était hors de cauſe ; rien ne la forçait à faire la démarche haſardeuſe de recommencer un procès criminel, dans lequel elle aurait pu ſuccomber. L'auteur des feuilles ne ſait pas ce qu'il en coûterait à un cœur qui craint DIEU de ſe parjurer ; il dit que c'eſt-là un mauvais raiſonnement, *que c'eſt comme ſi quelqu'un aurait interrogé un des juges qui condamnèrent* Calas, *&c.*

Peut-on faire une comparaifon auffi abfurde ? Sans doute le juge fera ferment qu'il a jugé fuivant fa confcience, mais cette confcience peut avoir été trompée par de faux indices, au-lieu que madame Calas ne faurait fe tromper fur le crime qu'on imputait alors à fon mari, & même à elle. Un accufé fait très-bien dans fon cœur s'il eft coupable ou non ; mais le juge ne peut le favoir que par des indices fouvent équivoques. Le faifeur de feuilles a donc raifonné avec autant de fottife que de malignité, car je dois appeller les chofes par leur nom.

Il ofe nier qu'on ait cru dans le Languedoc, que les proteftans ont *un point de leur fecte qui leur permet de donner la mort à leurs enfans qu'ils foupçonnent de vouloir changer de religion*, *&c.* Ce font les paroles de ce folliculaire.

Il ne fait donc pas que cette accufation fut fi publique & fi grave, que Mr. Sudre, fameux avocat de Touloufe, dont nous avons un excellent mémoire en faveur de la famille Calas, réfute cette erreur populaire, page 59, 60 & 61 de fon factum. Il ne fait donc pas que l'églife de Genève fut obligée d'envoyer à Touloufe une proteftation folemnelle contre une fi horrible accufation.

Il ofe plaifanter dans une affaire auffi importante, fur ce qu'on écrivait à l'ancien gouverneur du Languedoc & à celui de Provence, pour obtenir, par leur crédit, des informations fur lefquelles on pût compter : que pouvait-on faire de plus fage ?

Je ne dirai rien des petites fottifes littéraires que cet homme ajoute dans fa miférable feuille. L'innocence des Calas, l'arrêt folemnel de meffieurs les maîtres des requêtes font trop refpectables, pour que j'y mêle des objets fi vains. Je fuis feulement étonné qu'on fouffre dans Paris une telle infolence, & qu'un malheureux, qui manque à la fois à l'humanité & au refpect qu'il

doit au conseil, abuse impunément, jusqu'à ce point, du mépris qu'on a pour lui.

Je demande pardon à Mr. de Voltaire d'avoir mêlé ici son nom avec celui d'un homme tel que Fréron; mais puisqu'on souffre à Paris que les écrivains les plus déshonorés outragent le mérite le plus reconnu, j'ai cru qu'il était permis à un militaire que l'honneur anime, de dire ce qu'il pense; & j'en suis si persuadé, que vous pouvez, mon cher philosophe, faire part de mes réflexions à tous ceux qui aiment la vérité.

Vous savez à quel point je vous suis attaché.

DARGENCE.

Au château de Dirac, ce 20 Juillet 1765.

LETTRE
DE L'AUTEUR,
A
MONSIEUR LE MARQUIS DARGENCE.

24 *Auguſte* 1765.

LA lettre que vous avez daigné écrire, Mr. le marquis, eſt digne de votre cœur & de votre raiſon ſupérieure. J'ai appris par cette lettre l'inſolente baſſeſſe de Fréron que j'ignorais. Je n'ai jamais lu ſes feuilles; le haſard qui vous en a fait tomber une entre les mains, ne m'a jamais ſi mal ſervi; mais vous avez tiré de l'or de ſon fumier, en confondant ſes calomnies.

Si cet homme avait lu la lettre que madame Calas écrivit de la retraite où elle était mourante, & dont on la tira avec tant de peine; s'il avait vu la candeur, la douleur, la réſignation qu'elle mettait dans le récit du meurtre de ſon fils & de ſon mari, & cette vérité irréſiſtible avec laquelle elle prenait DIEU à témoin de ſon innocence, je ſais bien que cet homme n'en aurait pas été touché, mais il aurait entrevu que les cœurs honnêtes devaient en être attendris & perſuadés.

Ce n'eſt pas aux tyrans à ſentir la nature.
Ce n'eſt pas aux fripons à ſentir la vertu.

Quant à Mr. le maréchal de Richelieu & à Mr. le duc de Villars, dont il tâche, dites-vous, d'avilir la

protection, & de récuser le témoignage, il ignore que c'est chez moi qu'ils virent le fils de madame Calas, que j'eus l'honneur de leur présenter, & qu'assurément ils ne l'ont protégé qu'en connaissance de cause, après avoir long-tems suspendu leur jugement, comme le doit tout homme sage avant de décider.

Pour messieurs les maîtres des requêtes, c'est à eux de voir si après leur jugement souverain qui a constaté l'innocence de la famille de Calas, il doit être permis à un Fréron de la révoquer en doute.

Je vous embrasse avec tendresse, & je vous aime autant que je vous respecte.

LETTRE DU MÊME,

A

MONSIEUR ELIE DE BEAUMONT, AVOCAT AU PARLEMENT.

Du 20 Mars 1767.

VOTRE mémoire, monſieur, en faveur des Sirven, a touché & convaincu tous les lecteurs, & fera ſans doute le même effet ſur les juges. La conſultation ſignée de dix-neuf célèbres avocats de Paris, a paru auſſi déciſive en faveur de cette famille innocente que reſpectueuſe pour le parlement de Toulouſe.

Vous m'apprenez qu'aucun des avocats conſultés n'a voulu recevoir l'argent conſigné entre vos mains pour leur honoraire. Leur déſintéreſſement & le vôtre ſont dignes de l'illuſtre profeſſion dont le miniſtère eſt de défendre l'innocence opprimée.

C'eſt la ſeconde fois, monſieur, que vous vengez la nature & la nation. Ce ſerait un opprobre trop affreux pour l'une & pour l'autre, ſi tant d'accuſations de parricides avaient le moindre fondement. Vous avez démontré que le jugement rendu contre les Sirven eſt encore plus irrégulier que celui qui a fait périr le vertueux Calas ſur la roue & dans les flammes.

Je vous enverrai le ſieur Sirven & ſes filles quand il en ſera tems; mais je vous avertis que vous ne trouverez peut-être point dans ce malheureux père de famille

la même préſence d'eſprit, la même force, les mêmes reſſources qu'on admirait dans madame Calas. Cinq ans de miſère & d'opprobre l'ont plongé dans un accablement qui ne lui permettrait pas de s'expliquer devant ſes juges : j'ai eu beaucoup de peine à calmer ſon déſeſpoir dans les longueurs & dans les difficultés que nous avons eſſuyées pour faire venir de Languedoc le peu de piéces que je vous ai envoyées, leſquelles mettent dans un ſi grand jour la démence & l'iniquité du juge ſubalterne qui l'a condamné à la mort, & qui lui a ravi toute ſa fortune. Aucun de ſes parens, encore moins ceux qu'on appelle *amis*, n'oſait lui écrire, tant le fanatiſme & l'effroi s'étaient emparés de tous les eſprits.

Sa femme condamnée avec lui, femme reſpectable, qui eſt morte de douleur en venant chez moi; l'une de ſes filles prête de ſuccomber au déſeſpoir pendant cinq ans, un petit-fils né au milieu des glaces & infirme depuis ſa malheureuſe naiſſance; tout cela déchire encore le cœur du père & affaiblit un peu ſa tête. Il ne fait que pleurer : mais vos raiſons & ſes larmes toucheront également ſes juges.

Je dois vous avertir de la ſeule mépriſe que j'aie trouvée dans votre mémoire. Elle n'altère en rien la bonté de la cauſe. Vous faites dire au ſieur Sirven que Berne & Genève l'ont penſionné. Berne, il eſt vrai, a donné au père, à la mère & aux deux filles ſept livres dix ſols par tête chaque mois, & veût bien continuer cette aumône pour le tems de ſon voyage à Paris; mais Genève n'a rien donné.

Vous avez cité l'impératrice de Ruſſie, le roi de Pologne, le roi de Pruſſe qui ont ſecouru cette famille ſi vertueuſe & ſi perſécutée. Vous ne pouviez ſavoir alors que le roi de Dannemarck, le landgrave de Heſſe, madame la ducheſſe de Saxe-Gotha, madame la princeſſe de Naſſau-Saarbruck, madame la margrave de Bade, madame la princeſſe de Darmſtadt, tous égale-

ment ſenſibles à la vertu & à l'oppreſſion des Sirven, s'empreſsèrent de répandre ſur eux leurs bienfaits. Le roi de Pruſſe qui fut informé le premier, ſe hâta de m'envoyer cent écus, avec l'offre de recevoir la famille dans ſes états & d'avoir ſoin d'elle.

Le roi de Dannemarck, ſans même être ſollicité par moi, a daigné m'écrire & a fait un don conſidérable. L'impératrice de Ruſſie a eu la même bonté, & a ſignalé cette généroſité qui étonne & qui lui eſt ſi ordinaire, elle accompagna ſon bienfait de ces mots énergiques écrits de ſa main, *malheur aux perſécuteurs !*

Le roi de Pologne, ſur un mot que lui dit madame de Geoffrin qui était alors à Varſovie, fit un préſent digne de lui; & madame de Geoffrin a donné l'exemple aux Français en ſuivant celui du roi de Pologne. C'eſt ainſi que madame la ducheſſe d'Anville, lorſqu'elle était à Genève, fut la première à réparer le malheur des Calas. Née d'un père & d'un aïeul illuſtre pour avoir fait du bien, (la plus belle des illuſtrations,) elle n'a jamais manqué une occaſion de protéger & de ſoulager les infortunés avec autant de grandeur d'ame que de diſcernement : c'eſt ce qui a toujours diſtingué ſa maiſon; & je vous avoue, monſieur, que je voudrais pouvoir faire paſſer juſqu'à la dernière poſtérité les hommages dûs à cette bienfaiſance qui n'a jamais été l'effet de la faibleſſe.

Il eſt vrai qu'elle fut bien ſecondée par les premières perſonnes du royaume, par de généreux citoyens, par un miniſtre à qui on n'a pu reprocher encore que la prodigalité en bienfaits, enfin, par le roi lui-même qui a mis le comble à la réparation que la nation & le trône devaient au ſang innocent.

La juſtice rendue ſous vos auſpices à cette famille, a fait plus d'honneur à la France que le ſupplice de Calas ne nous a fait de honte.

Si la deſtinée m'a placé dans des déſerts où la famille

des Sirven & les fils de madame Calas cherchèrent un asyle, si leurs pleurs & leur innocence si reconnue m'ont imposé le devoir indispensable de leur donner quelques soins, je vous jure, monsieur, que dans la sensibilité que ces deux familles m'ont inspirée, je n'ai jamais manqué de respect au parlement de Toulouse; je n'ai imputé la mort du vertueux Calas, & la condamnation de la famille entière des Sirven, qu'aux cris d'une populace fanatique, à la rage qu'eut le capitoul David de signaler son faux zèle, à la fatalité des circonstances.

Si j'étais membre du parlement de Toulouse, je conjurerais tous mes confrères de se joindre aux Sirven pour obtenir du roi qu'il leur donne d'autres juges. Je vous déclare, monsieur, que jamais cette famille ne reverra son pays natal qu'après avoir été aussi légalement justifiée qu'elle l'est réellement aux yeux du public. Elle n'aurait jamais la force ou la patience de soutenir la vue du juge de Mazamet qui est sa partie & qui l'a opprimée plutôt que jugée. Elle ne traversera point des villages catholiques, où le peuple croit fermement qu'un des principaux devoirs des pères & des mères dans la communion protestante, est d'égorger leurs enfans dès qu'ils les soupçonnent de pencher vers la religion catholique. C'est ce funeste préjugé qui a traîné Jean Calas sur la roue; il pourrait y traîner les Sirven. Enfin, il m'est aussi impossible d'engager Sirven à retourner dans le pays qui fume encore du sang de Calas, qu'il était impossible à ces deux familles d'égorger leurs enfans pour la religion.

Je sais très-bien, monsieur, que l'auteur d'un misérable libelle périodique intitulé (je crois) *l'année littéraire*, assura il y a deux ans qu'il est faux qu'en Languedoc on ait accusé la religion protestante d'enseigner le parricide. Il prétendit que jamais on n'en a soupçonné les protestans; il fut même assez lâche pour feindre une lettre qu'il disait avoir reçue de Languedoc; il imprima cette lettre, dans laquelle on affirmait que cette

accuſation contre les proteſtans eſt imaginaire : il faiſait ainſi un crime de faux pour jeter des ſoupçons ſur l'innocence des Calas & ſur l'équité du jugement de meſſieurs les maîtres des requêtes : & on l'a ſouffert ! & on s'eſt contenté de l'avoir en exécration !

Ce malheureux compromit les noms de Mr. le maréchal de Richelieu & de Mr. le duc de Villars : il eut la bêtiſe de dire que je me plaiſais à citer de grands noms : c'eſt me connaître bien mal ; on ſait aſſez que la vanité des grands noms ne m'éblouit pas, & que ce ſont les grandes actions que je révère. Il ne ſavait pas que ces deux ſeigneurs étaient chez moi, quand j'eus l'honneur de leur préſenter les deux fils de Jean Calas, & que tous deux ne ſe déterminèrent en faveur des Calas qu'après avoir examiné l'affaire avec la plus grande maturité.

Il devait ſavoir, & il feignait d'ignorer que vous-même, monſieur, vous confondîtes dans votre mémoire pour madame Calas, ce préjugé abominable qui accuſe la religion proteſtante d'ordonner le parricide ; Mr. de Sudre, fameux avocat de Toulouſe, s'était élevé avant vous contre cette opinion horrible, & n'avait pas été écouté. Le parlement de Toulouſe fit même brûler dans un vaſte bûcher élevé ſolemnellement, un écrit extrajudiciaire, dans lequel on réfutait l'erreur populaire ; les archers firent paſſer Jean Calas chargé de fers à côté de ce bûcher pour aller ſubir ſon dernier interrogatoire. Ce vieillard crut que cet appareil était celui de ſon ſupplice ; il tomba évanoui, il ne put répondre quand il fut traîné ſur la ſellette, ſon trouble ſervit à ſa condamnation.

Enfin, le conſiſtoire & même le conſeil de Genève, furent obligés de repouſſer & de détruire par un certificat authentique l'imputation atroce intentée contre leur religion, & c'eſt au mépris de ces actes publics, au milieu des cris de l'Europe entière, à la vue de l'arrêt

ſolemnel de quarante maîtres des requêtes, qu'un homme ſans aveu comme ſans pudeur oſe mentir pour attaquer, s'il le pouvait, l'innocence reconnue des Calas.

Cette effronterie ſi puniſſable a été négligée, le coupable s'eſt ſauvé à l'abri du mépris. Mr. le marquis Dargence, officier-général, qui avait paſſé quatre mois chez moi dans le plus fort du procès des Calas, a été le ſeul qui ait marqué publiquement ſon indignation contre ce vil ſcélérat.

Ce qui eſt plus étrange, monſieur, c'eſt que Mr. Coquelet, qui a eu l'honneur d'être admis dans votre ordre, ſe ſoit abaiſſé juſqu'à être l'approbateur des feuilles de ce Fréron, qu'il ait autoriſé une telle inſolence, & qu'il ſe ſoit rendu ſon complice.

Que ces feuilles calomnient continuellement le mérite en tout genre, que l'auteur vive de ſon ſcandale, & qu'on lui jette quelques os pour avoir aboyé; à la bonne heure, perſonne n'y prend garde. Mais qu'il inſulte le conſeil entier, vous m'avouerez que cette audace criminelle ne doit pas être impunie dans un malheureux chaſſé de toute ſociété, & même de celle qui a été enfin chaſſée de toute la France. Il n'a pas acquis par l'opprobre le droit d'inſulter ce qu'il y a de plus reſpectable. J'ignore s'il a parlé des Sirven, mais on devrait avertir les provinciaux qui ont la faibleſſe de faire venir ſes feuilles de Paris, qu'ils ne doivent pas faire plus d'attention qu'on n'en fait dans votre capitale à tout ce qu'écrit cet homme dévoué à l'horreur publique.

Je viens de lire le mémoire de Mr. Caſſen, avocat au conſeil; cet ouvrage eſt digne de paraître, même après le vôtre. On m'apprend que Mr. Caſſen a la même générosité que vous : il protège l'innocence ſans aucun intérêt. Quels exemples, monſieur, & que le barreau ſe rend reſpectable! Mr. de Croſne & Mr. de Baquancourt ont mérité les éloges & les remerciemens de la France dans le rapport qu'ils ont fait du procès des

Calas. Nous avons pour rapporteur (*a*) dans celui des Sirven, un magiſtrat ſage, éclairé, éloquent, (de cette éloquence qui n'eſt pas celle des phraſes ;) ainſi nous pouvons tout eſpérer.

Si quelques formes juridiques s'oppoſaient malheureuſement à nos juſtes ſupplications, (ce que je ſuis bien loin de croire,) nous aurions pour reſſource votre factum, celui de Mr. Caſſen & l'Europe ; la famille Sirven perdrait ſon bien, & conſerverait ſon honneur ; il n'y aurait de flétri que le juge qui l'a condamnée ; car ce n'eſt pas le pouvoir qui flétrit, c'eſt le public.

On tremblera déſormais de déshonorer la nation par d'abſurdes accuſations de parricides, & nous aurons du moins rendu à la patrie le ſervice d'avoir coupé une tête de l'hydre du fanatiſme.

J'ai l'honneur d'être avec les ſentimens de l'eſtime la plus reſpectueuſe, &c.

(*a*) Monſieur de Chardon.

Fin du tome troiſième.

TABLE

TABLE

Des piéces contenues dans ce volume.

ELoge de la raison, prononcé dans une académie de province par Mr. . . . . . Pag. 1.

Justification de Mr. de Thou contre les accusations de Mr. de Buri, auteur d'une vie de Henri IV. 12

Essai historique & critique sur les dissentions des églises de Pologne par un professeur en droit public. 28

Avertissement essentiel ou inutile, sur la défense de mon oncle. 50

LA DÉFENSE DE MON ONCLE.

EXORDE. *Dans lequel on avoue que feu Mr. l'abbé Bazin était un peu railleur, & qu'il croyait que les Chinois ne descendaient pas plus des Egyptiens que des bas Bretons.* . . 53

CH. I. *De la providence, où l'on relève une inadvertence assez impie d'un ennemi de mon oncle.* 54

CH. II. *L'apologie des dames contre le Sr. Larcher du collège Mazarin, ennemi juré du beau sexe.* 55

CH. III. *De l'Alcoran, où l'on montre que Mr. Larcher ne le sait point.* . . 60

CH. IV. *Des Romains & d'un décret ridicule.* Pag. 62
CH. V. *De la ſodomie, où l'on prouve contre Mr. Larcher que ce crime n'a jamais été autoriſé.* . . . . . ibid.
CH. VI. *De l'inceſte, où l'on prouve que l'inceſte n'était point permis par la loi chez les Perſans.* 65
CH. VII. *De la beſtialité, où l'on prouve que ce crime infame n'a jamais été d'un uſage public en Egypte, comme le prétend Mr. Larcher.* 67
CH. VIII. *D'Abraham & de Mlle. Ninon l'Enclos, où l'on relance vertement le téméraire Larcher qui a comparé Sara à Ninon page 145 de ſon ſupplément à la philoſophie de l'hiſtoire, & où l'on juſtifie Ninon contre une imputation impertinente.* 70
CH. IX. *De Thèbes d'Egypte, contre pluſieurs grands ſavans & grands exagérateurs, dans lequel on inſinue qu'il faut réduire les choſes à leur juſte meſure.* . 73
CH. X. *Des prêtres, on ſchoen d'Egypte, où l'on montre qu'un ſchoen doit être honnête.* 75
CH. XI. *Du temple de Tyr & de ſon antiquité.* 77
CH. XII. *Des Chinois, & de la néceſſité que pluſieurs ſiècles ſe ſoient écoulés avant la fondation d'un grand empire.* . 79

CH. XIII. *De l'Inde, du Védam, & surtout de l'Ezour-Védam, livre indien très-curieux, envoyé par feu l'abbé Bazin à la bibliothèque du roi. Ce chapitre contient une terrible réponse à la témérité de l'hérétique Warburton.* . Pag. 81
CH. XIV. *Savoir si les Juifs haïssaient les autres nations & si on haït Warburton.* . 85
CH. XV. *Représailles contre Warburton.* . 87
CH. XVI. *Conclusion qui fait voir le néant de tout ce que dessus.* 90
CH. XVII. *Où il est amplement traité du système antimosaïque de Warburton, ce qui n'est pas chose du néant.* . . 93
C. XVIII. *Des hommes de différentes couleurs.* 95
CH. XIX. *Des montagnes & des coquilles, où l'on soutient l'opinion de l'abbé Bazin contre Mr. de Buffon avec la circonspection requise.* 98
CH. XX. *Des tribulations de ces pauvres gens de lettres.* 104
CH. XXI. *Des sentimens théologiques de feu l'abbé Bazin, de la justice qu'il rendait à l'antiquité; & de quatre diatribes composées par lui à cet effet.* . . . 107
1. DIATRIBE *de l'abbé Bazin, sur la cause première.* 108
2. DIATRIBE, *sur Sanchoniaton, l'un des plus anciens auteurs que nous ayons, ou que nous n'avons plus.* . . . 112

3. DIATRIBE, *sur l'Egypte.* . . . Pag. 118
4. DIATRIBE, *sur un peuple à qui on a coupé le nez & laissé les oreilles.* . . 121
ÉPILOGUE, *contenant la mort & les dernières paroles de l'abbé Bazin.* . . 130
CH. XXI. *Défense d'un général d'armée attaqué par des cuistres.* . . . 131
P S. *Défense d'un jardinier.* . . 134
Dernier avis au lecteur. 135
*A. S. A. Mgr. le prince de ***, sur quelques auteurs accusés d'avoir mal parlé de la religion chrétienne.* . . . 136
Sur Vanini. 138
Des auteurs Anglais; & particuliérement de Warburton. 140
De Toland. . . . . . ibid.
De Locke. 141
De l'évêque Tailor & de Tindal. . . 142
De Collins & de Wolston. . . . 143
De Warburton. 144
De Bolingbroke. 146
De Thomas Cubb. 148
Sur Swift. . . . . . . ibid.
Des Allemands. 151
Sur les Français. 155
De Bayle. . . . . . . ibid.
De Mlle. Huber. 157
De Montesquieu. 159
De La Métrie. 160
Du curé Méslier. . . . . . ibid.

Sur l'encyclopédie. . . . Pag. 163
Sur les Juifs. 166
D'Orobio. 171
D'Uriel Acoſta. 174
Sur Spinoſa. 175
Eſſai ſur les guerres civiles de France. . . 181
TRAITÉ SUR LA TOLÉRANCE.
Hiſtoire abrégée de la mort de Jean Calas. . 205
Conſéquence de ſon ſupplice. . . . 215
Idée de la réforme du ſeizième ſiècle. . . 217
Si la tolérance eſt dangereuſe, & chez quels peuples elle eſt permiſe? . . . 221
Comment la tolérance peut être admiſe? . 229
Si l'intolérance eſt de droit naturel & de droit humain? 232
Si elle a été comme des Grecs? . . 233
Si les Romains ont été tolérans? . . 236
Des martyrs. 241
Du danger des fauſſes légendes, & de la perſécution. 253
Abus de l'intolérance. 259
Si l'intolérance fut de droit divin dans le judaïſme, ſi elle fut toujours miſe en pratique? 265
Extrême tolérance des Juifs. . . . 281
Si l'intolérance a été enſeignée par J. C.? . 289
Témoignages contre l'intolérance. . . 296
Dialogue entre un mourant & un homme qui ſe porte bien. 299
Lettre écrite au jéſuite Le Tellier, par un bénéficier. 302

Seuls cas où l'intolérance est de droit humain. . . . . Pag. 336
Relation d'une dispute de controverse à la Chine. 308
S'il est utile d'entretenir le peuple dans la superstition? 311
Vertu vaut mieux que science. . . 314
De la tolérance universelle. . . . 316
Prière à DIEU. 320
Postcriptum. 321
Suite & conclusion. 326
Article nouvellement ajouté, dans lequel on rend compte du dernier arrêt rendu en faveur de la famille Calas. . 331
Piéces originales concernant la mort des Srs. Calas, &c. . . . . .
Extrait d'une lettre de la dame veuve Calas, du 15 *Juin* 1762. . . . 336
Lettre de Donat Calas fils, à la veuve dame Calas sa mère. 340
Mémoire de Donat Calas, pour son père, sa mère, & son frère. . . . 351
Déclaration de Pierre Calas. . . . 364
Histoire d'Elizabeth Canning. . . . 371
——— *des Calas.* 375
Lettre de Mr. de V..... à Mr. D..... premier Mars 1765. 383
Avis au public sur les parricides imputés aux Calas & aux Sirven. 392
Exemples du fanatisme en général. . . 396

Une mauvaise jurisprudence multiplie les crimes. . . . . Pag. 399
Des parricides. 401
La tolérance peut seule rendre la société supportable. 402
De ce qui fomente principalement l'intolérance, la haine & l'injustice. . . 405
Causes étranges de l'intolérance. . . 407
Digression sur les sacrilèges qui amenèrent la réformation de Berne. . . . 409
Des suites de l'esprit de parti & du fanatisme. 411
Remèdes contre la rage des ames. . . 415
Conclusion. 418
Lettre de Mr. le marquis Dargence, brigadier des armées du roi. 420
Lettre de l'auteur, à Mr. le marquis Dargence. 424
——— *du même, à Mr. Elie de Beaumont avocat au parlement.* . . . 426

Fin de la Table

DEC 10 1935